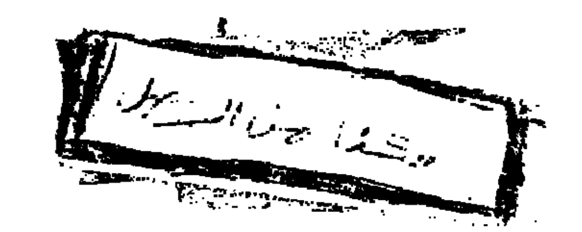


Le Monde

CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE – Nº 16162 – 7 F | SAMEDI 11 JANVIER 1997 | FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

■ L'inflation au plus bas

La hausse des prix en France s'est limitée à 1,7 % en 1996, un des niveaux les plus bas depuis les quarante dernières années. p. 35

■ Chômage record en Allemagne

Le nombre des chômeurs a franchi la barre des quatre millions en décembre 1996. Le chancelier Helmut Kohl juge ce résultat « inacceptable ». p. 4 et notre éditorial page 17

■ Deux attentats à Tel Aviv

Un double attentat a fait treize blessés à Tel Aviv. M. Nétanyahou privilégie la piste palestinienne. p. 3

■ 26,6 milliards pour les étudiants

26,6 milliards de francs d'aides sociales ont été attribués aux étudiants en 1996. La modification de répartition pour 1997 se fera à coût constant. p. 8

■ Les expulsés de Saint-Bernard

Le ministre de l'intérieur a décidé d'expulser vers Bamako cinq Maliens sans papiers, anciens grévistes de le faim de l'église Saint-Bernard. p. 35

■ Chute brutale de la Bourse à Tokyo

La bourse de Tokyo a perdu près de 11 % en une semaine, victime de la crainte d'une forte baisse de la croissance économique au Japon. p. 20

■ Hormones contaminées

L'ancien directeur de la Pharmacie centrale des hôpitaux avoue avoir contribué à écouler des stocks d'hormones de croissance après juin 1985. p. 35

■ Les dangers de la Hague

Une étude épidémiologique montre que le risque de contracter une leucémie aux abords de la Hague est supérieur à la moyenne nationale. p. 25

■ M. Dugoin lâché par le RPR

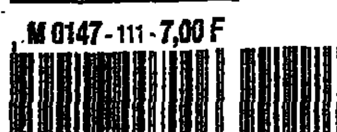
Lors du comité départemental du RPR, le président du conseil général de l'Essonne n'a pas obtenu le vote de confiance qu'il avait demandé. p. 7

■ Le skipper perdu du Vendée Globe

Les recherches se poursuivent dans l'océan Pacifique pour retrouver le skipper canadien *Gerry Roufs*. *p. 26*

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 380 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 111 - 7,00 F



La forte aspiration à la retraite dès 55 ans embarrasse les grandes centrales syndicales

Jacques Chirac est résolument hostile à cette revendication née de la grève des routiers

APRÈS les chauffeurs-routiers, qui avaient obtenu dans le règlement de leur conflit, en décembre, de pouvoir partir à la retraite à l'âge de ciquante-cinq ans, c'est au tour des salariés des transports urbains régionaux d'organiser une journée de grève, le 24 janvier, sur cet objectif.

Les centrales syndicales, embarrassées, *constatent que cette idée*, qui ne figure pas dans leurs plates-formes, fait rêver les salariés. Selon un sondage de l'institut BVA pour la radio BFM, six Français sur dix sont favorables à un abaissement de l'âge de la retraite à cinquante-cinq ans.

Cette aspiration va à l'encontre des souhaits présidentiels. Jacques Chirac a rappelé, jeudi 9 janvier, à l'occasion de ses vœux aux « forces vives », que *« le poids du fonctionnement et de l'animation de la société ne peut reposer exclusivement sur une frange de plus en plus réduite d'actifs prise entre deux groupes grandissants : celui des jeunes et celui des retraités »*. M. Chirac s'est inquiété de voir le projet de stages diplômants devenir *« de la dynamite »*.



Parmi les pays occidentaux, la France est celui dont le taux d'activité des personnes âgées de cinquante-cinq à soixante-cinq ans est le plus faible. La revendication de la retraite à cinquante-cinq ans intervient dans un contexte difficile pour les régimes de retraite. *En dépit des mesures prises en* 1993 pour le régime général des salariés et, en 1996, pour les caisses complémentaires (Arrco et Agirc) – mesures qui vont pénaliser actifs et rertraités –, l'équilibre du système de retraite par répartition n'est pas totalement assuré d'ici à 2005. A partir de 2015, la France va absorber un choc démographique lié à la cessation d'activité des enfants du baby-boom.

Lire page 6

L'année de la mondialisation

L'ANNÉE 1996 a été marquée par la prise de conscience de la mondialisation, avec une affirmation de la puissance américaine dans tous les domaines. Nous en faisons le bilan, en France et à l'étranger, dans un cahier de douze pages, tandis que Plantu a sélectionné douze de ses dessins.

Lire notre supplément pages I à XII

Les malheurs du cricket anglais, « plumé » par le Zimbabwe

LONDRES
de notre correspondant

Rien ne va plus dans le petit monde du cricket anglais. Après des résultats désastreux au Zimbabwe – moins de dix millions d'habitants et seulement dix joueurs professionnels –, l'avenir de l'Angleterre est suspendu à l'habileté de ses « Sept » face à la Nouvelle-Zélande. Si le capitaine Mike Atherton veut conserver son poste, il est impératif que la tournée hivernale de l'équipe se termine mieux qu'elle n'a commencé. Lors d'une rencontre amicale à Auckland, le capitaine Atherton a été éliminé, donc humilié, par une femme. Il est vrai qu'Emily Drumm passe pour une des meilleures cricketteuses au monde, mais un des autres joueurs de l'équipe de Nouvelle-Zélande était un rugbyman... Après cette raclée, Mike Atherton a affirmé *« ne se souvenir de rien »*.

L'English Cricket Board (ECB) compte sur un sursaut de ses joueurs pour laver l'affront subi en Afrique centrale : deux test-matches nuls, une défaite contre l'obscure équipe du Mashonaland et une déroute lors d'une compétition d'une journée avec le score le plus catastrophique de l'histoire du cricket anglais depuis 1975. Les meilleurs joueurs anglais, dont Atherton et son second Nasser Hussain, n'ont pas résisté à l'ardeur déchaînée d'Eddo Brandes, éleveur de volaille dans le civil.

Habituellement placides, les Anglais perdent leur calme quand les dieux du cricket leur sont défavorables. Car, comme le remarque Richard Little, un des directeurs de l'ECB, *« le cricket n'est pas seulement le passe-temps national, mais un art de vivre. C'est comme la nourriture et le bon vin pour les Français ! »*. Et d'expliquer ainsi les réactions de ses compatriotes, fouettés par une presse aux commentaires incendiaires. *« Quand, l'an dernier, nous avons défait l'Afrique du Sud – avant de battre l'Inde –, les tabloïds ont réclamé que l'on anoblisse Atherton. Aujourd'hui, ils le vouent aux gémonies »* avec des titres comme « Rentrez à la maison ! » *(Mirror)*, « L'Angleterre rôtie par un éleveur de volaille » *(Daily Telegraph)* ou tout simplement « plumée » *(Express)*. Le sérieux *The Independent* s'est demandé s'il s'agissait de *« la défaite la plus humiliante de notre histoire »*. Le PDG de l'ECB, Tim Lamb, a reconnu qu'il existait un *« sérieux problème »*. *« Nous avons géré notre cricket au plan national comme des bricoleurs »*, a-t-il précisé. Des politiciens de tout bord ont ajouté leur grain de sel, un conservateur ne cachant pas sa *« honte »* et un travailliste parlant de *« désastre »*. Le premier ministre, John Major, n'a rien dit.

Le problème est profond, estime Alan Walsh, de la London Community Cricket Association : *« Les racines du déclin du cricket anglais se trouvent dans le déclin de la société britannique, car il est le sport de l'establishment. »* Ce dernier ne s'est pas rendu compte que *« le centre de pouvoir s'est transféré dans le sous-continent indien et que nous n'arrivons pas à l'accepter. » Actif* pour développer ce sport dans les milieux populaires et urbains – généralement voués au football –, il dénonce un comportement de classe, voire raciste, des autorités du cricket face à d'excellents joueurs noirs ou d'origine asiatique. L'Angleterre marche la tête en bas sur ses battes de bois.

Patrice de Beer

La Madone des sans-chemise

SEULE Madonna tire son épingle du jeu dans *Evita*, d'Alan Parker. Le rôle a été taillé sur mesure pour sa propre gloire. Et elle a trouvé une image d'elle-même satisfaisante en Eva Peron, la *« Madone des sans-chemise »*, épouse du dictateur argentin Juan Peron, morte d'un cancer à trente-trois ans, en 1952. Le romancier Hector Bianciotti se souvient de l'apparition d'Evita, la vraie, un jour de 1950, à Cordoba, sur un *tracteur, devant les ouvriers de* l'usine aéronautique.

L'ancienne starlette pauvre savait trouver les intonations pour porter la ferveur. Elle demeure « la » figure – haïe ou célébrée – de l'histoire argentine de ce siècle.

Lire page 29

POINT DE VUE

L'Asie au-delà des mythes *par Chris Patten*

LÀ où il y a dix-huit ans nous avons vu le Vietnam, premier *domino* du jeu, envahir le Cambodge, nous assistons maintenant à l'*invasion du* Vietnam par les investisseurs étrangers. C'est l'histoire de la plus grande part du continent. De Mao à MacDonald's en moins d'une génération.

Un excès de battage publicitaire donne toujours la gueule de bois. Pour l'heure, c'est l'inverse. Un ralentissement dans la croissance en Asie de l'Est – qui résulte en partie du durcissement des conditions du marché en Amérique du Nord et en Europe, et en partie de la surproduction dans le domaine de l'électronique – transforment les *pom-pom girls* d'hier en Cassandre. On nous raconte que ce qui s'est passé en Asie n'a finalement rien d'extraordinaire et que l'avenir est très noir.

Comment trouver raisonnablement notre route entre ces deux extrêmes ? Que s'est il passé en Asie ? Que va-t-il s'y passer ? Avons-nous, nous, les pays de l'Union européenne, des leçons à en tirer en Occident ? Comment aborder les mystères de l'Orient ?

Le « miracle » : y en a-t-il eu un ? Pas vraiment. La croissance économique qui s'est répercutée en cascade du Japon sur Hongkong, Singapour, Taïwan et en Corée du Sud, puis en Malaisie et en Indonésie, et maintenant en Chine et au Vietnam, n'a rien d'extraordinaire ni d'inexplicable. Elle est la réplique *de ce que nous avons connu en* Europe et en Amérique. La différence essentielle est qu'aujourd'hui le phénomène est beaucoup plus rapide. Après 1840, il a fallu cinquante ans aux Etats-Unis pour doubler la production par habitant. Après 1978, la Chine a fait la même chose en dix ans.

La réussite économique de l'Asie est patente. On la constate dans le développement de la construction urbaine, dans une amélioration des conditions de santé et d'habitat, dans une participation grandissante aux études postscolaires, une augmentation du revenu disponible, des cartes de crédit, des centres commerciaux, des terrains de golf comme des parcs scientifiques.

Lire la suite page 14

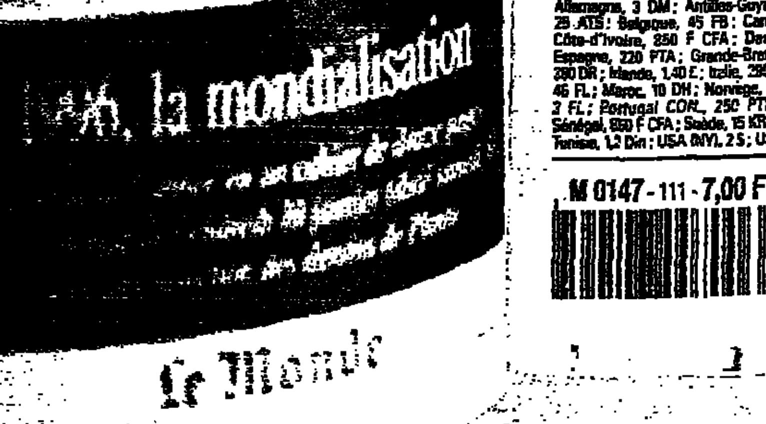
Chris Patten *est gouverneur de Hongkong. (Traduit de l'anglais par François Maspero.)*
©The Economist, Londres, 4 janvier 1997.

Coup de colère pour l'Algérie

HOCINE AÏT AHMED

À SOIXANTE-DIX ANS, crinière blanche et silhouette toujours aussi mince, Hocine Aït Ahmed, figure historique de la guerre de libération algérienne et patron du Front des forces socialistes (FFS), l'un des rares partis d'opposition tolérés par la junte au pouvoir à Alger, reste un révolté. Dans un entretien accordé au *Monde*, il dénonce la manière dont les militaires verrouillent la vie politique. *« Ils veulent gérer la société comme une caserne »*, accuse-t-il.

Lire page 2



VIOLENCE Figure historique de la guerre de libération nationale, Hocine Aït Ahmed, président du Front des forces socialistes, dénonce, *dans un entretien au Monde*, la fermeture du champ politique par les militaires. Il déplore le soutien apporté par la France au pouvoir en place à Alger et lance un appel à la mobilisation contre la guerre civile. ● EN ALGÉRIE, alors que le ramadan, synonyme de flambée des prix, a commencé vendredi 10 janvier, les habitants redoutent que cette période ne soit marquée, comme les années précédentes, par un regain de violence. ● AUX ÉTATS-UNIS, la Rand Corporation, un centre d'études, juge inévitable, à terme, l'arrivée au pouvoir du Front islamique du salut. *« Il est peu probable que le FIS présente un défi majeur pour les intérêts américains et occidentaux »*, conclut le rapport, rédigé par un ancien responsable de la CIA.

Sur fond de vide politique, les Algériens redoutent un ramadan sanglant

Alors que le pays vient de connaître une nouvelle vague de terrorisme et que tout dialogue entre les militaires et l'opposition paraît impossible, les Algériens vivent dans l'inquiétude et souffrent de la flambée des prix, à l'aube de la période de jeûne des musulmans

L'ALGÉRIE s'enfonce à nouveau dans la violence et la crise politique. Pas un jour ne se passe sans que la presse, étroitement contrôlée par le régime, relate un attentat à la voiture piégée, l'explosion d'une bombe ou un accrochage entre *« terroristes islamistes »* et forces de l'ordre. Et ce n'est sans doute pas avec le ramadan, qui *commence vendredi 10 janvier, que* le niveau de la violence va diminuer dans la région d'Alger, où l'essentiel des attentats se concentrent. Ces dernières années, les *« terroristes » ont mis à profit le ramadan* pour multiplier leurs coups de main sanglants.

L'espoir ne viendra pas d'une ouverture politique. Porté à la tête de l'Etat en novembre 1995 en promettant un retour à la paix civile, le général Lamine Zeroual n'a eu de cesse, depuis, de restreindre les libertés publiques.

PARTIS MUSELÉS

Massivement approuvé selon les chiffres *officiels – mais les résultats* ont été truqués –, le référendum du 28 novembre 1996 *sur la réforme* de la Constitution enlève par avance tout pouvoir à la future Chambre des députés. Dans ces conditions, le régime ne prend pas un grand risque à accepter la présence d'observateurs internationaux lors des élections législatives qui seront organisées au cours du premier semestre de 1997. D'autant *que les partis politiques sont* muselés. Une loi récente a restreint considérablement leur activité. Un autre texte est venu remettre à l'honneur l'arabisation dans l'enseignement *et la vie publique.* Le français en fera les frais, mais aussi la langue kabyle, le tamazight, parlée par plus de *6 millions de* personnes.

En même temps qu'il étouffe la culture berbère, le pouvoir flatte le courant islamiste modéré, dont deux représentants siègent au gouvernement. L'article 2 de la Constitution ne rappelle-t-il pas que *« l'islam est la religion de l'Etat »* ? Ainsi se met en place, inexorablement, un pouvoir qui prône l'arabo-islamisme. L'époque du président Boumediene n'est plus bien loin.

Face à cette reprise en main musclée *de la société, la communauté* internationale ne bouge guère.

FRANCE ATTENTISTE

Les institutions financières (FMI, Banque mondiale) et l'Union européenne continuent à soutenir financièrement l'Algérie, tandis que la France qui, héritage de l'histoire, occupe une position particulière, *paraît d'abord attentiste. Les* liaisons aériennes entre Paris et Alger vont sans doute reprendre au cours des prochains mois, mais, dans le même temps, les négociations financières entre les deux gouvernements piétinent.

Il est vrai que l'Algérie bénéficie d'une aisance financière inespérée, grâce à l'envolée des cours du pétrole depuis un an. C'est un facteur dont rien ne dit qu'il durera, alors que la production industrielle du pays ne cesse de dégringoler (–12 % de janvier à septembre 1996).

J.-P. T.

Hocine Aït Ahmed, le président du Front des forces socialistes :

« Le régime veut gérer le pays comme une caserne »

HOCINE AÏT AHMED ne mâche pas ses mots. Figure historique de la « guerre de libération », ce Kabyle de soixante-dix ans, président du *Front des forces socialistes* (FFS) – l'un des derniers partis de l'opposition tolérés par le pouvoir –, est un critique acerbe du régime. A un gouvernement qui fait de l'« éradication » des terroristes son unique réponse à un conflit qui dure depuis plus de cinq ans, il oppose une « solution politique » qui passerait par un dialogue avec les islamistes de *l'ex-FIS. M. Aït Ahmed a toujours* manifesté une indépendance d'esprit et une honnêteté intellectuelle qui lui valent la considération d'une large part de l'opinion publique algérienne. Il vit aujourd'hui en Suisse. Au pouvoir, qui lui reproche d'avoir *« déserté »*, il répond en dénonçant l'absence de démocratie.

« Quelles sont aujourd'hui les perspectives d'ouverture politique ?

– L'opinion publique internationale *sous-estime gravement* la fermeture du champ politique. Le souci constant du pouvoir algérien, c'est de revenir sur l'"ouverture politique" amorcée au lendemain des événements d'octobre 1988 *[NLDR : quand l'armée a ouvert le feu sur la foule, tuant des centaines de jeunes manifestants]* et d'empêcher que l'Algérie, structurée depuis 1962 sur un modèle parastalinien, ne soit emportée par la vague de libéralisation politique et économique que le régime actuel récuse. Ce que veut le pouvoir, c'est gérer le pays par la violence. Il a trouvé le prétexte de l'islamisme politique. La question de la démocratisation de l'Algérie n'est plus à l'ordre du jour. Les dirigeants veulent tout ramener à l'équation armée contre intégrisme.

» Au lendemain du dernier référendum – une mascarade sans précédent *dans notre histoire* –, nous avons senti monter une vraie révolte dans la population. Et c'est pour la canaliser que, à deux reprises, nous avons appelé à une manifestation. Elle promettait d'être grandiose. On allait montrer au monde notre refus d'une constitutionnalisation de la dictature. Et puis, avec l'interdiction de manifester, nous avons eu la preuve que le pouvoir ne veut pas de médiation politique, qu'il ne veut pas de vie politique.

– C'est la leçon du dernier référendum ?

– La loi sur les partis en cours de préparation montre jusqu'à la caricature que les militaires attendent des formations politiques qu'elles soient de simples courroies de transmission. Cette loi est une énormité. Même les pouvoirs les plus *obscurantistes n'osent pas aller aussi loin.* En organisant un scrutin présidentiel, puis un référendum, le régime a montré qu'il cherche à se légitimer mais aussi qu'il refuse toute alternance politique. Il ne connaît que les rapports de forces. Il veut gérer le pays comme une caserne.

– Comment allez-vous répondre à cette fermeture ?

– Jusqu'à présent, nous avons toujours trouvé des formules pour résister à ce retour totalitaire. L'essentiel est que, avec les autres artisans de la plate-forme de Rome du 13 janvier 1995 *[NLDR : qui a réuni l'ensemble des partis d'opposition, dont l'ex-FIS]* nous avons cassé la vision selon laquelle il n'existe pas d'alternative à l'armée.

– Mais quelle est votre priorité ?

– Alerter l'opinion publique internationale, car le soutien d'une partie de la communauté internationale au pouvoir aggrave la situation. Quand on songe que deux bombes sur le marché de Sarajevo, en Bosnie, ont provoqué une tempête médiatique en Occident et que, en Algérie aujourd'hui, la cascade d'attentats en cours ne provoque aucune réaction, *je suis révolté. Une guerre civile se* déroule à deux heures d'avion de Paris, et personne ne bouge ! Ce silence de la communauté internationale est un chèque en blanc au régime du général Zeroual. Et, pourtant, l'opinion publique a été trompée. Lorsqu'il faisait campagne pour l'élection présidentielle, l'actuel chef de l'Etat avait pris comme *symbole* la colombe. Une fois élu, il a tourné le dos à la paix et a opté pour la guerre civile. J'ajoute que jamais *Zeroual n'avait parlé d'un* changement de Constitution.

– Allez-vous pourtant participer aux élections législatives qui seront organisées au premier semestre ?

– Notre parti a toujours participé aux législatives, en partant de l'analyse – élémentaire – que, dans un système de type parasoviétique, le Parlement constitue une "trouée stratégique possible". Aujourd'hui, ne pas participer aux élections, c'est risquer de se marginaliser, alors que notre parti bénéficie d'un climat de confiance réel dans l'opinion publique ; mais, dans la conjoncture actuelle, avec la fermeture du champ politique que l'on nous impose, la question de notre participation se présente en des termes nouveaux. Nous en débattons. Faut-il abandonner aux seuls islamistes le *monopole de l'opposition ?*

– Vous avez parlé de la responsabilité de la communauté internationale dans la crise algérienne. La France a-t-elle une responsabilité particulière dans votre esprit ?

– Oui. Je considère que, sans le soutien politique, diplomatique, logistique et financier de Paris, le *pouvoir algérien aurait été incapable de* mener cette guerre qui en est à sa sixième année. Celle pour notre indépendance a duré huit ans.

> Une guerre civile se déroule à deux heures d'avion de Paris, et personne ne bouge !

» *Sans cette complicité internationale,* le pouvoir aurait été contraint de négocier avec les forces politiques représentatives. Au cours des entretiens que le FFS a pu avoir, tant auprès de l'Union européenne qu'aux Etats-Unis, *souvent il nous a souvent été dit* que la France n'accepte pas qu'il y ait des initiatives politiques extérieures à propos de l'Algérie.

» Depuis l'initiative de Sant'Egidio et l'émergence d'une alternative politique, nous avons assisté à une réaction très dure du pouvoir. On a vu la violence franchir les frontières de l'Algérie et s'installer en France. Nous avons le sentiment que la politique algérienne de la France est prisonnière du lobby algérien.

» *Ce que nous voulons, c'est in*terpeller l'opinion publique française. Qu'elle débatte de la question *algérienne, que le Parlement* français et les médias français prennent conscience que ce conflit a fait plus de 100 000 victimes. Il doit avoir une fin. Tous les conflits débouchent sur une négociation.

– Certains analystes qualifient le général Zeroual de "*dialoguiste*" face aux "*éradicateurs*" et, à ce titre, disent qu'il faut malgré tout le soutenir.

– Au sein de l'état-major, il n'y a pas, d'un côté, les éradicateurs et, de l'autre, les dialoguistes. Je ne connais pas un seul général laïque et démocrate. Sans doute, sur le terrain, *y a-t-il des gradés partisans* d'une ouverture politique. Mais l'armée est le lieu du silence. La sécurité militaire y veille. A la tête de l'armée, il n'y a que des clans. Ils se disputent la rente *[NLDR : du pétrole]*. Quant à faire confiance à Zeroual, je m'y refuse. Nous lui avons passé des messages avant qu'il n'arrive à la tête de l'État. En vain...

– Est-ce qu'on peut imaginer un regain de violence tel que celui auquel nous assistons sans la complicité d'une certaine partie de la population ?

– C'est la grande question. Les islamistes sont responsables d'un *grand nombre des attentats,* et notamment des égorgements. Nous n'avons de cesse de les dénoncer. Ils sont indignes de l'islam. Mais le pouvoir a aussi sa part de responsabilité. Il a infiltré le GIA (Groupement islamique armé). Tout le *monde le sait. Ce que l'on ignore,* c'est le rôle des services secrets. Venant d'eux, on ne peut rien exclure.

» *Concernant la population civile,* vous savez que nous avons plus de trois millions de chômeurs. Les quartiers populaires sont particulièrement touchés. Là-bas, on trouve des jeunes complices du pouvoir, d'autres jeunes complices des islamistes, et d'autres encore qui vendent leurs informations au plus offrant. Il y a une conjonction de *banditisme, de drogue, de corruption,* qui fait que tout est possible. »

Propos recueillis par le service international

Journées sans joie à Alger : « Même le Bon Dieu est inquiet »

ALGER
correspondance

Dans le bus faisant la navette entre El Harrach et la place des Martyrs (au centre d'Alger), les gens parlent peu. Seuls deux jeunes gens tentent de dérider l'atmosphère en parlant à voix haute et en jetant des regards avides vers un groupe de jeunes filles. Avec un fatalisme teinté d'humour, l'un des jeunes hommes pointe son doigt vers le ciel gris : *« Quelle histoire ! Même le Bon Dieu est inquiet ! »* Hilare, son copain renchérit à voix haute : *« J'espère, mes frères, que vous avez fait vos prières avant de sortir pour le cas où... »* Personne n'a ri, et les jeunes ont préféré s'abstenir.

En cette veille de ramadan, même l'humour est pénible à Alger. De bas nuages donnent à la capitale algérienne une teinte maussade et triste qui ne lui sied pas. Les Algérois ne sont pas affolés. Ils sont surtout fatigués et usés par une Histoire qui tourne en rond sans se décider à briser le cercle vicieux d'une guerre qui *n'en finit pas.*

LE MOIS LE PLUS VIOLENT

Depuis 1992, le ramadan n'est plus en Algérie le *« mois de la miséricorde »*, comme l'enseigne la tradition islamique. Il est devenu *celui de toutes les violences,* celui où ont eu lieu les attentats les plus sanglants, les assassinats les *plus sauvages.* Pour cette année, Alger a déjà connu plusieurs attentats sanglants, et la population en attend d'autres. Les journaux font état d'un renforcement du dispositif de sécurité, mais le type d'action menée *par les groupes armés est* pratiquement imparable, à moins de paralyser totalement la *circulation. Cela, les Algérois le* comprennent.

Ils comprennent beaucoup moins le discours lénifiant sur le *« terrorisme résiduel »*, qui leur semble être une marque d'insensibilité des responsables à l'égard du deuil qui frappe les familles. *« Eux vivent à l'abri et bien protégés. Tout le reste leur paraît résiduel, même nous »*, remarque une universitaire.

L'autre violence que subissent les Algériens est celle de la flambée des prix. Au marché Clauzel, dans le centre d'Alger, la clientèle fait déjà grise mine. Beaucoup ont tourné silencieusement autour des étals en regardant, la gorge nouée, les prix affichés. Aucun salaire, même celui de cadre, ne permet de faire face à ce mouvement de rapacité qui défie toutes les lois du marché.

LE COUFFIN VIDE

Le poulet est déjà à 170 dinars (17 francs), le kilo de foie à 620, les tomates à 50 dinars, les pruneaux, très prisés durant le mois de jeûne, à 380. Beaucoup repartent avec le couffin pratiquement vide. Personne ne proteste. Seule une femme voilée peste contre les *« suceurs de sang qui [...] font des guet-apens durant le ramadan »*.

A la télévision, de vénérables vieillards du ministère des affaires religieuses devisent sur la fraternité. C'est la « nuit du doute » qui prend fin par la confirmation que les commissions *mises en place au niveau* des wilayas (départements) sont incapables de voir la Lune en raison des conditions climatiques. Ils décrètent quand même le début du ramadan, car, dit-on, le croissant lunaire a été vu dans de nombreux pays arabes.

C'est une première en Algérie. Ce vendredi est bien le début du *ramadan. Philosophe, une journaliste* remarque que la plus grande des miséricordes serait que le pays sorte enfin de sa trop longue nuit de doute en trouvant enfin le chemin de la paix.

Saïd Salama

L'arrivée au pouvoir du FIS est « inévitable », estime un institut américain

WASHINGTON
de notre correspondant

La question n'est pas de savoir si le FIS accédera au pouvoir en Algérie mais *« comment »* et *« dans quelle mesure »* il y parviendra, c'est-à-dire avec quelles autres forces politiques. Le maintien au pouvoir du régime du président Liamine Zéroual *« est inacceptable sur le long terme et ne fait que polariser plus profondément le pays »*. D'autre part, plus la lutte sanglante entre l'opposition islamiste et le gouvernement algérien se prolonge, plus le FIS se radicalise. Ces conclusions sont tirées d'une étude de la Rand Corporation, un institut privé de recherches de Californie, dont les vues reflètent souvent celles du Pentagone.

L'auteur, Graham Fuller, a passé dix-sept ans au Proche-Orient et en Asie du Sud, notamment pour le compte de la CIA, dont il a été un important responsable. Son analyse de la situation en Algérie est à la fois très critique à l'égard du pouvoir actuel et moins alarmiste que ne le sont, en général, celles des diplomates américains s'agissant de la perspective de l'avènement d'un régime islamiste. Graham Fuller ne croit pas au *« pire des scénarios »*, celui d'une Algérie transformée en un *« nouvel Iran »*, sous la férule des fondamentalistes.

Un gouvernement du FIS ne serait pas le plus souhaitable, notamment pour les pays occidentaux, explique-t-il, mais le Front islamique du salut représente *« l'alternative politique la plus populaire dans le pays »*, et il est probable qu'une fois au pouvoir il sera davantage le reflet de l'Algérie profonde que de l'islam en tant que tel. Un gouvernement du FIS pourrait montrer davantage de réalisme que d'idéologie, *notamment en matière* économique. Il n'est donc pas certain, selon l'auteur, qu'il représente un défi majeur pour les intérêts occidentaux, notamment américains. Le FIS, *assure-t-il, ne considère pas* forcément l'Amérique comme un *« Grand Satan »*, dans la mesure où *Washington apparaît plus « objectif »* que les pays européens à propos de l'islam.

TROIS SCÉNARIOS

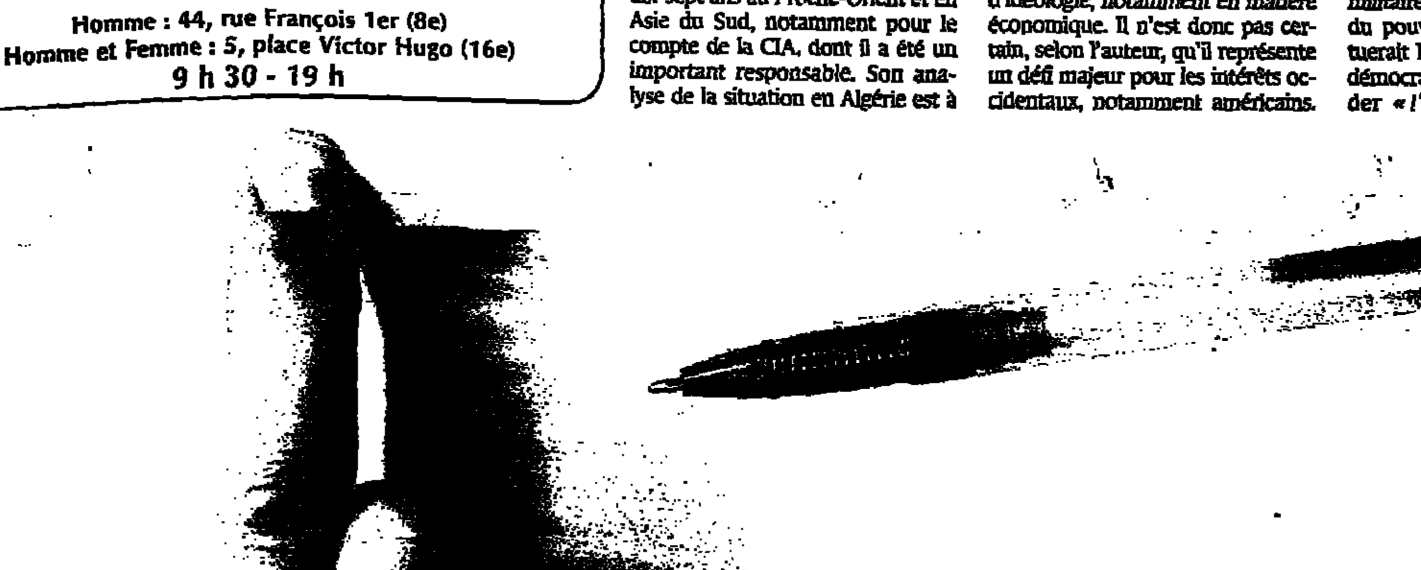
Graham Fuller envisage trois scénarios pouvant favoriser l'accession au pouvoir de l'opposition islamiste. Le premier se déroulerait *« à la faveur du chaos, de la violence, de la chute du gouvernement, voire d'une révolution sociale »*. La poursuite de la politique intransigeante de la *« junte militaire »* au pouvoir – qu'il estime *« politiquement et intellectuellement en faillite »* – aboutira à une telle situation, assure-t-il.

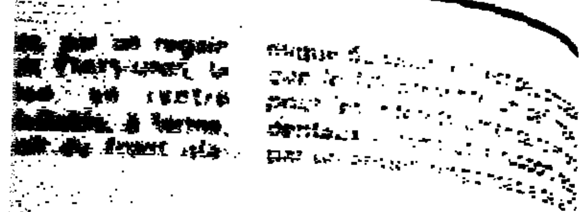
Le deuxième scénario reposerait sur un *« marché »*, par lequel les *militaires négocieraient un partage* du pouvoir. Une telle voie perpétuerait l'absence de gouvernement démocratique et ne ferait que retarder *« l'ultime affrontement politique »*. Le troisième serait l'alternative démocratique, sur la base de nouvelles élections permettant au FIS de remporter une majorité relative et de former un gouvernement, *« probablement avec d'autres partis »*.

Graham Fuller reconnaît que les Etats-Unis ont une influence limitée en Algérie, mais Washington doit cependant œuvrer en faveur d'un compromis politique. Une politique américaine qui viserait à empêcher le FIS de devenir un acteur majeur au sein du gouvernement deviendrait *« une perversion supplémentaire du processus démocratique »*.

Début décembre, le responsable du FIS aux Etats-Unis, Anouar Haddam, a été arrêté. Cette décision a, en général, été interprétée comme confirmant un durcissement des Etats-Unis à l'égard des islamistes algériens.

L. Z.





un ramadan sangla[nt]

Journées sans joie à Alger : Même le Bon Dieu est inquie[t]

Un double attentat à la bombe fait treize blessés dans un quartier « chaud » de Tel Aviv

Le premier ministre israélien privilégie la piste palestinienne

Un double attentat à la bombe a blessé treize personnes dans un quartier *« chaud »* de Tel Aviv, jeudi 9 janvier. Les responsables de la police n'ont pas exclu la thèse du règlement de comptes crapuleux. *Le premier ministre israélien* a privilégié la piste palestinienne en assurant qu'Israël réagira avec la plus grande sévérité si celle-ci est avérée. *Vendredi matin,* cet attentat n'avait toujours pas été revendiqué.

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Attentat politique ou crapuleux ? Deux bombes artisanales de faible puissance confectionnées à l'aide d'explosifs mélangés à des clous dans deux tubes métalliques déposés dans des boîtes à ordures publiques ont, en tout cas, blessé treize personnes jeudi soir 9 janvier à Tel Aviv, dont deux assez sérieusement. L'attentat, qui s'est produit dans un quartier « chaud », situé près de l'ancienne gare routière au sud-est de la ville n'avait pas, vendredi matin, été revendiqué.

Le premier engin, déposé près d'un cinéma spécialisé dans les films pornographiques, a explosé peu avant 20 h 30. Quelques minutes plus tard, alors que la police était déjà sur les lieux, un second engin, plus puissant que le précédent, a explosé à son tour, blessant légèrement deux hommes en uniforme.

C'est cette double programmation, généralement destinée à faire le maximum de dégâts, qui a tout d'abord conduit les enquêteurs à penser à un attentat arabe. D'autres éléments, comme l'heure des explosions, pas assez tardive dans ce quartier pour toucher le maximum de gens, et l'endroit lui-même, essentiellement habité par des travailleurs étrangers, africains, asiatiques, roumains et russes, et très fréquenté par les prostituées, plaident plutôt pour une action crapuleuse.

RÈGLEMENT DE COMPTES ?

La lutte entre les différents clans mafieux locaux pour le contrôle du marché de la drogue – très présente dans le quartier – et celui de la prostitution a déjà fait de nombreuses victimes en Israël, et certains enquêteurs n'écartaient pas, jeudi soir, l'hypothèse d'un règlement de comptes entre truands.

De fait, plus d'une heure après les explosions, tandis que Moshe Fogel, porte-parole du gouvernement, mettait directement en cause sur les écrans internationaux de télévision d'éventuels *« terroristes arabes »* ainsi que l'*« impunité »* que leur assurerait *« trop souvent Yasser Arafat »*, le ministre de la police, Avigdor Kahalani, se refusait, pour sa part, à écarter *« l'une ou l'autre thèse de l'attentat terroriste ou du règlement de comptes criminel »*.

En consultation, au moment de la double explosion, avec Dennis Ross, l'envoyé spécial américain chargé du Proche-Orient, le premier ministre Benyamin Nétanyahou, a rendu plus tard visite aux blessés. A sa sortie de l'hôpital, il s'est montré plus catégorique. *« Il s'agit presque sans aucun doute d'un attentat terroriste. S'il s'avère,* a-t-il assuré, *que ces terroristes sont venus d'une zone contrôlée par l'Autorité palestinienne, Israël réagira avec la plus grande sévérité. »*

L'attentat, qui ne ressemble guère à ceux qui avaient ensanglanté l'Etat juif à la fin du mois de février 1996, s'est produit à un moment de grande tension entre le gouvernement de M. Nétanyahou et l'OLP de Yasser Arafat. Les Palestiniens ont considéré comme *« une violation caractérisée des engagements signés il y a seize mois »* la demande israélienne de retarder de près de deux ans les retraits de son armée hors de la plus grande partie de la Cisjordanie occupée.

Patrice Claude

La mission de l'ambassadeur européen au Proche-Orient a pris un bon départ

LE CONSEIL européen a pris un pari risqué lorsqu'il a décidé le 28 octobre 1996 de désigner un envoyé spécial de l'Union européenne (UE) pour le processus de paix au Proche-Orient. Non seulement Israël et les Etats-Unis ne cachaient pas leur hostilité à un rôle politique de l'Union européenne dans cette région, mais encore les Quinze n'étaient pas tous sur la même longueur d'onde. Il aura fallu moins de deux mois à cet envoyé spécial, Miguel-Angel Moratinos – désigné le 22 novembre 1996 –, pour se faire admettre dans le paysage politique de la région et être reçu par les parties concernées : Israël, l'Autorité palestinienne, l'Egypte, la Syrie, la Jordanie et le Liban.

M. Moratinos s'est entretenu, jeudi 9 janvier à Paris, avec le ministre français des affaires étrangères, Hervé de Charette. Il avait eu la veille un entretien téléphonique avec le coordonateur américain du processus de paix, Dennis Ross, et il devait partir pour Gaza pour un entretien, samedi, avec le président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, à la demande de ce dernier.

L'art de ce diplomate espagnol, ancien ambassadeur de son pays en Israël, a consisté à se faire admettre en *« épousant le terrain »* – selon l'expression d'un responsable français – et en écoutant les uns et les autres, pour, précise son mandat, *« œuvrer avec eux au renforcement du processus de paix »* et *« offrir les conseils de l'UE et ses bons offices si les parties en font la demande »*. Lui-même en invoque un troisième : *« réhausser le rôle de l'Union européenne »*.

Sa mission semble avoir pris un bon départ. Ses interlocuteurs, y compris Israël et les Etats-Unis, l'ont tenu informé de l'état du processus de paix. M. Ross lui disait encore mercredi que, pour débloquer les négociations sur le redéploiement israélien à Hébron, il s'efforçait de définir les assurances que les Etats-Unis pouvaient offrir à l'Autorité palestinienne quant aux phases ultérieures du retrait militaire israélien de Cisjordanie. Faute de compromis, M. Ross quitterait la région provisoirement.

COMPLÉMENTARITÉ AVEC LES ÉTATS-UNIS

De ses conversations avec les autorités israéliennes, M. Moratinos tire en outre l'impression que l'Etat juif serait disposé à accepter un rôle français et européen pour ce qui concerne les volets syrien et libanais du processus de paix, tous deux totalement gelés à l'heure actuelle. Ce serait, indique-t-il, l'aspect le plus positif retenu en Israël de la récente visite du président français Jacques Chirac.

Sans triomphalisme, M. Moratinos croit pouvoir imputer à l'UE certains progrès dans les relations économiques et humaines entre Israël et les Palestiniens : création par l'Etat juif d'un comité d'organisation chargé de faciliter les échanges entre les deux parties, octroi de laissez-passer aux hommes d'affaires palestiniens, simplification des procédures dans le transfert des chargements de marchandises entre la Jordanie et la Cisjordanie, projet de facilité la réunification des familles palestiniennes à l'occasion du ramadan... Ce sont autant d'exemples qui allègent un tant soit peu le bouclage des territoires de Cisjordanie et de Gaza. Paris insiste – et M. de Charette l'a réaffirmé jeudi à son interlocuteur – pour que les projets de construction d'un port – cofinancé par la France et les Pays-Bas – et d'un aéroport à Gaza débouchent enfin.

Néanmoins, pour qu'elle puisse offrir ses « bons offices » et ses « conseils », l'UE doit elle-même avoir des projets plus ou moins élaborés sur les différents dossiers : donner par exemple un contenu précis à sa conception de la complémentarité avec les Etats-Unis, imaginer de quelle manière elle pourrait apporter sa contribution aux pourparlers israélo-libanais – sera-ce en concurrence, en association ou, parallèlement, au groupe multinational de surveillance du cessez-le-feu entre les deux pays – et aux négociations israélo-syriennes.

M. Moratinos demeure en contact régulier avec la présidence de l'Union européenne et avec le conseil des affaires générales à l'UE. Il peut prendre l'initiative de suggérer des idées aux parties concernées par le processus de paix. Il envisage pour l'instant de s'installer à Chypre.

Mouna Naïm

La France se prépare à revoir son dispositif militaire en Afrique

CHARLES MILLON a déclaré, jeudi 9 janvier, à Europe 1, que la France *« reverra peut-être »* son dispositif militaire en Afrique *« du fait de la professionnalisation des armées »*. C'est la première fois que le ministre français de la défense admet publiquement cette éventualité qu'il avait précédemment exclue. En février 1996, M. Millon avait démenti des informations du *Monde* sur la perspective d'une réduction du dipositif militaire français en Afrique. A plusieurs reprises, en 1996, lors de déplacements dans des Etats africains avec qui la France a signé des accords de défense et d'assistance militaire, il avait répété qu'il n'envisageait pas de *« modifications substantielles »* du déploiement militaire français, mais seulement des modifications *« à la marge »*.

A Europe 1, M. Millon a tenu à préciser que, *« pour une efficacité opérationnelle identique »*, la France *« pourra sans doute revoir les bases et le dispositif de rotation des soldats venant de France »*. Il a ajouté que la France, dont les effectifs prépositionnés actuellement s'élèvent à 8 200 soldats en Afrique, allait *« étudier tout cela en pleine concertation »* avec les Etats qui accueillent de telles forces.

Selon des études de l'état-major de l'armée de terre, dont *Le Monde* du 25 octobre 1996 s'était fait l'écho et qui entrent dans le cadre des réflexions menées sur la réorganisation des armées entre 1997 et 2002, le volume global des forces interarmées françaises basées outre-mer devrait être réduit de 30 % environ. Certes, des détachements seront maintenus dans tous les pays où des forces sont actuellement prépositionnées. Mais, pour des raisons d'économies, le futur dispositif se fera sur la base d'un regroupement – ce qui suppose l'abandon de quelques emprises – des unités et d'une *« interarmisation »* accrue, ce qui signifie la mise en commun de leurs soutiens et de leurs services par les trois armées avec un recours plus systématique au secteur civil s'il est moins coûteux.

A l'exception de Djibouti, où les forces ont des missions spécifiques et où continueront de coexister deux régiments (la 13e demi-brigade de légion étrangère et le 5e régiment interarmes d'outre-mer), il ne subsistera plus dans chaque zone, en Afrique, qu'un seul régiment censé rassembler les unités proprement opérationnelles et leurs soutiens. Ainsi le Sénégal devrait accueillir le 23e bataillon d'infanterie de marine (BIMA) ; la Côte-d'Ivoire, le 43e BIMA ; le Gabon, le 6e BIMA ; et le Tchad, comme la République centrafricaine, des éléments interarmes détachés par rotation depuis plusieurs garnisons disparates en France.

CRÉDITS EN BAISSE

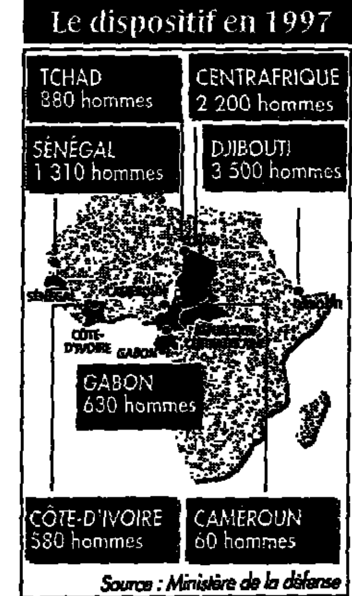
Les effectifs seront composés à partir de personnels permanents (avec des séjours d'un à deux ans, selon les cas) et de personnels tournants (pour des missions de plus courte durée, en général de quatre mois). Les armées veilleront à ce que ces personnels tournants proviennent des mêmes régiments, pour des raisons qui tiennent à la cohésion opérationnelle.

Ce dispositif remanié est indépendant de ce que, de son côté, la Mission militaire de coopération (MMC), qui dépend du ministère de la coopération, pourra faire au profit des vingt-trois pays africains ayant signé des accords de coopération et d'assistance militaire.

Dès 1997, les crédits de la MMC (739 millions de francs) marquent une continuation de la baisse, entamée à partir de 1987, pour ce qui est du nombre de cadres militaires instructeurs fournis par la France et de stagiaires africains formés. A un détail près, cependant : plusieurs Etats africains dans la zone anglophone, comme l'Afrique du Sud, le Kenya, le Malawi, le Nigeria, la Zambie et le Zimbabwe, ont demandé à bénéficier de ces programmes de formation par la France de leurs officiers et de leurs sous-officiers.

En revanche, pour l'aide en matériels, selon une analyse de la revue *Défense nationale*, le budget de la MMC pour 1997 est en bausse. Il doit atteindre 180 millions de francs et il est prioritairement destiné à équiper des forces nationales de sécurité, de police et de gendarmerie.

Jacques Isnard



Source : Ministère de la défense

François Léotard souhaite un débat parlementaire

François Léotard, président de l'UDF, a demandé, jeudi 9 janvier, l'organisation d'un *« débat parlementaire »* sur l'Afrique, tout en précisant que sa formation politique *« soutient la politique africaine de la France »*. *« Je crois nécessaire non seulement d'appliquer les accords de défense que nous avons avec les pays africains, mais aussi qu'il y ait un débat parlementaire sur cette politique africaine de la France, sur ses orientations, sur ses objectifs, sur l'aspect militaire de cette politique et sur la coopération nécessaire que nous devons avoir avec les pays africains »*, a indiqué l'ancien ministre de la défense lors de ses vœux à la presse. *« Il me semble que, à partir du moment où des soldats français sont présents de façon forte sur le continent (...) africain, il est utile que le Parlement puisse débattre des conditions de leur utilisation »*, a ajouté M. Léotard.

Immolation par le feu en Corée du Sud

SÉOUL. Un travailleur de Hyundai Motors, le premier constructeur automobile coréen, a tenté de s'immoler par le feu pour protester contre la réforme du droit du travail et se trouve dans une condition critique, a indiqué vendredi un responsable syndical de l'entreprise. *Le conflit social sud-coréen* avait pris un tour brutal, dans la nuit de jeudi 9 à vendredi 10 décembre, avec de violents affrontements qui ont opposé forces de l'ordre et environ deux mille manifestants. La police a en outre effectué une descente, jeudi soir, à Séoul, au siège de la Confédération coréenne des syndicats (KCTU), animatrice du mouvement, afin d'y opérer une perquisition. L'étau judiciaire se resserre chaque jour davantage autour des dirigeants grévistes. Le tribunal de première instance de Séoul a délivré, vendredi 10 janvier, des mandats d'amener contre sept de ces derniers dont le numéro un du syndicat, Kwon Young-kil. – *(AFP.)*

Nouveaux combats meurtriers au Sri Lanka

COLOMBO. Près de huit cents soldats et combattants séparatistes ont été tués ou blessés, jeudi 9 janvier, lors d'une attaque des Tigres de libération de l'Eelam tamoul (LTTE) contre Paranthan, une ville garnison au nord du Sri Lanka, a annoncé le ministère de la défense. L'armée gouvernementale assure avoir repoussé l'assaut des guérilleros et tué quelques cinq cents rebelles mais le secrétaire d'Etat à la défense a reconnu que les combats se poursuivaient. C'est l'attaque la plus importante depuis la défaite infligée l'été 1996 par les rebelles aux forces de sécurité dans le camp de Mullaitivu, dans le nord-est de l'île. A Londres, des représentants du LTTE ont démenti l'ampleur des pertes infligées à leurs combattants en affirmant que les informations émanant du gouvernement sri-lankais sont *« fausses »*. Depuis vingt-quatre ans, le conflit séparatiste déclenché par les « Tigres » a fait plus de cinquante mille morts. – *(AFP, Reuter.)*

L'UE demande à Belgrade d'ouvrir un dialogue avec l'opposition

BRUXELLES. L'Union européenne a demandé, jeudi 9 janvier, aux autorités de Belgrade d'entamer *« un dialogue constructif avec l'opposition »* et d'assurer *« la viabilité de médias indépendants »*. Elle insiste aussi, dans le communiqué transmis au gouvernement, pour qu'il *« évite le recours à la force contre les manifestants pacifiques et les journalistes »*. Le ministère français des affaires étrangères a pour sa part annoncé, jeudi, l'envoi d'un émissaire à Belgrade, pour éviter que cette visite fasse l'objet d'une manipulation en Serbie et soit présentée comme un geste de soutien au régime. Le directeur d'Europe continentale au Quai d'Orsay, Paul Poudade, doit redire aux dirigeants serbes le souhait de la France de voir les recommandations de Felipe Gonzalez rapidement et intégralement mises en œuvre. Il va, par ailleurs, rencontrer les dirigeants de l'opposition et préciser à certains d'entre eux qu'ils doivent renoncer au discours nationaliste pan-serbe qui fut le leur par le passé, à d'autres qu'ils doivent rompre leurs liens avec Pale.

AFRIQUE

■ **ZAÏRE : l'ambassadeur des Etats-Unis à Kinshasa a accusé le** Rwanda et l'Ouganda d'avoir agressé le Zaïre en soutenant la rébellion dans l'est du pays : *« Nous estimons que le Zaïre a été attaqué par le Rwanda et l'Ouganda*, a déclaré Daniel Simpson, jeudi 9 janvier, à la télévision zaïroise. *Nous soutenons à 100 % le principe d'intangibilité des frontières zaïroises »*, a ajouté le diplomate, qui a rencontré le président Mobutu avant que celui-ci ne parte pour la France, où il est arrivé jeudi après-midi. – *(Reuter.)*

■ **ALGÉRIE : Après trois mois de grève,** le Conseil national des enseignants du supérieur (CNES) a décidé de suspendre le mouvement à compter du 13 janvier. Soumis à de fortes pressions du gouvernement, les enseignants du supérieur ont seulement obtenu du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique la création de commissions chargées d'étudier les problèmes à l'origine du conflit.

■ **MAROC : le ministre français du commerce extérieur,** Yves Galland, a signé jeudi 9 janvier à Rabat un protocole de 520 millions de francs destiné au financement d'un centre civil de recherche nucléaire et à l'acquisition de motrices diesel fournies par GEC-Alsthom. – *(AFP.)*

ASIE

■ **INDE : seize policiers et deux civils ont été tués** par des guérilleros maoïstes lors de l'attaque d'un poste de police dans le sud de l'Inde, a annoncé l'agence United News of India (UNI). Les guérilleros, membres de l'organisation interdite du Groupe de la guerre populaire (PWG), se sont emparés de trente-deux armes et de munitions. – *(AFP.)*

EUROPE

■ **ALBANIE : Nexhmije Hoxha, veuve du dernier dictateur albanais,** Enver Hoxha, a été liberée vendredi 10 janvier. Agée de soixante-seize ans, Mme Hoxha avait été emprisonnée en décembre 1991 et condamnée en 1993 à onze ans de prison *« pour abus de pouvoir et détournement de fonds publics »*. – *(AFP.)*

Le fonctionnement du Tribunal international pour le Rwanda doit être amélioré

ARUSHA. Répondant à diverses critiques, l'ONU a annoncé, jeudi 9 janvier, l'envoi de nouvelles équipes afin d'améliorer le fonctionnement du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPR), établi à Arusha, en Tanzanie, pour juger les auteurs du génocide de 1994. *« Le poids moral de cet organisme est énorme et les responsables de ce travail doivent répondre aux exigences éthiques et professionnelles les plus hautes »*, a déclaré le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan. Un rapport sur les dysfonctionnements du tribunal a été préparé et M. Anan doit prendre d'autres mesures. Des employés européens ont accusé des administrateurs du tribunal d'offrir des emplois à des parents ou amis sans qualification et d'opérer une discrimination envers les non-Africains. Le TPR a brièvement siégé, jeudi, avant d'ajourner ses travaux en raison de l'absence des témoins à charge qui n'étaient pas arrivés du Rwanda. Le véritable début du premier procès, celui de Jean-Paul Akayesu, un ancien bourgmestre hutu accusé de génocide, était prévu pour vendredi après-midi. Le Rwanda, qui, de son côté, a déjà entamé une série de procès et a critiqué les retards du TPR, a de nouveau dénoncé, jeudi, le manque d'organisation de ce tribunal. – *(Reuter.)*

L'Allemagne présente un piètre bilan économique de l'année 1996

La croissance a été limitée à 1,4 % l'an dernier, le nombre de chômeurs a atteint 4,1 millions en décembre. Le chancelier Kohl juge le niveau actuel du chômage « tout à fait inacceptable », mais promet une véritable reprise en 1997

Les résultats provisoires rendus publics, jeudi 9 janvier, par l'Office fédéral des statistiques de Wiesbaden, font état d'une croissance limitée à 1,4 % en 1996, après 2,9 % puis 1,9 % au cours des deux années précédentes. La reprise de l'activité, aux deuxième et troisième trimestres, s'est tarie au cours des trois derniers mois de l'année, même si les exportations restent dynamiques. Le fléchissement de la croissance est particulièrement net dans la partie orientale du pays, où certains experts redoutent la venue d'une récession. En décembre, le marché de l'emploi s'est brutalement détérioré, le taux de chômage atteignant 10,8 % de la population active en données brutes. Le chancelier Kohl, qui a promis de diviser par deux le nombre des chômeurs (actuellement supérieur à 4 millions) d'ici à l'an 2000, il a appelé jeudi à une réduction des heures supplémentaires, qui permettrait selon lui de créer *« des centaines de milliers d'emplois »*, ainsi qu'à la limitation de l'accès des étrangers au marché du travail allemand.

LA COÏNCIDENCE de l'annonce d'un faible taux de croissance en 1996, d'un déficit budgétaire nettement supérieur à la limite fixée par le traité de Maastricht, et surtout d'une forte détérioration du marché de l'emploi en décembre, a donné un message de nouvelle année bien pessimiste à l'Allemagne.

« Nous ne pouvons simplement pas continuer comme avant », déclarait le chancellier Kohl lors de sa traditionnelle allocution télévisée du 31 décembre. Le niveau du chômage est *« tout à fait inacceptable »*, a-t-il renchéri jeudi 9 janvier. Le chancelier a toutefois ajouté que *« la conjoncture est en reprise, on parle d'une croissance de 2,5 % pour 1997 »*. Après une croissance de 1,9 % seulement en 1995, le produit intérieur brut n'a crû que de 1,4 % en 1996, selon les estimations provisoires de l'Office fédéral des statistiques de Wiesbaden.

Et si la plupart des instituts de conjoncture ne sont pas aussi optimistes que M. Kohl, ils tablent généralement sur une croissance de 2 % environ cette année. Les exportations, traditionnel moteur de la croissance allemande, devraient rester dynamiques au cours des prochains mois, notamment grâce à la progression du dollar face au mark intervenue depuis deux ans. La modération salariale, aidée par la poursuite d'une faible inflation, et le maintien d'un très bas coût du crédit permettront quant à eux de doper les profits des entreprises et, espère-t-on, leurs investissements.

RALENTISSEMENT DANS L'EX-RDA

Entre sa population vieillissante et sa faible productivité, l'ancienne RDA ne paraît plus à même de doper la croissance. Pour l'instant, l'activité croît encore à un rythme plus rapide que celui de l'Allemagne occidentale, mais le taux de 2 % enregistré en 1996 est très éloigné des 8 % à 10 % annuels observés au début des années 1990. Le taux de chômage atteint près de 16 % de la population active. La fin du boum de la construction, en particulier, a pesé sur le niveau de la production.

Il y a trois ans, déjà, de nombreux économistes se demandaient si la croissance de l'ancienne Allemagne communiste pourrait s'auto-alimenter. En ce début d'année 1997, le marasme allemand, la diminution des subventions fédérales, dans le contexte d'une conjoncture déprimée en Europe de l'Ouest et d'une vive concurrence de certains voisins de l'Est (Pologne, République tchèque...) donnent à la question une actualité nouvelle. Selon l'institut DIW, la croissance de l'ex-RDA devrait être limitée à 1 % en 1997 et déboucher, à terme, sur une récession.

Dans l'ensemble du pays, la détérioration du marché de l'emploi, amorcée depuis 1995, s'est brutalement accélérée à la fin de l'an dernier, et aucun renversement de tendance n'est prévisible à court terme. De 10,3 % de la population active en novembre, le taux de chômage est brutalement passé à 10,8 % en décembre, le nombre de sans-emploi s'établissant à 4,15 millions de personnes. Le ministre du travail, Bernhard Jagoda, a lui-même déclaré jeudi que le nombre de chômeurs pourrait atteindre 4,5 millions en février, dépassant ainsi le record historique de 4,27 millions atteint en février 1996. Le chancelier Kohl, indiquant qu'*« il n'y a pas de raisons de se résigner »*, ambitionne toujours de diminuer le taux de chômage de moitié d'ici à l'an 2 000. Certainement, a-t-il laissé entendre jeudi, en augmentant la flexibilité du temps de travail, notamment par la diminution des heures supplémentaires et le recours accru au temps partiel.

La thèse de la *« croissance sans emplois »*, censée frapper les économies ayant atteint une maturité dans leur développement, est très populaire outre-Rhin. Dans son *Bulletin économique* de décembre, la Deutsche Bank rappelle pourtant qu'aux Etats-Unis les emplois créés ne sont pas sous-qualifiés, mais touchent largement le secteur des services, beaucoup plus développé que celui de l'Allemagne : il emploierait aujourd'hui 73 % de la population active, contre 61 % seulement en Allemagne.

MAUVAIS EXEMPLES

Des réformes de structures, capables d'orienter la production allemande vers des secteurs plus porteurs, sont nécessaires. Elles requièrent des licenciements industriels et des investissements massifs, difficiles à réaliser dans un pays doté des coûts salariaux les plus élevés du monde industriel.

En cette période de préparation active de l'Euro, l'Allemagne, au cœur du dispositif, offre un exemple peu encourageant aux futurs participants à l'Union économique et monétaire (UEM). A ceux qui, comme la France, savent ne pouvoir envisager une monnaie unique en l'absence de l'Allemagne. Ou à d'autres, comme l'Italie ou l'Espagne, qui réalisent des efforts considérables pour être admis dans le premier train de l'UEM. L'Allemagne abrite déjà le siège de l'Institut monétaire européen ; elle s'est faite, lors du conseil européen de Dublin en décembre 1996, le plus ardent partisan du *« pacte de stabilité et de croissance »*, qui prévoit un dispositif de sanctions à l'encontre des pays ne respectant pas des critères économiques stricts ; et pourtant, avec un déficit budgétaire de 3,9 % du PIB en 1996, il lui sera difficile de respecter l'an prochain la limite supérieure de 3 % fixée par le traité de Maastricht.

Le président de la Bundesbank, Hans Tietmeyer, a affirmé jeudi dans une interview à l'hebdomadaire *Rheinischer Merkur*, qu'il partait du principe que *« le choix des pays (qui participeront à la monnaie unique) sera fondé sur le respect strict des critères tel qu'ils apparaissent dans le traité de Maastricht »*. Le mot *« Sparpaket »* – littéralement, « paquet d'économies », ou « programme d'austérité » –, choisi par la Société pour la langue allemande de Wiesbaden pour symboliser l'année 1996, s'adaptera particulièrement bien à 1997, surtout pour les chômeurs, victimes des coupes budgétaires dans les programmes sociaux.

Françoise Lazare

Méfiance envers l'euro, selon un sondage

Un sondage Gallup réalisé pour quatre quotidiens européens (*Le Figaro*, le *Daily News*, le *Handelsblatt* et l'*Espresso*), et publié dans *Le Figaro* du 10 janvier, fait apparaître une méfiance croissante des Allemands envers la monnaie unique. 16 % d'entre eux seulement estiment que l'adoption de l'euro par leur pays aurait pour eux des effets positifs, contre 58 % des Italiens interrogés, 53 % des Français et 20 % des Britanniques. 38 % des Allemands pensent que cela n'entraînerait pas de changement pour eux. Ce sont les Allemands aussi qui réclament en plus grand nombre (79 %) un référendum sur la question européenne, talonnés par les Britanniques (76 %). Si une telle consultation avait lieu, 44 % des Allemands interrogés voteraient contre la création de l'euro et 43 % pour, 11 % restant indécis. Parmi les Italiens, 71 % sont partisans de la monnaie unique, parmi les Français 61 % et parmi les Britanniques 26 %.

Préférence nationale pour l'emploi

Le thème de l'« emploi aux Allemands », jusqu'ici réservé à l'extrême droite, est désormais repris par le chancelier Kohl et la CDU-CSU. Jeudi 9 janvier, M. Kohl a estimé « absurde » que certains emplois ne puissent être occupés que par des étrangers en période de chômage record. « Cette situation ne peut pas durer », a-t-il dit. De son côté le ministre des finances, Theo Waigel (CSU), a rappelé la proposition de son parti visant à imposer aux étrangers non ressortissants de l'UE un délai de cinq ans avant de pouvoir travailler en Allemagne. Le chef du groupe parlementaire des chrétiens-sociaux (CSU), Michael Glos, s'était élevé, fin décembre, contre le fait que « plus d'un million de permis de travail » soient accordés chaque année à des travailleurs étrangers. L'Office fédéral du travail a dénoncé cette interprétation abusive des chiffres. Selon lui, le chiffre de 1,3 million comprend les permis délivrés pour une durée de un à trois mois, notamment ceux des travailleurs saisonniers.

Le Japon goûte avec amertume la dure leçon de Lima

Le coup de force contre l'ambassade nipponne au Pérou oblige Tokyo à repenser son pacifisme constitutionnel

TOKYO
de notre correspondant

Après avoir hésité à quitter Tokyo alors que la prise d'otages à la résidence de l'ambassadeur du Japon à Lima entrait dans son vingtième jour, le premier ministre Ryutaro Hashimoto a commencé, mardi 7 janvier, sa tournée en Asie du Sud-Est. Les Japonais ont dû se rendre à l'évidence : un dénouement rapide ne semble pas en vue dans une crise qui a pour théâtre un territoire sous sa souveraineté – l'ambassade et ses dépendances sont territoire japonais – et dans laquelle est en jeu la vie de soixante-quatorze otages, dont une vingtaine d'hommes d'affaires et des diplomates nippons.

La partie semble pour l'instant bloquée, les principaux protagonistes se paralysant mutuellement : le président Fujimori ne se départit pas de sa fermeté verbale mais il ne peut envisager une solution de force, bloqué par Tokyo qui lui a fermement fait savoir qu'il fallait à tout prix épargner les vies humaines. Passer outre la volonté japonaise confirmerait certes la détermination du *« karaté kid »* Fujimori dans la lutte contre la guérilla, mais affaiblirait son régime en le privant de la confiance et, par conséquent, du soutien financier de Tokyo.

Les Japonais, de leur côté, ne peuvent forcer une solution revenant à obtempérer aux exigences des rebelles. Céder était traditionnellement leur attitude, qu'il s'agisse de la prise d'otages de Dacca, en 1977, par le groupuscule terroriste nippon Armée rouge (le gouvernement paya une rançon de 700 millions de dollars et libéra six membres de l'organisation emprisonnés à Tokyo) ou de celle du Mexique, où, en août 1996, Sanyo versa 2 millions de dollars pour faire libérer le directeur de sa filiale enlevé à Tijuana quelques jours auparavant.

RUMEURS DE POURPARLERS

En 1977, le cabinet Fukuda, qui justifia son action par la noble formule *« une vie humaine vaut plus que toute la richesse du monde »*, avait été critiqué par les pays occidentaux. Cette fois, le Japon, membre du prestigieux Club des Sept, est lié par les engagements pris en matière de lutte contre le terrorisme au sommet de Lyon. Après avoir hésité, il a compris que sa crédibilité internationale était en jeu, évitant soigneusement de se placer en position de médiateur.

La tentation d'une solution « biaisée » n'a cependant pas disparu, comme en témoignent les rumeurs insistantes de négociations parallèles en vue du versement d'une rançon par les entreprises dont les représentants sont détenus en otages. Tokyo s'emploie à démentir l'existence des tels pourparlers, bien qu'en privé de hauts fonctionnaires n'écartent pas l'hypothèse de contacts entre certaines entreprises et le Mouvement révolutionnaire Tupac Amaru (MRTA).

L'affaire de Lima est le fruit amer de deux attitudes contradictoires : l'intransigeance autoritaire du président Fujimori vis-à-vis des guérillas et la vulnérabilité du Japon, important bailleur de fonds du régime, aux pressions terroristes. Les guérilleros en ont tiré les conclusions qui s'imposent : pour faire fléchir le président, ils ont agi sur son mentor japonais, cible apparemment plus facile à atteindre. Et peut-être même ont-ils bénéficié des bons conseils de ce qui reste de l'Armée rouge, comme pourrait le laisser penser l'arrestation, en juin 1996, à Lima, de Yasue Yoshimura, impliquée dans la prise d'otages à l'ambassade de France, à La Haye, en 1974. « En cavale » depuis lors, Yasue Yoshimura a été extradée au Japon par les autorités péruviennes.

Quel que soit le dénouement de cette crise, Tokyo devra en tirer les leçons et constater que l'archipel n'est plus épargné par les conflits et les menaces. L'époque touche à sa fin où, derrière les Etats-Unis qui lui assuraient leur protection nucléaire, le Japon pouvait se retrancher derrière son pacifisme constitutionnel, se tenir en marge des crises et louvoyer en évitant la confrontation. L'archipel ne peut plus être un îlot de quiétude isolé du reste du monde et Tokyo prend soudainement conscience de la globalisation des menaces.

L'alliance américaine le protège certes toujours au niveau stratégique, mais il est désormais directement menacé sur un autre plan : le terrorisme à l'intérieur avec l'attentat de la secte Aum Shinrikyo et le terrorisme à l'extérieur avec les attaques contre ses ressortissants disséminés outre-mer par l'expansion des entreprises nippones.

L'affaire de Lima contraint en outre Tokyo à repenser sa politique *d'aide au développement. Sans renoncer à son pacifisme qui, quelles que soient les entorses passées* et à venir, l'empêchera encore quelque temps de recourir à la force, le Japon ambitionne de peser d'un poids accru sur les orientations de la politique mondiale. Il brigue ainsi un siège permanent au Conseil de sécurité des Nations unies, mettant en avant l'aide au développement comme « grande » arme diplomatique. Avec un budget annuel de 10 milliards de dollars (plus de 53 milliards de francs), il est le plus important fournisseur d'aide aux pays en voie de développement.

TÊTE DE PONT

Depuis l'arrivée au pouvoir de M. Fujimori, Tokyo a fait du Pérou la tête de pont de sa présence en Amérique latine. Les liens avec un pays à forte immigration nippone depuis la fin du XIX[e] siècle (100 000 péruviens sont d'origine japonaise) et la personnalité de M. Fujimori ont favorisé un renforcement de la coopération entre les deux pays. En dépit du virage autoritaire pris par le Pérou en 1992, Tokyo n'a jamais remis en cause ce soutien, au risque d'identifier son image à celle du régime.

Entre 1990 et 1994, le Japon a accordé 858 millions de dollars d'aide au Pérou et, lors de sa visite à Lima, en août, M. Hashimoto a promis *pour les années à venir 600 millions* de dollars supplémentaires, ce qui ferait du Pérou le premier pays récipiendaire de l'assistance nippone en Amérique latine.

Ces crédits sont consacrés à la réalisation de grands projets d'infrastructure et ne contribuent donc pas, à court terme du moins, à l'amélioration des conditions de vie d'une population dont la moitié vit dans l'extrême pauvreté. Ces grands projets étant gérés par les maisons de commerce nippones, le Japon a fait l'objet de plusieurs mises en garde voire de franches menaces de la part des guérilleros. En 1991, trois de ses coopérants ont été assassinés par des membres du mouvement maoïste Sentier lumineux.

Devant de tels événements, le Japon ne peut plus entretenir l'illusion de la neutralité de sa politique d'aide au développement. *« Le terrorisme doit être éradiqué, mais il ne sera pas éliminé tant que ne sera pas apporté un remède aux situations qui l'engendrent, »* écrivait récemment l'*Asahi* dans une critique à peine voilée de la politique japonaise à l'égard du Pérou. Demain, en Chine ou en Birmanie, il risque de constater que sa politique d'aide n'y est guère plus dénuée d'implications politiques, ni de potentielles menaces pour ses ressortissants.

Philippe Pons

Deux journalistes de la télévision Asahi détenus pour « lien avec le terrorisme »

Un journaliste et un traducteur de la chaîne de télévision japonaise Asahi, qui avaient réussi à s'introduire, mardi 7 janvier, dans la résidence de l'ambassadeur du Japon à Lima, sont toujours détenus par la police péruvienne, sous l'accusation de *« lien avec le terrorisme »*, a annoncé mercredi leur avocat, M[e] Augusto Linares.

Le journaliste Hitomi Tsuyoshi et le traducteur Victor Borja avaient été arrêtés mardi par des policiers en civil, membres de la Direction anti-terroriste, la Dincote, à leur sortie de la résidence, où 74 personnes sont toujours retenues en otages par un commando du Mouvement révolutionnaire Tupac Amaru (MRTA). Les deux hommes ont passé la nuit dans les locaux de la Dincote, où ils ont été interrogés. Les films qu'ils avaient tournés durant leur séjour de deux heures dans la résidence ont été saisis. – *(AFP.)*

PUBLICATION JUDICIAIRE

« Communiqué des Editions Robert LAFFONT et de Monsieur et Madame FREMY, éditeurs et auteurs du QUID 1997. Dans l'édition du QUID 1997, page 870, il est indiqué s'agissant du paragraphe relatif au financement du FRONT NATIONAL ce qui suit : « Comme il ne dirige aucune municipalité d'envergure, le FRONT NATIONAL utilise les réscaux occultes classiques (bureau d'études, fausses *factures*) ».

« Il est également fait référence au fait que Monsieur LE PEN, président du FRONT NATIONAL, aurait été légataire de Monsieur Pierre BRIFFAUT. Ces affirmations sont inexactes ».

« Aussi, l'éditeur et les auteurs demandent aux lecteurs, afin de corriger l'erreur commise, de considérer qu'il faut lire aux lieu et place des paragraphes précités ce qui suit :

« *Financement : Le Front National n'utilise pas les réseaux occultes classiques...* » d'une part et d'autre part de considérer que Monsieur LE PEN n'a jamais été légataire de Monsieur Pierre BRIFFAUT ».

Triple exécution en Arkansas dans une quasi-indifférence

Quarante-cinq personnes mises à mort en 1996 aux Etats-Unis. Ce nombre devrait augmenter cette année avec la limitation des recours décidée par la Cour suprême

WASHINGTON
de notre correspondant

Le plus impressionnant dans les trois exécutions capitales qui se sont déroulées, dans la nuit du mercredi 8 au jeudi 9 janvier, dans la prison de Cummins (Arkansas), est moins le fait lui-même que l'absence de réactions l'accompagnant. Outre une soirée de prières à l'église locale, quelques dizaines de personnes s'étaient rassemblées, mercredi soir, devant le siège du gouvernement, à Little Rock, la capitale de l'Arkansas, un Etat du Sud pauvre, surtout connu parce que Bill Clinton en est originaire. Des membres des familles des condamnés, ainsi que quelques représentants des associations de défense des droits de l'homme, composaient ce maigre attroupement.

Les porteurs de pancartes *« Pourquoi tuons-nous des gens qui tuent pour montrer que tuer est mal ? »* se retrouvaient pour la troisième fois : trois exécutions, trois manifestations... Sur le plan national, rien. Mercredi soir, aucune des grandes chaînes de télévision n'avait évoqué l'événement. Le lendemain, les principaux journaux l'ont ignoré. Earl Van Denton (47 ans), Paul Ruiz (49 ans) et Kirt Wainwright (30 ans) ont été exécutés par piqure léthale, l'un après l'autre. Le troisième est resté près d'une heure attaché, dans la « chambre de la mort », en attendant le résultat d'un ultime appel devant la Cour suprême.

BANALISATION

Les deux premiers condamnés avaient passé dix-huit ans en instance d'exécution, leur condamnation ayant été remise en cause à trois reprises et leur exécution repoussée huit fois. Ils avaient été reconnus coupables d'un double meurtre de policiers et étaient soupçonnés de sept autres. Kirt Wainwright, lui, avait été reconnu coupable de l'assassinat d'une caissière, ce qu'il a toujours nié. Les autorités pénitentiaires avaient expliqué que la décision de grouper ces exécutions avait été prise pour réduire le *« stress émotionnel »* des employés de la prison, et le porte-parole du gouverneur de l'Arkansas avait précisé qu'il était *« substantiellement moins coûteux et plus efficace »* d'agir ainsi.

Les responsables locaux parlent d'expérience : une triple exécution avait eu lieu il y a deux ans et demi, dans la même prison. Il s'agissait alors d'une « première » depuis que la Cour suprême des Etats-Unis a rétabli la peine capitale, en 1976. Depuis cette date, l'Etat de New York est devenu, en 1995, le 38e Etat à appliquer le châtiment suprême. La quasi-indifférence qui a accueilli l'exécution des condamnés de l'Arkansas illustre la banalisation du phénomène : 45 personnes ont été exécutées en 1996, un chiffre en baisse sur 1995 (année record, avec 56 exécutions), mais qui, selon la plupart des spécialistes, devrait reprendre une courbe ascendante.

Le Congrès a en effet adopté, en avril 1996, des dispositions visant à limiter les possibilités d'appel des condamnés à mort. La volonté des législateurs était à la fois de désengorger les prisons et d'économiser les deniers publics en réduisant l'intervalle (en moyenne, de onze ans et deux mois, en 1995) qui sépare le verdict de l'exécution. La Cour suprême a confirmé, en juin 1996, que les condamnés ne pourront pas invoquer plus d'une fois l'habeas corpus devant la plus haute juridiction fédérale pour contester la sentence. Ces restrictions devraient avoir pour effet d'augmenter le rythme des exécutions des quelque 3 100 condamnés à mort qui attendent dans les prisons américaines.

L. Z.

Le Vatican dénonce l'« idolâtrie de la vengeance »

Comme pour rompre avec l'indifférence de l'opinion américaine, l'*Osservatore Romano*, le quotidien du Vatican, a vigoureusement protesté, jeudi 9 janvier, contre la triple exécution dans l'Arkansas. *« 1997 s'ouvre avec une triple exécution. Les protestations et les prises de position n'ont servi à rien »*, déplore-t-il, avant d'ajouter : *« Conserver la peine de mort et l'appliquer signifie idolâtrer la vengeance et relativiser à tout prix le droit à la vie. »* Même si les textes officiels de l'Eglise catholique n'excluent pas le maintien de la peine de mort, dans les cas de *« nécessité absolue »* et au nom de la *« légitime défense »* de la société, Jean Paul II est intervenu à plusieurs reprises pour tenter de sauver des condamnés à mort. Le 13 décembre, il a demandé la grâce de Joseph O'Dell en Virginie, à qui la Cour suprême a accordé un délai.

Le mystère du « syndrome de la guerre du Golfe » n'est pas élucidé

Les enquêteurs de la commission américaine ont critiqué le Pentagone

Une commission créée par le président Clinton a remis, le 7 janvier, son rapport final sur le mystère du *« syndrome de la guerre du Golfe »*. Elle juge *« superficiels »* les efforts initiaux du Pentagone, dans ses recherches sur la contamination possible par des armes chimiques de milliers de GI's dans le Golfe en 1991.

WASHINGTON
de notre correspondant

Le Pentagone n'est pas prêt de se débarrasser du boulet que constitue le « syndrome de la guerre du Golfe ». Coup sur coup, un rapport officiel et une série de trois publications médicales relancent la controverse sur l'origine de cet ensemble de maladies dont souffrent quelque 80 000 anciens combattants ayant servi pendant la guerre du Golfe (sur 697 000 soldats), en 1990-1991.

Le premier est le fruit de seize mois de travail de la commission d'enquête créée en 1995 par Bill Clinton pour tenter de trouver une explication à ce phénomène. Les secondes sont publiées dans la prochaine livraison du *Journal of the American Medical Association* (JAMA). Or le moins qu'on puisse dire est que ces deux approches ne concordent pas.

AU MOINS 20 000 VICTIMES

Après avoir longtemps nié à la fois l'existence, le caractère particulier des divers symptômes dont se plaignent les patients (maux de tête, nausées, troubles intestinaux, perte de mémoire, fatigue chronique, douleurs des articulations, etc.) et enfin le lien entre ces maladies et une possible contamination par des agents chimiques provenant de dépôts de munitions irakiens bombardés, le département de la défense a reconnu, en juin 1996, que des émanations de gaz innervants pourraient avoir affecté *« un très grand nombre »* de soldats.

Combien exactement ? Nul ne le sait avec certitude, mais la dernière estimation du département de la défense est d'au moins 20 000 hommes.

Curieusement, les experts de la commission présidentielle critiquent vertement l'attitude du Pentagone, sans pour autant épouser sa thèse – pourtant avancée avec prudence – selon laquelle des soldats ont pu être exposés aux émanations provenant de la destruction, en mars 1991, des armes chimiques du dépôt de Kamisayah, situé dans le sud de l'Irak.

La commission estime que le refus du Pentagone, jusqu'à une date récente, de financer la moindre étude sur le « syndrome de la guerre du Golfe », a rendu un *« mauvais service »* aux soldats concernés, ainsi qu'au public américain en général, et ajoute que les efforts initiaux entrepris pour chercher la vérité furent *« superficiels et dépourvus de crédibilité »*. La présidente de cette commission, le docteur Joyce Lashof, espère cependant que ceux-ci permettront de *« restaurer la confiance du public dans l'enquête gouvernementale sur d'éventuels incidents d'exposition à des agents chimiques »*.

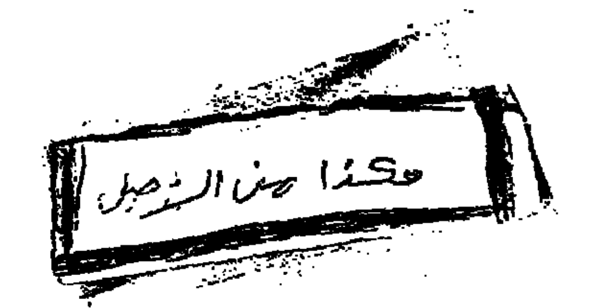
STRESS OU PESTICIDES

A ce stade, les experts soulignent qu'ils n'ont trouvé aucune *« preuve »* autorisant à faire un tel rapprochement et ajoutent qu'il est *« improbable »* que les maladies en question puissent avoir été provoquées par l'une des causes les plus souvent mentionnées : pesticides, agents biologiques ou chimiques, fumées toxiques, enfin absorption de pilules de pyridostigmine, une substance destinée à contrer les effets des gaz innervants. Tout en assurant que le « stress du champ de bataille » est probablement un facteur important, la commission conclut que des études supplémentaires sont nécessaires.

Les prudentes conclusions de la commission présidentielle sont, d'autre part, fort éloignées de celles des spécialistes du JAMA. Les maladies liées à la guerre du Golfe *« sont réelles »*, a souligné, mercredi 8 janvier, le professeur Robert Haley, responsable de ces études réalisées au Centre médical de l'université du Texas, à Dallas, et elles ont été causées par *« une exposition à un ensemble d'agents innervants peu dangereux et d'autres produits chimiques »*, comme les pesticides. En tout état de cause, a-t-il ajouté, elles ne sont pas le résultat du stress, mais celui de trois syndromes différents, ayant provoqué chez les patients *« de légers dommages au cerveau, à la moelle épinière et aux nerfs »*.

En prolongeant de neuf mois le mandat des experts de la commission présidentielle, Bill Clinton a voulu à la fois couper court aux critiques qui ont salué leurs conclusions mi-chèvre, mi-chou et maintenir en place un organisme dont le rôle implicite est de veiller à ce que le Pentagone n'abandonne pas ses recherches. Le chef de la Maison Blanche ne pouvait guère mieux souligner que, sur ce point, la détermination du département de la défense n'est pas au-dessus de tout soupçon, et que le mystère du « syndrome de la guerre du Golfe » demeure entier...

Laurent Zecchini



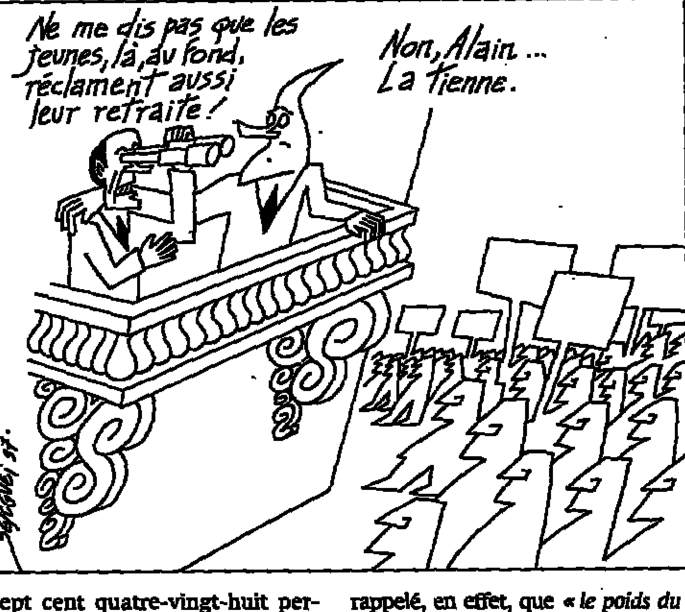
SOCIAL La revendication de la retraite à cinquante-cinq ans, satisfaite pour les chauffeurs routiers en décembre, tend à se répandre dans d'autres catégories. Les syndicats des transports urbains ont lancé un mot d'ordre de grève sur ce thème pour le 24 janvier. Les confédérations, qui ne l'inscrivent pas parmi leurs objectifs généraux, constatent que cette idée devient populaire parmi leurs adhérents. ● PLUSIEURS PROFESSIONS bénéficient déjà du droit à la retraite avant l'âge légal – soixante ans – en raison de la pénibilité du travail ou de traditions anciennes. Cependant, dans le secteur privé, l'allongement de la durée de cotisation a pour effet de retarder la cessation d'activité. ● L'EXTENSION de la retraite à cinquante-cinq ans poserait de redoutables problèmes financiers et risquerait d'aggraver le conflit entre les jeunes générations, qui cotisent, et les plus âgés.

La retraite à cinquante-cinq ans devient une idée populaire

Le succès des camionneurs, qui ont obtenu en décembre de pouvoir cesser leur activité avant l'âge légal, fait des envieux dans d'autres professions. Les salariés des transports urbains reprennent cette revendication, pour laquelle ils avaient commencé à se mobiliser fin 1995

LA RETRAITE à cinquante-cinq ans fait rêver. Réunis mardi, les six syndicats CFDT, FO, CGT, CFTC, FNCR (autonomes) et CFE-CGC du transport urbain ont décidé d'appeler à une grève nationale dans les transports urbains, vendredi 24 janvier, pour réclamer, notamment, cette mesure. Dans un communiqué commun, elles expliquent qu'elles ont constaté, chez leurs adhérents, « *une forte volonté d'agir sur la retraite à cinquante-cinq ans, l'organisation du travail et la réduction massive de la durée à trente-cinq heures, voire trente-deux heures par semaine, sans perte de salaire, avec créations d'emplois stables* ».

Déjà, en novembre et en décembre, dans la foulée du conflit des camionneurs, des arrêts de travail avaient eu lieu dans les transports publics de plusieurs grandes villes comme Marseille, Toulouse et Rouen. Le 17 décembre, la journée de grève organisée dans les transports publics régionaux avait été fortement suivie. Paris et l'Ile-de-France n'avaient pas été touchés et ne devraient pas l'être, non plus, par la grève du 24 janvier, car les agents de la RATP partent déjà à la retraite à cinquante-cinq ans. Les convoyeurs de fonds, qui avaient menacé de faire grève le 22 décembre, ont obtenu satisfaction, mais l'Etat doit encore donner son aval.



A CONTRE-COURANT

Obtenue par les chauffeurs-routiers après les douze jours d'un conflit (18 novembre-29 novembre) qui avait paralysé une grande partie du pays, la retraite à cinquante-cinq ans après vingt-cinq années de conduite, avec à la clé l'embauche d'un jeune pour compenser chaque départ, fait des envieux. Dans les centrales syndicales, dans leurs fédérations et dans leurs unions départementales, on constate que cette idée est en train de germer et de gagner en ampleur parmi les salariés qui connaissent des conditions de travail pénibles. Elle faisait partie, par exemple, des revendications des travailleurs postés des industries pétrolières, qui se sont mis en grève à plusieurs reprises en décembre.

Un sondage de l'institut BVA pour la radio BFM, publié le 7 janvier, mesure ce nouvel engouement. Réalisé avant Noël auprès de sept cent quatre-vingt-huit personnes de dix-huit ans et plus, il révèle que six Français sur dix estiment qu'il faut abaisser « *l'âge de la retraite à cinquante-cinq ans* » pour tous « *afin de créer des nouveaux emplois* ». Un tiers expriment un avis contraire, estimant que « *cela aggraverait le problème du financement des retraites* ». Parmi les partisans de la retraite à ciquante-cinq ans pour tous, on retrouve les salariés du secteur public (favorables à 79 %), les chômeurs et les jeunes de vingt-cinq à trente-quatre ans (favorables à 73 %). Deux tiers des salariés du privé et 59 % des indépendants partagent le même avis.

Devant cet élan de sympathie, le message que le chef de l'Etat a tenu à faire passer, jeudi 9 janvier, auprès de l'opinion publique, lors de la cérémonie des voeux aux forces vives, paraît singulièrement à contre-courant. Jacques Chirac a rappelé, en effet, que « *le poids du fonctionnement et de l'animation de la société ne peut reposer exclusivement sur une frange de plus en plus réduite d'actifs prise entre deux groupes grandissants : celui des jeunes et celui des retraités* ».

Ce décalage avec les aspirations partagées des salariés n'est pas seulement le fait du président de la République. La revendication de la retraite à cinquante-cinq ans prend à contrepied, en effet, l'ensemble des confédérations syndicales, de la CFTC à la CGT. Elle n'est contenue dans les cahiers revendicatifs d'aucune centrale, alors que la retraite à soixante ans avait été un leitmotiv syndical jusqu'à ce qu'elle soit instaurée par la gauche en 1982.

L'EXEMPLE DE L'ÉTAT

Lorsqu'Alain Juppé avait voulu, en novembre 1995, introduire des modifications dans les régimes spéciaux de retraite du secteur public et l'aligner sur celui en vigueur dans le privé, les salariés de l'Etat s'étaient mobilisés contre cette réforme. Cependant, FO et la CGT sont seules à souhaiter revenir sur la réforme des retraites adoptée, en 1993, pour les salariés du privé et qui porte progressivement de trente-sept annuités et demie à quarante annuités la durée de cotisation requise pour avoir droit à une retraite à taux plein.

L'aspiration à un nouvel abaissement de l'âge de la retraite est dans l'air du temps. Déjà, parmi les pays occidentaux, la France est celui dont le taux d'activité des personnes âgées de cinquante-cinq à soixante-cinq ans est le plus faible. 38,7 % des hommes de cette classe d'âge sont encore en activité en 1995, contre 43 % en 1993 et 75 % en 1970. L'Etat et les entreprises publiques ont donné l'exemple en poussant leurs agents vers la sortie avant soixante ans, afin de rééquilibrer les pyramides des âges. A France Télécom, Michel Bon a signé, en juin 1996, un accord qui met en place un programme de préretraite à partir de cinquante-cinq ans. Un accord similaire a été signé à la RATP.

Les entreprises du privé ne sont pas en reste. Le médiateur qui a été chargé d'instruire la requête conjointe des PDG de Renault et de PSA pour se séparer de quarante mille ouvriers de plus de cinquante ans devrait remettre son avis très prochainement. Le gouvernement a déjà refusé, en revanche, la demande de la Fédération nationale du bâtiment, qui souhaitait se séparer de trente mille salariés de plus de cinquante-cinq ans.

Enfin, l'accord signé le 6 septembre 1995 par tous les partenaires sociaux, qui a mis en place l'ARPE (Allocation de remplacement pour l'emploi) n'est pas étranger à ce nouvel état d'esprit. Ce dispositif, reconduit lors de la renégociation Unedic, en décembre, permet aux salariés ayant cotisé quarante ans à la Sécurité sociale de prendre leur retraite à partir de cinquante-cinq ans et demi. Il compte déjà soixante mille bénéficiaires, pour un coût de 9 milliards de francs.

Alain Beuve-Méry

Le précédent des chauffeurs-routiers

Au terme de douze jours de grève et de blocage des routes, les chauffeurs-routiers ont obtenu, le 29 novembre 1996, la retraite à cinquante-cinq ans. Le « congé de fin d'activité » permet aux camionneurs âgés d'au moins cinquante-cinq ans et ayant conduit pendant vingt-cinq ans un véhicule de plus de 3,5 tonnes de partir en retraite avec 75 % de leur dernier salaire brut. Il s'agit d'un complément au régime de retraite à soixante ans de la profession.

De cinquante-cinq à cinquante-sept ans et demi, le financement de cette préretraite est assuré par une cotisation spécifique, prise en charge à 60 % par la part patronale et à 40 % par les salariés. Ensuite, jusqu'à soixante ans, l'Etat prend en charge 60 % du salaire antérieur, les cotisations les 15 % restants. Cette préretraite, applicable le 31 mars pour les chauffeurs de transport de marchandises, doit être étendue au transport de voyageurs le 1er juillet.

« Nous sommes tous des Coréens du Sud ! »

Après avoir reçu tous les syndicats, Jacques Barrot, ministre du travail, a cherché jeudi à rassurer les syndicats sur la flexibilité du travail et les stages diplômants pour les jeunes. Nicole Notat a demandé au ministre de nommer une personnalité incontestée pour déterminer si, comme l'assure le patronat, les conditions d'embauche et de licenciement sont trop rigides en France. Selon la secrétaire générale de la CFDT, il s'agit d'« *un prétexte que les entreprises mettent en avant pour ne rien faire sur l'emploi* ».

Pour Louis Viannet, « *même s'il ne veut pas employer le mot flexibilité, les pistes de réflexion* [du ministre] *sont bel et bien conformes aux revendications du CNPF* ». Le secrétaire général de la CGT a cependant trouvé M. Barrot « *assez prudent* » sur la suite à donner à ces propositions. « *Nous sommes tous des Coréens du Sud !* », a lancé Alain Deleu, président de la CFTC, faisant allusion à la lutte des syndicats sud-coréens contre une loi sur la flexibilité du travail.

Jacques Chirac veut réduire les conflits par la médiation

LANCÉS par Jean Gandois dans un entretien au *Monde* du 3 décembre, repris par Jacques Chirac à la télévision le 12 décembre, les stages diplômants tiennent la vedette. Ils étaient au cœur des discussions qui ont suivi la cérémonie de vœux des forces vives, jeudi 9 janvier, à l'Elysée. Ils ont été le sujet de la première interpellation du président de la République au cours des poignées de main qui ont suivi l'échange de discours : Marc Blondel, secrétaire général de FO, s'est avancé pour demander à M. Chirac qu'il intervienne afin que les débats en cours sur ces stages ne soient pas cantonnés aux milieux patronaux et gouvernementaux. L'expérience malheureuse du contrat d'insertion professionnelle (CIP) et son cortège d'ombres balladuriennes flottaient dans l'atmosphère.

M. Chirac venait de déplorer, dans son discours, l'existence « *d'un profond déficit de dialogue social* », facteur de « *crises qui secouent parfois notre pays* », et de dénoncer la propension de la société française « *à privilégier l'affrontement pour surmonter ses contradictions* ». C'est pour conjurer ce travers naturel qu'il a demandé au gouvernement de confier au Conseil économique et social une mission « *sur le rôle de la médiation dans les conflits sociaux* ».

Parmi les responsables patronaux, syndicaux et associatifs réunis à l'Elysée, on relevait une absence de marque : Louis Viannet, secrétaire général de la CGT, retenu par une réunion de sa commission exécutive, avait décidé de se dispenser des voeux présidentiels.

C'est vers Nicole Notat, secrétaire générale de la CFDT, que M. Chirac s'est tourné pour ouvrir le buffet.

Ils ont fait une halte devant Jean Gandois, président du CNPF, entouré des présidents de sa commission sociale : l'ancien, Arnaud Leenhardt, et le nouveau, Didier Pineau-Valencienne. La discussion a inévitablement porté sur les stages diplômants, le chef de l'Etat exprimant le souhait que cela ne crée pas « *de la dynamite* ». En position satellitaire, les présidents de la CFTC et de la CFE-CGC, Alain Deleu et Marc Vilbenoît, ainsi que le secrétaire général de l'Unsa, Alain Olive, gravitaient autour du cercle. Distant d'une quinzaine de mètres, assis et noyé sous les micros, M. Blondel répondait aux questions des journalistes.

Pouria Amirshahi, président de l'UNEF-ID, était aussi très sollicité. En grande discussion avec M. Pineau-Valencienne, puis avec Michel Deschamps, secrétaire général de la FSU, il a été happé par M. Blondel pour recommencer une conversation avec M. Pineau-Valencienne en compagnie de M. Chirac et de Fodé Sylla. Pendant ce temps, Mme Notat devisait avec Jean-Pierre Denis, secrétaire général adjoint de la présidence, tandis qu'Edmond Maire, ancien « patron » de la CFDT, expliquait que, de toutes les cérémonies des vœux auxquelles il avait assisté, celle-là était la plus réussie.

A. B.-M.

Les « traminots » toulousains sur les traces des camionneurs

TOULOUSE
de notre correspondant

Un mois après le conflit qui avait paralysé les autobus de l'agglomération toulousaine pendant huit jours, les syndicats de la Semvat menaçaient de débrayer de nouveau jeudi 9 janvier. Les discussions menées, jusque tard dans la soirée de la veille, entre la direction de la société des transports en commun et l'intersyndicale CGT-CFDT-FO, constituée en décembre, ont finalement permis d'éviter la grève.

Le préavis déposé par les syndicats avait pour but de peser sur la négociation, qui porte sur l'instauration des trente-cinq heures. Le principe est acquis, mais il reste à régler les modalités pratiques. L'accord signé le 10 décembre entre les collectivités locales qui financent la Semvat (mairie de Toulouse, conseil général de la Haute-Garonne et cinquante-deux communes de l'agglomération) devrait déboucher sur la création de cent cinquante emplois, et la facture ne pas excéder les 5 millions de francs grâce à la mobilisation des crédits de l'Etat permise par la « loi Robien ».

Au-delà du montage financier, ce sont les journées de repos supplémentaires qui intéressent surtout les quelque neuf cents conducteurs. Leurs revendications portaient moins, en effet, sur la création d'emplois que sur l'amélioration des conditions de travail des « roulants », qui se plaignent d'avoir un seul jour de congé par semaine, des semaines de près de cinquante heures selon les « roulements », et de subir le stress de la circulation en ville et des agressions.

UN ACQUIS PERDU

C'est au nom de la pénibilité de leur travail que les conducteurs avaient choisi d'embrayer le pas aux chauffeurs-routiers en décembre. Outre les trente-cinq heures, la retraite à cinquante-cinq ans figuraient en bonne place dans leurs demandes, mais ils n'en faisaient pas un préalable à la reprise du travail : la question devait en effet être évoquée au plan national, quelques jours plus tard, lors d'une réunion de l'ensemble des sociétés de transport urbain.

Pour les syndicats, il s'agissait d'obtenir du directeur qu'il défende cette mesure lors de la réunion de l'Union des transports publics, le 17 décembre. La direction de la Semvat s'était engagée, de fait, à « *appliquer immédiatement toute mesure sur la retraite à cinquante-cinq ans qui serait décidée au plan national* ». L'intersyndicale avait obtenu, aussi, le soutien de Lionel Jospin et des élus socialistes du conseil général.

Pour les « traminots », c'est une demande ancienne et un acquis perdu. Le secrétaire de section FO, Michel Puerma, se souvient que les conducteurs bénéficiaient de cette mesure en 1958. C'était à l'époque du tramway, alors que les traminots avaient le même régime que les cheminots. De cette époque, ils n'ont conservé que la médaille du Chemin de fer, toujours distribuée à cette époque des métros sans conducteur.

Stéphane Thépot

Les jeunes pourraient se lasser de payer pour les pensions des plus âgés

LA RETRAITE à cinquante-cinq ans est la dernière revendication en date de certaines organisations syndicales, même si elle ne figure dans les cahiers de doléances d'aucune des grandes confédérations. Cette exigence, justifiée pour quelques professions particulièrement pénibles, va à l'encontre des tendances lourdes de la démographie, marquées par l'accroissement de l'espérance de vie d'un trimestre par an depuis plusieurs années. « *La chute de la mortalité aux âges élevés est un phénomène récent qui va se poursuivre, tant sont grandes les réserves de baisse disponibles* », observait l'Institut national d'études démographiques (Ined) dans son bulletin de juin 1995.



ANALYSE

Fruit de l'histoire sociale, l'âge légal d'ouverture des droits à pension, qui ne correspond pas toujours à l'âge effectif de cessation d'activité, est différent selon les catégories sociales. Les professionnels libéraux partent à soixante-cinq ans. Salariés du privé, agents du secteur public, agriculteurs, artisans, commerçants et industriels peuvent cesser leur activité à soixante ans mais, dans le privé, il faut avoir aujourd'hui trente-huit ans et un trimestre de cotisations pour pouvoir bénéficier de la retraite à taux plein. Les fonctionnaires ayant au moins quinze ans d'activité, les agents d'EDF, de la Banque de France, de la RATP et de la SNCF (hors conducteurs), les marins (parfois à cinquante-deux ans et demi), les mineurs et les personnels techniques de l'Opéra de Paris et de la Comédie française peuvent partir à cinquante-cinq ans.

EMPLOI ET RETRAITE

Cette limite tombe à cinquante ans pour les chanteurs de l'Opéra, les actrices de la Comédie-Française, ainsi que les marins et les personnels roulants ou d'entretien de la RATP et de la SNCF ayant vingt-cinq ans de service, les officiers après quinze à vingt-cinq ans d'activité, les mineurs avec vingt années de fond. Il n'y a pas d'âge minimal pour les mères d'au moins trois enfants ayant quinze ans de service dans la fonction publique, à EDF, à GDF, à la Banque de France, ni pour les militaires (non officiers) ayant quinze ans de service.

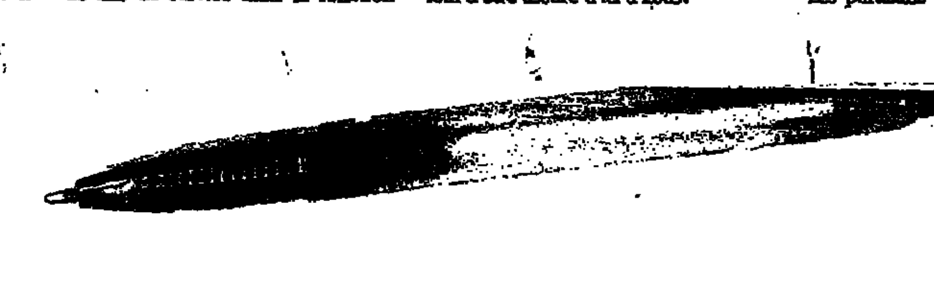
Généraliser la retraite à cinquante-cinq ans est-il raisonnable ? Le président (CGC) de la Caisse nationale d'assurance-vieillesse affirmait dans le mensuel *Notre temps* : « *A l'échéance 2015, je ne pense pas que l'on puisse rester sur la notion d'une retraite à taux plein à soixante ans.* » Au-delà de 2005, ajoutait Jean-Luc Cazettes, le régime de base des salariés nécessitera « *un relèvement de cotisations* » et « *peut-être une remise en cause* » de l'âge de la retraite. La situation des régimes complémentaires n'est pas plus florissante, et l'équilibre de l'Arrco et de l'Agirc est loin d'être assuré d'ici à 2005.

La retraite à cinquante-cinq ans irait aussi à contre-courant des mesures prises dans tous les pays industrialisés, confrontés, comme la France, au vieillissement de leur population. La plupart ont fixé l'âge de la retraite à soixante-cinq ans, comme aux Etats-Unis, en Allemagne (soixante-sept ans pour certains), en Grande-Bretagne, au Canada, en Suède ou en Espagne. Lors d'un colloque récent, le nouveau directeur général de l'Arrco, Jean-Jacques Marette, déclarait qu'en France « *l'équilibre dans les conditions actuelles des régimes serait atteint, compte tenu de la pyramide des âges, si la durée du travail était portée jusqu'à soixante-sept ou soixante-huit ans* ».

Les partisans de la retraite à cinquante-cinq ans mêlent emploi et retraite, justifiant leur demande par l'urgence de faire reculer le chômage. Comme si la bonne marche de l'économie se résumait à un simple système de vases communicants ! Or la France détient deux records : le taux d'emploi des personnes de cinquante-cinq à soixante-cinq ans le plus bas d'Europe et l'un des taux de chômage des jeunes les plus élevés. Sous couvert de solidarité entre les générations, une telle réforme risquerait de générer un conflit entre les générations, les actifs refusant de payer des cotisations, devenues confiscatoires, pour financer les pensions des retraités.

Jean-Michel Bezat





Les instances nationales du RPR refusent leur soutien à Xavier Dugoin

Le président du conseil général de l'Essonne n'a pas obtenu le vote qu'il espérait

Au cours d'une réunion exceptionnelle du comité départemental du RPR de l'Essonne, jeudi 9 janvier, Xavier Dugoin a été privé de la motion de soutien qu'il espérait, en raison d'un lâchage des *instances nationales du mouvement néogaulliste.* Mis en examen, le président du conseil général organise, par ailleurs, sa défense en écrivant à ses collègues dans toute la France, aux élus locaux, à ses administrés et aux « compagnons » du RPR.

ÉVRY
de notre correspondante

Xavier Dugoin ne commencerait-il pas à exaspérer sérieusement son mouvement, le RPR ? Le déroulement de la réunion exceptionnelle du comité départemental de l'Essonne du parti néogaulliste, convoquée jeudi 9 janvier, dans la soirée, à Palaiseau, pourrait conduire à le penser. Mis en examen pour détournement de fonds publics, M. Dugoin, qui espérait y obtenir le vote d'une motion de soutien *« au groupe RPR du conseil général et à son président »*, c'est-à-dire lui-même, s'est fait purement et simplement lâcher. En ouvrant la séance, le député Jean Marsaudon, surnommé *« le taureau de Savigny »*, a foncé tête baissée : *« J'ai reçu des instructions du président de mon groupement pour qu'aucune motion de soutien au conseil général ne soit votée, et pour qu'aucune réunion RPR n'ait lieu, à moins qu'elle ne soit désirée par le député de la circonscription. »* Il répondait à la campagne de soutien que M. Dugoin avait d'ores et déjà programmée : une trentaine de réunions cantonales. Pour contrer le *« terrorisme médiatico-judiciaire »* dont il se dit la victime, M. Dugoin voulait, en effet, engager une campagne locale de soutien à sa personne qu'il a, sans attendre, doublée d'une énorme campagne d'explication par voie postale en direction de ses collègues élus. Mis en examen dans l'affaire du rapport commandé à Xavière Tiberi, le sénateur Dugoin a écrit aux présidents de conseils généraux de France et de Navarre pour dénoncer *« le matraquage et la désinformation systématique qui s'exerce sur la collectivité »* qu'il a *« l'honneur de présider »*. Il aurait fait de même avec les présidents de conseils régionaux. Il a écrit aussi à tous les élus de l'Essonne, ainsi qu'aux administrés du canton de Janvry, dont le conseiller général, Christian Shoettl, est le chef de file des « révoltés » non inscrits.

Les électeurs de Mennecy, commune dont M. Dugoin est maire, n'ont pas échappé à cette débauche épistolaire. Pas plus que les *« compagnons »* locaux du RPR. Pour ces derniers, M. Dugoin dresse la liste de tous les parlementaires, conseillers généraux et régionaux du parti l'ayant soutenu lors de la difficile épreuve du vote du budget (*Le Monde* des 20 décembre et 24 décembre 1996). Jean-Louis Campredon, second vice-président, déjà incarcéré au moment de ce vote, figure dans la liste, au même titre que Jean de Boishue, rival déclaré de M. Dugoin, Odile Moirin, qui a donné sa démission du poste de présidente du groupe RPR de l'assemblée départementale.

« CONTRE-VÉRITÉ ABSOLUE »

Trois heures de débats houleux au comité départemental n'ont pas permis à M. Dugoin de sortir de l'ornière. Pour le soutenir, il ne reste que la « vieille garde », les plus de soixante-dix ans, et les ruraux, dont les cantons se trouvent sur les circonscriptions du Sud, plus favorables au RPR. *« Ils étaient tous au premier rang pour le soutenir. On avait l'impression d'être au Kremlin ! »*, souligne un membre du comité. Nouvelle élue RPR – elle vient de quitter le Mouvement pour la France de Philippe de Villiers –, le député européen Anne-Christine Poisson a suggéré que, faute de motion du comité départemental, le soutien ne soit voté que par les quatorze élus RPR du conseil général. Une invitation déclinée par le plus jusqu'au-boutiste des insurgés, le maire de Brunoy, Laurent Béteille. Au cours de ce « happening », M. Dugoin a réaffirmé que les dirigeants du mouvement néogaulliste s'opposaient à sa démission de la présidence de l'assemblée départementale, un assertion démentie au siège parisien du RPR et qualifiée de *« contre-vérité absolue »*, cette décision, dit-on, ne concernant que M. Dugoin lui-même.

Incarcérée depuis le 4 décembre 1996 à la maison d'arrêt des femmes de Fleury-Mérogis pour une affaire de salaires fictifs, Marie Baca, directrice-adjointe du cabinet de M. Dugoin, a obtenu, jeudi soir, sa mise en liberté, qui devait intervenir vendredi. Elle a acquitté une caution de 150 000 francs.

Sylvia Maric

Didier Schuller formule des accusations contre Patrick Balkany

EN FAISANT APPEL de sa condamnation par le tribunal de Nanterre (Hauts-de-Seine) à quinze mois de prison avec sursis, 200 000 francs d'amende et deux ans d'inéligibilité pour ingérence, Patrick Balkany, qui avait utilisé trois employés municipaux à des fins personnelles, pensait plaider sa bonne foi. Il espérait surtout voir disparaître la peine d'inéligibilité, qui mettrait un terme prématuré à sa carrière politique. C'était compter sans Didier Schuller, en fuite depuis bientôt deux ans : l'ancien directeur de l'Office départemental HLM et ancien conseiller général (RPR) de Clichy s'est brutalement rappelé au bon souvenir de ses anciens amis en faisant porter le 6 janvier, par ses avocats, une lettre aux juges Portelli et Vandingenen.

Dans cette missive, publiée par *L'Express* (daté 9-15 janvier), M. Schuller, qui se plaint d'être *« un bouc émissaire »*, se dit prêt à *« aider la justice »*. Il donne une première preuve de sa bonne volonté en accusant M. Balkany, député (RPR) des Hauts-de-Seine et ancien maire de Levallois-Perret, d'avoir recruté et fait salarier, en 1994 et 1995, sur le compte de l'Office HLM des Hauts-de-Seine, *« le capitaine du yacht* Venysse-II, *alors propriété du président et de son épouse »*. *« Ce marin n'a jamais mis les pieds à l'Office départemental, ni à Levallois, ni dans aucune de ses annexes des Hauts-de-Seine*, ajoute-t-il. *Son traitement mensuel d'agent de l'Office départemental HLM était viré sur son compte dans le Var en provenance de la trésorerie principale. »*

RÉQUISITOIRE SUPPLÉTIF

Ces révélations de dernière minute ont agacé M. Balkany. *« C'est l'éloignement qui a dû faire fondre les plombs de M. Schuller »*, a-t-il ironisé en arrivant, jeudi 9 janvier, à la cour d'appel de Versailles. Indiquant qu'il n'avait pas de yacht, *« mais un petit bateau »*, il a affirmé qu'il n'avait nul besoin *« de capitaine et d'équipage »* et que le nom de *Venysse-II* ne lui disait rien. *« Si Didier Schuller a des déclarations à faire*, a ajouté M. Balkany, *il n'a qu'à venir les faire. Pour le moment, que je sache, c'est lui qui est en fuite ! »*

Quelques minutes plus tard, le député s'est expliqué devant la cour d'appel de Versailles. *« Quels que soient les reproches qui me sont faits*, a-t-il indiqué, *j'ai beaucoup de mal à concevoir qu'on puisse m'empêcher de me présenter à une élection. »* Justifiant l'emploi des trois salariés de la mairie de Levallois à son domicile et dans sa résidence secondaire de l'Eure, il s'est retranché derrière l'*« usage pratiqué dans les grandes villes, les grands conseils régionaux et généraux »*. Il a placé le débat, surtout, sur le terrain politique, en déclarant : *« La présence de la partie civile montre bien que mon successeur* [à la mairie] *ne souhaite qu'une chose, c'est que je ne sois pas candidat contre lui. »*

Pour l'avocat général, Franck Terrier, qui a demandé la confirmation du jugement du tribunal de Nanterre, *« M. Balkany a fait une confusion entre la mairie et ses résidences »*. La cour d'appel a mis son arrêt en délibéré au 30 janvier. D'ici là, M. Schuller se sera peut-être de nouveau manifesté et les juges Portelli et Vandingenen auront peut-être obtenu le réquisitoire supplétif qu'ils viennent de demander au parquet de Créteil (Val-de-Marne) pour approfondir les affirmations de leur lointain correspondant.

Jean-Claude Pierrette

Le chef de l'Etat réaffirme les « valeurs républicaines »

JACQUES CHIRAC a affirmé, jeudi 9 janvier, à l'occasion de la cérémonie des vœux à la presse, que *« le racisme et la xénophobie, qui sont tout à fait à l'inverse du génie français, n'auront jamais une place dans notre société »*. Le président de la République a souhaité que la France *« retrouve et réaffirme ses valeurs, son identité »*. *« Ce qui rassemble les Français, c'est un socle de valeurs communes, de valeurs républicaines, qui parfois ont tendance à être aujourd'hui mal transmises »*, a-t-il observé. Parmi ces valeurs, le chef de l'Etat a cité *« la laïcité »*, *« la solidarité »*, *« la morale républicaine »* et *« l'éthique de responsabilité »*.

Jean Arthuis prend la défense de la direction du Trésor

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES, Jean Arthuis, a pris la défense, jeudi 9 janvier, de la direction du Trésor. *« Je réprouve la mise en cause publique d'agents »*, a-t-il indiqué, soulignant qu'il s'agissait d'une *« administration loyale et disciplinée »* et que *« le Trésor regroupe des compétences et des talents incontestables »*. Cette prise de position intervient alors que la direction du ministère des finances traverse des jours troublés (*Le Monde* du 3 janvier). Fréquemment accusés d'être en partie responsable des cafouillages dont les dossiers du Crédit lyonnais, du GAN-CIC ou de Thomson ont fait l'objet, nombre de hauts fonctionnaires de Bercy – astreints à l'obligation de réserve et donc dans l'incapacité de répondre aux critiques – ont souvent très mal vécu de ne pas être défendus par le gouvernement.

DÉPÊCHES

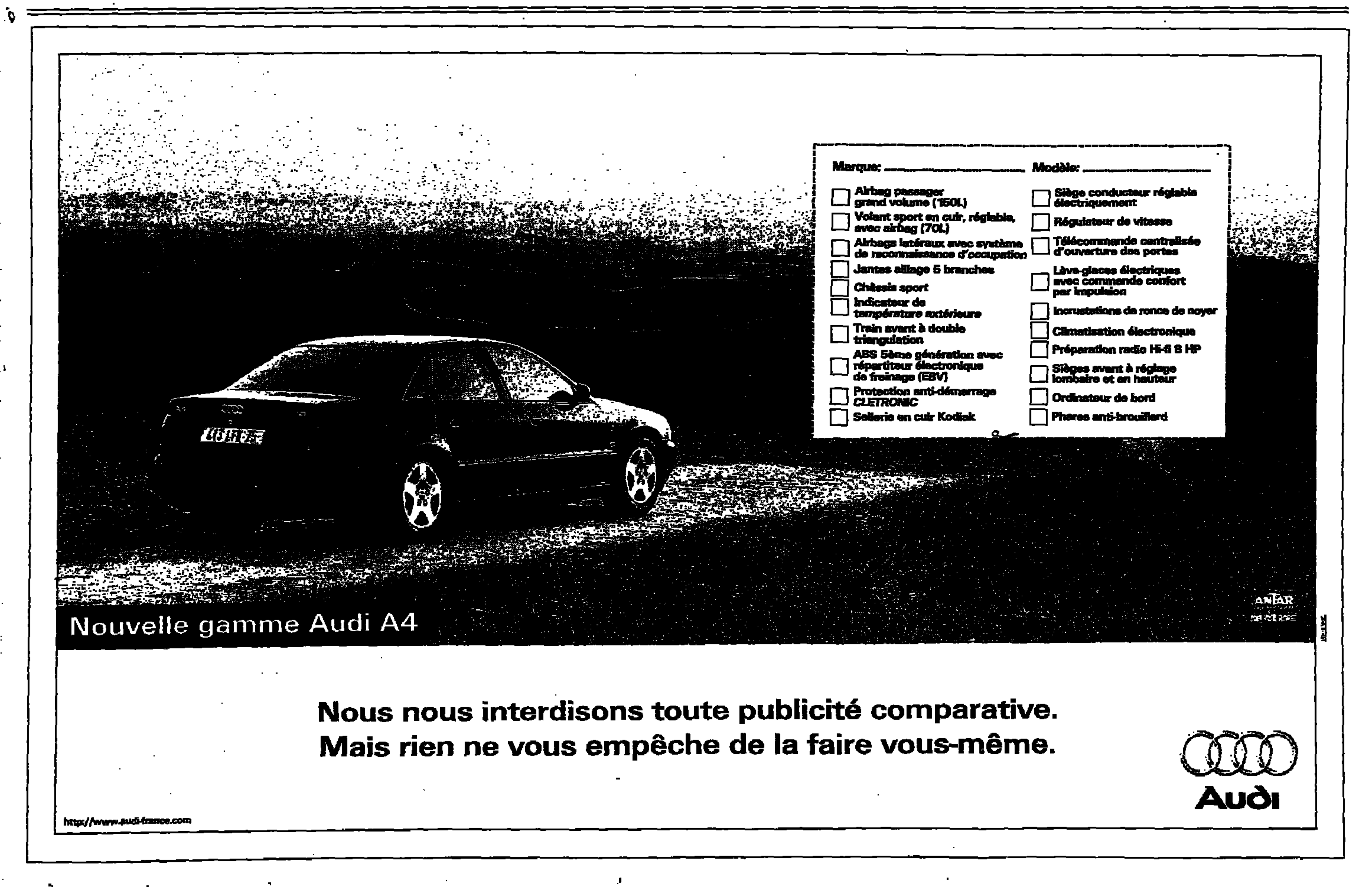
■ **SONDAGES : les deux responsables de l'exécutif** regagnent un peu du terrain perdu dans l'opinion depuis le début de l'automne, selon la dernière enquête de Louis-Harris, réalisée le 2 janvier auprès d'un échantillon national de 1 002 personnes pour *Valeurs actuelles* (daté 10-16 janvier). Le président de la République enregistre 32 % de bonnes opinions (+ 3 points), contre 60 % d'opinions négatives. Quant au premier ministre, il progresse de 6 points, avec 26 % de bonnes opinions, 67 % des personnes interrogées étant d'avis contraire.

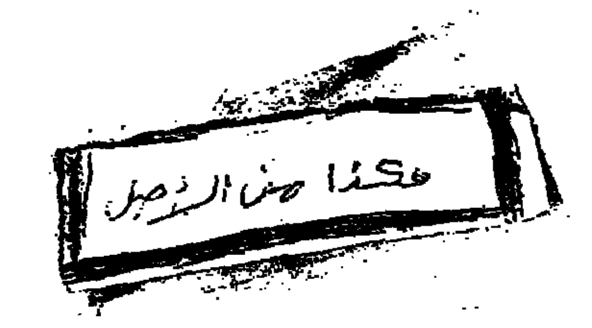
■ **ÉPARGNE-RETRAITE : Nicole Notat, secrétaire générale de la CFDT**, a déclaré, jeudi 9 janvier, que *« le gouvernement doit faire la preuve de sa sincérité sur le fait que les fonds de pension sont bien un troisième étage de retraite et ne grignotent pas les deux autres étages »* (retraites de base et complémentaire). La CFDT ne participera pas à la conférence de presse, le 13 janvier, de la CFE-CGC, de la CGT, de FO et de la CFTC, qui s'opposent à la proposition de loi sur l'épargne-retraite.

■ **SYNDICATS : la direction de l'administration pénitentiaire** ainsi que la CFDT et la CGT ont contesté, jeudi 9 janvier, devant le tribunal de grande instance de Toulon (Var), la qualité de syndicat à Force nationale pénitentiaire (FNP) (*Le Monde* du 13 décembre 1996). Les plaignants ont souligné que le sigle et les statuts du FNP sont identiques à ceux de Front national pénitentiaire, auquel le tribunal de grande instance de Montpellier (Hérault) avait refusé, le 17 décembre 1996, la qualité de syndicat (*Le Monde* du 19 décembre 1996). Le jugement sera rendu le 23 janvier.

■ **JUSTICE : la commission chargée de la réforme de la justice** devra rendre ses conclusions *« dans quatre, cinq, six mois »*, a déclaré Jacques Chirac, jeudi 9 janvier, lors des vœux à la presse. Le chef de l'Etat a confirmé qu'il installerait cette commission d'ici à la fin de janvier.

■ **PARIS : Jean-Marie Le Guen**, premier secrétaire fédéral de Paris du Parti socialiste, a estimé, jeudi 9 janvier sur Radio J, qu'*« il faudra que Jacques Chirac puisse être amené à s'interroger notamment sur son parti, le RPR, qui a été constitué autour de la Mairie de Paris »*. Pour M. Le Guen, l'ouverture d'une information judiciaire par le parquet de Paris visant Mme Louise-Yvonne Casetta, ancienne trésorière officieuse du RPR (*Le Monde* du 10 janvier), *« illustre la décomposition d'un système politique »* basé *« pendant des années sur le financement occulte, généralisé, et une pratique clientéliste »*.





ÉDUCATION Alors que M. Bayrou s'est engagé à mettre en place une *« allocation sociale d'études unifiée »*, base d'un statut de l'étudiant, un rapport chiffre avec précision le coût global des différentes aides sociales distribuées en 1996 : bourses, allocations de logement, déductions fiscales et aides indirectes diverses ont représenté 26,6 milliards de francs en 1996. ● LA RÉFORME devant se faire *« à coût constant »*, c'est à partir de cette enveloppe financière que sera défini le nouveau système, qui vise à une répartition plus « équitable » des aides actuelles. Une refonte de la fiscalité sera pour cela nécessaire. ● ÉTUDIANTS à Paris, Arnaud, boursier, tout comme Nadia, de même que Sylvie, Florent ou Catherine, qui perçoivent une allocation-logement, tentent de se débrouiller pour financer leurs études sans trop dépendre de leurs parents.

La nouvelle allocation étudiante pèserait plus de 26 milliards de francs

La modification des aides sociales (bourses, logement, déductions fiscales, etc.), qui vise à une répartition plus équitable, se fera à coût constant, a promis le gouvernement, en dévoilant leur chiffrage actuel. Pour cela, une refonte de la fiscalité s'avère nécessaire

LA RÉFORME de l'Université sera prête au printemps. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, l'a promis lors de la cérémonie des vœux, mercredi 8 janvier, sans chercher à démentir l'objectif assigné par le président de la République, Jacques Chirac, dans son message télévisé du 31 décembre ni les engagements annoncés par Alain Juppé à l'issue du séminaire gouvernemental. La proximité de cette échéance justifie le calendrier intense de rencontres auquel M. Bayrou a décidé de soumettre les cinq groupes de *« mise en œuvre »* (pédagogie, statut de l'étudiant, recherche, personnels, gestion des établissements) chargés d'en discuter les grandes lignes.

Un pas a été franchi devant la commission « étudiant » avec la présentation, mercredi 8 janvier, du rapport de Bernard Cieutat, conseiller à la Cour des comptes, sur le chiffrage des aides sociales et fiscales dont peuvent bénéficier quelque 2 195 000 étudiants et leurs familles. Auteur d'une note similaire pour le compte de la Conférence des présidents d'université (CPU) en octobre 1995 (*Le Monde* du 20 octobre 1995), ce dernier avait déjà surpris en soulignant l'ampleur des crédits engagés : *ils dépassaient les 23 milliards* de francs, soit l'équivalent de 55 % du budget 1995 de l'enseignement supérieur. Selon M. Cieutat, le montant de ces aides s'est élevé, en 1996, à 26,609 milliards de francs, en augmentation de 5 % par rapport à l'année précédente.

Ce chiffre de référence est capital. Il fixe le niveau de l'enveloppe de l'*« allocation sociale d'études unifiée »* promise par François Bayrou dans son discours de la Sorbonne, le 18 juin dernier, à l'issue des états généraux de l'enseignement supérieur (*Le Monde* du 20 juin 1996). Dans l'entourage du ministre, on ne cache pas que *« ce document opposable au tiers constitue désormais une base contractuelle solide »*. Contraint par le premier ministre, Alain Juppé, d'envisager la modification du système actuel à *« coût constant »*, M. Bayrou dispose désormais de données non contestables, notamment par le budget, toujours porté à des économies.

« BARRE » FATIDIQUE

Ce total de 26,6 milliards de francs est aussi, dans une certaine mesure, une assurance pour les organisations syndicales d'étudiants, même si leurs revendications en faveur d'une augmentation du montant des allocations et du nombre de leurs bénéficiaires risquent fort de dépasser cette « barre » fatidique. L'exercice auquel M. Bayrou doit se livrer n'est pas simple pour autant. Le montant actuel des aides directes et indirectes, versées soit aux étudiants soit à leurs familles, se répartit en plusieurs catégories, dont la redistribution ne dépend pas de sa seule responsabilité.

L'un des premiers postes concerne les bourses sur critères sociaux et universitaires. 396 692 étudiants en ont bénéficié en 1995-1996, parmi lesquels près de 46 % à l'échelon le plus élevé (18 936 francs en 1995). A ce montant de 6,3 milliards de francs s'ajoutent des prêts d'honneur (35 millions) et des aides individuelles exceptionnelles versées à 20 491 étudiants en cas de difficulté passagère ou après un redoublement.

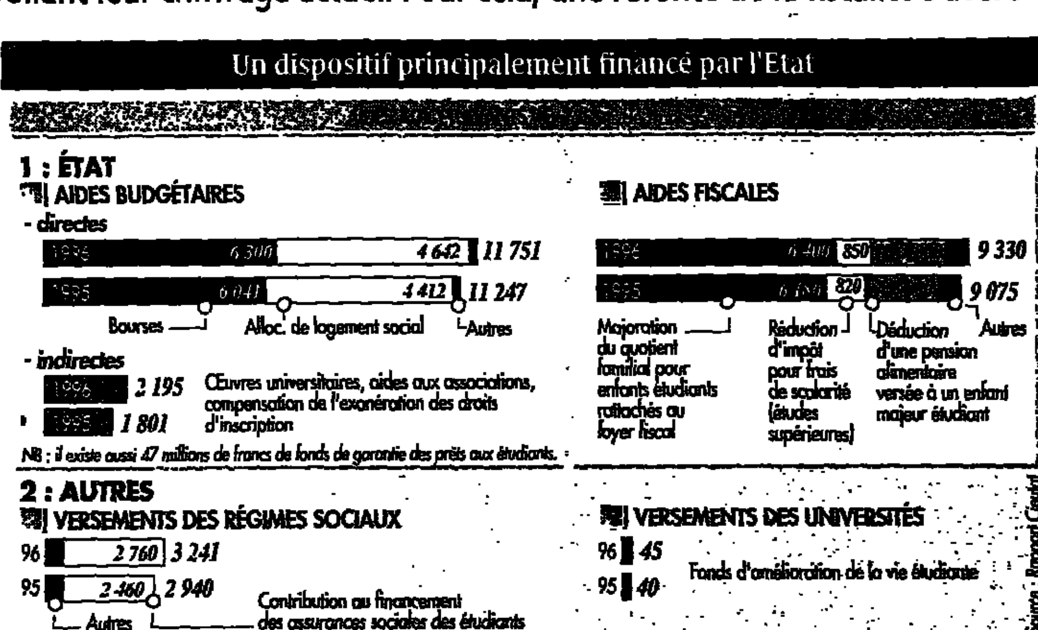
Les aides dépendant du ministère du logement, versées par les caisses d'allocations familiales, représentent le deuxième chapitre conséquent. En 1995, 650 000 étudiants en ont bénéficié, dont 121 500 au titre de l'aide personnalisée au logement (APL, 749 millions de francs) et 520 000 pour l'allocation de logement social (ALS), versée sans conditions de ressources. Contrairement à certaines craintes, son augmentation paraît s'être stabilisée, son montant global passant de 4,412 milliards en 1995 à 4,642 milliards en 1996 (+ 5,2 %).

Engagé dans une réforme des critères d'attribution de l'APL, Pierre-André Périssol, ministre délégué au logement, n'a pas caché son intention de rétrocéder la gestion de l'ALS à son collègue de l'éducation nationale. Parce qu'ils la considèrent comme un premier pas vers l'*« autonomie »*, les syndicats d'étudiants restent particulièrement *« sensibles »* à toute tentative de modification de cette allocation. Les précédentes tentatives de la droite se sont toutes soldées par des échecs, en 1993 avec François Fillon, alors ministre de l'enseignement supérieur, puis avec Philippe Auberger (RPR), rapporteur du budget à l'Assemblée nationale. La véritable surprise de l'étude de M. Cieutat provient du chiffrage des aides fiscales. Leur total atteint 9,33 milliards de francs, dont 6,4 pour la demi-part fiscale (une part à partir du troisième enfant) pour les étudiants déclarés au foyer fiscal parental. Supérieure au montant des bourses, cette disposition concerne 730 000 familles, alors que 305 000 autres ont bénéficié de la déduction sur le revenu imposable du versement d'une pension alimentaire à leurs enfants étudiants, soit un *« avantage »* global estimé à 2 milliards de francs. Enfin, outre 80 millions d'avantage minimum en impôt, la réduction d'impôt accordée pour frais de scolarité a profité à 850 000 enfants, pour près de 1 milliard de francs. La suppression progressive de cette dernière mesure est envisagée à partir de 1998.

Seule une réforme fiscale profonde permettrait de rétablir un équilibre en réduisant les écarts les plus flagrants établis par un système dont le cumul favorise les hauts revenus. *« Les aides que la Nation apporte aux étudiants doivent suivre un principe de justice sociale et de transparence »*, avait déclaré M. Bayrou à la Sorbonne, en indiquant sa volonté de renforcer l'aide aux familles les plus modestes et de l'élargir aux classes moyennes pénalisées en l'état.

En période de réduction des impôts, le chantier ouvert s'annonce particulièrement complexe. Les organisations d'étudiants attendent avec une certaine méfiance les propositions de M. Bayrou avant de se prononcer sur différents scénarios qui devront faire l'objet de multiples simulations. De toute évidence, malgré l'optimisme de M. Bayrou, qui souhaite une mise en œuvre de la réforme à l'automne 1997, les obstacles, techniques et politiques, à la modification du système actuel ne peuvent que conduire à un report à l'année 1998.

M. D.



La réforme promise par M. Bayrou se heurte à plusieurs écueils

FRANÇOIS BAYROU réussira-t-il à réduire les avantages dont bénéficient les familles aux revenus les plus élevés pour les redistribuer au profit des plus modestes ou des classes moyennes qui constituent aujourd'hui l'essentiel de la « clientèle » universitaire ? Après la remise du rapport de Bernard Cieutat, l'ensemble des données pour une remise à plat du système actuel des aides et leur fusion dans une nouvelle « allocation sociale d'études unifiée » sont désormais connues. Il ne reste plus qu'à imaginer les solutions pour réaliser la promesse du chef de l'Etat en faveur d'*« un système plus juste et plus équitable »* qui favorise l'*« égalité des chances »* pour près de 2,2 millions d'étudiants.



ANALYSE

L'étude de M. Cieutat fournit une photographie constrastée du nouveau paysage universitaire. Globalement, un étudiant sur trois perçoit une bourse, qui est loin de pourvoir à ses besoins. Le montant de ces bourses reste inférieur à la somme des déductions fiscales dont bénéficient près d'une famille sur deux ayant un enfant dans l'enseignement supérieur. Toute la difficulté pour le ministre de l'éducation est de proposer des formules de redistribution conciliant les attentes d'un public plus diversifié.

Le premier objectif passe par une augmentation substantielle du montant des bourses, du nombre de leurs bénéficiaires, notamment parmi les classes moyennes, pénalisées par le système actuel. Comme le note M. Cieutat, *« les difficultés sociales et l'insuffisance des ressources représentent un élément non négligeable d'échecs et d'abandon »*. C'est essentiellement le cas en premier cycle, où les conditions de vie des étudiants restent liées, pour une large part, aux revenus des parents.

La situation est, en revanche, très différente pour les étudiants des filières longues. De récentes enquêtes de l'Observatoire de la vie étudiante ont mis en évidence la période charnière des 22-23 ans en quête d'*« autonomie »*, qui entretiennent avec leurs parents des liens de dépendance plus ténus. La nouvelle allocation d'études devrait en tenir compte. Les deux principales organisations d'étudiants, l'UNEF-ID et la Fédérations des associations générales d'étudiants (FAGE), ont placé la reconnaissance de l'autonomie parmi leurs principales revendications. Invoquant un coût *« exorbitant »*, le ministère ne semble pas prêt à établir des différences entre les cycles d'études, comme l'avait suggéré le RPR. M. Bayrou s'interroge aussi sur la pertinence d'*« un revenu étudiant »* alors que l'autre moitié des jeunes ne dispose pas du *« minimum d'insertion »*.

SUPPRIMER LE CUMUL

La prudence actuelle du ministre s'explique par la difficulté de modifier les dispositifs fiscaux et d'aides au logement, qu'il ne maîtrise pas. L'essentiel de sa réforme devrait porter sur la suppression du cumul de ces deux avantages. Les familles bénéficiaires devraient alors choisir entre l'attribution d'une allocation d'études aux critères élargis ou le maintien de l'avantage fiscal.

Cette proposition n'est pas sans rappeler les précédentes initiatives de la droite, en 1993 et 1994. Toutes avaient échoué sous la menace des manifestations. Pour l'éviter, M. Bayrou devra présenter de solides garanties aux syndicats d'étudiants. Il lui faudra aussi obtenir des concessions du ministère du budget pour récupérer à son compte une part de ces déductions fiscales. Face à ces deux exigences, l'appui du premier ministre et, surtout, du président de la République ne sera pas superflu.

Michel Delberghe

Débrouille et tracas pour échapper à la dépendance financière

IL A BEAU AVOIR une heure de transport chaque matin pour se rendre à l'université Pierre-et-Marie-Curie (Paris-VI), Arnaud, âgé de dix-neuf ans, préfère vivre chez ses parents. Etudiant en première année de DEUG de mathématiques et informatique appliquées aux sciences (MIAS), il touche une bourse annuelle de 13 800 francs, dont il verse une partie à sa famille pour faire face au chômage de son père. Arnaud sort très rarement et mange tous les jours au restaurant universitaire. Parce que *« 13,70 francs le repas, c'est imbattable »*. Sa bourse lui permet d'acheter sa Carte orange mensuelle (334 francs), quelques vêtements et beaucoup de livres. Son copain, Abdelali, vingt ans, qui suit les mêmes études, avoue donner la moitié de sa bourse (environ 20 000 francs pour l'année) à ses parents. Pour *« tenir le coup entre chaque versement »*, il fait des inventaires la nuit dans des grandes surfaces et rentre toujours dormir chez lui, à Montreuil, où il retrouve ses six frères et sœurs.

Catherine, elle, a hâte de travailler : *« Voilà six ans que mes parents m'aident pour mes études, et je culpabilise. »* A vingt-quatre ans, elle termine à Paris une formation d'assistante sociale après avoir obtenu une licence de philosophie. Grâce à une allocation-logement de 1 059 francs mensuels, sa chambre en ville lui coûte 1 200 francs par mois, payés par ses parents, qui lui versent également 1 000 francs chaque mois. *« Je suis une privilégiée »*, considère-t-elle. Alors, elle s'est promis de *« rendre un peu d'argent à mes parents* [lorsqu'elle aura] *un emploi »*.

Sylvie et Florent se sentent, eux aussi, vraiment privilégiés. Respectivement étudiants en philosophie et en histoire de l'art à la Sorbonne, ils partagent un studio qu'ils paient 1 600 francs par mois, après déduction de l'allocation-logement. Chacun touche environ 3 000 francs par mois des parents et grands-parents. Mais Sylvie se sent mal à l'aise. *« On ne sait pas trop qui on est. Encore des lycéens ? Parce qu'ils me donnent de l'argent, mes parents ont leur mot à dire dans mes choix d'orientation. Dans ces conditions, ce n'est pas facile de grandir »*, regrette-t-elle. Elle qui, après trois années réussies de philosophie, se *« pose beaucoup de questions »* sur son avenir professionnel, rêve d'*« un système de revenu minimum étudiant »* pour gérer son futur *« sans pression psychologique »*.

Nadia, en revanche, ne s'interroge plus sur son prochain métier. Etudiante en chirurgie dentaire, elle a passé depuis deux ans le cap du concours, heureuse de suivre aujourd'hui des études qui lui plaisent. Boursière, logeant en cité universitaire, son emploi du temps ne lui permet pas de trouver un petit boulot, et les 20 000 francs d'aide qu'elle reçoit s'avèrent *« un peu justes »*. *« Je ne peux pas me payer tout le matériel et les livres nécessaires à mes études. Heureusement qu'il y a des professeurs sympas qui m'en fournissent gratuitement »*, explique-t-elle.

Le pire souvenir de Nadia reste sa seconde année de concours. Redoublante, mais bien classée, sa bourse lui avait été retirée : *« C'était vraiment la galère. J'ai frappé à toutes les portes, et j'ai finalement obtenu, en fin d'année, 5 000 francs d'aide. »* Son amie Christine, qui vit dans la même « cité U », estime que sa bourse de 20 000 francs correspond au *« minimum vital »*. En troisième année de médecine, elle calcule toutes ses dépenses *« pour ne jamais être à découvert »*. Toutes les deux sont des habituées du baby-sitting pour arrondir les fins de mois.

Le plus difficile reste de gérer le début de l'année universitaire, le premier versement n'intervenant qu'en décembre. *« Par le biais du service social, j'ai pu avoir une avance d'argent et éviter de faire un emprunt bancaire »*, se rappelle Nadia. Les dépenses prioritaires sont affectées au transport et aux livres. Quant aux sorties, elles se limitent bien souvent au cinéma et au café. *« Le théâtre et les concerts sont beaucoup trop chers »*, estiment la plupart de ces étudiants.

Sandrine Blanchard

Un suspect dans l'affaire de l'agression d'une policière dans le RER

UN APPELÉ du contingent devait être présenté, vendredi 10 janvier, au juge d'instruction d'Evry Jean-Marie d'Huy, chargé de l'enquête sur la violente agression dont a été victime, le 25 octobre, une policière sur la ligne C du RER, entre les stations de Bretigny et Dourdan (*Le Monde* daté 10-11 novembre). Ayant arraché le sac de cette femme âgée de vingt-huit ans et habillée en tenue de ville, les cinq agresseurs avaient découvert sa profession. Elle avait alors reçu des coups de poings et de pieds, avait été balafrée à coups de cutter aux bras et au visage et soumise à des humiliations et violences sexuelles.

Dans la rame déserte, en ce début d'après-midi du vendredi 25 octobre, un témoin avait assisté à la scène, sans intervenir, et les agresseurs avaient réussi à prendre la fuite. Fortement choquée, la victime, gardien de la paix à la préfecture de police de Paris, était restée prostrée plusieurs jours avant de se décider à porter plainte, le 30 octobre. Confiée au juge d'Huy, l'enquête a été diligentée par les policiers de la sûreté départementale de l'Essonne.

IDENTIFICATION FORMELLE

Jeudi 9 janvier, la victime a été confrontée à un appelé du contingent qu'elle a formellement reconnu comme l'un de ses agresseurs en compulsant les centaines de photographies, issues des fichiers de police, que lui ont présentées les enquêteurs. Ce jeune homme, qui réside habituellement dans l'Essonne, avait été entendu dans les jours suivant le dépôt de plainte mais il avait, à l'époque, présenté un alibi qui paraissait solide : le 25 octobre, jour de l'agression, il affirmait avoir passé la journée à la caserne. Aujourd'hui, son alibi paraît singulièrement affaibli puisqu'il aurait été en permission cet après-midi-là.

Lors de la confrontation du 9 janvier, la victime a reconnu formellement le jeune homme. Placé en garde à vue, en même temps que deux autres jeunes gens résidant habituellement dans l'Essonne, l'appelé du contingent a commencé par nier catégoriquement les faits, avant de passer, le 9 janvier en fin de journée, à des aveux partiels. La conviction de la victime, qui a été mutée depuis dans un service de sa Bretagne natale, semble avoir ébranlé le système de défense du jeune homme.

L'enquête avait progressé avec les plus grandes difficultés depuis la fin octobre, en raison de l'absence de tout témoignage direct autre que celui de la victime. Une poignée de portraits-robots avaient été établis sur la base de ses déclarations mais les policiers peinaient à trouver des preuves formelles, notamment en raison du délai écoulé avant le dépôt de la plainte, ce qui avait empêché le prélèvement des traces humaines (cheveux, peau, sperme, etc.) contribuant à l'identification génétique des agresseurs. Seule l'audition du jeune homme par le juge d'Huy, vendredi 10 janvier, permettra de préciser la nature des infractions retenues contre celui qui apparaît comme le premier suspect dans cette enquête. L'agression avait provoqué une forte émotion dans les rangs policiers et dans l'opinion publique.

Erich Inciyan

Des responsables de réseaux terroristes islamistes condamnés à huit ans de prison

Basés en France, ils avaient organisé des attentats au Maroc en 1994

La douzième chambre du tribunal correctionnel de Paris, *présidée par Bruno Steinmann*, a condamné, jeudi 9 janvier, les deux principaux responsables des réseaux terroristes qui avaient commis des attentats au Maroc, en 1994, à huit ans de prison et dix années d'interdiction du territoire français. Les trente-deux prévenus qui avaient appartenu à ce réseau se sont vu infliger des peines de un à cinq ans d'emprisonnement.

ISSUS du Mouvement de la jeunesse islamique marocaine (MJIM), les deux principaux responsables des réseaux terroristes constitués à Paris, Orléans (Loiret), La Courneuve (Seine-Daint-Denis) et Avignon (Vaucluse), qui ont tenté de déstabiliser le Maroc par une vague d'attentats en août 1994, ont été condamnés, jeudi 9 janvier, à huit ans de prison et dix années d'interdiction du territoire français par la douzième chambre du tribunal correctionnel de Paris. Arrêté en Allemagne en décembre 1994, Abdelilah Ziyad est détenu en France depuis août 1995. Toujours en fuite, Mohamed Zinedine est actuellement sous *le coup d'un mandat d'arrêt.*

Des peines de un à cinq ans de prison *ont été prononcées* contre les trente-deux autres prévenus *soupçonnés d'avoir appartenu à* ces réseaux, dont sept ont été jugés par défaut. *La plupart d'entre eux* avaient, de près ou de loin, fourni *un appui logistique ou participé* plus directement à des convoyages d'armes destinées, via le Maroc, aux *maquis algériens. Actuellement* détenu en Italie et en attente d'extradition vers la France, *Djamel Lounici*, considéré comme le représentant du Front islamique du salut (FIS) en Europe, était chargé de l'approvisionnement en armes et munitions de ces maquis. Il a été condamné à cinq ans de prison et dix années d'interdiction du territoire français.

Au cours de son réquisitoire, le 12 décembre 1996 (*Le Monde* du 14 décembre 1996), le premier substitut du procureur de la République, Anne Obez-Vosgien, avait demandé au tribunal une plus grande sévérité. Elle avait requis neuf peines de dix années d'emprisonnement, notamment contre Abdelilah Ziyad et Mohamed Zinedine, soit le maximum *prévu par la loi* en cas d'association de malfaiteurs. La représentante du ministère public, qui estimait qu'ils avaient constitué *« une véritable machine à tuer »* – mais qui, curieusement, n'avait pas poursuivi deux d'entre eux pour des faits plus graves (assassinat et complicité d'assassinat) –, n'a donc *pas été suivie.*

Le tribunal, présidé par Bruno *Steinmann*, a *décidé de disjoindre* le cas des membres des commandos de Marrakech (un attentat ayant tué deux touristes espagnols), de Fès (une voiture de policiers mitraillée) et de Casablanca (un mur de cimetière juif mitraillé), qui sont actuellement détenus au Maroc sous le coup de condamnations à mort ou à la réclusion à perpétuité. Les magistrats ont estimé que le parquet ne s'était pas conformé aux règles de procédure en citant les prévenus concernés à leurs domiciles français, alors qu'il eût fallu les contacter sur leurs lieux de détention. Selon la défense, cette disposition aurait implicitement nécessité qu'une demande d'extradition soit formulée aux autorités chérifiennes.

Le tribunal s'est cependant estimé compétent pour juger Tarek Falah, vingt-deux ans, qui a reconnu avoir participé à l'attentat meurtrier de Marrakech. Arrêté en Allemagne 1994 et extradé vers la France en *juillet 1995, Tarek Falah* n'était pas poursuivi pour cet attentat criminel, *mais seulement pour l'association* de malfaiteurs commise en amont sur le territoire français. Les magistrats l'ont condamné à cinq ans de prison en observant qu'il avait *« subi très jeune l'influence de Mohamed Zinedine et, avant l'attentat, d'Abdelilah Ziyad »*.

RECOURS EN GRÂCE

Cette dernière observation, qui indique que le tribunal a considéré que les militants les plus jeunes utilisés par Abdelilah Ziyad et Mohamed Zinedine avaient été endoctrinés, tranche avec l'absence de circonstances atténuantes retenues en janvier 1995 par la justice marocaine, pour les deux autres membres du commando meurtrier, Stéphane Aït Iddir, vingt-quatre ans, et Radouane *Hammadi*, vingt-six ans. Issus de la cité de La Courneuve, *ils* ont été tous deux condamnés à la peine capitale. Depuis *le rejet de leur pourvoi en cassation*, le 24 décembre 1996, leur *sort dépend du roi Hassan II*, auprès duquel un recours en grâce *devrait prochainement être déposé.*

Enfin, le tribunal a assorti les *condamnations des ressortissants* étrangers d'interdictions du territoire français d'un *minimum* de cinq ans, qui prendront effet à la date de leur remise en liberté. Mais il n'a pas retenu la suggestion du substitut du procureur, qui avait réclamé des interdictions de séjour dans certains lieux pour les prévenus de nationalité française.

Jean-Michel Dumay

La vieille dame indigne et les éclairs au chocolat

LYON
de notre envoyée spéciale

Frank Capra n'aurait pas boudé ce récit digne de son film *Arsenic et vieilles dentelles* : une double tentative d'empoisonnement, qui rate en partie sa cible, *déjouée par un pêché de gourmandise*. Lundi 6 *janvier* à Lyon, les enquêteurs de la brigade criminelle de la sûreté urbaine interpellent Marie-Madeleine Perrin, soixante-dix-huit ans, habitante du plateau de la Croix-Rousse. Le lendemain, elle est mise en examen pour *« empoisonnement et empoisonnement sur personne particulièrement vulnérable »* et écrouée.

La vieille dame est en effet soupçonnée d'avoir introduit de la benzodiazépine, un puissant tranquillisant, dans deux éclairs au chocolat qu'elle aurait placés sur le palier de son voisin le jour du Réveillon. Soigneusement empaquetées, les petites pâtisseries semblent tomber du ciel en cette période de fête... Elles sont ramassées par l'infirmière de René Michaud, soixante-dix ans, atteint de sclérose en plaques, quand elle arrive chez lui dans la soirée. Sans y voir malice, Simone Blanc déguste immédiatement l'un des deux éclairs après avoir recommandé à son patient de manger le sien le lendemain, pour le Nouvel An.

La gourmandise de la soignante aura pourtant failli lui être fatale : quelques minutes plus tard, elle s'écroule sur le chemin de sa tournée, intoxiquée. Mais ce petit excès permettra aussi de sauver M. Michaud, l'une des victimes désignées de la tentative d'assassinat. En sortant de son coma, le lendemain, Mme Blanc donne *l'alerte. Une collègue* trouvera le vieil homme inanimé mais vivant.

« FORTE PERSONNALITÉ »

A son éveil, René Michaud *confiera aux enquê*teurs avoir déjà été victime d'une intoxication dans *des circonstances semblables. C'était en mars 1996 et* de la benzodiazépine avait été retrouvée dans son alimentation. Cette coïncidence troublante renforcera les doutes de la police envers Marie-Madeleine Perrin. Du Séresta, un médicament anxiolytique, a été retrouvé à son domicile. Elle aurait pilé ces comprimés avant de les introduire dans la crème des éclairs. Un geste machiavélique que la vieille dame nie farouchement.

Décrite comme *« une forte personnalité »*, de caractère lunatique, Marie-Madeleine Perrin s'est installée dans l'immeuble il y a une quinzaine d'années, bien après M. Michaud. A l'époque, elle vivait avec l'ancien locataire dont elle a récupéré le logement *après son décès. La nouvelle occupante vit pourtant* mal sa cohabitation avec son proche voisin : ils *occupent les deux parties distinctes d'un ancien ap*partement et disposent d'un palier commun.

Leurs *rapports se détériorent sans que le voisinage* puisse s'en alarmer. Il y a bien eu cette journée de 1992 où M. Michaud était tombé de son lit et où les pompiers avaient dû forcer leur porte commune parce que Marie-Madeleine Perrin *refusait d'ouvrir* pour qu'on lui porte secours. Cet épisode a troublé Pascale, une jeune mère de famille du troisième étage. Mme Perrin n'était-elle pas venue lui demander de l'aide quelques semaines auparavant pour relever son voisin, qu'elle avait alors présenté comme étant son mari ?

UNE « BONNE AMIE » GÊNANTE...

Une troisième protagoniste fournira la clé de ce petit mystère aux enquêteurs. Hormis sa fidèle infirmière, M. Michaud, qui ne sortait plus de chez lui depuis des années, recevait les visites d'une aide-ménagère. Habituée du grand âge, cette femme devient vite une intime du vieil homme. Depuis quelques temps, elle partage avec lui tous les repas de midi. Mais le 31 décembre, en visite chez d'autres personnes âgées et contrairement à son habitude, elle n'est pas venue. Un hasard qui lui aura permis d'être épargnée par le drame qui se *jouait.*

« Le second éclair au chocolat lui était destiné, cela ne fait aucun doute », affirme une source proche de l'enquête. Parce que cette « bonne amie » accaparait *le cœur de M. Michaud ? Ou plutôt parce que l'aide*-ménagère avait acheté l'appartement du vieil *homme en viager ? Les enquêteurs, excluant le crime* passionnel, penchent pour la seconde hypothèse. Ils *soupçonnent Marie-Madeleine Perrin d'avoir cher*ché à éliminer René Michaud et son amie, afin de se *débarrasser* à la fois de l'actuel et de la future occupante des lieux. Et pourquoi pas de vouloir racheter ensuite cette seconde partie d'appartement désormais vide ?

L'instruction, confiée au juge Catherine Gay, devra établir si cette hypothèse constitue le mobile du crime. En attendant, M. Michaud se rétablit lentement à l'hôpital Lyon-Sud, au service des urgences. Il ignore que, non loin de lui, Mme Perrin est en détention provisoire dans le même hôpital. On n'échappe pas comme ça à certains liens de voisinage...

Cécile Prieur

CORRESPONDANCE

Une lettre de Bernard Tapie

Après la publication, dans Le Monde *du 3 janvier, d'un article intitulé « L'enquête sur l'OM de Bernard Tapie dévoile des faits de corruption », nous avons reçu de M. Tapie la lettre suivante :*

Je n'entends pas ici présenter une quelconque plaidoirie en défense. Je garderai pour les magistrats de Marseille, mes juges, tous les arguments utiles à ma défense. Mais je me dois de réagir contre ce qu'insinue votre article.

Je n'ai, en effet, jamais, dans l'affaire de l'OM, été mis en examen du chef de corruption. Le procureur de la République n'a pris aucun réquisitoire en ce sens, pas plus que le magistrat instructeur ne l'a sollicité, au terme de cinq années d'instruction. L'information dans l'affaire dite du *« financement de l'OM »* n'a donc révélé aucun fait de corruption avéré. Contrairement à ce qu'ont affirmé le titre et la teneur de votre article, je ne suis pas appelé *à me défendre* sur de tels faits dans le dossier en cause.

En présentant en 35 lignes une ordonnance de renvoi de plus de 200 pages, synthèse d'un dossier de milliers de cotes, vous en avez *déformé* le sens. Cela apparaîtra en toute lumière lors du procès public *au cours duquel j'ai* l'intention de faire citer tous les personnages importants du football français (présidents de club, de la Ligue, de la Fédération, des responsables des publicités, des sponsors et des droits télévisés).

Je n'ai rien inventé dans le football français. Tout ce qui existait avant moi continue d'ailleurs d'exister après moi. C'est d'ailleurs la seule vraie raison pour laquelle M. Charasse, ministre du budget, et M. Nallet, garde des sceaux, avaient pour instruction, non pas d'interdire des poursuites contre l'OM, mais d'interdire des poursuites uniquement contre l'OM.

Si, dans un réflexe de défense, je disais *« J'ai pris la présidence de l'OM à la demande de Gaston Defferre bien avant toute ambition politique, j'y ai, par amour du football, investi 52 millions de mes deniers propres, ce qu'aucun autre président n'a fait à ce jour, sans avoir, et c'est l'information qui le dit, tiré aucun profit personnel de ma gestion »*, affirmeriez-vous, vu *le palmarès sportif que vous* connaissez, que tout n'est pas si sombre ?

Je n'ai pas la prétention de me conjuguer au plus-que-parfait. J'ai, comme tous ceux qui ont fait beaucoup, fait parfois mal, je n'en éprouve aucune fierté. En suis-je pour autant déchu du bénéfice de la loi commune et la seule citation de mon nom dispense-t-elle de la respecter ?

Quatre CRS en garde à vue après un contrôle musclé

QUATRE FONCTIONNAIRES de la compagnie républicaine de sécurité (CRS) 61, basée à Vélizy (Yvelines), ont été placés en garde à vue, mercredi 8 janvier, parce qu'ils avaient frappé deux jeunes majeurs lors d'un contrôle d'identité dans la cité des Merisiers, à Trappes (Yvelines). L'un des policiers aurait exhibé son arme de service. Le visage tuméfié, les deux amis se sont rendus au commissariat pour porter plainte. Interrogés, les quatre CRS ont été placés en garde à vue après avoir subi un dépistage d'alcoolémie qui se serait révélé *« très positif »* – ils avaient fêté la nouvelle année avant de prendre leur service. Entendus par l'inspection générale de la police nationale, ils devaient être déférés vendredi au parquet de Versailles. – (*Corresp.*)

La société Moulinex mise en examen

LA SOCIÉTÉ MOULINEX a été mise en examen par un juge d'instruction parisien, fin décembre 1996, pour *« atteinte involontaire à l'intégrité de la personne par négligence ou manquement à l'obligation de sécurité ou de prudence »*. Depuis l'entrée en vigueur du nouveau code pénal, en 1994, les personnes dites morales – et notamment les sociétés commerciales – peuvent être poursuivies. La mesure a été notifiée à l'actuel président du directoire de Moulinex, Pierre Blayau, qui n'est pas concerné à titre personnel puisqu'il n'avait aucune fonction au sein de la société au moment des faits. L'utilisatrice d'une centrifugeuse Moulinex de type 202 avait été victime, en août 1995, d'un accident causé par un mauvais fonctionnement de l'appareil (*Le Monde* du 27 septembre 1996).

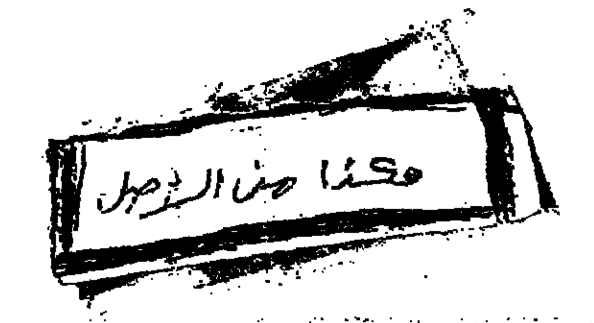
DÉPÊCHES

■ **INTEMPÉRIES : trois femmes sont mortes de froid,** portant à trente-deux le nombre des victimes des intempéries depuis le *24 décembre 1996*. A Beaumont-lès-Valence (*Drôme*), une octogénaire est décédée à une centaine de mètres de son domicile. A *Plougastel-Daoulas* (*Finistère*), une femme de cinquante-huit ans a été retrouvée morte près de la caravane où elle vivait. A Strasbourg (*Bas-Rhin*), une femme de trente-sept ans, retrouvée dans un parc en état d'hypothermie, n'a pas pu être ranimée par les sauveteurs.

■ **VIOLENCE : l'auteur présumé du coup de fusil** qui avait blessé *à la jambe, mardi 7 janvier, un surveillant dans l'enceinte du lycée* Moulin-Fondu de Noisy-le-Sec (Seine-Saint-Denis) a été interpellé, *jeudi 9 janvier, à son domicile de Noisy-le-Grand. Il* s'agit d'un mineur de dix-sept ans, élève du lycée, déjà connu des *services de police pour des vols à main armée et des actes de vio*lence. Selon l'adolescent, le coup serait parti accidentellement.

■ **POLICE : une série de mutations ont eu lieu au commissariat de Montbéliard (Doubs),** dont quatre des cent soixante-dix-sept fonctionnaires s'étaient suicidés en 1996. Au 1er janvier, six policiers du commissariat – dont deux délégués syndicaux et un délégué social – ont été mutés à leur demande. Le commissaire à la tête du service, Bernard Pastorini, devrait prochainement obtenir la mutation qu'il avait, lui aussi, demandée.

■ **FAIT-DIVERS : le corps de l'homme tué de sept impacts de chevrotine** et retrouvé au pied des falaises d'Etretat (Seine-Maritime), le 26 décembre 1996 (*Le Monde* daté 5-6 janvier), a été identifié. Il s'agit d'un homme de vingt-neuf ans originaire de la région grenobloise et habitant Paris.



SERVICE PUBLIC La gestion et le traitement de l'eau dans les communes sont de plus en plus délégués à de grandes sociétés privées, principalement la Générale des eaux, la Lyonnaise des eaux et Bouygues. Les régies municipales ne détiennent plus qu'un quart de ce marché. ● LE PRIX DU MÈTRE CUBE a fortement augmenté ces dernières années ; l'eau est devenue un bien rare, son assainissement coûte cher. ● DE NOMBREUSES MUNICIPALITÉS s'inquiètent cependant de la politique menée par les sociétés auxquelles ont été attribuées les concessions de distribution. Celles-ci pousseraient dans une large mesure les prix à la hausse. Sous la pression de leurs administrés, les élus demandent donc la renégociation des contrats à la baisse. ● À COLMAR ET À ORANGE, les relations sont tendues entre les édiles, la population et les compagnies privées.

Les compagnies privées suspectées de pousser à la hausse le prix de l'eau

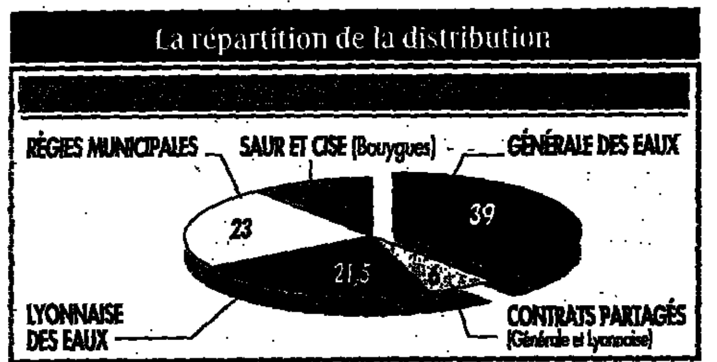
Sous la pression de leurs administrés, de plus en plus de municipalités veulent renégocier à la baisse les contrats qu'elles ont passés avec des grandes sociétés de traitement et de gestion de l'eau potable dont le coût a explosé ces dernières années

LA CONTESTATION sur le prix de l'eau est en train de grandir. Sensible à la grogne des habitants à la vue de l'augmentation de leurs factures d'eau, les élus locaux commencent à s'en émouvoir. A Orange, la municipalité FN vient de rompre le contrat de concession avec la Compagnie générale des eaux (CGE) pour traiter avec la Saur, filiale de Bouygues *(lire ci-dessous)*. A peine élu, le maire PS de Castres (Tarn), Arnaud Mandement, a décidé de renégocier le contrat conclu avec la Lyonnaise des eaux en 1991. Le 19 décembre, il en obtenait la révision et brisait un mécanisme qui aurait conduit à une hausse de 60 % des prix de l'eau en dix ans. A Colmar (Haut-Rhin), l'apparition de cette même Lyonnaise entraîne des réactions de rejet *(lire ci-dessous)*.

BAISSE DE LA CONSOMMATION

Quelques semaines auparavant, la ville de Sète (PC) parvenait à rediscuter avec la CGE les termes d'un contrat, que la chambre régionale des comptes avait sévèrement critiqués. Selon le nouvel accord, le prix de l'eau devrait passer de 5,36 à 4,61 francs le mètre cube. La communauté urbaine de Lyon, liée par une concession de trente ans avec la Générale des eaux, a obtenu, fin novembre, une baisse de 50 centimes sur le prix de l'eau, à 7,50 francs le mètre cube *(lire ci-contre)*, une diminution sur les coûts de branchements et, surtout, la rétrocession, chaque année, d'une partie des gains de productivité réalisés par le concessionnaire. Une demande que peu de villes avaient formulée jusqu'à présent, bien que les groupes privés avouent réaliser des économies sur les coûts de 5 à 6 % par an.

Pour la Générale des eaux et la Lyonnaise des eaux, acteurs dominants sur le marché de l'eau en France, ces quelques cas ne sont que des épiphénomènes. « *A l'exception de Grenoble et de Castres, nous n'avons pas révisé de contrats à la baisse* », affirme Gérard Payen, directeur de l'eau à la Lyonnaise. « *Le groupe gère 4 000 contrats d'eau en France. Chaque année, nous en renégocions environ 10 %, presque toujours à la hausse, en raison des nouveaux travaux d'assainissement* », explique Jean-Pierre Tardieu, directeur en charge de l'eau à la Générale des eaux. Les deux compagnies assurent même que le mouvement de hausse devrait se poursuivre. « *Mais de façon moins rapide que ces dernières années* », précisent-ils. Entre 1990 et 1995, le prix moyen du mètre cube d'eau a progressé de 73,8 %, passant de 8,74 francs à 15,19 francs, en raison, notamment, de la politique d'assainissement et de la hausse des taxes, selon une étude réalisée par Conso 2000 qui réunit dix-sept organisations nationales de consommateurs.



La tranquillité affichée par les groupes privés de distribution d'eau n'est toutefois qu'apparente. Ils commencent en effet à ressentir le contre-coup de la folle envolée du prix de l'eau. A force de voir leurs factures augmenter, les ménages ont pris l'habitude de serrer les robinets. Depuis cinq ans, la consommation d'eau en volume baisse de 1 % par an, voire de 3 % dans certaines zones. « *Nos marges ont diminué de 2 %* », reconnaissait récemment Jean-Marc Espalioux, directeur financier de la Générale des eaux, qui a quitté le groupe au début de l'année.

Par ailleurs, la réaction des habitants devient plus affirmée. Partout, des associations locales, rejointes par les chambres régionales des comptes, examinent de plus en plus scrupuleusement les contrats de gestion déléguée. En général, ceux-ci se révèlent plus chers que les services en régie : de 16 % dans les grandes villes, et de 52 % dans les villes moyennes, selon Conso 2000. Il faut dire que ces contrats s'appuient souvent sur des mécanismes d'indexation complexes favorisant des augmentations continues.

EXIGER DES COMPTES

Si les consommateurs admettent désormais que l'eau est une denrée rare qu'il convient de protéger, ils ne sont pas prêts pour autant à subir à une inflation permanente qui n'est plus de mise dans les autres secteurs. La sauvegarde de l'environnement ne pouvant échapper à toute logique économique ni servir de prétexte à des fixations artificielles de prix, les pressions pour exiger des comptes, voire renégocier tous les contrats à la baisse, risquent de s'amplifier.

Martine Orange

Les Lyonnais se déclarent insatisfaits

La Générale des eaux est devenue, en 1986, concessionnaire de 90 % du marché de l'eau de l'agglomération lyonnaise pour trente ans. Depuis le 1er janvier 1997, à la suite d'une négociation avec l'exécutif de la Communauté urbaine de Lyon, le prix du mètre cube a baissé de 50 centimes pour les particuliers (*Le Monde* du 4 décembre). Cette baisse ne semble pas satisfaire totalement les Lyonnais : selon un sondage, réalisé par Ispsos-régions auprès de 500 personnes, et publié par le mensuel *Lyon'Mag* dans son édition du mois de janvier, 49 % des personnes interrogées préféreraient que la gestion de l'eau soit confiée à une société publique ; 53 % d'entre elles trouvent que le prix de l'eau est « *très* » ou « *plutôt élevé* », alors que 36 % le jugent « *raisonnable* ». En 1987, le mètre cube était facturé, à Lyon, 5,10 francs contre 7,50 francs dix ans plus tard. – *(Corresp. rég.)*

Colmar s'inquiète de l'arrivée de la Lyonnaise des eaux

COLMAR
de notre correspondant régional

« *Non à la Lyonnaise des eaux.* » C'était le slogan inscrit sur la banderole que brandissaient les quatre cents personnes manifestant, le 25 novembre, contre la participation de la multinationale française à la distribution et à l'assainissement de l'eau à Colmar. Ce soir-là, Gilbert Meyer, député RPR et maire du chef-lieu de département du Haut-Rhin, annonçait, au cours d'un conseil municipal exceptionnellement houleux, l'attribution du marché à un groupement d'entreprises constitué de la Colmarienne des eaux (CDE), société d'économie mixte, et de la Lyonnaise. L'inquiétude était d'autant plus forte que les termes du contrat de gérance, signé pour dix ans, n'étaient pas connus.

Le 15 octobre, le personnel de la Régie municipale de Colmar (RMC) qui, outre la distribution du gaz, de l'électricité et de la télévision par câble, avait assuré jusqu'en 1993 celle de l'eau, dénonçait par tract l'opération avec la Lyonnaise. Les employés étaient furieux de constater que la Régie n'était pas autorisée à concourir à l'appel d'offres lancé par la ville. La Lyonnaise avait soumissionné seule, dans un premier temps, pour ensuite faire cause commune avec la CDE, la société d'économie mixte créée par l'ancienne municipalité UDF pour remplacer provisoirement la RMC.

« *Nous avons reçu quatre mille réponses de soutien, ce qui est un très bon résultat dans ce genre de consultation* », affirme Roland Weber, représentant de l'intersyndicale. Fait rarissime, la Saur, filiale du groupe Bouygues, dont la candidature avait été rejetée comme celle de la Compagnie générale des eaux (CGE), indiquait, dans un communiqué, qu'elle avait formulé une proposition inférieure de 30 % – pour la partie distribution – à celle de la Lyonnaise.

« FAIRE-VALOIR »

De son côté, l'opposition, conduite par Serge Rosenblieh (PS), prenait le relais des syndicats devant le conseil municipal. Après avoir dénoncé la méthode consistant à éliminer d'emblée la Régie alors que la loi Sapin du 29 janvier 1993 sur la transparence des procédures publiques ne l'exigeait pas, le conseiller socialiste lançait, le 25 novembre, à M. Meyer : « *Aucun observateur sérieux ne doute que la CDE n'est qu'un faire-valoir et que le futur exploitant de l'eau est la Lyonnaise des eaux.* » Les termes du contrat, tels qu'ils sont connus depuis le 17 décembre – 80 % du marché à la CDE en 1997, 20 % seulement à la Lyonnaise – font d'ailleurs dire à M. Rosenblieh : « *On ne comprend pas ce que fait ce géant dans une affaire qui va lui procurer des recettes annuelles de 5 malheureux millions.* »

Pour l'opposition, le doute n'est pas permis : le maire a opéré un recul tactique devant la levée de boucliers en présentant un contrat de gérance qui fait la part belle à la société d'économie mixte (dont le capital est détenu à 70 % par les collectivités locales) pour la première année avec l'idée d'attendre des jours meilleurs et de favoriser la montée en puissance de la Lyonnaise. C'est pourquoi l'opposition municipale va déposer, avant la fin du mois, un recours auprès du tribunal administratif en faisant valoir notamment les conditions de l'appel d'offres et le caractère « *irrégulier* » du groupement entre la CDE et la Lyonnaise.

L'association d'usagers (« S.Eau.S. »), qui s'est constituée le 19 décembre, a l'intention de faire de même. « *Nous voulons savoir*, dit Guy Peterschmitt, l'un de ses responsables, *si une entreprise privée peut faire du profit en exploitant un bien public comme l'eau.* »

Face à ces remous, le maire se montre serein. Il peut, du reste, invoquer le fait que la décision de retirer la distribution de l'eau à la Régie appartient à la municipalité précédente. En outre, il est convaincu d'appliquer la transparence et la vérité des prix voulues par la loi Sapin. Même si rien n'est dit dans la convention de gérance passée entre la ville et le « groupement », Gilbert Meyer affirme que la part de marché, qui pourrait revenir à la Lyonnaise dans les prochaines années, ne saurait dépasser 30 %, pourcentage qui correspond aux fonds privés entrant dans le capital de la société d'économie mixte.

Le principal argument avancé par M. Meyer a trait au prix de l'eau : « *Colmar n'est pas Grenoble, ni Saint-Etienne*, explique-t-il, *car il s'agit d'un simple contrat de gérance qui laisse la totale maîtrise de la tarification à la ville.* » Pour démontrer la justesse de sa politique, il rappelle n'avoir rencontré aucune difficulté en conseil municipal pour faire adopter une baisse du prix du mètre cube de 16 % en 1997 qui a profité aux quelque cent mille usagers de l'agglomération colmarienne.

Jusqu'à quand Gilbert Meyer pourra-t-il tenir ce cap alors que la tendance générale est à l'augmentation du coût de l'eau potable ? Probablement jusqu'aux législatives de 1998 où son principal adversaire sera de nouveau M. Rosenblieth. Et après ?

Marcel Scotto

La Générale des eaux chassée d'Orange

AVIGNON
de notre correspondante

Deux élus Front national (FN) se sont abstenus lors du vote sur la nouvelle société d'affermage de l'eau à Orange, le 3 janvier. Les arguments avancés par le maire FN, Jacques Bompard, n'ont pas convaincu ces deux élus – ni l'opposition, qui a voté contre – du bien-fondé de ce changement : la SAUR, filiale de Bouygues, remplacera pour douze ans la SADE, filiale de la Générale des eaux, qui était installée dans la ville depuis cinquante ans. Selon le dossier présenté par le maire, le prix du mètre cube d'eau devrait baisser de 17 %.

L'opposition s'est cependant chargée de réparer une omission : la nouvelle société d'affermage ne s'est pas engagée à renouveler les branchements d'assainissement, ni à éliminer les boues résiduaires de la station d'épuration ; de plus, elle n'entretiendra plus les fosses septiques, désormais à la charge des propriétaires. D'après les calculs de l'opposition, la diminution du prix du mètre cube d'eau passerait, dans ces conditions, de 17 % à 6 %, un rabais qui aurait été obtenu, selon ces élus, par simple renégociation avec la SADE.

Pour Jacques Bompard, les tentatives de négociation ont échoué, car la SADE avait pris « *l'habitude de se comporter en patron et non comme un fermier vis-à-vis de la ville* ». La municipalité, poursuit-il, « *avait trente et un motifs graves pour justifier la rupture de contrat, à commencer par le coût des travaux, de 50 % supérieur à celui pratiqué par les concurrents. La SADE, société de BTP, avait tout intérêt à multiplier les travaux* ».

Cette entreprise, dont les contrats pour l'eau et pour son assainissement couraient jusqu'en 2009 et 2010, a déjà saisi le tribunal administratif. Dans des cas similaires, la municipalité est, le plus souvent, condamnée. Mais ces procédures sont longues. D'ici là, comme l'a précisé Jacques Bompard, « *les électeurs auront choisi* », une allusion aux législatives de 1998.

Ce changement de société fermière aura également un coût social. La SADE employait quarante personnes dans son centre régional, récemment construit à Orange. La SAUR a promis, elle aussi, d'installer son centre régional, mais elle n'embauchera qu'une douzaine de personnes et devrait reprendre dix-sept salariés de la SADE. Autres promesses de la SAUR : former une dizaine de jeunes Orangeois par an et embaucher cinq personnes par an dans le groupe Bouygues. Michel de Bonadona, conseiller municipal RPR, s'interroge : « *Faudra-t-il être sympathisant du FN pour être recruté ?* »

Quant à l'eau de la Boussenque qui alimente les fontaines de la ville, le maire a promis qu'elle serait potable. Les textes soumis au conseil municipal stipulaient qu'il s'agissait d'eau brute. « *Une simple erreur de frappe* », a expliqué le maire. Reste que le contrat liant la ville à la SAUR pour douze ans n'a pas été corrigé.

Monique Glasberg

Saint-Pierre-et-Miquelon dans l'orbite de la Seine

L'Agence de l'eau Seine-Normandie, qui a sous sa coupe 9 000 communes réparties sur 25 départements, va étendre son influence à l'océan Atlantique : elle englobera Saint-Pierre et-Miquelon (6 700 habitants), situé à quelques encâblures de Terre-Neuve. La relance de l'économie de l'archipel – longtemps fondée sur la pêche à la morue – passe par le tourisme en provenance du Canada et des Etats-Unis et par l'industrie de transformation des produits de la mer. Deux objectifs qui imposent des travaux importants pour l'alimentation et le traitement des eaux.

DÉPÊCHES

■ **CAMARGUE : un syndicat intercommunal pour la gestion des digues de Camargue** a été créé par arrêté préfectoral alors que les inquiétudes se multiplient sur l'état de ces remparts contre les inondations. Le syndicat, composé des communes d'Arles, Port-Saint-Louis-du-Rhône et Saintes-Maries-de-la-Mer et présidé par Michel Vauzelle, maire (PS) d'Arles, a la responsabilité des études et de l'exécution des travaux « *en vue d'assurer la protection (...) contre les inondations du Rhône et de la mer* ».

■ **ILE-DE-FRANCE : le Conseil économique et social d'Ile-de-France s'inquiète**, dans un rapport, du « *manque de lisibilité* » des mesures d'aide à la reconversion de l'industrie militaire francilienne, qui s'apprête à perdre 20 000 emplois d'ici à 2002. Près d'un millier de PME-PMI sous-traitantes seront touchées et, pour le CESR, la réduction des crédits militaires (20 milliards de francs par an) risque d'avoir des répercussions « *mécaniques* » sur l'activité de recherche-développement des grands groupes industriels.

Le bivouac du « non » à la carrière de marbre de Vingrau

PERPIGNAN
de notre correspondant

La neige est à deux pas. De l'autre côté du cirque naturel de Vingrau (Pyrénées-Orientales), le mont Tauch dresse son épine calcaire blanchie à mi-hauteur. Voilà maintenant soixante jours que la majorité des habitants du village occupent à tour de rôle ce site enchanteur pour s'opposer à l'ouverture d'une carrière de marbre. Nouvel épisode d'un combat qui dure depuis maintenant sept ans. Ils ont tout supporté : pluies, orages, neige, rafales de vent parfois supérieures à 100 km/heure...

Ils sont venus, depuis que le Conseil d'Etat a reconnu, le 12 novembre, la validité des arrêtés préfectoraux du 10 mars 1991 concernant le second dossier d'ouverture de carrière déposé par la société Omya. Ce texte avait été annulé en décembre 1993 par le tribunal administratif de Montpellier (*Le Monde* du 30 octobre). Un nouveau permis, plus contraignant sur le plan de l'environnement, fut déposé, et une nouvelle autorisation d'ouverture délivrée. Le permis de construire du bâtiment a été autorisé par la cour administrative d'appel de Bordeaux ; en revanche, celle-ci n'a pas encore statué sur l'autorisation d'ouverture de la carrière. Ira-t-elle contre la décision du Conseil d'Etat qui, lui, vient de se prononcer favorablement sur un projet estimé moins respectueux de l'environnement ?

La nuit vient de tomber ce soir-là et sous la tente de plage dressée en pleine garrigue, ils sont encore une douzaine à discuter au sommet du col du Pas-de-l'Echelle. Jacques, chauffeur aux Courriers catalans, est venu après le travail avec sa femme et ses filles. La plus jeune dort dans les bras de sa mère, sous une toile de tente bleue décorée par des guirlandes de Noël. Ils ne vont pas tarder à partir, tout comme Catherine et d'autres. Pour la nuit, ne resteront qu'André, Alain « la moustache » et Jacques.

Le froid s'accentue. Sur une banderole, le slogan : « *Omya insiste, le préfet persiste, Vingrau résiste* ». Rémi change la cartouche d'une des deux lampes disposées sur la table. On joue aux tarots en buvant de l'eau de vie. Dehors, la tramontane redouble et fait cingler la toile. Deux coups de Klaxon : Jean, qui rentre à Vingrau, salue la cantonade. Alain déplie un lit et s'enroule dans une couverture pour dormir quelques heures. Rémi, croupier dans un casino du littoral, s'en va, mais il repassera au petit matin avant de rentrer chez lui.

Une détonation, suivie de plusieurs autres. Des chasseurs tirent sur les grives. Le jour commence à poindre et le ciel rougeoie sur la mer que l'on aperçoit depuis ce promontoire. Des phares éclairent la tente, et une voiture prend le chemin qui conduit vers la guérite à l'entrée de la future carrière. C'est l'heure de la relève pour le vigile qui a passé la nuit, seul, là-haut. Dans la tente, c'est aussi le signal du réveil, car, vers 8 heures, d'autres personnes, plus âgées, vont venir avec du café et des croissants. Les femmes resteront jusqu'à 11 heures. A midi, Claudia remontera avec le repas.

Depuis deux mois, la vie ne s'est pas arrêtée. Les hommes ont taillé la vigne lorsque le temps le permettait, il y a eu les deux soirées du réveillon – moments de bonheur – mais aussi trois enterrements. La communauté n'a jamais été si soudée entre le vieux village blotti au fond de la vallée et les maisons du Pas-de-l'Echelle. « *On redécouvre les veillées d'antan* », souligne Jean Garnier, soixante-quinze ans. Claude Bazinet, le maire, qui avait fait une longue grève de la faim en novembre 1995, vient dire bonjour. Sous la tente, on discute du calendrier.

A la préfecture, le comité de suivi sur les carrières devait se réunir le vendredi 10 janvier. En attendant que les engins d'Omya arrivent, on rejouera aux cartes et au scrabble...

Jean-Claude Marre

DISPARITIONS

■ **JACK NANCE**, l'acteur fétiche de David Lynch, qui tenait le rôle principal d'*Eraserhead*, son premier film, a été retrouvé mort chez lui le 30 décembre 1996. Il aurait été blessé au cours d'une bagarre avec deux hommes dans un bar de la banlieue de Los Angeles et aurait succombé aux traumatismes causés par plusieurs coups de poing. Né en 1943 à Dallas, Jack Nance avait joué dans plusieurs compagnies théâtrales de la Côte ouest dans les années 60 avant de rencontrer David Lynch et de jouer dans *Eraserhead*. On le retrouve ensuite, dans des rôles secondaires, dans les films suivants de Lynch : *Dune, Blue Velvet, Sailor et Lula* et *Twin Peaks*, ainsi que dans *Hammett* de Wim Wenders, *Barfly* de Barbet Schroeder et *Colours* de Dennis Hopper. *« Je considérais Jack comme l'un de mes meilleurs amis. J'aimais son humour absurde et les histoires qu'il me racontait. Tous les personnages qu'il aurait encore pu jouer me manquent »*, a déclaré David Lynch après avoir appris son décès. Jack Nance fait une apparition dans *Lost Highway*, dans le rôle d'un garagiste amateur de jazz, le dernier film de Lynch qui sort en France le 15 janvier.

■ **EDWARD OSOBKA-MORAWSKI**, ancien premier ministre polonais de la fin des années 40, est mort jeudi 9 janvier à Varsovie à l'âge de quatre-vingt-sept ans. Militant avant la seconde guerre mondiale du Parti socialiste polonais, Edward Osobka-Morawski avait été partisan de la coopération de son parti avec les communistes. Il est tombé en disgrâce en 1949, avec le durcissement du régime communiste en Pologne.

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du jeudi 9 janvier sont publiés :

● **Déconcentration** : un décret portant déconcentration de la gestion de certains personnels relevant du ministère de la justice. Le ministre de la justice peut déléguer aux directeurs régionaux des services pénitentiaires et aux directeurs des établissements pénitentiaires les pouvoirs de gestion qu'il exerce sur le personnel des services déconcentrés.

● **Accords internationaux** : un décret portant publication de l'accord sous forme d'échange de notes entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République du Malawi, relatif au statut du centre culturel français au Malawi, signé à Lilongwe, le 2 et le 15 août 1995.

● **Orthophonistes** : un arrêté portant approbation de la convention nationale des orthophonistes.

● **Géomètres** : un décret fixant le statut particulier des géomètres du cadastre.

● **Catastrophe naturelle** : un arrêté portant constatation de l'état de catastrophe naturelle, dans le département de la Guyane, les 25 et 26 août 1996.

● **Concours** : un avis relatif au calendrier prévisionnel des recrutements pour 1997 dans la fonction publique de l'Etat, l'armée, les institutions communautaires et les services de la Ville de Paris. Ce document donne aussi la liste des corps de fonctionnaires dont l'accès est ouvert aux ressortissants de l'Union européenne.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Raphaël et Benjamin

sont heureux d'annoncer la naissance de leur petite sœur,

Anaïs,

le 1er janvier 1997.

Violaine et Olivier DELAGE,
13, avenue du Bois,
92190 Meudon.

Muriel et Michel CHRYSSOULIS

ainsi que ses frères

Alexis et Nicolas

sont heureux d'annoncer la naissance de

Aristide

le 7 janvier 1997, à Paris.

– **Claire AZIZA, François AUDRAS et Romane**
sont heureux d'annoncer la naissance de

Vénitien

le 2 janvier 1997.

9, rue Blainville,
75005 Paris.

Décès

– Xavier Nollet,
son époux,
Adrien, Romain, Camille, Emilio,
ses enfants,
Annie et Bernard Bachelot,
ses parents,
Chantal et André Nollet,
ses beaux-parents,
Laurent et Suzy, Claire et Serge,
Louis et Marjolaine, Xavier,
ses frères, sœur, beau-frère et belles-sœurs,
Thaïs, Calvin, Naïla, Théodore, Lou, Hector, Carmen,
ses neveux et nièces,

Les familles della Sudda, Bachelot, Billon, Barret, Noël et de Magnac,
Tous ses amis,

ont la douleur de faire part du décès accidentel de

Odile BACHELOT,

dans sa trente-huitième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le samedi 11 janvier 1997 à 10 heures, en l'église de Vanvey (Côte-d'Or).

Xavier Nollet, Vanvey
21400 Châtillon-sur-Seine
Chantal et André Nollet,
Le Moulin neuf,
21350 Laignes
Annie et Bernard Bachelot,
2, quai Bandon,
21140 Semur-en-Auxois.

Thierry-Philippe CHAMOUN
né le 27 mai 1961

nous a quittés vendredi 20 décembre 1996.

L'inhumation a eu lieu à Deir-el-Qamar, au Liban, le 30 décembre.

Mounir, son père,
Lyette, sa mère,
Ariane et Bénédicte,
ses sœurs,
Toute sa famille,
Tous ses amis,

demandent à ceux qui l'ont connu et aimé de s'associer à la messe qui sera célébrée lundi 13 janvier à 19 heures, en l'église Saint-Dominique, 20, rue de la Tombe-Issoire, Paris-14e.

11, rue Emile-Dubois,
75014 Paris.

Jean-Baptiste ESSONGHE
ancien conseiller du général de Gaulle,
ambassadeur dignitaire du Gabon,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre national
du Mérite gabonais,

nous a quittés le 1er décembre 1996, à Libreville, des suites de maladie, dans sa soixante-douzième année.

La cérémonie religieuse a été célébrée en l'église Saint-Louis.

L'inhumation a eu lieu le 7 décembre, au cimetière municipal de Port-Gentil (Gabon).

– On nous prie d'annoncer le décès, survenu le 8 janvier 1997, à Montpellier, dans sa quatre-vingt-quatrième année, de

Marie-Josèphe LATREILLE de FOZIÈRES,
magistrat (e.r.),
chevalier de l'ordre
des Palmes académiques,
médaille de bronze
de la jeunesse et des sports.

La cérémonie religieuse a été célébrée vendredi 10 janvier à 14 h 15, en l'église Don-Bosco de Montpellier, suivie de l'inhumation dans le caveau de famille à Lodève (Hérault), à 16 h 30.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Famille de Fozières,
529, avenue des Etats-du-Languedoc,
Bâtiment Saint-Jean E,
34000 Montpellier.

– M. Jacques Hazan,
Patricia et Elie El Maleh,
Caryll et Pierre Sibony,
Claudia et Marc-Antoine Larran,
Aida et Sidney Chouraqui,
Maurice et Orna Loeb,
David Loeb
et les familles Hazan, El Maleh, Sibony, Larran, Zafrani, Elkaïm
ont la douleur de faire part du décès de leur chère et regrettée

Marguerite HAZAN,
née LOEB,

survenu le 4 janvier 1997.

La levée de corps a eu lieu le mardi 7 janvier à l'hôpital Saint-Louis, Paris-10e.

Passy Plaza,
53 *bis*, rue de Passy,
75016 Paris.

– *Le Père Jean Lécuyer,*
Le docteur Bernadette Lécuyer,
M. et Mme Christian Lécuyer
et leurs enfants Benoît, Clémentine
et Juliette,

ont le chagrin de faire part de la mort du

docteur Jean-Marie LÉCUYER

à l'âge de quatre-vingt-huit ans, le 29 décembre 1996.

La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu le 31 décembre à Mérignac (Charente).

Bourras-Mérignac,
16200 Jarnac.
47, Pléiade Ronsard,
16000 Angoulême.
3, rue des Arènes,
75005 Paris.
99, Elysée II,
78170 La Celle-Saint-Cloud.

– **Digne-les-Bains (04).**

Pierre et Annie Magnan,
Paul et Paulette Daviot,
leurs enfants et petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du rappel à Dieu de

Mme Paul MAGNAN,

le 8 janvier 1997.

10, bd Gassendi,
04000 Digne-les-Bains.

– Annette Sauvageot,
Laurette et Emmanuel Jancovici,
Jean-Luc et Agathe Sauvageot,
François Sauvageot et Anita Tyteca,
Pierre Sauvageot et Jany Jérémie,
ses enfants et leurs conjoints,

Martin et Bastien Colas,
Myrto, Jeanne et Victor Sauvageot,
ses petits-enfants,

Jacqueline et Lilla Sauvageot,
ses sœurs,
Jean-Pierre Sauvageot,
son frère,
Et tous leurs proches,
ont la tristesse de faire part du décès de

Jacques SAUVAGEOT.

La famille recevra les amis le lundi 13 janvier 1997, à 11 h 30, au funérarium du cimetière des Batignolles.

Erratum : L'entrée est au 1, boulevard du Général-Leclerc, 92110 Clichy.

Cet avis tient lieu de faire-part.

40 *bis*, avenue de Suffren,
75015 Paris.

– La direction des Musées de France,
La Réunion des Musées nationaux,
La direction, le département des peintures et le département des arts graphiques du Musée du Louvre,
La Ville et les musées de Strasbourg,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. François SCHLAGETER,
chevalier de la Légion d'honneur,
grand donateur des musées nationaux
et des musées de Strasbourg,

survenu le 2 janvier 1997, à l'âge de quatre-vingt-douze ans.

– On nous prie d'annoncer la mort de

Fernand SOUBEYRAN,
dit Dadou,

à l'âge de soixante-neuf ans, à Lyon, le 9 janvier 1997.

Il sera inhumé à Dieulefit, le samedi 11 janvier.

– Anne Tursz,
Le professeur Thomas Tursz,
et David,
Elisabeth Thévenot,
Alexis et Stéphane,
ses enfants et petits-enfants,
sa famille et ses amis,

ont la tristesse de faire part du décès de

Violette THÉVENOT,
dite Violette JEAN,
écrivain,

survenu le 24 décembre 1996.

La cérémonie religieuse et les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

35, rue Gazan,
75014 Paris.
23, rue de Rungis,
75013 Paris.

– On nous prie d'annoncer le décès de

M. Claude VERRIÈRE,

survenu le mercredi 8 janvier 1997.

L'inhumation aura lieu le samedi 11 janvier *dans la plus stricte intimité.*

De la part des familles
Launois-Verrière,
de Néchaud de Féral,
Ouzin.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

286, boulevard Raspail,
75014 Paris.

Anniversaire de décès

– Le 11 janvier 1988,

Alexis GRJEBINE

quittait sa famille et ses amis.

Ceux qui l'ont aimé se souviennent.

1986-1997

Le 1er novembre 1985 disparaissait

Yvonne HAGNAUER,
« Goéland »,
fondatrice
de la Maison d'enfants de Sèvres,
titulaire de la médaille des Justes d'Israël.

– Le 11 janvier 1986 disparaissait

Roger HAGNAUER,
« Pingouin »,
cofondateur
de la Maison d'enfants de Sèvres,
militant syndicaliste,
animateur du noyau
de la Révolution prolétarienne.

« Ils aiment ce qu'ils font,
Parce qu'ils font ce qu'ils aiment. »
La Petite République.

Remerciements

– Christine Vollmer, Bry-sur-Marne, et *Marielle Gobbi, Marseille*,
très touchées des marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de

M. Gérard PIC,

vous adressent leurs sincères remerciements.

– Les familles **TOPIOL** et **WEIL** remercient tous ceux qui leur ont présenté leurs condoléances par écrit ou ont participé à la cérémonie d'hommage organisée, le mercredi 8 janvier 1997, à la suite du décès du regretté

Michel TOPIOL.

Les très nombreuses marques de sympathie et de soutien qu'elles ont reçues les empêchent de répondre à tous individuellement.

Messes anniversaires

– Il y a un an disparaissait

Alice BERTHELOT,

à l'âge de vingt-deux ans, dans un tragique accident de chasse.

La messe de 19 heures en l'église Saint-Germain-des-Prés sera célébrée à son intention, le mardi 14 janvier.

Que tous ceux qui l'ont aimée pensent à elle, à sa vivacité, à son éclat.

En nous souvenant, nous lui gardons vie.

Avis de messe

– Une messe sera célébrée le mercredi 15 janvier, à 19 heures, en l'église Saint-Léon, place Cardinal-Amette, à Paris-15e, pour le repos de l'âme de

Mme Louis DULONG,
née Noëlle LEFAS,

décédée le 25 juin 1996, à Carnac.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

CARNET DU MONDE
21 bis, rue Claude-Bernard
75242 Paris Cedex 05
Renseignements
01-42-17-29-94
ou 29-96 ou 38-42
Télécopieur : **01-42-17-21-36**
Tarif de la ligne H.T.

Toutes rubriques	105 F
Abonnés et actionnaires	95 F
Thèse étudiants	65 F

Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées. Minimum 10 lignes.

Colloques

Le Comité consultatif national d'éthique *pour les sciences de la vie et de la santé*

organise
les Journées annuelles
d'éthique 1997
à Paris, à la Maison de la chimie,
***28 bis*, rue Saint-Dominique**

● **le mercredi 15 janvier, de 17 heures à 20 h 30.**

Ouverture officielle par M. Jacques Chirac, président de la République,
Allocution de M. Jean-Pierre Changeux, président du comité,
Allocution de M. François d'Aubert, secrétaire d'Etat à la recherche,
Allocution de Mme Corinne Lepage, ministre de l'environnement.

Table ronde sur les « Problèmes scientifiques et éthiques posés par les agressions sexuelles et leur prévention ».

Avec la participation de :
Bernard Cordier, Victor Courtecuisse, Frédérique Kutten, Jean Michaud.

● **le jeudi 16 janvier, de 9 heures à 18 h 30.**

Une même éthique pour tous ?
Universalisme éthique, diversité culturelle et éducation.

Avec la participation de :
Henri Atlan, Camilo Cela-Conde, Mireille Delmas-Marty, Olivier de Dinechin S.J., François Dubet, Anne Fagot-Largeault, Luc Ferry, Françoise Héritier, Jacques Mehler, Ali Merad, Lucien Sève.

Débats avec des élèves animés par Béatrice Descamps-Latscha et Lucien Sève.

Ouvert au public.
Renseignements auprès du CCNE, tél. : 01-44-42-48-52/53.

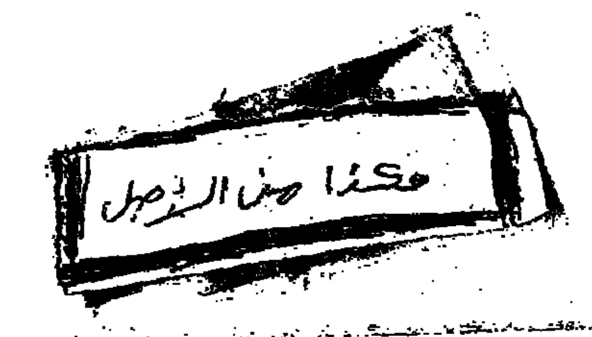
Soutenances de thèse

– **Brigitte PLICHON-MAUGER** a soutenu, le 13 décembre 1996, à l'université Paris-III Sorbonne-Nouvelle, sa thèse de doctorat lettres : **« Présentation, édition, traduction et commentaire des *Elégies* de Maximianus ».**

Le jury, composé de M. René Martin, M. Cl. Moussy, Mme L. Harf, M. J. Meyers, lui a décerné la mention très honorable avec les félicitations.

– Mme **Dominique TEISSIER** a soutenu sa thèse, le lundi 6 janvier, à 14 h 30, au Centre universitaire Sainte-Marthe, à l'université d'Avignon. Le sujet de cette thèse en sciences de l'information et de la communication était le suivant : **« La construction de l'espace intercommunal dans le discours des acteurs ».** Au jury figuraient : Jean-Paul Ferrier, professeur de géographie à l'université Aix-Marseille-I, Bernard Lamizet, professeur de sciences de l'information et de la communication à l'université d'Avignon, directeur de thèse, et Jean-François Tétu, professeur de sciences de l'information et de la communication à l'Institut d'études politiques de l'université Lyon-II, président du jury. La candidate a été admise au doctorat en sciences de l'information et de la communication avec la mention Très honorable et les félicitations du jury.

THÈSES
Tarif Étudiants
65 F la ligne H.T.



HORIZONS

ENQUÊTE

Israël, la montée des « hommes en noir »

Politiquement plus forts et plus nombreux que jamais, rabbins intégristes et séminaristes barbus font planer sur l'Etat juif une menace théocratique sans précédent qui inquiète la majorité laïque du pays

EN cette douce soirée de décembre, Moshé et son camion stupéfient Tel-Aviv. Remorquer un portrait géant de l'ayatollah Khomeyni en plein cœur de la capitale israélienne du bon vivre, nul n'a encore osé. Quinquagénaire moustachu et bedonnant, croqueur de rabbins et militant du Meretz, le parti de la gauche laïque, Moshé le fait. Depuis des heures, il tourne près du grand parc municipal des expositions, avec son portrait sacrilège, haut comme une affiche de cinéma oriental. Tandis que, maintenus à distance par une escouade de police, une centaine de ses compagnons scandent joyeusement les slogans jetés en grosses lettres vives sur des banderoles : *« Israël n'est pas l'Iran ! », « Etat théocratique = pas d'Etat ! », « Les barbus, dehors ! », « Harédis, sortez de notre sang ! »*

Les *« harédis »*, autrement dit les « craignant-Dieu », qu'on appelle aussi les ultra-orthodoxes ou les « hommes en noir », sont là, tout près, regroupés à l'intérieur du parc. Par milliers, dans la ville qui se flatte de ne jamais éteindre ses feux, ils sont venus dans leurs habits sombres rappeler à l'ordre les mécréants qui, chaque vendredi soir, s'entassent dans les bars, les restaurants, les discos et violent allègrement le shabbat, le repos hebdomadaire prévu par la Loi, la Torah. Demain, des journaux du cru, mi-ironiques, mi-alarmés, ne manqueront pas de titrer : « Marée noire sur Tel-Aviv ».

Le grand schisme n'est pas consommé. La polémique a toujours été vive entre les anciens et les modernes du judaïsme. Mais l'inquiétude de la majorité laïque d'Israël, face à ce qu'elle perçoit comme une insupportable montée du despotisme religieux, n'a jamais atteint une telle ampleur. Depuis des mois, dans les médias, les bars et les salons privés de la nomenklatura travailliste, ashkénaze et laïque qui a bâti l'Etat originel, on ne parle que de cette menace théocratique. Dans la presse laïque et libérale, les articles mi-figue, mi-raisin sur la nécessité de diviser Israël en deux Etats – l'un pour *« les ayatollahs judaïques »*, l'autre pour *« les gens normaux »* – se multiplient. Début décembre, un sondage publié dans le *Yediot Aharonot*, premier quotidien populaire du pays, a révélé l'ampleur de la montée des périls : 47 % des Israéliens avouent craindre *« une guerre civile entre laïques et religieux »* pour les prochaines années.

Alarmisme exagéré ? Peut-être. En fait, l'alerte a commencé le 30 mai 1996, quand les écrans bleus du pays affichèrent les scores électoraux sans précédent obtenus par les trois partis religieux du pays. Neuf sièges pour les sionistes orthodoxes et souvent messianistes du Mafdal, le Parti national religieux, dont quatre élus sont des colons des territoires palestiniens occupés ; quatorze pour les ultra-orthodoxes sépharades du parti Shass et les « chapeaux noirs » ashkénazes du Judaïsme unifié de la Torah.

Vingt-trois élus sur soixante-sept pour la majorité au pouvoir ; vingt-trois mandats pour trois formations qui, selon le professeur de sciences politiques Ehoud Sprinzak, *« ont trois dénominateurs communs : le désir de faire respecter leur interprétation, d'ailleurs divergente, de la Torah, la volonté de peupler Eretz Israël de juifs* (territoires palestiniens inclus) *et une solide haine des Arabes qui, au moins pour les deux derniers, est, par nature, ouvertement raciste »*. Les zélotes à papillotes font peur. Le phénomène est nouveau.

Jadis, parce qu'ils croyaient que la création de l'Etat juif avant le retour du Messie pouvait retarder, voire compromettre, l'avènement du *« règne divin »*, les harédis étaient plutôt antisionistes. Une toute petite minorité l'est restée. La majorité, *« de plus en plus dépendante de l'Etat laïc pour subventionner l'éducation religieuse exclusive de ses nombreux rejetons »* – la plupart des enfants harédis ne fréquentent pas l'école publique, et l'immense majorité des parents, passant théoriquement leur vie à étudier la Loi et le Talmud, ne fréquentent ni l'armée ni l'usine –, est ensuite passée à une sorte d'asionisme éminemment politique visant exclusivement à faire et défaire les coalitions au pouvoir en fonction des intérêts financiers bien compris de la communauté « noire » (habillée de noir).

Avec, en 1967, la conquête des territoires palestiniens, considérés comme *« le cœur et l'âme de la Terre promise aux Juifs par Dieu »*, leur attitude changea. Israël était vainqueur, expliquèrent les militants à kippa du Mafdal, Dieu lui-même avait donc voulu que « son » peuple retourne sur « sa » terre, Eretz Israël. C'est alors que naquit le mouvement messianiste du Bloc de la foi, qui, grâce à Benyamin Nétanyahou, est de retour au pouvoir.

MAIS pour convaincre les « hommes en noir », il fallut notamment, explique encore Ehoud Sprinzak, auteur d'une somme sur la montée de l'extrême droite laïque et religieuse en Israël, *« toute la vigueur des troupes de choc du mouvement des loubavitchs, dont le* Rebbe, *le « grand maître », se prenant franchement, à la fin de sa vie, pour le Messie, décréta que pas un pouce d'Eretz Israël ne devait retomber entre des mains impures »*, celles des Arabes. Les accords de paix israélo-palestiniens d'Oslo en septembre 1993, interprétés comme un danger pour la vie des Juifs, achevèrent de convaincre la plupart des ultras qu'il était temps d'abandonner l'ambiance feutrée des yeshivas, les écoles talmudiques, pour se lancer à l'assaut d'Eretz Israël.

Ainsi se fabriqua la potion politique la plus explosive qu'Israël ait jamais connue : le mélange entre le nationalisme « sécuritaire » du Likoud, le national-messianisme agressif des colons du Bloc de la foi et le lyrisme de la Torah, version harédie. *« Préservé à sa naissance du virus religieux à la fois par la méfiance des rabbins et l'acharnement socialo-laïque d'un Ben Gourion,* écrit Amos Elon, l'un des analystes les plus pénétrants d'Israël, *le sionisme est aujourd'hui menacé par un nationalisme régressif transformé par les fondamentalistes religieux en ambition messianiste. »*

Aujourd'hui, les hommes de la Torah au pouvoir avec plusieurs ministres dans la coalition majoritaire animent, incarnent et mythifient le combat pour le Grand Israël. De la caserne au prétoire en passant par l'usine et l'université, un orage se lève. *« La terre, le peuple élu, le nationalisme, tous les ingrédients du fascisme sont là »*, s'alarme Shoulamit Aloni, pasionaria des droits de l'homme et ancien ministre (Meretz) de la culture dans plusieurs gouvernements travaillistes. *« J'ai passé trente et un ans à la Knesset,* ajoute-t-elle, *et jamais je n'ai été aussi inquiète qu'aujourd'hui. Nous sommes en plein ethnocentrisme. Nous ne respectons plus personne. Nous traitons les Palestiniens comme des êtres de seconde classe. Nous prenons leurs terres, leurs maisons, et leurs droits par la force. S'il y a une nouvelle guerre, nous n'aurons à nous en prendre qu'à nous-mêmes. »*

> « Nous prenons leurs terres, leurs maisons, et leurs droits par la force. S'il y a une nouvelle guerre, nous n'aurons à nous en prendre qu'à nous-mêmes »

Ce soir-là de décembre, à Tel-Aviv, mobilisés de tous les coins du pays par leurs rabbins, serrés les uns contre les autres et transportés de ferveur à la simple vue de leurs « grands maîtres » alignés sur l'estrade, ceux que Susan Hattis-Roelef, politologue, appelle *« nos représentants locaux du Moyen Age »* chantent les louanges et le triomphe de la Loi. Ils sont plus de quinze mille. Pas une seule femme. Les consœurs journalistes venues couvrir l'événement sont fermement priées de rester à l'extérieur du local. Chez les « barbus », chantres de l'islam intégriste ou bien du judaïsme pur et dur, on n'approche pas des femmes en public. *« Nous avons amené la bataille sur le territoire de l'ennemi »*, s'égosille un petit maigrichon en redingote sombre. *« Non,* le rabroue un porteur de papillotes, *nous sommes venus porter la Torah à des juifs qui ne la connaissent pas. »* Simple petite nuance rhétorique. Le fait est que Tel-Aviv, la grande métropole de l'Etat hébreu, avec ses cinq cent mille habitants, ses péripatéticiennes racoleuses, ses maquereaux russes, ses restaurants non casher où l'on savoure du cochon et du lard, ces plages-aux-seins-nus et toute cette jeunesse vibrionnante plus connaisseuse en textes de Michael Jackson qu'en ceux du Pentateuque, est un farouche bastion laïque.

Pour ces *« purs soldats d'Elohim »* que les harédis croient souvent être, Tel-Aviv, c'est Sodome et Gomorrhe en une seule cité. Et comment, lorqu'on passe sa vie immergé dans un ensemble de textes rédigés entre le Ier et le IVe siècle de notre ère, ne pas désirer ardemment faire rendre gorge à cette ville si pleine de blasphèmes ?

Ancien grand rabbin d'Israël et maître spirituel adulé du Shass, Ovadia Yossef, qui prit naguère un « édit » aux termes duquel tout bon Juif malade ou blessé, s'il veut éviter que des malheurs ne l'accablent, doit refuser qu'on lui transfuse le sang d'un non-juif ou même d'un juif non observant, Ovadia Yossef, donc, lança ce jour-là un nouvel anathème : *« Un juif qui viole le shabbat n'est plus qu'un goy. »* Un « gentil », un non-Juif, autant dire un être quasi inférieur. *« C'est plus fort qu'eux, et c'est lié au concept de peuple élu,* note Ehoud Sprinzak : *lorsqu'ils regardent un Arabe, les harédis ne voient pas vraiment un égal à eux-mêmes. »*

Sur la tribune de Tel-Aviv, les éminentes barbes blanches du judaïsme intégral contemplent d'un oeil fatigué leurs zélateurs inspirés. L'un d'eux a naguère déclaré que l'Holocauste avait eu lieu *« parce que trop de juifs assimilés violaient le shabbat »*. Sur la façade du bâtiment, dehors, une banderole déclare que le deuxième Temple de Jérusalem a été détruit – par les Romains, il y a deux mille ans – parce que le shabbat n'était plus respecté.



CE soir-là, l'un des « sages » sur la tribune résume l'anathème : *« Celui qui viole le shabbat peut être tué. »* Et la salle exulte...

Dans les premiers rangs de la houle humaine en extase, une bagarre éclate. Des enthousiastes en transe, regard brûlant et doigts fébriles, ont tenté de caresser la longue tunique brodée d'un vieux maître. Rien de grave. Dans certains mouvements hassidiques, après le repas du maître, les fidèles se battent parfois pour finir ses restes. Non par voracité, mais parce qu'ils croient qu'en avalant les quelques miettes tombant de la vénérable barbe, ils monteront au paradis. Et dire que le judaïsme interdit l'idolâtrie...

Mais, pour les laïques, il y a plus sérieux. Huit jours après *« la marée noire »* de Tel-Aviv, la « police du shabbat », une institution pratiquement tombée en désuétude ces dernières années, est soudainement ranimée par le ministre (Shass) de l'intérieur. Des dizaines d'inspecteurs, carnet de contraventions au poing – ne pouvant être juifs, ils sont le plus souvent Arabes de la secte druze –, s'introduisent chez les commerçants ouverts le vendredi soir et le samedi dans la journée. *« Le contrevenant est juif... »* Ainsi commence invariablement le procès-verbal. En Israël...

Le monde laïque se cabre. *« Sans l'avouer ouvertement,* nous expliquera Shoulamit Aloni, cible favorite des douze journaux harédis du pays, *ces ayatollahs rétrogrades et obscurantistes n'ont qu'une idée en tête : abolir l'Etat sioniste laïque et instituer la halaka, la loi religieuse, autant dire un Etat khomeyniste »*. On est encore loin, très loin, de cet avènement. Mais les assauts « noirs » contre la citadelle laïque commencent à ébranler les populations. La menace intégriste plane sur la liberté d'expression et de création qui existe dans la seule démocratie du Proche-Orient. Elle pèse aussi sur le statut des femmes, sur celui de tous les nouveaux immigrants d'Ethiopie ou d'ex-URSS dont le judaïsme, aux yeux des autorités rabbiniques, n'est pas assez « casher ». Dans un pays qui n'a toujours pas de Constitution, elle fragilise surtout un Etat qui se veut juif sans être théocratique.

Depuis quelques mois, pour la première fois dans l'histoire du pays, le président de la Cour suprême, garant numéro un des libertés publiques, est gardé vingt-quatre heures sur vingt-quatre par des agents spéciaux. Décrété *« ennemi du judaïsme »* dans les journaux harédis, Aharon Barak, dans ses décisions, s'est permis à plusieurs reprises de repousser les prétentions ultra-orthodoxes à tout régenter. Or, depuis un an, depuis l'assassinat d'Itzhak Rabin par un jeune « fou de Dieu » juif, Israël sait qu'il vaut mieux prendre l'intolérance et le fanatisme au sérieux.

Patrice Claude

Dessin : Ivan Sigg.



Message reçu !

Vous étiez 15 000 le 2 janvier, bloqués dans les trains et dans les gares parce que les caténaires étaient gelées. Cette situation exceptionnelle - elle survient tous les 20 ans - nous avons voulu y faire face en mobilisant tous nos moyens.

Les cheminots n'ont compté ni leur temps, ni leur peine.

Mais vous nous dites :

"Ça ne va pas, vous ne nous parlez pas, vous ne nous informez pas !".

Nous devons répondre à votre attente. C'est notre mission de service public qui est en jeu. En juin 1996, nous avons pris l'engagement de mieux vous informer en cas de perturbation. Nous avons plutôt bien respecté cet engagement lorsque ces perturbations étaient limitées. En 1997, nous travaillerons pour le tenir dans toutes les circonstances, même les plus exceptionnelles, comme celles que nous venons de connaître.

Nous vous avons entendus.
Nous nous engageons. Vous en jugerez.

Louis GALLOIS
Président de la SNCF

À NOUS DE VOUS FAIRE PRÉFÉRER LE TRAIN. SNCF

François Mitterrand le survivant

par Marc Abélès

Dans *Masse et Puissance*, le philosophe et écrivain Elias Canetti a bien marqué à quel point le pouvoir est lié au désir d'éternité : « *L'instant de survivre est instant de puissance.* » La structure anthropologique de la souveraineté associe étroitement l'invulnérabilité et la puissance.

Dans bien des sociétés, l'image du souverain affaibli ou défaillant induit avec elle la menace du chaos et des catastrophes de tous ordres. Certains groupes préféraient éliminer préventivement leur chefs malades plutôt que de voir leur situation se dégrader. Pour les gouvernants, l'obsession de la survie peut prendre des formes très diverses. On pense, bien sûr, à la figure du despote prêt à éliminer tout être humain susceptible de lui faire de l'ombre.

Dans nos régimes démocratiques, la hantise de la survie se manifeste par le dégoût manifeste qu'éprouvent les notables vieillissants à se retirer ou à désigner un dauphin. La longévité apparaît comme une force : retrouver son mandat à chaque élection, nonobstant les atteintes de l'âge, finit par être à soi seul signe d'appétit et de santé politique. Dans ce contexte, la performance mitterrandienne n'a pas fini d'en fasciner plus d'un.

Mitterrand n'est-il pas en effet l'archétype du survivant ? Politiquement enterré dans les débuts de la V[e] République, il refait surface avec le brio qu'on sait. Après 68, il est à nouveau tenu pour un symbole désuet de la gauche politicienne. Il revient au premier plan pour se voir à nouveau, et dans son propre camp, stigmatisé de l'épithète entre toutes infamante d'« *archaïque* ». La revanche viendra avec l'élection de 1981, et cette fois Mitterrand va battre tous les records de longévité présidentielle. Or voici que, après sa mort, on apprend que toutes ces années de pouvoir ont été marquées par une lutte sans merci avec la maladie. Ce qui frappe, c'est la véritable mise en scène de la survie qui caractérise toute l'action présidentielle dans les dernières années du règne. Différentes apparitions médiatiques sont consacrées au bilan et à l'élaboration de l'image qu'il souhaite léguer à l'histoire de sa vie publique comme de sa vie privée. Rien ne semble avoir été laissé au hasard ; le président s'est même soucié de la future fondation qui devait porter son nom.

Les cérémonies funéraires, loin de clore une période, marquent au contraire le début d'une nouvelle forme de survie, posthume celle-là, efficacement relayée par les ouvrages (du défunt, de son épouse, de conseillers zélés ou critiques, de proches, de confidents, etc.) qui viennent alimenter la mémoire du souverain. Aujourd'hui, on nous suggère même que sans Mitterrand, Chirac... ou du moins que le premier n'était pas mécontent de voir le second lui succéder.

Au-delà de l'anecdotique, ce qui retient dans la trajectoire du président socialiste, c'est un art consommé de gérer le temps. Non seulement le présent et ses tactiques, mais la volonté de construire et de façonner son histoire de souverain dans le contexte plus large de l'Histoire avec un grand H.

A la différence des politiques purement soucieux de durer, en écartant leurs rivaux et en se cramponnant à la barre, au risque d'être éjectés quand se lève la tempête, Mitterrand a adopté une stratégie prudente qui consistait à accompagner des mouvements de fond pour les canaliser à sa manière. Sa manière à lui était le recours permanent à la référence historique piochée dans des événements proches ou éloignés, dans des illustrations littéraires et culturelles savamment dosées.

La politique mitterrandienne se décline au futur antérieur. Futur, parce qu'il est clair que l'avenir est une préoccupation permanente de l'homme d'Etat. Passé, car l'avenir ne peut se légitimer que d'un rappel des valeurs et de la culture dont le président s'est voulu le dépositaire. Prospection et rétrospection vont de pair : au fil des deux septennats, la visée du changement s'est alourdie d'un souci du monumental et du patrimonial. Les grands travaux du président : encore une forme de survie...

Le registre du futur antérieur a permis au président de peaufiner sa propre statue. Si, de ce point de vue, la réussite est incontestable, il n'en est sans doute pas de même pour le seul grand chantier politique qui a polarisé le second septennat : l'Europe

Le registre du futur antérieur a permis à Mitterrand de peaufiner sa propre statue. Si, de ce point de vue, la réussite est incontestable, il n'en est sans doute pas de même pour le seul grand chantier politique qui a polarisé le second septennat : l'Europe. Non que le président ait fait preuve de la moindre inconstance : il a été l'un des plus vigilants artisans de la construction européenne durant cette période.

Mitterrand rappelait souvent qu'il avait participé dès 1947 à la conférence de La Haye. Il inscrivait son entreprise dans le sillon tracé par les promoteurs de la CECA. Mais l'Europe des années 90 est dévoreuse d'avenir. Elle implique un dessein politique.

Curieusement, alors même que le président français et son partenaire allemand ont relancé avec éclat la machine communautaire, ils ont pris bien soin d'aseptiser le discours politique sur l'Europe. Mitterrand ne s'est *jamais* risqué à prôner l'Europe politique. Il évita toute référence au fédéralisme ou à quelque vocable qui pût suggérer une forme de gouvernement supranationale. La notion, pour le moins vague, de confédération fut évoquée par lui, surtout dans le but de rassurer les ex-membres du pacte de Varsovie sur la possibilité d'une participation ultérieure à l'Union européenne.

On peut aujourd'hui se demander si la neutralisation concertée du fait politique européen n'est pas liée à cette conception très particulière de la postérité présidentielle qui impliquait d'éviter toute possible mise en cause posthume. Plutôt que d'être celui qui aurait bradé la souveraineté, mieux valait laisser aux Français l'image d'un bâtisseur d'Europe soucieux avant tout de l'intérêt national. Une fois encore, la gestion au futur antérieur aura prévalu sur toute prise de risque.

Dans le grand chantier présidentiel, la construction institutionnelle européenne ressemble un peu à l'Opéra-Bastille : elle accueille une vaste audience, mais on est loin d'en avoir fini avec les dysfonctionnements, coûts et pesanteurs de tous ordres. Une fois encore, Mitterrand nous renvoie à ce destin posthume qu'il a longuement médité. De là, sans doute, la fascination qu'a exercée jusqu'au bout sur son peuple un homme dont les médias révélaient le progressif affaiblissement.

A l'inverse des sociétés politiques qui cherchent à expulser le corps malade du souverain, la nôtre a accompagné jusqu'au bout son président et reste encore sous le charme de ce destin *unique*. Tout se passe comme si, en plus du pouvoir de vie et de mort qu'on associe généralement à la souveraineté, François Mitterrand avait inventé pour son usage propre un pouvoir de survie. Cela n'existe que dans les livres, mais que nous lègue-t-il, sinon sa propre histoire déjà préinscrite pour l'éternité, et indéfiniment reproduite dans les productions en tout genre qui peuvent enfin nous délivrer, au passé cette fois, le message qu'il transmettait au futur antérieur ?

Face à cette construction tout entière centrée sur un homme, certains esprits chagrins se demanderont ce qu'il reste d'espace pour un débat un peu moins personnalisé sur une période qui a marqué durablement non seulement l'Histoire, mais les perspectives qui orientent aujourd'hui la politique de la France. Il y a là sans aucun doute un vide à combler... et pas seulement par de nouvelles révélations sur le Prince qui nous gouverna.

***Marc Abélès** est directeur du Laios (Laboratoire d'anthropologie des institutions et des organisations sociales, CNRS)*

Attristante République des mensonges

par Stéphane Baumont

Au-delà de tous les commentaires auxquels donne lieu le premier anniversaire de la mort de l'ancien président François Mitterrand, on peut à bon droit se demander si nous ne sommes pas rentrés paradoxalement dans l'ère des contre-vérités, des fragments de vérité, l'impression laissée étant celle de la constitution médiatique d'une attristante République des mensonges.

François Mitterrand semble aujourd'hui répondre à la fois à la définition de l'écrivain Jacques Laurent : « *Un homme prestigieux a le droit de mentir, il n'a pas le droit d'être vaincu* » ; à l'affirmation presque proverbiale du Jacques le Fataliste de Diderot soulignant que « *le grand homme n'est pas celui qui fait vrai mais celui qui sait le mieux concilier le mensonge avec la vérité* » ; enfin à la finesse du philosophe Vladimir Jankelevitch, écrivant du « *professeur de confusion* » qu'« *il n'est pas si confus qu'il veut bien le dire puisqu'il garde la tête assez lucide pour professer l'équivoque* ».

L'ancien président nous semble être l'incarnation de ces trois qualifications : les mensonges d'Etat comme les demi-vérités posthumes n'étant l'œuvre que d'un « ambiguïste machiavélique » qui semble paradoxalement être aussi le studieux et appliqué lecteur de saint Augustin comme de Montaigne.

François Mitterrand a peut-être médité, pour mieux se l'approprier, ce passage de saint Augustin dans son traité *Contre les mensonges* : « *Cacher la vérité n'est pas la même chose que dire un mensonge. Tout menteur écrit pour cacher la vérité, mais tous ceux qui cachent la vérité ne sont pas des menteurs ; car nous dissimulons souvent la vérité, non seulement en mentant mais en gardant le silence...* »

A moins que Montaigne, dont il tenait *Les Essais* entre les mains, pour la photographie officielle des trente-six mille mairies de France, ne lui ait soufflé, mieux que le héros de *La Conjuration de Fiesque* du cardinal de Retz, la... morale de l'histoire : « *Si, comme la vérité, le mensonge n'avait qu'un visage, nous serions en meilleurs termes. Car nous prendrions pour certain l'opposé de ce que dirait le menteur. Mais le revers de la vérité a cent mille figures et un champ indéfini.* »

***Stéphane Baumont** est maître de conférences à la faculté des sciences sociales de Toulouse*

L'Asie au-delà des mythes

Suite de la première page

Ne perdons pas cependant le sens de la persective. L'Europe et l'Amérique ne sont pas pour autant hors jeu.

Le PIB de la Grande-Bretagne est presque le double de celui de la Chine et il est supérieur au total de ceux de Hongkong, de la Thaïlande, de la Malaisie, de l'Indonésie, de Singapour, des Philippines et de l'Inde réunis. Le PIB de la Chine égale a peu près celui du Benelux.

Bien entendu, le rythme du changement pourrait modifier fondamentalement ces comparaisons. Mais là, une extrême prudence s'impose. Si – je répète : si – les taux de croissance économique de l'Asie au cours des dernières années se maintiennent, les économies asiatiques dépasseront celles de l'Europe de l'Ouest et de l'Amérique du Nord réunies aux alentours de 2020. Mais à ce moment-là la population de l'Asie atteindra environ trois fois celle de l'Europe de l'Ouest et de l'Amérique du Nord additionnées. A l'exception du Japon, de Hongkong et de Singapour, le revenu par habitant, en Asie, restera donc vraisemblablement très au-dessous du niveau de celui de l'Europe de l'Ouest et de l'Amérique du Nord.

Il faudrait aussi rappeler que l'Asie, en cette fin de siècle, ne fait que rétablir la position qu'elle avait au début du siècle. Le FMI a estimé que les économies asiatiques seront, en l'an 2000, de moitié plus fortes qu'elles ne l'étaient en 1993 et qu'elles représenteront alors environ 30 % de la production mondiale. En 1900, leur part était de 32 %. L'Asie aura beaucoup de mal à retrouver avant 2010 sa position d'il y a un siècle.

Et s'il est probable que la croissance en Asie va distancer celle de l'Europe et de l'Amérique du Nord pendant la première partie du siècle prochain, les taux de croissance, eux, vont vraisemblablement décliner. Hongkong est un bon exemple : les taux de croissance, qui étaient de 9 % au cours des années 60 et 70, sont tombés à 7 % dans les années 80, et il semble bien qu'ils seront ramenés à 5 % pour les années 90.

Les mythes à propos du développement social et économique de l'Asie abondent. Mais, tout d'abord, de quoi parlons-nous ? L'Asie n'est pas une entité. C'est un continent qui inclut à peu près trois milliards d'habitants, des centaines de peuples, de cultures et de langues.

Nous devrions renoncer aussi à l'idée que la réussite économique asiatique est générale. La Birmanie et la Corée du Nord sont des pays asiatiques, mais personne n'y parle de miracle économique.

La renaissance économique de l'Asie s'explique-t-elle par les valeurs exceptionnelles propres à ce seul continent ? C'est l'argument qu'avancent à grand fracas des dirigeants adeptes de l'autoritarisme pour justifier les limitations qu'ils mettent aux libertés de ceux qu'ils gouvernent. Ils affirment que l'Asie a tourné le dos au libéralisme décadent de l'Ouest, lequel encourage un individualisme inopérant et un laxisme facteur d'appauvrissement. D'après cette théorie, le succès de l'Asie est fondé sur la discipline et l'ordre confucéens. Pour eux, la croissance du PIB exige la poigne d'un gouvernement ferme, libéré de la critique ou de la lenteur de compréhension de journalistes irresponsables ou d'opposants politiques non éclairés.

L'Europe, l'Amérique et l'Asie ne sont pas identiques. Mais les pays qui les composent ne le sont pas non plus. Parler des valeurs asiatiques demande que l'on prenne en compte les différences entre la démocratie en Inde et le léninisme de marché en Chine ; entre une presse libre aux Philippines ou (pour le moment encore) à Hongkong et un contrôle des médias ailleurs ; entre la corruption dans beaucoup de pays d'Asie et un gouvernement propre à Singapour. Comment amalgamer sous une même rubrique les musulmans malais, les bouddhistes zen japonais, les catholiques philippins et l'héritage de la culture hindoue à Bali ?

Si nous acceptons cette notion de valeurs asiatiques, alors nous devons nier l'universalité des droits de l'homme et de la liberté d'expression. Un coup de matraque sur la tête fait toujours aussi mal, où que l'on soit. C'est du racisme que de suggérer que les valeurs de la liberté n'importent pas aux Asiatiques, dont beaucoup, comme l'a rappelé Anwar Ibrahim, vice-premier ministre de Malaisie, ont lutté et sont morts pour la liberté, dans le combat pour l'indépendance nationale. Il n'est pas nécessaire d'être un missionnaire d'une quelconque forme de démocratie pour croire que dans tous les pays, à mesure que les gens vivent mieux, voyagent davantage, apprennent à lire, écrire et envoyer des fax, ceux-ci vont vouloir prendre une plus grand part aux décisions prises en leur nom. Les détenteurs du pouvoir en Asie devraient voir qu'un gouvernement plus responsable et plus ouvert est invariablement la conséquence, tôt ou tard, de la croissance économique et de l'ouverture de marché.

Parler des valeurs asiatiques demande que l'on prenne en compte les différences entre la démocratie en Inde et le léninisme de marché en Chine ; entre la corruption dans beaucoup de pays d'Asie et un gouvernement propre à Singapour

Pour ceux qui, hors d'Asie, cherchent à la fois à mettre en œuvre une politique sensée à l'égard des pays de la région et à voir quelles sont les leçons à tirer de leur réussite, il y a une erreur à éviter. Une politique réussie ne réclame pas de nous que nous abandonnions nos valeurs pluralistes et libérales. Nous n'avons pas besoin de nous comporter comme des missionnaires évangéliques. Mais pourquoi remettre en question, voire écarter, cette vérité simple qui a donné à la seconde moitié de notre siècle une décence et une dignité dont on a bien besoin : partout, le meilleur gouvernement – et celui qui réussit le mieux – est le gouvernement qui sait conjuguer liberté économique et liberté politique ?

En mettant de côté l'aspect technique du développement – taux d'épargne élevé, taux de croissance et d'échanges commerciaux, taux d'investissement, etc. –, quels ont été en réalité les principaux facteurs de l'ascension de l'Asie vers la prospérité ?

Premièrement, il y a eu la croyance dans le progrès. Les Asiatiques étaient decidés à élever leurs familles au-dessus du seuil de survie de pauvreté. Après la reconstruction héroïque de l'Europe qui a suivi 1945 et après la défaite pacifique – sinon sans stress – du totalitarisme, on dirait parfois que beaucoup d'Européens en sont venus à douter que davantage de progrès soit possible ou même souhaitable. A force de se critiquer eux-mêmes, ils s'empêchent d'élever le niveau commun. Dans les colonies de squatters de Hongkong il y a quarante ans, dans les blocs d'immeubles surpeuplés de Singapour après 1945, et dans les villages misérables du nord de la Thaïlande et des bidonvilles de Manille aujourd'hui, des hommes et des femmes se sont hissés à la force du poignet, convaincus qu'ils peuvent améliorer les choses grâce à leurs efforts. Cette qualité victorienne est peut-être le trait d'un stade particulier du développement économique.

Deuxièmement, les économies de ces régions ont poursuivi, dans l'ensemble, des politiques orientées vers le marché. Alors que beaucoup de gouvernements asiatiques étaient et restent très peu tolérants vis-à-vis des libertés civiles et politiques, la plupart ont dû reconnaître tôt ou tard la nécessité d'accorder à leurs citoyens la liberté économique. Encore que, ici, nous courrions le risque de généraliser : décrire les économies asiatiques comme si Adam Smith leur avait donné à toutes son approbation est ridicule.

Même à Hongkong, où Adam Smith aurait pu se sentir le plus à l'aise, l'intervention du gouvernement a été énorme, notamment dans le domaine du logement, avec des résultats qui n'auraient pas surpris le sage Ecossais. Dans toute la région, il a fallu forcer l'ouverture de certains marchés ; dans certains pays, le gouvernement lui-même – voir l'exemple du Japon – reconnaît la nécessité de la déréglation et de moins de bureaucratie. Subventions et cartels ont déformé certaines économies d'Asie. Dans les économies les mieux réussies, un investissement public substantiel a été fait dans des programmes sociaux : santé, éducation...

De plus beaux jours pour l'Asie, cela signifie de plus beaux jours pour nous tous. Davantage de revenus disponibles dans les poches des travailleurs asiatiques et de leurs familles sera l'un des plus puissants moteurs de la croissance économique globale de la prochaine génération, à condition que nous puissions faire de la place dans le reste du monde pour les produits qu'ils vendent sur nos marchés. C'est le moment d'insister sur la libéralisation des échanges sous la houlette de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Le temps n'est pas au protectionnisme, quels que soient ses déguisements actuels.

Les échanges commerciaux sont-ils en fin de compte tributaires des concessions sur le plan politique ? A la marge, peut-être. Mais, globalement, ce n'est pas ce que nous enseigne l'observation des flux commerciaux.

Ce qui s'est passé en Asie au cours des dernières années ne doit pas nous conduire à abandonner le sens commun ou les principes. Nous avons, à l'Ouest, des leçons à en tirer. Mais nous devons garder le sens des proportions et reconnaître les problèmes qui se poseront pour beaucoup de pays d'Asie. La démographie, l'environnement, une croissance urbaine explosive et des transitions politiques difficiles vont, au tournant du siècle, secouer et remodeler certains des tigres d'Asie. Il reste que ce qui a commencé en Asie est irréversible, économiquement et politiquement. Et c'est là une très bonne nouvelle pour nous tous.

Chris Patten

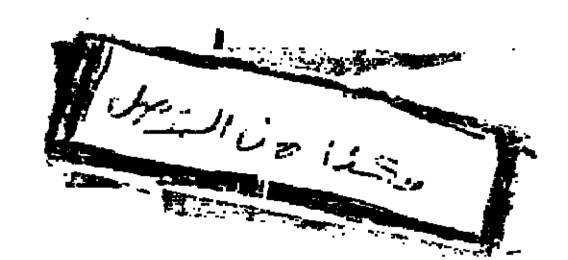
(Traduit de l'anglais par François Maspero)

AU COURRIER DU MONDE

NON-EXISTENCE LÉGALE

L'usage se répand depuis déjà longtemps d'employer le terme « SDF » pour désigner des personnes « sans domicile fixe ». Il s'agit là d'un euphémisme, ou plus exactement d'un mensonge, car vivre sans domicile fixe, c'est à proprement parler être nomade. Jadis, les véhicules des nomades (roulottes, caravanes...) comportaient à l'arrière une plaque mentionnant « SDF ». A-t-on jamais entendu parler de nomades morts de froid ? Aujourd'hui, on s'aveugle à bon compte et on se donne bonne conscience en nommant « SDF » les personnes abandonnées à leur triste sort (leur donner un nom générique, c'est, par un abus de langage, leur supposer un statut). Or, ces personnes sans abri n'ont rien. Il serait plus conforme à la vérité de dire d'elles qu'elles sont « sans domicile », tout simplement, tout cruellement, avec la somme de non-droits que cela implique, car sans domicile, plus de citoyenneté, plus de droit de vote, on est en état de non-existence légale.

Vladimir Gabas,
Esnandes
(Charente-Maritime)



Le Monde des INITIATIVES LOCALES

LES OFFRES D'EMPLOIS CADRES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Cadres Territoriaux

Ville de BLAGNAC

Haute-Garonne
(19.700 habitants)
recrute

■ un Directeur du Développement Economique et des Relations Internationales

A la tête d'un service de cinq personnes, vous contribuerez à la définition des orientations municipales en matière de développement économique et de relations internationales et serez responsable de leurs mises en œuvre.

Vous assurerez, en particulier, la coordination des actions engagées au sein de *structures partenariales mises en place ou projetées (incubateur permettant d'accueillir les porteurs de projets de création d'activités, pépinière d'entreprise, centre de ressources partagées spécialisé dans le domaine du multimédia...).*

Vous aurez également pour missions de promouvoir les potentialités économiques disponibles à BLAGNAC, la gestion quotidienne des relations de la commune avec les milieux socio-économique local et institutionnel, de contrôler et d'évaluer les résultats de ces politiques.

Vous êtes **attaché territorial titulaire**, disposez d'une solide expérience de management d'équipe de conduite de projets et de maîtrise des stratégies et techniques de communication et justifiez d'une formation économique supérieure ainsi que d'une expérience des relations partenariales avec le monde de l'entreprise.

La maîtrise d'une voire de deux langues étrangères sera fortement appréciée.

■ un Attaché pour sa Direction des Ressources Humaines

Sous l'autorité du Directeur des Ressources Humaines, vous serez responsable d'une équipe de collaborateurs assurant la paye et la gestion des carrières.

Vous apporterez aux membres de cette équipe votre expertise en matière statutaire et contribuerez à la définition de procédures de travail.

Vous serez, par ailleurs, l'interlocuteur de chefs de services en matière de gestion statutaire.

Vous participerez également à l'élaboration ou au suivi de dossiers de gestion des ressources humaines (évaluation, gestion prévisionnelle...).

De formation juridique, vous maîtrisez le statut et justifierez d'une première expérience en collectivité territoriale et de réelles aptitudes aux relations humaines, d'organisation et de rigueur. La connaissance de l'outil informatique sera fortement appréciée.

■ un Responsable Environnement
(Attaché Territorial ou Ingénieur)

Sous la responsabilité du Directeur de l'Urbanisme et de l'Environnement, vous serez chargé de concevoir et mettre en œuvre la politique d'amélioration du cadre de vie de la ville.

Vous vous affirmerez comme le coordonnateur des diverses actions d'environnement engagées par la commune, notamment au travers de la charte d'écologie urbaine, vous devrez en particulier mettre en place les mesures de protection contre les risques majeurs et vous devrez assurer la prise en compte des attentes des Blagnaçais par le développement d'actions de communication.

Vous serez l'interlocuteur de la commune dans le cadre des instances intercommunales (district...).

Enfin, vous serez chargé du suivi des dispositions réglementaires et du contrôle du respect des normes (publicité, plaintes, signalétique...).

Diplômé supérieur d'environnement, une expérience dans ce domaine sera appréciée. Vos qualités de négociateur, votre personnalité affirmée, vous permettront de réussir dans cette fonction.

Merci d'adresser votre lettre de candidature motivée accompagnée d'un C.V. et d'une photo d'identité à
Monsieur le Maire, Direction des Ressources Humaines
Place Jean-Louis Puig, 31706 Blagnac
avant le 31 janvier 1997

■ un Responsable de la cellule instruction du droit des sols Collaborateur du Directeur de l'Urbanisme et de l'Environnement
(Cadre A ou B confirmé administratif ou technique)

Sous l'autorité du Directeur de l'Urbanisme et de l'Environnement, le responsable de la cellule instruction du droit des sols aura en charge, avec l'aide d'un collaborateur, l'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme.

Outre l'assistance du Directeur sur des dossiers d'urbanisme importants, la participation à l'évolution des documents d'urbanisme et la tenue du registre des participation, ce collaborateur contrôlera les établissements recevant du public en matière de sécurité incendie et assurera, en collaboration avec la cellule environnement, l'élaboration et le suivi du plan de secours en matière de risques majeurs.

Maîtrisant l'analyse des plans de construction, l'application du droit de l'urbanisme et l'outil informatique, les candidats justifieront de réelles qualités de rigueur et de relations humaines et si possible d'une expérience sur un emploi équivalent.

■ un Ingénieur Subdivisionnaire ou Ingénieur en Chef

Sous l'autorité du Directeur des Services Techniques, vous assurerez le suivi de l'activité de la subdivision bâtiments et l'encadrement d'une équipe de 50 collaborateurs.

Vous serez chargé d'assurer le suivi de l'élaboration et de l'exécution des programmes de projets neufs ou de réhabilitation d'un point de vue technique.

Vous assurerez également le suivi des travaux d'entretien des bâtiments (112.000 m² répartis sur 100 sites).

De formation ingénieur (INSA, ESTP...) vous justifierez de connaissances techniques en bâtiments, gros œuvre et corps d'état secondaire, d'une expérience similaire et d'une connaissance des procédures administratives et financières.

Vous manifesterez, par ailleurs, des capacités d'encadrement, d'analyse, de rigueur, d'organisation et de réelles aptitudes aux relations humaines et à la négocation.



Le SYNDICAT MIXTE du PARC NATUREL REGIONAL DU MASSIF DES BAUGES
(Savoie et Haute-Savoie)

recrute :

Un(e) URBANISTE-ARCHITECTE

En charge de l'action du Parc dans le domaine de l'urbanisme et de l'architecture, en liaison étroite avec les collectivités, les administrations, les professionnels, les CAUE.
Recrutement : dans les conditions statutaires FPT, grade ingénieur subdivisionnaire territorial.

Un(e) CHARGE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE-TOURISME

En charge de l'action du Parc en matière de développement économique pour les différentes filières, en particulier tourisme.
Recrutement : Dans les conditions statutaires FPT, grades ingénieur subdivisionnaire territorial ou attaché territorial.

Un(e) CHARGE DE LA POLITIQUE D'ACCUEIL DU PUBLIC

Elabore et met en oeuvre de manière opérationnelle la politique du Parc en matière de relations avec le public sur le terrain (création, mise en réseau de structures muséographiques et sites d'accueil du public, signalétique).
Recrutement : Agent contractuel FPT (contrat 3 ans)

Renseignements et fiches de poste complètes : 04.79.54.86.40

Adresser candidatures manuscrites, plus C.V. et photo, avant le 28 janvier 1997, à :

Monsieur le Président du Parc naturel régional du Massif des Bauges, Maison du Parc, 73630 LE CHATELARD.



LA VILLE DE BLOIS
55000 habitants, *1200* agents
recrute selon conditions statutaires (mutation, détachement, concours)

pour la *Direction des Ressources Humaines*

SON RESPONSABLE DE LA FORMATION ET DE LA COMMUNICATION INTERNE
Cadre A

En étroite collaboration avec le directeur des ressources humaines, vous aurez en charge l'ingénierie du plan de formation et le pilotage des outils de gestion des ressources humaines : définition de poste, démarche d'entretien individuel d'évaluation, mobilité interne, reclassement professionnel, communication interne.
De formation supérieure, vous maîtrisez les outils de développement des ressources humaines et de l'ingénierie de formation.

Merci d'adresser lettre de motivation + CV à Monsieur le Maire, Direction des Ressources Humaines, Hôtel de Ville, 41012 Blois cedex, avant le 24 janvier 1997.



"Une ville et la campagne"
10 000 habitants
recrute son

DIRECTEUR DES SERVICES ADMINISTRATIFS
Attaché Territorial

❑ **MISSIONS :**
Dirige le service Ressources Humaines, chargé de la gestion des carrières, des effectifs, du budget du personnel, du plan de formation, du Comité Technique Paritaire et de la communication interne.
Assure la direction des services administratifs et participe à l'administration générale de la Collectivité.

❑ **PROFIL :**
- *connaissances approfondies du statut de la fonction publique territoriale,*
- *connaissance des outils et techniques de gestion des ressources humaines,*
- *capacité d'encadrement,*
- *qualités relationnelles,*
- *connaissance de l'organisation des collectivités locales et de leur fonctionnement,*
- *bonne capacité rédactionnelle.*

❑ **RECRUTEMENT :**
Rémunération statutaire, Régime Indemnitaire et Prime annuelle.

Candidature à adresser avec C.V.
avant le 20 janvier 1997, à :
Monsieur le Maire, Hôtel de Ville
411, rue Pasteur - 42153 RIORGES

Communauté Urbaine de Lille

Rejoindre la Communauté Urbaine de Lille (110 métiers, 2 900 personnes), c'est mettre ses compétences au service de la coopération intercommunale (87 communes, plus d'un million d'habitants) pour le développement de la Métropole. Avec un budget de 7 milliards de francs, la Communauté Urbaine de Lille intervient dans le domaine de l'Aménagement et gère les services publics de Transports en Commun, Voirie, Ecologie Urbaine, Lutte contre l'Incendie.

Responsable de la politique foncière

● La Communauté Urbaine de Lille a affirmé sa volonté de mener une politique foncière active *au service de ses objectifs stratégiques en matière de recomposition urbaine, de logement,* de développement économique et de grands équilibres écologiques. L'adaptation de nos moyens techniques et humains à ces objectifs est une condition indispensable de leur réussite et passe notamment par la création d'un poste d'expert foncier, véritable pilote de cette politique.

A ce titre, vous aurez en charge :
- la définition et la mise en œuvre des différents dispositifs fonciers (réserves foncières, DIA, ZAD ...),
- la conception et la mise en place d'un système de gestion informatisée de notre patrimoine immobilier,
- la conduite d'une politique foncière conciliant nos projets d'aménagement avec un développement équilibré de la métropole.

Vous développerez un mode de travail et des outils qui intégreront une mise à disposition de l'action foncière au service des directions opérationnelles de notre établissement.

● Votre formation supérieure (aménagement, urbanisme, sociologie, droit ...) est impérativement complétée par une expérience professionnelle approfondie dans le secteur de l'aménagement et de l'urbanisme.

Tout autant que votre aptitude à la gestion de projets complexes, votre sens de l'écoute et du dialogue sont indispensables à votre réussite dans ce poste qui exige un travail en partenariat avec l'ensemble des communes, des services ainsi qu'avec de nombreux satellites de notre établissement.

Ce recrutement est ouvert aux fonctionnaires de catégorie A par voie de mutation, de détachement ou de nomination sur liste d'aptitude.

*Merci d'adresser votre candidature par lettre manuscrite avec CV et photo, **sous référence 96-70**, à M. le Président de la Communauté Urbaine de Lille, Service Développement des Ressources Humaines, 1 rue du Ballon, BP 749, 59034 Lille Cedex.*

LA METROPOLE DES GRANDS PROJETS

Le Monde INITIATIVES LOCALES

CADRES TERRITORIAUX



LE PAYS DE MONTBÉLIARD

District Urbain du Pays de Montbéliard

- 1er pôle économique de Franche-Comté
- 125 000 habitants

recrute pour son service Communication

Journaliste

Au sein de la Direction de la communication, vous aurez pour missions la rédaction en chef d'une lettre mensuelle d'information économique ainsi que la rédaction d'articles dans différents supports notamment le journal d'information districal. Vous serez chargé de la préparation des dossiers de presse et des relations avec les médias locaux.

Fort d'une solide formation journalistique et d'une expérience de deux à trois ans, vous possédez un sérieux talent de rédacteur. Vous avez le sens du travail en équipe et une bonne expertise de l'information économique.

Merci d'adresser candidature manuscrite et C.V. avant le 27 janvier 97 à M. le Président du district urbain du Pays de Montbéliard, 4 Cour du Château, BP 487, 25208 Montbéliard cedex. Tél. 03 81 94 52 13 Fax. 03 81 94 25 26



RESPONSABLE DE LA POLICE MUNICIPALE

NANTES

(par voie de détachement ou par voie de mutation)

MISSIONS :

- Dirige le Service de Police Municipale (gestion, formation, etc,...),
- Participe à la définition et à la mise en œuvre de la politique municipale de sécurité publique,
- Assure et fait assurer la réglementation notamment les arrêtés de police du Maire en matière de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique.
- Est l'interlocuteur des administrations d'Etat dans les domaines concernés.

PROFIL :

- Cadre A de la Fonction Publique (Police Nationale, Police Municipale,...),
- Formation supérieure dans les domaines juridique, administratif et de la Police et/ou
- Expérience confirmée dans les métiers de la réglementation, et de la Police.





La Ville de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine) 50 000 habitants recrute selon conditions statutaires

Rédacteur territorial ou Technicien territorial

Vous serez chargé de :

- préparer, instruire et suivre le Comité Hygiène et Sécurité - conditions de travail,
- enquêter et gérer les accidents du travail,
- constituer et suivre les dossiers d'allocations temporaires d'invalidité et faire la liaison avec la Commission de Réforme,
- étudier et réfléchir aux conditions de travail,
- assurer la prévention en matière de sécurité (campagne sécurité) - encadrer les animateurs sécurité relais,
- en liaison avec le service de médecine préventive, visiter les sites de travail, suivre les accidentés et les vaccinations, gérer les produits pharmaceutiques.

De formation universitaire : D.U.T. hygiène et sécurité, de préférence, vous avez de bonnes connaissances en droit public, en droit du travail et du statut de la fonction publique territoriale. Vous faites preuve d'aptitude aux relations humaines et sociales.

Merci d'adresser votre candidature manuscrite accompagnée d'un CV à Monsieur le Député-Maire, Direction du Personnel et des Relations Humaines, Hôtel de Ville, BP 147, 35408 Saint-Malo cedex, avant le 25 janvier 1997



La Communauté Urbaine de Brest (226 000 habitants)
recrute son

DIRECTEUR *du Département «Gestion» h/f*

Rattaché à la Direction Générale des Services, vous devrez animer les services de votre Département et :

- être garant de la cohérence des décisions financières,
- contribuer à l'élaboration et à la mise en oeuvre des politiques et objectifs financiers,
- être responsable de l'élaboration des prévisions financières,
- organiser le contrôle des flux financiers avec les partenaires,
- conseiller les services opérationnels décentralisés.

De formation supérieure, vous bénéficiez d'une expérience des finances publiques et des collectivités territoriales. Une expérience complémentaire de direction opérationnelle serait appréciée.

Rigoureux, vous vous imposerez par votre technicité, par votre aptitude à l'encadrement et par la qualité des propositions et des résultats obtenus.

Merci d'adresser votre candidature (CV + lettre) sous la réf. 2240 à notre conseil : Frédérique TAMET - LIGHT - 5/7 rue Jeanne Braconnier - 92366 Meudon-la-Forêt Cedex.

LIGHT

La Région Haute-Normandie recherche pour février 97, dans le cadre d'un CDD de 6 mois

CHEF DE PROJETS RELATIONS PUBLIQUES

Sous l'autorité du directeur de la communication, vous procéderez aux études, réalisations et contrôles des opérations importantes de relations publiques de la Région.
Vous organiserez des réunions de coordination avec les services de la Région et les partenaires extérieurs.
De préférence âgé de 25 à 30 ans et titulaire d'un Bac + 3 (communication, marketing), vous avez le goût du relationnel, le sens du dialogue et faites preuve d'une grande disponibilité.

Merci d'adresser lettre, CV et photo, sous réf. FE/15, avant le 20/01/97, à M. le Président du Conseil Régional, service des ressources humaines, 25 bd Gambetta, BP 1129, 76174 Rouen cedex.



RÉGION HAUTE NORMANDIE

L'INSTITUT OCCITAN recrute

☐ SON (SA) RESPONSABLE SCIENTIFIQUE

Il (elle) aura pour mission de diriger le Centre de ressources et de mettre en oeuvre les projets de l'Institut en relation avec le Conseil scientifique. Profil : Expérience professionnelle confirmée dans la gestion d'un établissement à vocation scientifique et culturelle. Sens du contact et de l'organisation. Diplôme de 3e cycle (ou activité scientifique reconnue) et diplôme professionnel. Connaissance diplômée de l'occitan. Résidence à Pau.

☐ SON (SA) RESPONSABLE DE COMMUNICATION

Il (elle) assurera la communication de l'Institut, l'animation d'un réseau d'associations et la mise en oeuvre des projets pédagogiques et culturels. Profil : Expérience professionnelle dans la communication et l'animation des réseaux culturels. Connaissance et pratique des médias. Diplôme de second cycle (3e cycle souhaité). Connaissance & pratique de l'occitan et d'une langue étrangère au moins. Résidence à Pau.

Adressez, avant le 17 janvier 1997, votre candidature (lettre manuscrite de motivation, CV, photographie et prétentions) à Monsieur le Président de l'INSTITUT OCCITAN - BP 570 - 64012 PAU Cedex. Une pré-sélection sera effectuée sur examen des dossiers.

Etablissement public administratif sous tutelle du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le Centre National d'Enseignement à Distance (CNED) propose à plus de 360.000 usagers des formations (dont 80% d'adultes) couvrant tous les niveaux d'enseignement de l'élémentaire au supérieur, les concours de recrutement, la formation professionnelle continue.

Le CNED, dont le siège est installé au cœur des nouvelles technologies sur le site du Futuroscope, dispense, en France et dans 176 pays, le savoir à chacun selon son rythme et ses possibilités en associant, grâce à son réseau pédagogique national composé de huit instituts, d'antennes, de délégations et de deux services communs du Télé-Accueil et de l'Audiovisuel, la qualité du service public avec les nouvelles techniques de l'information et de la communication. Doté d'un budget total de 600 MF, la part de ressources propres de l'établissement est de 400 MF.

Le Centre National d'Enseignement à Distance
recherche son

Directeur de la Mercatique-Marketing

MISSIONS :

- Identification des besoins actuels et futurs en matière d'enseignement et de formation à distance.
- Commercialisation des productions et des réalisations de l'établissement.
- Facturation des nouveaux services.
- Développement de la codiffusion de produits de formation.
- Valorisation de l'offre de formation multi-services.

PROFIL :

Ce poste requiert une expérience préalable de l'action commerciale d'un grand établissement, dans le domaine de la formation, le secteur de l'édition ou des produits culturels. Une bonne connaissance des techniques de commercialisation et de mercatique directe ainsi que de la conduite des études, est indispensable. Il nécessite, en outre, une forte aptitude au travail en équipe et une forte capacité relationnelle.

CONDITIONS :

- Résidence à Poitiers impérative
- Le poste est à pourvoir au 15 février 1997.
- La rémunération annuelle brute est de l'ordre de 320.000 F. Elle sera fixée en fonction des diplômes de l'intéressé et de son expérience professionnelle.

Envoyer lettre manuscrite et CV avant le 27 janvier 1997, à l'attention de :

Monsieur le Recteur d'académie, Directeur général
du **Centre National d'Enseignement à Distance (CNED)**
Téléport 4 - Astérama 2 - BP 300 - Chasseneuil-du-Poitou
86960 FUTUROSCOPE Cedex

Contact : Madame Dany COINEAU - Directeur des Ressources Humaines

Ingénieurs et Informaticiens



La Ville de Laon recherche pour la Direction de son Centre Technique Municipal un :

Ingénieur ou Technicien

Peuvent postuler les fonctionnaires du cadre d'emplois des ingénieurs ou du cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

Il sera rattaché directement au Directeur des Services Techniques et de l'Aménagement Urbain.

Ses missions

- Organisation et planification du travail des services du C.T.M. • Encadrement du personnel
- Relations avec les fournisseurs • Mise en place de dispositifs d'analyse des coûts
- Développement et contrôle de la qualité des prestations réalisées par le C.T.M.

Profil recherché

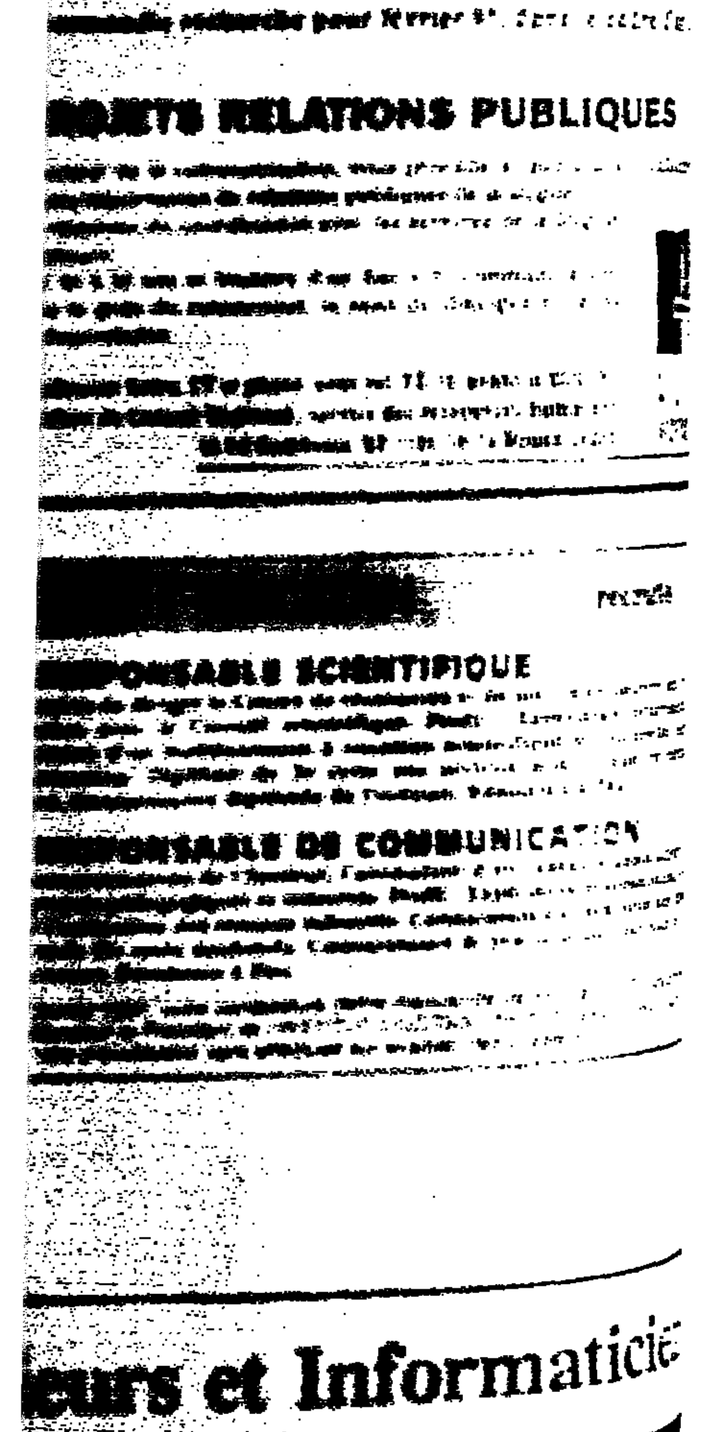
• Aptitude à l'organisation et à la planification • Sens des responsabilités et du contact humain • Aptitude à la gestion des conflits • Sens de la gestion rigoureux • Compétences de gestion et d'analyse budgétaires • Connaissances des procédures administratives.

Avantages

Statutaires, 13e mois, véhicule de service.

Candidatures à adresser à M. le Député-Maire, Direction des Ressources Humaines, Place du Général Leclerc - 02001 LAON Cedex, pour le 31 janvier 1997.





Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication :
Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction :
Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef :
Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre,
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gerard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance
SIÈGE SOCIAL : 21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
TÉL. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21 Télex : 306 806 F

L'ombre du CIP sur les stages diplômants

AVOIR DÉVOILÉ le projet de « stages diplômants » pour les étudiants pendant la trêve des confiseurs n'aura donc servi à rien. Sitôt la rentrée effectuée, la contestation s'est amplifiée et semble prête à s'organiser. L'UNEF-ID et la FAGE (Fédération des associations générales d'étudiants) critiquent sévèrement l'initiative du CNPF. Après les doutes déjà émis par la FEN, la CFTC et la CFE-CGC, le ton monte dans les syndicats. Il pourrait déboucher sur le rejet d'une formule qui vise à accueillir des jeunes diplômés, de bac + 2 à bac + 5, pour des stages de neuf mois dans les entreprises, avec une rémunération mensuelle s'élevant à 1 000, 1 500, voire 1 700 francs, selon les cas.

Malgré toutes les précautions prises, le dispositif fait irrésistiblement penser au CIP (contrat d'insertion professionnelle), qui provoqua une impressionnante vague de protestations avant d'être abandonné par Edouard Balladur à la fin mars 1994. Comme le CIP, il risque de mettre en difficulté un gouvernement qui n'avait pas besoin que s'allume une autre mèche sur le terrain social, quelques semaines seulement après le conflit des chauffeurs routiers.

Au début, l'affaire était parfaitement conduite. Bien que le président Chirac ait souhaité profiter de son intervention télévisée du 12 décembre pour en faire une annonce prématurée, il aurait dû rester évident pour tous que les intentions étaient d'origine patronale. Le pouvoir politique étant ainsi déchargé de toute responsabilité directe, la manœuvre pouvait se développer sans crainte, ne serait-ce que pour tester les premières réactions.

Le choix de la date (*Le Monde* du 27 décembre 1996), pour que Didier Pineau-Valencienne lève un coin du voile, était on ne peut plus approprié. Entre Noël et le Jour de l'an, cela laissait le temps de l'incubation, relayée par les vœux présidentiels et la proclamation de *« l'année de l'emploi des jeunes »*. Que le contenu précis de la mesure soit en outre renvoyé à une discussion programmée pour les prochaines semaines, lors d'un sommet social, devait être aussi de nature à rassurer.

« CONTRAT DÉGUISÉ »

Sur le fond, aussi, le déminage tenait compte du précédent du CIP, vite qualifié de « SMIC-jeunes », à l'époque. Il n'est plus question de contrat de travail, sans formation ni tuteur, mais d'un stage « sous statut étudiant ». Plutôt que d'être placée en fin d'études et de servir de propédeutique à un emploi, il est prévu que l'immersion en entreprise intervienne dans le cursus et fasse l'objet d'une validation « diplômante », certifiée par un jury mixte d'employeurs et d'enseignants. Pour bien marquer la différence, le CNPF ira jusqu'à souligner, par la voix de Jean Gandois (*Le Monde* du 3 décembre), que la formule ne s'accompagnerait d'aucune promesse d'embauche. Quant à la rémunération, symbolique, elle ne pouvait être confondue avec un salaire, qu'elle n'était à l'évidence pas.

Les fêtes passées, les yeux ont commencé à se désiller. Pour les organisations étudiantes, le stage diplômant s'apparente à *« un contrat de travail déguisé »*. Ce que confirme sa durée, proche de celle du CIP, et qu'elles souhaiteraient voir revenir à trois ou six mois, au maximum. Le pactole promis ressemble à une obole et a toutes les chances de déstabiliser encore plus le marché du travail ; ce à quoi sont sensibles les syndicats, inquiets des effets pervers de l'utilisation possible d'une main d'œuvre si peu coûteuse, même si ses diplômes ne correspondent pas à une qualification immédiate ou directement opérationnelle.

Une rotation des stagiaires peut certes faire illusion mais on ne voit pas, en tout état de cause, comment la présence d'étudiants en entreprise permettrait de réduire de 100 000 le nombre des jeunes chômeurs, ainsi que l'espère Didier Pineau-Valencienne. Statistiquement, ils n'appartiennent pas à la catégorie des actifs à la recherche d'un travail et ne peuvent donc pas sortir des listes de l'ANPE.

Même les milieux patronaux, échaudés, ne sont pas rassurés à cette perspective. Certains craignent d'être comptables des engagements chiffrés fournis à l'occasion. Pas tellement pour les 5 000 stagiaires du printemps, mais pour les 50 000 envisagés pour la rentrée scolaire de 1997, puis les 100 000 de 1998.

Depuis les trois plans Barre de la fin des années 70, les chefs d'entreprise ont appris à se méfier des objectifs claironnés. Ils ne se sont pas engouffrés, pour cette raison, dans les déclarations va-t-en guerre d'Edith Cresson, quand celle-ci, premier ministre, voulait porter le nombre des apprentis à 500 000 en deux ans.

ENTREPRISES SATURÉES

Ils se sont bien gardés de définir un contrat précis lors du lancement de l'opération « Cap sur l'avenir », en 1993 et 1994, du temps où Edouard Balladur voulait obtenir d'eux 200 000 jeunes supplémentaires en formation alternée. Mais il vrai, également, que les résultats n'ont jamais été à la hauteur des espérances et que les estimations, non réalisées, tournent invariablement, depuis des années, autour d'hypothèses improbables, de l'ordre de 400 000 jeunes qui devraient rapidement retrouver le chemin de l'emploi.

Entre autres raisons, il y en a une, majeure, qui ruine toutes ces tentatives et justifie les réticences à l'égard du stage diplômant, comme de ses prédécesseurs. A savoir, la capacité des entreprises à intégrer autant de jeunes, sous des formules diverses.

Actuellement, un étudiant sur trois des filières « professionnalisées », soit 500 000 à 600 000 d'entre eux, bénéficie d'un stage de trois à six mois, sans compter tous les lycéens qui sont désormais soumis à la même obligation. Dans l'académie de Créteil, par exemple, où l'on compte 60 000 élèves et étudiants en formation professionnelle initiale du CAP au BTS compris, 14 000 apprentis et 10 000 contrats de qualification, il n'y a, en face, susceptibles de les accueillir, que 17 000 entreprises de plus de 20 salariés. Autant dire que la saturation est déjà complète et que, dans ces conditions, le stage diplômant menace d'être ce qu'il ne devait pas devenir : un moyen de gestion salariale des effectifs, dont organisations étudiantes et syndicales mesurent le danger.

Ce qui n'empêche pas qu'un énorme problème demeure, qui fonde la recherche éperdue de solutions. Avec le chômage des jeunes et les difficultés croissantes des diplômés, notamment des filières généralistes, c'est la question du sas, ou des passerelles, entre le système scolaire et la vie professionnelle qui est posée.

Alain Lebaube

Le Monde

ÉDITORIAL

Chômage allemand : attention, danger !

LE temps est-il proche où un chancelier allemand s'écriera de nouveau, comme Helmut Schmidt : *« Mieux vaut 5 % d'inflation que 5 % de chômage »* ? C'était dans les années 70, alors que la République fédérale voyait sa légendaire stabilité entamée par les conséquences de la crise pétrolière. Helmut Kohl ne va pas encore jusque-là, même s'il déclare *« inacceptable »* le taux de chômage que vient d'enregistrer son pays : 10,8 %, soit 4,2 millions de personnes sans emploi.

Certes ces statistiques sont aggravées par la situation particulière de l'ancienne Allemagne de l'Est, où plus de 15 % de la population active est à la recherche d'un travail. Mais même à l'ouest du pays, la proportion des chômeurs atteint des sommets inégalés depuis les années du « miracle économique ».

Jusqu'à maintenant, le discours dominant en Allemagne reste le même : la lutte contre l'inflation est la priorité, la stabilité du deutschemark, qui est appelée à irradier le futur euro, est l'objectif suprême. L'obligation en est inscrite dans la loi sur la Bundesbank ; son président, Hans Tietmeyer, ne manque aucune occasion de le souligner. Outre les considérations économiques sur les bénéfices promis par cette ascèse, le fondement de cette politique est ancré dans l'histoire : traumatisés par deux vagues d'inflation galopante, dans les années 20 et au lendemain de la guerre, les Allemands tiendraient par-dessus tout à la fermeté de leur monnaie.

L'explication est incontestable et pourtant incomplète. Les Allemands ont été aussi marqués par le chômage massif de l'entre-deux-guerres, qui, tout autant que la vision des brouettes remplies des Reichsmarks nécessaires pour l'achat d'un pain, a contribué à la montée du national-socialisme.

Etablir un parallèle avec cette époque serait absurde. L'Allemagne est aujourd'hui une société équilibrée, un pays internationalement respecté, dont le système démocratique a fait ses preuves. L'économie sociale de marché y a encore de beaux restes malgré la crise générale de l'Etat-providence. Elle apporte les amortisseurs indispensables pour que le chômage ne crée pas une armée de pauvres, proie désignée des aventuriers politiques.

Il n'empêche que, en Allemagne comme dans les pays voisins, et tout particulièrement en France, le chômage peut avoir des effets déstabilisants sur l'ensemble de la société. Et ce n'est pas en interdisant aux immigrés de travailler, comme vient de le proposer le ministre des finances Theo Waigel, que le problème pourra être résolu.

Il serait bon que les hommes politiques en prennent conscience avant que cette situation soit en effet vécue comme *« inacceptable »*. L'augmentation du chômage, les résultats économiques médiocres de 1996, et les perspectives peu encourageantes pour cette année ne sont pas une spécialité allemande. C'est un problème européen, qui exige un traitement européen. Jusqu'à présent, les dirigeants de l'Union européenne ont « communautarisé » la rigueur financière et *« nationalisé » le chômage. Le moment est venu des révisions déchirantes.*

Piédestal *par Juan Ballesta*



DANS LA PRESSE

RTL
Jean-François Revel

■ Il faut rappeler ce que signifie le sigle Unesco : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture. C'est une des branches des Nations unies, financée comme toutes les autres par l'argent des contribuables du monde entier, en l'occurrence surtout français. Sa mission est de lutter contre l'analphabétisme dans le monde et de favoriser la recherche scientifique. Or le colloque international sur Mitterrand est-il un colloque d'historiens à caractère scientifique et non partisan ? Pas du tout, c'est une réunion d'hommes politiques rendant hommage à un autre homme politique et avec une préférence partisane nettement marquée. Il est parfaitement de leur droit de le faire, et c'est tout à fait respectable. Mais ce n'est pas du tout le rôle de l'Unesco que d'accueillir ce genre de manifestation. Nous avons là un des exemples malheureusement trop fréquents, à notre époque, de détournement d'une institution culturelle au profit de la propagande politique.

LIBÉRATION
Alain Duhamel

■ L'année 1997 marque le basculement du postprésidentiel au prélégislatif. La France change d'horizon. La voici en période électorale dans des conditions qu'elle a déjà connues : les élections de mars 1998 s'annoncent très ouvertes et peuvent déboucher sur une nouvelle cohabitation. L'originalité de la situation serait alors de faire coexister un président de la République de droite avec une majorité législative de gauche. Nous n'en sommes pas là, et l'évolution du rapport des forces sera déterminée par une bonne demi-douzaine de facteurs différents. Le plus marquant sera, sans aucun doute, la conjoncture économique. (...) La question de la monnaie unique jouera aussi un rôle (...).

PRÉCISION

Le « kop »

Dans nos éditions datées 8 janvier, nous avons, dans un titre de première page, utilisé le mot « kop » (« La corruption dans le football secoue le « kop » de la City »). Selon *Le Dico de l'argot fin de siècle* (Pierre Merle, éditions du Seuil, octobre 1996), il signifie : *« Supporters inconditionnels, enthousiastes et incontournables d'une équipe de foot, massés dans les gradins derrière une des deux cages. Par extension, bande d'amis, de copains :* Alors, t'as amené ton kop avec toi ? » Erudit en « kop » d'Anfield Road, le stade du FC Liverpool où ce nom commun est né, notre collaborateur Philippe Broussard écrivait, dans *Le Monde* du 8 novembre 1991 : *« Kop ou Spion Kop (le Kop espion) : le mot viendrait d'une colline d'Afrique du Sud où de nombreux soldats britanniques furent tués lors de la guerre des Boers (1899-1902). »*

RECTIFICATIF

Jacques Dangoumau

Le nom de l'ancien directeur de la pharmacie et du médicament cité dans l'affaire de l'hormone de croissance contaminée a été mal orthographié dans l'un des deux articles parus dans nos éditions du 10 janvier. Il s'agit du professeur Jacques Dangoumau, aujourd'hui président du conseil d'administration de l'agence du médicament et président par intérim du comité économique du médicament.

La cohabitation conflictuelle des modes de transport

LA SOCIÉTÉ fonctionne de plus en plus dans l'immatériel et le virtuel. Or les réseaux de transport sont de plus en plus omniprésents. *« On a parfois l'impression que la société se met au service des réseaux. (...), A une époque où la production ne domine plus, transporter ce qu'on ne produit pas est un jeu particulièrement imbécile. (...) Il ne faut pas tarifer à l'usager les infrastructures publiques, c'est idiot, cela va contre l'intérêt social, il faut, pour les amortir, les utiliser le plus intensément possible. »*

Ainsi s'exprima, vivement, le commissaire au Plan, Henri Guaino, en cette soirée du 18 décembre où les débats devaient échapper aux chemins battus. En tenant de tels propos, décapants, au cours d'une table ronde sur les mérites comparés – concurrentiels ou complémentaires ? – des moyens de transport, routiers, ferroviaires, aériens ou fluviaux, M. Guaino ne sacrifiait pas au rôle de circonstance de l'iconoclaste. Il donnait le ton de la soirée : liberté, vivacité, indépendance.

Pour autant, les autres intervenants de la table ronde, organisée par les *Cahiers de médiologie*, *Le Monde* et la direction des routes du ministère de l'équipement et des transports, et coanimée par le professeur de philosophie François Dagognet et Jean-Paul Besset, rédacteur en chef au *Monde*, dans un auditorium de la Maison de la photographie, à Paris, n'allaient pas se priver de répliquer et de contester à l'occasion.

Ainsi, ne répugnant pas au paradoxe, Pierre Breuil, directeur de cabinet de Bernard Pons au ministère de l'équipement et des transports, répondit vertement au commissaire au Plan. Réfutant le concept de rareté de l'espace – *« L'espace aérien n'est pas encombré, regardez au-dessus de vos têtes ! Quant à l'espace rural, il est surabondant... »* –, il défendit le rôle des transports : *« Je ne trouve pas absurde de transporter ce qu'on ne produit pas. La France est le deuxième exportateur mondial de services, et le tourisme rapporte deux fois plus au pays que de vendre des Airbus. »*

« Veillons au respect des droits des citoyens, puis écoutons le marché », martela encore le représentant du gouvernement, qui n'hésita pas à dénoncer le *« scandale des autoroutes gratuites »* et alla jusqu'à considérer que *« les routiers sont rançonnés par l'Etat »*.

LE RAIL CROISE LE FER

M. Breuil annonça un XXI[e] siècle où *« les mobiles ne pollueront plus, ou presque plus »*. Il vaudrait mieux car, selon les prévisions ministérielles pour les quinze années à venir, le transport par route devrait croître de 2,5 % l'an, le ferroviaire de 1,8 % et l'aérien de quelque 3,5 %.

D'entrée de jeu, Alain Dupont, avec sa double casquette de président de la Fédération routière internationale et du groupe Colas (branche routière du groupe Bouygues), avait provoqué ses interlocuteurs en affirmant que *« puisque 90 % des transports et de la valeur marchande s'opèrent par la route »*, il ne voyait pas ce qui restait à discuter avec les autres modes de transport, tenus courtoisement mais fermement pour quantité négligeable. *« Dans moins de dix ans, on verra se multiplier les autoroutes souterraines »*, prévint M. Dupont.

Au nom du principal rival, le rail, M. Azema, représentant Louis Gallois, président de la SNCF, se devait de réagir et de croiser le fer. Tout en admettant, sportivement, que le seul « réseau » à mériter ce nom est le réseau routier, M. Azema soutint que le rail a le mérite d'opposer *« un minimum d'organisation sociale »* à la *« liberté »* qu'est censée représenter la route. Cette « liberté », s'interrogea le représentant de la SNCF, ne risque-t-elle pas, un jour, de s'avérer aussi mythique que les concepts de « contact » ou d'« échange » le sont devenus pour des véhicules qui se retrouvent le plus souvent « *juxtaposés* » les uns à côté des autres au gré des embouteillages de rue ou des bouchons d'autoroute ?

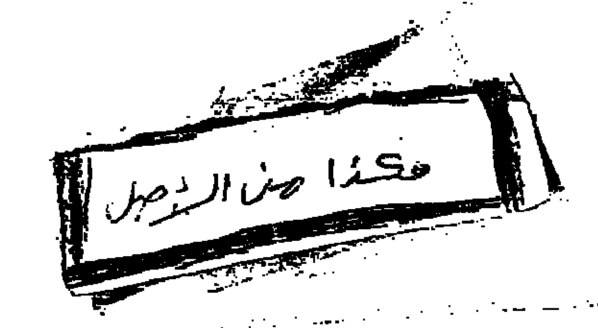
Moins bouillants, Jean-Louis Pinson, directeur de cabinet de Christian Blanc, président d'Air France, et François Bordry, président de Voies navigables de France, ne s'aventurèrent guère dans la polémique (on oublia le feuilleton du canal Rhin-Rhône pour vanter la valeur culturelle du canal du Midi, et on n'épilogua pas sur le mariage de raison Air France-Air Inter). L'avion, qui *« est allé le plus loin dans la conquête de l'espace et du temps »*, fut l'occasion pour le premier de se réjouir du mélange de voyageurs de cultures différentes ; le second se complut dans un rôle paisible, à l'image des rivières et des canaux qu'il gère – *« tant qu'à gérer l'eau, autant mettre des bateaux dessus »* –, regrettant tout juste que, sur l'axe saturé de la vallée du Rhône, le fleuve ne soit pas davantage utilisé.

Sous la pression des questions de la salle, chacun des intervenants finit par s'avouer persuadé des nécessités de la cohabitation et des complémentarités. On évoqua donc d'un bel élan la question des connexions et de l'intermodalité, on lâcha le mot de *« ferroutage »*, plein de promesses, et celui, plus technocratique, d'*« internalisation »* des nuisances et de l'insécurité.

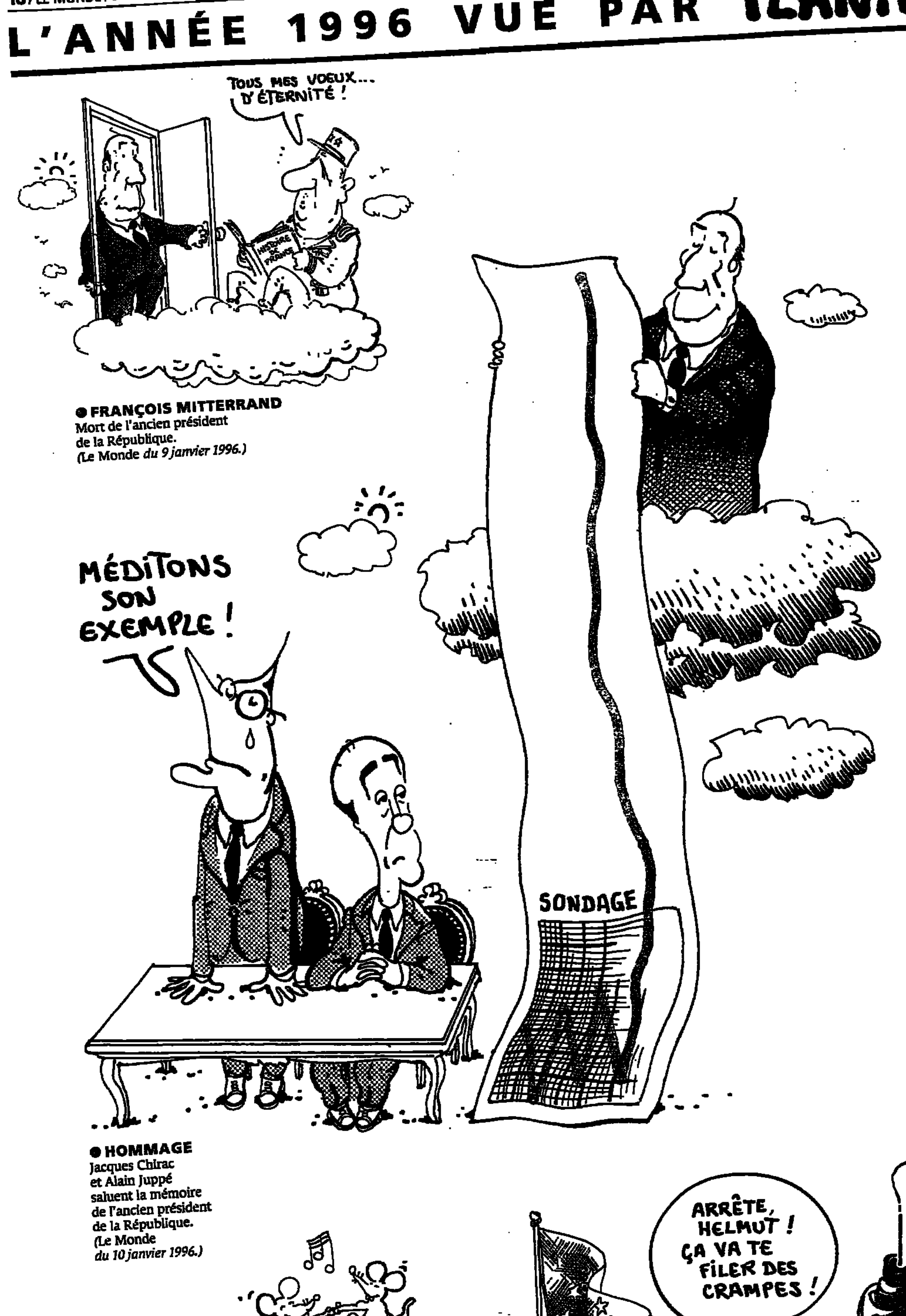
L'auditoire, invité à s'exprimer, fit preuve de la même diversité de pensée et de la même passion. Ici, on s'étonna d'avoir si peu entendu parler « d'*« environnement et d'écologie »*. Là, on plaida pour l'ultra-libéralisme et les vertus du calcul économique. Ailleurs, on invoqua l'éthique pour interpeller le *« lobby totalitaire de la route »*. *« A pied, je suis une non-valeur »*, soupira un auditeur-piéton.

Derrière les mots et par-delà les préférences pour tel ou tel mode de transport affleuraient la philosophie et les choix de société. *« Les vecteurs changent les valeurs, et aujourd'hui, c'est la distribution qui détermine la production et la consommation. Le milieu est devenu centre »*, avait prévenu, pour s'en inquiéter, le professeur Dagognet.

Robert Belleret



L'ANNÉE 1996 VUE PAR PLANTU



● **FRANÇOIS MITTERRAND**
Mort de l'ancien président de la République.
(Le Monde *du 9 janvier 1996.*)

● **HOMMAGE**
Jacques Chirac et Alain Juppé saluent la mémoire de l'ancien président de la République.
(Le Monde *du 10 janvier 1996.*)

● **IRAK**
L'ONU prévoit de lever partiellement l'embargo contre le régime de Saddam Hussein.
(Le Monde *du 22 mai 1996.*)

● **EURO**
Divergences entre Jacques Chirac et Helmut Kohl concernant l'avenir de la monnaie européenne.
(Le Monde *du 16-17 décembre 1996.*)



● **ALGÉRIE**
Sept moines trappistes de nationalité française sont enlevés puis égorgés à Tibéhirine.
(Le Monde *du 25 mai 1996.*)

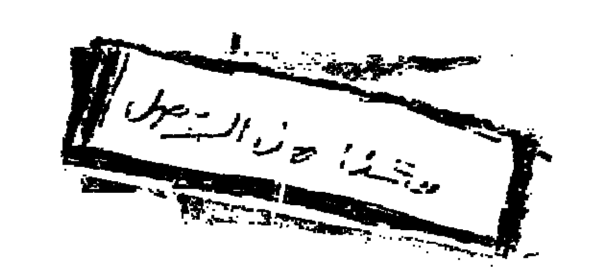


● **AFFAIRE TIBERI**
Le juge Halphen rencontre des obstacles dans son enquête sur les pratiques immobilières de la mairie de Paris.
(Le Monde *du 23 octobre 1996.*)

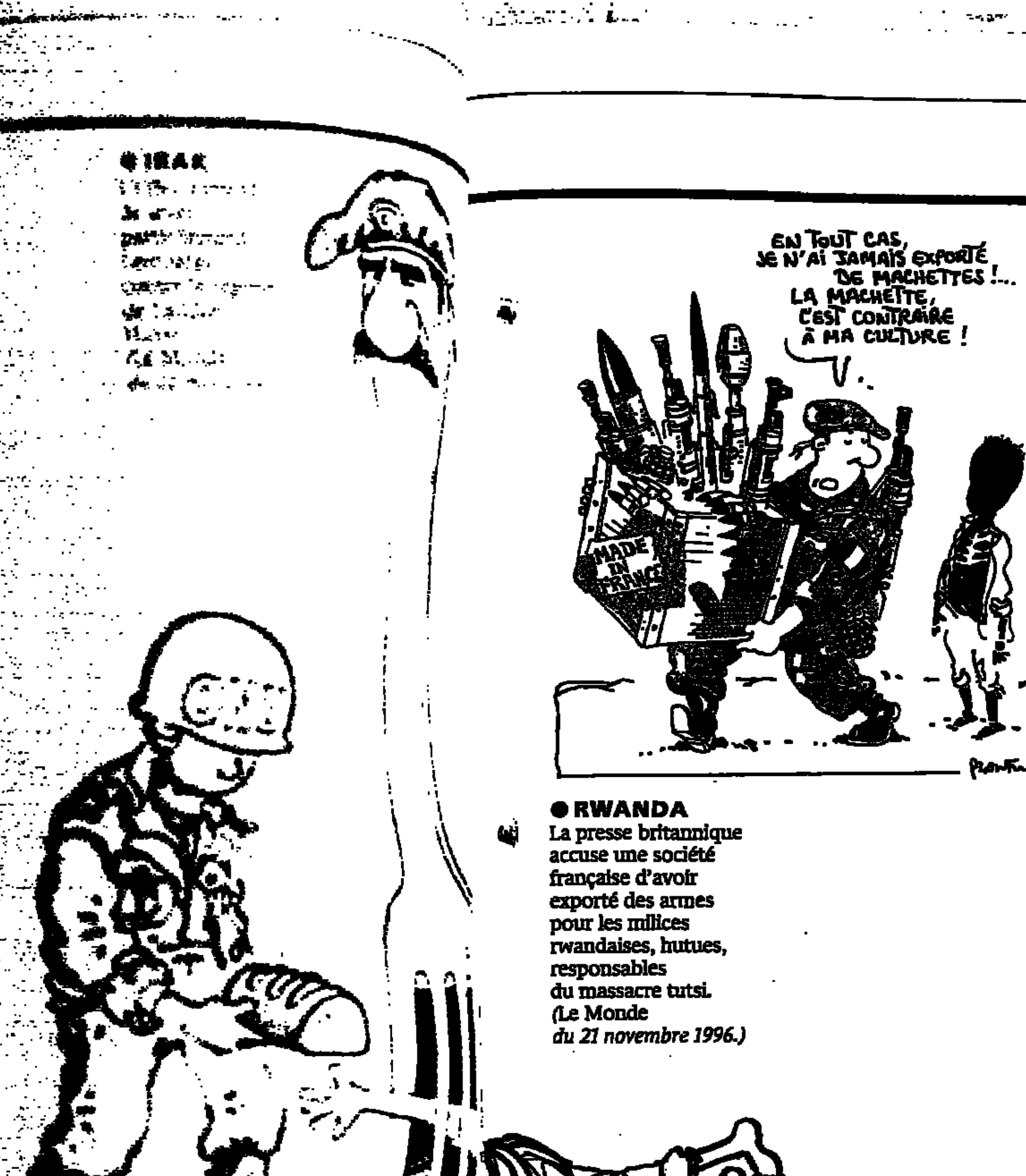




● **ARC**
Jacques Crozemarie est accusé de malversations dans la gestion des fonds collectés pour la recherche contre le
(Le Monde *du 13 janvier 1996.*)



● IRAK

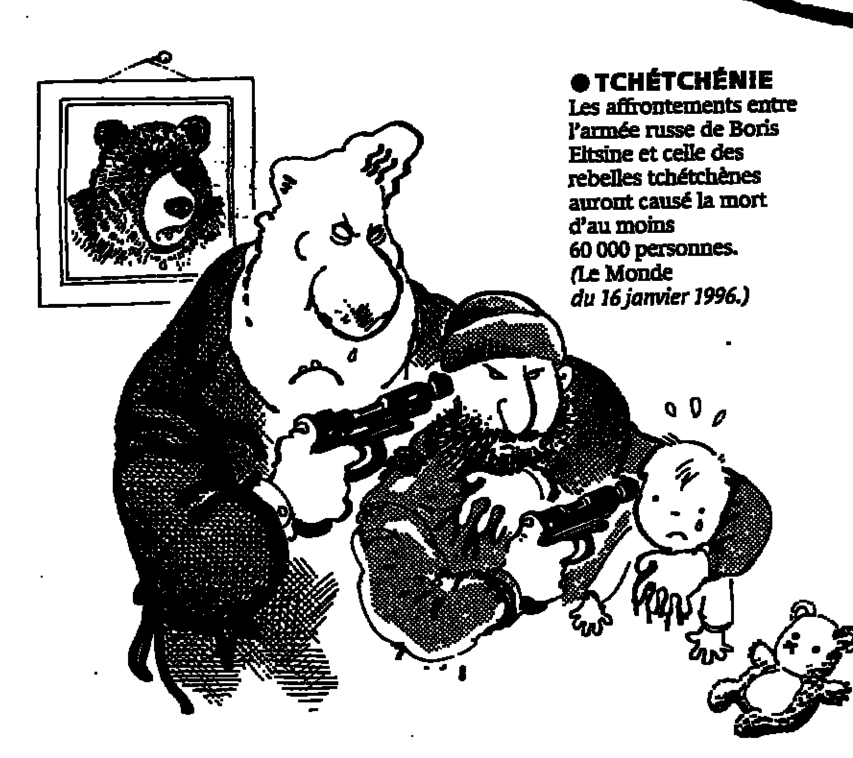


● **RWANDA**
La presse britannique accuse une société française d'avoir exporté des armes pour les milices rwandaises, hutues, responsables du massacre tutsi.
(Le Monde *du 21 novembre 1996.)*

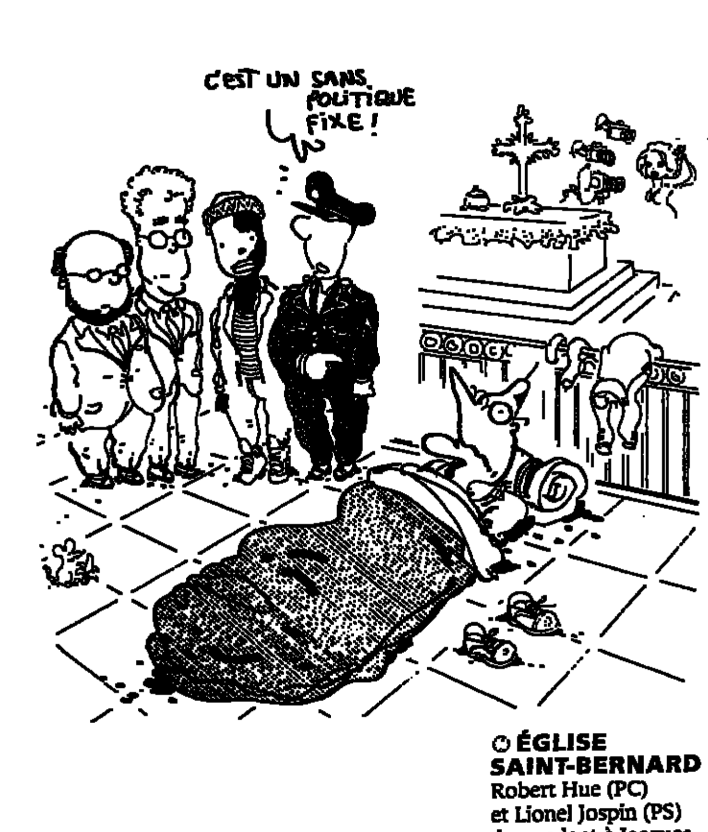


● **« VACHES FOLLES »**
Devant la Commission de Bruxelles, les scientifiques britanniques admettent l'hypothèse d'un lien entre la maladie de Creutzfeldt-Jakob et celle de la « vache folle ».
(Le Monde *du 29 mars 1996.)*





● **TCHÉTCHÉNIE**
Les affrontements entre l'armée russe de Boris Eltsine et celle des rebelles tchétchènes auront causé la mort d'au moins 60 000 personnes.
(Le Monde *du 16 janvier 1996.)*



● **ÉGLISE SAINT-BERNARD**
Robert Hue (PC) et Lionel Jospin (PS) demandent à Jacques Chirac de négocier avec les Africains sans papiers.
(Le Monde *du 21 août 1996.)*



● **IMPÔTS**
Alain Juppé annonce qu'il va réduire de 25 milliards de francs l'imposition sur le revenu en 1997.
(Le Monde *du 6 septembre 1996.)*

هكذا من الزجل

FINANCE La chute de la Bourse de Tokyo s'est accélérée, vendredi 10 janvier. L'indice Nikkei des valeurs vedettes, qui avait déjà reculé de 3,25 % jeudi, a terminé la séance en baisse de 4,26 %, sa plus forte baisse en deux ans. ● LES OPÉRATEURS craignent que la politique budgétaire de rigueur décidée pour 1997 par le gouvernement japonais ne provoque un ralentissement de la croissance économique et n'aggrave les difficultés du système bancaire. ● LE REPLI de la Bourse s'accompagne d'un accès de faiblesse du yen, qui accentue lui-même la baisse des cours des actions. ● LE GOUVERNEMENT japonais s'est, pour l'instant, refusé à prendre des mesures de soutien à la croissance. Les experts estiment toutefois qu'il ne pourra pas rester longtemps inactif face à une crise boursière qui menace l'équilibre de l'ensemble du système financier et économique du pays.

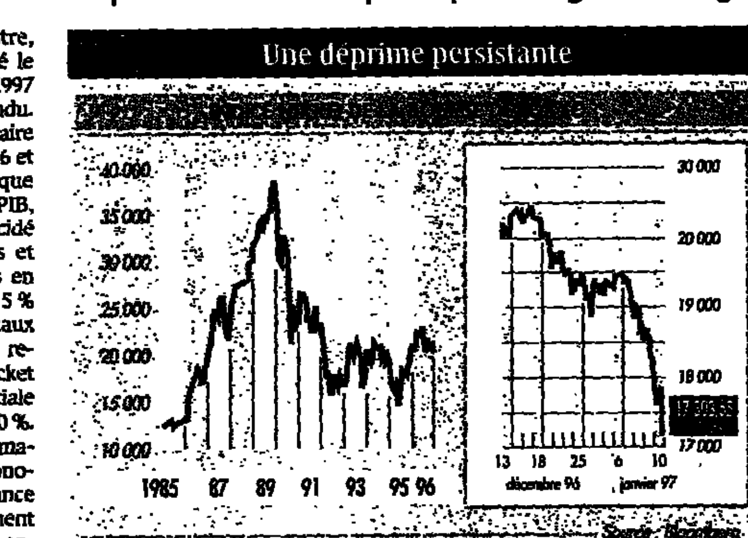
Le ralentissement économique japonais fait chuter la Bourse de Tokyo

L'indice Nikkei a reculé de 4,26 % vendredi 10 janvier, sa plus forte baisse en deux ans. L'inaction du gouvernement nippon, qui n'entend pas renoncer à sa politique de rigueur budgétaire, a pour effet d'accélérer la chute des cours

IL Y A DOUZE MOIS, les experts étaient presque unanimes à pronostiquer un rebond de la Bourse de Tokyo après six années de déprime provoquée par l'éclatement de la bulle spéculative financière et immobilière. La reprise attendue de l'économie japonaise a bien eu lieu en 1996. La croissance du produit intérieur brut (PIB) devrait avoir atteint 3,6 %. Mais la Bourse n'en a pas du tout profité, victime de la baisse du yen et des craintes persistantes sur l'état de délabrement du système bancaire.

Non seulement la Bourse de Tokyo a affiché la plus mauvaise performance des grandes places financières en 1996 (– 2,5 % contre + 23,7 % à Paris), et a été la seule à baisser, mais les premiers jours de 1997 ont été plus sombres encore. L'indice Nikkei des 225 valeurs a cédé, vendredi 10 janvier, 4,26 %, sa plus forte baisse en deux ans. Il avait déjà perdu 3,25 % la veille. Depuis le début de l'année, le recul s'établit à 10,63 %, et, depuis la fin du mois de novembre, il a abandonné près de 20 %. Symptomatique des malheurs du système économique et financier japonais, l'indice Nikkei retrouve son niveau d'août 1986. Au cours de la même période, l'indice Dow Jones de Wall Street a presque quadruplé.

Les valeurs nipponnes sont victimes des prévisions pessimistes sur la croissance, qui devrait connaître un net ralentissement lié à la mise en place d'une politique budgétaire restrictive après plusieurs années de relance. Le premier ministre, Ryutaro Hashimoto, a présenté le 25 décembre un budget pour 1997 bien plus contraignant qu'attendu. Afin de limiter un déficit budgétaire qui a atteint 4,1 % du PIB en 1996 et de dégonfler une dette publique qui frôle la barre des 90 % du PIB, le gouvernement nippon a décidé de réduire certaines dépenses et surtout d'accroître ses recettes en faisant passer la TVA de 3 % à 5 % et en supprimant les rabais fiscaux instaurés en janvier 1995 pour relancer l'activité. En outre, le ticket modérateur de la Sécurité sociale devrait augmenter de 10 % à 20 %. Dans ces conditions, la consommation devrait se réduire et les économistes estiment que la croissance du PIB pourrait revenir nettement en dessous de 2 %. Selon les experts de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), elle se situerait à 1,6 %.



Par rapport à son sommet de décembre 1989, la Bourse de Tokyo a reculé de près de 60 %. Elle a cédé 15 % depuis un mois.

AFFAIBLISSEMENT DU YEN

Le repli de la Bourse s'accompagne d'un affaiblissement du yen. La baisse des actifs financiers japonais incite en effet à la fois les investisseurs nippons à sortir leurs capitaux de l'archipel et les gestionnaires non résidents – américains, britanniques, français – à déserter la Bourse, ce qui se traduit par des conversions de yens dans d'autres devises. La monnaie japonaise est ainsi tombée, lundi 6 janvier, jusqu'à 117,05 yens pour un dollar, son cours le plus faible depuis le mois de mars 1993. La chute du yen n'a réussi à être stoppée que grâce aux mises en garde du gouvernement. Le ministre des finances, Hiroshi Mitsuzuka, a expliqué qu'« *un yen excessivement bas n'est pas bon pour l'économie japonaise* ». De son côté, le ministre du commerce, Shinji Sato, a affirmé qu'« *un yen trop faible est gênant, car le Japon achète des matières premières* ».

Si la faiblesse de la monnaie est favorable aux exportations des entreprises du pays, elle augmente en revanche les risques d'inflation importée. Mais la stabilisation du yen reste fragile. La politique de crédit quasiment gratuit menée au Japon depuis plusieurs années et les achats massifs de dollars effectués par l'institut d'émission ont eu pour conséquence d'inonder de yens le marché international des capitaux. Et cette offre surabondante pèse sur le cours. Le risque de dépréciation supplémentaire de la monnaie japonaise constitue une grave menace pour la Bourse de Tokyo.

Un phénomène spécifique au marché des actions japonaises est également en train de se mettre en place : la baisse de la Bourse s'alimente elle-même. Le cercle vicieux qui avait mené en juillet 1995 l'indice Nikkei jusqu'à 14 500 points se reconstitue. La chute des cours réduit les plus-values enregistrées sur les portefeuilles de valeurs mobilières des banques, les empêche de nettoyer leurs bilans de la masse de créances douteuses héritées de la crise immobilière, et fait à nouveau baisser la Bourse... ce qui contribue à affaiblir encore les établissements de crédit. Fin décembre, les dirigeants de la société japonaise de financement spécialisé Koei Corp. – dont le principal créancier est la grande banque Industrial Bank of Japan (IBJ) – ont annoncé que l'établissement sera liquidé à la fin du mois de mars, victime de ses créances immobilières douteuses accumulées à la fin des années 80.

UNE SITUATION INEXTRICABLE

La mécanique est d'autant plus implacable que les banques représentent 20 % de la capitalisation boursière de Tokyo. La grande crainte des opérateurs est que les établissements financiers accélèrent leurs ventes d'actions dans l'espoir de réaliser quelques plus-values avant la fin de l'année fiscale le 31 mars et accentuent ainsi le recul de la Bourse.

Aux yeux des analystes, la situation semble aujourd'hui inextricable. « *Le Japon a épuisé l'arme budgétaire, ne peut plus utiliser l'arme monétaire puisque les taux à court terme se trouvent à 0,50 % et ne peut plus compter sur l'arme du change, puisque le yen a baissé de 45 % en près de trois ans face au dollar, pour relancer son économie* », souligne Alain Fiorucci du cabinet Soprofi.

Comment sortir de cette triple impasse ? Jusqu'à présent le gouvernement japonais, qui n'entend pas renoncer à sa rigueur budgétaire, s'est refusé à prendre des mesures susceptibles de venir au secours de la Bourse. Il s'est contenté d'un soutien verbal aux actions nipponnes. Mercredi, le ministre des finances, Hiroshi Mitsuzuka, a déclaré que la Bourse ne reflète pas la reprise progressive de l'économie japonaise. Jeudi, un porte-parole du même ministère a jugé que « *les fondamentaux économiques du Japon ne sont pas si mauvais et que rien ne justifie une chute de plus de mille points de l'indice Nikkei en l'espace de trois jours* ». Enfin, vendredi, le directeur des affaires internationales au ministère des finances, Eisuke Sakakibara, surnommé « Monsieur Yen » à Tokyo, personnage très influent sur les places financières, a affirmé que le gouvernement doit laisser agir les forces du marché. La question est toutefois de savoir si le gouvernement japonais pourra rester longtemps inactif face à la chute de la Bourse qui menace l'équilibre de l'ensemble du système financier et économique japonais mais aussi mondial.

Pierre-Antoine Delhommais et Eric Leser

Syndiqués sans défense à la Défense

« *MAIS QUE SE PASSE-T-IL, au 32e étage de la tour Framatome, dans la société NUS France ?* » Ce qui pourrait être le titre d'un roman policier est en fait celui d'un tract relatant l'attitude de la direction de National Utility Service (NUS), une société de conseil en économies d'énergie, vis-à-vis de trois délégués du personnel. Tentatives de licenciement, mise en quarantaine, descente musclée dans le local syndical, minutage détaillé de toutes les tâches, jusqu'au temps passé dans les toilettes (« *14 h 05-14h08, le 26 janvier* », peut-on lire sur la fiche d'un des délégués), tout est fait, selon les syndicats, pour pousser ces élus du personnel à démissionner.

L'ensemble des organisations syndicales des différentes entreprises implantées dans la tour Framatome, à la Défense, ont décidé d'apporter leur soutien à ces délégués aujourd'hui mis à pied. Jeudi 9 janvier, les sections CFDT et CGT de Framatome, de Delattre-Levivier, de l'EPAD, de la Générale de restauration et d'UTF ont décidé de « *briser le mur du silence sur ce qui se trame au 32e étage* » dans cette filiale de la firme américaine NUS. Cette première initiative s'est traduite par une distribution de tracts et l'organisation d'une collecte pour compenser les retraits sur salaires dus aux sanctions. « *Nous voulons apporter notre soutien et peut-être influer sur l'attitude de la direction* », explique Jean-François Verant, représentant la CFDT de Framatome, pour justifier cette démarche.

LOCAL FOUILLÉ

Tout a débuté en 1994, lorsqu'une jeune femme, Stéphanie de Montgolfier, élue au poste de délégué du personnel, décide de créer une section CFDT avec deux de ses collègues, Elia Grumelart et Nico Vogelaar. La section comptera rapidement une dizaine d'adhérents sur les cent trente salariés de la filiale française, et une représentation CGT est ensuite lancée. Les pressions vont alors débuter sur le trio, en commençant par la contestation des heures de délégation syndicale et l'instauration d'un contrôle très strict des faits et gestes. Petites brimades quotidiennes, changements de service, les rapports se détériorent rapidement. Les salariés concernés y répondent en saisissant les prud'hommes, en déposant plainte pour atteinte aux libertés individuelles, et en faisant consigner ces persécutions diverses par le commissariat de police de la Défense.

En janvier 1996, le directeur général de la société, Jacques Claudel, et la directrice juridique, Gabrielle Goldmann, pénètrent dans le local syndical et, selon certaines versions, vont jusqu'à fouiller les lieux. Les syndiqués alertent l'inspection du travail de Nanterre, qui s'intéresse alors au fonctionnement de l'entreprise. Durant l'été, toute conciliation étant impossible et les tensions devenant de plus en plus vives, l'inspectrice du travail Françoise Le Gac transmet au tribunal de grande instance de Nanterre le procès-verbal « *relevé à l'encontre de la société NUS, pour entrave à l'exercice des fonctions du délégué syndical, des délégués du personnel, et au fonctionnement du comité d'entreprise* ». A la mi-décembre, elle s'oppose à la demande de licenciement de chaque délégué car « *le lien entre la mesure envisagée et les mandats exercés par l'intéressé a été établi* ».

Depuis, les trois responsables ont été mis à pied pour avoir discuté quelques minutes ensemble en fin de matinée, le 18 décembre, sur leur temps de travail. Le refus d'interrompre leur conversation a été interprété par la direction comme « *une action de rébellion* » portant « *atteinte délibérément à l'autorité du chef de service* ». « *Votre ton menaçant et votre attitude physique anormalement inquiétante ont semé l'inquiétude et le désarroi parmi l'ensemble des personnes présentes* », précise l'une des lettres de mise à pied. « *Nous n'avons aucune déclaration à faire, nous ne voulons pas polémiquer avec les représentants du personnel, nous laissons la justice faire son travail* », s'est limitée à déclarer au *Monde* Mme Goldmann, le 8 janvier.

Dominique Gallois

Le juge d'instruction a démontré l'inexactitude des comptes passés du Comptoir des entrepreneurs

L'INSTRUCTION de l'affaire concernant la gestion du Comptoir des entrepreneurs (CDE) dans les années 1990-1993 est arrivée à son terme. Le juge parisien Jean-Pierre Zanoto a décidé, mardi 7 janvier, de renvoyer les cinq personnes mises en examen devant le tribunal correctionnel de Paris. A commencer par Jean-Jacques Piette, président, d'avril 1990 à mars 1993, de l'institution financière parapublique spécialisée dans le financement de l'immobilier.

Ont été également mis en examen : Michel Real, président et fondateur d'une société immobilière qui a repris au CDE, en avril 1992, sa filiale de promotion immobilière Ciaba ; Francesco Cesari, ancien président de Ciaba ; Paul Paclot, ancien président de la BRED (du groupe des Banques populaires), administrateur du CDE (de 1988 à 1994) et d'une maison de titres baptisée Fidinvest. Cette dernière, dirigée par le fils de Paul Paclot, Loïc Paclot, mis également en examen, a procédé en 1991 et 1992 à l'achat de titres CDE à partir du Luxembourg en utilisant des informations privilégiées.

L'histoire de la chute du Comptoir a été en son temps une première. La défaillance et la quasi-faillite, au début de l'année 1993, de l'établissement ont été une sorte de prélude aux désastres du Crédit lyonnais et du Crédit foncier (*Le Monde* du 20 juin 1996). Le CDE, dont les dirigeants étaient nommés par le gouvernement, a perdu des milliards de francs et sa déroute a révélé à la fois l'ampleur de la crise de l'immobilier et les dysfonctionnements des autorités de contrôle et de tutelle des établissements financiers publics et parapublics. La Commission bancaire, la Commission des opérations de Bourse (COB) et le Trésor se sont longtemps renvoyés la responsabilité de la défaillance du Comptoir. L'établissement a finalement été sauvé par l'Etat, les AGF devenant, contraintes et forcées, son actionnaire de référence.

La justice s'est logiquement emparée du dossier et s'est intéressée à la qualité des comptes de l'institution. A la suite de deux rapports de la COB, une information judiciaire a été ouverte, le 14 mars 1994, pour « *comptes inexacts, diffusion de fausses informations, abus de biens sociaux, surévaluation frauduleuse d'un apport en nature et délit d'initié* ».

MÉTHODES CONTESTABLES

Deux opérations ont retenu plus particulièrement l'attention du juge : la vente de la filiale Ciaba, le 16 décembre 1992, au groupe Real pour 132,9 millions de francs et des achats d'actions du Comptoir en 1991 et 1992 à partir du Luxembourg. La façon dont l'établissement s'est débarrassé de sa filiale en difficulté illustre des méthodes de gestion plus que contestables. C'est à la suite de l'annonce de la vente de Ciaba à Real, en février 1992, que les commissaires aux comptes ont finalement décidé d'approuver les comptes du CDE pour 1991, ce qu'ils se refusaient à faire auparavant compte tenu de l'importance des risques immobiliers portés par Ciaba. Ils ont appris bien plus tard, en janvier 1993, que le Comptoir avait financé en totalité la reprise de Ciaba en souscrivant à une augmentation de capital de Real de 132,9 millions de francs le jour de la vente. Les commissaires avaient alors saisi la COB, qui a suspendu la cotation du Comptoir et révélé ainsi sur la place publique les difficultés de l'établissement. L'instruction souligne, par ailleurs, que la valeur de Ciaba a été nettement surévaluée avec le consentement du repreneur pour permettre au Comptoir de ne pas réaliser de provisions importantes. Real aurait, en fait, réalisé une opération de portage pour permettre au Comptoir de sortir de façon fictive Ciaba et ses risques de son périmètre.

L'autre affaire concerne l'acquisition à partir du Luxembourg d'actions du Comptoir par la société de Loïc Paclot, Fidinvest, dont le groupe Pallas Stern détenait 34 %. Fidinvest a acheté, entre septembre 1991 et avril 1992, par l'intermédiaire d'un compte au Luxembourg ouvert à la BRED International Luxembourg (BIL) et d'un prêt accordé par cette même banque, 253 000 titres CDE, soit 6,02 % du capital, pour 60 millions de francs sans faire la moindre déclaration auprès des autorités boursières. Le CDE disposait également d'un compte à la BIL et d'une ligne de crédit de 50 millions de francs, qui n'apparaissait pas dans sa comptabilité, et a permis le rachat d'une partie des titres du Comptoir acquis par Fidinvest. L'opération visait apparemment à reclasser une partie du capital du CDE et n'a jamais été révélée au conseil d'administration de l'établissement.

Il ressort toutefois de l'instruction qu'il n'y a pas eu d'enrichissement personnel de M. Piette. On peut également s'interroger sur la responsabilité des différentes autorités de tutelle et de contrôle dans l'arrêté des comptes du CDE et la procédure douteuse de vente de Ciaba. Etait-il possible que personne ne soit au courant de la situation désespérée du Comptoir et des tentatives répétée de M. Piette pour dissimuler la réalité de ses difficultés ? A plusieurs reprises, et notamment lors d'une conférence de presse du 5 novembre 1992, M. Piette a donné des informations inexactes sur la situation réelle du CDE. Agissait-il seul ou sur ordre du Trésor pour rassurer à tout prix les marchés ?

E. L.

Pechiney restructure le capital de son usine de Dunkerque

APRÈS PLUS D'UN AN de négociations, Pechiney est parvenu à conclure, avant le 31 décembre, la restructuration financière d'Aluminium Dunkerque. Le dossier était lourd de conséquences pour le groupe. Avec des fonds propres négatifs à hauteur de 180 millions depuis 1994, la société était dans l'obligation d'être recapitalisée avant la fin de 1996.

Mais Pechiney devait trouver un montage financier acceptable pour tous les actionnaires, afin de ne pas être obligé d'assumer seul la charge de l'ensemble de la société, ce qui aurait considérablement alourdi son bilan déjà malmené. Imaginé par Pechiney nationalisé à la fin des années 80, le schéma financier pour réaliser à Dunkerque « *l'usine la plus moderne du monde* » d'un coût de 6,2 milliards de francs, reposait sur les méthodes de l'époque : une pincée de capital (850 millions de francs sous forme d'actions et la même somme sous forme de titres subordonnés participatifs), répartis entre Pechiney (35 %) et dix autres actionnaires (AGF, BNP, GE Capital, Indosuez, Norwich Union) et des montagnes de dettes (plus de 3,5 milliards de crédits, complétés par 700 millions sous forme de comptes courants d'avance). Mal capitalisée, l'usine de Dunkerque ne supporta pas l'effondrement du cours de l'aluminium quelques mois après son démarrage en 1991. En deux ans, elle avait consommé ses fonds propres.

Pour être rentable, l'usine a besoin d'un cours de l'aluminium supérieur à 1 600 dollars la tonne, alors qu'il se situe autour de 1 550 dollars depuis un an. En 1996, des opérations de couverture ont néanmoins permis de dégager un petit profit. Après avoir hésité, tous les actionnaires (à l'exception de Norwich, qui détenait 10 % du capital), ont choisi de poursuivre l'aventure. La montée en puissance de l'installation et la crainte de tout perdre leur ont fait accepter de consolider leurs créances dans le capital et de ne toucher aucun des dividendes 1996, tandis que les banques créditrices ont accordé de nouvelles facilités. Aluminium Dunkerque est sauvé. Mais le résultat est encore fragile. La société n'a reconstitué ses fonds propres qu'à hauteur d'un peu plus de 100 millions de francs.

Martine Orange



r la Bourse de Tokyo

Un compromis met fin à « l'affaire Lopez » entre General Motors et Volkswagen

Le groupe allemand va verser d'importantes compensations à son concurrent

ccord entre le numéro un mondial et le pre- r constructeur européen prévoit que VW 'se 100 millions de dollars en guise de compensation financière à GM et lui achète, sur sept ans, un milliard de dollars de pièces détachées. Les procédures judiciaires sont abandonnées. Mais M. Lopez reste mis en examen par le parquet de Darmstadt pour recel et divulgation de secrets industriels.

COLOGNE
correspondance

près trois ans et demi d'affronents, General Motors et sa fi- allemande Opel, d'un côté, et swagen, de l'autre, sont arrijeudi 9 janvier, à un comproà l'amiable dans le cadre de ffaire Lopez ». José Ignacio z, ancien dirigeant de GM, : été débanché avec toute son pe par le groupe allemand des conditions dénoncées par méricains comme de l'espionindustriel.

ccord entre le numéro un lial et le premier constructeur péen prévoit que VW devra r à GM 100 millions de dollars on 540 millions de francs) en de compensation financière, n s'engageant à lui acheter, pt ans, pour un milliard de dollars de pièces détachées. Pour la première fois, Volkswagen reconnaît *« la possibilité que des activités illégales menées par les personnes concernées ont pu avoir lieu »*. Il retire les déclarations qui auraient laissé penser que GM et Opel *avaient fabriqué de fausses* preuves dans le seul but de lui nuire. Volkswagen, après s'être déjà séparé de M. Lopez, (il a démissionné le 29 novembre) s'engage à mettre en congé deux autres de ses collaborateurs embauchés avec lui : Jorge Alvarez et Rosario Piazza.

Dans un échange de lettres Klaus Liesen, Ferdinand Piëch, respectivement président du conseil de surveillance et du directoire de Volkswagen, ainsi que John G. Smale et John F. Smith pour General Motors se sont déclarés satisfaits d'un tel règlement, qui permettra de *« regarder en avant sans être gêné par l'héritage de cette affaire »*.

La conclusion de cet accord met fin aux procédures civiles engagées par General Motors contre Volkswagen *devant* les *tribunaux* allemand et américain. En revanche, M. Lopez reste mis en examen par le parquet de Darmstadt pour recel et divulgation de secrets industriels et commerciaux, en même temps que trois de ses collaborateurs.

POSITION DE FAIBLESSE

Encore inconcevable voici trois mois, le compromis survient après des semaines de rumeurs, de démentis et de manœuvres préparatoires. Ces derniers jours, GM-Opel avait fait connaître leur volonté d'arriver à un accord qui ne menacerait pas la bonne santé financière de leur rival. En novembre, ils avaient posé trois conditions préalables à tout règlement extra-judiciaire : la démission de M. Lopez, des compensa*tions financières et les excuses* publiques de la direction de Volkswagen. *« Toutes nos exigences ont été remplies »*, assure un responsable d'Opel, même si la direction de WV n'est jamais allée jusqu'à formuler de véritables excuses et s'en tient aux regrets.

Pendant trois ans, José Ignacio Lopez avait bénéficié d'un soutien sans faille de Volkswagen qui clamait son innocence. Mais l'instruction menée depuis 1993 a débouché ces dernières semaines en démontrant que les co-accusés *« se sont procuré, en vue de leur passage chez Volkswagen, des documents »* de General Motors *« pour les exploiter dans leur travail chez Volkswagen et les détruire par la suite »*. Le constructeur de Wolfsburg se trouvait en position de faiblesse. Il modifiait sa stratégie et se mettait à rechercher au plus vite un compromis à l'amiable.

En outre, une plainte déposée par General Motors devant un tribunal de Detroit, en mars 1996, aurait pu coûter des milliards de dollars de dommages et intérêts aux Allemands et un procès préjudiciable pour la réputation et les ventes américaines du constructeur de la Golf.

Avec cet accord à l'arraché, Volkswagen peut respirer. Une des plus grandes affaires d'espionnage industriel jamais survenue trouve son dénouement.

Philippe Ricard

Renault réduira encore les effectifs de son siège social

ÈS AVOIR RAMENÉ leurs ifs de 9 500 à 8 570 peren 1996, les établissement e social de Renault, à Boubillancourt et dans les envie sont vu assigner par le ouis Schweitzer, début dé-, un nouvel objectif de réi de 10 %, cette fois sur s. Plus de quatre cents saiont nombre de cadres, nc quitter le groupe en rejoindre d'autres sites, et utant en 1998. Ces réduceffectifs seront cependant iciles à obtenir que la pregue de 1996, reconnaît-on du constructeur.

ernier, un certain volant ches avait pu être maintenu. En 1997, elles sont gelées. Ce plan d'allégement du siège s'inscrit dans le cadre des mesures de réduction de coûts imposées au début de 1996 par M. Schweitzer à tous les niveaux de l'entreprise fraîchement privatisée. Son durcissement traduit la difficulté qu'a Renault à redresser la barre, malgré les mesures engagées. Le PDG lui-même l'a reconnu récemment : en 1997, *« l'environnement sera beaucoup plus difficile »* qu'en 1996. Les pertes attendues pour l'exercice 1996 – les premières depuis dix ans – seraient supérieures à ce qui était prévu. Les analystes boursiers, qui tablaient sur 400 à 500 millions de francs, n'excluent plus une perte nette de près de 1 milliard, en raison de la dégradation de la situation du marché du camion.

Le plan social du siège n'entre pas dans le cadre des préretraites demandées au gouvernement par Renault et PSA. Celles-ci viseraient à faire partir 40 000 salariés de plus de cinquante ans sur plusieurs années, mais uniquement dans les usines, afin d'améliorer leur compétitivité. Avant de trancher, le ministre de l'industrie, Franck Borotra, attend, pour fin janvier, les résultats de la mission sur l'automobile confiée à deux hauts fonctionnaires en novembre.

Pascal Galinier

La Banque de France ne veut pas vendre son or

LE GOUVERNEUR DE LA BANQUE DE FRANCE, Jean-Claude Trichet, a écarté, vendredi 10 janvier, l'idée d'une vente par la banque centrale d'une partie de ses réserves d'or, en affirmant que la détention par la France du troisième stock d'or du monde est *« un élément de confiance important »* pour l'économie et la monnaie. *« C'est un élément de confiance important aussi pour les Français »*, a-t-il déclaré sur TF 1. Pour lui, ces principes valent aussi pour les autres banques centrales européennes .

M. Trichet répondait aux suggestions de Jacques Attali, ancien conseiller du président Mitterrand, qui a proposé récemment de vendre une partie des réserves d'or des pays membres de l'Union européenne, selon lui partiellement superflues dans le cadre de l'Union monétaire.

DÉPÊCHES

■ **MATRA : Matra Marconi Space (MMS)** a signé, jeudi 9 janvier, un contrat de 100 millions de dollars avec Intelsat pour la fourniture d'un satellite de communication directe.

■ **AMERICAN AIRLINES : les pilotes de la compagnie aérienne américaine** ont rejeté, jeudi 9 janvier, le plan de productivité proposé par la direction. La confirmation de la commande de 103 appareils passée le 21 novembre auprès de Boeing est conditionnée par l'adhésion des pilotes.

■ **AIR LIBERTÉ : le tribunal de commerce de Créteil** a définitivement accordé, jeudi 9 janvier, à la compagnie britannique British Airways la reprise d'Air Liberté *« dans le cadre d'un plan de continuation de dix ans »*. British Airways, qui injectera 440 millions d'argent frais, possédera environ 67 % d'Air Liberté.

■ **FORD : le constructeur automobile** envisage la vente partielle de sa filiale de location de voitures Hertz, numéro un mondial du secteur, pour engranger une plus-value. Les firmes américaines de location de voitures, comme Avis, Alamo Rent-a-Car et National Car Rental System, se sont vendues récemment à des prix très élevés.

■ **CRÉDIT FONCIER DE FRANCE : les intersyndicales de l'institution et des Caisses d'épargne** se sont déclarées favorables à un rapprochement. Pour le groupe de travail initié en octobre 1996, *« les deux groupes ont des missions d'intérêt général complémentaires. De plus, le besoin en fonds propres du CFF peut être résolu par les caisses d'épargne »*.

■ **CRÉDIT LYONNAIS : la cession de ses filiales bancaires européennes** dans les six mois qui viennent entraînerait une perte globale de 9 milliards de francs, a indiqué son président, Jean Peyrelevade, à son conseil d'administration réuni jeudi 9 janvier. Il a aussi précisé que le Lyonnais devrait poursuivre ses réductions d'effectifs au rythme de 1 000 personnes par an après 1998.

■ **CRÉDIT DU NORD : la CFDT a dénoncé**, jeudi 9 janvier, le rachat *« mené dans la précipitation »* du Crédit du Nord par la Société générale.

■ **LA FRANCE SA : l'OPA simplifiée d'Eurafrance (groupe Lazard)** sur sa filiale, holding d'assurance, a été déclarée recevable, jeudi 9 janvier, par le Conseil des marchés financiers (CMF).

■ **ESSENCE : la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) devait augmenter**, le 11 janvier, de 1,8 % pour un litre de super plombé, 1,6 % pour le super sans plomb, 2,6 % pour le gazole et 2 % pour le fuel domestique. Les automobilistes paieront, en moyenne, 6,45 francs le litre de super plombé et 6,24 francs le sans plomb 98. Le litre de gazole atteindra 4,62 francs et le fuel domestique 2,45 francs.

■ ***SIEMENS :* le groupe allemand *s'est refusé à tout commentaire*,** le 10 janvier, sur les rumeurs évoquant un rapprochement de sa division KWU avec son concurrent américain Westinghouse dans le domaine de l'énergie.

tion a démontré l'inexactitude
s du Comptoir des entrepreneurs

هكذا من الأصل

■ **LA BOURSE DE TOKYO a terminé, vendredi 10 janvier, sur un plongeon de 770,22 points, soit une chute de 4,26 %, la plus forte en une seule séance depuis deux ans.**

■ **L'OR a ouvert en hausse, vendredi, sur le marché international de Hongkong. L'once s'échangeait à 357,50-357,80 dollars, contre 353,80-354,10 dollars la veille en clôture.**

■ **LE DOLLAR était instable face aux principales monnaies, vendredi, en fin de séance à Tokyo. Le billet vert s'échangeait 116,39 yens, contre 116,50 à l'ouverture.**

■ **WALL STREET a terminé sur un nouveau record, jeudi, à l'issue d'une séance très active. L'indice Dow Jones a gagné 76,19 points (+ 1,16 %), à 6 625,67 points.**

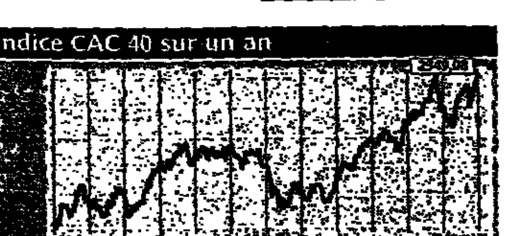
■ **LE PRIX DE L'ALUMINIUM a grimpé, jeudi, à son plus haut niveau depuis plus de sept mois sur le LME. Le prix a progressé de 29 dollars, à 1 608 dollars la tonne.**

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↗ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↗ 1 mois

NEW YORK ↗ DOW JONES | LONDRES ↗ FT 100 | MILAN → MIB 30 | FRANCFORT ↘ DAX 30

Effritement à la Bourse de Paris



LA BOURSE DE PARIS subissait quelques prises de bénéfice vendredi dans un marché actif encouragé par la détente des taux d'intérêt à long terme. En repli de 0,06 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait une heure un quart plus tard une perte de 0,19 %. Aux alentours de 12 h 30, les valeurs françaises abandonnaient en moyenne 0,28 % à 2 342,48 points. Le montant des échanges sur le marché à règlement mensuel s'élevait à 2,3 milliards de francs.

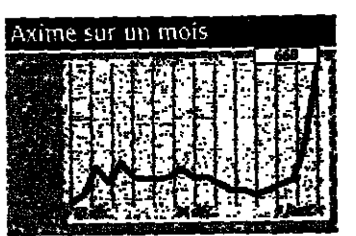
Sur le Matif, le contrat sur les bons du Trésor atteint 128,84 en hausse de 0,08 %.

Aux Etats-Unis le temps était au beau fixe jeudi. Wall Street, en gagnant 1,22 %, a inscrit un nouveau record abosolu grâce à un net recul des taux à long terme. Le rendement sur les bons du Trésor à 30 ans est revenu à 6,75 % contre 6,84 % la veille, après l'annonce d'une hausse de 0,1 % de l'indice de base des prix à la production en décembre au lieu de la hausse attendue de 0,2 %.

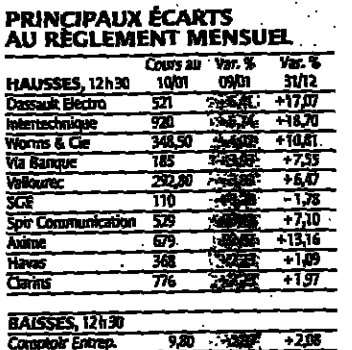
Vendredi seront publiées les statistiques sur les prix de détail en décembre aux Etats-Unis. Les experts tablent généralement sur un léger recul à 5,3 % contre 5,4 % en novembre et sur quelque 190 000 créations d'emplois contre 118 000.

Axime, valeur du jour

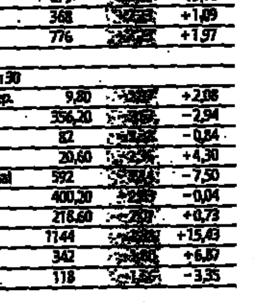
BONNE SÉANCE pour Axime, jeudi 9 janvier, à la Bourse de Paris. Le titre de la société de services informatiques a gagné 5,77 % à 660 francs avec 61 000 titres échangés. L'action a bénéficié du relèvement de la recommandation de la société de Bourse BNP Equities qui est passée de *« renforcer »* à *« acheter »* sur la valeur. Dans la foulée, BNP Equities a intégré Axime dans sa liste de huit valeurs favorites dont la capitalisation est inférieure à 10 milliards de francs. *Pour la société de Bourse, Axime présente le meilleur équilibre positionnement-rentabilité-visibilité du secteur en France.*



PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL



HAUSSES, 12h30	Cours au 10/01	Var. % 09/01	Var. % 31/12
Dassault Electro	521	[illegible]	+17,07
Intertechnique	920	[illegible]	+18,70
Worms & Cie	348,50	[illegible]	+10,81
Via Banque	185	[illegible]	+7,55
Vallourec	292,80	[illegible]	+6,47
SGE	110	[illegible]	-1,78
Spir Communication	529	[illegible]	+7,10
Axime	679	[illegible]	+13,16
Havas	368	[illegible]	+1,09
Clarins	776	[illegible]	+1,97
BAISSES, 12h30			
Comptoir Entrep.	9,80	[illegible]	+2,08
Nordon (Ny)	356,20	[illegible]	-2,94
OLIPAR	82	[illegible]	-0,84
UIC	20,60	[illegible]	+4,30
Union Assur.Fdal	592	[illegible]	-7,50
Salvepar (Ny)	400,20	[illegible]	-0,04
SEITA	218,60	[illegible]	+0,73
Labinal	1144	[illegible]	+15,43
Valeo	342	[illegible]	+6,87
Dynaction	118	[illegible]	-3,35



VALEURS LES PLUS ACTIVES



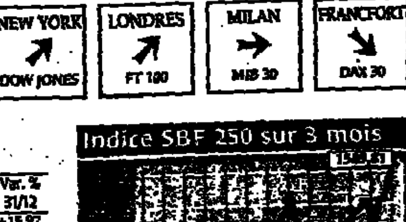
SÉANCE, 12h30	10/01 Titres échangés	Capitalisation en KF
Eaux (Gle des)	307350	216185469
Axa	571675	199295895,50
Elf Aquitaine	243508	118889538,20
Roussel Uclaf	76840	117334698
Danone	124506	99403998
Accor	128660	85137310
Total	165352	69826406,20
Sanofi	121542	65651625
Societe Generale	107230	58756027
LVMH Moet Vuitton	40705	58263244

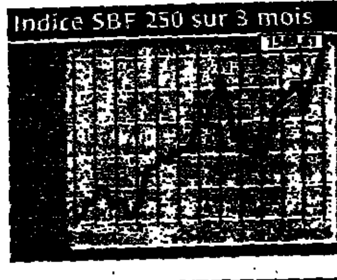
PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

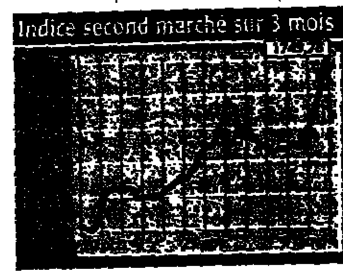
HAUSSES, 12h30	Cours au 10/01	Var. % 09/01	Var. % 31/12
Europe Auto Ind.FA	238,90	[illegible]	+15,97
Waeles CB	64,95	[illegible]	+11,88
Cofidur CB	147,30	[illegible]	+17,84
PCAS #	385	[illegible]	+9,31
Bque Vernes	195,30	[illegible]	+39,50
BAISSES, 12h30			
ADA	415	[illegible]	+1,21
S.T.M.B. (Ly)	1450	[illegible]	+10,77
Henri Maire (Ly)	75	[illegible]	-0,66
Inter Parfums nom	68	[illegible]	-9,33
S.E.A.E.	33,20	[illegible]	+3,75

INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	09/01	08/01	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1644,33	[illegible]	+0,61
Ind. gén. SBF 250	1589,81	[illegible]	+0,55
Ind. Second Marché	1749,28	[illegible]	+0,24
Indice MidCac	1413,69	[illegible]	+0,92
Valeurs Indus.	1805,87	[illegible]	+0,37
1 - Energie	1857,68	[illegible]	+0,50
2 - Produits de base	1644,08	[illegible]	-0,04
3 - Construction	1601,41	[illegible]	+2,35
4 - Biens d'équip.	1181,61	[illegible]	+0,66
5 - Automobile	1845,25	[illegible]	+0,36
6 - Biens consom.	3217,59	[illegible]	+0,05
7 - Indus. agro-alim.	1647,82	[illegible]	-0,31
Services	1814,89	[illegible]	+0,80
8 - Distribution	3560,26	[illegible]	+0,26
9 - Autres services	1149,71	[illegible]	+1,30
Sociétés financières	1149,69	[illegible]	+0,73
10 - Immobilier	729,77	[illegible]	+0,49
11 - Services Financ.	1104,60	[illegible]	+1,01
12 - Sociétés Invest.	1629,80	[illegible]	+0,11







Forte chute à la Bourse de Tokyo

TOUJOURS VICTIMES des incertitudes concernant l'évolution de l'économie et du secteur bancaire, les valeurs japonaises ont plongé de 4,26 % vendredi 10 janvier. L'indice Nikkei, qui a chuté de 770,22 points, accuse sa plus forte baisse en une seule séance depuis deux ans. L'indice a fini à 17 303,65 points, son plus bas niveau de clôture depuis août 1995.

La veille, Wall Street avait terminé sur un nouveau record à l'issue d'une séance très active, bénéficiant d'une nette détente du marché obligataire après la publication des dernières statistiques économiques américaines. L'indice Dow Jones a gagné 76,19 points (+ 1,16 %) à 6 625,67 points. James Solloway, analyste chez Argus Research, estime que les titres boursiers sont *actuellement surévalués et que Wall Street court le risque d'une correction sévère à la première mauvaise nouvelle.*

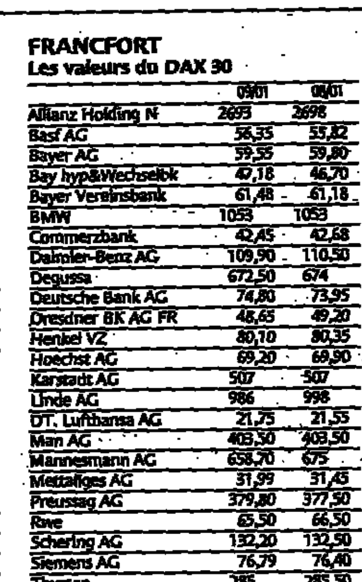
La Bourse de Londres a terminé quasiment inchangée par rapport à la veille. L'indice Footsie a fini en baisse de 0,5 point, soit 0,01 %, à 4 087 points. Francfort a, pour sa part, baissé de 0,47 % à 2 892,63 points.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 09/01	Cours au 08/01	Var. en %
Paris CAC 40	2348,07	2331,62	+0,70
New-York/DJ indus.	6593,35	6549,48	+0,67
Tokyo/Nikkei	18073,90	18680,80	-3,36
Londres/FT100	4084,20	4087,58	-0,08
Francfort/Dax 30	2892,63	2906,94	-0,47
Frankfort/Commer.	1003,76	1005,19	-0,14
Bruxelles/Bel 20	2308,21	2278,55	+1,28
Bruxelles/Général	1929,62	1904,82	+1,29
Milan/MIB 30	999	999	—
Amsterdam/Gé. Cbs	439,60	441,88	-0,50
Madrid/Ibex 35	447,39	453,99	-1,46
Stockholm/Affarsal	1920,57	1920,57	—
Londres FT30	2790,20	2803,30	-0,47
Hong Kong/Hang S.	13198,10	13454,90	-1,95
Singapour/Strait t	2253,73	2243,26	+0,46

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

	09/01	08/01
Alcoa	69,50	67,37
American Express	57,12	57,12
Allied Signal	68,12	68,12
AT & T	38,75	38,50
Bethlehem	8,87	9
Boeing Co	105,12	105,12
Caterpillar Inc.	76,12	75,12
Chevron Corp.	68,25	66,37
Coca-Cola Co	53,75	53,37
Disney Corp.	67,25	67,87
Du Pont Nemours&Co	104,50	102,12
Eastman Kodak Co	80,50	80,25
Exxon Corp.	103,25	99,50
Gen. Motors Corp.H	59,12	59,12
Gén. Electric Co	101,12	99,62
Goodyear T & Rubbe	52,87	51,87
IBM	162	159,50
Intl Paper	41,37	41,75
J.P. Morgan Co	99,62	99,37
Mc Don Dougl	65,12	64,87
Merck & Co.Inc.	82,62	82
Minnesota Mng.&Mfg	83,62	83,75
Philip Moris	113,50	112,75
Procter & Gamble C	109,75	109,12
Sears Roebuck & Co	46,62	45,25
Texaco	104,87	102
Union Carb.	42	41,62
Utd Technol	67,87	66,50
Westingh. Electric	19,12	18,75
Woolworth	20,87	20,37

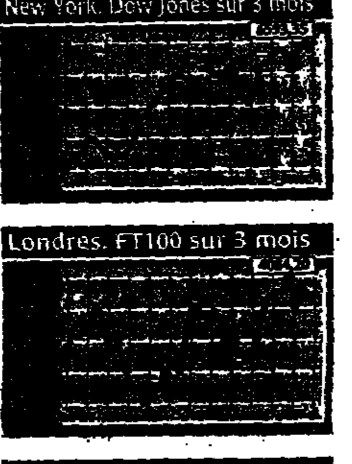


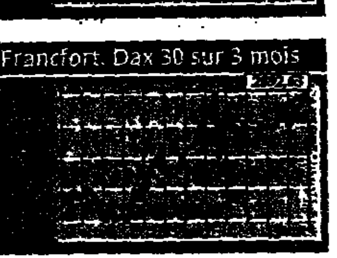
LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	09/01	08/01
Allied Lyons	4,32	4,30
Barclays Bank	10,56	10,28
B.A.T. industries	4,74	4,84
British Aerospace	12,55	12,46
British Airways	6,02	5,98
British Gas	2,21	2,21
British Petroleum	6,95	6,94
British Telecom	3,94	3,95
B.T.R.	2,61	2,59
Cadbury Schweppes	4,84	4,96
Eurotunnel	0,76	0,76
Glaxo	8,94	8,97
Grand Metropolitan	4,45	4,43
Guinness	4,40	4,33
Hanson Plc	0,85	0,86
Great Ic	6	6,14
H.S.B.C.	12,78	12,87
Impérial Chemical	7,50	7,67
Marks and Spencer	4,83	4,82
National Westminst	7,42	7,24
Peninsular Orienta	5,99	5,91
Reuters	7,05	7,21
Saatchi and Saatch	1,08	1,09
Shell Transport	10,01	10,08
Tate and Lyle	4,84	4,82
Univeler Ltd	13,68	13,93
Zeneca	16,36	16,33

FRANCFORT
Les valeurs du DAX 30

	09/01	08/01
Allianz Holding N	2693	2698
Basf AG	56,35	55,82
Bayer AG	59,55	59,80
Bay hyp&Wechselbk	47,18	46,70
Bayer Vereinsbank	61,48	61,18
BMW	1053	1053
Commerzbank	42,45	42,68
Daimler-Benz AG	109,90	110,50
Degussa	672,50	674
Deutsche Bank AG	74,80	73,95
Dresdner BK AG FR	48,65	49,20
Henkel VZ	80,10	80,35
Hoechst AG	69,20	69,90
Karstadt AG	507	507
Linde AG	986	998
DT. Lufthansa AG	21,75	21,55
Man AG	403,50	403,50
Mannesmann AG	658,70	675
Mettaliges AG	31,99	31,45
Preussag AG	379,80	377,50
Rwe	65,50	66,50
Schering AG	132,20	132,50
Siemens AG	76,79	76,40
Thyssen	285	285,50
Veba AG	90,65	92,60
Viag	630,50	628,50





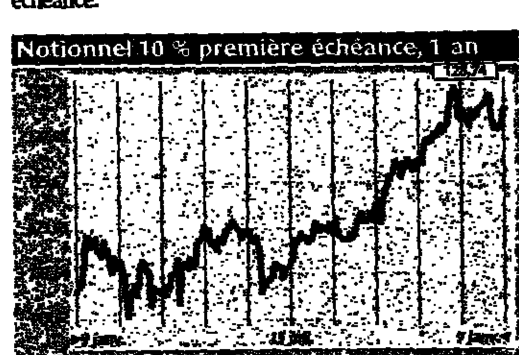
LES TAUX

PARIS ↘ Jour le jour | PARIS ↘ OAT 10 ans | NEW YORK → Jour le jour | NEW YORK ↗ Bonds 10 ans | FRANCFORT → Jour le jour | FRANCFORT ↗ Bunds 10 ans

Progression du Matif

LE CONTRAT NOTIONNEL DU MATIF, qui mesure la performance des emprunts d'Etat français, a ouvert en légère hausse, vendredi 10 janvier. Après quelques minutes de transactions, l'échéance mars gagnait huit centièmes, à 128,84 points. Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'inscrivait à 5,79 %, soit 0,07 % au-dessous du rendement du titre allemand de même échéance.

La veille, le marché *obligataire* américain avait terminé *la séance sur une note stable, malgré* l'annonce d'une hausse plus forte que prévu de l'indice des prix à la production au mois de décembre (+ 0,5 % alors que les analystes prévoyaient une hausse de 0,3 %). Le rendement de l'emprunt à trente ans s'était inscrit en clôture à 6,77 %. La Bundesbank avait, comme prévu, décidé de ne pas modifier sa politique monétaire.



LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 09/01	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,23	5,87	6,89	1,60
Allemagne	3	5,94	6,80	1,40
Grande-Bretagne	5,94	7,03	7,69	3,70
Italie	7,75	7,64	8,17	3,40
Japon	0,44	2,60	—	0,20
Etats-Unis	5,19	6,60	6,85	2,90

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 09/01	Taux au 08/01	Indice (base 100 fin 96)
Fonds d'Etat 3 à 5 ans	4,24	4,27	99,76
Fonds d'Etat 5 à 7 ans	5,13	5,17	99,57
Fonds d'Etat 7 à 10 ans	5,65	5,67	99,50
Fonds d'Etat 10 à 15 ans	6,06	6,12	99,35
[illegible]	[illegible]	6,72	98,93

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,30 %)

	Achat 09/01	Vente 09/01	Achat 08/01	Vente 08/01
Jour le jour	3,2500	—	3,2500	—
1 mois	3,27	3,40	3,27	3,40
3 mois	3,24	3,41	3,28	3,41
6 mois	3,28	3,38	3,28	3,38
1 an	3,32	3,47	3,32	3,47
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	3,3574	—	3,3697	—
Pibor Francs 3 mois	3,3398	—	3,3528	—
Pibor Francs 6 mois	3,3359	—	3,3418	—
Pibor Francs 9 mois	3,3438	—	3,3528	—
Pibor Francs 12 mois	3,3496	—	3,3691	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Ecu 3 mois	4,1271	—	4,1623	—
Pibor Ecu 6 mois	4,1615	—	4,1667	—
Pibor Ecu 12 mois	4,1823	—	4,1823	—

MATIF

Échéances 09/01	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Mars 97	153781	128,74	128,80	128,06	128,16
Juin 97	2191	127,06	127,06	126,76	126,76
Sept. 97	102	125,26	125,26	125,12	125,12
Déc. 97	—	—	—	—	—
PIBOR 3 MOIS					
Mars 97	14841	96,78	96,78	96,74	96,74
Juin 97	14586	96,80	96,81	96,76	96,77
Sept. 97	7929	96,73	96,74	96,68	96,69
Déc. 97	4817	96,62	96,63	96,56	96,57
ÉCU LONG TERME					
Mars 97	950	95,18	95,20	94,68	94,68

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 09/01	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix

LES MONNAIES

US/F ↗ 5,3242 | US/DM ↗ 1,5768 | US/¥ ↗ 116,3500 | DM/F ↘ 3,3783 | £/F ↗ 9,0125

La livre en vedette

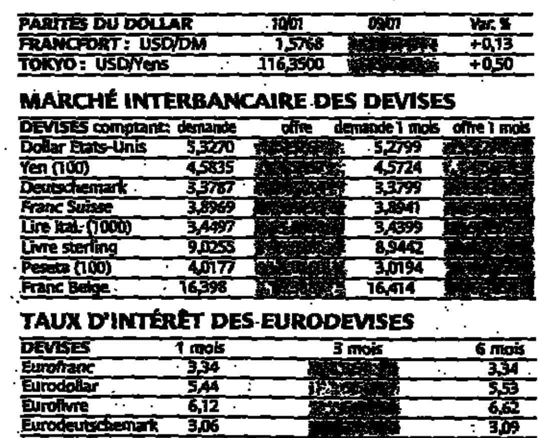
LE DOLLAR restait très ferme, vendredi matin 10 janvier, lors des premières transactions entre banques sur les places financières européennes. Il s'échangeait à 1,5780 deutschemark et 5,3225 francs, *ses cours les plus élevés depuis deux ans face à ces deux devises. Il s'inscrivait par ailleurs à 105,90 yens.*

Le franc était orienté à la hausse face à la monnaie allemande, cotant 3,3730 francs pour un mark.

La livre sterling continuait à tenir la vedette sur le marché des devises européennes. Elle s'établissait à 9,0250 francs, soutenue par le dynamisme de l'économie britannique et les perspectives de hausse prochaine du taux de base de la Banque d'Angleterre. Jeudi, le chancelier de l'Echiquier, Kenneth Clarke, avait noté que *« la croissance économique atteint des niveaux élevés et montre des signes d'accélération »*.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 09/01	% 08/01	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	337,8300	[illegible]	325	[illegible]
Ecu	6,5620	[illegible]	—	[illegible]
Etats-Unis (1 usd)	5,3242	[illegible]	5	[illegible]
Belgique (100 F)	16,3910	[illegible]	15,8200	[illegible]
Pays-Bas (100 fl)	300,9600	[illegible]	—	[illegible]
Italie (1000 lir.)	3,4495	[illegible]	3,1800	[illegible]
Danemark (100 krd)	88,6400	[illegible]	82,2500	[illegible]
Irlande (1 iep)	8,8420	[illegible]	8,4100	[illegible]
Gde-Bretagne (1 L)	9,0125	[illegible]	8,5300	[illegible]
Grèce (100 drach.)	2,1575	[illegible]	1,8500	[illegible]
Suède (100 krs)	76,7500	[illegible]	70	[illegible]
Suisse (100 F)	389,7100	[illegible]	377	[illegible]
Norvège (100 k)	82,4800	[illegible]	75,5000	[illegible]
Autriche (100 sch)	48,0180	[illegible]	46,4500	[illegible]
Espagne (100 pes.)	4,0170	[illegible]	3,7000	[illegible]
Portugal (100 esc.	3,3750	[illegible]	2,9500	[illegible]
Canada 1 dollar ca	3,9378	[illegible]	3,6000	[illegible]
Japon (100 yens)	4,5792	[illegible]	4,3900	[illegible]
Finlande (mark)	113,1100	[illegible]	106	[illegible]



PARITÉS DU DOLLAR

PARITÉS DU DOLLAR	10/01	09/01	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,5768	[illegible]	+0,13
TOKYO : USD/Yens	116,3500	[illegible]	+0,50

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant:	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,3270	[illegible]	5,2799	[illegible]
Yen (100)	4,5835	[illegible]	4,5724	[illegible]
Deutschemark	3,3787	[illegible]	3,3799	[illegible]
Franc Suisse	3,8969	[illegible]	3,8941	[illegible]
Lire ital. (1000)	3,4497	[illegible]	3,4399	[illegible]
Livre sterling	9,0255	[illegible]	8,9442	[illegible]
Peseta (100)	4,0177	[illegible]	3,0194	[illegible]
Franc Belge	16,398	[illegible]	16,414	[illegible]

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,34	[illegible]	3,34
Eurodollar	5,44	[illegible]	5,53
Eurolivre	6,12	[illegible]	6,62
Eurodeutschemark	3,06	[illegible]	3,09

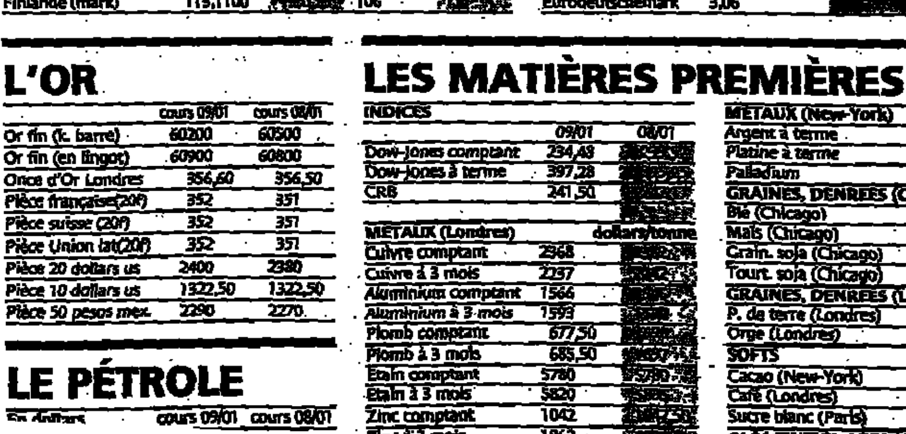
L'OR

	cours 09/01	cours 08/01
Or fin (k. barre)	60200	60500
Or fin (en lingot)	60900	60800
Once d'Or Londres	356,60	356,50
Pièce française(20f)	352	351
Pièce suisse (20f)	352	351
Pièce Union lat(20f)	352	351
Pièce 20 dollars us	2400	2380
Pièce 10 dollars us	1322,50	1322,50
Pièce 50 pesos mex.	2290	2270

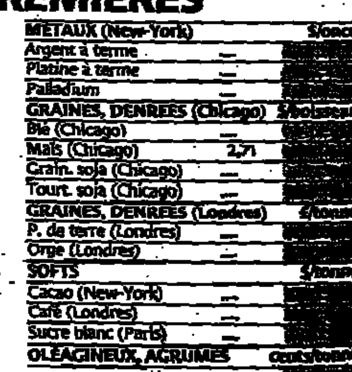
LE PÉTROLE

En dollars	cours 09/01	cours 08/01

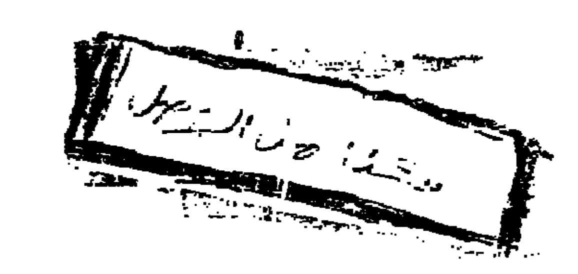
LES MATIÈRES PREMIÈRES



INDICES	09/01	08/01
Dow-Jones comptant	234,48	[illegible]
Dow-Jones à terme	397,28	[illegible]
CRB	241,50	[illegible]
MÉTAUX (Londres)		dollars/tonne
Cuivre comptant	2368	[illegible]
Cuivre à 3 mois	2237	[illegible]
Aluminium comptant	1566	[illegible]
Aluminium à 3 mois	1593	[illegible]
Plomb comptant	677,50	[illegible]
Plomb à 3 mois	685,50	[illegible]
Etain comptant	5780	[illegible]
Etain à 3 mois	5820	[illegible]
Zinc comptant	1042	[illegible]
[illegible]	1063	[illegible]



MÉTAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	—	[illegible]
Platine à terme	—	[illegible]
Palladium	—	[illegible]
GRAINES, DENRÉES (Chicago)		$/boisseau
Blé (Chicago)	—	[illegible]
Maïs (Chicago)	2,71	[illegible]
Grain. soja (Chicago)	—	[illegible]
Tourt. soja (Chicago)	—	[illegible]
GRAINES, DENRÉES (Londres)		£/tonne
P. de terre (Londres)	—	[illegible]
Orge (Londres)	—	[illegible]
SOFTS		$/tonne
Cacao (New-York)	—	[illegible]
Café (Londres)	—	[illegible]
Sucre blanc (Paris)	—	[illegible]
OLÉAGINEUX, AGRUMES		cents/tonne



RÈGLEMENT MENSUEL

VENDREDI 10 JANVIER

Liquidation : 24 janvier
Taux de report : 3,63
Cours relevés à 12h30

CAC 40 ↘ PARIS
-0,28 %
CAC 40 : 2342,48

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Nominal (1)
B.N.P.(T.P)	950	955	+0,52	1000
Cr.Lyonnais(T.P.)	835	835	—	1000
Renault (T.P.)	1602	1605	+0,18	1000
Rhone Poulenc(T.P)	1890	1891	+0,05	1000
Saint Gobain(T.P.)	1235	1270	+2,83	1000
Thomson S.A (T.P)	1015	1015	—	1000
Accor	655	664	+1,37	100
AGF-Ass.Gen.France	165	164,80	-0,12	50
Air Liquide	829	825	-0,48	70
Alcatel Alsthom	431	431,10	+0,02	40
Axa	346,50	348,10	+0,46	60
Axime	660	679	+2,87	40
Bail Investis.	748	749	+0,13	100
Bancaire (Cie)	622	621	-0,16	100
Bazar Hot. Ville	485	483	-0,41	50
Bertrand Faure	225,10	225	-0,04	2
BIC	802	806	+0,49	50
BIS	486,10	487	+0,18	20
B.N.P.	200,10	200,10	—	25
Bollore Techno.	600	606	+1	50
Bongrain	2020	2013	-0,34	50
Bouygues	526	522	-0,76	50
Bouygues Offs.	149	151	+1,34	10
Canal +	1120	1112	-0,71	20
Cap Gemini	246,40	247,50	+0,44	40
Carbone Lorraine	970	960	-1,03	50
Carrefour	3357	3321	-1,07	100
Casino Guichard	242,90	241,50	-0,57	10
Casino Guich.ADP	190	191	+0,52	10
Castorama Dl (Li)	966	963	-0,31	25
C.C.F.	237,30	237	-0,12	25
CCMX(ex.CCMC) Ly	50,40	50,40	—	10
Cegid (Ly)	592	596	+0,67	25
CEP Communication	374	376,50	+0,66	10
Cerus Europ.Reun	133,60	133,50	-0,07	100
Cetelem	616	620	+0,64	45
CGIP	1450	1428	-1,51	100
Chargeurs Intl	249,10	251,50	+0,96	100
Christian Dior	851	846	-0,58	12
Ciments Fr.Priv.B	162,20	162,30	+0,06	25
Cipe France Ly #	725	715	-1,37	20
Clarins	759	776	+2,23	50
CLF-Dexia France	461	461,50	+0,10	100
Club Mediterranee	343,80	343	-0,23	25
Coflexip	322	318	-1,24	10
Colas	745	740	-0,67	40
Comptoir Entrep.	10,10	9,80	-2,97	10
Comptoir Moder.	2898	2900	+0,06	100
CPR	417,70	424	+1,50	50
Cred.Fon.France	65,50	65,50	—	100
Credit Lyonnais CI	131,90	130	-1,44	100
Credit National	334,60	338,20	+1,07	100
CS Signaux(CSEE)	248,50	246,70	-0,72	100
Damart	4280	4250	-0,70	50
Danone	754	753	-0,13	10
Dassault-Aviation	1254	1281	+2,15	50
Dassault Electro	489,60	521	+6,41	80
Dassault Systemes	261,50	263,90	+0,91	10
De Dietrich	204	203,50	-0,24	25
Degremont	410	413	+0,73	50
Dev.R.N-P.Cal Li #	43,30	43	-0,69	100
DMC (Dollfus Mi)	125	124,30	-0,56	75
Dynaction	120	118	-1,66	25
Eaux (Cie des)	708	703	-0,70	100
Eiffage	232	232,40	+0,17	50
Elf Aquitaine	486,50	487,20	+0,14	50
Eramet	281,50	277,50	-1,42	20
Eridania Beghin	833	833	—	65
Essilor Intl	1620	1598	-1,35	20
Essilor Intl ADP	1335	1319	-1,19	20
Esso	551	545	-1,08	50
Eurafrance	2290	2288	-0,08	280
Euro Disney	10,05	10	-0,49	5
Europe 1	1150	1142	-0,69	100
Eurotunnel	6,85	6,85	—	—
Filipacchi Medias	1195	1207	+1	20
Fimalac SA	483	483	—	140
Finextel	80,40	80,60	+0,24	100
Fives-Lille	490	485	-1,02	50
Fromageries Bel	4297	4281	-0,37	50
Galeries Lafayette	2063	2050	-0,63	100
GAN	105,50	103,90	-1,51	10
Gascogne (B)	461,40	460	-0,30	300
Gaumont #	431	438	+1,62	50
Gaz et Eaux	2178	2165	-0,59	50
Geophysique	383	388	+1,30	10
G.F.C.	466,80	470	+0,68	100
Groupe Andre S.A.	449	449	—	50
Gr.Zannier (Ly) #	122,50	123	+0,40	10
GTM-Entrepose	262	262	—	50
Guilbert	1051	1070	+1,80	10
Guyenne Gascogne	2070	2066	-0,19	100
Havas	358,20	368	+2,73	15
Havas Advertising	557	557	—	50
Imetal	779	787	+1,02	50
Immeubl.France	334,70	334,70	—	50
Infogrames Enter.#	620	626	+0,96	25
Ingenico	89	89	—	10
Interbail	223	222	-0,44	100
Intertechnique	870	920	+5,74	100
Jean Lefebvre	281	284	+1,06	50
Klepierre	721	724	+0,41	100
Labinal	1166	1144	-1,88	100
Lafarge	319,30	320	+0,21	25
Lagardere	142	142	—	40
Lapeyre	300	302	+0,66	10
Lebon	177,10	177,10	—	50
Legrand	917	918	+0,10	10
Legrand ADP	608	604	-0,65	10
Legris indust.	220	217,50	-1,13	20
Locindus	791	785	-0,75	100
L'Oreal	1962	1940	-1,12	10
LVMH Moet Vuitton	1443	1427	-1,10	10
Lyonnaise Eaux	501	498,90	-0,41	60
Marine Wendel	467	470	+0,64	100
Metaleurop	44	44	—	50
Metrologie Inter.	17,75	17,85	+0,56	10
Michelin	290	287	-1,03	12
Moulinex	130	128,40	-1,23	10
Nord-Est	135	135	—	50
Nordon (Ny)	366	356,20	-2,67	70
NRJ #	655	646	-1,37	10
OLIPAR	84	82	-2,38	200
Paribas	354,20	358,80	+1,29	50
Pathe	1305	1293	-0,91	100
Pechiney	223,50	223	-0,22	100
Pernod-Ricard	299,70	298,10	-0,53	20
Peugeot	555	547	-1,44	35
Pinault-Prin.Red.	2105	2108	+0,14	100
Plastic-Omn.(Ly)	448	451,10	+0,69	20
Primagaz	614	614	—	10
Promodes	1467	1462	-0,34	20
Publicis	470	465,50	-0,95	25
Remy Cointreau	147,90	147,70	-0,13	10
Renault	111,10	110,80	-0,27	25
Rexel	1598	1623	+1,56	20
Rhone Poulenc A	165,90	164,80	-0,66	25
Rochette (La)	25,05	25,25	+0,79	10
Roussel Uclaf	1527	1527	—	20
Rue Imperiale(Ly)	5290	5210	-1,51	200
Sade (Ny)	185	186,80	+0,97	100
Sagem SA	3068	3080	+0,39	50
Saint-Gobain	779	776	-0,38	100
Saint-Louis	1297	1320	+1,77	100
Salomon (Ly)	437,60	438	+0,09	10
Salvepar (Ny)	408,50	400,20	-2,03	50
Sanofi	535	543	+1,49	25
Sat	1580	1600	+1,26	100
Saupiquet (Ns)	726	725	-0,13	50
Schneider SA	247,40	247,60	+0,08	50
SCOR	182,70	182,80	+0,05	25
S.E.B.	1135	1119	-1,40	20
Sefimeg	385	386,80	+0,46	100
SEITA	223,10	218,60	-2,01	50
Selectibanque	72	72,50	+0,69	100
SFIM	1030	1025	-0,48	160
SGE	106,50	110	+3,28	85
Sidel	358,30	358	-0,08	15
Simco	479	475	-0,83	100
S.I.T.A	1138	1137	-0,08	50
Skis Rossignol	141,80	140,50	-0,91	25
Sligos	734	736	+0,27	25
Societe Generale	552	546	-1,08	30
Sodexho	2695	2710	+0,55	100
Sommer-Allibert	158	156	-1,26	5
Sophia	198	198	—	75
Spir Communication	513	529	+3,11	20
Strafor Facom	392	394	+0,51	25
Suez	218,40	216	-1,09	75
Synthelabo	551	551	—	10
Technip	508	510	+0,39	20
Thomson-CSF	173	170,60	-1,38	20
Total	420,50	422	+0,35	50
U.A.P.(EX OPE)	137,40	137,80	+0,29	10
UFB Locabail	480	479,90	-0,02	100
UIC	21,10	20,60	-2,36	20
UIF	425	430,60	+1,31	100
UIS	173	172,60	-0,23	25
Unibail	500	496	-0,80	100
Union Assur.Fdal	605	592	-2,14	10
Usinor Sacilor	78,35	77,45	-1,14	20
Valeo	348,30	342	-1,80	20
Vallourec	282	292,80	+3,82	100
Via Banque	178	185	+3,93	100
Worms & Cie	335	348,50	+4,02	12
Zodiac ex.dt divid	1610	1605	-0,31	10
Elf Gabon	1290	1305	+1,16	17

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Nominal (1)
ABN Amro Hol.#	336,80	335,80	-0,29	5
Adecco S.A.	1389	1385	-0,28	10
Adidas AG #	488	485	-0,61	5
American Express	304,70	302,10	-0,85	—
Anglo American # ■	286,20	291,60	+1,88	—
Amgold #	387	397,90	+2,81	1
Arjo Wiggins App.	16,40	16,40	—	—
A.T.T. #	209	205,50	-1,67	1
Banco Santander #	336	345	+2,67	750
Barrick Gold #	141,40	144,70	+2,33	—
B.A.S.F. #	193	199,30	+1,19	5
Bayer #	204,30	203,40	-0,44	5
Cordiant PLC	9,65	9,60	-0,51	—
Crown Cork ord.#	288,40	280,10	-2,87	5
Crown Cork PF CV#	265	266	+0,37	41
Daimler Benz #	371,40	374	+0,70	5
De Beers #	149,60	149	-0,40	—
Deutsche Bank #	256,70	256,80	+0,03	5
Dresdner Bank #	165	165	—	5
Driefontein #	51,95	52,50	+1,05	—
Du Pont Nemours #	536	556	+3,73	—
Eastman Kodak #	431	427,10	-0,90	2
East Rand #	1,80	1,85	+2,77	1
Echo Bay Mines #	34	35,30	+3,82	—
Electrolux #	306,50	308,90	+0,78	25
Ericsson #	174,50	174,10	-0,22	2
Ford Motor #	183	182	-0,54	1
Freegold #	36,70	37,80	+2,99	—
Gencor Limited #	19,55	20	+2,30	—
General Elect. #	540	537	-0,55	—
General Motors #	312,40	315,10	+0,86	1
Gle Belgique #	410	409	-0,24	—
Grd Metropolitan	41	40,50	-1,21	—
Guinness Plc #	39,20	39,75	+1,40	—
Hanson Plc ■	7,90	7,95	+0,63	—
Harmony Gold #	41,50	43,35	+4,45	—
Hitachi #	48,75	48,45	-0,61	50
Hoechst #	235,40	232,70	-1,14	5
I.B.M #	851	860	+1,05	1
I.C.I #	69,15	68,50	-0,93	1
Ito Yokado #	237	240,50	+1,47	50
Matsushita #	83,75	82,50	-1,49	50
Mc Donald's #	237,90	235,40	-1,05	—
Merck and Co #	440	439,80	-0,04	—
Mitsubishi Corp.#	53,10	47,65	-10,26	50
Mobil Corporat.#	675	684	+1,33	2
Morgan J.P. #	532	533	+0,18	2
Nestle SA Nom. #	5640	5610	-0,53	10
Nipp. MeatPacker #	68	65,50	-3,67	50
Nokia A	335	338	+0,89	5
Norsk Hydro #	292,60	294,60	+0,68	20
Petrofina #	1780	1805	+1,40	—
Philip Morris #	590	603	+2,20	1
Philips N.V #	215,80	221,20	+2,50	10
Placer Dome Inc #	106,40	111,20	+4,51	—
Procter Gamble #	578	—	—	—
Quilmes	319,50	310	-2,97	—
Randfontein #	25,45	26,20	+2,94	—
Rhone Poul.Rorer #	393,90	394,60	+0,17	—
Royal Dutch #	908	925	+1,87	5
R T Z #	83,10	80,20	-3,48	—
Sega Enterprises	161,50	157,30	-2,60	50
Saint-Helena #	29,40	30,70	+4,42	1
Schlumberger #	584	588	+0,68	—
SGS Thomson Micro.	371	377,50	+1,75	13
Shell Transport #	89,05	90,40	+1,51	—
Siemens #	263	261,70	-0,49	5
Sony Corp. #	347	336	-3,17	50
Sumitomo Bank #	68,10	64,10	-5,87	50
T.D.K #	343,90	332	-3,46	50
Telefonica #	132	132,30	-0,22	500
Toshiba #	32,30	32	-0,92	50
Unilever #	905	902	-0,33	4
United Technol. #	359,20	361	+0,50	5
Vaal Reefs #	319	338,50	+6,11	—
Volkswagen A.G #	2370	2382	+0,50	50
Volvo (act.B) #	122,60	121,20	-1,14	5
Western Deep #	145,90	148,70	+1,91	2
Yamanouchi #	106,40	104,20	-2,06	50
Zambia Copper	6,45	6,50	+0,77	—

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12h30
VENDREDI 10 JANVIER

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	—	3,785
CEPME 8,5% 88-97CA	102,26	4,611
CEPME 9% 89-99 CA#	112,55	2,674
CEPME 9% 92-06 TSR	122	5,079
CFD 9,7% 90-03 CB	123,06	9,543 o
CFD 8,6% 92-05 CB	118,95	7,980
CFF 10% 88-98 CA#	110,35	2,329
CFF 9% 88-97 CA#	103,71	3,564
CFF 10,25%90-01CB#	120,10	8,593 o
CLF 8,9% 88-00 CA#	114,55	5,657
CLF 9%88-93/98 CA#	105,71	8,582 d
CNA 9% 4/92-07	—	6,312 d
CRH 8,6% 92/94-03	117,12	4,712 d
CRH 8,5% 10/87-88#	109,75	7,359
EDF 8,6% 88-89 CA#	112,80	2,832 d
EDF 8,6% 92-04 #	118,65	4,621
Emp.Etat 6%93-97 #	101,35	3,808
Finansder 9%91-06#	122,35	1,233 o
Finansd.8,6%92-02#	117,02	2,318
Floral9,75% 90-99#	113,71	[illegible]
OAT 8,5% 87-97CA#	102,27	[illegible]
OAT 88-98 TME CA#	101,95	[illegible]
OAT 9/85-98 TRA	102,65	[illegible]
OAT 9,50%88-98 CA#	108,50	[illegible]
OAT TMB 87/99 CA#	99,93	[illegible]
OAT 8,125% 89-99 #	110	[illegible]
OAT 8,50%90/00 CA#	—	[illegible]
OAT 85/00 TRA CA#	108	[illegible] d
OAT 10%5/85-00 CA#	118,24	[illegible]
OAT 89-01 TME CA#	105,81	[illegible]
OAT 8,5% 87-02 CA#	117,91	[illegible]
OAT 8,50% 89-19 #	121,97	[illegible]
OAT 8,50%92-23 CA#	121,26	[illegible]
SNCF 8,8% 87-94CA	109,25	[illegible]
Lyon.Eaux 6,5%90CV	924	

ACTIONS FRANÇAISES		Cours précéd.	Derniers cours
Arbel		86,25	87
Baccarat (Ny)		500	508
Bains C.Monaco		498	514
Bque Transatlantl.	◆	143	148
B.N.P.Intercont.		465	464
Bidermann Intl	◆	110	110
B T P (la cie)	◆	7,60	7,60
Centenaire Blanzy		380	384,80
Champex (Ny)		25,80	26,50
CIC Un.Euro.CIP		318	320
C.I.T.R.A.M. (B)	◆	2121	2121
Concorde-Ass Risq		930	925
Continental Ass.Ly	◆	395	395
Darblay	◆	415	415
Didot Bottin		721	685
Eaux Bassin Vichy	◆	3894	3898
Ecia		835	842
Ent.Mag. Paris	◆	1200	1200
Fichet Bauche	◆	70,10	70,10
Fidei		32,50	32,90
Finalens		360	346,30
F.I.P.P.	◆	330	330
Fonciere (Cie)		515	495
Fonciere Euris		233	233
Fonc. Lyonnaise #		612	620
Foncina #	◆	475	475
Francarep	◆	269	268
France I.A.R.D.	◆	1006	1006
France S.A.	◆	1150	1150
From. Paul-Renard	◆	2050	2050
Gevelot	◆	965	965
G.T.I (Transport)		188	191,50
Immobail		102,20	102,10
Immobanque		615	620
Locamion (Ly)	◆	500	500
Lucia	◆	59,50	59,50
Monoprix		203	205
Metal Deploye	◆	395	395
Mors #		9,05	9,28
Navigation (Nle)		82,60	82
Optorg	◆	295	296
Paluel-Marmont	◆	222	222
Exa.Clairefont(Ny)		1081	1082
Parfinance		220	220
Paris Orleans		267,90	260
Piper Heidsieck	◆	1720	1720
Promodes (CI)		1000	999
PSB Industries Ly		335,10	337,90
Rhin Moselle(Ny)	◆	1700	1700
Rougier #		299	300
Saga		80,30	83
Salins du Midi		609	687
Sific		760	765
S.I.P.H.	◆	198,50	198,50
Sofal	◆	29,50	32,45 d
Sofragi		4202	4201
Taittinger		1660	1680
Tour Eiffel	◆	241	241
Vicat	◆	411	411
Finaxa		295	298
Gaillard (M)		1520	1520
Givaudan-Lavirotte	◆	1024	1024
Grd Bazar Lyon(Ly)	◆	180	180
Gd Moul.Strasbourg	◆	1510	1510
Immeubl.Lyon(Ly)#		480	480
L.Bouillet (Ly)	◆	340	340
Lloyd Continental		7300	7300
Lordex (Ny)	◆	18	18
Mag.Lyon Gerl.(Ly)	◆	163	163
Matussiere Forest		66	64
Moncey Financiere		2610	2613
M.R.M. (Ly)	◆	148	148
Part-Dieu(Fin)(Ly)	◆	110,20	110,20
Poliet		478	478
Sabeton (Ly)		725	723
Samse (Ly)	◆	800	800
Sechilienne (Ly)		1055	1050
Tanneries Fce (Ny)	◆	321	321
Union Gle Nord(Li)	◆	182	182

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	200	200
Commerzbank AC	142,50	142
Fiat Ord	17,20	17,10
Gevaert	337	337
Gold Fields South	133	133
Kubota Corp.	23,90	23,90
Montedison act.ep.	10,05	10,05
Olympus Optical	45,05	45,05
Robeco	432	434,90
Rodamco N.V.	153,10	151,60
Rolinco	449,30	452,90
Sema Group Plc	101,10	106
Solvay SA	3200	3275

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demande; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12h30
VENDREDI 10 JANVIER

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #		42,55	43,50
AFE #		443	451
Aigle #		171	171
Albert S.A (Ns)		106,20	107
Altran Techno. #		1850	1838
Montaignes P.Gest		1650	1652
Assystem #		401	398
Bque Picardie (Li)	◆	610	618
Bque Tarneaud(B)#		258	260
Bque Vernes		186	195,30
Beneteau #		629	640
B I M P		63	63
Boiron (Ly) #		652	657
Boisset (Ly)#		252	252
But S.A.		330	328
Cardif SA		758	731
C.E.E #		190,40	185
Cermex (Ly)	◆	370,30	370,30
CFPI #		337	[illegible]
Change Bourse (M)		268	268
Christ.Dalloz #		1951	[illegible]
CNIM CA#		203,20	205
Codetour		289,80	[illegible]
Comp.Euro.Tele-CET		467,90	467
Conflandey S.A.		248,80	245
C.A.Haute Normand		326	326
C.A. Paris IDF		779	778
C.A.Ille & Vilaine		344,50	344,50
C.A.Morbihan (Ns)		325,90	[illegible]
C.A.du Nord (Li)		537	[illegible]
C.A. Oise CCI	◆	276	[illegible]
Creeks	◆	21,75	[illegible]
Devanlay		486	[illegible]
Devernois (Ly)		500	[illegible]
Ducros Serv.Rapide	◆	66	[illegible]
Adecco Trav.Tem.Ly		420	[illegible]
Europ.Extinc.(Ly)#		345	[illegible]
Expand s.a.		314	[illegible]
Factorem		685	[illegible]
Faiveley #		328	[illegible]
Finacor		82	[illegible]
Fininfo		552	[illegible]
Fructivie		620	[illegible]
Gautier France #		250	[illegible]
Gel 2000		63,80	63,80
GFI Industries #		777	815
Girodet (Ly) #		31,90	31,85
GLM S.A.	◆	298,90	298,90
Grandoptic.Photo #		870	852
Gpe Guillin # Ly		171,90	173
Kindy #		146	145
Guerbet		301	306
Hermes internat.1#		1450	1459
Hurel Dubois		535	535
ICBT Groupe #		200	199,90
I.C.C.		111	110
ICOM Informatique		261	270
Idianova	◆	69	69
Int. Computer #	◆	115	115
IPBM		74,90	76
M6-Metropole TV		434	436
Manitou #		640	640
Manutan		560	574
Marie Brizard #		972	975
Maxi-Livres/Profr.		175	174
Mecelec (Ly)		70	70,90
MGI Coutier		219,10	224
Monneret Jouet Ly#		71	74,65
Naf-Naf #		55,80	54
NSC Schlum. Ny		560	551
Onet #		1008	1010
Paul Predault #		194	192
P.C.W.	◆	19	19
Petit Boy #		85,85	85,80
Phyto-Lierac		380	382
Pochet		980	1000
Poujoulat Ets (Ns)	◆	214,90	214,90
Radiall #		548	574
Rallye(Cathiard)Ly		222,90	222,80
Robertet #		1030	1040
Rouleau-Guichard		360	360
Securidev #		85,50	86
Smoby (Ly)#		557	540
Sofco (Ly)		50,45	50,45
Soflbus	◆	364	364
Sogepag #	◆	148	148
Sogeparc (Fin)		820	821
Sopra		403	405
Steph.Kelian #		78,10	81
Sylea		580	579
Teisseire-France		170,10	174
TF1-1		491	491,60
Thermador Hold(Ly)		288	290
Trouvay Cauvin #		108,90	109
Unilog		559	559
Union Fin.France		585	585
Viel et Cie #		130	130
Vilmorin et Cie #		440	447
Virbac		619	628

NOUVEAU MARCHÉ

Cours relevés à 12h30
VENDREDI 10 JANVIER

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor	◆	80	80
Coil		169	169
Electronique D2		506	520
FDM Pharma n.		205	205
Genset		260	257
High Co.		187	187
Infonie		128,50	129,50
Joliez-Regol		87,90	87,45
Mille Amis		110	112
Picogiga		208,20	215
Proxidis		30,50	30
Stelax	◆	4,30	4,30

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12h30
VENDREDI 10 JANVIER

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Beghin CI	◆	720	720
Crédit Gén.Ind.	◆	21,10	21,10
Générale Occidentale	◆	85,50	85,50
Mumm	◆	1450	1450
Ste lecteurs du Monde	◆	180	188

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

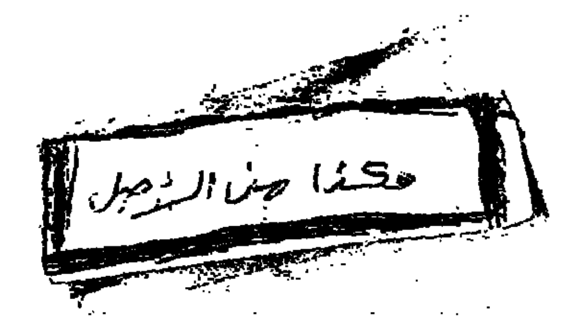
SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

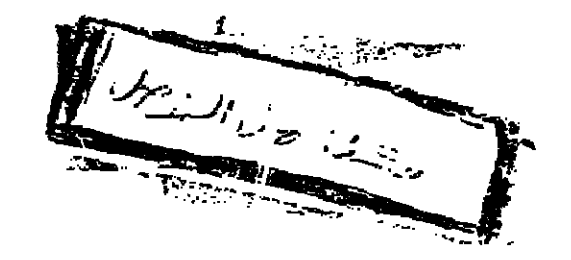
SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 9 janvier

VALEURS		Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI			
Agipi Ambition (Axa)		125,04	119,09
BANQUES POPULAIRES			
Valorg	◆	2381,26	2346,07
BANQUE TRANSATLANTIQUE			
Arbitr. Court Terme		9615,26	9615,26
Arbitr. Première		9548,13	9453,59
Arbitr. Sécurité		17646,47	17558,28
BNP			
Antigone Trésorerie		871858	871858
Natio Court Terme		14005	14005
Natio Court Terme2		380276	380276
Natio Epargne		2257,79	2235,44
Natio Ep. Capital C/D		16545,80	16381,98
Natio Ep. Croissance		2523,13	2475,66
Natio Ep. Obligations		227,53	223,07
Natio Epargne Retraite		148,09	145,19
Natio Epargne Trésor		11063,33	11041,25
Natio Epargne Valeur		601,19	589,40
Natio France Index		1243,95	1219,56
Natio Immobilier		1292,48	1267,14
Natio Inter		1973,06	1934,37
Natio Monétaire C/D		5417,55	5417,55
Natio Opportunités		169,96	166,63
Natio Patrimoine		1523,22	1493,35
Natio Perspectives		1333,36	1307,22
Natio Placements C/D		77753,18	77753,18
Natio Revenus		1116,04	1105,98
Natio Sécurité		11312,98	11312,98
Natio Valeurs		1165,38	1142,53
BRED BANQUE POPULAIRE			
Moneden		91049,27	91049,27
Oblig. tres caté.		251,68	244,89
CDC-GESTION			
Livret Bourse Inv. D	◆	699,04	678,68
Le Livret Portefeuille D	◆	932,19	905,04
SICAV MULTI-PROMOTEURS			
Nord Sud Dévelop. C/D	◆	2321,71	2317,08
Patrimoine Retraite C		307,05	301,02
Sicav Associations C	◆	2396,12	2396,12
CDC TRÉSOR			
Fonsicav C		19368,63	19330,62
Mutual. dépôts Sicav C		19025,71	19025,71
CAISSE D'ÉPARGNE			
Ecur. Actions Futur D		235,19	230,58
Ecur. Capicourt C		229,87	229,87
Ecur. Capitalisation C		240,85	240,85
Ecur. Distrimonétaire D.		10447,68	10447,68
Ecur. Expansion C		81426,80	81426,80
Ecur. Géovaleurs C		3061,42	3001,39
Ecur. Investis. D		192,25	188,48
Ecur. Monépremière		11169,28	11169,28
Ecur. Monétaire C		12891,44	12891,44
Ecur. Monétaire D		12277,46	12277,46
Ecur. Trésorerie C/D		316,88	316,88
Ecur. Trimestriel D		2002,64	2002,64
Eparcourt-Sicav D		198,14	198,14
Géoptim C		12303,96	12122,13
Géoptim D		11974,17	11797,21
Horizon C		1872,66	1835,96
Prévoyance Ecur. D		104,49	104,49
Fonds communs de placements			
Ecur. Capipremière C		11780,13	11780,13
Ecur. Sécuripremière C		11789,84	11778,06
Ecur. Sensipremière C		12694,46	12694,46
CRÉDIT AGRICOLE			
CNCA			
Amplia	◇	118069,51	118069,51
Atout Amérique		152,84	149,11
Atout Asie		98,47	96,07
Atout Futur C		670,39	654,04
Atout Futur D		631,09	615,70
Coexis		1921,66	1885,83
Dieze		1994,75	1957,56
Elicash	◇	936472,88	936472,88
Epargne-Unie		183,60	179,12
Eurodyn		2097,49	2046,33
Indicia	●	1418,82	1383,96
Moné.JC	◇	11810,68	11810,68
Moné.JD	◇	11435,22	11435,22
Oblifutur		528,49	518,64
Oraction		1715,71	1673,86
Revenu-Vert		1231,64	1208,64
Sévéa	●	110,60	107,90
Synthésis		17231,93	16894,05
Uni Foncier		1306,10	1274,24
Uni France		734,20	716,29
Uni Garantie C		1827,66	1793,58
Uni Garantie D		1486,01	1458,38
Uni-Régions		1636,13	1596,22
Univar C	◇	305,94	305,94
Univar D	◇	300,12	300,12
Univers Actions		202,44	197,50
Univers-Obligations		232,38	228,05
CIC BANQUES			
Francic		609,94	603,90
Francic Pierre		125,63	121,97
Francic Régions		1750,18	1699,20
CIC PARIS			
Cicamonde		1395,97	1355,31
Converticic		369,52	364,05
Ecocic		1527,58	1483,09
Oblicic Mondial		3558,66	3506,07
Oblicic Régions	◆	1188,84	1171,27
Rentacic		168,74	166,25
CRÉDIT LYONNAIS			
Eurco Solidarité		1343,94	1330,63
Lion 20000 C		16975,35	16975,35
Lion 20000 D		16283,90	16283,99
Lion Association		11623,60	11623,60
Lion Plus		1502,86	1473,39
Lion Trésor		2471,60	2447,13
Oblifion		1965,56	1946,10
Sicav 5000		640,43	627,87
Slivafrance		1080,95	1059,75
Slivam		516,12	506
Slivarente		240,17	235,46
Slivinter		638,78	626,25
Trilion		5273,05	5205,38
CRÉDIT MUTUEL FINANCE			
Avenir Alizes		2213,44	2170,04
Créd.Mut.Mid.Act.Fr.		143,57	139,73
Créd.Mut.Ep.Cour.T.		901,63	901,63
Créd.Mut.Ep.Ind. C		116,97	113,84
Créd.Mut.Ep.J		22677,98	22677,98
Créd.Mut.Ep.long.T.		250,07	243,38
Cred.Mut.Ep.Monde		1356,52	1320,21
Cred.Mut.Ep.Oblig.		1819,11	1783,44
Créd.Mut.Ep.Quatre		1110,51	1088,74
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE			
Asie 2000		786,91	753,02
Saint-Honoré Capital		19114,34	18557,61
St-Honoré March. Emer.		706,12	675,71
St-Honoré Pacifique		692,42	662,60
LEGAL & GENERAL BANK			
Sécuritaux		1814,04	1814,04
Stratégie Actions		975,94	938,40
Stratégie Rendement		1884,60	1825,28
LA POSTE			
Amplitude Monde C		862,86	841,83
Amplitude Monde D		840,58	820,08
Amplitude Europe C/D		128,04	124,92
Elanciel D		148,51	144,89
Emergence Poste D		122,65	119,66
Géobilys C		646,04	636,49
Géobilys D		616,59	607,48
Intensys C		116,54	116,37
Intensys D		111,60	111,43
Latitude C		146,78	146,76
Latitude D		138,09	138,09
Oblitys D		612,32	603,27
Plénitude D		174,81	170,55
Poste Gestion C		43971,23	43971,23
Revenus Trimestr. D		5301,34	5248,85
Solstice D		2362,35	2356,46
Thésora C		957,05	947,57
Thésora D		871,15	862,50
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE			
Actimonétaire C		37547,23	37547,23
Actimonétaire D		30573,77	30573,77
Cadence 1 D		1071,95	1061,34
Cadence 2 D		1075,26	1064,61
Cadence 3 D		1062,73	1052,21
Capimonétaire C		406	405,59
Capimonétaire D		377,23	376,85
Sogeoblig C		8957,65	8868,96
Interoblig C		6947,68	6878,89
Intersélection France D	◆	632,13	619,74
S.G. France opport. C		1805,51	1770,11
S.G. France opport. D		1741,12	1706,98
Sogenfrance C		1576,51	1545,60
Sogenfrance D		1454,94	1426,41
Sogépargne D		306,25	303,22
Soginter C		1933,41	1895,50
Fonds communs de placements			
Favor D	◆	1318,17	1292,32
Sogéliance D	◆	1693,78	1677,01
Sogenfrance Tempo D	◆	158,61	158,61

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.





AUJOURD'HUI

SCIENCES

EPIDÉMIOLOGIE Une étude de *cas effectuée auprès d'enfants* atteints de leucémie et habitant à *proximité* de la Hague (Manche), semble indiquer que le risque d'apparition de cette maladie augmente en fonction de la fréquentation des plages du Nord-Cotentin. L'ingestion de fruits de mer serait également un facteur de risque. ● CETTE ENQUÊTE publiée par le *British Medical Journal* est signée par l'épidémiologiste Jean-François Viel, qui avait déjà mis en évidence il y a un *an une augmentation des cas de leu*cémie dans le nord de la Manche, où sont concentrées plusieurs installations nucléaires. Le docteur Viel incrimine la pollution radiologique de *l'environnement marin.* ● SES CONCLUSIONS sont critiquées par des épidémiologistes. Le ministère de *l'environnement a néanmoins* demandé un complément d'information sur le sujet.

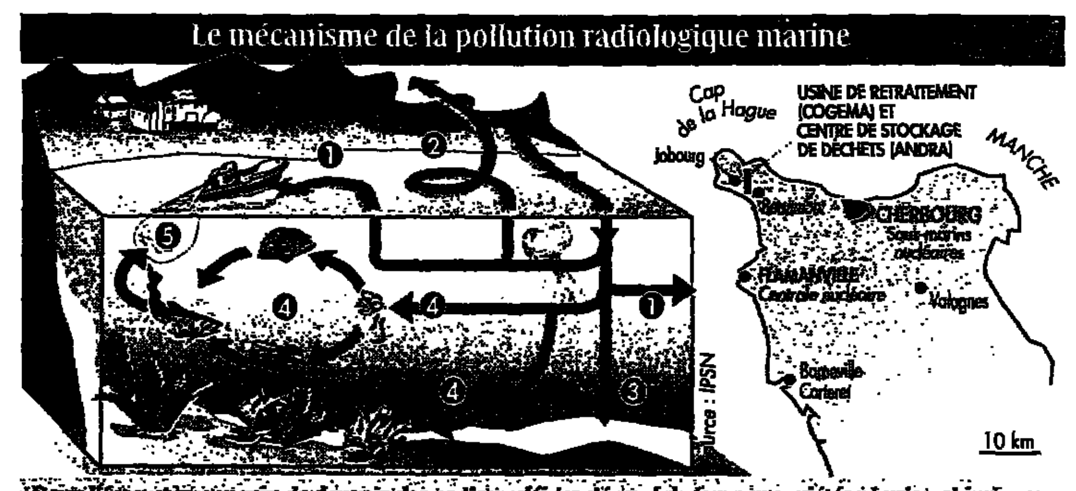
Des cas de leucémie détectés près de la Hague auraient une origine marine

Selon une étude critiquée par des épidémiologistes, le développement de la maladie chez certains enfants serait lié à des expositions à des faibles doses de radioactivité reçues sur les plages du Cotentin. Le ministère de l'environnement a demandé un complément d'information

CERTAINS CAS de leucémies *détectés chez des enfants* près de la Hague (Manche) seraient liés à des expositions à des faibles doses de radioactivité reçues sur les plages du Cotentin. C'est la conclusion d'une étude de cas publiée, samedi 11 janvier, dans le *British Medical Journal*, qui visait à déterminer l'origine des cas de leucémie enregistrés aux environs des différentes installations nucléaires du nord de la Manche. Dans cette zone sont concentrés le *centre de retraitement de combus*tibles de la Cogema, le centre de stockage de l'Andra, la centrale de Flamanville et la base des sous-marins nucléaires de Cherbourg.

L'article, signé de Dominique Pobel et Jean-François Viel, de l'unité de biostatistique et d'épidémiologie de la faculté de Besançon (Doubs), *vient compléter une série* d'études épidémiologiques qui avaient permis à M. Viel de mettre en évidence une légère augmentation du risque de contracter la maladie aux environs immédiats de ces sites (*Le Monde* du 1er décembre 1995). Dans un rayon de 35 kilomètres et sur une population de 60 000 jeunes de moins de 25 ans, le chercheur avait alors recensés vingt-cinq cas de leucémie apparus sur une période de quinze ans, alors qu'en regard des statistiques nationales, on n'aurait dû en *dénombrer « 22,8 ». Sur le can*ton de Beaumont-la-Hague, ces maladies excédentaires dépassaient de 2,8 à 15 fois le taux attendu.

Afin de s'assurer que ces résultats n'étaient pas consécutifs à un *« effet de loupe »* statistique, et de préciser l'éventuel impact des installations nucléaires, M. Viel a procédé à une étude de cas, qui a porté cette fois sur vingt-sept patients de moins de 25 ans, dont la *leucémie a été* diagnostiquée entre 1978 et 1993, comparés à un groupe témoin de 192 sujets non atteints. Les parents ont également été interrogés pour cerner leur mode de vie et d'éventuelles expositions aux rayonnements ionisants ou contaminations par des radionucléides, soit avant la conception de l'enfant, soit, pour les mères, durant la grossesse.



Dans l'écosystème marin, le devenir des radionucléides dépend de leurs propriétés physico-chimiques. Certains se combinent peu avec les constituants du milieu : ils sont transportés et dispersés au gré des courants ❶ ou des vents ❷. D'autres se fixent sur les particules en suspension et se déposent sur le fond ❸. Des radionucléides entrent dans les chaînes alimentaires ❹ ; ils peuvent alors atteindre l'homme par la consommation des produits de la mer ❺.

IMPACT SUR L'ÉCOSYSTÈME

L'épidémiologiste et sa collègue ont observé que le risque de leucémie était multiplié par 2,87 lorsque mères et enfants avaient fréquenté les plages du Nord-Cotentin, et que cette augmentation était proportionnelle à la fréquence de ces pratiques balnéaires. Ils ont aussi constaté que la consommation de poissons et de crustacés pêchés localement augmentait ce risque.

En revanche, il ne semble pas y avoir de lien avec d'éventuelles expositions des pères travaillant dans le nucléaire à des rayonnements ionisants. Cette question avait été fort débattue Outre-*Manche, suite à une étude menée* près du centre nucléaire de Seascale, où une exposition du père à des rayonnements avant conception de l'enfant semblait multiplier les risques par huit. Une étude contradictoire avait permis de conclure que cette relation était *« largement dûe au hasard »*. Le travail de Viel et Pobel semble appuyer cette affirmation.

Les deux chercheurs concluent cependant que des indices *« convaincants »* montrent le rôle des sources de radioactivité présentes dans l'environnement marin, et recommandent que des recherches supplémentaires soient menées pour évaluer le mode d'intégration des produits radioactifs par l'écosystème côtier.

Cette conclusion ne fait pas l'unanimité. Denis Bard, chef du laboratoire d'épidémiologie de l'Institut de protection et de sûreté nucléaire (IPSN) ne remet pas en cause les résultats *« significatifs »* de ses collègues, mais estime qu'invoquer les effets des rayonnements est une affirmation *« assez gratuite »*. Les mesures effectuées par l'IPSN sur les plages et l'écosystème marin bas-normands ne montrent pas, selon lui, de concentrations de produits radioactifs *« supérieures aux limites autorisées »*. Le professeur John Stather, membre du NRPB, l'autorité de sûreté nucléaire britannique qui a été amenée à évaluer nombre d'enquêtes controversées menées autour des centres de retraitement de Sellafield (Angleterre) et de Dounreay (Écosse), estime lui aussi qu'une telle étude de cas peut être sensible à plusieurs biais. A son sens, l'effet mis en évidence par M. Viel pourrait *« être le simple fruit du hasard »*.

Didier Anger, conseiller régional (Verts) de Basse-Normandie, écarte ces critiques. Il note que des études effectuées il y a une vingtaine d'années avaient montré des pics de concentration de plutonium dans les anses où se déversent les rejets du centre de retraitement de la Cogema.

Ceux-ci ne comprennent plus de plutonium mais restent selon lui 150 fois plus importants que ceux admis pour un réacteur nucléaire. *« On enregistre des rejets d'iode 129 et de tritium supérieures aux normes européennes*, note-t-il. *En France, ces normes sont édictées plus en fonction d'impératifs industriels qu'en fonction de préoccupations sanitaires, et on a du mal à distinguer le contrôleur et le contrôlé. »*

Aussi Didier Anger maintient-il sa revendication du « rejet zéro » pour l'usine de retraitement de la Cogema.

Hervé Morin

Mme Lepage demande un complément d'information

Le ministre de l'environnement, Corinne Lepage, a demandé une évaluation de l'étude publiée par le *British Medical Journal* à la direction générale de la santé et à l'Inserm, qui conduit actuellement un recensement national des cas de leucémie.

Mme Lepage, qui fut, avant d'entrer au gouvernement, avocate de plusieurs associations en lutte contre le fonctionnement du Centre de stockage (CSM) des déchets radioactifs de l'Andra dans la Manche, a également demandé à l'Institut de protection et de sûreté nucléaire (IPSN) de multiplier les mesures effectuées sur l'écosystème marin. *« Il faut se garder d'être alarmiste, et d'extrapoler les résultats*, indique-t-elle, *mais la question posée par M. Viel est sérieuse et souligne la nécessité de mener des études épidémiologiques plus approfondies autour de la Hague. »*

Les résultats ne sont pas interprétables selon l'Inserm

LES MEILLEURS spécialistes français d'épidémiologie sont très critiques vis-à-vis de la méthodologie mise en œuvre par les auteurs de l'étude à paraître dans le prochain numéro du *British Medical Journal*. Le problème de fond qui est posé par ce type de travail est de savoir si les associations statistiques observées entre plusieurs variables et le risque de leucémie chez l'enfant traduisent une véritable relation de cause à effet ou si elles peuvent, en réalité, s'expliquer par le mode de sélection des sujets et la technique d'analyse. En d'autres termes n'y a-t-il pas, *via* des biais statistiques, un moyen d'établir « scientifiquement » ce que l'on veut à tout prix démontrer ?

« La principale question est celle de l'adéquation du groupe témoin au problème posé », explique Jacqueline Clavel de l'unité 170 de l'Institut national de la santé et de la santé médicale, unité spécialisée dans les recherches épidémiologiques des statistiques sur l'environnement et la santé. Selon elle, *« le mode de recrutement des témoins par l'intermédiaire des médecins généralistes est loin d'être sans défauts »*. Elle souligne notamment que l'étude ne précise pas la distance entre la mer et les maisons dans lesquelles vivent les malades et les témoins. *« Une différence pourrait facilement être le fruit du hasard de l'échantillonnage et/ou d'un défaut de représentativité du groupe témoin par rapport à la population du nord Cotentin dont sont issus les cas de leucémie »*, fait encore valoir Mme Clavel. Les critiques portent sur d'autres points. Mme Clavel note ainsi qu'une plus grande proximité à la mer peut favoriser une plus grande fréquence des promenades sur la plage des mères enceintes puis, ensuite, de leurs enfants ainsi que la pratique régulière de ramassage de coquillage. Il n'est pas impossible non plus, selon elle, que les maisons en granit soient plus souvent des maisons côtières et que le fait d'habiter dans une de ces maisons traduise tout simplement la proximité de la mer. Or l'article signé de Dominique Pobel et Jean-François Viel présente les données sur la fréquentation des plages par la mère et par l'enfant, le fait de résider dans une maison de granit et le fait de manger des poissons et des coquillages d'origine locale comme si elles étaient indépendantes.

« Il s'agit là à mon avis de l'un des points faibles de l'étude estime Mme Clavel. *Il est très facile techniquement – et absolument nécessaire – de regarder si ces données sont liées entre elles et liées au fait de résider ou non au bord de la mer. Les auteurs de l'étude ont les moyens de nous répondre avec les données dont ils disposent. En l'absence de ces éléments de réponse, les résultats présentés ne peuvent pas être interprétés. »*

J.-Y. N.

Retraitement, stockage et rejets

● **L'usine de la Hague,** gérée par la Cogema (Compagnie générale des matières nucléaires) assure, depuis 1967, le retraitement des combustibles nucléaires utilisés dans les centrales. Sa capacité de retraitement est de 1 600 tonnes par an. Y sont traités les « cœurs » irradiés des centrales EDF, mais aussi une partie de ceux des compagnies d'électricité allemandes et japonaises. Cela implique des transports – déchets et retour du plutonium après retraitement – que dénoncent les écologistes dans les trois pays.

● **Le centre de stockage** de la Manche, tout à côté, géré par l'Andra (Agence nationale des déchets radioactifs), a été fermé en 1994. Il contient 525 000 mètres cubes de déchets faiblement radioactifs, entreposés là à partir de 1969. Ils doivent y rester sous surveillance pendant trois cents ans. Les travaux de recouvrement ont été stoppés fin 1995 à la demande des écologistes qui réclament une expertise préalable, affirmant notamment que les déchets stockés contiendraient du plutonium.

● **17 000 tonnes de déchets ont,** en outre été immergés jusqu'en 1963 par les Britanniques dans la fosse des Casquets, à 20 kilomètres du cap de la Hague.

● **En 1993, une étude** commandée par Greenpeace a montré que le ruisseau Sainte-Hélène avait été pollué, notamment par du tritium, qui proviendrait du centre de stockage de la Manche.

● **Selon l'Institut de protection et de sûreté nucléaire** (IPSN), les prélèvements qu'il a effectués montrent effectivement que le Grand-Bel, un affluent du Sainte-Hélène, est *« marqué en permanence par le tritium »* et que le Sainte-Hélène a été *« marqué dans tous les compartiments du milieu par des radionucléides artificiels à des niveaux nettement supérieurs au bruit de fond local »*.

● **Le centre de retraitement,** accusé récemment par Greenpeace de contamination à l'iode 129, affirme que ses rejets restent très au-dessous des normes autorisées. Des quantités infimes, mais néanmoins mesurables, de radionucléides artificiels sont pourtant détectables en mer jusqu'à 180 kilomètres à l'ouest du cap de la Hague.

Le prion responsable de la nouvelle forme de maladie de Creutzfeldt-Jakob a été retrouvé dans les amygdales des victimes

UNE ÉQUIPE londonienne, spécialisée sur les maladies neurodégénératives dues aux prions, révèle dans le prochain numéro de l'hebdomadaire britannique *The Lancet* (*daté* du 11 *janvier*) avoir découvert la présence de l'agent infectieux responsable *de la nouvelle forme de* maladie de Creutzfeldt-Jakob (MCJ) au sein des amygdales des victimes. Si elle laisse espérer la mise au point prochaine d'une nouvelle technique diagnostique, cette découverte impose aussi que de nouvelles mesures préventives soient prises au plus vite, notamment en matière d'hygiène chirurgicale. Elle entrouvre également de nouvelles perspectives quant à la compréhension de la physiopathologie de cette affection mystérieuse, dont on *craint qu'elle n'ait été* transmise par voies alimentaires à l'homme à partir de l'agent infectieux de l'encéphalopathie spongieuse bovine (EBS), ou maladie de la « vache folle ».

L'équipe du professeur John Collinge (unité de neurogénétique, Imperial school of medecine, Londres) cherchait depuis longtemps à mettre au point une méthode diagnostique plus aisée à mettre en œuvre que la seule actuellement disponible. Cette dernière impose d'effectuer une biopsie cérébrale afin de confirmer ou non la présence du prion pathologique au sein du système nerveux central de la victime. Compte tenu de l'opposition fréquemment formulée par les familles de ces victimes et du risque infectieux inhérent à un tel geste, *ces biopsies cérébrales sont le* plus souvent pratiquées *post mortem*. Or, si comme on peut malheureusement le craindre, on doit assister à une augmentation notable, voire épidémiologique des cas de MCJ, une méthode diagnostique plus simple constituerait un notable progrès. Elle pourrait être mise en œuvre dès l'apparition des premiers symptômes qui sont souvent de nature neuropsychiatrique (dépressions, troubles sensoriels) et qui peuvent de ce fait induire les cliniciens en erreur.

Plusieurs observations faites par des équipes de médecins-vétérinaires avaient établi que les prions pathologiques impliqués dans les encéphalopathies spongieuses animales pouvaient être retrouvés au-delà du système nerveux central, dans différents organes comportant certains tissus spécifiques (tissus lymphoïdes). C'est notamment le cas de la tremblante du mouton dans laquelle le prion est notamment trouvé au sein du tissu des glandes amygdales, et ce bien avant l'apparition du premier symptôme clinique, comme l'a récemment établi une équipe de chercheurs néerlandais dans les colonnes de l'hebdomadaire britannique *Nature*.

NOUVELLES PRÉCAUTIONS

L'équipe du professeur Collinge établit aujourd'hui que ce phénomène est également observé dans l'espèce humaine chez les victimes de la nouvelle forme de MCJ. La facilité avec laquelle on peut effectuer (sous simple anesthésie locale) une biopsie d'amygdales (*cette biopsie* peut être effectuée même après amygdalectomie sur le tissu restant au fond de la gorge) laisse espérer que l'on dispose là d'une nouvelle technique diagnostique. Mais les chercheurs britanniques soulignent dès maintenant les conséquences pratiques de leur découverte. *« Compte tenu de l'extrême résistance des prions aux procédures habituelles de stérilisation, les recommandations actuelles en vigueur au Royaume-Uni veulent que le matériel neurochirurgical utilisé chez les patients souffrant de MCJ soit détruit »*, rappelle-t-il, ajoutant que des précautions similaires devraient dès maitenant être mises en œuvre vis-à-vis des matériels chirurgicaux utilisés pour l'ablation des amygdales, et ce afin de réduire le risque de transmission de malade à malade. Les autorités sanitaires françaises devraient prochainement réunir le groupe des experts officiels des maladies à prions que préside le professeur Dominique Dormont.

Cette découverte soulève par ailleurs de nouvelles interrogations quant à la diffusion de prions pathologiques et infectieux au sein des organismes humains contaminés. Compte tenu des craintes pouvant être nourries quant au nombre de personnes contaminées en Grande-Bretagne et ailleurs à partir de la consommation de viande bovine, compte tenu aussi des délais très longs d'incubation et de la résistance hors du commun de ces protéines infectieuses, on peut raisonnablement craindre que le problème de santé publique posé soit d'une dimension beaucoup plus grande encore que ce que l'on redoutait jusqu'à présent.

Jean-Yves Nau

Les recherches pour retrouver le bateau de Gerry Roufs restent vaines

Alors que Tony Bullimore fait le récit de son naufrage et de sa survie à bord de la coque retournée d'*Exide-Challenger*, les organisateurs du Vendée Globe sont très inquiets sur le sort du marin canadien

Les recherches se poursuivent pour tenter de connaître le sort du marin canadien Gerry Roufs, qui se trouvait en deuxième position du Vendée Globe lorsque sa balise Argos a cessé de donner sa position, mardi 7 janvier dans la soirée. Isabelle Autissier, qui se trouvait – hors course – à 40 milles devant *Groupe-LG2*, a repris sa route vers le Cap Horn après avoir passé une partie de la journée du jeudi 9 janvier à sillonner sur son *PRB* une fraction de la zone de 30 000 kilomètres carrés où devrait se trouver Gerry Roufs. Epuisée par son demi-tour dans des vents contraires, sur une mer difficile avec un bateau victime d'avaries, la navigatrice a été autorisée à cesser ses recherches. Celles-ci devaient se poursuivre vendredi 10 janvier après que le cargo *Mass-Entreprise*, naviguant sous pavillon panaméen, se soit dérouté jeudi. Les trois bateaux de la course qui suivaient Gerry Roufs devraient également être, dans la journée de vendredi, sur un secteur situé à près de 4 500 kilomètres de la terre.

HOBART
de notre envoyée spéciale

« *J'ai beaucoup d'expérience* », commence par préciser Tony Bullimore aux journalistes qui ont la chance de l'écouter sur la frégate australienne *Adelaïde*, quelque temps après qu'il a été recueilli à bord (*Le Monde* du 10 janvier). Il a sans doute raison de mettre les choses au point avant d'entrer dans le vif du sujet. A cinquante-six ans, il a parcouru 250 000 mille nautiques en courses au large, dont vingt-sept transatlantiques. Dont acte. Son naufrage n'était d'ailleurs pas le premier. Il y a vingt ans, un pétrolier l'avait récupéré dans un canot de sauvetage. Cette fois, il avait abandonné son trimaran en flammes.

Sur le Vendée Globe, il a d'abord eu une série de petits ennuis. Le lendemain du départ, il avait dû faire demi-tour pour réparer ses pilotes automatiques. Puis, un de ses réservoirs de fuel a fui, laissant s'échapper la moitié du carburant. Ensuite, sa liaison satellite rendit l'âme, ainsi que le chauffage. Un peu plus tard, la pompe de fond de cale et d'autres pannes mineures. « *Après tout cela, j'ai entendu des craquements dans la quille. Depuis le début, bien avant de partir, il y avait quelque chose qui ne me plaisait pas dans cette quille.* »

Le premier coup de vent qu'il rencontre dans le Grand Sud n'est « *pas si terrible, 50-55 nœuds* ». Le bateau part au lof (vers le vent). Alors il change de cap et affale tout. Il pense avoir enfin maîtrisé, trouvé la solution. Il descend vers l'île d'Heard, un peu au sud des Kerguelen. « *C'était magnifique, absolument fabuleux. J'ai pris des photos. J'étais vraiment content. Je me suis fait une tasse de thé, j'ai ouvert un paquet de biscuits et je me suis dit : c'est génial.* »

Exide Challenger se retrouve bientôt dans un anticyclone. Quatre jours de grand bleu sur mer d'huile, à avancer à 10-15 nœuds. Idéal pour faire sécher le bateau. Bullimore pend les vêtements au soleil et se fait chauffer un bon curry. Tout va bien. Mais le vent commence à forcir, de plus en plus. 40, 50, 60 nœuds. « *Je n'avais que mon nez pour sentir le temps tourner. Aucun autre moyen de savoir ce qui m'arrivait dessus : plus de satcom, de fax météo, rien de tout cela.* » La mer est bien formée, une pénible houle croisée. « *J'étais là, assis avec ma tasse de thé, et soudain, bang, la quille a sauté. Dans l'instant qui a suivi, le bateau s'est retourné et s'est mis à rouler d'un côté, puis de l'autre.* »

« MA TANIÈRE »

Tony Bullimore est dans sa coque retournée qui se remplit. Il semble impossible qu'elle se redresse. D'une part, parce que la quille, au-dessus de lui, est cassée. Mais aussi et surtout à cause du mât qui, lui, n'a pas cédé. Le mât et la grand-voile « plantent » ainsi le bateau à l'envers dans le sud de l'océan Indien. Il fait complètement noir. Et le navigateur n'a même pas une lampe de poche pour s'organiser dans sa caverne sous-marine. « *Il y avait un trou en bas* [c'est-à-dire dans le roof du bateau], *une fenêtre s'est cassée et il y eut une aspiration incroyable de l'eau vers l'intérieur. On aurait dit les chutes du Niagara à l'envers*, explique-t-il. *Cela engloutissait tout, cela cassait tout. L'eau rentrait et ressortait avec une puissance phénoménale. Tout partait au fur à mesure en pièces. Ma table à cartes, la radio, une chaise. C'était assez incroyable.* »

Le marin a néanmoins le réflexe de sauver – comment a-t-il fait ? – quelques provisions. Mais surtout de commencer par enfiler sa combinaison de survie, sans laquelle il n'aurait pas pu résister plus de quelques heures dans ces températures polaires. Il estime avoir de l'air pour 150 heures. A condition de ne pas faire trop de mouvements. La coque est finalement remplie aux deux tiers d'eau glaciale et semble se stabiliser à ce niveau grâce sans doute à la poche d'air, absolument étanche, qui se trouve dans le plafond du nouvel abri. « *Il a fallu que je me trouve un petit coin, le plus haut possible.* »

Est-ce ce que l'on appelle l'instinct de survie ? L'ingéniosité du naufragé n'a pas de limites. Il se construit une plate-forme en hauteur, avec des morceaux de gréements afin d'être installé au-dessus du niveau de l'eau qui a englouti son bateau, et aussi un genre de hamac en bricolant des filets de provisions. « *J'ai dû passer l'essentiel de mon temps dans mon petit nid, ma petite cachette, ma tanière comme je me suis mis à l'appeler. Je restais recroquevillé pour garder ma chaleur, et puis de temps en temps il fallait que j'y aille, que j'entre dans l'eau, dont le niveau m'arrivait jusqu'au cou, et que j'aille voir ce qui se passait dehors.* » Au début, Tony Bullimore est tenté d'aller dans son canot de sauvetage. Il craint que les secours viennent, constatent l'état du bateau et l'abandonnent, en concluant qu'il n'y a plus d'espoir à avoir.

Mais pour aller libérer le canot de sauvetage, qui est coincé en dessous de la coque retournée, et attaché par un bout à un winch du cockpit, il faut plonger, nager sous le cockpit et aller défaire le nœud qui accroche le bateau en caoutchouc. « *J'y suis allé une douzaine de fois. Et après chaque expédition, il fallait que je retourne dans ma tanière pour me réchauffer. Il me fallait au moins deux heures dans mon hamac, et puis quand cela allait mieux, je me redonnais une chance.* » Et finalement, le « *têtu, courageux, et honnête homme* », comme dit de lui sa femme, se résigne. « *Je n'ai pas réussi à défaire le nœud : j'avais moins d'une minute pour plonger et je n'ai pas une bonne respiration parce que je fume...* »

Il faut désormais défier le temps. Economiser ses forces, son air, jouer des signaux qu'il peut émettre avec sa balise pour faire savoir à ses éventuels sauveteurs qu'il est toujours vivant, une conviction que Philippe Jeantot affirme avoir toujours eue. Mais peu de temps avant qu'il entende taper sur la coque, il avait commencé à passer sa vie en revue. « *Je me disais : en fait, j'ai eu une bonne vie. J'ai fait à peu près tout ce que je voulais faire.* » Puis il y eut les voix à l'extérieur et les coups sur la coque. « *Ce tapage, il a fallu que j'y réfléchisse un peu, parce que du bruit contre la coque il y en avait. Mais ce tapage là... c'était comme le paradis. Cela m'a pris à peine quelques secondes pour traverser le bateau d'un bout à l'autre. J'ai pris quelques bonnes respirations et je suis sorti par en dessous.* »

« *Je n'aurais jamais pensé que je pouvais aller aussi loin* », commente le Britannique. A avoir joué l'immortel pendant six jours, dans des conditions défiant l'imagination, Tony Bullimore pense être devenu plus humain. « *Désormais, je ne serai plus aussi dur. Je vais être un peu plus gentleman.* »

Florence de Changy

Thierry Dubois promet de revenir

A bord de la frégate *HMAS Adélaïde*, Thierry Dubois a raconté, jeudi 9 janvier, comment le mât de son bateau s'est brisé en trois morceaux dans la tempête, le 4 janvier. Le marin français, âgé de vingt-neuf ans, n'a pas déclenché aussitôt sa balise de détresse, car il ne pensait pas être en réel danger : « *J'ai commencé par totalement nettoyer le pont, en espérant pouvoir bricoler un gréement de fortune afin de revenir vers les côtes australiennes par mes propres moyens. Ensuite, une première vague a fait chavirer le bateau, mais il s'est redressé tout seul. Dimanche, pendant que je dormais dans mon sac de couchage, une deuxième déferlante est passée, et cette fois, il est resté retourné.* » Le skipper de *Pour Amnesty international* a alors tenté d'embarquer sur son canot de survie, mais celui-ci s'est déchiré. Il est resté sur la coque du bateau jusqu'à l'arrivée d'un avion australien, lundi. Thierry Dubois a promis qu'il serait au départ du prochain Vendée Globe : « *Je ne connais rien de plus mythique que cette épreuve.* »

L'amélioration de la sécurité sera étudiée

LE RETOUR triomphal de la frégate australienne *HMAS Adelaide* et de Thierry Dubois et Tony Bullimore, miraculeusement arrachés des eaux glacées de l'océan Indien par des marins exceptionnels, a mis un terme à la polémique. Loin de suivre certains médias dans leur dénonciation des risques pris et des dépenses engagées, le gouvernement australien s'est largement félicité de ce que le frère de Tony Bullimore a qualifié de « *plus grande opération de sauvetage de l'histoire de la course à la voile* ».

« *Nous avons fait ce que nous avions à faire, et nous le referons quoi qu'il arrive, si nécessaire* », a déclaré, jeudi 9 janvier, le ministre de la défense australien, Ian Mc Lachlan, nous indique notre envoyée spéciale Florence de Changy. Le représentant du gouvernement australien a précisé que la plupart des estimations de coûts qui avaient circulé étaient fantaisistes, puisque ce genre d'exercice n'aurait plus à être effectué à l'entraînement. « *L'expérience acquise est exceptionnelle* », a-t-il précisé.

L'incertitude sur le sort du Canadien Gerry Roufs devrait en revanche continuer à alimenter le débat sur la sécurité qui entoure l'organisation d'une course à la voile comme le Vendée Globe. La violence des conditions climatiques rencontrées par les concurrents ces derniers jours a conduit certains à demander la neutralisation de la course. « *Stupidité*, répond abruptement Philippe Jeantot, l'organisateur de la course. *Les concurrents ne demandent au contraire qu'une chose : passer au plus vite le cap Horn pour sortir des mers du Sud. La voile, ce n'est pas comme la formule 1 ou le vélo : il n'y a pas d'arrêt au stand ou de voiture-balai. C'est l'engagement total qu'elle demande qui fait sa grandeur.* »

D'autres estiment que les marques de parcours imposées cette année pour empêcher les concurrents de descendre trop près de la route des icebergs devraient être remontées plus au nord. « *Cela ne servirait à rien*, estime Louis Bodin, météorologue et ancien routeur de Florence Arthaud. *Quelle que soit la latitude sous les « quarantièmes rugissants », les phénomènes météorologiques provoqués par la proximité de la banquise gardent la même intensité. Le départ de la course est donné en novembre pour que les concurrents traversent les mers du Sud pendant l'été austral, mais il y a rarement eu des tempêtes aussi région.* » Si les équipements de sécurité (balises, compartiments étanches, combinaisons de survie) ont démontré leur efficacité dans l'issue heureuse des naufrages que viennent de connaître trois concurrents, beaucoup s'interrogent devant les images des coques retournées de *Pour-Amnesty-International* et d'*Exide-Challenger*.



UN ESPACE DE VRAIE LIBERTÉ

Comment avoir laissé partir dans des mers connues pour leur violence des bateaux qui peuvent se retrouver aussi facilement quille en l'air, sans aucun moyen de les remettre à l'endroit ? De plus en plus légères avec la généralisation des matériaux composites, les carènes des 60 pieds dessinées pour le Vendée Globe privilégient la vitesse. Mais, très larges et très plates, elles sont devenues aussi stables à l'envers qu'à l'endroit. Une fois couchés, ces bateaux deviennent quasiment impossibles à redresser sans l'aide d'une quille pivotante qui augmente la force du lest.

C'est bien sur ce point de « l'autoredressement » que le règlement du Vendée Globe devrait être modifié dans l'avenir. Les organisateurs, les responsables de la course au large et Guy Drut, le ministre de la jeunesse et des sports, sont d'ores et déjà d'accord pour se retrouver avec les skippers. Le certificat de conformité avec la règle qui impose à tous les bateaux d'être « autoredressables » ne devrait plus simplement être du ressort de l'architecte et du doute faire l'objet d'un vrai test.

Les événements dramatiques de ces derniers jours ne permettent pas non plus de mettre en cause le sens des responsabilités des marins engagés dans cette périlleuse aventure. Aucun n'est parti avec les noires intentions de Donald Crowhurst. Ce paisible père de famille était volontairement disparu en mer dans le Golden Globe en 1968, après avoir envoyé pendant plusieurs semaines de fausses positions. Les marins modernes sont de formidables pilotes d'essai des bateaux modernes, des testeurs des moyens de sécurité et, à leur corps défendant, de survie en mer. Ils servent de cobayes pour la mise au point de systèmes d'assistance et de soins médicaux à distance.

Quant à ceux qui dénoncent le caractère commercial de l'épreuve, il ne peut leur échapper que le Vendée Globe fait plus appel à de vrais passionnés qu'à des candidats au box-office des sportifs les mieux payés du monde. Pete Goss, le sauveteur de Raphaël Dinelli, a vendu sa maison pour y participer. Et le vainqueur, qui aura affronté de réels dangers pendant plus de trois mois, après plusieurs années de préparation, recevra une prime de 400 000 francs. Moins qu'un joueur de tennis battu en quarts de finale aux Internationaux de France, après quatre matches sur les courts de Roland-Garros. La mer restera sans doute encore longtemps un espace de vraie liberté où l'argent n'a rien à faire.

Christophe de Chenay

Lance Armstrong renoue avec sa vie de cycliste

JUSQU'AU 2 octobre, Lance Armstrong, vingt-cinq ans, était un être d'exception, un champion cycliste. Le plus jeune porteur du maillot arc-en-ciel de l'histoire du cyclisme, il était également le double vainqueur d'une étape du Tour de France. L'une d'elles avait été très symbolique en 1995, seulement trois jours après la mort tragique de son équipier Fabio Casartelli. Mais le 2 octobre, Lance Armstrong a appris qu'il était atteint d'un cancer, comme des millions d'autres personnes. « *J'ai vite compris que malgré ma force physique, j'étais comme tous les hommes face à cette maladie. Le cancer est comme ça. Il n'épargne pas les favoris.* »

Le coureur originaire du Texas a appris son cancer des testicules deux semaines après avoir a mis un terme à sa saison 1996, une saison qui a terminé sur une voie ascendante avec une deuxième place dans le Grand Prix Eddy-Merckx. Trois jours avant sa rentrée aux Etats-Unis, il dînait à Paris avec des amis, où il discourait sur la saison prochaine, sa nouvelle équipe, Cofidis, son nouveau directeur sportif, Cyrille Guimard, et ses nouveaux défis. Mais cette intersaison restera comme la plus pesante de sa vie. Quatre séances de trois semaines de chimiothérapie et deux opérations, une pour enlever un testicule et l'autre deux lésions au cerveau, ont rendu dérisoire ses performances sur un vélo.

En tant que coureur, Lance Armstrong passait pour un fort caractère. L'attaquant du peloton a mis la même énergie dans sa lutte contre son mal. « *Le cancer n'a jamais connu un client comme moi* », affirme-t-il. Les spécialistes ne lui donnait que 50 % de chances de survivre. « *Je serai du bon côté* », avait-il alors rétorqué. La rapidité inespérée de sa convalescence a confirmé ses propos. Sa capacité à supporter la chimiothérapie a impressionné ses médecins. Le taux d'hormones gonadotrophines chorioniques (hCG), monté jusqu'à 90 000 unités au pire moment, a dégringolé à chaque contrôle, bien au-delà des estimations les plus optimistes des médecins.

« ATTAQUER LA VIE »

Après deux séance de chimiothérapie, il était descendu à 130 ! Les résultats de l'ultime séance, tombés le jour de la Saint-Sylvestre, lui ont donné des motifs de réjouissance : le taux était maintenant revenu à 3 ! « *Ce soir-là, j'ai bu ma première bière depuis le début de cette maladie*, raconte-t-il. *Mais ce n'est pas fini. C'est ça la chose la plus pénible de cette maladie. On ne sait jamais quand elle peut revenir. Chaque matin, j'ai peur quand je me lève.* » Sa récupération étant en bonne voie, son objectif est maintenant de redevenir coureur. Avec le feu vert de ses médecins, il a repris l'entraînement pendant les fêtes. « *Pour l'instant, je ne ressens pas la fatigue. Mais je ne peux pas encore me fixer d'objectifs* », explique-t-il. Deux jours avant d'embarquer pour la France, afin d'assister aux présentations de sa nouvelle équipe, jeudi 9 janvier à Lille, Lance Armstrong a roulé pendant quatre heures et demie. Pour le plaisir, il a poussé une pointe à 50 kilomètres à l'heure.

Maintenant, son statut de champion cycliste revêt un double sens. Il a envie de regagner les courses pour son propre compte mais également pour éduquer le public sur le cancer des testicules, encore méconnu chez les hommes. « *L'information manque. C'est un peu comme le cancer du sein chez la femme, il y a vingt ans.* » La Fondation Lance-Armstrong pour la recherche sur le cancer des testicules, qu'il vient de lancer, entend développer la prévention. C'est sa nouvelle croisade : « *Ma résolution pour 1997, c'est d'attaquer. Attaquer ce cancer et attaquer la saison prochaine. Attaquer la vie, quoi.* »

James Startt

Les contrôles antidopage auraient dû déceler le cancer

LA MALADIE de Lance Armstrong n'aurait-elle pas pu être décelée plus tôt, lors des contrôles antidopage ? Les médecins du coureur ont repéré son cancer grâce au taux élevé d'hormones gonadotrophines chorioniques (hCG, *human chorionic gonadotropin*) dans le sang. Une des conséquences de la maladie est d'augmenter considérablement la production de cette hormone dont le taux est nul chez un homme en bonne santé. Mais Lance Armstrong a atteint au début du mois d'octobre un taux de 90 000 unités.

Or le hCG est recherché dans les contrôles antidopages depuis 1987 (*Le Monde* daté 24-25 novembre 1995). Il était en effet suspecté que cette hormone soit utilisée pour améliorer la performance. Selon Jean-Pierre Lafarge, patron du laboratoire de lutte contre le dopage, cette recherche « *est systématique* ».

Le dernier contrôle antidopage du coureur américain a été effectué après le Grand Prix Eddy Merckx, le 1er septembre, soit un mois tout juste avant la découverte de la maladie par des médecins du Texas. Même si son cancer est considéré comme l'un des plus foudroyants, les spécialistes consultés doutent qu'il ait pu progresser dans de telles proportions en l'espace d'un mois, provoquant des métastases dans les poumons et des lésions au cerveau. « *A mon avis, son cancer était dans son organisme depuis plusieurs mois* », explique le docteur J. Dudley Yonan, le spécialiste qui a soigné le coureur. Or les analyses qui furent effectuées à l'Institut de biochimie de l'université du sport allemand, basé à Cologne et envoyées à l'Union cycliste internationale (UCI), ont été négatives. Son directeur, le docteur Willi Schanzer, nous a confirmé que son laboratoire a la capacité de repérer les traces d'hCG dans les urines.

Pourquoi, malgré le taux exorbitant de cette hormone produit par son cancer, Lance Armstrong n'a-t-il pas été testé positif, ce qui lui aurait permis de combattre son mal plus tôt ? Interrogé à ce sujet, le coureur fait part de sa perplexité. « *C'est une question très intéressante. Je savais que les hCG étaient recherchées dans les contrôles antidopage. J'aimerais bien savoir quel était mon taux* [NDLR : le jour du contrôle]. *S'il est vrai qu'elle* [NDLR : l'UCI] *garde tous les résultats, il doit être possible de savoir où en était mon cancer à ce moment-là.* »

Une fois de plus, les analyses antidopage montrent leur limite. Il se pratique près de dix mille contrôles chaque année. Les responsables procèdent d'abord à une recherche génétique et poussent leurs investigations s'ils décèlent un excès. Dans le cas d'Armstrong, le laboratoire de Cologne a décelé une légère anomalie dans l'analyse de testostérone, mais ne l'a pas estimée suffisamment suspecte. « *Ce taux de testostérone supérieur à la moyenne était sans doute dû aux hCG du cancer*, estime Anne-Laure Masson, la coordinatrice médicale de l'UCI. *Je suis perplexe, car, si le niveau hCG était aussi élevé, le contrôle aurait dû, en principe, être positif. Pour le moment, c'est inexplicable.* »

J. St

JEUX, GRILLES ET PROBLÈMES

♦ *SOS Jeux de mots : 3615 LE MONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*

MOTS CROISÉS
N° 950

HORIZONTALEMENT

I. Précède la fin. – II. Connaissent les usages. Perche en Haute-Provence. – III. Combat de gentlemen. C'est un club très fermé. – IV. Connaît toutes les maladies de la terre. Fait le vide. Métropolitain. – V. Ne voit jamais le soleil. Vient quand c'est la fin. – VI. Participe. Héros d'épopée. Leste. – VII. Nous plonge en pleine catastrophe. Il était dans la Grande Armée. Grande taille. – VIII. Elle aimait les mariages. S'appuie sur un précédent. – IX. Porte-crochet. Spécialement horrible. – X. Ils ont toute facilité pour goûter Fellini.

VERTICALEMENT

1. Il est toujours vivace et réel. – 2. Ronflèrent avant de pétarader. – 3. En prit largement à son aise. Entrée exotique, d'une certaine façon. – 4. Va sur la peau de bas en haut. Pèlerine. – 5. Possessif. Adverbe. Conjonction. – 6. Vient avec l'abattement. Dans l'auxiliaire. Roue. – 7. Fait franchir les obstacles et prendre tout de haut. – 8. Privai de mouvement. – 9. Riche. Privent de mouvements. – 10. Pour classer les archives. Va disparaître. – 11. Laissent une trace parfois indélébile. Possessif. – 12. Dans la distribution. Vrai. – 13. Elles sont un défi au temps.

SOLUTION DU N° 949

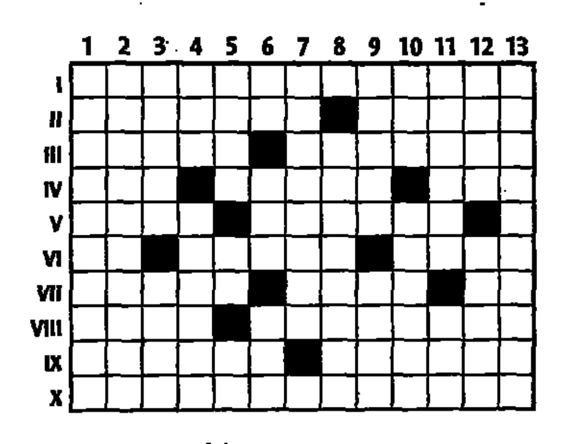
Horizontalement

I. Eurosceptique. – II. Crépie. Ligués. – III. Huppé. Manuels. – IV. Eburnéen. Elée. – V. Auto. Tueuse. – VI. Absents. Apt. – VII. Cotre. Gael. Ai. – VIII. Iliens. Iule. – IX. Ego. Tournesol. – X. Rancissements.

Verticalement

1. Echéancier. – 2. Urubu. Olga. – 3. Réputation. – 4. Opprobre. – 5. Sien. Senti. – 6. Ce. Eté. SOS. – 7. Meung. Us. – 8. Planétaire. – 9. Tin. Usé. Nm. – 10. Igues. Liée. – 11. Quéléa. Usn. – 12. Uélé. Pâlot. – 13. Essentiels.

François Dorlet



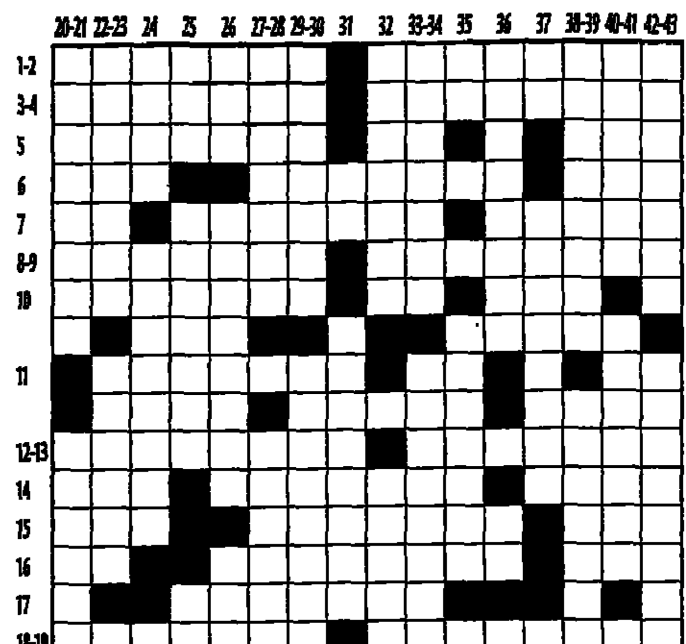
ANACROISÉS (R)
N° 951

HORIZONTALEMENT

1. AADEFNZ. – 2. ACEEOPRS (+1). – 3. ADEIPUX. – 4. EGIILOST. – 5. EEIORRS. – 6. AAEMORT. – 7. ABCEINT. – 8. CEEELLN. – 9. AAEORSTT. – 10. EEHRTUZ. – 11. AEEIPSS (+2). – 12. AABLRRSU. – 13. ACEHSSS. – 14. EEGILLT. – 15. EEIMSTU. – 16. AENOPSSS. – 17. AENOTVY (+1). – 18. EELNSSU. – 19. ACEENPST.

VERTICALEMENT

20. ACEFHORU. – 21. ACLPSS. – 22. ADEENNO. – 23. AACELU. – 24. BEIILNSU. – 25. ACCEERU. – 26. AILOPRTT. – 27. ABDELRU. – 28. AEIMRY. – 29. AEEIRXZ. – 30. AAGIILMN. – 31. EELMNOTU (+1). – 32. AEMMOPU. – 33. AEELOST. – 34. CEILNSSU (+1). – 35. AEEHNST (+2). – 36. AEGLNNOS (+3). – 37. AAEIPSST (+1). – 38. CEEEORST (+1). – 39. AEEIORS. – 40. AEIRTV (+4). – 41. ADEIIRS (+3). – 42. EELSSTU. – 43. AEEILNST (+3).



SOLUTION DU N° 950

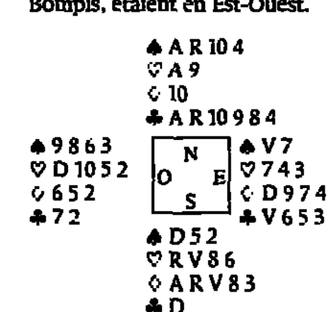
1. CONFORT. – 2. FAITOUT (FOUTAIT). – 3. OBEIRAI. – 4. ELLIPSE (PEILLE PILLEES). – 5. DIFFERE. – 6. PRIEUR. – 7. OESTRIOL. – 8. IOULANT. – 9. UTERINS (INTRUSE RUTINES RUSTINE SUINTER). – 10. EMERSION (EMIERONS MINOREES). – 11. AIGRELET (GELERAIT REGELAIT). – 12. ABSIDAL. – 13. CRETINE (CINTREE CITERNE ECRIENT). – 14. EUROPEEN. – 15. INNEISTE (INNEITES). – 16. INCREES (CENSIER RINCEES SINCERE). – 17. REGNIE, beaujolais (ERIGNE INGERE NEIGER). – 18. ENLIAL. – 19. ENCOURE (COENURE ENCROUE). – 20. EBENISTE. – 21. SEANTES (ENTASSE). – 22. COMPOTE. – 23. ACHARNE (ECHARNA). – 24. OBEREE. – 25. EMBRAIE. – 26. ISLAMISE (ASSIMILE). – 27. VENITIEN. – 28. ORDURIER. – 29. RAIRIONS. – 30. ANNUELS (ANNULES). – 31. OUTILLEE (TOUILLEE). – 32. AUNAIES. – 33. FERVENT. – 34. INUTILES. – 35. ALEOUTE. – 36. RENINE, enzyme secrétée par le rein. – 37. TIBETAINE. – 38. PORION. – 39. INALTERE (RALENTIE RELAIENT). – 40. USAGERS (GAUSSER SARGUES). – 41. TETONS (TONTES TESTON). – 42. STENOSEES.

Michel Charlemagne et Michel Duguet

BRIDGE
N° 1719

LE GRAND CHELEM DU « SUNDAY TIMES »

Sauf quand les treize levées sont sur table, un grand chelem est toujours spectaculaire, comme dans cette donne du Tournoi du *Sunday Times*, où deux nouveaux champions olympiques français, Svarc et Bompis, étaient en Est-Ouest.



Ann. : S. don. N.-S. vuln.

Sud Lombardi	Ouest Bompis	Nord Chagas	Est Svarc
1 ◇	passe	2 ♣	passe
2 ♡	passe	2 ♠	passe
2 SA	passe	3 ♣	passe
3 SA	passe	4 ♣	passe
4 ◇	passe	4 SA	passe
5 ◇	passe	5 SA	passe
7 ♣	passe	7 SA	passe...

Ouest ayant entamé le 7 de Trèfle pour le 8 du mort, Est a fourni le 3 de Trèfle. *Comment Sud peut-il gagner* ce GRAND CHELEM À SANS ATOUT contre toute défense ? Quelle était *l'entame mortelle* ?

Réponse

Si le Valet de Trèfle n'est pas quatrième, il n'y a plus de problème ; *après la Dame de Trèfle*, le déclarant est monté au mort par le Roi de Pique pour tirer l'As et le Roi de Trèfle et constater qu'il n'avait que onze levées maîtresses (si le Valet de Pique tombait). Il fallait donc *faire l'impasse à une des Dames rouges*, mais l'avantage à Carreau était qu'il suffisait que la Dame soit troisième avec le 9 ou même quatrième, car, après avoir tiré quatre Piques, Est serait *squeezé à Carreau-Trèfle dans* les cinq dernières cartes (le Valet de Cœur étant dans ce cas inutile) :

♠ 10 ◇ 10 ♣ 10 9 8
◇ D 9 7 4 ♣ V
♡ V ◇ A R V 8

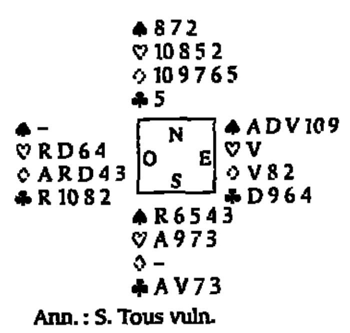
Sur le 10 de Pique maître, Est (obligé de garder le Valet de Trèfle) jette le 4 de Carreau, et l'impasse à Carreau procure le reste.

Mais, heureusement pour les Français, il y avait d'autres lignes de jeu ; *si Sud jouait Carreau avant la fin du coup* (comme ce fut le cas), *le grand chelem devenait infaisable*, faute d'une communication à Carreau. Conclusion : seule l'entame « introuvable » à Carreau aurait été mortelle.

LA POLITIQUE DU RÉSULTAT

Neuf bridgeurs sur dix font la politique du résultat. C'est ce qui arrive très souvent à la fin d'un coup, quand l'issue d'une donne a *mal tourné*. Très rares sont les joueurs qui ne se laissent pas influencer par la connaissance des quatre jeux.

Voici un des exemples les plus *fameux*. L'arbitre américain Al Sobel avait eu des reproches de son partenaire (lui aussi un champion) parce qu'il avait contré un contrat qui avait été réussi.



Ann. : S. Tous vuln.

Sud	*Ouest*	*Nord*	*Est*
1 ♠	contre	2 ♠ !	passe
3 ♠	passe	passe	contre
passe	passe	passe	

Ouest ayant entamé le Roi de Carreau, *comment Sud a-t-il joué pour gagner* TROIS PIQUES contre toute défense ?

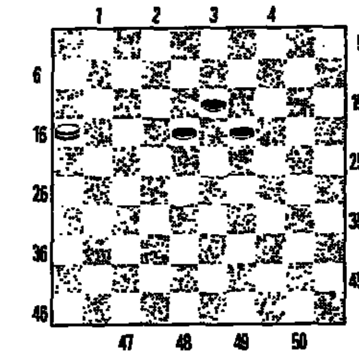
Note sur les enchères

A moins d'être complètement endormi, on ne peut faire autrement que de contrer « 3 Piques » *avec quatre levées d'atout sûres* quand le partenaire a fait un contre d'appel. Et, si le déclarant fait neuf levées, on pourra classer ce coup dans les donnes exceptionnelles.

Philippe Brugnon

DAMES
N° 548

CAP SUR LA TECHNIQUE
Maîtresse de trois pions



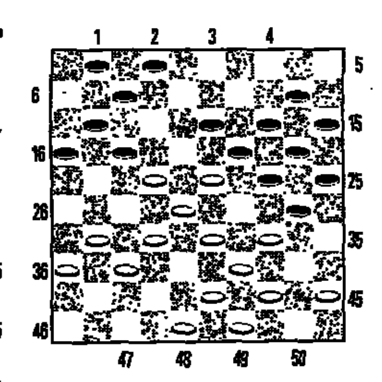
Les Blancs jouent et gagnent.

SOLUTION : 16-7 (18-22, *a*) 7-18 (22-28) 18x4 [et non 18x9, les Noirs obtiennent la nulle] (28-33) 4-10 (19-24) 10-15 (24-29) 15-20 (29-34) 20x38 [la seule case pour le gain] (34-40) 38-33 (40-45) 33-50, +.

a) (19-23) 7-2 (13-19) 2x24 (18-22) [si (23-28), suite analogue] 24-20 (22-27) 20-9 (27-32) 9-20 [toujours la seule case pour le gain] (23-28) 20-42, +.

L'UNIVERS MAGIQUE

Au championnat d'URSS, en 1962, et dans la position ci-dessous, le maître international Agafonov attaqua par 23-18 !, tentant la faute.



Sur l'attaque 23-18 !, les Noirs répliquèrent (1-6), faute tentée par les Blancs pour exécuter une combinaison de coup de dame à la case... 5 : 18x9 (14x3) 33-29 ! (24x33) 34-29 (33x24) 39-34 (30x50) 43-39 (50x33) 28-39 (17x28) 32x5 !, +.

SOLUTION DU PROBLÈME N° 547
N. RISO (1962)

Blancs : dames à 29, 35 et 50 ; pion à 37.
Noirs : *dame à 27 ; pions à 36 et 45.*

37-31 !!, et si :
1° (27-16) 35-2 (36x27) 29-40 (45x34) 50-11, +.
2° (27-21) 35-44 (36x27) 44-22, +.
3° (27-32) 35-49 (36x27) 29-38, +.
4° (27-49) 29-33 (36x27) 33-44, +.
5° (27-4 ou 9) 50-6 (36x27) 29-18 puis 6x50, +.
6° (36-41) 31x22, etc., + par supériorité numérique.

Jean Chaze

ÉCHECS
N° 1723

TOURNOI OPEN (Erevan, 1996)
Blancs : Jakovic.
Noirs : Giorgadze.
Gambit-D. Variante de Méran.

1. d4	d5	15. Dh5+	Ré7 (h)
2. ç4	ç6	16. Fg5+	Cd5-f6
3. Cç3	Cf6	17. Té1 !!	Dé8
4. é3	é6	18. éxf6+	gxf6
5. Cf3	Cb-d7	19. Txé6+ (i)	Rxé6
6. Fd3 (a)	dxç4	20. Dg4+ ! (j)	Rd6 (k)
7. Fxç4	b5	21. Dxd4+	Rç7 (l)
8. Fd3	Fb7 (b)	22. Tç1+	Rb8 (m)
9. é4 (c)	b4	23. Ff4+	Cé5
10. Ca4	ç5	24. Cb6 !	Ta7 (n)
11. é5	Cd5	25. Cd7+	Ra8
12. 0-0 (d)	a6 (e)	26. Cb6+	Rb8
13. Cg5 ! (f)	çxd4 (g)	27. Cd7+	Ra8
14. Cé6 !!	fxé6	28. Fé3 ! (o)	abandon (p)

NOTES

a) La façon la plus moderne d'éviter la variante dite de Méran consiste en 6. Dç2 (ou 6. a3, ou 6. Fé2), Fd6 ; 7. Fd2, ou 7. é4, ou 7. h3, ou 7. g4, ou 7. b3, ou 7. Fé2.

b) L'idée de Lundin 8..., b4 conserve ses partisans. Si 9. Ca4, ç5! La réponse courante 9. Cé4, Fb7 ; 10. Cxf6+, Cxf6 ; 11. Da4, Fé7 ; 12. Fd2, a5 ; 13. é4, Cd7! aboutit à une position complexe dans laquelle les Noirs ont un contre-jeu sérieux après 14..., 0-0 et ç5 (si 14. é5?, Cç5!).

c) 9. a3 et 9. 0-0 sont aussi à envisager.

d) On rencontre également la suite 12. Cxç5, Cxç5 ; 13. dxç5, Fxç5 ; 14. 0-0, h6 ; 15. Cd2, 0-0 ; 16. Cé4, Fd4 ; 17. Cd6, Fç6 ; 18. Fxh7+, Rxh7 ; 19. Dxd4, f6 avec un jeu égal. Chernin préfère la continuation aiguë 12. Cg5!, çxd4 ; 13. Cxé6!, Dé7 ; 14. Cxf8, Dxé5+ ; 15. Fé2, Rxf8! ; 16. 0-0, Té8 ; 17. Fç4!

e) Le sacrifice de pion de Wade 12..., çxd4 ; 13. Cxd4, Cxé5 a donné lieu à d'innombrables analyses après 14. Fb5+, Cd7 ; 15. Té1, Tç8, position dans laquelle les Blancs doivent démontrer qu'ils ont une compensation pour le pion. 12..., Fé7 perd un temps : 13. Té1, Tç8 ; 14. Cxç5, Cxç5 ; 15. dxç5, Fxç5 ; 16. Cg5! (Darga-Zaitsev, Graz, 1979). Sur 12..., Tç8, la réplique 13. Cg5! est gênante pour les Noirs ; par exemple, 13..., Fé7 (si 13..., çxd4 ; 14. Cxé6!) ; 14. Dh5, g6 ; 15. Dh6, Ff8 ; 16. Cxé6, Fxh6 ; 17. Cxd8, Rxd8 ; 18. Fxh6, çxd4 ; 19. Fé4! avec avantage aux Blancs (Razuvaev-Dorfman, 1973). La réponse populaire 12..., h6, qui empêche la sortie venimeuse du C-R en g5, semble la plus solide.

f) Ici aussi, cette attaque qui sacrifie le pion d4 (13. Té1 est usuel dans cette position) est extrêmement dangereuse.

g) La défense 13..., Fé7 n'est pas suffisante : 14. Dh5, g6 ; 15. Dh6, Ff8 ; 16. Cxé6!, Fxh6 ; 17. Cxd8, Fxç1 ; 18. Cxb7. De même, si 13..., h6 ; 14. Cxé6!, fxé6 ; 15. Fg6+, Ré7 ; 16. Dg4!, çxd4 ; 17. Dh4+, Cd5-f6 ; 18. éxf6+, gxf6 ; 19. Dxd4, Da5 ; 20. Fé4!

h) Ou 15..., g6 ; 16. Fxg6+, hxg6 ; 17. Dxg6+, Ré7 ; 18. Fg5+.

i) Un sacrifice de T efficace, alors que les Noirs prévoyaient la suite 19. Dg4, Fd5 ; 20. Dxd4, Rf7.

j) Et non 20. Té1+?, Cé5.

k) Si 20..., Rf7 ; 21. Fç4+, Rg7 ; 22. Fd2+, Dg6 ; 23. Dxd7+

l) Si 21..., Ré6 ; 22. Té1+, Cé5 ; 23. Fç4+, Rf5 ; 24. Df4+. Et si 21..., Fd5 ; 22. Ff4+, Cé5 ; 23. Fé4, Db5 ; 24. Td1.

m) Si 22..., Fç6 ; 23. Fé4, Cé5 ; 24. Db6+.

n) Que faire ? Si 24..., Fh6 ; 25. Cd7+, Dxd7 ; 26. Dxd7, Fxf4 ; 27. Dd6+, Ra7 ; 28. Dd4+, Rb8 ; 29. Dxf4+. Et si 24..., Fç6 ; 25. Cxa8, Rxa8 ; 26. Fxé5, fxé5 ; 27. Db6+, et les Blancs gagnent.

o) Menace mat.

p) Si 28..., Cç6 ; 29. Txç6, Dxé3 ; 30. Cb6+, Rb8 ; 31. Dd8+, Fç8 ; 32. Dxç8 mat.

SOLUTION DE L'ÉTUDE N° 1722
D. BALANOVSKY (1985)

(Blancs : Rb8, Pb4, é2, f3, f4 et h2. Noirs : Rh4, Pç6, é3, f5, h3 et h6.)

Le gain des Blancs passe par le coup paradoxal 1. Ra8!! En effet, les Noirs menacent d'annuler par 1..., ç5 suivi de l'enfermement de leur R par h5, obtenant ainsi une position de pat. Laisser filer le pion ç6 à D et promouvoir le pion b *n'est possible que si le R blanc* n'obstrue pas la colonne b. D'où ce coup mystérieux 1. Ra8 (et non 1. Rç8? car les Noirs feraient ç8=D avec échec).

1. Ra8!, Rh5 (et non 1..., ç5 ; 2. b5, ç4 ; 3. b6, ç3 ; 4. b7, ç2 ; 5. b8=D, ç1=D ; 6. Dd8+, Rh5 ; 7. Dé8+, Rh4 ; 8. Dé7+, Rh5 ; 9. Df7+, Rh4 ; 10. Df6+, Rh5 ; 11. Dxf5+, Rh4 ; 12. Dg4 mat) ; **2. Ra7, Rh4 ; 3. Ra6, Rh5 ; 4. Ra5, Rh4 ; 5. Ra4, Rh5 ; 6. Rb3!.**

A) 6..., ç5 ; 7. b5, ç4+ ; 8. Rç3, Rh4 ; 9. b6, h5 ; 10. Rd4!, ç3 ; 11. b7, ç2 ; 12. b8=D, ç1=D ; 13. Dd8 mat.

B) 6..., Rh4 ; 7. Rç3, h5 ; 8. Rd3, ç5 ; 9. Rd4, ç5+ ; 10. Rxé3, ç4 ; 11. Rd2, ç3+ ; 12. Rç1, ç2 ; 13. é4!

ÉTUDE N° 1723
O. J. CARLSSON (1976)

Blancs (5) : Rd3, Fb4, Pa6, b5 et ç4.
Noirs (3) : Rb6, Fé6, Pa7.

Les Blancs jouent et gagnent.

Claude Lemoine

Redoux progressif sauf dans le Nord-Est

LES HAUTES PRESSIONS se reconstituent lentement sur l'Europe du Nord en cette fin de semaine. Elles protègent la France de tout système perturbé significatif ; un front chaud peu actif viendra simplement mourir ce samedi en Manche. L'air froid restera bien présent sur le nord et l'est du pays. Il laissera place à un temps un peu plus doux et humide sur les régions du Nord-Ouest.

Samedi, la journée se passera une nouvelle fois dans le froid et la grisaille près des frontières du Nord et de l'Est. Les thermomètres afficheront généralement des valeurs comprises entre – 3 et – 7 degrés le matin. Ils resteront souvent en dessous de zéro l'après-midi, malgré l'apparition de rares éclaircies du pas de Calais à la Bourgogne et à l'Alsace. Les reliefs des Vosges et du Jura émergeront de la couche de grisaille, et le soleil brillera en moyenne à partir de 800 mètres d'altitude.

De la Normandie à l'Ile-de-France et au Limousin, la fraîcheur matinale sera un peu moins marquée. Il fera entre zéro et – 3 degrés au lever du jour sous un ciel gris. Samedi après-midi, les nuages bas resteront dans l'ensemble assez nombreux. Au gré de courtes éclaircies, le mercure pourra monter légèrement au-dessus de zéro sur ces régions. Plus à l'ouest, de la Bretagne aux pays de Loire, l'air océanique doux et humide gagnera lentement du terrain. Il amènera un redoux progressif, parfois assez timide, de l'Ille-et-Vilaine au Maine-et-Loire. En contrepartie, il faudra supporter pas mal de nuages qui donneront parfois quelques pluies faibles.

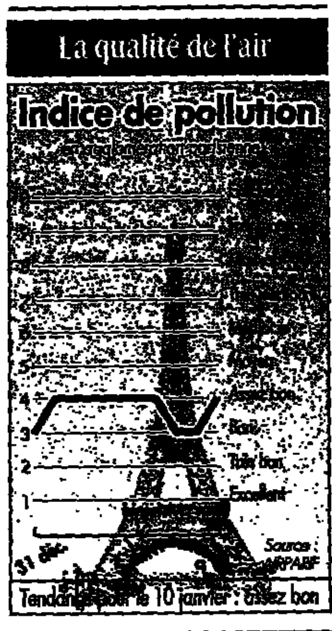
Du Massif Central aux Alpes, la journée s'annonce plus clémente. Le soleil dominera largement en altitude du matin au soir. Dans les vallées, brouillards et nuages bas risquent de s'accrocher une grande partie de la journée. En Aquitaine et sur le Midi toulousain, les nuages bas seront fréquents le matin. Ils se déchireront au fil des heures pour laisser place à des éclaircies dans l'après-midi. Le mercure en profitera pour dépasser parfois 10 degrés. Autour de la Méditerranée, le soleil brillera largement tout au long de la journée, mais on ressentira une certaine fraîcheur. Un vent de nord restera présent en basse vallée du Rhône. Il faiblira nettement en Languedoc et Roussillon par rapport à la veille.

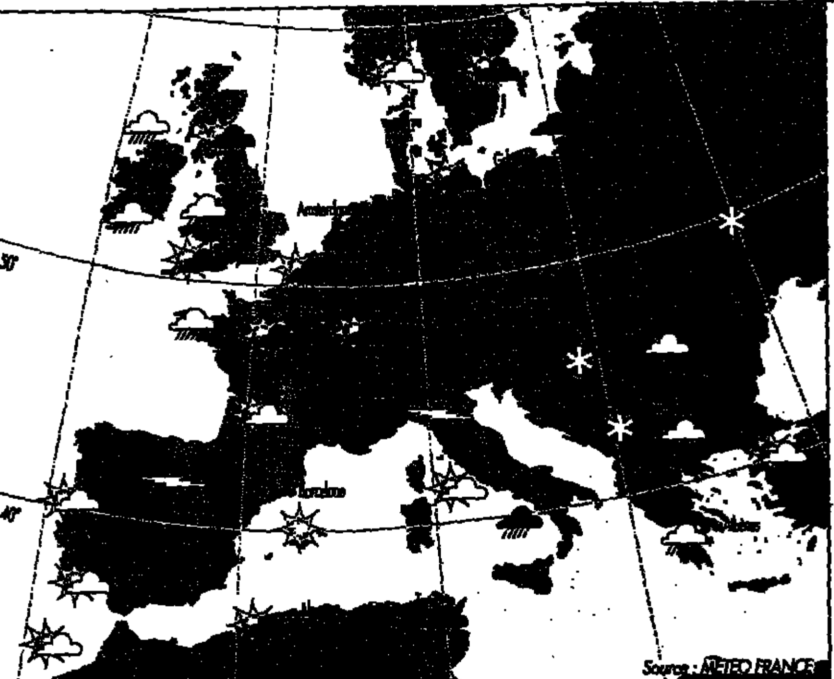
(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)



Prévisions pour le 11 janvier vers 12h00

La qualité de l'air





TEMPÉRATURES du 9 janvier maxima/minima

Ville	Max/min
FRANCE	
AJACCIO	12/7
BIARRITZ	12/6
BORDEAUX	9/0
BOURGES	6/0
BREST	2/1
CAEN	1/0
CHERBOURG	2/2
CLERMONT-F.	5/1
DIJON	1/0
FORT-DE-FR.	29/22
GRENOBLE	4/1
LILLE	–2/–7
LIMOGES	8/0
LYON	3/1
MARSEILLE	10/3
NANCY	–3/–5
NANTES	1/1
NICE	10/6
PARIS	4/0
PAU	10/4
PERPIGNAN	11/6
POINTE-À-PIT.	30/19
RENNES	2/2
ST-DENIS RÉUNION	29/22
ST-ÉTIENNE	3/1
STRASBOURG	–3/–6
TOULOUSE	8/3
TOURS	2/0
ÉTRANGER	
ALGER	19/12
AMSTERDAM	–5/–6
ATHÈNES	15/12
BANGKOK	33/20
BARCELONE	11/5
BELGRADE	2/1
BERLIN	–4/–5
BOMBAY	32/23
BRASILIA	29/23
BRUXELLES	–3/–6
BUCAREST	–1/–8
BUDAPEST	–5/–5
BUENOS AIRES	30/23
CARACAS	30/24
CHICAGO	–2/–4
COPENHAGUE	–5/–9
DAKAR	25/20
DJAKARTA	30/23
DUBAI	25/12
DUBLIN	4/3
FRANCFORT	–4/–5
GENÈVE	2/1
HANOÏ	16/13
HELSINKI	–4/–5
HONGKONG	15/10
ISTANBUL	7/4
JÉRUSALEM	–/–
KIEV	–9/–12
KINSHASA	31/23
LE CAIRE	21/9
LIMA	25/21
LISBONNE	17/12
LONDRES	1/0
LOS ANGELES	19/12
LUXEMBOURG	–3/–7
MADRID	13/2
MARRAKECH	17/10
MEXICO	19/8
MILAN	4/–3
MONTRÉAL	–10/–14
MOSCOU	–4/–7
MUNICH	–4/–6
NAIROBI	26/15
NEW DELHI	21/8
NEW YORK	–1/–3
PALMA DE M.	15/4
PÉKIN	–3/–9
PRAGUE	–2/–4
PRETORIA	28/19
RABAT	17/14
RIO DE JAN.	29/25
ROME	15/7
SAN FRANC.	10/10
SANTIAGO	32/17
SÉVILLE	17/9
ST-PETERS.	–5/–5
STOCKHOLM	–2/–11
SYDNEY	21/18
TENERIFE	22/17
TOKYO	10/3
TUNIS	18/11
VARSOVIE	–4/–6
VENISE	4/4
VIENNE	–1/–4

Situation le 10 janvier, à 0 heure, temps universel

Prévisions pour le 12 janvier, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS Le Monde

Paris sans viande

En raison d'un mouvement de grève dans les imprimeries parisiennes, Le Monde *n'a pas paru du jeudi 9 janvier au mardi 14 janvier 1947. L'article ci-dessous a été publié dans le premier journal de l'après-grève.*

LE 8 JANVIER, le sous-secrétaire d'Etat au commerce et à la distribution proposait un plan de répartition de la viande, déjà célèbre sous le nom de « plan Minjoz », et adopté hier en conseil de cabinet. Il y est prévu un conseil national de la viande qui réunit les représentants des producteurs, des professionnels de la viande, des consommateurs et un commissaire désigné par le gouvernement. Son objet est d'organiser le marché, d'évaluer les possibilités, d'établir des plans de rationnement, d'équipement, et de contrôler les conseils départementaux qui lui sont subordonnés.

Le plan prévoit pour tous les professionels de la viande l'obligation, sous peine d'être exclus du circuit commercial, de se rassembler en mutuelles. Les marchands de bestiaux devraient se grouper et désigner des acheteurs chargés de négocier directement avec des producteurs.

La Confédération générale de l'agriculture a fait connaître son adhésion au plan Minjoz, qui, estime-t-elle, permettra d'éviter les surenchères exagérées, de réaliser l'assainissement du commerce de la viande sous réserve qu'un contrôle sérieux et qu'une fermeté administrative soient appliqués à la commercialisation et au rationnement. Elle signale d'autre part que le régime de la liberté est totalement impossible pour l'instant en raison d'une insuffisance de 600 000 tonnes.

En attendant l'application du plan Minjoz, les expéditions sur le marché de La Villette sont très restreintes, ainsi que les entrées directes dans les abattoirs parisiens.

(16 janvier 1947)

PHILATÉLIE

L'innovation participative

DES PERSONNAGES en fil de fer symbolisent l'innovation participative, thème du timbre à 3 F que La Poste mettra en vente générale lundi 27 janvier.

L'innovation participative, expression apparue dans les années 80, renvoie aux « boîtes à idées » qui furent utilisées dès le XVIIIe siècle au Japon, en Suède ou en Italie et, plus tardivement, en France, dans des entreprises comme Michelin, en 1927.

Le dessin du timbre, œuvre de Jean-Pierre Lalanne, un postier lauréat, en 1996, d'un concours interne à La Poste, est donc lui-même le résultat d'une démarche participative.

Le timbre, au format vertical 26 × 36 mm, mis en page par Claude Andréotto, est imprimé en héliogravure en feuilles de quarante.

P. J.

★ Vente anticipée à Paris, les 24, 25 et 26 janvier, au bureau de poste temporaire « premier jour » ouvert au Musée de La Poste, 34, boulevard de Vaugirard, 15e, en présence du créateur du timbre, le dimanche 26 janvier, pour une séance de dédicaces.

EN FILIGRANE

■ **Courrier de grève.** Les grèves ayant affecté la poste britannique en août-septembre 1996 ont suscité la mise en place de services de distribution parallèles et l'émission de trois séries de six vignettes. Celles-ci sont disponibles sur trois enveloppes « premier jour » (15 £) et en séries neuves (29,50 £) auprès de Coincraft, 45 Great Russel Street, London WC1B 3LU, Angleterre.

■ **Entier postal Mme de Sévigné.** La Poste a imprimé un entier postal sur enveloppe, avec carte-correspondance assortie, reprenant le timbre Mme de Sévigné, à l'usage exclusif des envois de vœux des postiers. Un produit qui n'est donc pas destiné à être commercialisé...

BULLETIN D'ENNEIGEMENT

Voici les hauteurs d'enneigement au jeudi 9 janvier. Elles nous sont communiquées par l'Association des maires et stations françaises de sports d'hiver qui diffusent aussi ces renseignements sur répondeur au 08-36-68-64-04 ou par Minitel 3615 EN MONTAGNE.

Les chiffres indiquent en centimètre la hauteur de neige en bas, puis en haut des pistes.

DAUPHINÉ-ISÈRE

Alpe-d'Huez : 107-260 ; Alpe-du-Grand-Serre : n. c. ; Auris-en-Oisans : 98-180 ; Autrans : 60-100 ; Chamrousse : 100-130 ; Le Collet-d'Allevard : 50-180 ; Les Deux-Alpes : 70-280 ; Lans-en-Vercors : 10-60 ; Méaudre : 40-100 ; Saint-Pierre-de-Chartreuse : 20-130 ; Les Sept-Laux : 60-185 ; Villars-de-Lans : 30-90.

HAUTE-SAVOIE

Avoriaz : 60-150 ; Les Carroz-d'Araches 59-225 : ; Chamonix : 60-252 ; Châtel 60-145 : ; La Clusaz 55-230 : ; Combloux : 45-145 ; Les Contamines-Mont-Joie : 50-140 ; Flaine : 82-225 ; Les Gets : 60-130 ; Le Grand-Bornand : 40-120 ; Les Houches : 70-160 ; Megève : 60-160 ; Morillon : n. c. ; Morzine-Avoriaz : 50-150 ; Praz-de-Lys-Sommand : 85-160 ; Praz-sur-Arly : 40-130 ; Saint-Gervais : 65-160 ; Samoëns : 45-260 ; Thollon-lès-Memises : 80-100.

SAVOIE

Les Aillons : 45-120 ; Les Arcs : 76-178 ; Arèches-Beaufort : 40-150 ; Aussois : 50-100 ; Bonneval-sur-Arc : n. c. ; Bessans : n. c.-130 ; Le Corbier : 72-170 ; Courchevel : n. c.-135 ; La Tania : 50-135 ; Crest-Voland-Cohennoz : 95-110 ; Flumet : 70-150 ; Les Karellis : 65-165 ; Les Menuires : 65-195 ; Saint-Martin-Belleville : 50-195 ; Méribel : 65-140 ; La Norma : 70-220 ; Notre-Dame-de-Bellecombe : 60-125 ; La Plagne : 100-190 ; La Rosière 1850 : 92-195 ; Saint-Francois-Longchamp : 55-160 ; Les Saisies : 115-155 ; Tignes : 105-200 ; La Toussuire : 70-110 ; Val-Cenis : 65-190 ; Val-Fréjus : 30-200 ; Val-d'Isère : 90-250 ; Valloire : 40-140 ; Valmeinier : 25-140 ; Valmorel : 65-150 ; Val-Thorens : 140-240 ;

ALPES-DU-SUD

Auron : 150-295 ; Beuil-les-Launes : 95-125 ; Isola 2000 : 180-250 ; Montgenèvre : 100-220 ; Orcieres-Merlette : 100-340 ; Les Orres : n-c ; Pra-Loup : 90-235 ; Puy-Saint-Vincent : 100-300 ; Risoul 1850 : 180-235 ; Le Sauze-Super-Sauze : 100-240 ; Serre-Chevalier : 130-270 ; Superdévoluy : 95-260 ; Valberg : 150-190 ; Val d'Allos/Le Seignus : 175-285 ; Val d'Allos/La Foux : 215-450 ; Vars : 130-235.

PYRENEES

Ax-les-Thermes : 40-140 ; Cauterets-Lys : 20-150 ; Font-Romeu : 120-180 ; Gourette : 100-220 ; Luz-Ardiden : 75-130 ; La Mongie : 90-150 ; Peyragudes : 110-250 ; Piau-Engaly : 100-180 ; Saint-Lary-Soulan : 80-165 ; Luchon-Superbagnères : 100-260.

AUVERGNE

Le Mont-Dore : 30-50 ; Besse/Super-Besse : 40-50 ; Super-Lioran : 40-60.

JURA

Métabief : 06-54 ; Mijoux-Lelex-la-Faucille : 60-100 ; Les Rousses : 10-100.

VOSGES

Le Bonhomme : 50-60 ; La Bresse-Hohneck : 20-50 ; Gérardmer : 25-50 ; Saint-Maurice-sur-Moselle : 00-40 ; Ventron : 20-40.

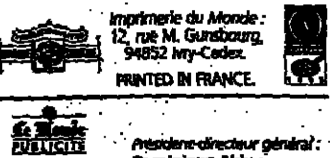


LES SERVICES DU Monde

Le Monde	01-42-17-20-00
Télématique	3615 code LE MONDE
CompuServe :	GO LEMONDE
Adresse Internet : http:// www.lemonde.fr	
Documentation sur minitel	3617LMDOC ou 08-36-29-04-56
LE MONDE sur CD_ROM	01-44-08-78-30
Index et microfilms :	01-42-17-29-33
Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/min)	

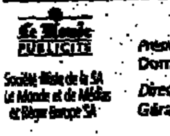
Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.

Commission paritaire des journaux et publications nº 57 437. ISSN : 0395-2037



Imprimerie du Monde : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-Cedex.

PRINTED IN FRANCE.



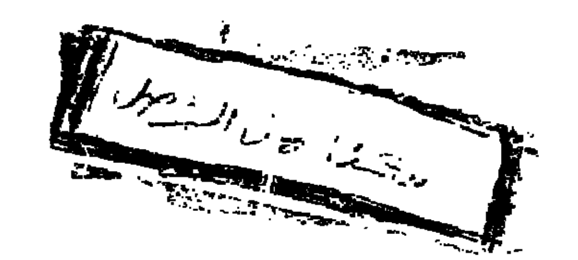
Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA

Président-directeur général : Dominique Alduy

Directeur général : Gérard Morax

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08

TÉL. : 01-44-43-76-00 ; fax : 01-44-43-77-30



CINÉMA La *sortie du film d'Alan Parker Evita, évocation de la vie d'Eva Peron, incarnée par Madonna,* est un événement, moins par la qualité de cette œuvre que par l'attente créée depuis un an par les polémiques. Pouvait-on faire jouer l'une des figures de l'histoire argentine par une star qui, longtemps, a fait scandale ? ● LE ROMANCIER Hector Bianciotti vivait encore en Argentine quand Evita venait haranguer les foules. Il se souvient de son apparition, à Cordoba, à l'usine aéronautique, sur un tracteur, en tailleur gris, sans fard et sans bijoux. ● LES ARGENTINS devront attendre la fin de février pour voir le film d'Alan Parker. A Buenos Aires, on en montre un autre, réalisé par un Argentin, en attendant de programmer *Evita*, qui promet d'attirer les foules et d'alimenter un débat déjà ancien, né lors de la venue de Madonna à *Buenos* Aires pour les besoins du tournage.

Le tailleur d'Eva Peron sur mesure pour Madonna

« Evita », film d'Alan Parker, est un immense vidéo-clip où tout est prétexte à chansons.
En incarnant la légendaire épouse du colonel argentin, seule l'actrice et chanteuse tire son épingle du jeu dans ce monument érigé à sa gloire

Film américain d'Alan Parker. Avec Madonna, Antonio Banderas, Jonathan Pryce, Jimmy Nail, Victoria Sus, Julian Littman. (2 h 15.)

Depuis *Vision Quest*, son premier film, les apparitions de Madonna au cinéma ont toujours été marquées par la même ambiguïté. *Recherche Susan désespérément* lançait la Madonna première version de *Like a Virgin*, *Shangaï Surprise* officialisait son mariage avec Sean Penn, *Who's That Girl* préludait au lancement de *Material Girl*, et *Body* s'imposait comme le pendant de l'album *Erotica* où Madonna se prenait pour la marquise de Sade.

Ce n'est pas un hasard si ses deux meilleurs films, *Snake eyes*, d'Abel Ferrara, et *In Bed with Madonna*, d'Alek Keshishian, prenait pour matière Madonna l'actrice et chanteuse, la filmant sous toutes les coutures, au lit, devant la tombe de sa mère, ou dans les bras d'un amant de passage. Madonna n'a jamais été une comédienne, le label « actrice de composition » ne peut s'appliquer à celle qui n'aura jamais interprété d'autre rôle que le sien.

Par la simple présence de Madonna, *Evita*, d'Alan Parker, échappe à la comparaison qui aurait été faite avec l'opéra d'Andrew Lloyd Webber et Tim Rice dont il est adapté. Une fois passé par le filtre Madonna, *Evita* n'a plus que très peu de choses à voir avec le cinéma ou la comédie musicale pour devenir la créature de la chanteuse. *Evita* est ainsi un gigantesque musée Grévin érigé par Madonna à sa propre gloire. L'histoire, revue par Alan Parker et Madonna, ressemble à un vidéo-clip destiné à faire la part belle aux numéros musicaux. Tout y est prétexte à chansons, que ce soit pour payer sa chambre d'hôtel, se faire des amis, calmer des grévistes, ou fomenter un coup d'Etat. C'est donc en musique qu'Eva Duarte grandit dans une pauvre province de l'Argentine. Elle s'entiche d'un joueur de guitare minable et monte à Buenos Aires. Arrivée là-bas, elle rencontre d'autres gigolos, débute une carrière à l'écran, met la main sur un homme d'influence, le colonel Juan Peron – interprété par un Jonathan Pryce éteint – qu'elle aide à devenir le plus haut personnage de l'Etat. Devenue l'Evita nationale, elle souffre pour son peuple, meurt d'un cancer et monte au ciel.

Dans ce long clip, il n'est pas surprenant que les questions politiques et sociales soient à peine abordées. Eva Maria Duarte n'est pas le problème d'Alan Parker, encore moins celui de Madonna. Peu importe que le couple ait mis en place une dictature, accueilli à bras ouverts des nazis en fuite, ou tourné le dos aux promesses faites à la classe ouvrière. Lorsqu'Evita s'adresse au peuple, elle le fait à la manière d'une artiste en tournée, venue remercier son public, le calmant avec une chanson et quelques autographes. Madonna l'aura suffisamment répété, elle est la réincarnation d'Evita. Or, que voit-on dans le film ? Des rues remplies d'affiches à l'effigie d'Evita, des couvertures de magazine avec son portrait, de fausses images d'archives où elle défile à côté des plus grands chefs d'Etat, devant une foule en liesse stupéfaite par son élégance et son intelligence. L'Argentine péroniste est transformée, l'espace de deux heures, en un gigantesque « Madonnaland ». L'image agrandie de la « *Material girl* » est devenue la référence absolue, une icône devant laquelle on se pâme et se prosterne.

Samuel Blumenfeld

★ A lire *Santa Evita*, de Thomas Eloy Martinez, traduit de l'espagnol (Argentine), par Eduardo Jiménez, Robert Laffont, 139 F, 345 p. A signaler également, *Evita*, de Sylvain Reiner, l'Archipel, 125 F, 297 p.



DESSIN JACQUES VALOT

Une dictature populaire

BUENOS AIRES
correspondance

Pour les antipéronistes acharnés, ceux qu'on appelle en Argentine « *los gorilas* », Juan Domingo Peron se résume en deux mots : dictateur et fasciste. Sa compagne Eva est traitée comme une putain et une arriviste. Cette vision du péronisme est celle que l'on a généralement à Paris, Londres ou New York.

Vingt-trois ans après la mort de son fondateur, le mouvement justicialiste (péroniste), à nouveau au pouvoir avec Carlos Menem, reste le premier parti politique de l'Argentine. Quand apparaît Juan Domingo Peron, en 1943, l'Argentine est un pays subordonné à l'impérialisme étranger. C'est aussi le pays des *golpes*, ces coups d'Etat militaires successifs qui permettent à la riche oligarchie de régner en maître absolu. Admirateur de Mussolini, le colonel Peron obtient, à la faveur d'un coup d'Etat, le secrétariat d'Etat au travail.

Des mesures spectaculaires lui font acquérir en deux ans une popularité qui inquiète à tel point les généraux au pouvoir qu'on l'arrête. C'est là qu'apparaît Eva Duarte, une starlette d'origine pauvre, qui trouve les accents pour mobiliser les ouvriers. C'est l'inoubliable 17 octobre 1945. Des milliers de *descamisados* (les sans-chemise) envahissent la place de Mai. En 1946, ils porteront Peron au pouvoir. Epoque de prospérité, de conquêtes sociales mais aussi de promesses non tenues et de persécutions contre les opposants. Réélu en 1951, Peron est chassé du pouvoir en 1955. Mais en 1973, après son exil à Madrid, c'est l'incroyable retour au pays du vieux général, âgé de soixante-dix-sept ans. Quand il meurt, en 1974, l'Argentine est déchirée par la violence, qui débouchera en 1976 sur la dictature la plus sanglante de son histoire.

La passion péroniste a survécu tout autant que la haine. Il y a quarante-cinq ans, le cadavre embaumé d'Evita fut volé par les militaires pour tenter de tuer le mythe. Il ne fut retrouvé, atrocement mutilé, qu'en 1971, dans un cimetière italien, et rapatrié. A Buenos Aires, la tombe de Peron a été profanée en 1987. Ses mains ont été coupées.

Ch. Le.

Elle est là, sur le tracteur, dans l'usine aéronautique de Cordoba

SANS AUCUN DOUTE, Eva Peron eût rêvé d'un autodafé pour cette comédie *musicale filmée, mais lorsque l'on a soi*-même vécu ou traversé son règne, il n'est pas interdit d'imaginer qu'elle eût épargné toutes les séquences où Madonna joue, successivement, le rôle d'Eva Duarte et celui du personnage historique. Disons-le tout de suite : Madonna a gagné une bataille impossible et elle seule apporte un peu – et même pas mal – de vérité à cette production.

Il y en a qui se rappellent l'insouciance de la *démocratie alors au pouvoir en* Argentine, son ignorance, son mépris des *pauvres : elle ne pouvait qu'engendrer un* Peron, une Eva, une dictature maladroite. Celui qui, un jour de 1949 ou 1950, se trouvait parmi les deux mille sept cents ouvriers de l'usine aéronautique de Cordoba, parqués depuis l'aube dans un hangar en tôle ondulée, prêts parce que sous surveillance à saluer d'une acclamation grandiose l'arrivée d'Eva Peron, a connu la couleur du régime, sa rhétorique. Celui qui a assisté à cette réunion n'aura pas oublié ce bruit lointain et tressautant d'un moteur peu familier – le bruit qui s'accroît d'un *gros tracteur qui, dans une solennité de* paquebot gagnant le port, fend la foule *que nous formons* : Elle est là, sur le tracteur, tailleur gris croisé, le cheveu jaune en chignon, sans fard apparent, sans bijoux. On est loin de la femme qui, deux ans auparavant, s'attifait encore des atours de la comédienne, et affectionnait les drapés, les volants, les capelines : depuis sa tournée européenne et sa fréquentation des grands couturiers de l'avenue Montaigne (Bettina avait défilé exprès pour elle, au Ritz !), il était difficile de reconnaître Eva Peron *dans l'ancienne interprète de feuilletons* radiophoniques qui se faisait confectionner par l'auteur, *à la mesure de son ambi*tion, les personnages d'Elisabeth Ire d'Angleterre, de Catherine de Russie, d'Irène Curie, de Lady Hamilton, de Sarah Bernhardt...

Eva Duarte ne joue, désormais, qu'Eva Peron. Elle parcourt des yeux l'assistance, elle hume cette bonne odeur de foule qui justifie sa présence, et voilà que, en levant le bras, elle trouve d'instinct le geste péremptoire des dictateurs, pour hurler son *célèbre : « Compañeros ! », les mains* comme si elle brandissait des étendards, *un index pointé vers le ciel*, incitant l'auditoire à reprendre l'une de ces devises pour banderole dont elle a le secret – la plus fréquente dans les grandes manifestations étant : « *Espadrilles, oui ! Livres, non !* »

UN AUTRE FILM

Madonna a ressuscité ses gestes, son allure rigide, ses brusques intonations, ses *injonctions véhémentes, en partant* des biographies, en interrogeant – par per*sonne interposée souvent – des gens qui* avaient fréquenté, approché son héroïne ; en écoutant ses enregistrements et, surtout, en regardant les quelques films qu'elle a tournés et les « actualités » que l'on passait, à l'époque, dans les salles de cinéma, avant le film. Et tout cela, ce bric-à-brac documentaire, a changé ses manières, effacé son piquant, arrêté l'ondoiement des volumes de son corps. On dirait que l'ensemble d'expressions, de détails *que Madonna a retenus*, elle les a faits siens, qu'il lui a suffi de puiser dans son *tréfonds pour se montrer spontanée et* vraisemblable.

Ainsi le spectateur assiste-t-il à une lutte permanente entre le personnage qu'elle « *incarne* » – le mot est juste en l'occurrence – et les mélodies qu'elle est obligée de chanter, qui ne coïncident pas avec le caractère de « *la madone des sans-chemise* ». De sorte que, dans les moments les plus dramatiques, Madonna parle plus qu'elle ne chante ses rengaines. D'une cer*taine manière – tout à tour autoritaire*, ferme, agaçante, et gauche, craintive, vul*nérable, inimaginablement « vierge »* – Madonna « est » dans un autre film : celui qu'elle eût *aimé faire* – mais il était sans doute trop tard quand elle s'en est aperçue –, le film qui aurait montré Eva Duarte et Eva Peron véritablement et qu'Eva Peron eût rêvé de brûler, celui-là, tout entier, Madonna les bras en croix au milieu du bûcher.

Hector Bianciotti

Evita, le Che et la mode des héros argentins

BUENOS AIRES
correspondance

Les Argentins devront attendre la fin février pour voir *Evita*, d'Alan Parker. A Buenos Aires, les directeurs des salles de cinéma ont préféré miser sur la rentrée de mars pour lancer un film qui promet d'attirer les foules et d'alimenter une polémique déjà ancienne. Il y a *un an*, la présence de Madonna en Argentine pour le tournage du film *avait provoqué de dures contro*verses. Le président Carlos Menem avait tranché en recevant Madonna, malgré l'opinion défavorable de la puissante Eglise catholique, et en prêtant finalement à l'équipe du tournage le balcon historique de la *Casa Rosada* (la Maison Rose) d'où Evita haranguait les foules concentrées *sur la place de Mai.*

En attendant, les Argentins peuvent voir depuis deux mois une autre version de la vie d'Eva Peron, du cinéaste Juan Carlos Desanzo. Le film a bénéficié d'une grande publicité et de critiques favorables de la presse *locale qui a surtout fait* l'éloge de l'actrice Esther Goris, jusque-là pratiquement inconnue, qui réussit à incarner une Evita passionnée et étonnamment ressem*blante physiquement*. Le film de Desanzo a été sélectionné pour représenter l'Argentine à *Hollywood* dans la course aux Oscars. Ce choix s'explique plus par la renommée mondiale acquise soudainement par Eva Peron, *dans la foulée de* Madonna, que par la qualité du film, sur un scénario de l'écrivain argentin José Pablo Feinman.

VERSION NIPPONE

Il commence en 1951, au moment de l'apogée du mouvement justicialiste (péroniste). Adorée par les pauvres qui la vénéraient comme une sainte, Evita souhaite une reconnaissance officielle de son rôle politique et lance une campagne *soutenue par les syndicats* pour être élue à la vice-présidence de la nation. Mais cette candidature est mal vue par les militaires comme par l'aristocratie. Pris entre deux feux, le général Peron apparaît comme un personnage plutôt grotesque dont la popularité ne s'explique que par le rôle révolutionnaire joué par sa femme. *Atteinte* d'un cancer, Evita meurt en 1952 à l'âge de trente-trois ans. La revue américaine *Variety* a durement critiqué le film de Desanzo, soulignant *sa médiocrité*.

Mais un fait est certain : Evita est à la mode, si l'on en juge par *le ta*page publicitaire qui accompagne le film de Parker et la ligne de cosmétiques, de vêtements et d'accessoires luxueux copiés sur ceux d'Eva Peron *qui ont été lancés* à New York, en même temps que le film, par Bloomingdale's. Aux Etats-Unis où il réside, l'écrivain argentin Tomás *Eloy Martinez* est un des bénéficiaires : son livre *Santa Evita*, best-seller en Argentine, a trouvé plus de 40 000 acheteurs sur le marché américain.

Il y aura même une Evita nippone aux yeux bridés et en kimono, qui sera interprétée par l'actrice Akiko Kuno. Une chaîne de télévision japonaise est attendue à la mi-janvier à Buenos Aires. Le Japon, déjà conquis par le tango argentin, serait prêt à tomber sous le charme *du mythe car*, selon le producteur, « *Eva Peron incarne l'idéal de travail et de progrès illimité, cher aux Japonais* ». Une mode qui, côté masculin, pourrait bientôt consacrer sur les écrans un autre héros populaire et controversé : Che Guevara. Le guérillero argentino-cubain sera le thème de plusieurs films. En Italie, *il y a deux projets : l'un d'Ettore* Scola et l'autre de Giuseppe Ferrara. En Grande-Bretagne, Michael Radford a choisi Antonio Banderas pour le rôle. A Cuba, où l'on célébrera cette année le trentième anniversaire de la mort de Guevara, plusieurs documentaires *seront dif*fusés par la télévision. L'Argentine n'est pas en reste avec plusieurs projets, dont un nouveau film de Desanzo qui devrait s'intituler *Jusqu'à la victoire, toujours.*

Christine Legrand

Les lieux photographiés de Thomas Demand entre la vie et le vide

Un accrochage énigmatique à Calais

THOMAS DEMAND et FRÉDÉRIC LEFEVER, *Galerie de l'Ancienne Poste, Le Channel, 13, bd Gambetta, 62 Calais. Tél. : 03-21-46-77-10. Jusqu'au 12 février.*

CALAIS
de notre envoyé spécial

C'est une image merveilleusement étrange. On y voit une chambre en désordre, avec un lit défait, une chaise, une armoire, quelques objets sur la table, une machine à écrire, un gobelet jaune, un cendrier, des dossiers. Et puis de petits cartons jetés sur le lit qui suggèrent des achats récents ou un départ précipité. Il n'y a personne dans ce réduit bizarre, entre bureau et lieu de vie. Tout cela se voit de loin, tant le format de la photographie est grand, à échelle 1, et les objets parfaitement identifiables. Et pourtant, le malaise surgit et incite à s'approcher.

A regarder de près, tout est factice et fragile dans cette vue froide : les jointures approximatives au mur, la machine à écrire sans clavier, l'absence de marque sur les objets. Renseignements pris, il s'agit en fait d'une maquette, en grandeur nature, réalisée en carton et en papier – l'oreiller est en papier de soie. Les autres photographies, exposées dans la Galerie de l'Ancienne Poste de Calais suivent le même procédé : un plongeoir monumental constitué de quatre plates-formes, une cage d'escalier, une bretelle d'autoroute, des étagères d'archivage, une salle de dessin. Tout est là, vérifiable par l'œil, et tout est faux.

DÉCORS ANTIDÉCORATIFS

L'auteur de ces photographies s'appelle Thomas Demand, un jeune artiste allemand âgé de trente-trois ans installé à Berlin. Thomas Demand concocte dans son atelier des architectures qui semblent avoir été photographiées *in situ* mais qui, en fait, sont reconstituées à partir de clichés. La salle de dessin, Thomas Demand l'a vue dans un journal et a retrouvé la photographie originale à partir de laquelle il a fabriqué sa maquette avant de la photographier.

Il n'y a aucune présence humaine dans ces décors antidécoratifs. Partout, le visiteur perçoit la fragilité de la matière, la géométrie trop parfaite, les aspérités du carton qui joue le rôle de murs. Les premières images sont dominées par des couleurs neutres ; les dernières par des teintes plus vives, comme dans la salle de dessin, dominée par un tableau monochrome bleu qui l'adoucit et donne une profondeur à l'espace. De la photographie trouvée à l'œuvre exposée, le lieu a perdu son contexte, ses personnages, un lien social. Il a perdu ce qui le rattache à la vie pour ne plus être constitué que de formes, d'objets génériques et inertes qui meublent un grand vide. D'où la sensation d'étouffement qui se dégage de ces sculptures. *La chambre* est, à ce titre, l'œuvre la plus aboutie car la plus ambiguë autour de l'équation vie-vide, par son désordre, qui accentue cette disparition de l'Homme.

Voilà un travail non dénué de dérision, une instructive réflexion sur la représentation, la forme, les objets qui peuplent le quotidien, mais aussi sur la crédibilité de la photographie. « *Ne vous laissez pas avoir par les images* », semble dire Thomas Demand. Il est loin d'être le premier à lancer cet avertissement, mais sa leçon est convaincante.

La seconde salle du centre d'art de Calais accueille les « Magasins » de Frédéric Lefever. Ce dernier s'était distingué en mettant à jour, pendant quatre ans, 3 700 plaques photographiques réalisées par Kasimir Sgorecki, un Polonais arrivé dans le nord de la France en 1924 et mort en 1980. S'inspirant de ce travail documentaire, Frédéric Lefever a photographié, frontalement, des façades de boutiques installées dans des villages et petites villes de son pays minier, et qui ont dû fermer en raison de la crise. Les couleurs sont chaudes, presque nostalgiques. Les intitulés des enseignes (« Boucherie », « Salon rêvé », « Radio télé magasin », « Chic », « Optic'Art ») frisent le pathétique et révèlent un graphisme désuet. C'est un travail clairement social, mais qui traite aussi de la dérision, un travail jamais décoratif tant les devantures sont littéralement rongées par l'usure, la crasse, les herbes, le pavé rebutant, les contours douteux. Par le temps.

Michel Guerrin

Les dessins « retrouvés » du Musée de l'Ermitage de Saint-Pétersbourg

Ces chefs-d'œuvre avaient été saisis en Allemagne, après la défaite, par l'Armée rouge

Une centaine de dessins, saisis en Allemagne en 1945 par les Russes, et qui avaient été tenus au secret depuis, sont exposés à Saint-Pétersbourg, au Musée de l'Ermitage. Ainsi peut-on découvrir des Delacroix, Daumier, Menzel, Cézanne, Toulouse-Lautrec, Signac ou Nolde, ainsi qu'une suite absolument unique de trente-cinq dessins de Goya, exécutés dans les dernières années de sa vie, lors de son exil à Bordeaux, de 1824 à 1828.

APRÈS les tableaux, les dessins. En 1995, le Musée de l'Ermitage avait exposé soixante-quatorze toiles (*Le Monde* du 31 mars 1995), impressionnistes pour la plupart, qui passaient pour disparues et détruites durant la deuxième guerre mondiale. Elles avaient été saisies en Allemagne en 1945 par l'Armée rouge, transférées en Union soviétique et enfermées dans des réserves secrètes. Elles n'en sont sorties qu'à la faveur de la chute du régime soviétique. Restaurées, photographiées, exposées, elles sont devenues des « *trésors retrouvés* ».

Aujourd'hui, l'Ermitage recommence. Jusqu'au 31 mars sont montrés quatre-vingt-neuf dessins et aquarelles qui ont connu le même destin que les toiles : découvertes dans des collections ou des caches, emportées en Russie, cachées un demi-siècle durant, elles sont révélées à grand bruit – bruit que la singularité de leur histoire et leur qualité justifient assurément.

La distribution est de premier ordre : Delacroix, Daumier, Menzel, Cézanne, Toulouse-Lautrec, Signac, Nolde. Elle est dominée de très haut par une suite absolument unique de trente-cinq dessins de Goya, exécutés dans les dernières années de sa vie, lors de son exil à Bordeaux, de 1824 à 1828. Ils récapitulent des motifs apparus dans les *Caprices* et les *Désastres de la guerre*. Ils en ajoutent quelques autres, de même intensité, d'égale noirceur. Un phénomène de foire, le « squelette vivant », nommé Claude Ambroise Surat, s'exhibe à Bordeaux en 1826 : Goya est là et dessine.

Autre spectacle : une exécution capitale. Goya appelle la guillotine « *le châtiment français* » et lui consacre deux feuilles, si précises qu'elles suggèrent une observation directe. Sur l'une, le condamné embrasse le crucifix que lui tend un prêtre au regard plus intrigué qu'ému. Sur l'autre, la lame va glisser. Le bourreau et ses aides ont des physionomies paisibles. Ils font leur office, rien de plus. Tout cela est du plus grand Goya, de celui qui n'use d'aucun symbole. Il regarde, note. Voilà de quoi nos semblables sont capables. Concluez par vous-mêmes.

Cette suite funèbre suffirait à faire de l'exposition de l'Ermitage et du catalogue qui l'accompagne des événements d'importance. Du reste, elle n'est pas loin d'écraser ce qui l'entoure. Les aquarelles de Rowlandson, par comparaison, avouent trop de minutie et d'effort, si drôles soient-elles.

SCÈNES DE GENRE

Daumier supporte mieux l'épreuve, représenté par plusieurs scènes de genre parisiennes. Il s'agit d'œuvres très achevées, mixtes savants d'encre, fusain, aquarelle et gouache où la vigueur du trait cherche à s'allier au clair-obscur et à la description réaliste des costumes et des lieux. Un autre réalisme, celui de Menzel, éclate dans une série d'études au crayon, précises, justes, comme la plupart des dessins de Menzel – admirable dessinateur fort méconnu en France jusqu'à l'exposition que lui a consacrée le Musée d'Orsay en 1996.

La section impressionniste n'est pas la plus brillante : des barques sur une plage aux Saintes-Maries, de Van Gogh certes, mais appliquée et même besogneuse, et quatorze aquarelles de Signac qui ne sont que jolies. Trois portraits de Nolde et une dizaine de nus dessinés par le sculpteur Archipenko dans l'entre-deux-guerres suscitent plus de curiosité, les Nolde en raison de la puissance du chromatisme, les Archipenko parce qu'ils se situent à l'intersection du cubisme et de la tradition classique – position délicate.

Autre position délicate : celle des conservateurs russes. L'origine des dessins ne fait en effet aucun doute, pas plus que n'était douteuse celle des Degas, Gauguin, Renoir et Cézanne exposés en 1995. Ils ont été pris en 1945 dans des collections privées allemandes – ni dans des musées allemands, ni dans les « stocks » immenses rassemblés par les nazis en pillant la Belgique, la France et les Pays-Bas. Tous les Goya, tous les Daumier, les *Cavaliers arabes en reconnaissance*, de Delacroix, ont appartenu à Otto Gerstenberg (1848-1935), magnat de la finance et des assurances, puis à sa fille, Margarete Scharf. Gerstenberg est d'autant moins un inconnu que ses acquisitions chez Durand-Ruel, chez Bernheim et lors de ventes aux enchères à Paris se firent à visage découvert. Sa passion pour Goya était célèbre. Sur les conditions dans lesquelles les biens qu'il avait légués à sa fille furent emportés jusqu'à Saint-Pétersbourg, rien n'est dit dans le catalogue, mais il est permis de supposer que ceux qui s'en saisirent n'agirent pas au hasard ou sous le coup d'une inspiration brutale.

Ce n'est pas non plus fortuitement que fut visitée la collection de Bernhard Koehler, amateur éclairé du postimpressionnisme et de l'expressionnisme, oncle par alliance d'August Macke, lequel l'assista dans ses achats parisiens au début du siècle : le Van Gogh vient de chez lui. L'un des Menzel appartenait à l'industriel berlinois Friedrich-Karl Siemens, les autres Menzel et les Rowlandson à une dame nommée Helene Bechstein, berlinoise elle aussi. Quant aux Signac, ils avaient été acquis par le collectionneur Otto Krebs (1873-1941) et ont accompagné ses toiles dans leur voyage vers l'Est en 1945. C'est dire que, dans l'hypothèse – peu vraisemblable – d'accords de restitution, il ne serait sans doute pas très difficile d'identifier les héritiers des derniers possesseurs allemands de ces dessins.

Philippe Dagen

★ ***Les Dessins retrouvés, Chefs-d'œuvre de collections allemandes d'avant-guerre*, notices de Tatiana Ilatovskaya, préface de Mikhail Piotrovski, traduit du russe par D. A. Canal et C. Piot, éditions de la Martinière, 224 p., 380 F.**

Butin ou compensation ?

Dans le préambule du catalogue, le ministre de la culture de la Fédération de Russie, Evgueni Sidorov, en appelle aux « *règles de la courtoisie* », aux « *impératifs des lois* » et aux « *usages du simple bon sens* » pour résoudre les « *problèmes en suspens* », problèmes de restitution évidemment. Le directeur de l'Ermitage, Mikhail Piotrovski, souhaite que l'exposition ne soit pas « *un sujet de controverses* ». Souhait de pure forme : entre l'Allemagne et la Russie, la question des œuvres prises en 1945 demeure sans solution. Les conservateurs allemands réclament le retour des œuvres au nom de la compréhension mutuelle. Ils affectent d'oublier que ces « *trophées* » – dans la terminologie soviétique – sont considérés du côté russe comme des compensations, après les massacres, les ravages et les pillages opérés en Russie par la Wehrmacht de 1942 à 1944. Cachée sous la rhétorique officielle, la mémoire de ces crimes est intacte.

La soprano Felicity Lott contient les larmes de « La Voix humaine » de Poulenc et Cocteau

LA VOIX HUMAINE et LA DAME DE MONTE-CARLO de Francis Poulenc, textes de Jean Cocteau. LES MARIÉS DE LA TOUR EIFFEL, du Groupe des Six. Felicity Lott (soprano), Orchestre national de France, Charles Dutoit (direction). Théâtre des Champs-Elysées, Paris, le 9 janvier. Diffusion sur France-Musique, le dimanche 19 janvier à 11 heures.

Elle s'est effondrée enfin, en larmes, sur son fauteuil bleu, après avoir laissé choir le combiné du téléphone. Les applaudissements se déchaînent. L'orchestre n'a pas le temps de faire entendre le dernier accord, sec, comme souvent chez Poulenc, ponctuation chassant l'émotion, comme on essuie furtivement une larme. Felicity Lott est effondrée « pour de vrai ». Comment faire autrement dans cette œuvre dangereusement impudique où toute femme – tout homme – reconnaît l'ordinaire des passions humaines, ce lieu commun du désespoir universel ? Francis Poulenc l'a écrite au plus mal, dans l'urgence, en 1958 ; Jean Cocteau n'a pu que puiser dans le désespoir de ses passions malheureuses. Denise Duval, pour qui Poulenc écrivit sur mesure le rôle chanté (le rôle parlé fut créé par Berthe Bovy, en 1930), était, elle aussi, dans une période de drame sentimental. Lorsqu'en 1959 à la télévision, elle chante, entre deux papotages cabotins de Bernard Gavoty, un extrait de *La Voix*, elle pleure. Jane Rhodes, autre grande interprète du rôle, a laissé un souvenir encore marquant (heureusement reproduit sur disque compact), lors d'une soirée de 1976, avec l'Orchestre national de France dirigé par Jean-Pierre Marty. Les larmes étaient sincères, là aussi.

S'ÉPANCHER SANS TROP EN FAIRE

Toute la difficulté, dans *La Voix* en particulier et chez Poulenc en général, est de s'épancher sans trop en faire, de trouver l'exact point de bascule entre impudeur et sécheresse. L'orchestration couvre facilement la chanteuse, dès lors que le rôle n'est pas confié à une voix claire et projetée (surtout dans le médium), naturellement timbrée, presque acidulée (celle de Denise Duval, de Suzanne Danco hier, celle de Catherine Dubosc aujourd'hui).

Dans le même temps, Poulenc demande que l'œuvre baigne dans un climat de sensualité, de luxuriance orchestrale... Difficile accordement... Difficile pour Charles Dutoit, en tout cas, qui reste en retrait, prudent, presqu'indifférent, et ce dès le début, alors que tout doit dès ce moment-là trépider, trembler, annoncer le désordre intérieur d'une femme qui ne se fait pas à l'idée d'être quittée par son amant et se tient prête à bondir sur le téléphone.

Dutoit aime Poulenc, son anthologie en cours chez Decca en témoigne, mais il ne parvient pas à relier entre eux ces « fragments d'un discours amoureux » (Roland Barthes a, lui aussi, si bien décrit l'attente angoissée auprès du téléphone muet...), à lier comme par un aimant (c'est bien le mot !) les séquences récitées et les incises lyriques du drame. La Britannique Felicity Lott est probablement la meilleure interprète actuelle de la musique vocale de Poulenc. Son français est irréprochable, sa voix n'est pas large, mais exquise et touchante. Elle a tout saisi de l'univers grotesque (au meilleur sens du terme) de *La Dame de Monte-Carlo* : la demi-mondaine sur le retour qu'elle incarne n'est jamais vulgaire, mais, au contraire, d'une belle justesse, femme comme les aimait Poulenc, mi-cocotte, mi-religieuse. Pour *La Voix humaine*, Felicity Lott a choisi une solution hybride, consistant à jouer, devant l'orchestre, un téléphone à l'ancienne à la main, un fauteuil et une table à proximité. Pourquoi pas ? Une bonne musicienne se tire de tous les « compromis ». L'ennui est que Felicity Lott hésite parfois entre jouer le rôle, comme si elle était seule sur scène, et s'adresser au public, comme si elle était en récital. On la sent concentrée sur cette voix que le public n'entend pas – mais que les chanteuses jurent toutes entendre pour de bon –, puis, soudain, on la voit s'extérioriser, comme si elle prenait à témoin. Duval, au concert – et, de surcroît, avec le seul accompagnement de Poulenc au piano –, osait affronter ces quarante-cinq minutes, la salle droit dans les yeux, sans accessoire. Et les salles y croyaient, et sanglotaient. Lott nous émeut, mais il ne fait nul doute qu'elle nous toucherait davantage encore, débarrassée de cette solution dramaturgique ambiguë, où elle n'est pas à cent pour cent de son potentiel émotif. Au disque, elle devrait s'imposer, dès qu'elle jugera bon d'enregistrer ce rôle qui manque cruellement à sa discographie.

Renaud Machart

Le Palace emporte avec lui l'esprit de la nuit et de la fête

CETTE FOIS, le Palace est bien mort. Dépôt de bilan et fermeture définitive depuis de début de cette année. Ce lieu, au fond, pouvait-il vraiment survivre à Fabrice Emaer, ce fils de Watreloos, près de Roubaix, qui avait sur faire revivre, en 1978, le music-hall inoubliable des années 20 ? Qui, pourtant, parmi les jeunes clients, se souvenait de Fabrice Emaer, mort en 1983 ? Combien auraient su faire le lien entre le Palace des derniers jours et celui des premiers temps ? Pourtant, les mots mêmes que Fabrice Emaer employait pour parler du Palace n'ont rien perdu de leur actualité : « *Je voulais, dès le départ, un lieu populaire sans penser qu'il le deviendrait autant : c'est le public qui fait le jeu. Tel qu'il est aujourd'hui, il m'intéresse plus que s'il était un repaire de snobs* [là il exagérait...], *il est vibrant de vie. On y voit des comportements incroyables de naturel et de liberté que ne comprennent pas toujours les gens de ma génération* [il était né en 1935]. *Les jeunes, les très jeunes, ont trouvé un endroit où ils peuvent vivre selon leurs goûts sans être discutés. Avec la lumière qui est celle de leur génération : il n'y a pas de coins sombres au Palace. Il n'ont plus besoin de judas à l'entrée : plus besoin d'entretenir leur culpabilité, plus besoin de boîtes confidentielles. Elles avaient leur charme. Elles ne correspondent plus à notre époque.* »

Le Palace, cependant, pour Fabrice Emaer, s'expliquait aussi de façon plus subtile : « *La culture, comme la fête*, disait-il, *n'a pas une définition unique. Elle ne peut pas être complètement étatique. Il y a une tendance à ne plus s'en référer qu'à l'Etat. Depuis, on assiste à une sinistrose aiguë, quotidienne. Il n'est pas normal que la fête soit célébrée uniquement le 14 juillet et que la vie soit faite de crises tragiques car rien n'est réellement tragique, plus rien n'est réellement gai non plus. Une nation ne peut vivre uniquement de passions refroidies.* » Il y a du Jack Lang dans ces propos au *Monde* de 1980, et l'année suivante Emaer appelle d'ailleurs « sa » clientèle à voter Mitterrand, micro en main, sur la scène du théâtre rénové.

LA PLUS SOMPTUEUSE DES BOÎTES DE NUIT

Il fait appel à deux jeunes architectes, Vincent Barré et Patrick Berger, pour convertir la salle en un lieu qui puisse être tour à tour théâtre, music-hall, boîte de nuit. Il ouvre bientôt aussi un autre club, le Privilège, dans le sous-sol, dont il fait peindre tous les murs par Gérard Garouste, peintre presque inconnu alors qui s'est imposé depuis lors dans le monde entier. Le Palace devient la plus somptueuse des boîtes de nuit du monde et contribue ainsi à redorer le blason terni de la Ville Lumière. Une succession de fêtes, carnavalesques, masquées ou cravatées, luxueuses ou populaires, faisaient oublier un peu la morosité du temps.

Les hommes et les modes passent mais ces fêtes du Palace auront, par la mémoire de milliers de personnes, la postérité qu'ont aujourd'hui les folies de la Belle Epoque. De ces temps, Fabrice Emaer savait d'ailleurs faire renaître la générosité. Le Palace devenait le refuge des *nightclubers*, mais aussi des artistes, peintres, architectes, musiciens, qu'il faisait travailler sans guère compter. Lorsqu'il meurt, en juin 1983, mécène désinvolte, les gens de la fête vont bientôt se disperser. On parle déjà du cancer gay, on ne connaît pas encore le sida. Mais on sait qu'il se serait engagé dans cette lutte comme dans mille autres, bien au-delà du cliché gauche-caviar. Ainsi donc, les modes et les hommes passent... Le Palace avait l'esprit et les mœurs de son temps. L'esprit, le temps, les mœurs ont sans doute changé. Le tournant n'a pas été pris.

Frédéric Edelmann

trouvés »
Saint-Pétersbourg

CLASSIQUE

JEAN SIBELIUS
Symphonies nos 4 et 6
Orchestre de chambre d'Europe, Paavo Berglund (direction).

Paavo Berglund dirige depuis plus de quarante ans les symphonies de son illustre compatriote Jean Sibelius. Souvent réputées sévères pour leur rude plasticité et leurs tempos empressés, ses interprétations se sont assouplies pour atteindre aujourd'hui une unité supérieure qui impose avec naturel une reconsidération de la nature même des œuvres abordées. Habituellement brossée comme un paysage intérieur où souffle un vent de désolation éminemment nordique, la *4e Symphonie* redevient avec Berglund une démonstration d'indépendance, sereine, brillante et malicieuse telle que le compositeur finlandais l'avait conçue en réaction à une époque (1911) dont il réprouvait la démesure, mahlérienne ou schoenbergienne. Quant à la *Sixième*, elle n'est plus la « *Cendrillon* » humble et sage désignée jadis par l'exégète Gerald Abraham, mais une pasionaria pétillante et tonnante de vie, engagée dans la défense d'une expression sauvage que l'on ne reconnaît généralement pas au Sibelius de la maturité. *P. G.*

★ 1 CD Finlandia 0630-14951-2. Distribué par Warner Classics.

PER LA NASCITA DEL VERBO
Œuvres de Cristofaro Caresana, Orazio Giaccio et Bernardo Storace
Capella della Pietà de'Turchini, Antonio Florio (direction).

Six pièces sacrées du temps de Noël, presque autant de joyaux qui illustrent la liberté des musiciens de la plus populeuse des cités du Seicento. Jeu vertigineux entre la spécificité théologique et la saine naïveté de la piété populaire, truculente et colorée avec des éclats « caravagistes », cette plongée dans le goût napolitain, d'une vivacité bigarrée, est proprement merveilleuse. De courtes cantates – distinguons particulièrement celles signées de Cristofaro Caresana – mettent en scène des personnages symboliques qui commentent la Nativité, du clivage classique entre les anges et les bergers aux plus insolentes allégories du Taureau espagnol impuissant devant l'Humilité qui œuvre au nom de l'Enfant Jésus et semble incarner le génie napolitain, frondant la tutelle étrangère. Danse propitiatoire contre les morsures venimeuses, la folklorique tarentelle devient même l'enjeu de cette confrontation passionnante entre registres savant et populaire. Le travail d'Antonio Florio et de la Cappella della Pietà de'Turchini, irréprochable, est parfaitement jubilatoire. *Ph.-J. C.*

★ 1 CD Opus 111 OPS 30-152.

TEODORICO PEDRINI
Concert baroque à la Cité interdite
XVIII-21, Musique des Lumières

Parvenu à la cour de l'empereur Kangxi à Pékin au terme d'une odyssée rocambolesque, le jésuite Teodorico Pedrini (1671-1746) y fut « *parfaitement reçu* » grâce à ses talents de musicien et de pédagogue avéré. On savait méthodique la stratégie de la christianisation de la Chine par les bons Pères : séduire le Fils du Ciel pour asseoir par le haut la supériorité de la foi occidentale. Composante essentielle du savoir, la musique est au cœur de l'enjeu. C'est dire si la parution de cette anthologie, qui mêle les sonates « européennes » de Pedrini et les airs scrupuleusement repris des partitions en usage à la cour mandchoue par le Père Amiot (1718-1793), fait événement. Confiant le plus souvent à un instrument solo ces divertissements chinois, l'Ensemble XVIII-21 Musique des Lumières joue des contrastes comme des parentés avec une science consommée qui sait respecter la part du poète.

L'intelligente gageure des musiciens – retrouver l'horizon sensible et mental d'un Occidental qui entend rendre sur son instrument les sonorités conçues pour d'autres timbres – convaincra les plus sceptiques. Par la nouveauté du propos, la qualité de l'interprétation et la rigueur musicologique des options retenues, un très beau disque, résolument singulier. *Ph.-J. C.*

★ 1 CD Auvidis Astrée E 8609.

Les « Mille et Une Nuits » de Kip Hanrahan

Le compositeur américain est parti du conte persan pour créer une œuvre universelle

PAR QUELQUE indication sur la magnifique pochette ornée de calligraphies d'or et d'argent, Kip Hanrahan révèle qu'il y aura une suite à ses *Mille et Une Nuits*. Celle-ci, précédée du chiffre 1, est la « nuit rouge », la *Red Night* ; la phrase « *... to be continued* » (« à suivre ») conclut, provisoirement donc, le disque. Mais il faudra déjà avoir passé de longues heures, de nombreuses journées même, à prendre connaissance avec ce qui, à ce jour, apparaît bien comme une des nouvelles grandes œuvres d'un compositeur, créateur de mondes et organisateur d'orchestres qui est rarement passé à côté de l'excellence.

Est-ce dû à l'importance symbolique et littéraire du texte qui l'a inspiré ? Est-ce que le moment était le bon pour réunir des musiciens mentalement disponibles sur un projet ? Il y a, dans *A Thousand Nights and a Night*, une densité, une force évocatrice, un mystère musical comme on en entend rarement, même chez Kip Hanrahan. Exigeant, intransigeant et perfectionniste pour lui comme pour les autres, Kip Hanrahan a combiné ici tout ce qui rend sa musique étrange et inexplicable, et en même temps tout ce qui en fait la beauté violente et poétique.

Il y a d'abord ces combinaisons de rythmes, certains venus de Haïti, d'Afrique noire ou des Indes, où cet Américain aux origines détonantes, mi-irlandaises et mi-russes, a voyagé dans ses années d'apprentissage. D'autres ont débarqué de Cuba ou de Porto Rico pour se transformer dans le Bronx, un quartier de New York ; d'autres ont les élans des dérivés urbains des musiques afro-américaines... par superpositions et additions autant que par tuilage. Kip Hanrahan arrive à inventer une sorte de rythme universel, dont les éléments finissent par ne plus se différencier tout en conservant leur indépendance. Milton Cardona, Eric Valez, Abraham Rodriguez, Robby Ameen interprètent cette phénoménale partition.

UNE VIBRATION FRAGILE ET DENSE

Ensuite les mélodies. Souvent sombres, dotées d'une vibration à la fois fragile et dense, elles vont aux mêmes sources que les rythmes, sans pour autant donner clairement leurs origines. Ainsi on perçoit là une connivence avec le jazz comme Miles Davis a pu le concevoir, en dehors des styles et des modes, à la fois acoustique et électrique. Les pianistes D.D. Jackson, Don Pullen, mort en 1996, le violoniste Alfredo Triff, homme du tango, le guitariste Brandon Ross, le bassiste Steve Swallow sont là. Fidèles ou nouveaux venus dans une galaxie de musiciens qui, depuis plus de vingt ans, ont été touchés par Kip Hanrahan. Ailleurs, souvent, s'y mêlent des airs latino-américains, méfiants de tout exotisme, aux extrêmes d'une « world music » fabriquée par l'industrie, partout en tout cas des thèmes impossibles à retenir du premier coup, même s'ils ne demandent qu'à devenir familiers par leur musique entêtante.

C'est par ces perpétuelles allées et venues entre le plus évident comme le plus complexe qu'il faut approcher des créations de Kip Hanrahan. Nulle difficulté d'ailleurs là-dedans, mais simplement un pari sur le besoin de curiosité de l'auditeur. Enfin, il y a les voix. La musique de Kip Hanrahan n'est pas faite pour être chantonnée. Ces voix-là parlent plus qu'elles ne chantent, mais toujours avec des intonations et des phrasés ; elles ne sont jamais plates ou atones, mais n'ont pas plus à avoir des excès d'expressivité.

Là encore, il y a un équilibre difficile à atteindre. Ces voix sont celles de Jack Bruce, Fernando Saunders, Carmen Lundy ou Silvana Deluigi. Elles ont des accents de sensualité frissonnante, elles évoquent ces nuits de l'Orient, on reconnaît des mots comme le « *royaume* », « *elle* », « *l'amour* », « *l'océan* »... qui ramènent au conte. Ces voix-là renforcent l'imagination, elles endossent des rôles, ceux de princes, de héros anonymes, de Shéhérazade. Il y a là autant des traces de l'œuvre du poète-écrivain des *Mille et Une Nuits* que des citations plus ou moins évidentes de Borgès ou de Pasolini. Les autres nuits seront-elles jaunes, bleues, noires... Celle-là a, en tout cas, des rougeurs flamboyantes qui vont longtemps hanter.

Sylvain Siclier

★ Kip Hanrahan, *A Thousand Nights and a Night*, 1 CD American Clavé AMLC 1036-2. Distribué par TMS.



JAZZ

HERVÉ BOURDE FRANCO D'ANDREA KARIM TOURÉ
E la storia va...

Souvent en duo avec le pianiste Franco D'Andrea ou avec le percussionniste Karim Touré, Hervé Bourde a fini par les réunir pour ce trio. Belle idée, riche idée. Ce trio a un lyrisme et une clarté enchanteurs. Si l'on y entend des airs du Sud avec des virées vers l'Orient, il y a du jazz ici, bien plus que dans nombre de formations qui croient nécessaire de l'indiquer en larges caractères sur leurs déclarations d'intentions. Il y a du jazz parce que trois hommes trouvent dans leur passé, leur culture, leur passage vers d'autres musiques, de quoi se mettre en position d'attente et d'écoute. Franco D'Andrea, fantastique pianiste de l'élégance classique, a peut-être plus à voir avec ce que l'on nomme le swing ; Hervé Bourde est au cœur des musiques improvisées (dans une « filiation » Dolphy, Albert Ayler, John Surman, Michel Portal...) depuis le milieu des années 70, il a fréquenté les musiques contemporaines ; Karim Touré a une approche très pure des percussions, très déliée, ses sonorités, ses gestes renvoient à de profondes racines. Leur musique à trois est définitivement nécessaire. *S. Si.*

★ 1 CD Accord Accort AA 312 615. Distribué par DAM.

BOBBY PREVITE
Too Close to the Pole

Déjà auteur d'un étrange opus évoquant le Cirque de Moscou, le batteur et compositeur Bobby Previte, personnalité recherchée par les musiciens novateurs de la scène new-yorkaise, surprend à nouveau avec une musique qui tient de la fanfare – quelque part entre les scènes de village de Stravinsky et les créations latines de Charlie Haden et Carla Bley –, de l'improvisation, du folklore, du funk, sans privilégier un genre plutôt que l'autre. Ce qui souvent relève d'un « non-choix », d'une absence de décisions et donc de parti pris esthétique. Mais, ici, la force des compositions et l'inventivité apportées à leur interprétation éloignent Bobby Previte de cet abîme. Il faut souligner aussi, outre la part majeure tenue par Previte, celle du baryton Andy Laster ou du trompettiste Cuong Vu. Ce septette, enfin, raconte des histoires. *S. Si.*

★ 1 CD Enja Records ENJ 9306-2. Distribué par Harmonia Mundi.

ROCK

BUSH
Razorblade Suitcase

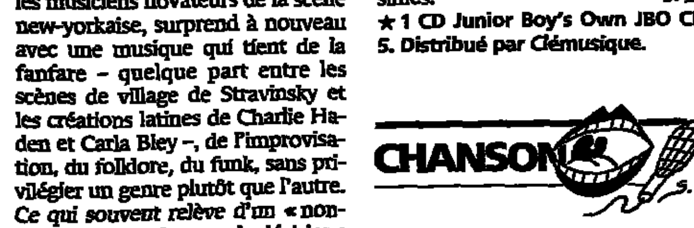
En 1996, l'Angleterre a célébré comme il se doit le triomphe tant attendu d'un de ses groupes – Oasis – aux Etats-Unis. On n'aurait pas vu ça depuis les Beatles. Depuis deux ans pourtant, Bush a conquis l'Amérique. Peut-être parce qu'outre-Atlantique comme outre-Manche, on a oublié que Gavin Rossdale et ses hommes sont sujets britanniques. Rien dans leur musique ne laisse entendre, en effet, l'influence des Kinks ou des mélodies signées Lennon-McCartney. Les guitares goudronneuses, ce beat anxieux, cette voix râpeuse usée par le mal de vivre semblent sortir d'un moule *grunge* spécifiquement *yankee*. Faux frères de Nirvana et de Soungarden, Bush finit pourtant par trahir ses origines. Dans un genre où le déluge doit l'emporter, les Anglais ordonnent trop habilement leurs refrains. Les riffs menaçants sont rangés comme un service à thé et le chanteur torturé n'a pu s'empêcher de passer un coup de fer sur son jean troué. *S. D.*

★ 1 CD Trauma records IND 90091. Distribué par BMG.

BLACK SCIENCE ORCHESTRA
Walters Room

Les DJ techno peuvent être de grands nostalgiques. Entre deux projets futuristes, Marc Woolford, Ushi Classen et Ashley Beedle (l'as boulimique des passionnants Ballistic Brothers) officiant pour l'occasion sous le nom de Black Science Orchestra, ont pioché au rayon années 70 de leur discothèque pour en ressortir les chefs-d'œuvre du funk, du disco et du *Philly Sound*. Par collages, ils ont tiré la quintessence de danses voluptueuses, privilégiant leur élégance la plus raffinée. Violons de velours, chœurs soyeux, flûtes aériennes, orgues et cuivres rêveurs, décors par touches subliminales, un *groove* dicté par une basse légère et des percussions. Les rythmes de la *house* se fondent avec une rare discrétion à ces déhanchements millésimés. *S. D.*

★ 1 CD Junior Boy's Own JBO CD 5. Distribué par Clémusique.



CHANSON

HELÈNE MARTIN
Chante les poètes

A comme Aragon, C comme Char, L comme Labé, V comme Vigneault... Derrière quasiment chaque lettre de l'alphabet, se cache l'un ou plusieurs de ses héros. Ceux qui la font frémir et qu'elle chante dès le début de sa carrière, enclenchée à la fin des années 50, dans les cabarets de la rive gauche.

Cette compilation regroupant des titres qu'elle créa entre 1963 et 1992, rapproche des standards de la poésie, quelques-uns des incontournables ancrés dans la mémoire collective et d'autres textes plus rares. On y croise *Le Condamné à mort* de Jean Genet, qu'Hélène Martin mit en musique il y a plus de vingt ans pour Marc Ogeret, *Le Temps des cerises* de Jean-Baptiste Clément, *Liberté* de Paul Eluard, *Avec le temps* de Ferré... Ce sont en tout près de trente poètes que la chanteuse honore de sa belle voix déliée, avec des orchestrations dépouillées, paraissant évidemment un peu surannées parfois. Un coffret copieux, gorgé de rimes précieuses, dans lequel Laurent Terzieff intervient à quatre reprises pour dire les mots de Saint-John Perse, Vian, Marcenac, Desnos et qui s'achève sur l'une des propres compositions de la chanteuse (*Lettre à Aragon*). *P. La.*

★ 1 coffret de 2 CD EPM 983 862. Distribué par Adès.

FRANÇOIS HADJI-LAZARO et ROLAND TOPOR
François détexte Topor

François Hadji-Lazaro, capitaine de vaisseau des Garçons Bouchers, et Topor, auteur au réalisme provocateur, se sont trouvé, apparemment sans efforts, des atomes crochus. Le premier a mis son timbre gouailleur et sa batterie d'instruments au service du langage hardi et des instantanés crus du second. Sur une musique échevelée où s'entrecroisent vielle à roue, guitares saturées, concertina, bombarde et batterie, défile une galerie de portraits pathétiques et peu banals : Josiane, « *glaçon brûlant* » que le dépit amoureux jettera dans la Seine, la fille du garde barrière, devenue putain chez Mme Julien, ou encore George Sand, femme fatale, dont les seins et le grain de beauté sur l'épaule affolent le désir de Chopin. Une dérive de solitudes, un univers glauque où déambulent également un mythomane, une femme exécutrice de son violeur, une autre scato et un tueur professionnel. Le genre de monde que l'on croise, qui sait, peut-être tous les jours, sans même s'en apercevoir. Un album osé et chahuteur, réplique vigoureuse et salutaire aux chanteurs de bluettes ou manipulateurs d'euphémismes. *P. La.*

★ 1 CD Boucherie Productions BP1371. Distribué par PIAS.

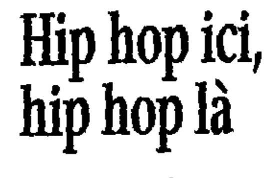


MUSIQUE DU MONDE

LES VOIX DU MONDE
Une anthologie des expressions vocales

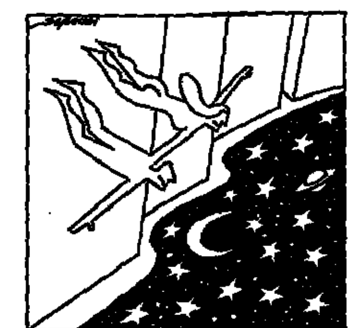
Quel instrument merveilleux que la voix ! Surprenant, fascinant, ahurissant même parfois. Soufflée ou déclamée, de gorge ou de poitrine, cri ou clameur, psalmodie ou halètement, la voix passe par mille états, sculptée à chaque fois différemment selon la tradition du pays où elle s'exprime. Le voyage autour du monde proposé par ce remarquable coffret en révèle toutes les potentialités, tous les jeux. Réalisée par une équipe d'ethnomusicologues pointus dont Bernard Lortat-Jacob et Trân Quang Hai, sous la coordination de Hugo Zemp, directeur de la collection CNRS-Musée de l'homme, cette anthologie explore par le détail l'extrême diversité des expressions vocales à travers les cinq continents. Des chants de rituels au Paraguay ou à Madagascar, aux jeux de gorge des Inuits, des voix travesties de l'Opéra de Pékin aux polyphonies d'enfants en Côte d'Ivoire, ce catalogue raisonné, organisé en cent huit exemples largement commentés et illustrés dans un copieux livret de 188 pages, est à la fois un indispensable outil de travail pour les spécialistes et un passeport formidable pour tous ceux qui ont l'âme voyageuse. Un coffret essentiel, complétant utilement une publication antérieure parue dans la même collection, dédiée aux instruments de musique du monde. *P. La.*

★ 1 coffret 3 CD Chant du monde CNRS/Musée de l'homme CMX 3741010 12. Distribué par Harmonia Mundi.



Hip hop ici, hip hop là

Les danses urbaines sont parmi nous. Le rap noue des alliances avec les autres styles



TOUT commence le 11 janvier avec Blue Legend et Lambarena des Black, Blanc, Beur au Prisme de Saint-Quentin-en-Yvelines. C'est eux qui ont débuté la danse urbaine en France. Le même jour, à Bezons, au nouveau centre culturel Paul-Eluard, deux groupes, If et MBDT, réunis sous l'étiquette Collectiv Mouv', présentent leurs histoires de monstres. Puis deux importantes manifestations vont attirer tous les amateurs : Cités Danse à Suresnes (du 15 au 22), rendez-vous annuel du Théâtre Jean-Vilar, avec cette année José Montalvo, prêt à renouveler son exploit de 1996. Pour la première fois, Jean-Claude Gallotta se livre à l'exercice de la cohabitation, notamment dans *La Rue*. La Maison de la danse de Lyon, qui a suivi depuis plusieurs années de nombreuses compagnies de hip hop, organise des Rencontres européennes (du 23 au 26) avec tout le gratin, et l'ineffable Niels « Storm » Robitzky, tenu pour le champion des champions par ses pairs eux-mêmes.

★ « Black, Blanc, Beur », Le Prisme, Saint-Quentin-en-Yvelines, 21 heures, le 11. De 60 F à 80 F. Tél. : 01-30-51-46-06. « Collectiv Mouv' », Théâtre Paul-Eluard, Bezons. 21 heures, le 11. Tél. : 01-34-10-20-20. « *Cités Danse* », Théâtre Jean-Vilar, Suresnes. De 80 F à 100 F. Tél. : 01-46-97-98-10. « *Rencontres européennes* », Maison de la danse de Lyon. 20 h 30, 17 heures le dimanche. De 40 F à 80 F. Tél. : 04-72-78-18-18.

UNE SOIRÉE À PARIS

Catherine Dubosc (soprano), Jean-Paul Fouchécourt (ténor), Haridas Greif (piano).
Voilà deux exemples de ce que le jeune chant français compte de meilleur : diction, charme, raffinement, culture. Quant au programme, très bienvenu dans le cadre de la saison « Paris » de Radio France, il est formidable. Un plus : le compositeur Haridas Greif au piano. Œuvres de Poulenc, Debussy, Ollone, Koechlin, Beydts, Auric, Weill, Kosma, Porter, Bruant et Greif.
Conservatoire national d'art dramatique. 2bis, rue du Conservatoire, Paris 9e. Mo Rue-Montmartre. 18 heures, le 11. Tél. : 01-42-30-15-16. De 80 F à 110 F.

Claire Désert, Emmanuel Strosser (piano)
Programme mi-curieux (Mozart revisité par Busoni) mi-classique (la suite de Rachmaninov) par ce formidable duo qui s'attèle à ce que le répertoire pour deux pianos compte de meilleur. Au programme, Mozart-Busoni : *Fantaisie pour deux pianos en fa mineur.* Debussy : *En blanc et noir.* Lutoslawski : *Variations sur un thème de Paganini.* Rachmaninov : *Suite pour deux pianos no 2.* Bartok : *Mikrokosmos.*
Sceaux (92). Les Gémeaux, 49, avenue Georges-Clemenceau. RER ligne B Bourg-La-Reine (fléchage). 20 h 45, le 11. Tél. : 01-46-61-36-67. 140 F.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

A L'ÉPREUVE DU FEU
Film américain d'Edward Swick, avec Denzel Washington, Meg Ryan, Lou Diamond Phillips, Michael Moriarty, (1 h 57).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Bretagne, 6e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Danton, dolby, 6e ; UGC Normandie, dolby, 8e ; UGC Maillot, 17e.

LE CLUB DES EX
Film américain de Hugh Wilson, avec Goldie Hawn, Bette Midler, Diane Keaton, (1 h 42).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Odéon, dolby, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, 8e ; UGC Opéra, 9e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; Majestic Passy, dolby, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).

LE DÉMÉNAGEMENT
Film français de Denis Dercourt, avec Stéphane Martin, Elodie Mennegand, Yann Tregouët, Grégoire Bonnet, Bruno Paviot, François Gamard (1 h 01).
Racine Odéon, 6e (01-43-26-19-68 ; réservation : 01-40-30-20-10) ;

LES DÉMONS DE JÉSUS
Film français de Bernie Bonvoisin, avec Nadia Fares, Thierry Frémont, Patrick Bouchitey, Victor Lanoux, Martin Lamotte, Yann Collette (1 h 57).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Odéon, dolby, 6e ; UGC Champs-Elysées, dolby, 8e ; UGC Opéra, dolby, 9e ; UGC Gobelins, 13e ; Miramar, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; UGC Convention, 15e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).

EVITA
Film américain d'Alan Parker, avec Madonna, Antonio Banderas, Jonathan Pryce, Jimmy Nail, Victoria Sus, Julian Littman (2 h 15).
VO : Gaumont Kinopanorama, dolby, 15e (réservation : 01-40-30-20-10) ;

HENRY ET VERLIN
Film canadien de Gary Ledbetter, avec Gary Farmer, Keegan Macintosh, Nancy Beaty, Robert Joy, Joan Orenstein (1 h 29).
VO : Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).

I. D.
Film britannique de Philip Davis, avec Reece Dinsdale, Richard Graham, Perry Fenwick, Philip Glenister, Warren Clarke, Claire Skinner (1 h 47).
VO : UGC Forum Orient Express, dolby, 1er ; Action Christine, dolby, 6e (01-43-29-11-30) ; Elysées Lincoln, 8e (01-43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).

L'ÎLE DU DOCTEUR MOREAU (*)
Film américain de John Frankenheimer, avec Marlon Brando, Val Kilmer, David Thewlis, Fairuza Balk, Ron Perlman (1 h 35).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79).

LES MILLE ET UNE RECETTES DU CUISINIER AMOUREUX
Film franco-géorgien de Nana Djordjadze, avec Pierre Richard, Micheline Presle, Teimour Kamkhadze, Nino Kirtadze, Jean-Yves Gautier (1 h 40).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (01-46-33-79-38 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (01-47-20-76-23 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10).

L'OMBRE BLANCHE (*)
Film américain de John Gray, avec Steven Seagal, Keenen Ivory Wayans (1 h 31).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, THX, dolby, 8e.

ONLY THE BRAVE
Film australien d'Ana Kokkinos, avec Elena Mandalis, Dora Kaskanis, Maude Davey, Bob Bright (1 h).
VO : Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47) ; Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20) ;

POUR RIRE
Film français de Lucas Belvaux, avec Ornella Muti, Jean-Pierre Léaud, Antoine Chappey, Tonie Marshall, (1 h 40).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (01-42-22-87-23 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60) ; Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Escurial, dolby, 13e (01-47-07-28-04 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).

TROP TARD
Film franco-roumain de Lucian Pintilie, avec Razvan Vasilescu, Cécilia Barbora, Victor Rebengiuc, Dorel Visan, Ion Fiscuteanu, Florin Calinescu (1 h 44).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).

(*) Film interdit au moins de 12 ans.

RÉGIONS

Une sélection musique classique, danse, jazz, théâtre et art

MUSIQUE CLASSIQUE

BORDEAUX
Orchestre national Bordeaux-Aquitaine
Ravel : *Alborada del gracioso.* Britten : *Interludes marins.* Mendelssohn : *Concerto pour piano et orchestre no 1.* Stravinsky : *Jeu de cartes.* Marie-Josèphe Jude (piano), Mark Stringer (direction).
Grand-Théâtre, 46, avenue du Parc-de-Lescure, 33 Bordeaux. 20 h 30, les 15 et 16. Tél. : 05-56-48-58-54. De 40 F à 110 F.

BREST
Collegium Orpheus
Vivaldi : *Musique vocale sacrée.* Telemann : *Concerto pour flûte, viole de gambe et orchestre.* Kioko Okada, Sylvie Colas (sopranos), Josselin Michalon (basse), Malik Haudidier (flûte), Anne Marec (viole de gambe), Ensemble Finnis Terrae, Ensemble Aquilonia, Jean-Marc Labylle (direction).
Quartz, boulevard Clemenceau, 29 Brest. 20 h 30, le 17. Tél. : 02-98-44-10-10. 130 F.

COMPIÈGNE
Orchestre de Picardie
Mozart : *La Clemenza di Tito, ouverture, Airs de concert, Symphonie KV 201.* François-Nicolas Geslot (ténor), Louis Langrée (direction).
Théâtre impérial, 3, rue Othenin, 60 Compiègne. 20 h 30, le 11. Tél. : 03-44-40-17-10. 160 F.

LE HAVRE
Orchestre Bach du Gewandhaus de Leipzig
Telemann : *Suite « Don Quichotte ».* Mozart : *Concerto pour violon et orchestre KV 216.* Bach : *Concerto brandebourgeois no 2.* Christian Funke (direction).
Le Volcan, place Gambetta, 76 Le Havre. 20 h 30, le 14. Tél. : 02-35-19-10-10. 160 F.

LILLE
Orchestre national de Belgique
Franck : *Le Chasseur maudit.* Vieuxtemps : *Concerto pour violon et orchestre.* Dvorak : *Symphonie no 7.* Yuzuko Horigome (violon), Guido Ajmone Marsan (direction).
Le Nouveau Siècle, 20, rue du Nouveau-Siècle, 59 Lille. 18 h 30, le 11. Tél. : 03-20-12-82-40. De 110 F à 140 F.

Orchestre national de Lille
Mozart : *Symphonie KV 297 « Paris ».* Lutoslawski : *Chantefleurs-Chantefables.* Berlioz : *Roméo et Juliette.* Monique Poulyo (soprano), Stanislas Skrowaczewski (direction).
Le Nouveau Siècle, 20, rue du Nouveau-Siècle, 59 Lille. 20 h 30, les 16 et 17. Tél. : 03-20-12-82-40. De 110 F à 140 F.

LYON
Orchestre national de Lyon
Chopin : *Concerto pour piano et orchestre no 1.* Bruckner : *Symphonie no 7.* Martha Argerich (piano), Emmanuel Krivine (direction).
Auditorium Maurice-Ravel, 140, rue Garibaldi, 69 Lyon. 18 heures, le 11. Tél. : 04-78-95-95-95. De 135 F à 270 F.

MARTIGUES
Orchestre philharmonique de Montpellier
Beethoven : *Concerto pour piano et orchestre no 5 « l'Empereur », Symphonie no 3.* Maria Joao Pires (piano), Friedemann Layer (direction).
Théâtre des Salins, quai Paul-Doumer, 13 Martigues. 20 h 45, le 11. Tél. : 04-42-44-36-00. De 160 F à 190 F.

MÉRIGNAC
Orchestre de la résidence de La Haye
Beethoven : *Egmont, Concerto pour piano et orchestre no 3.* Brahms : *Symphonie no 2.* François-René Duchable (piano), Günther Herbig (direction).
Espace culturel du Pin-Galant, 34, avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny, 33 Mérignac. 20 h 30, le 13. Tél. : 05-56-97-82-82. 180 F.

NICE
Hippolyte et Aricie
de Rameau. Les Arts florissants, William Christie (direction), Jean-Marie Villégier (mise en scène), Ana Yepes (chorégraphie).
Opéra, 4-6, rue Saint-François-de-Paule, 06 Nice. 19 heures, les 16 et 18 ; 14 h 30, le 19. Tél. : 04-93-85-67-31. De 80 F à 320 F.

ORLÉANS
Orchestre de Paris
Mozart : *Concerto pour piano et orchestre KV 503.* Zemlinsky : *Symphonie lyrique.* Elisabeth Meyer-Topsoe (soprano), Hakan Hagegard (baryton), Till Fellner (piano), Emmanuel Krivine (direction).
Le Carré Saint-Vincent, carré Saint-Vincent, 45 Orléans. 20 heures, le 17. Tél. : 02-38-62-75-30. 130 F.

DANSE

ALÈS-EN-CÉVENNES
Compagnie Milonga
Michèle Rust : *La Chair de la virgule.*
Le Cratère, square Pablo-Neruda, 30 Alès-en-Cévennes. 20 h 30, les 17 et 18. Tél. : 04-66-52-52-64. 90 F.

AMIENS
Compagnie Jean Gaudin
Narcissus.
Maison de la culture, place Léon-Gontier, 80 Amiens. 20 h 30, les 16, 17 et 18. Tél. : 03-22-97-79-77. 130 F.

ANNECY
Compagnie Bouvier-Obadia
Les Chiens.
Théâtre, 1, rue Jean-Jaurès, 74 Annecy. 20 h 30, le 15. Tél. : 04-50-33-44-11. 90 F.

ANNECY et CHAMBÉRY
Compagnie Anomalie
Josef Nadj : *Le Cri du caméléon.*
Théâtre, 1, rue Jean-Jaurès, 74 Annecy. 19 h 30, le 11 ; 18 heures, le 12. Tél. : 04-50-33-44-11. 90 F.
Espace Malraux, 67, place François-Mitterrand-carré-Curial, 73 Chambéry. 20 h 30, le 15 ; 19 h 30, du 16 au 18. Tél. : 04-79-85-55-43. Durée : 1 h 20. De 75 F à 130 F.*

AUBUSSON
Pascale Houbin
Germen et Soma.
Théâtre Jean-Lurçat, 23 Aubusson. 20 h 30, le 14. Tél. : 05-55-83-86-87. 100 F.

BELFORT
Boris Charmatz, Emmanuelle Huynh-Thanh-Loan
Boris Charmatz : *Aatt...enen...tionon.* Emmanuelle Huynh-Tanh-Loan : *Mua.*
Théâtre Granit, 1, faubourg de Montbéliard, 90 Belfort. 19 heures, le 11. Tél. : 03-84-58-67-67. 90 F.

BÉZIERS
Blanca Li
Salomé.
Théâtre municipal, allée Paul-Riquet, 34 Béziers. 20 h 45, le 17. Tél. : 04-67-28-40-75. De 40 F à 110 F.

DOUAI
Odile Duboc
Trois boléros.
Hippodrome, place du Barlet, 59 Douai. 211 heures, le 14. Tél. : 03-27-96-62-83. 110 F.

DUNKERQUE
Ballet du Nord
Maryse Delente : *Roméo et Juliette.*
Bateau Feu-Scène nationale, 59 Dunkerque. 16 h 30, le 12. Tél. : 03-28-51-40-40. 105 F.

FEYZIN
Compagnie Accrorap
Kelkemo.
Centre Léonard-de-Vinci, 4, chemin Beauregard, 69 Feyzin. 20 h 30, le 17. Tél. : 04-78-67-65-11. 100 F.

GRENOBLE
François Raffinot
Adieu, Scandal Point.
Le Cargo, 9, avenue Paul-Claudel, 38 Grenoble. 19 h 30, les 14 et 16. Tél. : 04-76-25-91-91. De 60 F à 115 F.

LYON
Compagnie Rick Odums
Travaux d'Homs, quel chantier, Sketches of Miles.
Maison de la danse, 8, avenue Jean-Mermoz, 69 Lyon. 20 h 30, les 16, 17 et 18 ; 17 heures, le 19. Tél. : 04-78-75-88-88. 120 F.

LA ROCHE-SUR-YON
Christiane Blaise
L'Arbre en ciel.
La Roche-sur-Yon. Le Manège, 19, rue Pierre-Bérégovoy, 85 La Roche-sur-Yon. 20 h 30, le 16. Tél. : 02-51-47-83-83. 90 F.

LA ROCHELLE
Marie-Claude Pietragalla, Fanny Gaïda
Carolyn Carlson : *Don't Look Back.* Maurice Béjart : *La Luna-Bakti III.* Victor Ullate : *Voilà c'est ça.* Oscar Araiz : *Adagietto.* Marius Petipa : *Hommage à Tchaïkovski.* Agrippina Vaganova : *Diane et Actéon.* Vassili Vainonen : *Flammes de Paris.*
La Coursive, 4, rue Saint-Jean-du-Perot, 17 La Rochelle. 20 h 30, le 11. Tél. : 05-46-51-54-02. 170 F.

JAZZ

AVIGNON
Apollo Trio
Un des groupes du collectif lyonnais de l'ARFI, qui fête ses vingt ans d'existence un peu partout en France.
La Manutention, 4, rue des Escaliers-Sainte-Anne, 84 Avignon. 20 h 30, le 16. Tél. : 04-90-86-08-61. De 50 F à 90 F.

BRON
Nuit de l'ARFI
Le collectif, donc, qui réunit l'ensemble de ses musiciens autour de projections de films de Buster Keaton ou Luis Bunuel.
Espace Albert-Camus, 1, rue Maryse-Bastié, 69 Bron. A partir de 20 h 30, le 17. Tél. : 04-72-37-13-91. 100 F.

DUNKERQUE
Sylvain Kassap Quartet
MJC Terre Neuve, 43, rue du Docteur-Louis-Lemaire, 59 Dunkerque. 21 heures, les 10 et 11. Tél. : 03-28-66-47-89. De 45 F à 60 F.

HYÈRES
Festival Jazz en jeans
Avec le trio de Joe Lee Wilson, Guillaume Orti-Sophie Agnel-Dominique Regef, Outlaws in jazz, Didier Levallet Trio, Cheick Tidiane Seck...
Du 13 janvier au 1er février. Tél. : 04-94-90-33-19.

LE MANS
Outlaws in jazz
Daunik Lazro (saxophones), Dennis Charles (batterie) et Didier Levallet (contrebasse) rejoints par le tromboniste Yves Robert chargé de prendre la suite du trompettiste-chanteur Jac Berrocal.
Théâtre Paul-Scarron, 8, place des Jacobins, 72 Le Mans. 18 h 30 le 14. Tél. : 02-43-23-47-37. 50 F.

THÉÂTRE

BESANCON
Quartett
de Heiner Müller, mise en scène de Marie-Noël Rio, avec Francine Bergé et Pierre Barrat.
Nouveau Théâtre, avenue Edouard-Droz, 25 Besançon. 19 heures, le 16 ; 20 h 30, le 17 ; 17 heures, le 18. Tél. : 03-81-88-55-11. Durée : 1 h 20. De 50 F à 110 F.*

BOURGES
Ne tue ton père qu'à bon escient ; Solomonie la possédée
de Gilbert Lely, mise en scène de Christian Rist, avec Jean-Michel Deliers, Christian Fournier, Laure Huselstein, Serge Le Lay, Hélène Leroux, Isabelle Morane, Hélène de Saint-Père, Richard Sammel, Veronika Varga et Denis Zaidman.
Maison de la culture, place André-Malraux, 18 Bourges. 19 h 30, les 15 et 16 ; 20 h 45, le 17. Tél. : 02-48-67-06-07. Durée : 2 heures. De 50 F à 130 F.*

BREST
Ulysse-matériaux
de Georges Lavaudant, mise en scène de l'auteur, avec Astrid Bas, Jean Boillot, Catalina Carrio-Fernandez, Olga Grumberg, Lynda Lagadec, Aline Leberre, Manuel Lelièvre, Benoît Marchand, Guillaume Rannou, Régis Royer, Laurent Stocker et Sylvie Testud.
La Cabane de l'Odéon, quai Malbert, port de commerce, 29 Brest. 20 h 30, les 11, 12, 14, 15, 16, 17, 18, 19. Tél. : 02-98-44-10-10. Durée : 3 heures. De 40 F à 75 F.*

FÉCAMP
L'Ombre de la vallée ; Les Noces du rétameur
de John Millington Synge, mise en scène des comédiens, avec François Chattot, Gilles Privat, Martine Schambacher, Luc Schillinger et Marie-Paule Sirvent.
Fécamp scène nationale, 54, rue Jules-Ferry, 76 Fécamp. 20 h 30, les 16 et 17. Tél. : 02-35-29-22-81. Durée : 1 h 30. 60 F et 80 F.*

GIROMAGNY
Max Gericke ou Pareille au même
de Manfred Karge, mise en scène d'Alain Fourneau, avec Sophie Daull.
Théâtre des Deux-Sapins, place des Commandaux-d'Afrique, 90 Giromagny. 20 h 30, les 17 et 18. Tél. : 03-84-28-39-42. Durée : 1 h 20. 30 F et 60 F.*

IBOS et NARBONNE
La Tragédie du roi Christophe,
d'Aimé Césaire, mise en scène de Jacques Nichet, avec Emile Abossolo-M'Bo, Alain Aithnard, Kangni Alemdjrodo, Prince Bilau Yaya Georges, Alan Boone, Maxime Dumont, Jules-Emmanuel Eyoum-Deido, James Germain, Sylvie Laporte, Gérard Lorin, Robert Lucibello, Louya Victor Mpene Malela, Guy Stanislas Matingou, Edouard Montoute, Mouss, Denis Mpunga, William Nadylam Yotnda et Pascal Nzorizi.
Le Parvis, Centre Méridien, route de Pau, 65 Ibos. 21 heures, le 14. Tél. : 05-62-90-06-03. Durée : 2 heures. De 120 F à 160 F.*
Le Théâtre, 2, avenue Domitius, 11 Narbonne. 20 h 45, le 11. Tél. : 04-68-90-90-20. Durée : 2 heures. 85 F et 100 F.*

LYON
Le Prométhée mal enchaîné
d'André Gide, mise en scène de Michel Vericel, avec Violaine Vericel, Christophe Mirabel, David Bayle, Michel Vericel et Armand Chagot.
Théâtre le Point-du-Jour, 7, rue des Aqueducs, 69 Lyon. 20 h 30, les 11 et 14 ; 16 heures, le 12 ; 19 h 30, les 15 et 16. Tél. : 04-78-36-67-67. Durée : 1 h 30. 80 F et 100 F.*

NANCY
L'Architecte et la forêt
d'Olivier Py, mise en scène de l'auteur, avec Céline Chéenne, Gilbert Beugniot, Michel Fau, Anne Bellec, Christophe Bernard, Philippe Lehembre, Patrick Zimmermann, Frédérique Ruchaud et Luc Delhumeau.
La Manufacture, 10, rue Baron-Louis, 54 Nancy. 20 h 45, les 11, 14, 17, 18 ; 16 h 30, le 12 ; 19 heures, les 15 et 16. Tél. : 03-83-37-42-42. Durée : 2 h 30. De 50 F à 100 F.*

QUIMPER
Hamlet
de William Shakespeare, mise en scène de Philippe Adrien, avec Scali Delpeyrat, Vincent Réjaud, Daniel Briquet, Pierre Diot, Victor Garrivier, Christophe Kourotchkine, Natacha Mircovich, Frédéric Pellegeay, Laurence Roy et Luc de Goustine.
Théâtre, 2, boulevard Dupleix, 29 Quimper. 20 h 30, les 17 et 18. Tél. : 02-98-90-34-50. Durée : 4 heures. 70 F et 90 F.*

LA ROCHELLE
Edouard II
de Christopher Marlowe, mise en scène d'Alain Françon, avec Jean-Marc Avocat, André Baeyens, Pierre Baillot, Carlo Brandt, Clovis Cornillac, Gilles David, Michel Didym, Valérie de Dietrich, Jean-Claude Durand, Guillaume Lévêque, Antoine Mathieu, Nicolas Pirson, Freddy Sicx, Eric de Staercke, Lionel Tua et Dominique Valadié.
La Coursive, 4, rue Saint-Jean-du-Pérot, 17 La Rochelle. 20 h 30, les 17 et 18. Tél. : 05-46-51-54-02. Durée : 3 heures. 145 F.

SAINT-HERBLAIN
Perséphone (en grec et en anglais)
de Brad Gooch et Malta Di Niscemi, mise en scène de Robert Wilson, avec Lidia Cancelliere, Alessandro Dieli, Marianna Kavallieratos, Demetrius Siakaras, Evri Sophroniadou, Salvatore Giaconia et Elisabetta Rosso.
Onyx, 11, place Océane, Zone Atlantis, 44 Saint-Herblain. 21 heures, du 14 au 17. Tél. : 02-40-69-50-50. Durée : 1 h 05. De 80 F à 125 F.*

STRASBOURG
Macbeth
de William Shakespeare, mise en scène de Marc François, avec Nicolas Bonnefoy, Sébastien Bourlard, Aurore Bonjour, Michel Bonjour, Olivier Bonnefoy, Maria Montes, Jean Davy, Sébastien Derrey, Simon Duprez, Marc François, Maïa Gresh, David Lerquet, Sylvain Lerquet, Alexandre Pavloff, Valérie Schwarcz, Marthe Vassallo et un enfant.
Le Maillon-Théâtre Germain-Muller, 13, place André-Maurois, 67 Strasbourg. 20 heures, les 11, 14, 15, 16, 17 ; 16 heures, le 12. Tél. : 03-88-27-61-81. Durée : 2 h 45. De 35 F à 120 F.*

ART

ANGERS
Jan Voss, parcours 1981-1996
Musée des beaux-arts, 10, rue du Musée, 49 Angers. Tél. : 02-41-88-64-65. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 16 février. 10 F.

COLMAR
Donation Johnny Friedlaender, 1912-1992
Musée d'Unterlinden, 68 Colmar. Tél. : 03-89-20-15-50. De 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 28 février. 30 F.

GRENOBLE
Bernar Venet : droites et cartons
Musée de Grenoble, place de Lavalette, 38 Grenoble. Tél. : 04-76-63-44-44. De 11 heures à 19 heures ; nocturne mercredi jusqu'à 22 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 17 février. 25 F.

HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR
Josée Bernard, Nathalie Caron, Stan Denniston, Mathieu Godet
Centre d'art contemporain de Basse-Normandie, 7, passage de la Poste, 14 Hérouville-Saint-Clair. Tél. : 02-31-95-50-87. De 14 heures à 18 h 30 ; dimanche de 15 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 2 février. Entrée libre.

LIMOGES
Martine Aballéa
FRAC Limousin les Coopérateurs, impasse des Charentes, 87 Limoges. Tél. : 05-55-77-08-98. De 12 heures à 19 heures ; samedi de 14 heures à 19 heures. Fermé dimanche ; lundi et fêtes. Jusqu'au 22 février. 10 F.

MARSEILLE
Cirva, le verre, dix ans de la création à Marseille
Centre de la Vieille-Charité, 2, rue de la Charité, 13 Marseille. Tél. : 04-91-14-58-80. De 10 heures à 17 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 2 février. 20 F.
La Couleur sensible, photographies autochromes 1907-1935
Centre de la Vieille-Charité, 2, rue de la Charité, 13 Marseille. Tél. : 04-91-14-58-80. De 10 heures à 17 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 16 février. 20 F.
Orozco
Centre de la Vieille-Charité, 2, rue de la Charité, 13 Marseille. Tél. : 04-91-14-58-80. De 10 heures à 17 heures. Fermé lundi. Du 14 janvier au 9 mars. 20 F.

NANTES
Paul-Armand Gette : in natura rerum
Musée des beaux-arts, 10, rue Georges-Clemenceau, 44 Nantes. Tél. : 02-40-41-65-65. De 10 heures à 18 heures ; vendredi jusqu'à 21 heures ; dimanche de 11 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 27 janvier. 20 F.

NICE
Tom Wesselmann : rétrospective 1959-1993
Musée d'art moderne et d'art contemporain, 1er étage, promenade des Arts, 06 Nice. Tél. : 04-93-62-61-62. De 11 heures à 18 heures. Nocturne vendredi jusqu'à 22 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 27 janvier. 25 F.

QUIMPER
Les Rencontres de Dépanne Machine
Le Quartier, centre d'art contemporain, parc du 137e-Régiment-d'infanterie, 29 Quimper. Tél. : 02-98-55-55-77. De 10 heures à 18 heures ; dimanche de 14 heures à 17 heures. Fermé lundi. Du 12 janvier au 16 mars. 20 F.
Pascal Pinaud
Le Quartier, centre d'art contemporain, parc du 137e-Régiment-d'infanterie, 29 Quimper. Tél. : 02-98-55-55-77. De 11 heures à 18 heures ; dimanche de 14 heures à 17 heures. Fermé lundi. Du 12 janvier au 16 mars. 20 F.

RENNES
Thomas Huber : arrêt sur l'image
La Criée, Centre d'art contemporain, place Honoré-Commeurec, 35 Rennes. Tél. : 02-99-78-18-20. De 14 heures à 19 heures. Visite commentée les samedi à 16 heures. Egalement à la Galerie du TNB, 1, rue Saint-Hélier. Fermé dimanche et lundi. Du 11 janvier au 9 mars. Entrée libre.

SAUMUR
Villeglé, rétrospective 1955-1992
Centre d'art contemporain Bouvet-Ladubay, rue de l'Abbaye, Saint-Hilaire-Saint-Florent, 49 Saumur. Tél. : 02-41-83-83-82. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 30 janvier. Entrée libre.

STRASBOURG
Eugène Carrière (1849-1906), visionnaire du réel
Galerie de l'Ancienne-Douane, 1A, rue du Vieux-Marché-aux-Poissons, 67 Strasbourg. Tél. : 03-88-52-50-00. De 11 heures à 18 h 30 ; nocturne jeudi jusqu'à 22 heures. Jusqu'au 9 février. 30 F.

VENCE
Les (Dé)finitions de l'art
Château de Villeneuve, Fondation Emile-Hugues, place du Frêne, 06 Vence. Tél. : 04-93-58-15-78. De 10 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 28 février. 25 F.

VILLEURBANNE
On Kawara : Whole and Parts, 1964-1995
Le Nouveau Musée - Institut d'art contemporain, 11, rue Docteur-Dolard, 69 Villeurbanne. Tél. : 04-78-03-47-00. De 13 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 1er février. 20 F.

(*) Tarifs réduits.

Desfossés-International cède « L'Agefi »

La filiale du groupe LVMH abandonne le journal financier à son ancien directeur général, Philippe Micouleau

« *L'AGEFI* » va-t-il entamer une nouvelle vie ? Créé en 1911, le quotidien financier et boursier *L'Agence d'information économique et financière* (*Agefi*) est devenu, jeudi 9 janvier, la propriété de Philippe Micouleau, ex-directeur général du groupe Desfossés-International (DI). Le groupe Louis-Vuitton-Moët-Hennessy (LVMH, présidé par Bernard Arnault) avait racheté DI à l'été 1993. Outre *L'Agefi*, DI publie d'autres titres économiques, comme *La Tribune* et *Investir*.

Annoncée depuis plusieurs mois, cette cession a été officialisée par Fabrice Larue, président de DI, qui a abandonné son poste de PDG et d'administrateur de *L'Agefi*. DI, au titre d'ancien propriétaire du quotidien, a apuré son passif cumulé – 100 millions de francs –, afin de faciliter son redémarrage. *L'Agefi* fut longtemps un journal rentable, grace à la manne de la publicité financière. Mais les précédents éditeurs du journal – le groupe Expansion puis Georges Ghosn – avaient tablé sur le développement des services électroniques en matière d'informations boursières et financières au dépens du support papier.

Avant le rachat de *L'Agefi* par DI, le chiffre d'affaires du quotidien baissait de 30 % en moyenne par an, selon la direction. La stratégie de DI a consisté à recentrer le titre sur l'information professionnelle à haute valeur ajoutée. En 1995, le journal est parvenu à réduire de moitié ses pertes (15 millions de francs pour un chiffre d'affaires stabilisé de l'ordre de 40 millions).

Le départ de *L'Agefi* du groupe DI devrait lui permettre de poursuivre l'assainissement de ses finances, les charges de structure du groupe pesant 10 millions de francs devant par exemple passer à 6,5 millions, selon Philippe Micouleau, son nouveau PDG. Celui-ci veut d'ailleurs « *profiter de la dynamique favorable* » pour parvenir à moins de 3 millions de francs de pertes en 1997 et à l'équilibre d'ici à deux ans.

TRANSPARENCE DES RÉSULTATS

En plus de *L'Agefi*, elle contrôle un mensuel (*MTF*), des services électronique comme Aginfo (qui permet l'accès aux archives, à une revue de presse internationale sur le CAC 40, des informations sur le *BALO*, etc.), mais aussi des séminaires, un annuaire et diverses manifestations inspirées de ce qui se fait aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne (Grands prix de la gestion, de l'analyse financière, des relations aux investisseurs).

Le nouveau patron de *L'Agefi* prévoit de doubler les abonnements (5 000 actuellement, au tarif annuel de 8 950 francs) en prospectant divers marchés : les directions financières des grandes entreprises, mais aussi d'éventuels clients en région et sur le plan international. Le marché londonien, avant Francfort et Madrid, doit faire l'objet d'une première approche durant ce mois de janvier. Philippe Micouleau compte aussi développer le chiffre d'affaires publicitaire, qui représente actuellement 50 % des recettes du titre, en tablant à la fois sur la publicité financière, le sponsoring, mais aussi la publicité d'entreprise à entreprise (*business to business*).

Détenteur d'une trésorerie nette de 31 millions de francs, résultat des négociations avec DI, Philippe Micouleau veut monter un « tour de table » devant lui permettre de récolter 10 millions de francs de plus et lui permettre acquisitions et développements. Parmi les partenaires potentiels figurent l'Agence France-Presse (AFP), pour sa dimension internationale et son rôle de « transporteur » d'informations, ICT (actuelle imprimerie de labeur de *L'Agefi*), voire France Télécom.

Philippe Micouleau avance avec prudence, mais confie avoir pris contact avec des « *partenaires industriels du secteur* » qui ont fait « *preuve de beaucoup d'intérêt* ». Selon les rumeurs, le groupe Hachette pourrait être intéressé, ainsi que la société de l'américain Michael Bloomberg, déjà partenaire de l'AFP dans Bloomberg TV (*Le Monde* du 12 septembre 1996). Les directeurs et les salariés de *L'Agefi* pourraient participer à hauteur de 10 % *à ce « tour de table, qui doit être finalisé dans les dix-huit mois »*. Un comité d'entreprise doit être informé, lundi 13 janvier, des différents axes de la reprise de *L'Agefi*. Enfin, Philippe Micouleau entend aussi publier chaque trimestre les principaux résultats financiers de *L'Agefi* et ses chiffres de diffusion. Une transparence qui pourrait faire figure de révolution dans la presse financière.

Yves-Marie Labé

Les 10 000 premiers abonnés à TPS recevront leur décodeur à partir du 13 janvier

« *NOUS SOMMES très satisfaits des réservations* », s'est exclamé Patrick Le Lay, PDG de TF 1 et président de Télévision par satellite (TPS), jeudi 9 janvier, lors de la présentation des trois chaînes cinéma du bouquet satellite. Depuis son lancement, le 17 décembre 1996, TPS enregistre « *un rythme de souscription de 720 à 1 000 abonnements par jour* », a précisé le PDG de TF 1.

Autre motif de satisfaction : « *Cette cadence ne faiblit pas depuis la fin de la période des fêtes de fin d'année* », a indiqué Patrick Le Lay. Moins de trois semaines après son démarrage, TPS a déjà engrangé « *plus de 10 000 réservations* ». Des « *résultats qui dépassent nos attentes* », a commenté son PDG, alors que la campagne de promotion vient de démarrer sur les écrans de télévision.

Les nouveaux abonnés optent à 90 % pour l'option « tout-TPS », vendue 130 francs jusqu'au 30 avril, qui associe l'offre de programmes thématiques et les chaînes cinéma. TPS enregistre une majorité de réservations d'abonnements en province (Nord, Corse, Provence-Côte d'Azur). Pour Nicolas de Tavernost, directeur général de M 6, l'un des actionnaire de TPS, « *la diffusion des chaînes hertziennes généralistes en stéréo et en numérique, ajoutée à la simplicité de l'offre de TPS, sont les principales motivations d'abonnement* ».

TPS refuse toutefois d'être comparée à Canal Plus : « *Avec l'offre de TPS, nous ne cherchons pas à concurrencer Canal Plus en tant que chaîne*, assure Patrick Le Lay. *Notre objectif est de positionner TPS à mi-chemin entre Canal Plus et Canalsatellite.* » Selon un autre dirigeant de TPS, l'offre se veut moins de haut de gamme que celle de la chaîne cryptée, mais plus complète et moins chère que Canalsatellite. En plus de ses tarifs, TPS table sur le cinéma pour concurrencer Canalsatellite. Cinéstar 1 et 2 et Cinétoile – vendues ensemble 100 francs par mois –, seront diffusées du dimanche 12 janvier. Mais contrairement à ce qui avait été annoncé, Cinéstar 1 et 2 ne sont pas deux chaînes distinctes, mais un seul programme, multiplexé sur deux canaux.

« BIJOU DE TECHNOLOGIE »

En dépit des paroles apaisantes de Patrick Le Lay, la guerre des studios fait toujours rage entre TPS et Canal Plus. La chaîne cryptée vient de signer un contrat de quatre ans avec le studio PolyGram (*Le Monde* du 8 janvier) ,tandis que TPS a confirmé avoir obtenu les droits de diffusion du catalogue Buena Vista-Television, filiale de Disney (*Le Monde* du 18 décembre 1996). Cet accord « *non exclusif* » ne vaut que pour la diffusion en deuxième fenêtre de télévision payante. TPS pourra alimenter ses chaînes cinéma en longs-métrages, mais ne disposera pas des films en première exclusivité des catalogues Touchstone, Hollywood Studio et Miramax, qui seront d'abord diffusés sur Canal Plus.

Désormais, TPS détient les droits en exclusivité de deux studios américains, MGM et Paramount, contre cinq à Canal Plus. Toutefois, en matière de deuxième fenêtre de télévision payante, TPS renverse la situation avec cinq studios contre deux à Canalsatellite.

Outre les catalogues américains, TPS souhaite aussi avoir accès aux films français. « *Des négociations sont en cours avec toutes les organisations professionnelles du cinéma pour que le marché de la deuxième fenêtre de télévision payante s'organise par voie contractuelle ou réglementaire* », a dit Patrick Le Lay. Ces discussions devraient aussi permettre de réglementer « *le paiement à la séance avec un accès non exclusif* ».

Les premiers décodeurs numériques fabriqués par la Sagem seront installés chez les abonnés dès lundi 13 janvier, a aussi annoncé Patrick Le Lay, pour qui ce boîtier numérique est « *un bijou de technologie* ». Grâce à sa technologie, qui permet un téléchargement à distance de son logiciel, le décodeur Viaccess de TPS est qualifié « *d'universel* » et satisferait d'emblée les contraintes du Simulcrypt. Enfin, TPS a confirmé l'arrivée, fin février, d'une offre de chaînes arabophones, notamment maghrébines.

Guy Dutheil

VENDREDI 10 JANVIER

TF 1

12.15 Cuisinez comme un grand chef. La couronne landaise.
12.20 *Le Juste Prix.* Jeu.
12.55 A vrai dire. Magazine.
13.00 Journal, Météo.
13.38 Femmes. Magazine.
13.40 Les Feux de l'amour.
14.25 et 15.15 Côte Ouest. Escapades. Les poupées chinoises.
16.05 Karine et Ari. Série.
16.30 L'Homme qui tombe à pic. Série.
17.25 Melrose Place. Série. Un secret bien mal gardé.
18.05 Flipper. Série. Eaux troubles.
19.05 *L'Or à l'appel.* Jeu.
19.55 et 20.40 Météo.
20.00 Journal, L'image du jour.

20.45

LES ENFANTS DE LA TÉLÉ
Divertissement présenté par Arthur et Pierre Tchernia. Invités : Ophélie Winter, Smaïn, Bruno Solo, Elie Semoun, José Garcia, Philippe Risoli, Roger Zabel, Didier Bourdon, Yolande Moreau (140 min). 501039

23.05

SANS AUCUN DOUTE
Magazine présenté par Julien Courbet. Invitée : Sylvie Joly. Préparez vos vacances de ski ! Les expropriations (110 min). 1835300
Près de cent cinquante mille skieurs sont blessés chaque année sur les pistes. C'est l'une des nombreuses questions abordées avec Marielle Goitschel.
0.55 et 2.00, 3.35 TF 1 nuit.
1.05 Histoires naturelles. Goupil, mains propres (*55 min*). 8725258
2.10 Raid contre la mafia. Téléfilm de Luigi Perelli, avec Michele Placido, Patricia Millardet. [5/6] (85 min). 8879492 3.45 et 4.40, 5.10 Histoires naturelles. *Documentaire (rediff.). 5.05* Musique. Concert (5 min).

France 2

12.20 Pyramide. Jeu.
12.55 et *13.40* Météo.
13.00 Journal.
13.30 Secret de chef.
13.45 Point route.
13.50 Derrick. Série. Un brave type.
14.55 *L'As de la Crime.* Série.
15.45 La Chance aux chansons. [2/2].
16.50 Des chiffres et des lettres. Jeu.
17.25 Le Prince de Bel-Air. Série
17.50 C'est cool ! Série.
18.20 Studio des artistes. Série. Un banal accident.
18.45 Qui est qui ? Jeu.
19.25 et *0.35 Studio Gabriel.* Invités : Pascal Gregory, Thierry Fortineau.
20.00 Journal, Image du jour. *A cheval, Météo, Point* route.

20.55

LES CINQ DERNIÈRES MINUTES
Mort d'un géant. Téléfilm de Pascal Goethals, avec Pierre Santini (*100 min*). 2684128
Un homme est abattu pendant le carnaval de Dunkerque.

22.40

BOUILLON DE CULTURE
Magazine présenté par Bernard *Pivot. Invité : Jean Marais* (*65 min*). 3904836
23.45 Journal, Météo.
0.00 Dakar - Agadès - Dakar. Magazine présenté par Gérald Holtz. Le bivouac (45 min). 38546
1.10 Envoyé spécial. Magazine (rediff.). 3.10 Stratégie du silence. Documentaire. 3.50 Les Z'amours (rediff.). *4.15 Pyramide* (rediff.). 4.50 Paul-Emile Victor : retour vers le futur. Documentaire. 5.15 La Compète. Course contre la mort. 5.40 Chip et Charly. Le violon de Melody Goat (25 min).

France 3

12.05 Le 12-13 de l'information.
13.30 Keno. Jeu.
13.35 Parole d'Expert ! Invité : Christophe Rippert.
14.30 La Course à la vérité. Téléfilm de Michael Ritchie, avec Sean Garrison (100 min). 2871294
16.10 Couleur pays.
16.40 Minikeums.
17.35 La Piste du Dakar.
17.55 Je passe à la télé.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. *Philippe Starck.*
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.00 *Météo.*
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.
20.38 Le Journal du Dakar.

20.55

THALASSA
Présenté par Georges Pernoud. L'énigme du cachalot (65 min). 3505584
En Nouvelle Calédonie, on ramasse l'ambre, un caillou provenant de l'intestin du cachalot, qui entre dans la composition de prestigieux parfums.

22.00

FAUT PAS RÊVER
Magazine. Invitée : Ornella Muti. Inde : les gens de la lagune. France : la bogue d'or. Espagne : la cathédrale du Juste (*60 min*). 43318
23.00 Journal, Météo.
23.25 Science 3. Magazine. Avalanche (*rediff., 55 min*). 8829852
0.20 Libre Court. *Court métrage de Gabriel* Mamruth. Rendez-vous sur *le quai* (*10 min*). 9224148
0.30 Sidamag (rediff.).
0.50 Capitaine Furillo. Série. 1.40 Musique graffiti. Magazine. Danse : Pas de deux de Don Quichotte, de Minkus, et Pas de deux de Spartacus, d'Aram Katchaturian (20 min).

La Cinquième

12.30 Nouveaux Horizons. 12.55 Attention santé. 13.00 *Détours de France. 13.35 Un auteur,* une oeuvre. *La Fortune des Rougon.* [4/5] L'insurrection. *14.30 Le Sens de l'Histoire* (rediff.). *16.00* Le Cratère Ngorongomo. 16.55 Jeunesse. 16.55 Cellulo ; 17.20 *Alf. 17.50 Les Grands Tournants de* l'Histoire. La bataille de Salamine. 18.20 Le Monde des animaux. *Etats de crise : SOS crocodiles.* 18.55 Le Journal du temps.

Arte

19.00 Tracks. *Magazine.* Flash Tracks ; On Tracks : Rock n'drôle ; Rock *n'peur ; Off Tracks : le marketing Madonna ;* Back Tracks : Isaac Hayes (*30 min*). 8826
19.30 7 1/2. Magazine. *Comment pratiquer l'Islam en Europe ?* L'espionnage en Europe.
20.00 Brut. *Magazine (30 min).* 3382
20.30 8 1/2 journal.

20.45

▶ LE SANG DU RENARD
Téléfilm de Serge Meynard, avec Marianne Basler, Julie-Anne Roth, Jacques Bonnafé (80 min). 428687
1965. Des jeux d'amour et de mort s'entrelacent dans les secrets d'un village de Franche-Comté. Entre crudité et profondeur, une fiction sensible et une formidable interprétation.

22.05

▶ GRAND FORMAT : MITTERRAND, UNE MYTHOLOGIE FRANÇAISE
Documentaire d'Alain Wieder, Jean-Claude Guidicelli, Danièle Dulhoste. Avec René Remond, Raoul Girardet, Theodore Zeldin (95 min). 1349871
Des images des obsèques de l'ancien chef de l'Etat et certaines de ses déclarations analysées par des historiens, des sociologues, des psychanalystes et des intellectuels français et étrangers.
23.40 Le Joueur de violon ■ *Film de Charlie Van Damme, avec Richard* Berry, François Berleand, Inès de Medeiros (*1994, 120 min*). 8148519
1.40 Le Dessous des cartes (rediff.).
1.50 *Pop Galerie : David Bowie.* Documentaire (rediff., 65 min). 8025091

M 6

12.25 La Petite Maison dans la prairie. Série. Question de confiance.
13.25 Un terrible secret. Téléfilm de *John Llewellyn Moxey,* avec Matt Salinger, Lisa Eilbacher (90 min). 6867519
14.55 Les Rues de San Francisco. Série. Le couloir des miroirs.
16.50 Hit machine. Magazine.
18.00 Bugs. Série. Mariage explosif.
19.00 Code Quantum. Série. La fiancée.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Papa bricole ! Série. Vent d'est, vent d'ouest.
20.35 Capital 6. Magazine.

20.45

LA PEUR EN MÉMOIRE
Téléfilm (○) d'Arthur Allan Seidelman, avec Melissa Gilbert (105 min). 602687
Une styliste newyorkaise est sujette à de terribles cauchemars. Elle consulte un spécialiste de l'hypnose...

22.30

POLTERGEIST
Série (○) avec Derek de Lint. Le remplaçant (55 min). 71403
Un professeur a disparu d'un petit collège qu'une force maléfique semble contrôler...
23.25 A l'ouest d'Edern. Magazine présenté par Jean-Edern Hallier (80 min). 8331403
0.45 Best of groove. Sélection de clips groove.
1.45 Fréquenstar. Magazine. Invité : Jean-Jacques Goldman. 2.30 Coulisses : CharlElie Couture. Documentaire. 2.55 Sexy mode. Documentaire. 3.50 Culture pub. Magazine (rediff.). 4.15 Turbo. *Magazine* (rediff.). 4.45 E = M 6. Magazine (rediff.). 5.15 Boulevard des clips (45 min).

Canal +

▶ En clair jusqu'à 13.35
12.30 La Grande Famille. Magazine. *Je fais n'importe quoi de mon corps.*
13.35 Harcèlement ■ Film de Barry Levinson, *avec Michael Douglas* (1994, 120 min). 7238720
15.55 Les Quatre Filles du docteur March ■ *Film de Gillian Armstrong,* avec Susan Sarandon (*1994, 115 min*). 8295497
17.50 Il était une fois... *les explorateurs.* Stanley et Livingstone.
▶ *En clair jusqu'à 20.30*
18.35 Nulle part ailleurs. *Invitée : Françoise Hardy.*

20.15

FOOTBALL
En direct. 8[es] de finale de la Coupe de la Ligue : Nîmes - Montpellier ; 20.30 Coup d'envoi ; A la mi-temps, le Journal du foot (115 min). 4419923
22.30 Le Journal du cinéma.
22.55 Flash d'information.

23.00

FRENCH KISS
Film de Lawrence Kasdan, avec Meg Ryan, Kevin Kline (1995, 108 min). 7470836
Une sorte de vaudeville bavard et sans rythme.
0.50 Les Dix Gladiateurs Film de G. Parolini (1963, v.o., 100 min). 62350661
2.30 En avoir (ou pas) ■ Film de Laetitia Masson (1995, 85 min). 5893850
3.55 La Malédiction finale Film de Graham Baker (*1981, 100 min*). 35099833
5.35 La Poison ■ ■ *Film de Sacha Guitry* (*1951,* N., 84 min). 4411546

Radio

France-Culture

20.00 Le Rythme et la Raison. Daniel Mermet. Du mystère de la musique [5/5].
20.30 Radio archives. *Hommage à Roger Pillaudin.* L'espace temps de Cocteau.
21.32 Black and Blue. Percussions. Michel Faligand, fondateur de la revue *Percussions.*
22.40 Nuits magnétiques. Au nom de Sélene. Le théâtre de la lune [4].
0.05 Du jour au lendemain. 0.48 Musique : Les cinglés du music-hall. 1.00 Les Nuits de France *Culture (rediff.). Les Chemins de la* connaissance. Le baiser de Judas ; 1.29 Le Rythme et la Raison. Parsifal et l'enchantement du vendredi Saint ; 1.59 Carnets de voyage. Le Vietnam ; 2.57 La Matinée des autres. La corrida en France ; 4.20 Dits et récits ; 4.35 Giorgio de Chirico ; 6.01 5 histoires *étranges.*

France-Musique

20.00 Concert franco-allemand. En direct de la Cité de la Musique à Paris, par l'Ensemble moderne et Ensemble InterContemporain, dir. Pierre Boulez et David Robertson. Œuvres de Kyburz, *Carter, Lachemann, Kurtag.*
22.30 Musique pluriel.
23.07 Miroir du siècle. Hommage à Jean Françaix. Extrait du concert donné le 15 septembre 1996 à Carrouges lors du septembre musical de l'Orne.
0.00 Jazz-club. Le trio d'Antoine Hervé (piano) avec François Moutin (contrebasse)et Louis Moutin (batterie). 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. L'école de Manheim. Symphonie en sol majeur de Stamitz ; Concerto pour flûte en mi mineur de Richter ; *Quintette en sol majeur op. 11* n° 2 de Bach, par l'Ensemble Les Adieux ; Extraits d'Armida Abbandonata de Jommelli ; Arrangement du ballet Orphée de Cannabich, pour clavier et quatuor à cordes de Cannabich ; Symphonie *concertante pour violon et* alto en ré majeur de Stamitz ; Introduction, thème et variations pour clarinette et quatuor à cordes ; Rondo pour piano et orchestre en si bémol majeur WoO 6 de Beethoven.
22.35 Les Soirées... (Suite). Œuvres de Franck, Schubert, Chausson. 0.00 Les Nuits de Radio-Classiques.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 Médecins de nuit. [2/4] Légitime défense.
21.00 Bon week-end.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.30 Taratata. Lionel Richie (France 2 du 9/01/97).
23.45 Ça cartonne.
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

19.35 Fin de siècle.
20.35 Le Triangle des Bermudes.
21.25 Tous adeptes ?
22.20 Jean Marais par Jean Marais.
23.25 Maroc, corps et âmes. [3/11] Luths et délices.

Paris Première

20.00 20 h Paris Première.
21.00 Michel Simon. Documentaire.
21.50 et 1.50 Le J.T.S.
22.20 La Gioconda. Opéra de Ponchielli. Livret d'Arrigo Boito. Mise en scène de Filippo Sanjust. Avec le *Chœur, l'Orchestre* et le Ballet de l'Opéra de Vienne, dir. *Adam Fischer. Enregistré à* l'Opéra de Vienne (175 min). 77852887

France Supervision

20.30 Cap'tain Café. Nina Morato.
21.50 Ski. Coupe du monde.
23.20 World Music. Documentaire. I Muvrini.
0.15 Contact. Magazine.

Ciné Cinéfil

20.30 L'Enfer dans la ville Film de Renato Castellani, avec Giuletta Masina (1958, N., 100 min). 1731836
22.05 Vacances ■ ■ Film de George Cukor (1938, N., v.o., 95 min). 98828497
23.40 Pilote du diable ■ Film de Stuart Heisler (1950, N., v.o., 95 min). 74287381
1.15 Désiré ■ ■ Film de Sacha Guitry (1937, N., 95 min). 54225614

Ciné Cinémas

21.00 K2 ■ Film de Franc Roddam (1990, 105 min). 78630331
22.45 Gilbert Grape ■ Film de Lasse Hallström (1992, v.o., 125 min). 8876403
0.45 Le Survivant d'un monde parallèle ■ Film de David Hemmings (1980, 80 min). 89068237

Série Club

20.50 Au-delà du réel, l'*aventure continue.* L'homme aux yeux violets.
21.40 et 1.30 *Le Chevalier* de Pardaillan.
22.30 Chasse au crime. Règlement de comptes.
23.00 Section contre-enquête. Jeux dangereux.
23.45 Chapeau melon et bottes de cuir.

Canal Jimmy

20.30 Star Trek. Demain sera hier.
21.20 The New Statesman. Sélection naturelle.
21.45 Destination séries. Angela, 15 ans.
22.15 Chronique du front.
22.20 Dream On. B.S. Elliot.
22.55 Seinfeld. Dérapages.
23.20 The Ed Sullivan Show.
23.55 La Semaine sur Jimmy.

Eurosport

19.00 Patinage de vitesse. En direct. Championnats d'Europe à Heerenveen (Pays-Bas) (90 min). 410687
20.30 Football. En direct. Tournoi international, aux îles Canaries : Finale du tournoi (120 min). 699132
22.30 et 1.00 Rallye raid. 7[e] étape du Dakar : Tahoua - Arlit.
23.00 *Sport de force.*

Les films sur les chaînes européennes

RTBF 1

21.15 Les Faussaires. Film de Frédéric Blum (1994, 95 min), *avec Gérard Jugnot. Comédie.*

RTL 9

23.50 La Vénus noire. Film de Claude Mulot (1984, 20 min), *avec Joséphine-Jacqueline Jones. Erotique.*

TSR

20.05 La Veuve noire. Film de Bob Rafelson (1986, 105 min), avec Debra Winger. *Thriller.*
21.50 La Horde sauvage. Film de Sam Peckinpah (1969, 140 min), avec William Holden. *Western.*
0.25 September. Film de Woody Allen (1987, 75 min), avec Mia Farrow. *Comédie dramatique.*

▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial *pour les sourds et les* malentendants.

Les Doors, ou la fin de l'innocence pour le rock

Il y a trente ans paraissait le premier album des Californiens, dynamiteurs de la béatitude hippie. Arte évoque l'itinéraire du groupe avec un documentaire qui cède au mythe Morrison

1967. L'internationale hippie délivre son message de paix et d'amour. Au même moment, sur chaque côte des Etats-Unis, des Cassandre font entendre une tout autre musique. A New York, le Velvet Underground chante les nuits sauvages des métropoles. En Californie, rayonnante du surf et des Beach Boys, sort début janvier un disque inquiétant, enregistré en dix jours et en prise directe. Le blues entre dans le cabaret de Kurt Weill et le mythe d'Œdipe rejoint le *Voyage au bout de la nuit*. Eros et Thanatos mènent le bal. Trente ans après, *The Doors*, un premier album parmi les plus percutants dans l'histoire du rock, a conservé sa modernité en rejetant l'angélisme de l'époque.

Pour célébrer cet anniversaire, Arte programme dans sa série « Pop Galerie » (après David Bowie et avant les Who et Neil Young) un documentaire de Florian Kehrer qui n'échappe malheureusement pas au travers habituel des films sur le groupe : le sujet n'est pas tant les Doors que leur chanteur, Jim Morrison. Les trois autres musiciens et les hagiographes, Jerry Hopkins et Daniel Sugerman, auteurs de *Personne ne sortira d'ici vivant* (Pocket), dissimulent mal leur idolâtrie. Sugerman a déjà dit que, pour lui, Morrison était rien de moins qu'« *un dieu* ». L'organiste Ray Manzarek parle d'« *un des génies de sa génération* », puis d'un « *chaman* ».

Les extraits de concerts, toujours impressionnants, expliquent cette fascination. Le « roi Lézard », chemise blanche et pantalon de cuir noir, suspendu à son micro, fait preuve d'un charisme dévastateur. On l'entend éructer dans une version saignante du *Backdoor Man* de Willie Dixon, on le voit possédé par ses mots. Avec lui, la scène se transforme en *happening* de destruction. Sugerman rappelle à juste titre l'« *intelligence du drame et du théâtre* » de Morrison, lecteur d'Antonin Artaud.



ARCHITECTURES COMPLEXES

Les Doors n'ont pas survécu à la disparition de leur chanteur mais il n'est pas sûr, en revoyant ces images, que celui-ci aurait pu se passer d'eux. Les sept disques (dont un *live*) gravés en quatre ans sont le résultat d'une alchimie entre l'orgue aigre et hystérique de Manzarek, la guitare orientalisante et dissonante de Robby Krieger, la frappe convulsive de John Densmore et le chant d'outre-tombe de Morrison. Le document confirme s'il en était besoin qu'à la fin des années 60 aucune formation ne sonnait comme les Doors. Leur violence a ouvert la voie, dans la décennie suivante, au punk (Iggy Pop, Patti Smith, Stranglers) et à la new wave (Echo and The Bunnymen, The Cure, Joy Division).

Trop modestes, les trois rescapés ne s'attardent pas sur leur rôle dans la construction des chansons, pour la plupart cosignées par le groupe. La genèse d'architectures aussi complexes que *The End* (si prophétique que Coppola la choisira pour l'ouverture d'*Apocalypse Now*) ou *When The Music's Over* aurait mérité analyse. Les provocations de Morrison, en revanche, sont commentées. Le scandale de Miami, en mars 1969 – il exhibe son sexe sur scène, se fait embarquer par des policiers et condamner pour « *conduite lascive en public* » –, est longuement décrit, avec amusement. Ce geste pourtant essentiellement pathétique condamne déjà le groupe. Morrison, miné par l'alcool, s'éloigne de plus en plus de la musique.

Le chanteur a été victime d'un terrible malentendu. Adulé comme pop star (il a signé une poignée d'albums indispensables, avec les Doors), il voulait être reconnu comme écrivain. Or il n'était pas le « *grand poète* » dont parle Manzarek. Portés par le maëlstrom sonore des Doors, ses vers sont excitants à écouter ; à lire, ils sont rébarbatifs. Dans sa quête désespérée, Morrison échoue à Paris, sur les traces des symbolistes. La suite – les élucubrations sur sa mort, le 3 juillet 1971, les pèlerinages au Père-Lachaise, le film à fantasmes d'Oliver Stone – appartient à la légende, pas au rock.

Bruno Lesprit

★ « **Pop Galerie** » : *Les Doors*, **Arte, samedi 11 janvier à 23 h 50. Discographie chez Elektra/WEA.**

Femmes de marin

par Agathe Logeart

DEPUIS que son fils s'était mis à errer cul par-dessus tête au milieu de l'océan Indien, la mère de Thierry Dubois nous apparaissait chaque soir pour commenter les dernières nouvelles reçues de son fils. Souriante, en apparence jamais paniquée, elle affichait une étrange sérénité, comme remplie de sa confiance en lui. Elle était étonnante, Mme Dubois. Bien mise, boucles d'oreilles en place, pas démontée pour deux sous. On se demandait comment elle parvenait à tenir ainsi son rôle de mère de marin, sans jamais laisser filer une bribe d'angoisse, sans jamais laisser dérailler sa voix. Lumineuse, tendre, solide.

Qu'est-ce qui pouvait bien défiler dans sa tête lorsque, devant les caméras, elle commentait les dernières nouvelles sur son garnement de fils ? Lui en avait-il donné du fil à retordre, ce beau garçon amoureux de la mer jusqu'à risquer de s'y engloutir ? Avait-elle eu des révoltes contre cette passion dévorante qui risquait de lui manger son enfant ? Avait-elle encouragé ses défis ou l'avait-elle mis en garde ? Elle conservait cela pour elle, en commentant les nouvelles. Perché sur la coque de son bateau, tout petit point oscillant au gré des humeurs de l'océan, puis reclus dans son igloo de fortune, cette grosse bouée de toile orange larguée du ciel, dans laquelle il avait trouvé refuge : son fils était là, vivant, c'était le principal. Elle paraissait ne jamais douter qu'on le tirerait de là. Elégante jusqu'au bout des ongles, elle ne cessait d'associer au sauvetage de son fils celui, plus hypothétique encore, de son compagnon d'infortune, Tony Bullimore, qui restait désespérément muet. Et puis voilà que la double délivrance était venue en même temps. Le Français d'abord avait été sauvé des eaux, puis le Britannique. Double sauvetage, double bonheur. Mais pas d'explosion de joie, comme si elle avait toujours su que l'aventure se terminerait ainsi. Comme si, à la mesure de la confiance qu'elle avait mise en lui, son fils ne pouvait que finir par s'en sortir, ne serait-ce que pour ne pas la décevoir.

Lalel Bullimore, elle, nous était inconnue. Elle est la femme de Tony, le marin resté dangereusement silencieux depuis qu'il avait chaviré. Soyons honnête, on ne donnait pas cher de la peau du Britannique. On s'attendait au pire, une coque vide où flotteraient éparses les traces d'une aventure échouée sur les rivages de l'absurde. Mais non : après s'être coupé un bout de doigt coincé dans une écoutille, après avoir survécu en grignotant du chocolat, il était bien vivant. Et elle en danse de joie, Lalel, interrogée par les reporters sur le pas de sa maison ! Son mari est « *un bulldog, mais un merveilleux bulldog* », dit-elle. Si, au fond d'elle-même, il arrive peut-être qu'elle lui en veuille de la faire passer par de telles angoisses, elle n'en dira rien.

Une mère, une femme, assez respectueuses du marin qu'elles aiment pour avoir apprivoisé leurs peurs, et défié, de leur inébranlable certitude, cette mer qui voulait les leur prendre...

SAMEDI 11 JANVIER

TF 1

12.50 A vrai dire. Magazine.
13.00 Journal.
13.15 Reportages. Les derniers bidasses (35 min). 5780053
13.50 Un drôle de shérif. Série. Frank le clochard.
14.40 MacGyver. Série. Un paysage d'Anvers.
15.30 Savannah. Série.
16.25 Dingue de toi. Série.
16.50 Football. En direct. 8e de finale de la Coupe de la Ligue : Girondins de Bordeaux - Olympique de Marseille (125 min). 63813966
18.55 Vidéo gag.
19.05 Couleur Pacifique.
19.55 Comme une intuition.
20.00 Journal, Tiercé, Météo, Point course du Vendée Globe.

20.45

VOUS NE RÊVEZ PAS !
Divertissement présenté par Nagui (140 min). 401940
Nagui est accompagné du bon génie Jnoun, qui n'a pas réussi à empêcher la disparition de L'Appel de la couette...

23.05

HOLLYWOOD NIGHT
Légitime vengeance. Téléfilm (○) de John Flynn, avec Dennis Hopper, Anne Archer, Tomas Millian (105 min). 1801343
Un flic anticonformiste entreprend de se venger des truands qui ont abattu son partenaire.
0.50 et 1.50, 3.40, TF 1 nuit.
1.00 et 3.50, 4.45 Histoires naturelles. Documentaire (50 min). 2704744
2.00 Raid contre la Mafia. Téléfilm de Luigi Perelli, avec Michele Placido, Patricia Millardet. [6/6] (100 min). 2314218 4.40 Musique. Concert (5 min).

France 2

12.40 Point route. Magazine.
12.50 et 13.30 Météo.
13.00 Journal.
13.25 Spot jeux.
13.35 Consomag. Magazine.
13.40 Les Grandes Enigmes de la science.
14.35 Le Grand Requin blanc. Documentaire de Paul Atkins (55 min). 7985324
15.30 Tiercé. A Vincennes.
15.45 Pepita. Téléfilm de Dominique Baron, avec Dominique Lavanant (95 min). 2873053
17.20 Samedi sport. En direct. Dakar-Agadès-Dakar (8e étape) (55 min). 320804
18.15 JAG. Série. Dernier saut.
19.00 Surprise sur prise.
19.55 et 20.45 Tirage du Loto.
20.00 Journal, Image du jour, A cheval, Météo.

20.50

ÉTONNANT ET DRÔLE
Divertissement présenté par Patrick Sébastien. Invités : Laurent Ruquier, Sophie Favier, Laurent Baffie, Nicoletta, Elie Kakou, Pierre Bellemare (120 min). 580988
Hasard ou chaos ?

22.50

LÂCHER DE VAMPS
Spectacle, avec Dominique de Lacoste et Nicole Avezard. Enregistré au Palais des Glaces en octobre 1995 (70 min). 821904
Lucienne et Gisèle sont de retour d'Hollywood.
0.00 Journal, Météo.
0.15 Dakar - Agadès - Dakar. Magazine présenté par Gérald Holtz. Le bivouac (45 min). 5400299
1.00 Bouillon de culture. Invité : Jean Marais (rediff.).
2.05 Les Z'amours (rediff.). 2.30 Pyramide (rediff.). 3.05 La Compète. Troc. 3.30 Chip et Charly. Fuzzu maestro. 3.55 Encyclopédie universelle. Documentaire. Kafka. 4.50 Taratata (rediff., 80 min).

France 3

11.43 Le 12-13 de l'information. 11.45 Télévision régionale. 12.35 Journal.
13.00 Keno. Jeu.
13.05 et 14.40 Couleur pays.
14.10 Montagne. Magazine. Les médecins des alpinistes.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. Le dictionnaire des mots rares.
18.55 Le 19-20 de l'information. 19.10 Journal régional.
20.00 Météo.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.
20.38 Le Journal du Dakar.

20.55

DOCTEUR SYLVESTRE
Une retraite dorée. Téléfilm de Philippe Roussel, avec Jérôme Anger (95 min). 2645237
Dans une maison de retraite, un docteur apprend que la direction s'approprie les biens de ses pensionnaires.

22.30

▶ LES BRÛLURES DE L'HISTOIRE
Documentaire. François Mitterrand et les grands rendez-vous de l'Histoire. Invités : Jean Lacouture, Jean-Pierre Azéma, Olivier Duhamel, Pierre Favier (75 min). 9155091
23.45 Journal, Météo.
0.05 Carmina Burana. Concert enregistré à la salle Pleyel les 24 et 25 février 96 (55 min). 4887522
1.00 Capitaine Furillo. Série. La vérité, rien que la vérité.
1.45 Musique graffiti. Magazine. Valse opus 34 n° 1, valse opus 64 n° 2, valse posthume, de Chopin, par Dimitri Alekseiev, piano (20 min).

La Cinquième

12.00 Business humanum est. 13.00 Mag 5. 13.30 Va savoir (rediff.). 14.00 Fête des bébés. 14.30 Les Grandes Stars de Hollywood. Katherine Hepburn. 15.30 Fenêtre sur court. 16.00 Les Aventures du Quest [2/4]. 17.00 Surf Attitudes. 17.30 Le Monde des animaux. 17.55 Docteur Charles. 18.50 Le Journal du temps.

Arte

19.00 ▶ Un garage fou-fou-fou. Série de Milan Steindler [2/6] (30 min). 5091
19.30 Histoire parallèle. Semaine du 11 janvier 1947. URSS et Etats-Unis en Europe : quelle mainmise ? Invité : Jacques Rupnik (45 min). 88430
20.15 Le Dessous des cartes. Chronique géopolitique. La Nouvelle-Zélande : oublier l'Europe...
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

L'AVENTURE HUMAINE : SUMBA, RITES MORTUAIRES
Documentaire d'Astrid Dermutz (60 min). 6985527
Dans l'île de Sumba, en Indonésie, la mort du roi de Rende a donné lieu à de nombreux rituels. La véritable cérémonie des funérailles a eu lieu trois ans après le décès et elle a duré deux semaines...

21.45

US GO HOME !
Téléfilm de Claire Denis, avec Alice Houri, Jessica Tharaud (65 min). 5287362
Comment perdre sa virginité au milieu des années 60... Deuxième volet de la collection Tous les garçons et les filles de leur âge.
22.50 Metropolis. Evita-Madonna ; le Quatuor Balanescu en tournée européenne ; les peintures à l'huile de Lawrence Alma-Tadema ; Papa Brasilia ; le mythe Steinway fête ses 150 ans (60 min). 1360817
23.50 Pop Galerie : Les Doors. Documentaire de Florian Kehrer (65 min). 2874256
● Lire ci-dessus.
0.55 Infirmières de rêve. Téléfilm d'Annelie Runge, avec Anne Kasprik (rediff., 93 min). 54998580
2.30 Court-circuit (rediff., 25 min). 5258454

M 6

12.25 Madame est servie. Série.
12.55 55 pour Vatoo. Jeu.
13.25 Le Magicien. Série. Rêve à dormir debout.
14.20 Raven. Série. Apprend cambrioleur.
15.10 Les Têtes brûlées. Série. Le duel.
16.05 Cosmos 1999. Série. Au bord de l'éternité.
17.05 Chapeau melon et bottes de cuir. Série. Le chevalier de la mort.
18.05 Amicalement vôtre. Série. Une rancune tenace.
19.00 Turbo. Magazine.
19.40 Warning. Magazine.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Hot forme. Magazine.
20.35 Plus vite que la musique. Magazine.

20.45

AUX FRONTIÈRES DU RÉEL
Série, avec David Duchovny (160 min). 11572411
Duane Barry [1 et 2/2] (○). *Un ancien agent du FBI qui prétend avoir été enlevé par des extraterrestres prend en otage son psychiatre et trois autres personnes. Mulder est contacté pour diriger les difficiles négociations.*
Les vampires (○).
23.25 Enterré vivant. Téléfilm (△) de Franck Darabont, avec Tim Matheson, Jennifer Jason Leigh (100 min). 5930256
Un homme retourne s'installer dans sa ville natale pour y monter une petite société de construction. Sa femme s'ennuie et prend un amant. Tous deux décident d'éliminer le mari gênant et l'empoisonnent. Mais...
1.05 Rock Express.
1.35 La Nuit des clips (385 min).

Canal +

▶ En clair jusqu'à 13.30
12.20 Flash d'information.
12.30 L'Hebdo de Michel Field. Magazine.
13.30 ▶ A la rencontre de divers aspects du monde contemporain...
14.00 Basket-ball. Pau-Orthez – Limoges.
16.00 Patinage artistique. La nuit de Saint-Pétersbourg.
▶ En clair jusqu'à 20.35
16.59 Intermezzo.
17.00 Les Superstars du catch
17.55 Décode pas Bunny.
18.50 Flash d'information.
19.00 T.V. + Magazine.
20.00 Les Simpson.
20.25 Pas si vite. Magazine.

20.35

FRANÇOISE HARDY
Documentaire de Mathias Ledoux (95 min). 584140
22.10 Babylon 5. Série. Dans l'ombre de Z'Ha'Dum.
22.50 Flash d'information.

23.00

KISS OF DEATH ■ ■
Film de Barbet Schroeder, avec David Caruso (1994, 94 min). 7468091
Un ancien voleur de voitures s'est fait une vie honnête. Mais il tombe dans une mauvaise affaire en rendant service à son cousin, est arrêté, et, après la mort de sa femme, accepte de travailler avec la police. Interdit aux moins de douze ans.
0.35 Boxe. Nashville. Championnat du monde WBA des Super-Welters : Rahilou (Fr.) - Randall (EU).
4.35 Un homme presque parfait ■ Film de Robert Benton (1994, v.o., 105 min). 5458305

Radio

France-Culture

20.05 Poésie sur parole. Vicente Huidobro.
20.35 Musique : Si ça vous chante. Léo Ferré, Jacques Mahieux, Jacques Debronckart.
20.45 Nouveau Répertoire dramatique. Pour Didier-Georges Gabily. 20.55 La maison sans jardin, de Didier-Georges Gabily. 22.00 Témoignages, avec Philippe Minyana, Stanislas Nordey, Jean-François Sivadier, et Jean-Paul Wenzel.
22.35 Musique : Opus. Musica 96. Pour un bilan. Le festival international des musiques d'aujourd'hui à Strasbourg.
23.58 Clairière.
0.05 Tard dans la nuit. Un été anglais, de Raymond Chandler. 0.55 Chronique du bout des heures. 1.00 Les Nuits de France Culture (rediff.) Les Chemins de la connaissance. Le baiser de Judas ; 1.27 Le Rythme et la Raison. Parsifal et l'enchantement du vendredi Saint ; 1.56 Carnets de voyage. Le Vietnam ; 2.51 Mardis du cinéma. Les forains au cinéma ; 4.14, Le Gai savoir... Didier Dumas, psychanalyste ; 5.00 L'Esprit du Zen. La vision du réel ; 6.14 Un livre, des voix. Jacques Desbordes, Les petits rôles.

France-Musique

20.00 Opéra. Chérubin de Jules Massenet. Comédie chantée en trois actes, livret d'Henri Cain et Francis de Croisset. Donné en 1996 à l'Opéra de Monte-Carlo. Orchestre de l'Opéra de Monte-Carlo, dir. Patrick Fournillier.
22.45 Entracte.
23.07 Le Bel Aujourd'hui. Hommage à Friedrich Cerha pour son 70e anniversaire. Concert donné le 2 décembre 1996, salle Olivier-Messiaen, par l'Ensemble Wiener Collage. Œuvres de Wysocki, Staar, Kaufmann, Cerha.
1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Le Violoniste Isaac Stern. Sonate n° 1, de Bartok ; Concerto de Beethoven, par le Philharmonique de New York, dir. L. Bernstein ; Trio n° 3 op. 101, de Brahms, E. Istomin, piano, L. Rose, violoncelle ; Vocalise de Rachmaninov, par l'Orchestre de Philadelphie ; Baal Shem, de Bloch.
22.45 Da Capo. Œuvres de Mozart, Strauss, Bach. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 Mary de Cork. Téléfilm de Robin Davis, avec Bernard-Pierre Donnadieu, Tanya Lopert (90 min). 60333701
21.30 Télécinéma.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Vous ne rêvez pas ! (TF1 du 20/12/96).
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

19.40 Morts à 100 %.
20.35 Paparazzi.
21.30 Le Serment de bois Caïman.
22.05 Fin de siècle.
23.00 Le Triangle des Bermudes.
23.55 Tous adeptes ?
0.50 Jean Marais par Jean Marais (65 min).

Paris Première

20.00 Top Flop.
20.30 Trophée du million de dollars. Enregistré à Sun City en Afrique du Sud.
22.05 No future, passé composé. Documentaire.
23.00 Comment ça commence ? Théâtre. Pièce de Bernard Haller, Jean-Claude Carrière, Pierre Etaix. Enregistrée au théâtre des Bouffes du Nord en 1994 (70 min). 4536459

France Supervision

20.30 La Bayadère. Ballet de Michel Queval. Chorégraphie de Rudolf Noureev. Avec Isabelle Guérin, Laurent Hilaire (130 min). 17080169
22.40 Cap'tain Café. Nina Morato.
23.35 Trait pour trait.
0.00 La Légende des sciences. Mêler : l'histoire de la chimie (50 min).

Ciné Cinéfil

20.20 Le Club.
21.40 Sir Laurence Olivier. [1/2].
23.00 Alerte à Singapour ■ Film de Robert Aldrich (1954, N., v.o., 80 min). 5387140
0.20 Johnny Belinda ■ ■ Film de Jean Negulesco (1948, N., v.o., 105 min). 14300831

Ciné Cinémas

20.30 Adieu Irlande. Téléfilm de Joseph Sargent, avec Pierce Brosnan [1/3] (95 min). 1700966
22.05 Ciné-cinécourts bis.
22.35 Jim Carrey.
23.00 Riens du tout ■ Film de Cédric Klapisch (1992, 95 min). 12111614

Série Club

19.55 Highlander. La vengeance.
20.45 Colorado. Le vent de la fortune.
22.15 Le Retour du Saint. Le général s'en va-t-en-guerre.
23.05 Code Quantum. La belle et l'équipée sauvage.
23.50 Le Club.
0.00 Le Prisonnier. L'enterrement.
0.50 La Famille Addams. Tiens, voilà maman !

Canal Jimmy

21.00 Earth 2. Les survivants.
21.50 Friends. Celui qui vit sa vie.
22.15 Chronique californienne.
22.20 T'as pas une idée ? Niels Arestrup.
23.15 Le Fugitif. On ne peut pas perdre toujours.

Eurosport

19.55 Basket-ball. En direct. Championnat de France Pro A. 4e journée match retour : Nancy - Le Mans (95 min). 1343256
21.30 Supercross. En direct. Le Supercross de Dortmund (Allemagne) (60 min). 313492
22.30 et 1.00 Rallye raid. 8e étape du Dakar : Arlit - Agadès.
23.00 Patinage de vitesse. Championnats d'Europe. Epreuves à Heerenveen (Pays-Bas).

Les films sur les chaînes européennes

TSR

23.25 L'Exorciste. Film de William Friedkin (1973, 120 min), avec Ellen Burstyn, Linda Blair. Horreur.

Demain, dans le supplément TÉLÉVISION RADIO MULTIMÉDIA
● L'année 1997 s'annonce [illegible]
● La salle audiovisuelle de la [illegible] François-Mitterrand.
● [illegible]
Le film de la semaine : « Le Porteur de serviette » [illegible]

▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Le Monde
SAMEDI 11 JANVIER 1997

La progression de l'inflation a été limitée à 1,7 % en 1996

C'est l'un des deux plus faibles taux enregistrés depuis quarante ans

LA FRANCE a connu, en 1996, un niveau d'inflation parmi les plus bas de son histoire récente. C'est ce qui ressort des statistiques publiées, vendredi 10 janvier, par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee).

Selon l'indice provisoire de l'institut, la hausse des prix a en effet été de 0,2 % en décembre. Ce résultat porte donc le glissement des prix à seulement 1,7 % sur l'année. Rarement les prix n'avaient effectivement si peu progressé. Leur hausse en 1996 apparaît ainsi à peine supérieure à celle de 1994 (+ 1,6 %), qui avait été la plus faible progression enregistrée depuis l'année 1956 (+ 1,2 %). En apparence, le résultat de l'année écoulée est donc l'un des deux plus faibles depuis exactement quarante ans.

La comparaison avec 1994 est toutefois trompeuse, car cette année-là les prix de l'énergie avaient baissé de 0,2 %, et ce que les économistes appellent l'*« inflation structurelle »* était donc, en réalité, légèrement supérieur à ce que laissait transparaître l'indice général de l'Insee : hors énergie, la hausse des prix était de 1,7 %.

Or, en 1996, on a été exactement dans le cas contraire. Les prix de l'énergie ont fortement augmenté (+ 6,6 %), en particulier du fait de la hausse des prix des produits pétroliers (+ 10,9 %). Par conséquent, l'inflation, hors énergie, apparaît beaucoup plus faible : elle est évaluée par l'Insee à seulement 1,2 %, soit moins qu'en 1994.

Pour mesurer la performance réelle de la France en matière de prix, mieux vaut donc se reporter à un indicateur qui ne prenne pas en compte les évolutions purement accidentelles. L'institut calcule ainsi ce qu'il appelle l'*« inflation sous-jacente »*, c'est-à-dire l'inflation hors tarifs publics et produits volatils, et corrigée des mesures fiscales (hausses de TVA, majoration des droits sur les alcools, etc.). Si l'on se réfère à ce mode de calcul, la hausse des prix a été de 1,3 % en 1994, de 0,8 % en 1995 et de 1,4 % en 1996.

Ce bilan suscitera immanquablement deux sortes de commentaires contradictoires. Ainsi, le gouvernement y verra une nouvelle preuve que les « fondamentaux » de l'économie sont excellents, car, avec une inflation *totalement éradiquée depuis dix* ans, la France est compétitive sur les marchés internationaux et enregistre des excédents de sa balance commerciale de plus en plus spectaculaires : ceux-ci pourraient dépasser les 120 milliards de francs en 1996, après le record de 100 milliards de 1995.

Il n'en est pas moins vrai que cette inflation exceptionnellement basse s'explique aussi, au moins en partie, par la très faible croissance que la France aura connue en 1996 (de l'ordre de + 1,3 %). Même si la consommation s'est finalement mieux tenue que prévu, la faiblesse relative de la demande intérieure a, en effet, conduit de nombreuses entreprises à serrer leurs prix, pour affronter une concurrence plus âpre. Evolution très symptomatique, les prix des produits manufacturés du secteur privé ont ainsi progressé de seulement 0,5 % sur l'ensemble de 1996. Les prix de l'alimentation, eux, ont subi une hausse de 1,3 %.

Tout au long de cette année, l'économie française a donc été affectée par des tensions déflationnistes. L'indice des prix de l'Insee a même accusé quatre baisses : – 0,1 % en juin, – 0,2 % en juillet, – 0,3 % en août et – 0,1 % en novembre. *Autrement dit*, l'anémie de l'activité s'est prolongée dans une anémie des prix.

Pour le court terme, l'Insee ne prévoit pas de véritable inversion de tendance. Dans ses dernières prévisions (*Le Monde* du 18 décembre 1996), il estimait que *« le glissement annuel des prix, comme l'inflation sous-jacente, s'établirait à 1,6 % en juin 1997 »*, soit *« un rythme proche de celui constaté en 1994 et au premier semestre de 1995, avant le relèvement de la TVA »*.

Laurent Mauduit

En robe de bure

par Pierre Georges

VOICI ce qui s'appelle aller à Canossa. Ou, à tout le moins, à pénitence. La SNCF, par la voix de son président Louis Gallois, clame, haut et fort, c'est à dire, selon les canons actuels de la communication, à pleines pages de publicité, son repentir.

« Message reçu ! ». Cinq sur cinq. Pleine page. Le titre est énorme. En belles lettres bien grasses, bien noires, signe évident de l'extrême affliction, d'une entreprise publique qui se couvre la tête de cendres. Et le texte commence comme un communiqué d'après bataille du froid, presque comme une adresse aux valeureux rescapés de la Bérézina ferroviaire : *« Vous étiez 15 000 le 2 janvier, bloqués dans les trains et dans les gares parce que les caténaires étaient gelées* [...]. *»*

Ils étaient quinze mille en effet et par un prompt renfort se retrouvèrent toujours quinze mille en arrivant au port. Furieux, fatigués et avec l'envie manifeste, au spectacle de leurs propres mésaventures, de scander *« remboursez, remboursez ! »*. La SNCF et son président en conviennent publiquement : il y eut défaut de communication. *« Vous nous dites :* "Ça ne va pas, vous ne nous parlez pas, vous ne nous informez pas !" *»*

On va donc y remédier.

Pour plus ample repentir, voir page 13, l'intégrale du message. Et notamment cette chute vibrante qui n'est pas sans rappeler le fameux et gaullien *« Je vous ai compris »* : *« Nous vous avons entendus. Nous nous engageons. Vous en jugerez. »* Signé *« Louis Gallois, président de la SNCF »*.

Voilà. Il n'est point trop d'usage de commenter, le jour de sa parution, dans les colonnes voisines, un message publicitaire. Sauf à prendre le risque de mêler les genres, information et communication. Tel n'est évidemment pas le but.

Simplement, si l'on fait une exception, c'est parce que cette page de publicité, comme l'on dirait cette page en robe de bure, est typique d'une forme intéressante et de plus en plus usitée de la communication d'entreprises. On l'avait déjà vu avec le Crédit lyonnais aux prises avec ses errements financiers. On l'a vu avec d'autres, Air France, la RATP au sortir d'une longue grève. Les entreprises, publiques ou privées, sollicitent volontiers désormais le pardon des offenses faites à leurs usagers ou clients. Avec un art très japonais du contre, elles se servent de leurs difficultés, de leurs erreurs parfois, comme d'une occasion de rebondir, de prendre l'initiative. D'une certaine manière même, cette communication devient comme l'expression d'une médiation publique entre une clientèle ulcérée et une entreprise déficiente.

On pourrait n'y voir que calcul et souci de reprendre la main perdue lors d'une mauvaise passe. L'art en somme de saisir, même dans ses échecs, des occasions de promotion. Mais cette vision serait un peu sommaire. Si dans les écoles de publicité et les services de communication on a intégré désormais ce souci du dialogue, c'est précisément que le besoin de dialogue se manifeste. Autrement dit que le temps du cochon d'usager ou de client est largement dépassé. C'est plutôt, en ce sens, une excellente nouvelle. Et une pratique louable.

La CGT appelle les fonctionnaires à une semaine d'action

LES DISCUSSIONS salariales dans la fonction publique s'annoncent mal : toutes les fédérations demandent un rattrapage du pouvoir d'achat pour 1996, mais le gouvernement maintient le principe du « gel » (*Le Monde* du 10 janvier).

En présentant ses vœux à la presse, jeudi 9 janvier, Dominique Perben, ministre de la fonction publique, a admis qu'il y a là *« une vraie difficulté »*. M. Perben, qui a reçu la CGT, FO et la FSU, a indiqué qu'il souhaite un accord, mais qu'il doit tenir compte de l'équilibre des finances de l'Etat, des difficultés des collectivités locales et de la réforme de la Sécurité sociale. Il a précisé que la masse salariale de la fonction publique augmentera automatiquement de 12 milliards de francs par rapport à 1996, en raison des mesures catégorielles et des augmentations liées aux promotions et à l'ancienneté.

Confirmant qu'elle pourrait adopter une attitude modérée, FO a réclamé le simple maintien du pouvoir d'achat, soit 4,4 % pour 1996, 1997 et 1998, et non un rattrapage depuis 1982. La CGT a, en revanche, appelé à une semaine d'action, du 27 au 31 janvier, et a proposé aux autres fédérations une action de protestation sur les salaires. La FSU pourrait répondre favorablement.

Devenue la première fédération de la fonction publique d'Etat après les élections dans l'enseignement, la FSU a réclamé au ministre un plus grand nombre de sièges au conseil supérieur. M. Perben a répondu qu'il n'y avait pas lieu d'en revoir la composition.

Rafaële Rivais

Le professeur Cerceau reconnaît la diffusion d'hormone de croissance naturelle après juin 1985

INTERROGÉ par *Le Monde*, Me Charles Korman, l'avocat du professeur Henri Cerceau, ancien responsable de la Pharmacie centrale des hôpitaux de Paris, aujourd'hui mis en examen pour homicide involontaire, dans l'affaire de l'hormone de croissance contaminée, a reconnu, que des lots d'hormone extractive fabriqués avant le mois de juin 1985 avaient bien été distribués après cette date.

Compte tenu des incertitudes médicales et scientifiques de l'époque, il n'y avait là, selon lui, rien de répréhensible. Selon Me Korman, il importe de reprendre la chronologie des informations médicales et scientifiques de l'année 1985 au cours de laquelle les spécialistes avaient appris, en avril, l'existence d'un possible lien entre l'usage de cette hormone de croissance fabriquée à partir d'hypophyses de cadavres et la survenue d'une pathologie neurodégénérative, toujours mortelle, la maladie de Creutzfeldt-Jakob.

Le 23 avril 1985, la firme pharmaceutique suédoise Kabi Vitrum AB avait décidé d'interrompre la commercialisation à l'échelon mondial de son hormone extractive. Commentant cette décision, le professeur Job avait déclaré au *Monde* qu'il s'agissait d'une décision *« courageuse »* (*Le Monde* du 8 juin 1985).

Sur le plan international, l'alerte avait été immédiatement donnée. Le 20 avril 1985, le *New York Times* avait annoncé que le gouvernement américain avait interrompu la distribution d'hormones de croissance naturelle produite par la National Pituitary Agency. Le 18 mai, *The Lancet* annonçait que la Canadian Pituitary Agency et les autorités sanitaires britanniques avaient décidé de faire de même. Toutes ces décisions étaient motivées par le fait que des cas de maladies de Creutzfeldt-Jakob étaient apparus chez des patients traités par ce type d'hormone.

« On ne disposait alors d'aucune garantie quant à l'efficacité des méthodes d'inactivation différentes de celles qui étaient mises en œuvre en France, méthodes qui étaient généralement reconnues comme étant de nature à prévenir les hypothétiques risques de transmission de maladies infectieuses », nous a déclaré Me Charles Korman. L'avocat du professeur Cerceau rappelle en outre que le 10 juin 1985, le professeur Jacques Dangoumau, alors directeur de la pharmacie et du médicament au ministère de la santé, avait écrit au professeur Fernand Dray (Institut Pasteur, Paris) pour lui préciser la position des autorités sanitaires françaises.

Un silence perçu comme une autorisation tacite

Le professeur Dangoumau indiquait : *« Le système mis en place en France fournit l'assurance d'une utilisation convenable de l'hormone de croissance et il n'y pas lieu, actuellement, de le modifier. »* Il ajoutait que, compte-tenu de la *« rareté »* du risque infectieux et de la gravité de l'affection traitée, *« il n'apparaît pas justifié, actuellement, d'interrompre l'emploi de l'hormone de croissance naturelle »*. Les procédures d'inactivation/purification utilisées en France constituaient, selon lui, *« des éléments de sécurité supplémentaires non négligeables »*.

Les responsables de l'association France-Hypophyse, de la Pharmacie centrale des hôpitaux et de l'Institut Pasteur de Paris, persuadés eux aussi que les méthodes antérieures de fabrication étaient suffisantes, estimèrent que le silence du professeur Dangoumau quant aux lots existants constituait une autorisation tacite de leur usage. C'est la même logique qui les a conduit à ne pas s'opposer à l'usage de ces mêmes lots pour des enfants qui n'avaient encore jamais été traités par hormone de croissance.

Selon Me Korman, ce sont 10 000 flacons (et non 20 000), correspondant à 5 grammes d'hormone, qui ont été ainsi distribués après 1985. Grâce au travail effectué par le docteur Dominique Dormont (CEA et Service de santé des armées), la preuve de la contamination des hormones de croissance extractives a pu être établie en 1988, soit à une date où ces médicaments n'étaient plus utilisés.

En 1985, les plus grandes précautions avaient alors été prises pour qu'aucune information ne sorte du cénacle des spécialistes. Dans une « Note urgente » datée du 25 mai 1985, adressée au professeur Dangoumau et reprenant le compte-rendu de la séance du 25 avril 1985 de la commission chargée de la répartition de l'hormone, on pouvait lire : *« De plus, attention à la « grande presse », ne faut-il pas la devancer et prudence »*. Lors du conseil d'administration extraordinaire du 14 mai 1985 de l'association France-Hypophyse, le professeur Job avait déclaré, selon le procès-verbal, que les médecins prescripteurs devaient *« s'abstenir de déclarations à la presse et aux médias. S'ils étaient sollicités ils devraient transmettre les demandes d'information à la direction de la pharmacie et du médicament »*.

Jean-Yves Nau

M. Debré décide d'expulser cinq sans-papiers de Saint-Bernard

CINQ MALIENS sans papiers, anciens grévistes de la faim de l'église Saint-Bernard, devaient être reconduits à la frontière, à destination de Bamako (Mali), vendredi 10 janvier à 11 heures, par un vol régulier d'Air France, sur décision de Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur. Sidy Diarra, Karounga Diagouraga, Sema Camara, Lamin Dembele et Moussa Sissoko avaient été interpellés, jeudi 9 janvier, au guichet du huitième bureau de la préfecture de police de Paris, chargé de l'*« éloignement des étrangers »*, où ils s'étaient présentés volontairement. Les cinq sans-papiers étaient venus s'enquérir des suites données à une demande d'autorisation provisoire de séjour formulée le 12 décembre. Cette requête visait à leur permettre de se maintenir en France afin de pouvoir suivre la plainte qu'ils avaient déposée le 15 août pour *« atteinte à la liberté »* et *« violation de domicile »* après leur hospitalisation forcée décidée par le ministère de l'intérieur.

Leur avocate, Me Anne Brémaud, estime que le *« droit au procès équitable »* protégé par la convention européenne des droits de l'homme, devait leur permettre de demeurer en France. Jeudi, à la préfecture, les cinq hommes étaient venus accompagnés de deux autres ex-grévistes de la faim, Hamady Camara et Moussa Keita qui, eux, bénéficient déjà d'une autorisation provisoire de séjour pour soins médicaux. Après avoir été placés en rétention administrative au centre du bois de Vincennes (Paris, 12e arrondissement), les cinq Maliens ont été transférés, vendredi matin, vers l'aéroport Charles-de-Gaulle, des sièges ayant été réservés sur le vol qui devait décoller à 11 heures vers Bamako.

Au ministère de l'intérieur, on précise que la décision de les reconduire a été prise par Jean-Louis Debré jeudi soir, au vu de leur dossier. *« Des autorisations de travail et de séjour ont été données aux familles, des aides au retour améliorées ont été proposées*, explique-t-on place Beauvau. *Mais pour ceux qui n'entrent dans aucune catégorie, le ministre a toujours dit que ce serait l'expulsion. »*

L'éloignement des cinq Africains a pu être organisé d'une façon expéditive du fait que quatre d'entre eux font l'objet d'un arrêté de reconduite à la frontière ancien, immédiatement *exécutoire puisque* les délais de recours sont dépassés. Le cinquième, Moussa Sissoko, avait été condamné en 1993 à une interdiction du territoire pour séjour irrégulier. La démarche isolée des cinq ex-grévistes de Saint-Bernard a été critiquée par Ababacar Diop, l'un des porte-paroles des sans-papiers, qui estime qu'*« en faisant cavalier seul, ils vont à l'encontre de la vaste mobilisation que nous souhaitons relancer »*. Mais, parmi les sans-papiers, le réflexe de solidarité domine. Après une manifestation devant la préfecture de police, jeudi soir, les Africains avaient envahi le hall de France 2 pour protester contre l'interpellation de leurs cinq camarades.

Philippe Bernard

BOURSE

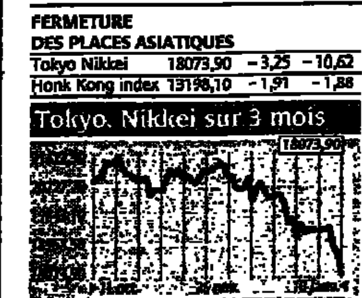
TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le vendredi 10 janvier, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	18073,90	– 3,25	– 10,62
Honk Kong index	13198,10	– 1,91	– 1,88

Tokyo. Nikkei sur 3 mois



OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 09/01	Var. en % 08/01	Var. en % fin 96
Paris CAC 40	2349,08	+ 0,75	+ 1,44
Londres FT 100	—	—	+ 5,91
Zurich	—	—	+ 0,87
Milan MIB 30	—	—	– 11,14
Francfort Dax 30	2893,40	– 0,45	+ 0,16
Bruxelles	—	—	+ 12,42
Suisse SBS	—	—	– 1,31
Madrid Ibex 35	452,86	– 0,24	+ 1,81
Amsterdam CBS	—	—	+ 1,02

Tirage du *Monde* daté vendredi 10 janvier 1997 : 512 556 exemplaires

DÉPÊCHES

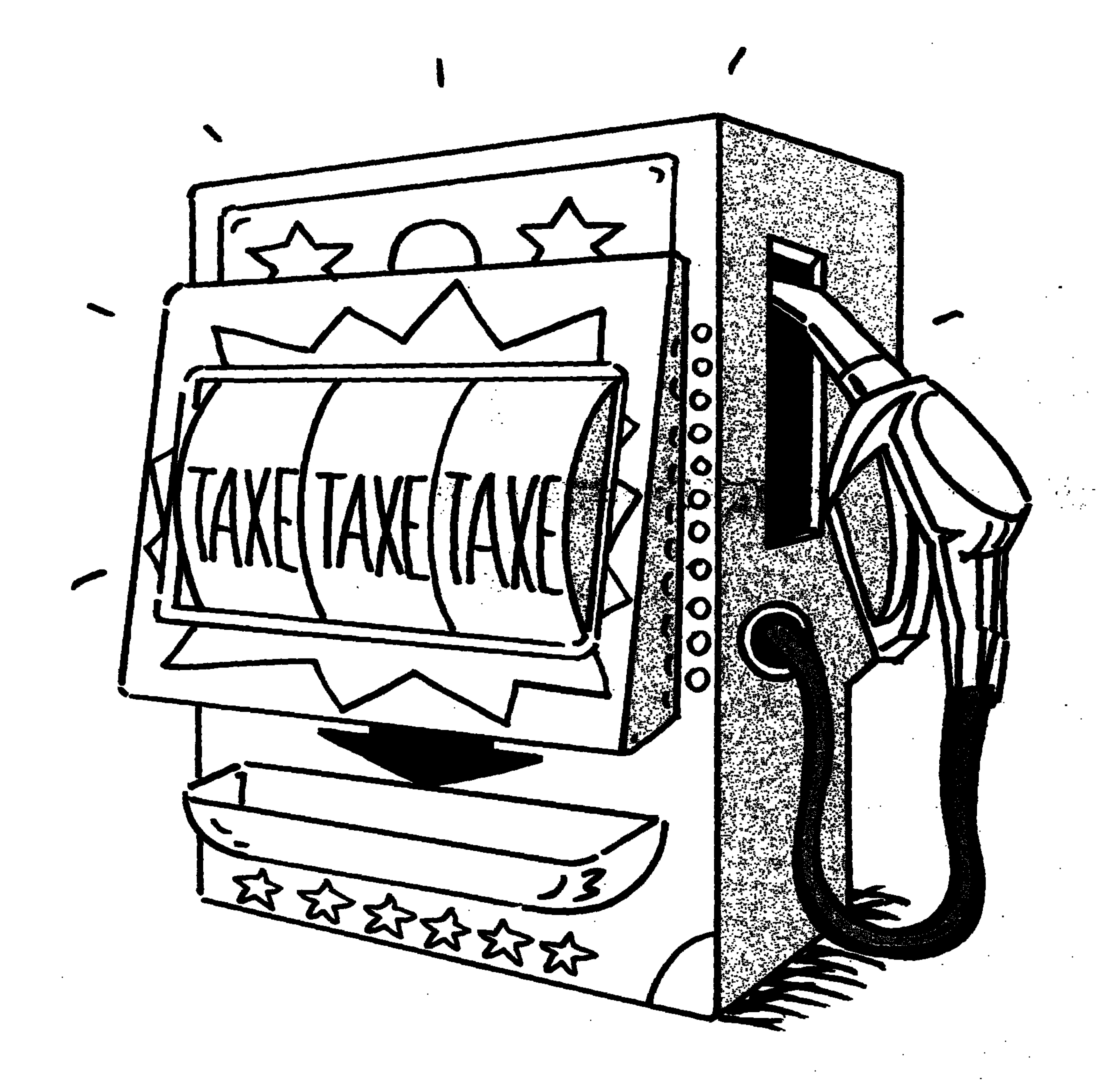
■ **FOOTBALL : l'équipe de France** jouera, en juin 1998, ses matches du premier tour de la Coupe du monde à Marseille le 12, au Stade de France le 18, et à Lyon le 24, révèle le quotidien *L'Equipe* du vendredi 10 janvier. Les Bleus connaîtront le 4 décembre leurs adversaires lors du tirage au sort, à Marseille, de la phase finale du Mondial, disputé du 10 juin au 12 juillet 1998.

■ **CULTURE : Jack Lang a été nommé, jeudi 9 janvier, directeur du Piccolo Teatro de Milan,** qui traverse une crise grave après la démission de Giorgio Strehler. L'ancien ministre de la culture a précisé qu'il avait *« accepté simplement une mission de médiation et d'arbitrage »* et non une fonction de direction. Il a ajouté qu'il avait déjà pris *« quelques contacts pour que* [sa] *mission s'achève le plus vite possible par le retour de Strehler »*.

هكذا من الزجل

Le 11 janvier 1997, l'essence augmente. Encore.

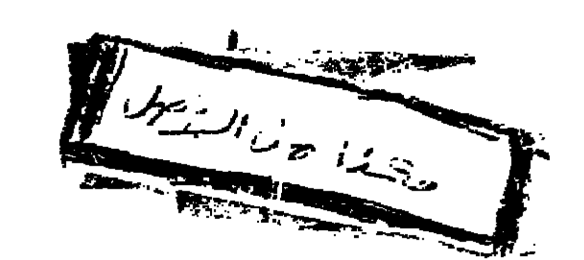
Pour relancer la consommation, est-ce vraiment une bonne idée de prendre les pompes à essence pour des pompes à fric ?



En France, à la sortie des raffineries, les carburants sont les moins chers d'Europe. Mais dans les stations-service, les automobilistes doivent payer l'essence la plus chère. Pourquoi ? Parce que la France bat le triste record des taxes sur les carburants.
Dans chaque litre de super, il y a 82,3 % de taxes. Le sans plomb est taxé à plus de 80 %, le gazole à 72,2 %. Le 11 janvier 1997, les taxes augmentent à nouveau de 6 à 7 centimes par litre.
Devant cette nouvelle hausse, E. Leclerc réagit et lance l'Opération Anti-Taxes.

La voiture n'est plus un luxe. Pour certains foyers, c'est même un moyen de transport indispensable. Ce n'est pas en ponctionnant un peu plus les ménages que l'on fera repartir le moteur de la consommation.
Parce que leur premier combat, c'est de préserver le pouvoir d'achat des Français, les centres E. Leclerc ont décidé de réduire leur marge pour retarder la hausse du prix des carburants jusqu'au 1er février.

E.LECLERC 



Le Monde

BILAN DE L'ANNÉE - SAMEDI 11 JANVIER 1997

L'année de la mondialisation

par Jean-Marie Colombani

L'AMÉRIQUE gigantesque : s'il est un bilan de l'année 1996, il est bien dans ce triomphe des Etats-Unis et de leur système économique, social, de pensée et surtout de marché. S'il est un événement marquant, il est bien dans la réélection de Bill Clinton, gratifié d'avoir tenu le plus important de ses engagements : une Amérique plus forte parce que plus prospère. Quatre ans plus tôt, le même Clinton avait été élu sur une promesse : redonner aux classes moyennes une bonne raison de croire à l'Amérique. C'est, avec le retour de la croissance et de l'emploi, chose faite. Cette fois, Bill Clinton a promis que la mondialisation serait une chance, non un handicap pour les Américains ; une nouvelle frontière à élargir, non une menace.

Au même moment, les Français que nous sommes ont affaire à des dirigeants qui n'ont toujours pas reconstruit un vrai discours à l'intention de ces classes moyennes privées de leur raison d'être, à savoir la croyance en un espoir social permanent ; et qui, aujourd'hui, vivent la mondialisation comme un cauchemar annoncé, un déclin programmé.

L'Amérique, donc, avec une économie redevenue créatrice d'emplois, gouvernée par un homme qui a su élaborer une nouvelle synthèse entre un Parti démocrate ayant renoncé à une *part de ses ambitions, certes, et* une classe entrepreneuriale jamais à court de dynamisme. Une Amérique ayant repris l'initiative face au Japon, quand ce pays faisait figure, au cœur des années 80, de conquérant irrésistible.

Ne faisant pas mystère de son aide pour prolonger Boris Eltsine à la tête d'une Russie guettée par le retour du national-communisme ; n'hésitant pas à réaffirmer sa puissance militaire dans le détroit de Taïwan, quand la Chine se faisait menaçante ; apportant la preuve, au grand soulagement des Européens, que rien ne se faisait sans elle sur le Vieux Continent, garantissant donc, par sa présence prolongée, la paix en Bosnie ; incontournable « parrain » d'un dialogue israélo-palestinien aujourd'hui en péril, *mais que seuls les Etats-Unis* peuvent relancer en obligeant Israël à s'y plier.

Promise au reflux il y a quatre ans, conquise par le Japon, essoufflée technologiquement, asphyxiée par des difficultés qui transformaient ses soldats en nouveaux mercenaires, voilà l'Amérique repartie. Tout semble désormais, pour elle, redessiné aux dimensions de la fusion entre Boeing et McDonnell Douglas, ou bien à celles qu'induit le triomphe planétaire d'Internet.

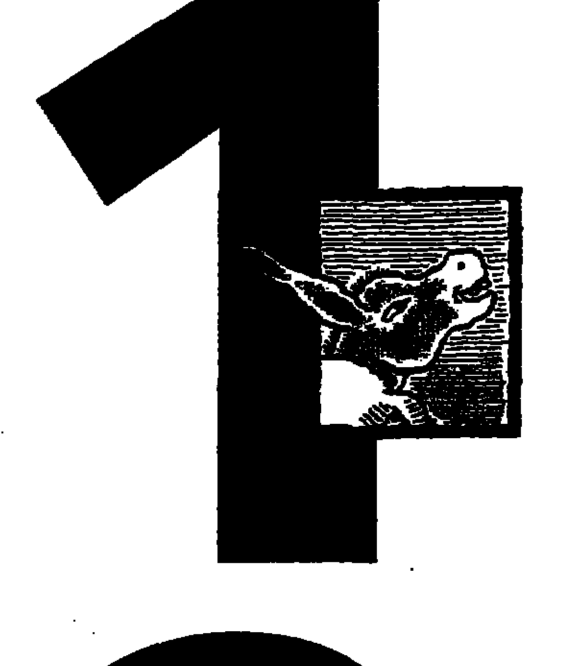
Ailleurs ? Les difficultés dominent. Le Japon est privé de l'élan des années 80 et affronte une crise politique et sociale. La Chine connaît un nouveau raidissement de son régime à l'approche de l'absorption de Hongkong, au point d'inquiéter l'Asie du Sud-Est, tandis que la mort annoncée de Deng Xiaoping, père d'un fragile « grand bond en avant » dans la modernité, alimente une incertaine guerre de succession. La Russie a de plus en plus le même visage de santé précaire que son président chancelant. L'Amérique latine, qui n'est sortie de la crise du peso mexicain que pour entrer dans celle ouverte par la révolte du Chiapas puis la prise d'otages de Lima, a de nouveau semé le doute sur la validité de son redressement économique et celle de son renouveau démocratique.

L'Afrique, quant à elle, s'ouvre de plus en plus, dans un contexte économique qui donne quelques signes de sursaut, à l'influence américaine, face à la montée, géographique et politique, de l'islamisme. Enfin, l'Europe : elle continue d'avancer, certes, sur la voie de son unité, munie d'une feuille de route – baptisée « pacte de stabilité » – qui doit la conduire à l'euro le 1er janvier 1999 ; mais cette avancée, qui paraît être la dernière d'un processus né du despotisme éclairé des pères fondateurs, laisse les peuples sceptiques et leur donne le sentiment de devoir ployer chaque jour davantage sous le poids des sacrifices.

Bien sûr, la vitesse acquise et l'*obstination du chancelier* allemand ont jusqu'à présent permis à cette Europe-là de continuer. Mais, faute d'être à même de s'autonomiser davantage, elle est de plus en plus soumise au champ de gravitation américain. Sans cesse travaillée de l'intérieur *par les progrès, et les méfaits*, de l'ultralibéralisme. Bref, l'hégémonie américaine n'est jamais que le prix payé par une Europe encore impotente à l'effacement de la Russie.

Sans doute faut-il accepter de considérer comme un moindre mal le fait que cette hégémonie – à forte obsession commerciale – soit exercée par une puissance démocratique, conduite par un président qui a su, malgré tout, ne pas tout concéder au conservatisme politique.

Mais, à l'instar de Clemenceau *au cœur de la Grande Guerre*, qui ne souhaitait pas laisser la conduite de celle-ci aux militaires, il ne serait pas inutile d'affirmer, si près du troisième millénaire, que la situation est désormais beaucoup trop mondialisée pour être laissée à la discrétion de la seule puissance mondiale. Après tout, comme le prophétisait en son temps le président Giscard d'Estaing, la planète devient multipolaire. L'empire austro-hongrois avait su, lors du Congrès de Vienne, en 1815, *organiser non pas une Europe autrichienne*, mais une Europe multipolaire. L'Amérique a sans doute besoin, aujourd'hui, d'un président qui soit capable d'organiser cette multipolarité.





A trois ans du troisième millénaire, la situation est désormais beaucoup trop *mondialisée* pour être laissée à la discrétion d'une seule puissance mondiale

Faute de quoi les réponses à cette mondialisation spontanée prendront de plus en plus la forme de ripostes nihilistes, dont l'actuelle effervescence islamiste donne un avant-goût particulièrement brutal. L'impatience des pauvres – qui sont la majorité de l'humanité – pourrait alors surgir des décombres d'Etats que la mondialisation ruine plus sûrement que la révolution.

Pour l'heure, une bonne partie de la planète vit au rythme des progrès d'un islamisme intransigeant. Chacun a sans doute en tête le cas limite, et particulièrement atroce, de la guerre civile algérienne. Mais bien peu prennent garde au fait que la Turquie, Etat membre de l'OTAN, est gouvernée par un islamiste dont les liens avec les militaires sont anciens, illustrés aujourd'hui par la relance des tensions chypriotes ; qu'à Islamabad, des islamistes ont indirectement contraint Benazir Bhutto à la démission, sur fond de corruption de son entourage ; que les talibans ont marqué des points en Afghanistan avec le soutien à peine masqué, via le Pakistan, des Etats-Unis, qui jouent en l'espèce aux apprentis sorciers ; tandis que l'Arabie saoudite bénéficiait d'une cynique complaisance des Occidentaux, malgré l'absence de toute velléité de démocratisation de cette monarchie d'un autre âge.

Dans un contexte de transmission sinon instantanée, du moins rapide, des perturbations, d'un bord à l'autre de la planète, il faut penser aux conséquences d'une radicalisation du pouvoir turc, ou bien à celles qui naîtraient d'une volonté des islamistes pakistanais de transmettre à d'autres islamistes leur savoir nucléaire...

Nul doute que cette menace-là concernerait au premier chef le Vieux Continent. Quand ce dernier vit déjà sous la menace d'un dérapage au Proche-Orient, que le nouveau premier ministre israélien, encore insensible aux pressions américaines, paraît s'obstiner à vouloir créer. Le courage et la lucidité de Yasser Arafat ont jusqu'à présent permis d'éviter que le cap de la paix soit laissé sur le bord de la route.

Ces perspectives difficiles ne sont sans doute pas étrangères à la crise d'identité que traverse la France. Après tout, celle-ci est la première visée par les terroristes algériens, et elle cherche, à travers sa « politique arabe », à se remettre en première ligne au Proche-Orient. L'affirmation de l'identité française est donc devenue l'un des thèmes majeurs des interventions présidentielles. Sans doute le président de la République a-t-il cherché tout au long de l'année à rassurer le pays, mais 1996 n'a guère permis d'évoluer : tout le monde parle et continue de parler depuis un certain temps d'une dépression nerveuse collective pour caractériser ce nouveau « mal français ».

En fait, l'inquiétude qui étreint le pays peut être ainsi résumée : premièrement, il faut changer. Changer pour survivre, changer pour exister, pour avoir une chance de continuer à progresser. Deuxièmement, il ne faut pas changer à l'américaine. C'est-à-dire en important un modèle, certes efficace, mais marqué par sa précarité. On veut donc préserver une cohésion qui, après tout, a permis à la France de s'adapter depuis la Libération à un rythme soutenu. Troisièmement, on ne sait que faire pour y parvenir.

L'invention d'une nouvelle synthèse républicaine susceptible de concilier ces deux impératifs ne semble, à ce stade, proposé par personne de façon convaincante. Et les paroles de Jacques Chirac, prononcées au mois de décembre, ont représenté, face à cette inquiétude, l'apogée de la perplexité. D'un jour à l'autre, les Français ont été dénoncés pour leur conservatisme avant d'être loués pour leur dynamisme.

Qu'ils se reconnaissent dans l'une ou l'autre des catégories, ces mêmes Français ont pu faire un constat simple : l'année 1996 a été celle des promesses non tenues. Avec principalement un chômage qui a repris sa sinistre marche en avant, atteignant un niveau record et rendant réaliste, hélas, une perspective de 13 % de la population active en recherche d'emploi.

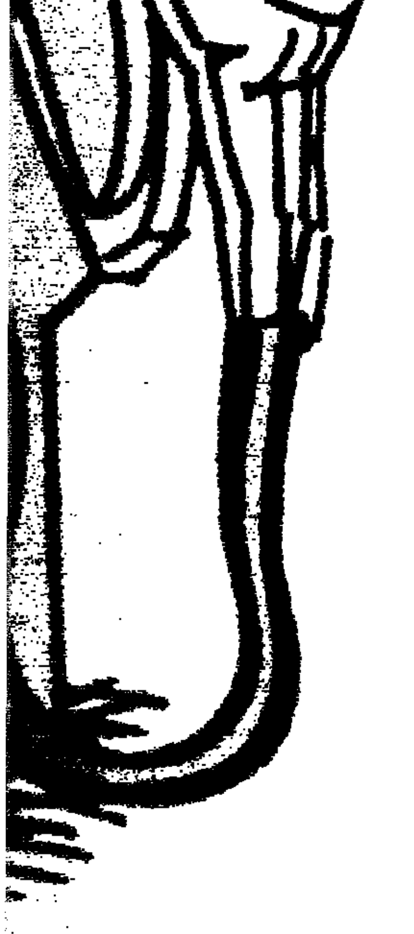
Pour éviter de plonger davantage dans l'impopularité, le pouvoir a naturellement cédé à la tentation de tout pouvoir : imputer aux médias la morosité ambiante, inciter ses amis à mettre en avant ce qui va bien (un commerce extérieur florissant) et tenter d'exploiter les atouts de la France ; celle-ci n'en manque pas. Mieux vaudrait en effet pour les responsables français hâter le moment où une dépression devient créatrice, c'est-à-dire l'instant où l'on commence à réfléchir à la meilleure façon de reconstruire. Cela voudrait dire, pour lui, changer sa propre appréhension de la réalité.

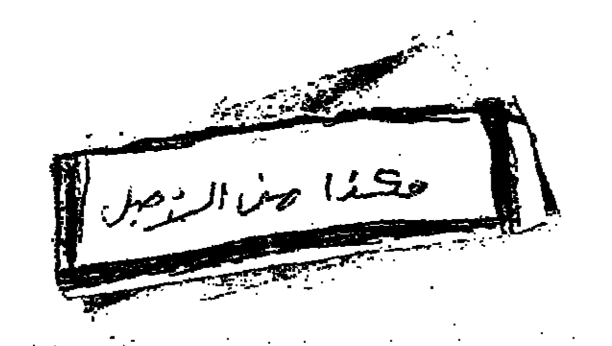
La mondialisation, en effet, n'est vue qu'à travers la logique économique qu'elle imprime et ses conséquences sociales immédiates. Quand celle-ci devrait aboutir non seulement à une refondation du modèle social européen, mais aussi à l'adaptation et à la redéfinition de la capacité de la France à demeurer une *« puissance régionale à vocation mondiale »*, selon l'expression consacrée.

Si bien que la France de 1996 a donné l'impression de s'échiner à masquer ses reculs sur la scène diplomatique notamment, tandis que les éléments du renouveau tardent à apparaître. En témoigne, par exemple, sa fragilité grandissante dans son « pré carré africain », face à une donne bouleversée tout à la fois par la montée de l'islamisme, par l'affirmation d'une grande puissance potentielle, l'Afrique du Sud, et par une attitude américaine nouvelle, offensive et globalement hostile.

Les armes de la compétition moderne existent cependant. Elles se trouvent dans la banque et la sphère financière, mais les banques françaises sont affaiblies et tardent à faire leur mue ; elles se trouvent dans la haute technologie et les activités qui touchent les médias et le multimédia, mais le jeu de Meccano industriel lancé par le gouvernement n'a pas permis à ce jour de dégager une vue d'ensemble ou une stratégie de long terme.

Si bien que cet état dépressionnaire laisse un goût amer et conduit à penser que peut-être 1996 restera pour la France et les Français une année perdue. Ce sentiment se reflète dans l'absence de confiance du pays, dans ses dirigeants comme dans l'avenir. Il interpelle aussi bien la majorité que l'opposition. A la première, il manque toujours, venue du sommet, la capacité à délivrer un message qui permette au pays de tracer une perspective, de retrouver un élan. A la seconde, fait encore défaut un projet de société couplé à des promesses électorales susceptibles d'être tenues. Pour l'une, comme pour l'autre, il est urgent de réagir.





Chronologie

JANVIER

5. – **PROCHE-ORIENT** : Assassinat de Yehia Ayache, l'artificier du Hamas. 11. – **JAPON** : Nomination au poste de premier ministre de Ryutaro Hashimoto (*PLD*).
14. – **PORTUGAL** : Election à la présidence de Jorge Sampaio (socialiste).20. – **PROCHE-ORIENT** : Yasser Arafat plébiscité (88,1 % des suffrages) à la présidence de l'Autorité palestinienne et élection du Conseil de l'autonomie.

FÉVRIER

3. – **BOSNIE** : Evacuation réciproque des secteurs occupés. 11 et 18. – **ALGÉRIE** : 34 morts et plus de 120 blessés dans quatre attentats à la voiture piégée à Alger. 23. – **IRAK** : Assassinat des deux gendres de Saddam Hussein, rentrés le 20 en Irak. 24. – **CUBA - ÉTATS-UNIS** : Deux Cessna américains d'une organisation de réfugiés anticastristes, abattus par les forces aériennes cubaines dans l'espace international.
25. – **PROCHE-ORIENT** : 27 morts et 85 blessés, dans deux attentats-suicides du Hamas, à Jérusalem et à Ashkelon.
29. – **BOSNIE** : Fin de l'encerclement de Sarajevo par les Serbes.

MARS

3. – **ESPAGNE** : Victoire du Parti populaire (PP, *opposition* conservatrice) de José Maria Aznar.
3 et 4. – **PROCHE-ORIENT** : Deux attentats-suicide du Hamas à Jérusalem (19 morts) et à Tel Aviv (13 morts).
21. – **SUÈDE** : Le social-démocrate Göran Persson remplace Ingvar Carlsson comme premier ministre. 23. – **TAÏWAN** : Election du président sortant, Lee Teng-hui, lors de la première consultation au suffrage universel. 29. – **UE** : Sommet extraordinaire de Turin, lançant la Conférence intergouvernementale (CIG). 27. – **ALGÉRIE** : Enlèvement de sept moines trappistes, de nationalité française, à Tibehirine, qui sont égorgés le 21 mai.
31. – **TCHÉTCHÉNIE** : Boris Eltsine ordonne le cessez-le-feu.

AVRIL

18. – **PROCHE-ORIENT** : 102 morts et 105 blessés dans un bombardement israélien d'un camp de la Finul à Cana (Liban). 21. – **TCHÉTCHÉNIE** : Mort du général Djokhar Doudaev, président des indépendantistes, au cours d'un bombardement russe ; il est remplacé par le vice-président, Zelimkhan Jandarbiev. **ITALIE** : La coalition de centre-gauche (« L'Olivier »), de Romano Prodi remporte les élections législatives anticipées. Il présente son gouvernement le 17 mai. 24. – **PROCHE-ORIENT** : Suppression de la charte de l'*OLP* de 1964 de tous les articles contraires à la reconnaissance mutuelle entre Israël et l'OLP.

MAI

7. – **Inde** : Le Parti du Congrès nettement dépassé par la droite nationaliste hindouiste (*Parti national indien, BJP*) lors des élections législatives. 29. – **ISRAËL** : Victoire de Benyamin Nétanyahou, leader du *Likoud* (droite).

JUIN

7. – **TURQUIE** : Nomination au poste de premier ministre de Necmettin Erbakan, du Parti de la prospérité (RP, islamiste).
25. – **ARABIE SAOUDITE** : Attentat au camion piégé sur la base *internationale de Khobar*, près de Dharhan, faisant 19 morts parmi les Américains.

JUILLET

3. – **RUSSIE** : Victoire de Boris Eltsine au second tour de l'élection présidentielle, devant son adversaire communiste, Guennadi Ziouganov. 17. – **ÉTATS-UNIS** : Un Boeing 747 de la compagnie TWA à destination de Paris s'abîme en mer (230 morts, dont 45 Français). 20. – **BURUNDI** : Massacre de 312 civils tutsis par des rebelles hutus dans un camp de la province de Gitega. Coup d'Etat, le 25, de l'ancien président Pierre Buyoya, et sanctions économiques, le 31, par les chefs d'Etat de la région des Grands Lacs. 27. – **ETATS-UNIS** : Attentat à la bombe dans le parc du Centenaire des Jeux olympiques, en plein centre d'Atlanta (2 morts et 112 blessés).

AOÛT

1er. – **ALGÉRIE** : Assassinat de l'évêque d'Oran, Mgr Pierre Claverie. 15. – **BOSNIE** : Réouverture de l'aéroport de Sarajevo au trafic civil. **BELGIQUE** : Libération, après l'arrestation, l'avant-veille de Marc Dutroux, de deux fillettes de quatorze ans enlevées par ce dernier.

EN VEDETTE

■ **BILL CLINTON**, premier démocrate depuis Franklin Roosevelt à être réélu à la présidence des Etats-Unis.
■ **Mgr CARLOS FELIPE XIMENES BELO** et **JOSÉ RAMOS HORTA**, prix Nobel de la paix pour leur combat en faveur du Timor-Oriental.
■ **HELMUT KOHL** réélu à la tête de l'Union chrétienne-démocrate (CDU), bat le record de durée des chanceliers allemands.
■ **ALEXANDRE LEBED**, secrétaire du conseil de sécurité russe, conclut un accord de paix avec les indépendantistes tchétchènes.
■ **JAMES A. MIRLEES** et **WILLIAM VICKREY**, respectivement britannique et canadien, prix Nobel d'économie pour leurs travaux sur l'information.
■ **KOFI ANNAN**, de nationalité ghanéenne, est nommé secrétaire général des Nations unies.
■ **LE GUATEMALA** met un terme à une guerre civile qui a fait plus de 100 000 morts en trente-six ans.

INTERNATIONAL

Les querelles entre Paris et Washington ont laissé la France seule en première ligne

Commandements de l'OTAN, intervention humanitaire en Afrique, soutien à M. Boutros-Ghali à l'ONU... M. Chirac n'a guère été suivi par ses partenaires européens

ENTRE eux, tout avait plutôt bien commencé. Avant même le début de l'année 1996, Paris et Washington s'étaient rapprochés : le 5 décembre 1995, la France avait annoncé, pour la plus grande joie des Etats-Unis, qu'elle allait réintégrer la structure militaire de l'OTAN dont le général de Gaulle était sorti en 1966. Décision immédiatement qualifiée d'« *évènement historique* » par le secrétaire général de l'OTAN, l'Espagnol Javier Solana ; décision qui aurait dû marquer l'année 1996 d'une toute nouvelle harmonie entre les diplomaties américaine et française.

Il n'en fut rien : 1996 restera, dans le camp occidental, comme une de ces années de permanentes bisbilles entre la France et les Etats-Unis. L'impact concret de ces querelles est moins important que ce qu'elles révèlent de l'isolement diplomatico-stratégique de la France en Europe.

Au départ, Jacques Chirac tire une leçon des années Mitterrand : le président socialiste s'est vainement efforcé de convaincre ses partenaires du Vieux Continent de la nécessité pour l'Europe de se doter d'une politique de défense autonome (comprendre : indépendante de l'OTAN, donc des Etats-Unis), sans laquelle il ne saurait y avoir de politique étrangère commune. Les alliés de la France en Europe n'en veulent pas : ils ne voient ni l'utilité ni la possibilité de reconstruire une machine de défense commune en dehors de l'OTAN.

Tout aussi convaincu que M. Mitterrand qu'il faut doter l'Europe de moyens de sécurité collective, M. Chirac, pragmatique, essaie une autre voie. Puisque nos partenaires européens ne veulent rien faire hors de l'OTAN, c'est à l'intérieur de celle-ci qu'il faut construire l'Europe de la défense. Conséquence logique : la France regagne la structure militaire intégrée de l'Alliance atlantique en contrepartie d'une promesse de principe des Etats-Unis de doter l'OTAN d'un véritable pilier européen.

Ce devait être la décision la plus importante prise par la France en politique étrangère en 1996. Acquise en décembre 1995, elle fut officiellement confirmée au sommet de l'OTAN réuni à Berlin les 3 et 4 juin 1996. C'est là que M. Solana parle d'« *événement historique* », mais c'est là aussi que se noue un malentendu. Berlin enregistre bien la volonté de la France de se rapprocher de l'OTAN, mais prend moins au sérieux la condition que Paris attache à ce retour : l'affirmation d'une identité européenne au sein de l'organisation.

La France veut notamment une claire identification européenne dans la répartition des commandements géographiques de l'OTAN. Elle réclame que le commandement de la zone sud de l'Alliance, installé à Naples, revienne à un officier européen.



Naples est, depuis toujours, le fief d'un amiral américain qui a également en charge la VIe flotte, laquelle ne dépend pas de l'OTAN. Les Etats-Unis refusent, catégoriquement.

La France a-t-elle, sans garantie, parié sur une bonne volonté américaine, à l'égard de l'Europe, qui n'existe pas ? Au cœur de l'affaire, il y a, non seulement un malentendu entre Américains et Français, mais, peut-être plus encore, un gros malentendu entre ces derniers et leurs partenaires de l'Union européenne (UE). D'un strict point de vue militaire, personne ne conteste que l'Europe soit bien défendue par l'OTAN ; la France fait valoir que le problème est celui de la dépendance stratégique des Européens à l'égard des Américains.

Dans le système actuel, ce sont les Etats-Unis qui exercent le vrai contrôle sur la politique de sécurité en Europe. Ce sont d'ailleurs eux qui fixent les nouvelles frontières de sécurité de l'Europe, en décidant d'étendre l'OTAN à tel ou tel nouveau membre. La France, qui a choisi l'intégration européenne pour sauvegarder une certaine influence dans le monde des blocs de l'après-guerre froide, supporte mal cette dépendance. Héritage du gaullisme : comme en 1966, elle tente aujourd'hui de convaincre ses partenaires en émettant des doutes sur la permanence de l'engagement américain en Europe.

OPPOSITIONS

Seulement cette intolérance française à la dépendance stratégique vis-à-vis de Washington n'est pas la chose la mieux partagée en Europe. A l'évidence, on n'est pas aussi ombrageux sur ce chapitre à Londres, bien sûr, mais aussi à La Haye, à Bruxelles, Rome, Madrid et même à Bonn, pour ne pas parler des nouveaux candidats à l'Union européenne qui sont, eux, franchement hostiles à tout affaiblissement de l'influence des Etats-Unis sur le Vieux Continent. On n'éprouve pas, ou pas au même degré, chez nos partenaires, le besoin de se libérer d'un leadership politico-militaire américain librement consenti et qui donne pleine satisfaction au plan de la sécurité. Répété à satiété à Paris, le discours français sur la fameuse politique étrangère et de sécurité commune – ou prétendue telle – masque cette réalité.

Chaque occasion de bataille d'influence diplomatique entre l'Europe et les Etats-Unis laisse, en fait, les Français seuls, en première ligne face à Washington. Quand la France – au nom de l'Europe, bien sûr – veut une intervention humanitaire en Afrique dans la région des Grands Lacs, comme ce fut le cas ces derniers mois au Zaïre, ses partenaires la soupçonnent de vouloir protéger un des régimes les plus déliquescents et corrompus de son pré carré africain. Quand elle veut faire flotter le pavillon de l'Europe dans les négociations politiques en cours au Proche-Orient, elle ne suscite guère que molle approbation. Quand elle mène une bataille de principe pour un deuxième mandat Boutros-Ghali à l'ONU au Proche-Orient, les commentaires – à Londres, Madrid ou Bruxelles – sont peu charitables. Dans l'UE, on ne se bouscule pas derrière Jacques Chirac lorsqu'il dénonce, en décembre, l'« *hégémonie américaine* » en matière monétaire.

Plus grave, le malaise franco-américain génère un malaise franco-allemand. Les prétentions françaises en Afrique ou au Proche-Orient exaspèrent Bonn qui soutient Paris sans enthousiasme dans l'affaire du commandement sud de l'OTAN. En politique étrangère, l'Allemagne hésite entre trois directions : rester fidèle au couple formé avec la France (moteur de la construction européenne, notamment monétaire) ; jouer en Europe le rôle de partenaire privilégié des Etats-Unis ; mener de par le monde une diplomatie solitaire à la mesure de son poids. Les deux derniers tropismes ne feraient pas l'affaire de la France.

Alain Frachon

Boris Eltsine, vainqueur aux urnes, défait en Tchétchénie

Le président russe a été opéré d'un quintuple pontage coronarien

MOSCOU
de notre correspondant

A quoi pense Boris Nicolaïevitch Eltsine ce vendredi 9 août 1996 ? Il est là, debout, presque immobile, devant 3 000 invités qui le scrutent, massés dans le Palais des congrès du Kremlin pour son investiture. Comme pétrifié devant des millions de téléspectateurs qui guettent le moindre de ses gestes, devant ses rivaux, ses alliés, tous ces prétendants à son trône qui épient ses moindres signes de faiblesse.

Pense-t-il à son triomphe ? Il est le premier président élu, et même réélu, le 3 juillet, en mille ans d'histoire de la Russie. « *Les livres d'histoire parleront de 1996 comme de l'année où la Russie a fait son choix final : à partir de maintenant, seul le peuple décidera à qui donner le pouvoir* », affirmera-t-il plus tard, une fois « rétabli ».

Se dit-il, après avoir battu à plate couture son adversaire, que lui, l'apparatchik du PC soviétique a enfoncé le « *dernier clou dans le cercueil du communisme* » au pays de Lénine ? Ou bien songe-t-il à la défaite ? Au bain de sang à Grozny, la capitale de la petite Tchétchénie séparatiste où depuis quatre jours les combattants indépendantistes taillent en pièces les troupes russes ? Se dit-il : « j'ai gagné la bataille électorale, *mais je suis en train de perdre la guerre du Caucase* » ? Sait-il seulement qu'au moment où la « nouvelle Russie » pavoise, le siège du gouvernement russe qu'il a mis en place en Tchétchénie brûle ? Est-ce le souvenir de ses promesses de paix brisées aussitôt réélu qui le paralyse ainsi ? Ou bien les images des cadavres, des cercueils des soldats russes, des villages écrasés sous les bombes, des ruines de Grozny, des femmes qui pleurent, des enfants qui hurlent, qui le figent et le hantent ?

A moins qu'il ne rêve simplement à la coupe de champagne qu'il pourra déguster tout à l'heure puisque ces maudits médecins lui interdisent désormais la vodka ? On ne sait pas. Il est arrivé raide sur l'estrade, marchant vers les micros comme un robot. Il est 10 heures du matin, mais il a déjà l'air épuisé. « *Une fatigue colossale* », a expliqué son porte-parole, après une campagne électorale où il a dû tant promettre.

Il pose la main sur cette Constitution qu'il s'est taillée sur mesure en 1993 après avoir écrasé, déjà dans le sang, la rébellion du Parlement russe. Il a l'air triste. On dirait qu'il ne se dit rien, qu'il ne se souvient de rien, qu'il ne rêve à rien. Qu'il sent juste une douleur sourde dans sa poitrine : le cœur... Ce cœur qui n'en finit pas de le lâcher, de lui faire mal.

« UNE DÉCISION DIFFICILE »

A soixante-cinq ans, il a déjà dépassé de dix ans l'espérance de vie des hommes dans la « nouvelle Russie » ? Peut-être, à ce moment-là, se décide-t-il à se faire opérer. « *C'était une décision difficile*, dira-t-il après un quintuple pontage de ses artères en novembre, *mais c'était la bonne.* »

Il fixe le prompteur. Il lit avec peine, une seule phrase, heureusement : « *En exerçant les pouvoirs du président de la Fédération de Russie, je jure de respecter et de protéger les droits et les libertés de l'homme et du citoyen, de défendre la souveraineté, l'indépendance, la sécurité et l'intégrité de l'Etat et de servir fidèlement le peuple.* » Au même moment, son aviation écrase le centre de Grozny sous les bombes, pulvérise des civils. Du ciel, des hélicoptères russes jettent des cadavres dans les cuves de pétrole en feu. Voilà pour les droits de l'homme. A cet instant, le pouvoir russe s'effondre à Grozny sous les assauts des combattants tchétchènes. Voilà pour l'intégrité de la Russie.

Peut-être est-ce le moment où il se résout à envoyer en Tchétchénie cet ambitieux général Lebed qui a l'insolence de vouloir lui succéder avant l'heure (il paiera bientôt, limogé en octobre), mais promet de mettre fin à cette guerre qui défigure son règne.

Mais on dirait qu'il ne pense pas, qu'il se dit juste : « *Tenir, il faut tenir.* » Encore une cérémonie, une année, une opération. Encore un mandat. Il se retourne, marche vers la sortie. Une fois de plus, il a tenu.

Jean-Baptiste Naudet

Rongée par la violence, l'Algérie a perdu ses illusions

Sept moines français parmi les victimes

DÉCEPTION, c'est sans doute le mot qui caractérise le mieux le sentiment des Algériens au sortir d'une année 1996 qu'ils pensaient porteuse d'espoir. N'avaient-ils pas élu fin 1995 à la tête de l'Etat un homme qui, tout au long de sa campagne électorale, s'était engagé à ramener sans tarder la paix civile dans leur pays ?

Vaine promesse. Le président Liamine Zeroual n'a pas rempli son contrat. Le régime peut bien parler de « *terrorisme résiduel* », la violence continue à dominer l'actualité, même s'il est impossible de dresser un bilan exact des victimes dans un pays où la censure n'est pas un vain mot. Dans un rapport publié à l'automne, Amnesty International a avancé le chiffre de 50 000 victimes au cours des cinq dernières années. D'autres sources parlent de 100 000 morts. Des victimes anonymes, vu de France, sauf exception comme l'enlèvement, puis l'assassinat à la fin mai de sept moines français du monastère de Tibéhirine ou celui, le 1er août, de Mgr Claverie, l'évêque d'Oran.

FAUX SEMBLANTS

Mais les « terroristes islamistes » n'ont pas le monopole de la violence. Même si elles s'en défendent, les forces de sécurité savent employer à l'occasion des méthodes aussi expéditives que celles de leur adversaire. Prise en tenaille entre deux barbaries, la population n'a guère les moyens de se faire entendre.

Non pas que les attributs d'une démocratie fassent défaut. Alors qu'elle a déjà un président de la République, qu'elle s'est dotée le 28 novembre d'une nouvelle Constitution – la quatrième depuis l'indépendance –, l'Algérie se prépare à élire au printemps 1997 des députés. Mais, derrière les apparences, c'est une dictature militaire qui s'installe progressivement en cultivant des valeurs arabo-islamistes. La presse est sous haute surveillance. Une loi a muselé les partis politiques. La Constitution – approuvée à une unanimité plus que douteuse – enlève par avance tout pouvoir à la future Chambre des députés.

Il faut une bonne dose d'optimisme pour croire que Liamine Zeroual va créer la surprise en 1997 et ouvrir la voie d'une indispensable réconciliation nationale. Hypothèse d'autant plus fragile qu'en Algérie le chef de l'Etat, même s'il concentre les apparences du pouvoir, doit rendre des comptes à ses pairs militaires. Son prédécesseur, le général Chadli, en sait quelque chose pour avoir été remercié le 11 janvier 1992 par les militaires qui le soupçonnaient de vouloir pactiser avec le FIS.

Jean-Pierre Tuquoi

31. – **IRAK** : Intervention de l'armée irakienne à Erbil, dans le Kurdistan irakien. **TCHÉTCHÉNIE** : Conclusion d'un accord de paix à Kassaviourt (Daghestan).

SEPTEMBRE

2-18. – **ÉTATS-UNIS-IRAK** : Bombardements américains au sud de Bagdad. 3. – **BELGIQUE** : Découverte des ossements d'An Marchal et d'Eefje Lambrecks, enlevées par Marc Dutroux. 4. – **PROCHE-ORIENT** : Première rencontre entre Yasser Arafat et Benyamin Nétanyahou. 10. – **NUCLÉAIRE** : Adoption par l'Assemblée générale de l'ONU du traité d'interdiction globale des essais nucléaires (CTBT), signé, le 25, par les cinq puissances nucléaires. 14. – **BOSNIE** : Victoire des partis nationalistes lors des premières élections de l'après-guerre. 22. – **GRÈCE** : Victoire, lors des législatives anticipées, du Pasok (Parti socialiste) de Costas Simitis. 25-27. – **PROCHE-ORIENT** : L'ouverture d'un nouvel accès à un tunnel dans la partie orientale arabe de Jérusalem provoque de violents affrontements dans les territoires palestiniens (84 morts, dont 15 Israéliens). 27. – **AFGHANISTAN** : Les talibans (étudiants en religion) pénètrent dans Kaboul et décrètent l'application de la charia (loi islamique).

OCTOBRE

1er. – **YOUGOSLAVIE** : Levée des sanctions commerciales imposées en 1992 aux républiques de Serbie et du Monténégro par le Conseil de sécurité de l'ONU.
8. – **PROCHE-ORIENT** : Yasser Arafat est reçu à Césarée par le chef de l'Etat hébreu, Ezer Weizman. 20. – **BELGIQUE** : De 200 000 à 325 000 personnes participent à la « marche blanche » de Bruxelles, à l'appel des parents des enfants disparus ou victimes du pédophile Marc Dutroux, après le dessaisissement du juge Connerotte. 17. – **RUSSIE** : Limogeage par Boris Eltsine d'Alexandre Lebed de son poste de secrétaire du conseil de sécurité. 20. – **NICARAGUA** : Victoire du candidat de l'Alliance libérale, Arnoldo Aleman, dès le premier tour de l'élection présidentielle, face à Daniel Ortega, représentant du Front sandiniste de libération nationale (FSLN). 19-23. – **FRANCE-PROCHE-ORIENT** : Le voyage de Jacques Chirac en Israël et à Gaza est émaillé d'un incident à Jérusalem.

NOVEMBRE

3. – **ROUMANIE** : Victoire de la Convention démocratique (CDR, opposition) d'Emil Constantinescu aux élections législatives, devant le Parti de la démocratie sociale (PDSR) rallié au président Ion Iliescu. Le 17, Emil Constantinescu est élu au deuxième tour de l'élection présidentielle.
YOUGOSLAVIE : Victoire des socialistes au pouvoir et de leurs alliés au Parlement fédéral. 4. – **PAKISTAN** : Limogeage du premier ministre Benazir Bhutto. 5. – **ETATS-UNIS** : Réélection du démocrate Bill Clinton à la présidence, avec 50 % des suffrages, contre 41 % à son rival républicain, Robert Dole, tandis qu'au Congrès les républicains l'emportent sur les démocrates. 5. – **RUSSIE** : Quintuple pontage coronarien réussi pour Boris Eltsine. 15. – **ZAÏRE** : Attaque par les rebelles tutsis du camp de Mugunga, provoquant le retour vers le Rwanda de centaines de milliers de réfugiés hutus installés au Zaïre. 17. – **SERBIE** : Victoire de la coalition de l'opposition aux élections municipales, qui sont annulées le 24, provoquant de vastes manifestations quotidiennes.
18. – **BOSNIE** : Accord de l'OTAN sur une nouvelle Force de stabilisation (SFOR) devant remplacer l'IFOR le 21 décembre.
28. – **ALGÉRIE** : Adoption par référendum (85,81 % des voix) du projet de révision de la Constitution.

DÉCEMBRE

9. – **IRAK** : Mise en œuvre de la résolution 986, autorisant Bagdad à vendre du pétrole pour acheter vivres et médicaments. 10. – **AFRIQUE DU SUD** : Signature de la nouvelle Constitution, tournant définitivement la page de l'apartheid. 11. – **HONGKONG** : Election de Tung Chee-hwa, qui sera le premier chef de l'exécutif de Hongkong, après la restitution de la colonie britannique à la Chine, le 1er juillet 1997.
13. – **ZAÏRE** : La force multinationale, constituée le 13 novembre, qui devait effectuer une intervention humanitaire dans l'est du Zaïre, se saborde. 13-14. – **UE** : Sommet européen de Dublin, présentation de l'euro et adoption du pacte dit « de stabilité et de croissance ».
17. – **ONU** : Le Ghanéen Kofi Annan élu secrétaire général de l'ONU en succession de M. Boutros-Ghali. 17. – **PÉROU** : Un commando du Mouvement révolutionnaire Tupac Amaru (MRTA, guévariste) prend en otage plus de 300 personnes dans l'ambassade du Japon au Pérou. 24. – **SERBIE** : Après les confirmations successives de l'annulation des élections, de violents affrontements ont lieu à Belgrade (1 mort et 57 blessés). Le 27, le rapport de l'OSCE exige que M. Milosevic admette sa défaite. 29. – **GUATEMALA** : Signature d'un accord de paix entre le président et la guérilla, mettant fin à trente-six ans de guerre civile (plus de 100 000 morts).

DISPARITIONS

- Le général **Tran Van Tra**, 77 ans, héros de la chute de Saïgon, en 1975 (20 avril).
- **William Colby**, 73 ans, ancien directeur de la CIA (6 mai).
- **François Genoud**, 80 ans, ancien banquier suisse pro-nazi (30 mai).
- Le cardinal **Léon-Etienne Duval**, 92 ans, ancien archevêque d'Alger (30 mai).
- **Andréas Papandréou**, 77 ans, ancien premier ministre socialiste grec (23 juin).
- **Mgr Pierre Claverie**, 58 ans, évêque d'Oran, assassiné (1er août).
- **Antonio Spinola**, 86 ans, premier président du Portugal démocratique en 1974 (13 août).
- **Mohammed Najibullah**, 49 ans, dernier président communiste d'Afghanistan de 1987 à 1992 (27 septembre).
- **Robert Bourassa**, 63 ans, ancien premier ministre québécois (2 octobre).
- **Jean Bedel Bokassa**, 75 ans, ancien empereur de Centrafrique (3 novembre).

INTERNATIONAL

Progrès et interrogations pour l'Europe monétaire

La France et l'Allemagne ont toujours des philosophies divergentes

L'ACCORD À L'ARRACHÉ auquel le Conseil européen est parvenu à Dublin, le 14 décembre 1996, sur le futur pacte de stabilité de la zone euro n'a pas mis un terme au débat opposant Français et Allemands sur le contrôle politique de l'Union politique et monétaire.

Il a, en revanche, confirmé la ferme volonté des Quinze de mettre l'euro sur les rails à la date prévue du 1er janvier 1999. On s'est entendu sur les mécanismes destinés à garantir la discipline budgétaire des participants ; sur la continuité des contrats ; sur les règles à observer pour assurer un minimum de stabilité des changes avec les monnaies européennes qui ne participeront pas à la zone euro.

La balle est désormais dans le camp des gouvernements. Il appartient à ceux qui le souhaitent de faire la preuve en 1997 de leur capacité à mettre en œuvre une politique économique correspondant aux objectifs de convergence fixés par le traité de Maastricht.

L'année 1996 a été marquée par les efforts de tous les pays pour réduire les déficits budgétaires

La polémique sur le pacte de stabilité en a témoigné d'avance : lors de l'examen, en 1998, des performances économiques des pays candidats, nul ne doit compter sur un climat d'indulgence qui serait aussitôt pénalisé par des tensions politiques graves.

Le Conseil européen fixera la liste des pays éligibles au vu de leurs résultats d'ensemble. Le président de l'Institut monétaire européen, *Alexandre Lamfalussy*, n'a cessé de le répéter : les pays seront jugés dans une perspective de long terme. Une certaine dose d'interprétation des critères de convergence est possible, à condition qu'on soit sûr de la capacité des gouvernements à tenir dans la durée les objectifs qu'ils se sont fixés pour assurer la stabilité de la zone euro.

L'année 1996 a été marquée par les efforts de tous les pays, quelle que soit leur majorité politique, pour réduire les déficits budgétaires. Même ceux qui n'envisagent pas d'adopter l'euro ont suivi le mouvement : la Grande-Bretagne et la Suède se font un point d'honneur d'être les meilleurs de la classe. L'Italie et l'Espagne, dont la situation économique n'était pas jugée au début de l'année suffisamment consolidée pour pouvoir espérer faire partie du premier convoi, ont pris des mesures draconiennes pour ramener leurs déficits au niveau maximum autorisé de 3 % du PIB. Le gouvernement Prodi, qui fait valoir que sans le service de la dette l'Italie dispose d'un excédent primaire, veut être pris au sérieux. Les Espagnols, eux, tablent sur un niveau de croissance supérieur aux autres.

La France et l'Allemagne sont maintenant attendues au tournant. La volonté du président Jacques Chirac et du chancelier Helmut Kohl a été déterminante pour l'euro. Mais l'un et l'autre éprouvent des difficultés à atteindre eux-mêmes les objectifs fixés.

Le couple franco-allemand a vécu une fin d'année agitée avec la proposition, mi-novembre, de Valéry Giscard d'Estaing de décrocher le franc du deutschemark, justifiée par le refus des Allemands de faire pression pour une appréciation massive du billet vert vis-à-vis de leur monnaie.

Si l'Elysée et Matignon se sont empressés de réaffirmer leur attachement à la politique du franc fort, le discours de l'ancien président de la République a, en revanche, reçu un accueil enthousiaste sur les bancs de l'Assemblée nationale. Car, dans son immense majorité, la classe politique française pense que l'euro devra être utilisé comme un instrument au service des intérêts commerciaux du Vieux Continent.

Paris estime qu'il faudra jouer de la faiblesse de l'euro, comme l'ont fait au cours des dernières années les Etats-Unis et le Royaume-Uni avec leurs propres devises. Pour les Allemands, au contraire, la monnaie unique devra être aussi forte que l'est aujourd'hui le deutschemark.

Cette différence de philosophie monétaire entre la France et l'Allemagne se retrouve dans les pouvoirs que les deux pays souhaitent voir attribués à la future banque centrale européenne (BCE). Paris entend surveiller de très près les décisions de la BCE et lui opposer un contre-pouvoir politique fort, qui se verrait confier l'entière responsabilité de la politique de change. Bonn insiste sur la nécessité de préserver l'indépendance du futur institut d'émission, à l'image de celle dont dispose aujourd'hui la Bundesbank.

L'Europe monétaire, qui ne pourra se construire sans l'appui des marchés financiers, a aujourd'hui la confiance des investisseurs internationaux. Ces derniers, même aux Etats-Unis, ont la conviction non seulement que l'euro verra bien le jour le 1er janvier 1999, mais aussi que les pays d'Europe du Sud réussiront leur examen de passage dès cette date. Certains experts jugent cette *euromania* ambiante excessive, et donc dangereuse. L'Allemagne – et la Bundesbank en particulier – reste très réticente à une entrée rapide des monnaies des pays dits du Club Med dans la zone euro. La santé actuelle des marchés italiens et espagnols est donc fragile. Or leur rechute comporterait des risques de contagion, notamment sur la parité franc-deutschemark, qui apparaît plus que jamais comme le ciment de la construction de l'euro.

Henri de Bresson et Pierre-Antoine Delhommais

Plus assurée, la Chine n'hésite pas à entrer en conflit avec la communauté internationale

Alors que le pays s'intègre au système mondial, renaît un sentiment de patriotisme ambigu

PÉKIN
de notre correspondant

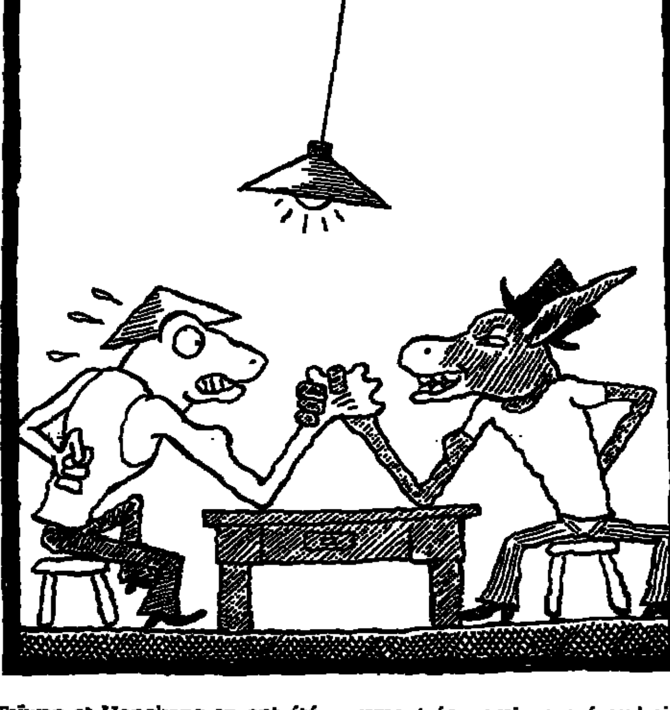
Jamais, depuis la mort de Mao en 1976, la Chine n'avait fait autant parler d'elle qu'en 1996. Pékin a paru multiplier les contentieux avec la communauté internationale dans plusieurs domaines.

Une première catégorie relève des grands principes de gouvernement : démocratie, droits de l'homme, respect des peuples et cultures allogènes. « Sonné » par la réaction des Occidentaux à la crise de Tiananmen en 1989, le régime de Pékin s'est ressaisi. Il a appris à faire la part du feu face à ses critiques. Ceux-ci, au reste, se font moins mordants. Les opposants au régime de Pékin pèsent moins sur les gouvernements occidentaux, et les autorités chinoises accueillent avec philosophie les condamnations occidentales à l'encontre de leurs actes.

La question du Tibet demeure pourtant très sensible. Pékin éprouve un vif courroux du fait que le dalaï-lama soit désormais reçu presque partout au plus haut niveau.

Une autre catégorie de conflits découle du processus d'intégration de la Chine dans le système mondial. Elle concerne les différends commerciaux ainsi que les risques que cette puissance fait peser sur la sécurité internationale quand elle vend des technologies sensibles à des pays considérés comme problématiques.

Troisième catégorie de querelles, celles qui touchent à la notion de *« souveraineté nationale »*.



Taïwan et Hongkong en ont été, ces derniers temps, les points de focalisation. Les manœuvres et tirs de missiles à blanc dans le détroit de Taïwan en février et mars 1996, puis la prise de contrôle effective de Pékin à Hongkong, ont illustré un puissant souci de régler les comptes du passé que ne tempère guère l'intégration à la communauté internationale.

Au moins ces deux dernières *actions ont-elles eu le mérite de* contribuer à relativiser la thèse selon laquelle une rationalité purement économique prévaudrait, pour Pékin, sur des considérations politiques. Il est vrai que la Chine, quand elle était faible, jouait la carte pragmatique. Elle a d'abord jugé opportun de maintenir Hongkong en l'état colonial, pour les avantages qu'elle en tirait. Elle a composé avec les puissances qui l'avaient humiliée.

Durant la guerre froide, la Chine a apporté son soutien à des guérillas, à des mouvements de « libération », à des agitations antigouvernementales, dans son créneau très particulier, entre l'URSS et l'Occident. Mais, dans le même temps, elle conservait sa marge de manœuvre. Elle préférait, au demeurant, traiter avec les hommes à poigne de la planète.

A présent, ses ambitions semblent différentes. Le début d'enrichissement que la Chine connaît a sensiblement modifié la donne. La fierté nationale a refait surface. Hier, mortifiés, les Chinois perdaient leur identité. On entendait souvent cette réflexion amère : *« La Chine, ça ne peut pas marcher, nous sommes trop nombreux... »*

LA PATRIE, RECOURS SUPRÊME

Maintenant, les conversations tournent plutôt autour de thèmes sinon enthousiastes pour l'avenir du pays, du moins dégagés d'un certain fatalisme atavique.

Mal canalisé, ce regain d'optimisme peut mener à un sérieux dérapage, dont ne pâtiraient pas que les Chinois. Or le gouvernement a tendance à détourner tout sentiment de malaise éprouvé par l'individu vers une adhésion à la « patrie », conçue comme recours suprême, qu'il incarnerait exclusivement.

Dès lors, il devient de plus en plus difficile de faire la part entre deux issues possibles : soit un nationalisme exprimant un réel renouveau, soit la dangereuse dérive d'un pouvoir accroché à une conception passéiste de lui-même, avec les débordements qui peuvent en découler.

Francis Deron

Benyamin Nétanyahou freine le processus de paix

Intransigeant, le premier ministre israélien a bloqué la négociation avec les Palestiniens

APRÈS L'ESPOIR, le doute. Commencée avec l'élection triomphale de Yasser Arafat comme président de la toute jeune Autorité palestinienne, l'année s'est achevée au Proche-Orient dans la plus grande incertitude. L'élection de Benyamin Nétanyahou comme premier ministre d'Israël, le 29 mai, a contribué au gel du fragile processus de paix israélo-arabe inauguré en 1993 par la poignée de main entre Itzhak Rabin et Yasser Arafat, dans les jardins de la Maison Blanche.

Le retour au pouvoir des nationalistes du Likoud alliés aux religieux ultra-orthodoxes s'est traduit par une série de retours en arrière qui ont ramené dans la région un climat de tension dangereux.

Il y a, d'une part, l'interruption brutale par Israël des négociations avec la Syrie et, d'autre part, la lenteur des conversations en cours avec les Palestiniens.

Né en 1949 en Israël au sein d'une famille profondément marquée par le « révisionnisme » juif de Zeev Jabotinsky, Benyamin Nétanyahou a passé la plus grande



BENYAMIN NÉTANYAHOU

partie de son enfance aux Etats-Unis. Bras droit de l'ambassadeur d'Israël à Washington, au cours des années 80, puis proche du premier ministre israélien, Itzhak Shamir, lors de la conférence de Madrid, en 1991, qui jette laborieusement les bases d'un dialogue israélo-arabe, le futur chef du gouvernement défend depuis toujours une ligne intransigeante. Rodé aux techniques de communication, il prend le contrôle du Likoud en 1993, après le retour aux commandes des travaillistes, un an auparavant, et s'attache à le transformer en une machine électorale de prise du pouvoir. Naturellement hostile aux accords d'Oslo, accusé publiquement d'avoir excité la haine lors de l'assassinat du premier ministre Rabin par un extrémiste religieux, Benyamin Nétanyahou a fait campagne sur le thème de la sécurité en défendant une politique brutale de rapport de forces avec les Palestiniens. Elu de justesse – 20 000 voix – contre le travailliste Shimon Pérès, en mai, il assure vouloir respecter les accords signés par ses prédécesseurs, tout en multipliant les gestes assimilés à des provocations par les Palestiniens.

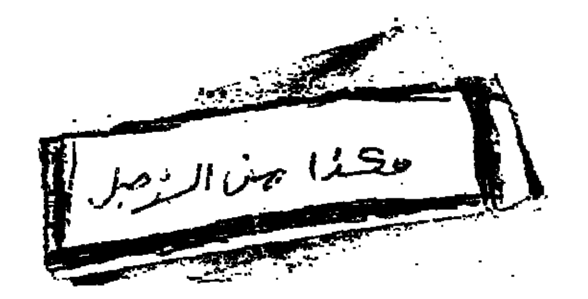
La reprise de la colonisation en Cisjordanie, particulièrement dans la partie orientale de Jérusalem, et à Gaza, ainsi que le gel des discussions modifient rapidement le climat régional. Des affrontements armés directs font plus de cent morts entre Israéliens et Palestiniens, en septembre, après l'ouverture controversée d'un tunnel archéologique par les Israéliens dans la vieille ville de Jérusalem.

L'Egypte et la Jordanie, les premiers pays arabes à avoir signé un traité de paix avec l'Etat hébreu, multiplient les avertissements. En l'espace de six mois, Benyamin Netanyahou a renvoyé Israël à l'isolement diplomatique et politique qui était le sien avant le début du processus de paix.

Les rares pays du Golfe qui avaient engagé de timides contacts avec l'Etat hébreu, comme le Qatar, ont subordonné leur développement avec la reprise des discussions sur les points jugés essentiels par les Palestiniens qui revendiquent un Etat avec Jérusalem-Est pour capitale.

Contrainte au silence pendant la durée de la campagne présidentielle, ou se disant telle, l'administration américaine s'est montrée inquiète devant la reprise de la colonisation décidée par Benyamin Nétanyahou, sans paraître être capable, pour autant, d'infléchir la ligne politique d'un jeune premier ministre dont la réputation de pragmatique s'est effacée, au cours des premiers mois de son mandat, derrière une idéologie toute nationaliste.

Gilles Paris



Chronologie

JANVIER
8. – **DÉCÈS** de François Mitterrand, président de la République de 1981 à 1995. 10. – **JUSTICE :** Aggravation, en appel, des peines prononcées contre Michel Noir, Michel Mouillot et Pierre Botton, qui est immédiatement incarcéré. 12. – **PRESSE :** Liquidation judiciaire d'*InfoMatin*. **JUSTICE :** Condamnation à deux ans de prison ferme de l'ancien maire de Nice, Jacques Médecin. 22. – **SÉCURITÉ SOCIALE :** Abandon du projet de fiscalisation des allocations familiales. 25. – **PRESSE :** Les Chargeurs de Jérôme Seydoux prennent le contrôle de *Libération*. 27. – **NUCLÉAIRE :** Sixième tir nucléaire sur l'atoll de Fangataufa. 29. – Annonce de *« l'arrêt définitif des essais nucléaires français »*. 30. – **ÉPARGNE :** Le taux de rémunération du livret A est ramené de 4,5 % à 3,5 %.

FÉVRIER
1. – **IMPÔT :** Entrée en vigueur du remboursement de la dette sociale (RDS). 19. – **RÉFORME CONSTITUTIONNELLE :** Le Congrès réuni à Versailles modifie la Constitution pour attribuer au Parlement le contrôle du budget de la Sécurité sociale.

MARS
1. – **AFFAIRES :** Après avoir démissionné de la mairie de Béthune, le 27 février, Jacques Mellick abandonne son mandat de député du Pas-de-Calais. Bernard Seux (PS) lui succède le 19 mai. 12. – **TAPIE :** Nouvelle mise en examen, dans l'affaire des comptes de l'OM. 13. – **JUSTICE :** Condamnation à la prison avec sursis d'Henri Emmanuelli dans l'affaire Urba-Sagès-BLÉ. 15. – **GIGASTORAGE :** Mise en examen et incarcération de Christian Proust, président du conseil général du Territoire de Belfort. Il est remis en liberté le 30. 20. – **VACHE FOLLE :** Les Britanniques admettent qu'un lien existe entre la maladie de Creutzfeld-Jacob et celle de la « vache folle ». Dès le 22, les exportations de viande bovine se heurtent à un blocus international. 31. – **UDF :** François Léotard succède à Valéry Giscard d'Estaing à la tête de la confédération.

AVRIL
16. – **IMMIGRATION :** Rapport Sauvaigo sur l'immigration clandestine. 18. – **NÉGATIONNISME :** Soutien de l'abbé Pierre au livre négationniste de Roger Garaudy *Les Mythes fondateurs de la politique israélienne*. Mise en examen du philosophe, le 26. 24. – **SÉCURITÉ SOCIALE :** Adoption des trois ordonnances sur la réforme de la Sécurité sociale.

MAI
13. – **CORSE :** Ultimatum des nationalistes au gouvernement français, qui est rejeté le 28 par Alain Juppé.
22. – **BANLIEUES :** Adoption du projet de loi d'*« intégration urbaine »* incluant la création de trente-huit « zones franches ». 24. – **AFFAIRES :** Incarcération de Maurice Biderman pour l'affaire Elf-Biderman. Il est libéré le 22 juillet.
28. – **ARMÉE :** Annonce de l'abandon du service national obligatoire dès 1997 et de la mise en place progressive d'un « rendez-vous citoyen ». 31. – **TAPIE :** Condamnation à la prison dans le cadre de sa gestion du *Phocéa*.
AUDIOVISUEL : Démission de Jean-Pierre Elkabbach, PDG de France Télévision. Xavier Gouyou Beauchamps lui succède le 2 juin.

JUIN
5. – **TAPIE :** Mise en examen pour banqueroute dans l'affaire Adidas. 12. – **SÉCURITÉ SOCIALE :** La CFDT de Nicole Notat accède à la présidence de la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM) à dater du 15 juillet, succédant à FO. 27. – **TIBERI :** Perquisition au domicile des époux Tiberi, saisie de documents compromettants, et refus de la police d'assister le juge dans cette perquisition. **ARC :** Mise en examen et incarcération de Jacques Crozemarie. Il est libéré le 20 décembre.

JUILLET
1. – **TAPIE :** Condamnation dans l'affaire Testut.
5. – **AFFAIRES :** Mis en examen la veille, le PDG de la SNCF, Loïk Le Floch-Prigent, ancien PDG d'Elf Aquitaine, est incarcéré dans le cadre de l'affaire Elf-Biderman. Il démissionne de la présidence de la SNCF, le 18. Il est libéré sous caution le 23 décembre. 9. – **JUSTICE :** Condamnation et incarcération d'Alain Carignon dans l'affaire de l'attribution de l'eau de la Ville de Grenoble. 17. – **ARMÉE :** Présentation des mesures de restructuration des forces armées liées à leur professionnalisation. 19. – **AFFAIRES :** Mis en examen la veille, Michel Mouillot, maire (UDF-PR) de Cannes, est incarcéré pour une affaire de pots-de-vin.

EN VEDETTE

■ **ROGER FAUROUX**, président de la commission qui a élaboré le rapport « Pour l'école ».
■ **EVA JOLY**, juge d'instruction au tribunal de Paris, chargée notamment de l'affaire Elf.
■ **CHARLES MILLON**, ministre de la défense, artisan de la réforme des armées, des industries d'armement et du service national.
■ **MARTINE MONTEIL**, nommée chef de la brigade criminelle de la police judiciaire de Paris.
■ **NICOLE NOTAT**, secrétaire générale de la CFDT, qui assume la responsabilité de l'assurance-maladie et de l'assurance-chômage.
■ **CATHERINE TRAUTMANN**, maire de Strasbourg, ville distinguée pour sa politique de lutte contre la pollution automobile.
■ **JEAN PICQ**, secrétaire général de la défense nationale, a donné sa démission par fidélité à ses idées sur la nécessaire réforme de l'Etat.

FRANCE-SOCIÉTÉ

Le cafouillage fiscal a été le révélateur des flottements de la politique économique d'Alain Juppé

Conjoncture morose, croissance faible, maladresses... L'exécutif a battu en 1996 des records d'impopularité

LA formule magique de Jacques Chirac pendant sa campagne électorale de 1995, *« Trop d'impôt tue l'impôt »* (empruntée à l'économiste américain Arthur Laffer), sonne étrangement au début de l'année 1996. Au sortir d'un mouvement social qui a réduit l'activité économique pendant un mois et demi, les Français vont subir un matraquage fiscal sans précédent : 120 milliards de francs de prélèvements supplémentaires sur les ménages et sur les entreprises (80 milliards selon le gouvernement) en vertu des décisions prises par le premier ministre et avalisées par sa majorité à l'été et à l'automne précédents.

Les balladuriens – Nicolas Sarkozy, François Léotard, Edouard Balladur – ne cessent de crier « casse-cou ! » en expliquant que cette pression fiscale ne peut que brider une croissance déjà faible, évaluée à 1,3 % sur l'année. Le patronat, auquel le pouvoir reproche de ne pas embaucher, met en cause le laxisme de l'Etat. Les socialistes reprochent au pouvoir une grave erreur d'appréciation et de « cadrage » et dénoncent l'injustice de l'accroissement de la TVA, qui pèse davantage sur le budget des plus modestes.

M. Juppé met en cause l'état *« calamiteux »* des finances publiques que lui a léguées son prédécesseur à Matignon. La réduction des déficits publics impose, explique-t-il, de ponctionner davantage les contribuables, et la croissance viendra d'une gestion rigoureuse des deniers publics. Cependant, alors que le chômage ne cesse d'augmenter, les sondages révèlent, après une accalmie, un regain d'impopularité qui ne tarde pas à atteindre aussi M. Chirac.

Aussi, bien que la consommation résiste à l'évolution très défavorable du pouvoir d'achat des ménages, le gouvernement semble vite douter de sa propre argumentation. La trêve politique provoquée par la mort de François Mitterrand, en janvier, a permis au président de la République de prendre de la hauteur et au premier ministre de disposer d'un répit, qu'il a mis à profit pour annoncer, coup sur coup, deux mini-plans de relance destinés à soutenir la consommation.

Ces mesures ne peuvent suffire cependant pour créer la « confiance » qui fait défaut au gouvernement au moment où il affronte, parallèlement, les mécontentements provoqués par sa réforme de la Sécurité sociale. La reprise économique espérée pour la fin du premier semestre se révèle illusoire.

CHANGEMENT DE CAP

Finalement, le 7 mai, dans un point de vue publié par *Le Monde*, le chef de l'Etat annonce un changement de cap : il faut, dit-il au gouvernement, *« aller plus loin dans la réduction de la dépense publique, car c'est la seule façon d'abaisser les impôts sans pour autant creuser les déficits »*.

Le nouveau cap étant fixé, M. Juppé convoque les caméras de télévision à l'hôtel Matignon, le 3 juin, pour révéler les résultats de la mission de réflexion sur la réforme fiscale, confiée à Dominique de La Martinière et annoncer... qu'il annoncera en septembre les propositions qu'il compte en retenir. Le premier ministre finit par indiquer le 30 août que la baisse promise sera *« au moins de 20 milliards net »*. Puis, le 5 septembre, il surenchérit et dévoile son projet : la baisse de l'impôt sur le revenu atteindra 25 milliards de francs en 1997 et 75 milliards, au total, sur les cinq années 1997-2001, soit sensiblement plus que ce que la rumeur laissait entendre.

Le gouvernement semble, pour une fois, avoir bien mené sa barque, même si la réforme de l'impôt sur le revenu est critiquée par les professions dont les abattements professionnels sont supprimés et par la gauche, qui aurait préféré une baisse de la TVA. Pourtant, cette fois encore, une maladresse vient ruiner l'opération : le gouvernement tarde à réagir aux premières estimations des hausses de la fiscalité locale pour 1996, soit quelque 25 milliards de francs au total. Estimant que ces ponctions supplémentaires ne sont pas de son fait, mais de la responsabilité des collectivités locales, il s'embrouille ensuite dans les explications.

Pire que cela ! Cette polémique n'est pas même éteinte qu'une autre commence, portant cette fois sur l'impôt de solidarité sur la fortune. Au détour d'un entretien à *Valeurs actuelles*, Jacques Chirac annonce en effet qu'il ne serait pas hostile à ce que le Parlement procède à un allégement de cet impôt, par le biais d'un retour au système de plafonnement qui existait jusqu'en 1995.

Aussitôt, la proposition, qui a été soufflée au chef de l'Etat par un représentant d'une grande famille du Nord et qui a été rendue publique sans que Bercy soit consulté – ce qui est arrivé fréquemment au cours de cette année 1996 –, déchaîne les passions et, à la mi-décembre, le Parlement est contraint de battre en retraite : il enterre l'amendement qui avait été initialement voté par le Sénat. Avec, au bout du compte, un résultat catastrophique : les contribuables les plus modestes ont pu croire durant de longues semaines que le gouvernement était disposé à favoriser les grosses fortunes, tandis que ces dernières ont été frustrées d'une réforme qu'on leur avait fait miroiter.

Symbolique, ce dossier des impôts l'est donc à de nombreux égards : de la conjoncture morose que la France a traversée durant cette période aussi bien que des « loupés » de l'action gouvernementale. En quelque sorte, 1996 peut rester dans les mémoires comme l'année des impôts. C'est même une année historique : avec des prélèvements obligatoires qui ont atteint 45,7 % du produit intérieur brut, la France n'a jamais connu un tel niveau de pression fiscale.

Laurent Mauduit



Corse : le pouvoir mise sur la répression

Une zone franche pour aider l'économie

LE CHOC des images est parfois trompeur : images de la démonstration armée de Tralonca, dans la nuit du 11 au 12 janvier ; de l'attentat sanglant à la voiture piégée de Bastia le 1er juillet ; ou bien d'un autre attentat, le 5 octobre, contre la mairie de Bordeaux. Inlassablement rediffusées tout au long de l'année, elles ont accrédité l'idée qu'en 1996 la Corse s'est enfoncée chaque jour un peu plus dans une violence plus ou moins liée aux mouvements nationalistes. Or, les chiffres nuancent cette impression en donnant, pour l'année passée, l'apparence statistique d'une continuité dans la violence.

En 1996, 574 attentats et tentatives d'attentats par explosifs, armes à feu ou substances incendiaires, ont été recensés par le parquet général de Bastia, qui est compétent sur toute l'île. En 1995, la même source avait dénombré 602 actions de ce type. La proportion des attentats revendiqués par des organisations clandestines est demeurée identique (148 opérations « signées » en 1996, au lieu de 154 en 1995). La vague d'attentats avait décru au cours du premier semestre 1996, mais elle s'est nettement gonflée au cours d'un été qui a connu l'interruption du *« processus de paix »*, décrété en janvier avec le FLNC-canal historique, et qui a été marqué par l'attentat meurtrier du 1er juillet contre des dirigeants nationalistes proches de cette organisation.

Depuis lors, les attentats à l'explosif et les mitraillages signés par les « historiques » se sont multipliés. Alors que les attentats revendiqués ont visé pour l'essentiel des cibles publiques (bâtiments de l'Etat, biens appartenant à des élus), la masse des actions anonymes ont concerné le plus souvent des règlements de comptes personnels ou des différends commerciaux.

IMPLOSION OU SURSAUT ?

Pendant l'année écoulée, le gouvernement est passé d'une tentative de traitement politique du problème posé par le nationalisme, dans sa dimension violente, à une approche essentiellement fondée sur la répression, assortie d'une zone franche économique (*Le Monde* du 1er janvier). Il escompte ainsi que l'action répressive aboutira à une diminution de la violence, non à sa radicalisation ; sur le terrain économique, il espère que la loi créant la zone franche, entrée en application dès le 1er janvier, produira ses effets, en dépit de l'avalanche de critiques qu'elle a suscitées.

L'enjeu pour la Corse est de savoir de quel côté penchera une balance qui oscille depuis plusieurs années ; d'un côté, il y a la marche au chaos et l'implosion de la société insulaire, de l'autre, un sursaut attendu par de très nombreux Corses, nationalistes ou non.

Jean-Louis Andreani

De la conscription à l'armée de métier

En 2002, les obligations militaires actuelles seront remplacées par un tout nouveau système

JACQUES CHIRAC a posé le 22 février 1996 l'acte fondateur d'une véritable révolution culturelle dans les armées françaises, qui doit se traduire, entre 1997 et 2002, par l'abandon progressif de la conscription et la montée en puissance d'une armée professionnelle. Le chef de l'Etat, chef des armées selon la Constitution, décidait ainsi de mettre fin à un siècle de traditions militaires en France.

C'est dans un texte législatif, la loi dite de programmation militaire approuvée au printemps 1996 par le Parlement, que les orientations de la réforme voulue par le gouvernement se sont traduites. Dans les six années à venir, les effectifs du service national seront progressivement réduits de sorte que, en 2002, les obligations militaires, qui ont été instaurées au début du siècle pour les hommes, auront cédé la place à un tout autre système, ouvert dès 1997 aux hommes, puis en 2002 aux femmes, et créant un « rendez-vous citoyen » d'une durée de cinq jours.

Au cours de cette semaine passée dans une douzaine de centres spécialisés et répartis sur l'ensemble du territoire, les 800 000 jeunes Français et Françaises qui y seront soumis obligatoirement subiront des tests médico-psycho-techniques, recevront une information d'ordre civique sur les rouages de la société française, et ils pourront choisir, s'ils sont volontaires, de servir, entre 9 et 24 mois, au profit de la sécurité nationale (gendarmerie, police, douane, sécurité civile et environnement), de la cohésion sociale (aide humanitaire et santé publique) et de la coopération internationale.

Dans le même temps, les trois armées, la gendarmerie et leurs services communs s'organiseront sur la base de forces professionnelles, de taille plus réduite et vouées à des opérations (dites de « projection ») hors du sol national.

Ce nouveau modèle d'armée suppose que quelque 15 000 cadres quittent l'uniforme de leur propre décision. C'est la raison pour laquelle le ministre de la défense, Charles Millon, a fait adopter par le Parlement un plan de reconversion professionnelle susceptible de permettre à ces officiers et sous-officiers de retourner à la vie civile pour y exercer, jeunes, une seconde carrière.

COMPENSATIONS

Parallèlement, le gouvernement a arrêté une série de mesures visant à compenser, entre 1997 et 1999, les pertes d'activités et de ressources dans les communes les plus touchées par la réorganisation. C'est probablement le volet le plus délicat de la révolution culturelle introduite par M. Chirac.

En effet, les effets de ce réaménagement du domaine immobilier propre aux armées vont se conjuguer, dans les années à venir, avec ceux que la restructuration des industries de défense va localement susciter. Le projet, tel qu'il a été présenté en 1996 sans qu'on puisse être assuré qu'il sera appliqué sans avoir été modifié, tend à créer un « pôle » aéronautique (avec la fusion entre Aerospatiale et Dassault-Aviation), un « pôle » électronique de défense (autour de la privatisation de Thomson), un « pôle » industriel mécanique (avec deux groupes-clés, GIAT industries et la Direction des constructions navales) et enfin un « pôle » nucléaire (autour du Commissariat à l'énergie atomique). Sur la base d'un budget de la défense annuel de 185 milliards de francs (valeur 1996) qui obligera les industriels à réduire leurs coûts de l'ordre de 30 % sur les six ans à venir, les armées devront raréfier et rationaliser leurs commandes.

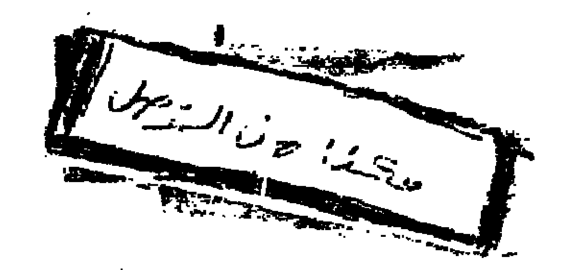
C'est dans cette optique-là que des estimations – aussitôt qualifiées de *« pessimistes »* par M. Millon – ont avancé la perspective que les industriels de la défense en France soient amenés, comme l'ont déjà été leurs homologues étrangers, à supprimer des emplois : environ 50 000 à 60 000 postes d'ici à 2002, soit le cinquième de leurs effectifs actuels.

Jacques Isnard

L'amiante interdit en France

■ Après la parution d'une étude officielle chiffrant à 1 950 le nombre des victimes de l'amiante en France en 1996, les pouvoirs publics ont décidé d'interdire à partir du 1er janvier 1997 *« la fabrication, l'importation et la mise en vente »* des produits contenant cette fibre massivement utilisée en protection phonique et thermique dans les années 60-70. La France est ainsi devenue le huitième pays européen à bannir ce minéral cancérogène.

Au-delà des procédures en réparation des maladies professionnelles, plusieurs procès ont été engagés au pénal par des victimes. Deux informations judiciaires ont été ouvertes à Paris, l'une pour *« blessures involontaires »* sur plainte d'un électricien atteint d'un cancer de la plèvre, spécifique de l'amiante et l'autre pour *« violences involontaires »* et *« abstention délictueuse »* sur la gestion du dossier par les universités du campus parisien de Jussieu. Le désamiantage de cette université s'annonce comme le plus important chantier du genre en Europe.



AOÛT

22. – CORSE : Fin de la trêve annoncée par le FLNC-canal historique, le 12 janvier. 23. – IMMIGRATION : Expulsion des Africains sans papiers de l'église Saint-Bernard, à Paris 18e, occupée depuis le 28 juin.

SEPTEMBRE

5. – TAPIE : Bien que démissionnaire *depuis* le 28 août, le Conseil constitutionnel prononce sa *« déchéance de plein droit de son mandat de député »*. IMPÔTS : Annonce de la baisse de l'impôt sur le revenu en 1997, et d'un alourdissement probable de la fiscalité locale pour 1996. 8. – FONCTION PUBLIQUE : Fin du gel des traitements des fonctionnaires en compensation de la diminution de leurs effectifs. 18. – JUSTICE : Renvoi en cour d'assises de Maurice Papon, pour crimes contre l'humanité. 19-22. – FRANCE-VATICAN : Voyage (contesté) de Jean Paul II en France à l'occasion du 1500e anniversaire *du baptême de Clovis*.

OCTOBRE

1er. – UNEDIC : Nicole Notat (CFDT) est élue présidente de l'Unedic, où elle succède à Marc Blondel (FO). JUSTICE : Rapport Rassat sur la réforme de la procédure pénale. 5. – CORSE : Attentat du FNLC-canal historique contre l'Hôtel de Ville de Bordeaux. 9. – PRISON : Adoption du projet de loi sur la réforme de la détention provisoire. 10. – AFFAIRES : Mise en examen de Robert Hue, de Georges Marchais et de Pierre Sotura (trésorier du PCF) dans l'enquête portant sur le financement occulte du PCF. 20. – LÉGISLATIVES PARTIELLES : Election dans la 10e circonscription des Bouches-du-Rhône de Roger Meï (60 % des voix), maire PCF de Gardanne, en remplacement de Bernard Tapie, face au candidat du FN, Damien Bariller. 21. – TIBERI : La cour d'appel de Paris retire, *pour six mois*, son habilitation d'officier de police judiciaire (OPJ) au directeur de la police judiciaire parisienne, *Olivier Foll*, dans l'affaire de la perquisition au domicile des époux Tiberi. 23. – JUSTICE : Confirmation de l'interdiction, le 13 mars, du livre du docteur Claude Gubler, *Le Grand Secret* sur la maladie de François Mitterrand. 28. – AFFAIRES : Mise en examen du président de Matra-Hachette, Jean-Luc Lagardère, pour paiement excessif de l'équipe de direction. 30. – VACHE FOLLE : Les Quinze accordent aux éleveurs des primes exceptionnelles pour compenser les pertes attribuées à la maladie.

NOVEMBRE

14. – LIBERTÉ D'EXPRESSION : Condamnation à la prison ferme des deux chanteurs du groupe rap NTM pour outrages à l'autorité publique, lors d'un concert à la Seyne-sur-Mer en juillet 1995. 18-29 – SOCIAL : Blocus des routiers qui réclament la réduction du temps de travail, le paiement des « heures d'attente » et la retraite à cinquante-cinq ans pour les conducteurs. 19. – FISCALITÉ : Suppression sur cinq ans des abattements professionnels dont bénéficient certains métiers. 24. – MUNICIPALES PARTIELLES : Election du maire (RPR) sortant de Dreux (63 %), Gérard Hamel, devant la liste du Front national conduite par Marie-France Stirbois (39,36 %).

DÉCEMBRE

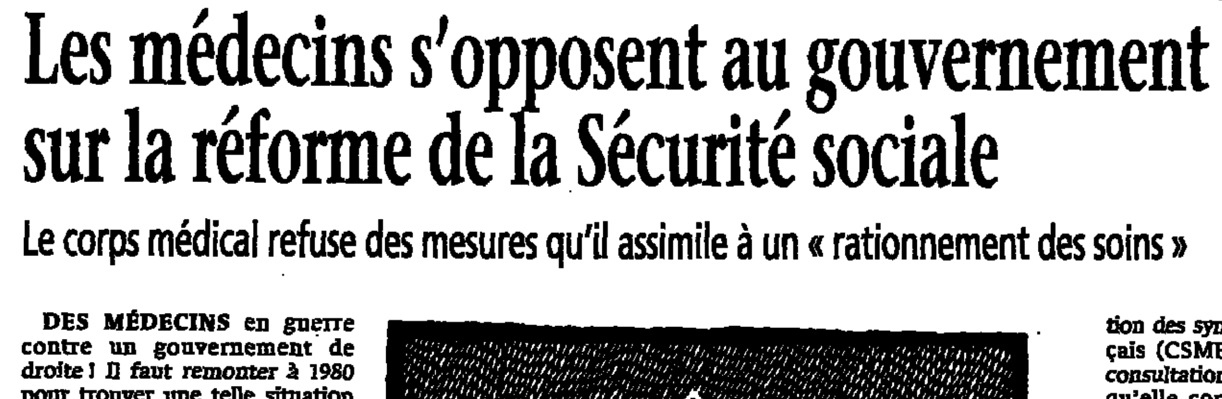
2. – CRÉDIT LYONNAIS : Ouverture d'une information judiciaire contre X..., portant sur d'éventuelles malversations commises par les anciens dirigeants de 1990 à 1993. 3. – ATTENTAT : Attentat sur la ligne B du RER à la station Port-Royal à *Paris (4 morts et 126 blessés), et réactivation du* plan « Vigipirate ». 5. – TIBERI : Mise en examen de Xavière Tiberi dans l'affaire du rapport payé *200 000* francs par le conseil régional de l'Essonne. 6. – CORSE : Adoption du projet de zone franche. Le 12, l'attentat contre le golf de Sperone entraîne l'arrestation, puis l'emprisonnement, de François Santoni et de sa compagne, le 18. AFFAIRES : Mise en examen de Louise-Yvonne Casetta, ancienne trésorière occulte du RPR. JUSTICE : Condamnation à la prison ferme de Jean Bousquet, député (UDF-radical) et ancien maire de Nîmes, dans l'affaire du gardiennage de sa propriété. 11. – PERQUISITIONS : Adoption du projet autorisant les perquisitions de nuit. 12. – CHIRAC : Interrogé sur TF 1, Jacques Chirac déplore le *« conservatisme »* des Français. ÉDUCATION : Victoire de la FSU au détriment de la FEN aux élections professionnelles. 13. – EPARGNE-RETRAITE : Adoption de la proposition de loi sur les fonds d'épargne-retraite. 16. – JUSTICE : Condamnation à la prison ferme de Maurice Arreckx, ancien sénateur (PR) et ex-président du conseil général du Var, dans le cadre de la construction de la Maison des technologies de Toulon. 17. – FISCALITÉ : Le Parlement rejette l'allègement de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF). 18-22. –PCF : 29e Congrès du parti à La Défense, et réélection de Robert Hue comme secrétaire national. 19. – IMMIGRATION : La majorité aggrave le projet Debré sur le contrôle de l'immigration. 23. – RETRAITES : Signature d'un accord sur les retraites complémentaires.

DISPARITIONS

- **François Mitterrand**, 79 ans, *président de la République française* de 1981 à 1995 (8 janvier).
- **Paul Touvier**, 81 ans, chef milicien, responsable du service de renseignement de la Milice de Lyon pendant l'Occupation (17 juillet).
- **Michel Debré**, 84 ans, ancien premier ministre du général de Gaulle, premier chef de gouvernement de la Ve République (2 août).
- **Léon Askénazi**, 74 ans, un maître de la pensée juive en France (21 octobre).
- **Alain Poher**, 87 ans, président du Sénat de 1968 à 1992, qui assura l'intérim du président de la République en 1969 et en 1974 (9 décembre).
- **Marie-Claude Vaillant-Couturier**, 84 ans, ancien député communiste, résistante (11 décembre).
- **Etienne Dailly**, 78 ans, membre du Conseil constitutionnel (24 décembre).
- **Daniel Mayer**, 87 ans, résistant, *socialiste militant des droits de* l'homme (29 décembre).



eur des flottements
Juppé



FRANCE-SOCIÉTÉ

Les médecins s'opposent au gouvernement sur la réforme de la Sécurité sociale

Le corps médical refuse des mesures qu'il assimile à un « rationnement des soins »

DES MÉDECINS en guerre contre un gouvernement de droite ! Il faut *remonter* à 1980 pour trouver une telle situation *dans le paysage social français*. Encore était-on, à l'époque, au terme du septennat de Valéry Giscard d'Estaing. Seize ans après, c'est le début du mandat présidentiel de Jacques Chirac qui est marqué par une crise entre le gouvernement et le corps médical.

Un an de guérilla, trois mots d'ordre de grève, diversement suivis, et le rejet de tout accord avec les caisses d'assurance-maladie n'ont pas suffi à assouvir la colère *des médecins. Cette opposition* pourrait se faire encore *sentir* en 1997, *tant est grande la déception* d'une catégorie professionnelle qui avait majoritairement voté pour le candidat Chirac en mai 1995.

Les raisons de ce divorce entre les médecins et la majorité tient en deux mots : plan Juppé. Six mois après sa nomination à Matignon, le premier ministre annonce une réforme sans précédent de la Sécurité sociale. Certaines mesures sont approuvées par le corps médical, mais deux dispositions soulèvent aussitôt son opposition : la *contribution exceptionnelle* qui lui est demandée au titre du redressement *de comptes de l'assurance*-maladie ; l'instauration d'une « enveloppe globale » de dépenses, assortie de sanctions à l'encontre des praticiens en cas de dépassement de l'objectif voté par le Parlement. C'en est trop pour trois syndicats de médecins libéraux (CSMF, FMF, SML), poussés par une base souvent plus virulente encore. La tension entre les médecins d'un côté, le gouvernement et l'assurance-maladie de l'autre, n'a cessé de croître au cours de l'année, les premiers reprochant aux seconds *d'engager sans le dire* une politique de « rationnement des soins » qui, *tôt ou tard, conduira* selon eux à une médecine pour les riches et une médecine pour les pauvres. Cette tension a débouché, en décembre, sur une crise : le refus par ces trois syndicats de l'accord que leur proposait la Sécurité sociale, puis la résiliation par les caisses de la convention qui les lie aux praticiens libéraux (tarifs, maîtrise des dépenses, formation médicale continue, etc.).



Au cours de son entretien télévisé, le 12 décembre, le chef de l'Etat a essayé de jouer l'apaisement, *regrettant que les médecins* aient *« l'impression d'être désignés comme des boucs émissaires »* et les invitant à *« reprendre le dialogue »* pour établir *« un véritable contrat de confiance »* avec la Sécurité sociale. Sans succès. La Confédération des *syndicats médicaux* français (CSMF), qui souhaite une *consultation des Français* sur ce qu'elle considère comme *« un changement total de système de santé »*, a annoncé son intention d'organiser, le 11 janvier, une journée d'information auprès des patients.

Quelques jours après l'intervention de M. Chirac, le gouvernement a fait un pas en direction des médecins en publiant le décret – très assoupli – sur les sanctions qui seront prises contre les praticiens *s'ils dépassent l'objectif* d'augmentation des dépenses de *médecine de ville voté par le* Parlement (1,3 % en 1997). Ainsi le gouvernement *fait-il rentrer* la CSMF dans le jeu contractuel pour ne pas avoir à s'appuyer, pour l'application du plan Juppé, sur le seul syndicat *MG-France*, qui ne représente que les généralistes.

Le retour à l'équilibre de la branche maladie de la Sécurité sociale n'est pas prévu avant 1998-1999, même si les professionnels de santé libéraux et les hospitaliers respectent l'objectif qui leur a été fixé. Les syndicats médicaux ont désormais deux solutions : rentrer dans la convention médicale ou bien jouer la montre politique en tablant sur un changement de gouvernement et en menaçant la majorité RPR-UDF de représailles *aux élections législatives de 1998*. Cette seconde option est risquée, *car aucun premier ministre* ne reviendra sur l'encadrement des dépenses d'assurance-maladie.

Jean-Michel Bezat

Ababacar Diop, au nom de tous les sans-papiers

23 août 1996 : les CRS expulsent « manu militari » 300 personnes de l'église Saint-Bernard

IL CRIE, IL HURLE. Il se débat *et insulte les policiers* qui le portent hors de l'église Saint-Bernard, à *Paris. Ce vendredi 23 août* 1996, entre une porte qui vole en *éclats sous les coups* de merlin des CRS, et les larmes d'un enfant noir blotti dans les bras d'Emmanuelle Béart, l'image fulminante d'Ababacar Diop apparaît sur les écrans de télévision.

Jusqu'alors, le porte-parole des sans-papiers ne s'était jamais publiquement départi de son calme *et de son sourire*. Mais ce jour-là, l'heure n'est plus au débat. *Manu militari*, comme *trois cents* personnes, dont dix hommes affaiblis par cinquante-deux jours de grève de la faim, il est conduit dans un fourgon cellulaire, puis vers le centre de rétention de Vincennes. Quelques heures plus tard, les policiers *le relâchent*.

Au terme de cinq mois de combat, et sous l'œil *étonné* de millions de Français qui découvrent que « sans-papiers » ne signifie pas forcément clandestin, le parcours de ce Sénégalais de *vingt-sept ans* vient une nouvelle fois d'épouser celui de ses compagnons d'infortune. Il est libre, mais *toujours* dépourvu de papiers.



ABABACAR DIOP

Le 18 mars précédent, alors qu'une *poignée de Maliens* commencent l'occupation de l'église Saint-Ambroise, *dans le* XIe arrondissement de Paris, Ababacar Diop est encore à la préfecture de Bobigny. En France depuis juillet 1988, il pense avoir déjà tout *connu. Touriste, demandeur* d'asile travaillant régulièrement, puis débouté *de cette demande* et plongé dans l'irrégularité, le jeune informaticien, marié et père d'une petite fille, vient réclamer une régularisation. *« Ils m'ont conseillé de repartir et de me cacher*, se souvient-il. *L'hypocrisie complète.* » Sa décision est prise. Le lendemain, il rejoint *« la lutte »*. Quelques jours plus tard, il est élu délégué, *« parce qu'il fallait un non-Malien »*, puis porte-parole.

D'UN COMBAT À L'AUTRE

Expulsion de Saint-Ambroise, du gymnase Japy, errance à travers Paris, accueil provisoire au Théâtre du Soleil, occupation d'un entrepôt de la SNCF, dans le XVIIIe arrondissement, et enfin installation à l'église Saint-Bernard : il est de tous les combats. Au printemps, il multiplie les contacts avec les associations *et les syndicats* quand ceux-ci hésitent encore à trop *s'engager*. A l'aube de l'été, il gère les tensions internes, à l'heure où le groupe désespère d'éveiller l'intérêt des responsables politiques.

Après l'expulsion de l'église Saint-Bernard, la bataille se poursuit devant les tribunaux. Aux cent dix-sept *régularisations* accordées par l'administration viennent s'ajouter les libérations prononcées par les magistrats. Si bien que, au total, seuls quinze des trois cents sans-papiers ont *jusqu'ici* été reconduits dans leur pays d'origine. Dans l'intervalle, le Conseil d'Etat est venu rappeler au gouvernement, par un avis, que le droit de vivre en famille, pilier de la convention européenne des droits de l'homme, n'était pas un vain mot.

Cela n'*empêche* pas les députés d'adopter, en décembre, un texte *de Jean-Louis Debré durcissant* les lois Pasqua (certificats d'hébergement, contrôle des personnes hébergeant des étrangers, prises d'empreinte des visiteurs). Au passage, le renouvellement automatique de la carte de résident est supprimé. Pourtant, les députés ont dû admettre la régularisation *de certains irréguliers, notamment* les parents et conjoints de Français.

Autant de débats qu'Ababacar Diop a suivis avec passion. *« Car le combat de tous continue »*, assure-t-il. La semaine prochaine, il publiera, au Seuil, son *autobiographie*. Pour continuer à témoigner au nom de tous.

Nathaniel Herzberg

Les « affaires », au cœur des débats politiques et judiciaires

L'année écoulée a été marquée par les premiers procès pour corruption

TOUS CEUX *– et ils étaient* nombreux – qui espéraient que les amnisties des années 1988 *et* 1990, ainsi que les nouveaux textes sur la transparence des marchés et le financement des partis, viendraient à bout de la corruption ont été déçus : l'année qui s'achève a, une nouvelle fois, été l'année des « affaires ».

Plus que les mises en examen, 1996 – et c'est une nouveauté – a été marquée par les premiers procès de corruption. Jusqu'alors, à l'exception des audiences concernant Alain Carignon, *Michel Noir* ou Pierre Botton, la plupart des *« affaires » étaient encore au stade* de l'instruction. En 1996, plusieurs *hommes politiques ont comparu* devant la justice : ce fut notamment le cas du sénateur *(PR)* du Var, Maurice Arreckx, du député (apparenté socialiste) de la Réunion, Gilbert Annette, et du maire (UDF, radical) de Nîmes, Jean Bousquet.

Ces procès ont permis d'analyser longuement, en audience publique, les circuits illégaux de financement des partis et d'enrichissement personnel, que l'on ne connaissait jusqu'alors que par les indiscrétions de l'instruction. A Saint-Denis de la Réunion, de hauts dirigeants de la Compagnie *générale des eaux* ont *ainsi* reconnu publiquement, à la barre, *que l'obtention des marchés* publics de la ville était liée au versement de commissions. Selon *Jules* Raux, ancien trésorier fédéral du PS, l'ancien maire demandait un versement *« à hauteur de 3 % du montant de ces marchés »*, un taux *« honnête et modeste par rapport à d'autres collectivités qui demandent davantage »*.

Dans tous ces procès, la justice n'a pas hésité à prononcer des peines de prison ferme. Maurice Arreckx, qui avait touché des pots-de-vin lors de la construction de la Maison des technologies de Toulon, s'est vu infliger une peine de deux ans ferme. L'ancien maire de Saint-Denis de la Réunion, Gilbert Annette, a été condamné à dix-huit mois de prison et Jean Bousquet, qui avait fait supporter, de 1991 à 1994, les frais de gardiennage de son château de Roquecourbe à la ville de Nîmes, à un an.

Face à ce déferlement, le gouvernement a tenté, tant bien que *mal, d'endiguer le flot par le biais* des parquets, qui sont placés *« sous l'autorité »* du garde des sceaux. Il a ainsi fallu près de quatre mois pour que la chancellerie donne au procureur de Paris son feu vert pour l'ouverture d'une information judiciaire sur les salaires fictifs perçus par Louise-Yvonne Casetta, souvent présentée comme la trésorière officieuse du RPR.

L'épisode du rapport de Xavière Tiberi, épouse du maire de Paris, a, lui aussi, permis de mesurer l'extrême nervosité du pouvoir politique : pour joindre le procureur d'Evry, le gouvernement n'a pas hésité à dépêcher dans l'Himalaya un hélicoptère portant un message du directeur central de la police judiciaire, *Bernard Gravet, et du directeur des affaires criminelles et des grâces, Marc Moinard.*

Le développement des « affaires » a également nourri un débat récurrent sur l'un des délits-phares de ces dernières années, l'abus de biens sociaux (ABS). Introduite en France en 1935, cette infraction consiste, pour un dirigeant, à utiliser les biens de sa société à un usage contraire à l'intérêt social de l'entreprise. C'est le cas, par exemple, d'un directeur qui fait payer à sa société des travaux réalisés *à son domicile ou qui* fait financer par son entreprise le *journal d'un parti politique*.

Le CNPF, mais également *certains avocats et une partie du* monde politique estiment que cette infraction est trop floue et que sa prescription différée – elle commence le jour où les faits ont été découverts – pose problème.

Une première offensive a eu lieu en février, avec une proposition de loi de Pierre Mazeaud sur le régime de prescription des ABS, qui n'a finalement jamais été inscrite à l'ordre du jour. *« Sous le couvert de la technicité, c'est bien l'instauration d'une véritable " amnistie douce " des infractions financières qui constitue l'enjeu du débat »*, estimaient l'Union syndicale des magistrats, le Syndicat de la magistrature, et l'Association française des magistrats instructeurs.

Jacques Chirac : « Il faut sérieusement étudier la possibilité de rendre le parquet indépendant »

Six mois plus tard, le sénateur (RPR) de l'Oise, Philippe Marini, proposait, dans un rapport remis au premier ministre, une définition plus étroite de cette infraction. La chancellerie présentera, début 1997, une réforme du droit des sociétés, inspirée par ce rapport, mais nul ne sait encore s'il contiendra des dispositions sur les abus de biens sociaux.

1996 restera, enfin, l'année de la fin d'un tabou très français : les liens entre le parquet et le ministre de la justice. Au mois de décembre, *pour la première fois* depuis le début de la Ve République, un chef de l'Etat en exercice a publiquement estimé qu'il *« fallait sérieusement examiner la possibilité de rendre le parquet indépendant du garde des sceaux »*.

Pour justifier cette réforme qui mettrait fin à près de mille ans de subordination hiérarchique, Jacques Chirac n'a pas invoqué de grands principes : il s'est contenté de remarquer avec un certain dépit que les *« procureurs n'obéissaient plus »*. Une commission de réflexion sur cette question sera installée au début de 1997.

Anne Chemin

Chronologie

JANVIER

2. – **ÉTATS-UNIS** : Le géant américain ATT annonce la suppression de 40 000 emplois. 3. – **ÉTATS-UNIS** : Rachat de l'électronique de défense de Westinghouse par le groupe Northrop Grumman. 8. – **SNCF** : Refonte de l'organigramme par le PDG Loïk Le Floch-Prigent qui distingue la gestion des infrastructures ferroviaires de l'offre de services de transport.

FÉVRIER

1er. – **ÉTATS-UNIS** : Le Congrès vote la dernière phase de l'ouverture des télécommunications à la concurrence. 2. – **ÉTATS-UNIS** : Nomination à la tête d'Apple de Gilbert Amelio. 3. – **AFP** : Jean Amiot élu président. 7. – **BULL** : Cession de sa micro-informatique déficitaire au constructeur américain Packard Bell. 12. – **EUROTUNNEL** : Deux mandataires, Robert Badinter et Lord Wakeham, chargés d'éponger la dette de 65 milliards de francs. **THOMSON** : Le gouvernement annonce son intention de privatiser Thomson SA, Alain Gomez, PDG « démissionnaire » du groupe, est remplacé par Marcel Roulet. 28. – **ITALIE** : Giovanni Agnelli cède la direction de Fiat à Cesare Romiti.

MARS

8. – **ÉTATS-UNIS** : Après la publication des chiffres du chômage pour février (en baisse de 3 %, soit la création de 705 000 emplois), chute de Wall Street, qui perd 3 %, pour reprendre 2 % le 11. 15. – **PAYS-BAS** : Mise en faillite du groupe aéronautique Fokker. 18. – **FRANCE TÉLÉCOM** : Lettre de mission d'Alain Juppé au PDG, Michel Bon, confirmant son intention de modifier le statut de l'entreprise. 20. – **SNCF** : Les pouvoirs publics deviendront responsables du réseau SNCF et de son financement, l'entreprise étant limitée au rôle d'opérateur.

AVRIL

18. – **ALLEMAGNE** : Baisse d'un demi-point des deux principaux taux de la banque centrale. 29. – **BANQUES** : Annonce de 10,8 milliards de francs de pertes au Crédit foncier de France (CCF), et acceptation par la Compagnie de Suez de vendre sa filiale Indosuez au Crédit agricole.

MAI

3. – **UIMM** : Accord entre l'Union des industries métallurgiques et minières, FO et la CGT sur l'annualisation du temps de travail. 13. – **RENAULT** : En cédant 6 % (sur les 53 % qu'il détient) du capital de Renault à des investisseurs, l'Etat met fin à cinquante ans de nationalisation. 21. – **AGF** : Lancement de la privatisation des Assurances générales de France, à 128 francs par titre.

JUIN

3. – **JAPON** : Dépôt de bilan de l'établissement financier Shinkyoto Shimpan (crédit à la consommation). 13. – **FRANCE TÉLÉCOM** : Adoption du projet de loi transformant, à compter du 31 décembre 1996, France Télécom en société anonyme dont le capital entreprises pourra être ouvert à hauteur de 49 % aux investisseurs privés. 14. – **RENAULT** : Lancement de l'appel d'offres pour la privatisation de la Régie, à 139 francs le titre. 18. – **MOULINEX** : Présentation du plan de restructuration du groupe électro-ménager, visant à la suppression de 2 600 emplois.

JUILLET

1. – **AÉRONAUTIQUE** : Présentation du projet de constitution d'un « groupe unique », Aerospatiale et Dassault. 4. – **AIR FRANCE** : Annonce de la fusion au printemps 1997 d'Air France Europe (ex-Air Inter) et d'Air France. 2. – **BANQUES** : Annonce de la restructuration du Crédit suisse, prévoyant la disparition de plus de 110 des 376 filiales. 11. – **CUBA-ÉTATS-UNIS** : La société minière canadienne Sherrit International est la première entreprise à être sanctionnée par les Etats-Unis au titre de la loi Helms-Burton. 16. – **FRANCE-ÉTATS-UNIS** : Rachat par l'Américain Kirk Kerkorian des studios MGM/UA au Crédit lyonnais, pour 6 milliards de francs. 19. – **ÉTATS-UNIS** : Fusion entre Time Warner et Turner Broadcasting System (TBS), donnant naissance au plus gros groupe mondial de communication. 23. – **AUCHAN** : Docks de France accepte l'OPA d'Auchan à 1 270 francs l'action. 24. – **FRANCE TÉLÉCOM** : Le Conseil constitutionnel autorise la réforme du statut de France Télécom, mais rappelle l'opérateur à ses obligations de service public. **SNCF** : Nomination de Louis Gallois à la présidence, en remplacement de Loïk Le Floch-Prigent, incarcéré depuis le 5.

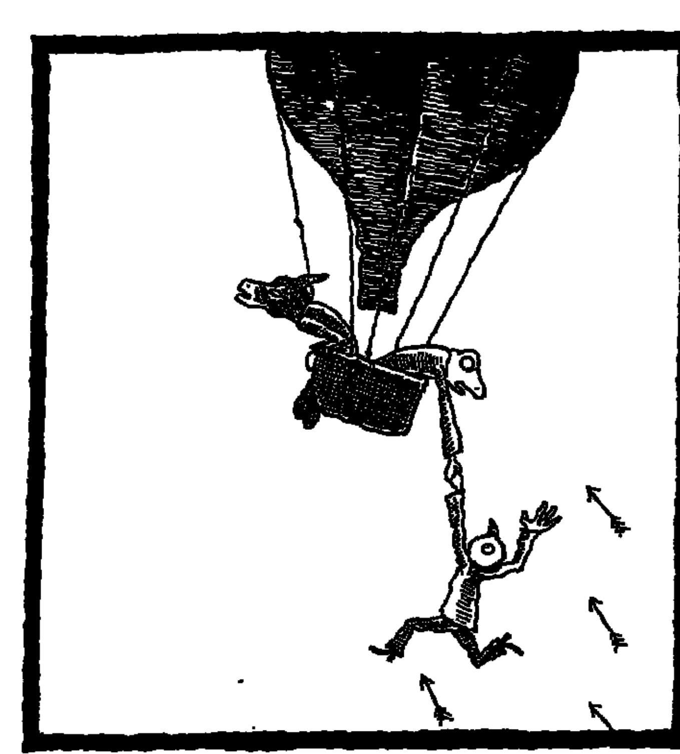
EN VEDETTE

- **GIOVANNI AGNELLI** a quitté la présidence de Fiat au profit de Cesare Romiti.
- **ALAN GREENSPAN** a été reconduit à la tête de la Réserve fédérale américaine.
- **PIERRE LESCURE** (Canal Plus) a engagé la fusion de son groupe avec le sud-africain NetHold.
- **PATRICK PONSOLLE** a renégocié avec succès la dette d'Eurotunnel face à ses banquiers.
- **RON SOMMER**, en Allemagne, a réussi la privatisation de Deutsche Telekom.
- **BAE SOON HOON**, patron de Daewoo Electronics, a fait figure de « tête de turc » dans la privatisation de Thomson.
- **DANIEL VASELLA** a pris la direction de Novartis, numéro 2 mondial de la pharmacie, issu de la fusion de Sandoz - Ciba-Geigy.
- **BERNARD ARNAULT** (LVMH) a dépensé près de 13 milliards de francs pour racheter Duty Free Shoppers, premier distributeur mondial de produits de luxe.

ENTREPRISES ET MARCHÉS

Une très bonne année pour les marchés financiers

La forte détente des taux n'a pas empêché en France un débat monétaire houleux



DÉCEVANTES sur le plan économique, les performances de la France dans le domaine financier en 1996 ont, en revanche, été excellentes. La détente des taux d'intérêt a été, d'abord, bien supérieure aux prévisions formulées par les économistes les plus optimistes à la fin de 1995. Au grand dam des nombreux détenteurs de sicav monétaires, qui ont vu fondre la rémunération de leurs placements, la Banque de France a ainsi abaissé à douze reprises son principal taux directeur, celui des appels d'offres, qu'elle a ramené de 4,45 % à 3,15 %.

Les taux de marché ont, eux aussi, fortement baissé. Les échéances à trois mois ont reflué de 4,70 % à 3,30 %, celles à dix ans sont passées de 6,60 % à 5,80 %. Ce recul des taux a permis à la Bourse de Paris de s'apprécier de 23,71 % en 1996, sa meilleure performance depuis 1989. Enfin, le franc n'a pas cessé de progresser face au deutschemark, terminant l'année à 3,37 francs pour un mark.

L'environnement économique a été propice à la détente des taux d'intérêt : une croissance faible, avec un produit intérieur brut en hausse limitée de 1,3 % et des prix à la consommation en progression modérée de 1,5 %. L'économie française a aussi obtenu des performances nettement meilleures que sa rivale d'outre-Rhin en matière de comptes extérieurs ou même d'assainissement des finances publiques.

Les investisseurs ont été également impressionnés par la détermination des pouvoirs publics à poursuivre la réduction des déficits budgétaires, à rester fidèles à la politique du franc fort et à maintenir le cap vers la monnaie unique européenne.

Enfin, les taux d'intérêt français sont parvenus à se tenir à l'écart de l'évolution heurtée et défavorable du marché américain des emprunts. Aux Etats-Unis, le rendement du titre de référence à trente ans est remonté de 6 % à 6,70 % après avoir atteint un pic de 7,25 % durant l'été, en raison des craintes de tensions inflationnistes apparues outre-Atlantique et du dynamisme du marché de l'emploi.

Malgré la très forte détente des taux d'intérêt observée en France, le débat monétaire est resté animé tout au long de l'année. Lors de son intervention télévisée du 14 juillet, le président de la République a critiqué directement la politique monétaire française, en déplorant *« le niveau nettement trop élevé des taux d'intérêt »*.

POLÉMIQUE

Ces propos ont été interprétés par les opérateurs comme une volonté délibérée de l'Elysée de déstabiliser le gouverneur de la Banque de France, Jean-Claude Trichet, d'autant que quelques jours plus tard le gouvernement annonçait son intention de poursuivre les anciens dirigeants du Crédit lyonnais, à l'époque où M. Trichet était directeur du Trésor. Il a fallu une mise au point très ferme du premier ministre, Alain Juppé, revenu en catastrophe de vacances, pour calmer les marchés.

Au mois de novembre, la polémique a été relancée par Valéry Giscard d'Estaing, qui, à la surprise générale, a proposé de décrocher le franc du deutschemark. Elle a ensuite été alimentée, en décembre, par les spéculations des opérateurs à propos d'une possible inflexion de la politique monétaire française, dans le sens d'une plus grande souplesse et d'une plus grande indépendance à l'égard de la Bundesbank, à l'occasion du renouvellement d'une partie du conseil de la Banque de France. La nomination, vendredi 3 janvier, de Jean-René Bernard et de Pierre Guillen en remplacement de Jean Boissonnat et Bruno de Maulde n'a pas mis fin à leurs interrogations, ces deux personnalités étant réputées moins attachées à la politique du franc fort que leurs prédécesseurs.

Pierre-Antoine Delhommais

Les Européens restent à la traîne dans la restructuration de l'industrie aéronautique

Les regroupements entre constructeurs américains ont contraint le Vieux Continent à réagir

LES Européens ont été pris de vitesse en 1996 par les Américains dans la course à la restructuration de l'industrie aéronautique. Le 15 décembre, Boeing et McDonnell Douglas ont annoncé leur fusion pour donner naissance au numéro un mondial de l'aéronautique civile et militaire avec un chiffre d'affaires de 48 milliards de dollars (240 milliards de francs environ) pour 1997. Quelques mois auparavant, Boeing avait renforcé son pôle militaire avec le rachat du groupe aéronautique Rockwell, et l'autre géant américain, Lockheed Martin, en acquérant l'électronique militaire de Loral, devenait le premier fournisseur de l'armée américaine.

En Europe, la France a tenté de donner le signal du départ des grandes manœuvres. Jacques Chirac a annoncé, le 22 février, la constitution de quatre *« pôles nationaux »* dans l'aéronautique, l'électronique militaire, l'électromécanique et le nucléaire. Outre la constitution d'un pôle électronique de défense, à l'occasion de la privatisation de Thomson, le président de la République a exigé le rapprochement des deux champions aéronautiques nationaux, l'avionneur privé Dassault, spécialisé dans le matériel militaire, et le constructeur public d'avions civils Aerospatiale. Il leur a demandé de mettre en commun les cellules d'avions, les hélicoptères et les systèmes d'armes au nom de *« l'intérêt national »*.

Non sans mal. Le comité de pilotage des directions de l'Aerospatiale et de Dassault est parvenu à présenter, le 30 juin, les modalités de ce rapprochement. Les réticences de Serge Dassault, le président du groupe du même nom, ont été vaincues par le pouvoir politique, qui a obtenu de l'avionneur privé *« la constitution d'un groupe unique dont l'Etat actionnaire majoritaire détiendra le contrôle effectif »*. Reste à s'entendre, dans les tout premiers jours de 1997, sur les modalités financières.

De son côté, la procédure de privatisation de Thomson échouait. Le gouvernement faisait connaître *« sa préférence »* pour une reprise par le tandem constitué du groupe Lagardère (partie défense) et du coréen Daewoo (partie électronique grand public), mais la Commission de privatisation indiquait en décembre qu'elle contestait ce choix. Une nouvelle procédure devait être trouvée par le gouvernement au début de 1997.

Dans le même temps, l'industrie aéronautique européenne a décidé de restructurer Airbus. Le groupement d'intérêt économique, constitué par le français Aerospatiale (37,9 %), l'allemand Daimler-Benz Aerospace (37,9 %), le britannique British Aerospace (20 %) et l'espagnol Casa (4,2 %), a réussi à s'arroger 40 % des parts de marché mondial des avions civils remportant, notamment, un contrat historique de quatre cents appareils obtenus auprès de la compagnie aérienne américaine USAir. McDonnell Douglas, numéro trois, a dû se mettre sous l'aile du numéro un, Boeing, le 15 décembre.

« POUVOIR DE DÉCISION »

A la veille d'un combat sans merci sur les nouveaux Super-Jumbo (des appareils de plus de cinq cents places), il est indispensable qu'Airbus puisse s'appuyer sur une structure juridique nouvelle pour adapter son offre commerciale, rationaliser sa production et faire appel au marché pour financer ses investissements. *« Il faut qu'Airbus acquière un véritable pouvoir de décision et de maîtrise d'œuvre. Il doit regrouper toutes les fonctions jusqu'à présent dévolues aux partenaires »*, a expliqué Yves Michot, le président d'Aerospatiale. Les Européens avaient promis de trouver un compromis sur la nouvelle structure avant la fin de 1996. L'échéance a dû être reportée au début de 1997.

Faut-il s'en tenir à la mise en commun des usines d'assemblage ? Ou effectuer le grand saut qui permettrait de fusionner véritablement l'ensemble des forces aéronautiques européennes ? En tout cas, *« Daimler-Benz Aerospace, British Aerospace et Casa sont d'accord avec nous : il faut regrouper à la fois nos activités civiles et militaires »*, expliquait Yves Michot au dernier Salon aéronautique de Farnborough, en septembre. *« Nous ne savons pas encore si Airbus sera le noyau de l'industrie aéronautique européenne, regroupant en son sein la défense et l'espace, mais cela est une possibilité clairement identifiée »*, a confirmé Manfred Bischoff, le président de Daimler-Benz Aerospace. La nécessité économique est évidente : face aux 27,7 milliards de dollars (140 milliards de francs) de chiffre d'affaires de Lockeed Martin et aux 48 milliards de dollars du nouveau géant Boeing-McDonnell Douglas, l'Europe doit faire front pour être en mesure de leur opposer une force comparable (environ 30 milliards de dollars pour les quatre européens).

Mais l'accord est difficile à mettre en forme. L'autorité politique européenne manque pour impulser ce type de rapprochement radical. Les liens entre les autorités nationales et leurs industriels restent forts. *« Les Etats contribuent au financement des programmes de recherche militaires et accordent des avances remboursables. Le pouvoir politique exerce en outre une influence sur les contrats à l'exportation »*, explique Yves Michot. Les partenaires européens réfléchissent donc à une organisation nouvelle qui permettrait de résoudre la quadrature du cercle.

Christophe Jakubyszyn

Claude Bébéar, nouvel empereur de l'assurance

En prenant le contrôle de l'UAP, le patron d'AXA place sa société au deuxième rang mondial

AU TERME DE négociations serrées, la mutuelle d'assurance privée AXA a pris, le 12 novembre, le contrôle de l'UAP, numéro un du secteur. La fusion des deux compagnies donne naissance au deuxième assureur mondial, derrière le japonais Nippon Life, et détrône l'allemand Allianz en Europe. Le nouvel ensemble totalise 310 milliards de francs de chiffre d'affaires et gère 2 295 milliards de francs d'actifs. Sa capitalisation boursière atteint 100 milliards. Son bénéfice attendu pour 1997 est de l'ordre de 6,7 milliards de francs.

En saisissant la chance qui s'offrait à lui de mettre la main sur le premier assureur français, Claude Bébéar, le patron d'AXA, fait d'une pierre trois coups : il réalise un coup d'éclat en se hissant au tout premier rang de l'assurance mondiale ; il fait une bonne affaire puisqu'il acquiert l'UAP, qui traverse une mauvaise passe, à un prix raisonnable ; il renforce les activités de son groupe en Europe, alors que, ces dernières années, AXA avait favorisé une croissance externe tournée vers les Etats-Unis et l'Australie.

L'opération est spectaculaire par son ampleur et ses conséquences : non seulement c'est la plus importante jamais réalisée dans le secteur, mais sa mise en



CLAUDE BÉBÉAR

œuvre va rayer de la carte la plus grosse compagnie française, dont le nom même disparaîtra à terme.

Le mouvement d'AXA n'est pas isolé. Il s'inscrit dans un vaste mouvement de concentration observé dans la profession. L'année 1996 a été ponctuée par des rapprochements : les britanniques Royal Insurance et Sun Alliance ont fusionné, créant un ensemble de près de 7,5 milliards de dollars de chiffre d'affaires, baptisé Royal Sun Alliance. L'allemand Allianz a pris le contrôle de la société d'assurance allemande Vereinte Holding AG.

C'est dans le domaine de la réassurance que la course à la taille a été la plus effrénée. Sinistralité oblige : mis à mal par une série de catastrophes naturelles (typhons, ouragans, tremblements de terre) intervenues ces dernières années, et par l'aggravation des risques liés à l'amiante et à la pollution, les réassureurs ont eu du mal à faire face. Nombre d'entre eux ont disparu. Les autres doivent présenter à leurs clients une surface financière de plus en plus solide.

MANŒUVRES PLANÉTAIRES

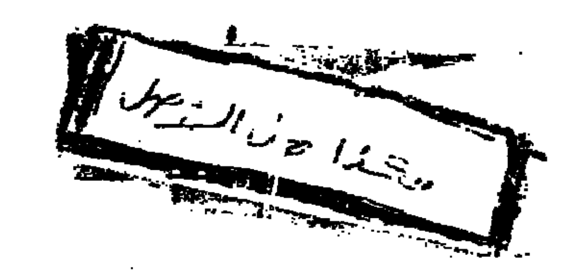
C'est la raison principale des rapprochements amorcés en 1995 avec le rachat par American Re, filiale de General Electric, de deux réassureurs allemands, Frankona et Aachener. En 1996, l'américain General Re a ouvert le bal en acquérant son concurrent National Re. La Scor, numéro un français et sixième mondial, a renforcé ses positions aux Etats-Unis en rachetant l'américain Allstate.

Des opérations modestes, comparées à celles réalisées par les deux grands du secteur, l'allemand Munich Re et le suisse Suisse de Ré, qui se livrent une guerre permanente. Le premier s'est étendu aux Etats-Unis en rachetant American Ré pour 3,3 milliards de dollars, puis s'est renforcé dans l'assurance santé en acquérant, auprès d'Allianz, la société DKV, numéro un dans cette activité. La Suisse de Ré répliquait en s'emparant de la compagnie britannique Mercantile and General, spécialisée elle aussi dans l'assurance santé. Dernière acquisition en date pour le suisse : le premier réassureur italien, l'Unione Italiana di Riassicurazione, filiale de la compagnie d'assurance-vie transalpine INA.

Les Etats-Unis sont restés à l'écart de ces manœuvres. Les professionnels américains ont passé ces dernières années repliés sur eux-mêmes, occupés à remettre leurs affaires en ordre, notamment après le traumatisme de l'ouragan Andrew (16 milliards de dollars de pertes liées aux indemnisations en 1992). Ils pourraient aujourd'hui rentrer dans le jeu, en particulier la compagnie American International Group, pour participer à la redistribution des cartes.

Terrain d'opérations privilégié : l'Europe, dont le marché va se trouver largement dominé par le nouvel ensemble AXA-UAP. Les AGF, privatisées en juin 1996, font l'objet de rumeurs récurrentes de rachat. A moins qu'elles ne prennent elles-mêmes l'initiative en se rapprochant d'une autre compagnie. La privatisation du GAN, prévue par le gouvernement dans le courant de 1997, devrait donner l'occasion à des groupes étrangers de se renforcer, voire de s'implanter, en France.

Babette Stern



26. – **CRÉDIT FONCIER** : Faute de repreneur, le gouvernement annonce le rachat par l'Etat du Crédit foncier (CFF), qu'il gérera jusqu'à sa fin progressive.

AOÛT

1. – **CIC** : Lancement de la *privatisation*, avec la cession de gré à gré, par le groupe public d'assurances GAN, de 67 % du capital. 2. – **THOMSON** : Lancement de la privatisation, l'Etat conservant toutefois le *droit de s'opposer à toute vente d'actif* dans les activités de défense, mais pas dans l'électronique grand public. 7. – **AÉRONAUTIQUE** : Nomination d'Yves Michot à la présidence d'Aérospatiale. 21. – **BALLY** : *Dépôt de* bilan de la filiale française du chausseur suisse. 27. – **CRÉDIT FONCIER** : *Dépôt d'une OPA* par la Caisse des dépôts et consignations (CDC). 30. – **FRAMATOME** : Ouverture de négociations entre le Britannique GEC et le Français Alcatel-Alshtom en vue *d'une fusion* de leur filiale commune GEC-Alshtom avec le constructeur de chaudières nucléaires Framatome. Le gouvernement donne son aval à la privatisation de Framatome.

SEPTEMBRE

3. – **ITALIE** : Démission de Carlo De Benedetti de son poste de président d'administration d'Olivetti. 6. – **AUDIOVISUEL** : Fusion de Canal Plus et du groupe sud-africain NetHold, donnant naissance au plus grand groupe européen de télévision à péage. 11. – **EDF** : Annonce d'un remaniement important de l'état-major, se traduisant par un renforcement des pouvoir du PDG, Edmond Alphandéry, qui est contraint, le 24, par le ministre de l'industrie de revoir son projet de réorganisation. 16. – **THOMSON** : Alcatel Alshtom et Lagardère Groupe se portent candidats au rachat de Thomson-SA. 26. – **AIR LIBERTÉ** : La compagnie aérienne dépose son bilan et est placée sous administration judiciaire pendant six mois.

OCTOBRE

1. – **EUROTUNNEL** : Signature avec les banques créancières d'un accord pour restructurer la dette (proche de 70 milliards de francs). Les cotations en Bourse s'effondrent le 8. 16. – **THOMSON** : Le gouvernement indique sa « préférence » pour le groupe Lagardère (Matra) comme repreneur de *Thomson. Dans ce cadre, Thomson Multimédia* (électronique grand public) serait confiée, pour 1 franc symbolique, au sud-coréen Daewoo, tandis que dans l'électronique militaire, l'Etat conserve un *droit de regard sur les décisions stratégiques*. 17. – **AIR LIBERTÉ** : Nomination de Vincent Bolloré à la tête de la banque Rivaud, actionnaire principal d'Air Liberté. Le 23, le groupe Rivaud se rallie à la solution de sauvetage proposée par British Airways. 21. – **CGM** : La Compagnie maritime d'affrètement (CMA) reprend la Compagnie générale maritime dans le cadre de la privatisation de gré à gré de l'armateur public. **EDF** : Rejet par le Conseil d'Etat de la *réforme* présentée en septembre par Edmond Alphandéry.

NOVEMBRE

6. – **AÉRONAUTIQUE** : La compagnie USAir *commande* 400 Airbus pour un montant de 62 milliards de francs. Le 21, American Airlines commande à Boeing 103 appareils, pour 30 milliards de francs. 12. – **GRANDE-BRETAGNE** : La cour européenne de justice décide que Londres doit appliquer la directive européenne limitant le temps de travail hebdomadaire à 48 heures. **ASSURANCES** : Fusion d'UPA et d'AXA. 14. – **CIC** : Le gouvernement interrompt la privatisation du Crédit industriel et commercial. 21. – **FRANC** : Valéry Giscard d'Estaing se prononce pour l'établissement d'une parité à 7 francs pour 1 euro, ce qui revient à dévaluer la devise française par rapport au mark. 24. – **ITALIE** : La lire italienne revient dans le système monétaire européen (SME), qu'elle avait quitté en septembre 1992. 27.-**GAN** : Nomination de Didier Pfeiffer à la tête du groupe public d'assurances.

DÉCEMBRE

2. – **THOMSON** : Avis défavorable de la Commission de privatisations sur l'offre de reprise par le groupe Lagardère. *Le 4, le gouvernement suspend* la cession de *Thomson et*, le 11, décide une privatisation séparée de Thomson-CSF et Thomson Multimédia. Le 13, Bruxelles annonce une enquête sur la recapitalisation de Thomson Multimédia. 4. – **FRAMATOME** : Départ à la retraite de Jean-Claude Leny, qui dirigea l'entreprise durant un quart de siècle. 6. – **CRÉDIT FONCIER** : Annulation par le Conseil d'Etat de la nomination datant du 29 décembre 1994 de Jean-Pascal Beaufret au poste de sous-gouverneur du Crédit foncier. 11. – *PHARMACIE* : Lancement d'une OPA par le groupe allemand Hoechst sur sa filiale française Roussel Uclaf. 15. – **ÉTATS-UNIS** : Boeing et McDonnell Douglas fusionnent pour créer le numéro un mondial de l'aéronautique, couvrant toutes les activités, du civil au militaire. 19.-**SNCF** : Lancement sur Paris-Lyon du TGV à deux étages. Le 23, annonce des premiers travaux du TGV-Est en 1998.

DISPARITIONS

- **Jean-Marc Vernes**, 76 ans, une des grandes figures du capitalisme français des années 80 (4 avril).
- **Fred Lipmann**, 91 ans, le père des montres Lip (9 novembre).
- **Seymour Cray**, 71 ans, pionnier américain de l'informatique et concepteur de plusieurs lignées de super-ordinateurs (5 octobre).

Au journal *Le Monde*

- **Claudine Escoffier-Lambiotte**, 72 ans, *qui dirigea la rubrique mé*dicale de 1956 à 1988 (4 janvier).
- **Jean-François Sailly**, 49 ans, directeur de la préparation (*28 février*).
- **Jacques Boissel**, 69 ans, directeur juridique de 1964 à 1983 (5 août).
- ***Yves Heller***, 50 ans, journaliste (26 septembre).
- **François Renard**, 67 ans, journaliste (28 septembre).
- **Roger-Pierre Lagrange**, 35 ans, journaliste (24 octobre).
- **Jacques Decornoy**, 59 ans, journaliste (16 décembre).

ENTREPRISES ET MARCHÉS

Les juges volent au secours des actionnaires minoritaires

Des plans sociaux passés à la loupe

LES JUGES ne s'intéressent plus uniquement aux entreprises dans le cadre des affaires de corruption ou de financement de la vie politique. Ils interviennent de plus en plus souvent lorsque les entreprises élaborent des plans sociaux, et volent aussi au secours des actionnaires minoritaires qui s'estiment lésés par le management de l'entreprise ou son actionnaire majoritaire.

Jean-Luc Lagardère a ainsi été mis en examen pour abus de biens *sociaux*, après une *plainte déposée* par un actionnaire minoritaire, Alain Géniteau, qui contestait une *convention d'assistance ayant per*mis à M. Lagardère de s'enrichir personnellement. Le patron de Ma*tra-Hachette est aussi visé par une* plainte déposée par un autre actionnaire, Jean-Pierre Malen, qui *conteste les parités de fusion inter*venue entre Matra et Hachette en 1992.

M. Géniteau a remporté deux autres victoires. D'une part, Jean-Pascal Beaufret a vu sa nomination au poste de sous-gouverneur du Crédit foncier annulée par le Conseil d'Etat, car elle ne respectait pas la loi sur la pantouflage. D'autre part, le tribunal de commerce de Paris a condamné Cerus, holding française de l'homme d'affaires italien Carlo De Benedetti, à rembourser 23 millions de francs ponctionnés illégalement sur sa filiale Valeo.

PLUS D'EFFICACITÉ

Jusqu'à présent, les patrons considéraient avec *détachement* l'activisme des actionnaires minoritaires, notamment celui de Colette Neuville, *présidente* de l'Association de défense des actionnaires minoritaires. Celle-ci se battait pour faire progresser le droit des sociétés : elle soulevait des sujets juridiques intéressants, mais perdait devant les tribunaux, les majoritaires respectant toujours la lettre de la loi. Au contraire, les « *nouveaux* » minoritaires, comme M. Géniteau, visent l'efficacité. Ils repèrent les violations flagrantes, *au moins formelles*, de la loi, attaquent en justice et gagnent.

Par ailleurs, depuis la suppression de l'*autorisation administrative* de licenciement en 1986 et la loi Aubry de 1993 sur la portée des plans sociaux, les syndicats se tournent de plus en plus vers la justice pour faire annuler les plans sociaux. S'ils se font parfois débouter, ils obtiennent souvent gain de cause. En 1996, le cas le plus symptomatique est celui de Danone, qui n'a toujours pas achevé la consultation des représentants du personnel sur les plans sociaux annoncés dès janvier pour supprimer 297 emplois à Strasbourg et à Seclin.

Frédéric Lemaître et Arnaud Leparmentier

Diverses formes de réduction du temps de travail ont commencé à être mises en place

Pour diminuer leurs sureffectifs, certaines recourent à la loi Robien. D'autres préfèrent élargir le dispositif des préretraites

L'ANNÉE 1996 restera-t-elle celle du début d'une prise de conscience générale de la nécessité d'aménager et de réduire le temps de travail ? En tout cas, pour atténuer l'impact de plans sociaux toujours aussi nombreux, beaucoup de firmes ont eu recours à deux dispositifs : les cessations anticipées d'activité et la diminution des heures travaillées dans le cadre du dispositif nouveau de la loi Robien.

Adoptée le 11 juin, entrée en vigueur à la mi-octobre, cette loi réduit de 40 % la première année et de 30 % les deux années suivantes les cotisations sociales patronales des entreprises qui s'engagent à réduire le temps de travail de 10 % pour diminuer ou éviter les suppressions d'emplois. *Si la réduction du temps de tra*vail est de 15 %, la diminution des cotisations s'élève à 50 %, puis à 40 %.

Bien que le dispositif soit contesté par une partie du patronat, en parti*culier par Jean Gandois, président du* CNPF, et par l'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM), en raison de son coût élevé pour la collectivité, les entreprises hésitent rarement à y recourir en cas de plan social.

L'application de la loi Robien devrait permettre de sauver 1 100 emplois sur 4 046 menacés au Crédit lyonnais, où un accord a été signé le 12 *décembre 1996*, 932 *chez* Giat Industries (sur 2 569 suppressions envisagées), 750 sur 2 100 chez Moulinex où un accord est en cours de négociation, 150 sur 1 500 chez Turboméca...

Outre ces exemples *très médiati*sés, la loi Robien va permettre de réduire le nombre de suppressions *d'emplois initialement envisagé chez* Pechiney, Thomson CSF Services Industrie, la Sofresid, Dassault Electro*nique*, Bauman (ameublement), la société mosellane de pistons (équipementier automobile). Mi-dé*cembre, soit deux mois seulement* après son entrée en vigueur, le ministre du travail recensait déjà plus de quatre-vingts entreprises ayant signé un accord pour diminuer leurs sureffectifs dans le cadre de cette loi.

Mais celle-ci n'est pas réservée aux entreprises en difficulté. Les maisons en bonne santé qui réduisent le temps de travail pour embaucher des salariés peuvent également en bénéficier, dans des conditions même plus avantageuses, puisque l'exonération porte sur sept ans alors qu'elles ne s'engagent à maintenir leurs effectifs que les trois premières années. Toujours mi-décembre, Jacques Barrot recensait environ quatre-vingts de ces accords dits *« offensifs »*, dont Yves Rocher et Villages vacances fa*milles*.

DÉCLIC

Les partisans de la loi Robien voient dans ce dispositif le déclic qui permet, enfin, aux chefs d'entreprise *d'embaucher. Ses détracteurs dé*noncent l'effet d'aubaine qu'elle représente pour des entreprises en expansion qui, de toute façon, auraient embauché, ou l'effet anesthésiant qu'elle risque d'avoir sur des entreprises en difficulté qui ne font que retarder l'échéance de la restructuration.

Le coût de la mesure divise également les experts. Chacun s'accorde à dire qu'il est *a priori élevé* pour l'Etat, qui rembourse à la Sécurité sociale le manque à gagner lié aux exonéra*tions des charges. En revanche, les* régimes de retraite complémentaire sont gagnants puisqu'ils voient leur *nombre de cotisants progresser. Le* système d'assurance-chômage l'est également puisque le nombre de personnes à indemniser doit diminuer et le nombre de cotisants augmenter. Edmond Maire, président de VVF, rendant publics les calculs du Bureau d'information et de prévisions économiques (BIPE), estime *que le coût total net pour les régimes* sociaux ne s'élève qu'à 10 000 francs par emploi et par an. En revanche, l'UIMM fait remarquer que *« les caisses ne sont pas les mêmes »* et s'en tient au coût pour le budget de l'Etat : plus de 140 000 francs par emploi créé la première année et 108 000 francs les années suivantes.

Les débats sur ce thème au sein du patronat sont loin d'être clos. Dans le premier entretien accordé depuis sa nomination à la présidence de la commission sociale du CNPF, Didier Pineau-Valencienne, par ailleurs président de Schneider, reconnaît qu'il *« ne partage pas complètement »* l'avis de Jean Gandois sur la loi Robien (*Le Monde* du 27 décembre 1996).

Le patronat est également divisé sur l'autre dispositif de réduction du temps de travail : les cessations anti*cipées d'activité. La restructuration* de la sidérurgie en témoigne, les préretraites n'ont pas l'attrait de la nouveauté. *Tout au long de l'année 1996*, les pouvoirs publics, mais également les chefs d'entreprise et les syndicats, leur ont donné une nouvelle jeunesse ! C'est ainsi qu'en novembre le conflit des routiers, provoqué par une durée excessive des temps de travail hebdomadaires et mensuels, s'est soldé, certes, par un décret réglementant ces durées, mais surtout par l'octroi de la retraite à cinquante-cinq ans pour les chauffeurs routiers ayant conduit un camion durant plus de vingt-cinq ans.

Dans les semaines *qui ont suivi* ce conflit, des grèves ont également affecté plusieurs entreprises de transports urbains, en particulier à Toulouse et Rouen, pour obtenir de cesser le travail à cinquante-cinq ans. Ceux-ci estiment que la violence à laquelle ils sont de plus en plus souvent confrontés justifie un départ anticipé à la retraite.



Revendiquée dans les transports routiers par les syndicats, au nom des conditions de travail, la préretraite peut également être réclamée par les employeurs. Déplorant une pyramide des âges déséquilibrée qui mine leur compétitivité, les présidents de Renault et du groupe PSA ont effectué mi-1996 une démarche commune pour demander aux pouvoirs publics l'autorisation de se séparer *de 40 000 ouvriers de plus de* cinquante ans. En échange, les deux constructeurs s'engageraient à embaucher 14 000 jeunes. Après avoir nommé deux experts, le gouvernement fera prochainement connaître sa réponse.

Celle-ci devrait être négative. Dans son budget 1997, le gouvernement vient en effet de rendre plus coûteux pour les entreprises l'accès aux dispositifs de préretraites progressives. Surtout, il a refusé aux secteurs du bâtiment et des travaux publics, pourtant bien plus sinistrés que l'automobile, la possibilité de se séparer de 30 000 personnes de plus de cinquante-cinq ans.

*Si Jacques Barrot, ministre du tra*vail, peut voir d'un œil relativement favorable ces préretraites qui n'ag*gravent pas les chiffres du chômage*. Jacques Barrot, ministre des affaires sociales, ne peut que s'inquiéter du raccourcissement de la durée de vie active alors que l'espérance de vie augmente de quatre mois par an. D'autant que, toutes les statistiques le démontrent : les préretraites n'ont eu jusqu'à présent *aucune incidence* favorable sur l'emploi des jeunes.

Frédéric Lemaître

Le secteur public français se cherche toujours un avenir

Comment gérer les entreprises nationalisées ? Le gouvernement oscille entre la déréglementation et... l'attente

DOS AU MUR, le gouvernement français peine à redéfinir le sort des *entreprises nationalisées*. Pris entre les difficultés budgétaires, le mouvement de déréglementation en Europe *et la crainte des mouvements* sociaux, il a été contraint, tout au long de 1996, de gérer à vue un secteur public *plus restreint, mais plus* compliqué qu'il y a dix ans.

Redoutant les libéralisations brutales, à l'image de celle à l'œuvre dans le transport aérien, la France a tenté de promouvoir une déréglementation maîtrisée au sein de la *Communauté européenne*, en défendant la notion de *« service public à la française »*. Après neuf ans de *discussions*, les *ministres européens* de l'énergie ont réussi à trouver un accord, le 20 juin, sur la libéralisation de l'électricité en *Europe*. Celle-ci est limitée aux seuls gros clients. En contrepartie, la France a obtenu que la directive précise les obligations de service public des producteurs et distributeurs, et a sauvegardé l'essentiel de la structure d'EDF.

Dans les autres domaines, Paris n'a pas su trouver ses marques face à ses partenaires européens. Un ac*cord a été trouvé in extremis*, le 18 décembre, dans les services postaux, mais avec une portée très limi*tée : le texte concerne* la libéralisation du courrier de plus de 350 grammes, soit 2 % du chiffre d'affaires de La Poste. Dans les chemins de fer, la France s'est opposée à toute libéralisation étudiée par Bruxelles. Il a préféré suspendre *aussi son projet* de réforme de la SNCF.

Cet attentisme contraste avec la *politique suivie* à l'égard *des entre*prises privatisables. Alors que la pression budgétaire s'accentue, l'Etat entend vendre au plus vite les *sociétés inscrites* dans la *loi de pri*vatisation de 1993. Grâce à la vente des AGF et de quelques participations, comme *celles de Total* et d'Elf, le ministère des finances est parvenu à encaisser 26 milliards de francs de recettes de privatisation.

MÉFIANCE GÉNÉRALE

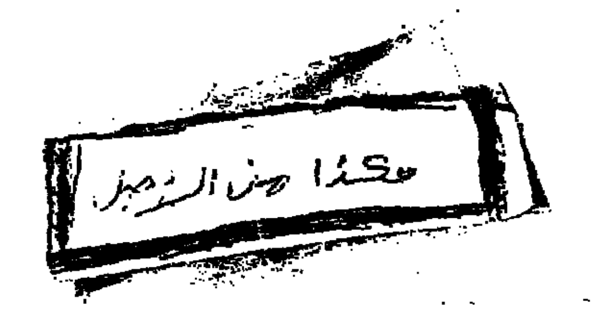
Mais toutes les autres cessions, lancées de gré à gré, ont posé problème. Peu transparentes, ces procédures ont suscité la méfiance générale. *Tandis que la Compagnie* générale maritime, cédée en novembre à l'armateur Jacques Saadé, connaît ses premiers malaises, le gouvernement a dû reporter, devant les multiples protestations, la privatisation du CIC, le 14 novembre, *et surtout* celle de Thomson, le 4 décembre.

Annoncée en février, la privatisation du groupe d'électronique *grand public et de défense devait* être la pierre angulaire de la restructuration de l'armement français. *Deux candidats étaient en lice* : Alcatel-Alsthom et Matra, pour lequel le gouvernement a fait connaître, en octobre, sa *préfé*rence. La proposition du groupe de Jean-Luc Lagardère était de racheter Thomson, recapitalisé au préalable par l'Etat à hauteur de 11 milliards de francs, pour un franc symbolique, puis de céder la partie grand public *au coréen Daewoo* et de ne conserver que la partie militaire (Thomson-CSF).

*Jugeant que les intérêts patrimo*niaux de l'Etat n'étaient pas préservés, la Commission de privatisation, chargée d'examiner ce schéma de reprise, a émis un avis négatif. Le 4 décembre, le gouvernement a dû suspendre la privatisation du groupe. Il a décidé de vendre *Thomson en deux étapes*, en commençant par la branche militaire. La partie grand public, très *endettée*, pourrait rester entre les mains de l'Etat jusqu'à son redressement.

Le gouvernement va-t-il tirer les leçons de ces échecs successifs et mettre au point des procédures plus claires, qui permettent de tracer un avenir pour les entreprises restant à privatiser ? A l'exception de France Télécom, entreprise florissante, *dont 20 % du capital* doivent être mis en Bourse en avril, les groupes dont l'Etat a encore la gestion sont en *posture délicate*. Sans réflexion globale, la gestion du secteur public risque d'osciller entre l'immobilisme et le désengagement à tout va.

Martine Orange



Chronologie

JANVIER

7. – **RUGBY** : Le Stade toulousain remporte la première Coupe d'Europe en s'imposant (21-18) à Cardiff.
14. – **RALLYE** : Victoire du motard italien Edi Orioli (Yamaha) et de l'équipage français Pierre Lartigue-Michel Périn (Citroën) dans le rallye-raid Grenade - Dakar.
29. – **SIDA** : Les premiers résultats d'un traitement du sida associant trois médicaments antiviraux sont rendus publics à Washington.

FÉVRIER

12. – **SIDA** : L'épiscopat français admet que la prévention de la transmission du virus du sida nécessite le recours au préservatif. 14. – **ESPACE** : La nouvelle fusée chinoise *Longue-Marche 3 B* explose au décollage. 25. – **ESPACE** : Echec de la NASA et de l'Agence spatiale italienne (ASI) dans leur tentative conjointe de larguer un satellite captif depuis la navette spatiale. 16-22. – **ENVIRONNEMENT** : Echouage du pétrolier *Sea Empress* au large de Milford Haven, au Pays de Galles. 17. – **ECHECS** : Garry Kasparov, champion du monde russe du jeu d'échecs, gagne contre le super-ordinateur d'IBM *Deep Blue*.
26. – **SIDA** : Le Conseil national du sida (CNS) recommande de tirer au sort les malades à qui seront prescrits des antiprotéases, tant que leur mise à disposition à partir des Etats-Unis sera insuffisante. Alain Juppé s'y oppose le 28.

MARS

7. – **SIDA** : Le Comité consultatif national d'éthique (CCNE) n'exclut pas le tirage au sort préconisé par le Conseil national du sida (CNS), mais évoque cette hypothèse comme une « *ultime possibilité* ». Le 11, les firmes Merck et Abbott annoncent que les malades du sida pourront recevoir des antiprotéases. 14. – **GÉNÉTIQUE** : Les chercheurs français du Généthon publient la première carte complète du génome humain.
16 – 17. – **FOOTBALL** : Le championnat d'Italie de football est suspendu et la 26e journée reportée pour cause de grève des joueurs.

MAI

5. – **FOOTBALL** : Pour la quatrième fois en cinq ans, Eric Cantona est sacré champion d'Angleterre avec le club de Manchester United. 18. – **FOOTBALL** : Auxerre remporte le championnat de France de D1. 19. – **FORMULE 1** : Premier succès d'une Ligier depuis 1981 avec la victoire d'Olivier Panis au Grand Prix de Monaco.

JUIN

1er. – **RUGBY** : Le Stade toulousain conserve, pour la troisième année consécutive, son titre de champion de France, en battant Brive en finale (20 à 13) au Parc des Princes, à Paris. 4. – **ESPACE** : La nouvelle fusée européenne Ariane 5 explose quarante secondes après le lancement de son premier tir de qualification, à Kourou (Guyane). 6. – **SIDA** : Le deuxième sidaction organisé sur huit chaînes de télévision ne recueille qu'à peine le quart des fonds réunis lors de la première édition de 1994, et déclenche une polémique.
8 et 9. – **TENNIS** : La finale dame des Internationaux de tennis de Rolland-Garros est remportée, le 8, par l'Allemande Steffi Graf, opposée à l'Espagnole Arantxa Sanchez-Vicario (6-3, 6-7, 10-8). Le 9, Evgueni Kafelnikov est le premier Russe à remporter le tournoi, face à l'Allemand Michael Stich (7-6, 7-5, 7-6).
8-30. – **FOOTBALL** : A l'issue des championnats d'Europe, l'Allemagne obtient son troisième titre en battant en finale la République tchèque (2-1) dans une prolongation interrompue par la « mort subite ».
14. – **ENVIRONNEMENT** : L'Assemblée nationale adopte la gratuité des transports en commun en cas de dépassement des seuils de pollution.
15. – **SANTÉ** : Un décret du ministère de l'agriculture ajoute la « *tremblante du mouton* » à la liste des maladies « *réputées contagieuses* ». 20. – **FORMULE 1** : Renault annonce son retrait de la compétition à la fin de 1997. Le 25, le président d'Elf-Antar-France annonce que son groupe abandonnera la formule 1 à la fin de la saison.

JUILLET

3. – **SANTÉ** : Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales, annonce l'interdiction définitive de l'amiante, à compter du 1er janvier 1997, sur le territoire français.
4. – **FOOTBALL** : Jean-Claude Gaudin, maire de Marseille, annonce la reprise de l'Olympique de Marseille par la société Adidas.

EN VEDETTE

■ **ROBERT CURL** Jr et Richard Smalley, Américains, ainsi que Harold Kroto, Britannique, Prix Nobel de chimie pour la découverte des fullerènes, molécules-cages composées d'atomes de carbone.
■ **PETER DOHERTY** (Australien) et Rolf Zinkernagel (Suisse), Prix Nobel de médecine pour leurs travaux sur « *la spécificité de la défense immunitaire à médiation cellulaire* ».
■ **XAVIER GOUYOU BEAUCHAMPS**, nouveau président de France Télévision après le départ de Jean-Pierre Elkabbach.
■ **DAVID LEE**, Douglas Osheroff et Robert Richardson, tous trois Américains, Prix Nobel de physique pour la découverte de la superfluidité de l'hélium.
■ **MARIE-JO PÉREC**, athlète, auteur d'un doublé 400 et 200 mètres lors des JO d'Atlanta.
■ **PARIS-SAINT-GERMAIN** remporte, le 8 mai, la Coupe d'Europe des vainqueurs de Coupe.

AUJOURD'HUI

Atlanta, les derniers Jeux olympiques « à l'américaine »

Sport. De nombreuses imperfections ont révélé les travers du gigantisme et du sport-business

CETTE larme qui roule sur le visage de Michael Johnson, statue figée de bonheur sur le podium du stade d'Atlanta, est un concentré d'émotion olympique. Comme un aveu d'humanité dans un bloc de détermination. Le sprinter texan était venu aux Jeux avec l'ambition affichée d'en être le roi. Vainqueur sur 400 m, récidiviste sur 200 m avec, à la clé, un record du monde inouï (19 s 32), il a tenu ses promesses d'exploit.

A force de travail et de volonté, cet athlète a transformé la légendaire incertitude du sport en glorieuse fatalité. Sa cuirasse d'homme-robot pouvait se fendre en un large sourire satisfait, une fois l'arrivée franchie. Il a triomphé de la plus belle des manières, piétiné les doutes qui souvent entravent la course des favoris. A son instar, le spectacle sportif offert par les Jeux d'Atlanta n'a pas déçu. Il restera comme une réussite totale, inespérée même pour la délégation française qui fit l'exceptionnelle moisson de 37 médailles, dont 15 d'or.

> Tant d'économies de bouts de chandelle, tant d'âpreté au gain, ont abouti à un bricolage géant qui ne sied pas à l'image de perfection rêvée pour l'olympisme

Sur les mêmes distances que Johnson, Marie-José Pérec a été d'une ponctualité de reine. Même politesse de la part de Carl Lewis. Dans un dernier coup de rein sur le sautoir en longueur, le « King » vieillissant a arrondi son capital de médailles d'or et fait fondre enfin l'Amérique d'une admiration affectueuse à son égard. Au terme de la quinzaine, les Etats-Unis étaient bien le vainqueur attendu de la plus universelle des manifestations. En trustant 101 médailles sur les 842 mises en jeu, les sportifs américains ont flatté l'orgueil national, sans pour autant écraser le reste du monde : sur les 197 délégations présentes au rendez-vous, 78 ont accédé aux podiums.

Les aléas, que l'on croyait réservés au domaine de la compétition, ont surtout affecté les certitudes qui avaient présidé au choix d'Atlanta pour ces Jeux du Centenaire. Pour ce rendez-vous symbolique, la célébration du sport-business au pays de Coca-Cola serait forcément impeccable. Ce ne fut pas le cas. Au fil des jours, la chronique a comptabilisé les lacunes d'une organisation mal rodée : le système informatique pour l'information des 15 000 journalistes, bien qu'estampillé IBM, resta muet ou bègue, et les navettes pour le transport des 10 000 athlètes se sont entêtées à ignorer les horaires et les bons itinéraires. Comme si l'intendance de cette fête planétaire était au-dessus des forces de la première puissance mondiale.

La pagaille battait son plein, le 27 juillet, lorsque, vers une heure du matin, une bombe tua deux personnes. Dans le parc du Centenaire, transformé en kermesse commerciale sous les yeux de la statue de Pierre de Coubertin, des mains criminelles avaient profité des approximations du système de sécurité pour déposer un engin de mort. Le visage rond de Richard Jewel, ce vigile désigné du doigt par les médias américains et arrêté à grand spectacle avant d'être disculpé trois mois plus tard, allait-il supplanter celui de Michael Johnson dans la mémoire des Jeux ? Les dirigeants du Comité international olympique (CIO) l'ont craint un instant et risqué des critiques à peine diplomatiques. Ils se mordaient les doigts d'avoir abandonné « leur » événement à une organisation privée.

L'obsession du profit avait fait perdre de vue au comité d'organisation (ACOG) l'élémentaire prudence qui consiste à tester les systèmes avant de les mettre en œuvre. Tant d'économies de bouts de chandelle, tant d'âpreté au gain, ont abouti à un bricolage géant qui ne sied pas à l'image de perfection que Juan Antonio Samaranch, président du CIO, rêve pour l'olympisme.

D'autant que le résultat financier des Jeux apparaît comme un camouflet pour l'ACOG qui tarde à rendre ses comptes. Au début de 1997, William Payne, le président de l'ACOG, racle encore les fonds de tiroir pour ne pas subir la honte d'un bilan dans le rouge ou en équilibre précaire.

Atlanta a marqué un arrêt dans la politique du « toujours plus » suivie depuis quinze ans par le mouvement olympique. Plus de participants, plus de disciplines sportives, plus de téléspectateurs pour plus d'argent. La maîtrise du gigantisme est déjà l'une des priorités de Sydney pour ceux de l'an 2000. Si les Etats-Unis ont accueilli, du 19 juillet au 5 août, « *les plus grands Jeux de l'Histoire* », l'idée de la privatisation du sport au nom de la libre entreprise y est morte.

Sur le plan purement sportif, le fiasco de la Grande-Bretagne, repartie d'Atlanta avec une seule médaille d'or, a confirmé les limites du libéralisme exacerbé pour la préparation d'une élite nationale. Le succès français a été le contre-exemple dont plusieurs pays se sont déclarés jaloux. Les performances des judokas, des escrimeurs et des cyclistes, mais aussi des rameurs, des lutteurs et des tireurs, ont valorisé l'organisation « à la française » du sport de haut niveau, subtil équilibre entre le tout-étatique et le tout-libéral.

La volonté du ministère du budget de supprimer la mise à disposition des cadres techniques aux fédérations a ulcéré la délégation française au début des Jeux. Les résultats exceptionnels ne rendent que plus étrange la volonté réitérée depuis par l'Etat de diminuer son aide et de se désengager du sport.

Jean-Jacques Bozonnet

Et les téléphones portables poussèrent comme des champignons...

Télécommunications. Plus de deux millions de Français ont succombé à leurs charmes

UNE vraie fringale ! En un an, le nombre d'abonnés aux réseaux de téléphones portables en France a littéralement explosé. Fin novembre, selon la Direction générale des postes et télécommunications, le cap des deux millions d'abonnés a été franchi, ce qui représente un taux de croissance de 39 % en un an. Objet de consommation à part entière, le « *portable* » aura tenu la vedette dans la hotte du Père Noël. On estime qu'en décembre 1996 150 000 appareils se sont vendus.

Cette ruée sur les instruments de communication mobile s'explique par l'entrée en lice des particuliers. D'abord réservé *de facto* aux hommes d'affaires, le téléphone mobile a aussi conquis la vie privée. Dans les gares, les trains, les aéroports, les voitures, mais aussi dans la rue, on dégaine son portable. Pour dire quoi ? D'après les enquêtes réalisées par les opérateurs, les conversations sont généralement utilitaires. Prévenir que l'on aura un peu de retard ou que l'on se charge d'acheter la baguette de pain.

Si le portable s'immerge dans la vie quotidienne d'un nombre croissant de personnes (toutefois, seul un Français sur vingt-cinq est équipé, ce qui est bien en deçà de la plupart des autres pays européens), c'est aussi grâce à la baisse des prix. La mise en concurrence progressive de trois opérateurs – France Télécom, SFR et Bouygues – a engendré une guerre des tarifs. Le prix des abonnements est régulièrement revu à la baisse et les offres promotionnelles déferlent, sous forme de forfaits variables selon les horaires d'utilisation et les distances d'appel. Le consommateur est souvent désorienté devant une telle bousculade. Non seulement les propositions qui lui sont faites sont trop complexes pour être aisément comparées (la définition des heures creuses change selon les formules), mais, en outre, l'achat du téléphone est distinct de l'abonnement souscrit.

En fait, les opérateurs « subventionnent » le prix des appareils pour vendre plus facilement leurs services. Séduisante, cette pratique commerciale est dangereuse pour l'acheteur qui, au bout de quelques mois, risque de découvrir que sa facture téléphonique est beaucoup plus élevée qu'il ne l'escomptait.



TARIFICATION À DEUX VITESSES

Autre piège : si les communications « *sortantes* », émises à partir du portable, font l'objet de rabais (certains appels sont fixés à 1 franc la minute), les appels « *entrants* » coûtent 3,71 francs la minute au plein tarif (curieusement, les opérateurs ont tous alignés leurs prix...). Cette tarification à deux vitesses aboutit à faire financer une partie du réseau de téléphonie mobile par les abonnés du classique téléphone filiaire.

Le marché de la radiomessagerie a également le vent en poupe. Ces petits récepteurs de messages numériques ou alphanumériques émis par l'intermédiaire du téléphone ou via le Minitel sont la coqueluche des moins de 25 ans. Ceux-ci peuvent ainsi communiquer en permanence – souvent, grâce à des messages codés – avec leur entourage amical et familial. Les ventes ont doublé en six mois. Cette prolifération perturbe parfois le jeu social. De nouvelles règles de politesse s'ébauchent. De manière parfaitement informelle, une trêve généralisée des portables a été décrétée dans les restaurants et les lieux de spectacles.

Dans certaines entreprises, chacun doit s'abstenir d'utiliser son portable pendant les réunions. Fait révélateur, les opérateurs mettent de plus en plus en exergue les services permettant d'être contacté sans être dérangé. Il est possible de recevoir, sur l'écran de son appareil, un court texte (par radiomessagerie) pouvant être consulté discrètement ou d'être avisé de la présence d'un message préalablement stocké sur une boîte vocale. Conséquence inattendue de cette sélectivité : la réhabilitation des opératrices téléphoniques, qui transmettent des messages « en différé »...

Jean-Michel Normand

Yannick Noah, le bonheur version Coupe Davis

Tennis. Exalté, exaltant, le capitaine de l'équipe de France a su galvaniser ses troupes

AU-DEHORS de l'ancienne usine de production de voitures Saab, qui abrite la compétition, la nuit est tombée depuis des lustres sur la ville suédoise. A l'intérieur, le temps ne sait plus très bien où il en est même si les montres, ce dimanche 1er décembre à Malmö, indiquent près de vingt-trois heures.

Yannick Noah semble être sur cet étonnant court de tennis depuis toujours, il y trépigne depuis plus de neuf heures. Sa bouche se plie souvent, des mimiques témoignant de l'angoisse qui le ronge. Le capitaine de l'équipe de France de tennis est exténué. Trois jours de rencontres incertaines ont mis à l'épreuve ses nerfs.

Devant lui, petit soldat aux yeux éperdus, Arnaud Boetsch s'apprête à défendre trois balles de match sur son service face à Nicklas Kulti. La foule suédoise gronde d'aise, les sept cents supporters français massés dans un coin de la salle hésitent entre les larmes et les encouragements.

Arnaud sauve une première balle de match, Yannick Noah hoche la tête. Une deuxième s'enfuit, le capitaine serre les poings et ne cesse plus de regarder son joueur. La troisième balle évanouie, il hurle. Quelques minutes plus tard, au bout d'un match de près de cinq heures, il regarde Arnaud Boetsch claquer un dernier coup droit et puis s'agenouiller. Comme en 1991, la France gagne la Coupe Davis.



YANNICK NOAH

L'équipe vient de vivre un incroyable week-end. Donnée perdante par tous sauf par les membres qui la compose, cette poignée de joueurs vient de battre la Suède, l'un des pays les plus attachés à la Coupe Davis. Certes, vendredi 29 novembre, lors du match d'ouverture, l'immense Stefan Edberg, dont c'est l'ultime compétition, s'est tordu la cheville et a laissé filer la partie contre Cédric Pioline. Thomas Enqvist a égalisé contre Arnaud Boetsch, mais toutes les chances sont permises. Stefan Edberg déclare forfait le dimanche et laisse à la France le désir d'espérer.

AU BOUT DE SES FORCES

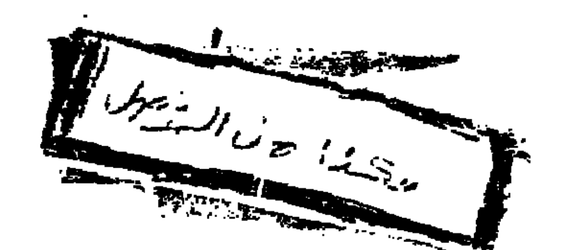
Pendant cette journée folle de neuf heures et douze minutes de tennis où, pour la première fois, le « saladier d'argent » se décide dans le cinquième set du cinquième match, Cédric Pioline va être à deux points de la victoire, où Arnaud Boetsch passe près de la catastrophe et va au bout de ses forces devant un Nicklas Kulti qui n'en peut déjà plus, perclus de crampes. Yannick Noah est resté au bord du court, comme un métronome des émotions.

Le capitaine s'est agenouillé, a encouragé, plaisanté ou massé. Il a toujours voulu y croire : « *Cela veut dire quoi être favoris ? Et la logique c'est quoi ?* », tonnait-il depuis l'accession en finale, en septembre.

Comme en 1991 où il fit de Guy Forget et d'Henri Leconte les héros de la victoire en Coupe Davis contre les Etats-Unis, Yannick Noah a aussi su préparer ses joueurs à l'exploit tout au long des rendez-vous de l'année. Ainsi, au cours des stages de préparation, il leur fait apprécier la vie de groupe, eux qui vivent toute l'année dans un milieu individualiste. Pour tout cela, les joueurs l'aiment et le respectent chacun à sa façon : le vétéran Guy Forget pour son expérience ; le nouveau, Guillaume Raoux, pour avoir eu sa chance en Coupe Davis ; Arnaud Boetsch pour les impulsions données à sa carrière ; Cédric Pioline, le solitaire, seulement heureux d'une aventure collective.

La victoire et le bonheur galvanisateur de Yannick Noah vont avoir des échos inattendus. A la demande de l'équipe de France de Fed Cup, l'équivalent féminin de la Coupe Davis, et avec l'aval de la Fédération française de tennis, Noah sera également le capitaine des filles pour l'année 1997. Ces dames, jamais arrivées en finale de la Fed Cup, sont enchantées.

Bénédicte Mathieu



6 et 7. – TENNIS : Au tournoi de Wimbledon, l'Allemande Steffi Graf obtient, face à l'Espagnole Arantxa Sanchez, son septième titre (6-3, 7-5). Le 7, le Néerlandais Richard Krajicek bat l'Américain MaliVai Washington par (6-3, 6-4, 6-3).
14. – SANTÉ : Lors de son intervention télévisée, Jacques Chirac annonce la fermeture de la faculté de Jussieu pour cause de pollution à l'amiante d'ici à la fin de l'année.
19. – JO : Bill Clinton ouvre les Jeux olympiques du Centenaire à Atlanta. 21. – CYCLISME : Le Danois Bjarne Riis remporte la 83e édition du Tour de France devant l'Allemand Ullrich et le Français Richard Virenque.

AOÛT

4. – JO : Après seize journées de compétition, les Jeux olympiques s'achèvent sur le triomphe des Etats-Unis qui totalisent 101 médailles, dont 44 en or. La France, avec 37 médailles, dont 15 d'or, se classe en 5e position des 79 pays victorieux. 11. – FORMULE 1 : Lors du Grand Prix de Hongrie, le Canadien Jacques Villeneuve et son coéquipier Damon Hill donnent à l'écurie anglaise Williams sa huitième victoire au championnat des constructeurs de formule 1.
15-25. – PARALYMPIQUES : Les Jeux paralympiques rassemblent à Atlanta 3 500 athlètes. Avec 157 médailles, dont 46 d'or, les Américains terminent à la première place, la France se classant 6e avec 95 médailles, dont 35 d'or.
17. – ESPACE : Première femme française astronaute, Claudie André-Deshayes décolle du cosmodrome de Baïkonour (Kazakhstan) pour une mission scientifique de deux semaines à bord de la station spatiale russe Mir, à laquelle son vaisseau Soyouz s'amarre le 19.

SEPTEMBRE

6. – CYCLISME : Le coureur cycliste britannique Chris Bornan pulvérise le record de l'heure en parcourant 56,3759 km, alors que le précédent record détenu depuis le 5 novembre 1994 par le Suisse Tony Rominger était de 55,291 km. 8. – TENNIS : A l'US Open, l'Américain Pete Sampras conserve son titre, en battant son compatriote Michael Chang en trois sets, 6-1, 6-4, 7-6 (7-3). L'Allemande Steffi Graf domine l'Américaine Monica Seles en deux sets, 7-5, 6-4. 26. – ESPACE : La navette américaine Atlantis récupère à bord de la station orbitale russe Mir, l'astronaute Shannon Lucid qui y séjourne depuis le 24 mars.

OCTOBRE

9 et 13. – CYCLISME : Aux championnats du monde à Lugano (Suisse), Jeannie Longo conserve le titre de championne du monde, acquis en Colombie en 1985, dans l'épreuve contre la montre. Le 13, le Belge Johan Museeuw devient champion du monde sur route. 13. – FORMULE 1 : En remportant le Grand Prix du Japon à Suzuka, le Britannique Damon Hill devient champion du monde des conducteurs de formule 1. 18. – TÉLÉPHONE : Onze ans après l'introduction des numéros d'appels à 8 chiffres, France Télécom passe à la numérotation à 10 chiffres. 26. – CYCLISME : La Française Jeannie Longo améliore le record de l'heure en parcourant, à Mexico, 48,159 km.

NOVEMBRE

3. – TENNIS : Le Suédois Thomas Enqvist remporte l'Open de Paris en battant le Russe Evgueni Kafelnikov (6-2, 6-4, 7-5).
6. – AUTOROUTE : L'autoroute urbaine à péage A14, reliant Orgeval (Yvelines) à la Défense, est mise en service.
6. – ESPACE : Les Etats-Unis envoient la sonde *Mars Global Surveyor*, qui doit cartographier la planète Mars. Le 18, la sonde spatiale russe *Mars-96* s'abîme dans le Pacifique à la suite d'une défaillance du lanceur *Proton*. 18. – TÉLÉVISION : Une « signalétique anti-violence » est appliquée à l'ensemble des chaînes généralistes. 18. – INCENDIE : Un incendie dans le tunnel sous la Manche fait huit blessés, et endommage fortement une des voies entre Calais et Folkestone, interrompant la circulation ferroviaire.

DÉCEMBRE

1er. – TENNIS : L'équipe de France de tennis bat la Suède en finale de la Coupe Davis, à Malmö. 4. – ESPACE : La sonde américaine *Mars Pathfinder* est tirée de Cap Canaveral, en direction de Mars, où elle devrait se poser le 4 juillet 1997, pour y déposer une station scientifique fixe et un robot explorateur. 6-7. – TÉLÉTHON : Record de promesses de dons (388 285 047 francs) lors du dixième Téléthon.
10. – MALADIES : Une équipe de chercheurs franco-américains révèle qu'un mécanisme fondamental de la genèse des maladies neurodégénératives d'origine héréditaire a été trouvé. 17. – « VACHE FOLLE » : John Major propose un nouveau plan d'abattage plus conforme à ce qu'exige l'Union européenne. Le 20, la France ferme ses frontières aux bovins suisses. 24. – SURGÉNÉRATEUR : Arrêt de Superphénix pour six mois de travaux. 27. – VOILE : Dans le Vendée Globe, le Britannique Pete Gross récupère Raphaël Dinelli, en perdition dans les « cinquantièmes hurlants ».

DISPARITIONS

● **Marcel Bleustein-Blanchet**, 89 ans, fondateur de Publicis en 1927 (11 avril).
● **Robert Hersant**, 76 ans, patron du principal groupe de presse français (21 avril).
● **Luis-Miguel Dominguin**, 69 ans, le torero ami de Pablo Picasso et inspirateur de récits d'Ernest Hemingway (8 mai).
● **Timothy Leary**, 75 ans, « pape » du mouvement psychédélique (31 mai).
● **Henri Jammet**, 76 ans, médecin radiologiste, pionnier de la protection contre les radiations (19 août).
● **René Lacoste**, 91 ans, le dernier des « Quatre mousquetaires » de tennis et l'inventeur de la chemise au crocodile (12 octobre).
● **Germaine Soleil**, 83 ans, figure emblématique de la voyance radiophonique (27 octobre).
● **Roger Lanzac**, 74 ans, le Monsieur Loyal de la télévision française (25 novembre).

AUJOURD'HUI

La télévision a fait sa révolution numérique

Audiovisuel. En France, trois bouquets de programmes convoitent un marché prometteur

QUI s'en souvient encore ? Ils avaient pour nom 16/9, D2 Mac Paquet, TVHD. Ils devaient assurer l'avenir de la télévision. Las : en 1996, la télévision a fait sa révolution numérique. A l'amélioration de la qualité de l'image et du son, les opérateurs de télévision ont d'abord choisi la multiplication des chaînes. A la base de ce bouleversement se trouve un procédé venu tout droit de l'informatique : la compression numérique.

Numérisés, c'est-à-dire transformés en longues suites de 0 et de 1, les images et les sons peuvent être ensuite comprimés. Ainsi réduits à l'essentiel, ils peuvent voyager plus légèrement. En mode numérique, un opérateur ne transmet que ce qui change d'une image à l'autre. La couleur du ciel ou la teinte d'un costume restent constantes tout au long d'une émission et n'ont donc pas besoin d'être diffusées en continu. En revanche, les mouvements font l'objet d'une retransmission.

Grâce à la compression numérique, un satellite peut désormais réémettre huit à dix fois plus de chaînes de télévision qu'en mode analogique. Une aubaine pour tous les satellito-opérateurs : le coût de transport par satellite d'une chaîne est passé de près de 30 millions de francs par an à moins de 5 millions.

Une telle baisse des prix ne pouvait qu'aiguiser les appétits. A l'exemple des États-Unis où la télévision numérique est une réalité depuis plusieurs années. Trois bouquets de programmes s'y disputent déjà les faveurs des téléspectateurs. Deux autres ensembles de programmes devraient venir compléter cette concurrence. Premier lancé, le bouquet Directv vient de franchir le seuil des deux millions d'abonnés. Primestar, son plus sérieux rival, dispose d'un million et demi de souscripteurs. Outre la quantité de programmes proposés par les bouquets, c'est la qualité des images et du son numérique qui a séduit les abonnés américains aux prises jusqu'alors avec les défauts du standard NTSC.

En France, Canal Plus a pris une longueur d'avance sur ces concurrents. Le 27 avril, la chaîne cryptée a lancé son bouquet de programmes numériques. Contrairement à ses vœux, Canal Plus est partie seule. Tous les candidats approchés dans les mois précédant le lancement de CanalSatellite numérique ont renoncé les uns après les autres. En cavalier seul, la chaîne a affiché son offre et déjà séduit près de 200 000 personnes.

« TROP CHER ! »

La Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (CLT), un moment tentée d'entrer au capital du bouquet de la chaîne cryptée, a choisi d'abandonner. « Trop cher ! », auraient estimé les dirigeants de la CLT. A un strapontin aux côtés de Canal Plus, la CLT a (momentanément ?) préféré un fructueux mariage doté de 5 milliards de francs avec l'allemand Bertelsmann.

Au refus de la CLT se sont ajoutés ceux de France Télévision et de TF 1. Présidé alors par Jean-Pierre Elkabbach, le service public n'a pas voulu être qu'un simple fournisseur de programmes de CanalSatellite. Après un long flirt, la Une n'a pas accepté les conditions de l'alliance proposée par Canal Plus.

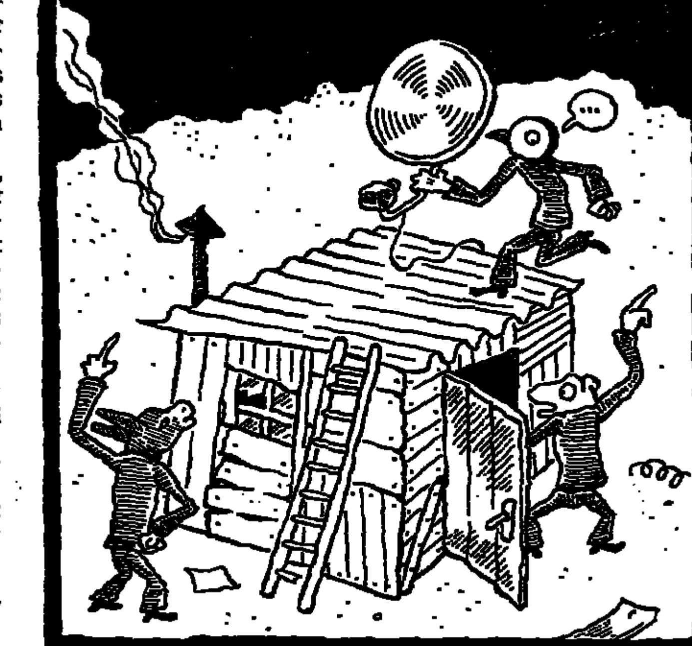
Face à la chaîne cryptée, les déboutés du numérique ont constitué une manière de front du refus. TF 1 et France Télévision, rejoints pour l'occasion par la CLT, M 6 et la Lyonnaise des eaux, puis par France Télécom, ont créé Télévision par satellite (TPS). A peine constituée, cette concurrence a déclenché une guerre des studios pour l'approvisionnement en films américains. Avec des chaînes cinéma diffusées presque 24 heures sur 24, les catalogues de films sont devenus vitaux pour les opérateurs des bouquets. Au final, Canal Plus conserve cinq majors contre deux à TPS.

Après CanalSatellite et TPS, dont les abonnements sont commercialisés depuis le 17 décembre, un troisième bouquet AB Sat, filiale du Groupe AB, producteur de Dorothée, a été créé à la fin de 1996. Ces trois ensembles ciblent, *a priori*, des clientèles distinctes.

Vendue 175 francs, mais riche de nombreuses exclusivités, Canal Plus vise le haut de gamme. Son complément CanalSatellite porte la note à près de 300 francs, mais offre l'accès aux matches de foot en paiement à la séance (50 francs).

Pour séduire de futurs abonnés, TPS annonce « une offre populaire et bon marché ». Pour 175 francs par mois, le prix de Canal Plus, l'abonné au bouquet complet de TPS pourra recevoir une brassée de chaînes thématiques, dont Eurosport et LCI, complétée par un trio de chaînes cinéma pourvues de films en exclusivité. Pour faire la différence avec ses deux compétiteurs, TPS mise aussi sur la diffusion des chaînes hertziennes – TF 1, France 2, France 3, La Cinquième-Arte et M 6 – avec image et son stéréo numérique.

A l'écart de cette bataille de titans, AB Sat a choisi de mettre en œuvre une profusion de chaînes très thématiques vendues à bas prix. Depuis la fin décembre, AB Sat propose 18 programmes. Avec AB Sat, les téléspectateurs peuvent accéder à la télévision numérique pour 49 francs par mois.



Petit Poucet, le bouquet d'AB n'est pas sans atouts. Pour preuve, le Groupe AB a réussi son introduction à la Bourse de New-York. La société, présidée par Claude Berda, vaut 5 milliards de francs.

Concurrencée en France, Canal Plus est pourtant sans rival à l'échelon européen. Forcée de faire son deuil d'un projet de plateforme numérique en Allemagne, en compagnie de Bertelsmann, la chaîne cryptée a repris sa marche en avant en concluant une fusion surprise avec le groupe sud-africain NetHold, fortement implanté dans la télévision à péage en Scandinavie et en Italie.

Après ce mariage, Canal Plus regroupe près de 9 millions d'abonnés en Europe. Cette masse critique atteinte par Canal Plus permet à la chaîne cryptée de peser plus fortement dans ses négociations avec les majors américaines. Ainsi, le studio Fox, contrôlé par Rupert Murdoch, a préféré conclure avec Canal Plus plutôt qu'avec TPS.

Après le succès du numérique, la prochaine étape pourrait être le cinéma à domicile. Baptisé Home Theater, ce procédé qui combine le numérique, l'image 16/9 et le son Dolby stéréo surround recrée les sensations sonores et visuelles des spectacles en salle. Réservé aux mordus, ces systèmes se démocratisent. Philips propose une offre intégrée à moins de 12 000 francs.

Guy Dutheil

Les trithérapies redonnent espoir aux malades atteints du sida

Santé. Une percée majeure, mais coûteuse

QUINZE ANS après l'identification des premiers cas de sida, une percée majeure a été réalisée dans la thérapeutique de cette maladie épidémique avec la mise en œuvre des premières associations de différents types de médicaments antiviraux. Annoncés en janvier 1996, lors d'une réunion scientifique à Washington, les résultats préliminaires obtenus dans ce domaine ont, depuis, été largement confirmés. Ils ont notamment été exposés lors de la onzième conférence internationale sur le sida organisée en juillet à Vancouver.

Généralement regroupées sous le terme de « trithérapies », ces nouvelles associations thérapeutiques réunissent des molécules qui bloquent à différents stades la réplication du VIH dans l'organisme infecté. Elles résultent pour beaucoup de la découverte des antiprotéases, substances capables de s'opposer à une molécule virale – une protéase – qui joue un rôle-clé dans la synthèse des structures du virus.

PAS DE « GUÉRISON »

Outre leur effet, souvent spectaculaire, sur l'amélioration des symptômes dont souffrent les malades, les trithérapies permettent d'obtenir des réductions de la présence du VIH dans le sang de l'organisme infecté.

Les trithérapies ont, en quelques mois, bouleversé la prise en charge médicale de cette affection. Elles ont aussi redonné espoir à de nombreux malades. En France, on est passé de janvier à décembre 1996 de quelques centaines à près de vingt mille personnes sous trithérapies, les médicaments concernés étant dorénavant disponibles à l'hôpital comme dans les pharmacies d'officine.

Cette nouvelle thérapeutique a également donné lieu à quelques discours, exagérément triomphalistes, laissant entendre que l'épidémie de sida « était vaincue ». Outre le fait que la majorité des malades du sida – ceux qui vivent dans le tiers-monde – n'a pas accès à ces médicaments coûteux, les trithérapies ne permettent pas de « guérir » de cette maladie virale. Elles permettent d'espérer, en transformant le sida en une infection d'évolution chronique, que l'on pourra offrir aux personnes infectées une espérance de vie plus longue et une qualité de vie meilleure.

On ne saurait pour autant sous-estimer la complexité de ces traitements qui imposent de prendre de grandes quantités de médicaments à des heures régulières. Il faut également tenir compte des menaces d'apparition de résistances du VIH à ces nouvelles molécules. Déjà, certains chercheurs ne cachent plus, sur ce point, leur inquiétude.

J.-Y. N.

La planète Mars est de retour

■ Révélée par la NASA au mois d'août, la « découverte » fit l'effet d'un coup de tonnerre : des chercheurs détiendraient la preuve de l'existence d'une vie passée sur Mars. Très vite, hélas, le « *faisceau d'indices* » trouvé sur une météorite d'origine martienne révéla qu'il n'était pas aussi convaincant qu'annoncé. Il suffit, pourtant, à relancer l'intérêt pour l'exploration de Mars vers laquelle Américains et Russes (alliés aux Européens) devaient lancer trois sondes à l'automne.

La russe *Mars 96* n'a pas survécu à une défaillance de son lanceur *Proton*, mais les deux américaines *Mars Global Surveyor* et *Mars Pathfinder* sont en route vers la planète rouge. La première doit assurer une cartographie qui était au programme de *Mars Observer* perdue en 1993, la seconde doit déposer, le 4 juillet, un robot et une station scientifique sur le sol martien. La NASA compte profiter de cet élan pour convaincre ses partenaires étrangers de coopérer à un programme d'exploration spatiale international dont elle serait l'élément moteur.

Le prion, ennemi public numéro un

Science. On découvre avec effroi que la maladie de la « vache folle » pourrait se transmettre à l'homme

À CAUSE DE l'épidémie de la « vache folle », l'année 1996 restera celle de la prise de conscience collective de l'existence d'un nouveau type d'agents infectieux aux conséquences mortelles dénommés « prions » et dont les propriétés et le mode d'action demeurent mystérieux. Plus encore que la « vache folle », c'est l'hypothèse, avancée à la fin du mois de mars, de la transmission à l'espèce humaine du prion responsable de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), qui est à l'origine de ce phénomène, qui a conduit à une intensification des recherches dans un secteur jusqu'alors très marginal de la biologie.

A cet égard, la communication de Stephen Dorrell, ministre britannique de la santé, prononcée le 20 mars à la tribune de la Chambre des communes reconnaissant comme probable l'existence d'un lien entre l'ESB et une nouvelle forme de la maladie humaine de Creutzfeldt-Jakob (MJC), affection neurodégénérative toujours mortelle, marquera le point de départ d'un nouvel essor dans ce domaine des sciences du vivant. Les spécialistes de ces mystérieuses maladies sont plus que jamais confrontés à une série d'énigmes fondamentales. Et rien ne permet encore de dire quand ils seront en mesure de fournir les solutions. « *Nous ne connaissons pas le risque auquel nous sommes confrontés. Nous ne connaissons pas l'origine de ce risque et nous ne pouvons pas en situer l'ampleur. En d'autres termes, nous sommes dans la pire des situations* », déclarait Dominique Dormont, président du comité des spécialistes français lors d'une réunion en août à Erice (Italie). Rien depuis n'a vraiment changé, à la nuance près qu'une série d'arguments sont venus confirmer la possibilité d'une transmission à l'homme par voie alimentaire du prion responsable de la « vache folle ».

Le prion est une protéine naturellement synthétisée par de très nombreux organismes vivants et dont la fonction biologique demeure une énigme. Même si l'année 1996 a permis d'accumuler des données sur la version anormale de cette molécule, l'un des aspects les plus étranges demeure. Il s'agit de comprendre comment une simple protéine peut, en l'absence de toute forme d'information génétique, avoir un pouvoir infectieux similaire à celui d'un virus ou d'une bactérie. Comment une simple configuration structurelle présente dans un organisme étranger peut-elle induire un processus pathologique neurodégénératif mortel ?

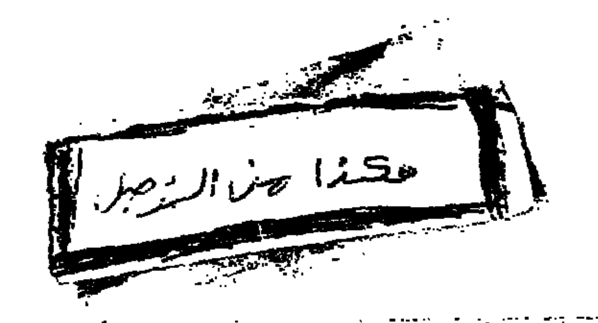
MCJ ET IFF

Dans ce domaine, l'un des événements de l'année fut la publication faite par le professeur Stanley Prusiner sur une expérience d'inoculation à des souris des prions impliqués dans deux affections neurodégénératives humaines : la maladie de Creutzfeldt-Jakob et l'insomnie fatale familiale. Celui qui est à l'origine de la plupart des concepts actuels sur les mécanismes physiopathologiques des prions a établi que l'injection de fragments cérébraux humains prélevés chez des patients décédés de l'une de ces deux affections induit la synthèse, chez ces animaux au patrimoine génétique modifié, de souches de prions semblables aux prions d'origine.

Un tel travail conduit à remettre en cause un principe fondamental de la biologie qui veut que l'enchaînement des éléments (acides aminés) d'une protéine détermine la forme dans l'espace de cette dernière. Sinon comment comprendre que des protéines-prions humaines différentes parviennent à elles seules à imprimer leurs marques respectives au sein des structures nerveuses d'animaux ? Il apparaît aujourd'hui que cette observation relance une controverse fondamentale : faut-il en finir avec le dogme qui veut que la transmission de ce type d'information ne puisse se faire en l'absence totale d'acides nucléiques ?

« *Certains diront sans fin que ces maladies sont dues à des virus et il n'y a rien à leur dire sinon que les évidences sont accablantes*, déclare le professeur Prusiner, cité par *Science*. *Ils peuvent dire ce qu'ils veulent. Je ne peux les aider.* »

Jean-Yves Nau



Chronologie

JANVIER

1er. – Voté en février 1994, un amendement du député UDF Michel Pelchat à la loi Carignon sur l'audiovisuel, obligeant les radios à diffuser 40 % de chansons d'expression française entre 6 h 30 et 22 h 30, entre en vigueur. 7. – Le Musée du Louvre à Paris est désormais ouvert gratuitement tous les premiers dimanches de chaque mois. 18. – Romancier et critique littéraire au *Monde*, Hector Bianciotti, écrivain d'origine argentine installé en France, est élu à l'Académie française au fauteuil d'André Frossard. 24. – *Par-delà les nuages*, le dernier film de Michelangelo Antonioni, sort sur les écrans. Le prologue, les entractes et l'épilogue sont réalisés par le cinéaste allemand Wim Wenders. 25. – Elu le 2 mars 1995 au fauteuil d'Eugène Ionesco, Marc Fumaroli, professeur au Collège de France et spécialiste de la rhétorique du Grand Siècle, est reçu à l'Académie française. 29. – La Fenice de Venise est entièrement détruite par un incendie.

FÉVRIER

14. – Le nouveau livre de Salman Rushdie, *Le Dernier Soupir du Maure*, paraît dans sa traduction française. 20. – La première chambre civile de la Cour de cassation confirme le jugement en appel condamnant l'Etat à verser 145 millions de francs de dommages et intérêts à Jean-Jacques Walter, ancien propriétaire du tableau de Van Gogh, *Jardin à Auvers*, après un arrêté de classement de ce tableau pris par le ministère de la culture en 1989 pour en empêcher l'exportation.

MARS

1er. – La rétrospective Johannes Vermeer (1632-1675) ouvre ses portes au Mauritshuis de La Haye. Fermé depuis 1994, le Palais Garnier rouvre ses portes à Paris, après plus d'un an de travaux de rénovation. Le metteur en scène Georges Lavaudant succède au Catalan Luis Pasqual à la direction du Théâtre national de l'Odéon. 2. – La XXIe Nuit des Césars couronne le film *La Haine*, de Mathieu Kassovitz, et *Nelly et M. Arnaud*, de Claude Sautet. 14. – Le cardinal Jean-Marie Lustiger est reçu à l'Académie française au fauteuil du cardinal Albert Decourtray. 25. – Le palmarès des Oscars consacre à Hollywood l'épopée médiévale *Braveheart*, réalisée par Mel Gibson. 27. – Jean-Jacques Aillagon, directeur des affaires culturelles de la Ville de Paris, est nommé président du Centre Georges-Pompidou, en remplacement de François Barré, nommé directeur de l'architecture au ministère de la culture.

AVRIL

9. – Philippe Douste-Blazy lance vingt-neuf « projets culturels de quartier ». 17-21. – Avec plus de 90 000 spectateurs, le Printemps de Bourges consacre le rap.

MAI

9-20. – Le 49e Festival de Cannes, présidé par Francis Ford Coppola, décerne la Palme d'or au Britannique Mike Leigh pour *Secrets and Lies* (Secrets et mensonges), le Grand Prix revenant au Danois Lars von Trier et le Prix d'interprétation masculine à Daniel Auteuil et Pascal Duquenne, tandem du *Huitième Jour*.

JUIN

3. – Plus d'un millier d'artistes, intellectuels et techniciens participent au rassemblement organisé au théâtre des Bouffes du Nord par le groupe Epopéa pour protester contre la politique culturelle du gouvernement. 4. – L'écrivain espagnol Jorge Semprun est élu à l'Académie Goncourt à l'unanimité au premier tour, en remplacement d'Hervé Bazin récemment décédé. 7. – Le directeur du Festival de Châteauvallon, Gérard Paquet, décide de déprogrammer le groupe de rap NTM, qui devait se produire le 26 juillet, sur injonction du préfet du Var, Jean-Charles Marchiani, proche de Charles Pasqua. 14-28. – *Le Monde* et *Les Cahiers du cinéma* organisent à Sarajevo une quinzaine du cinéma français. 23. – Dix-huit ans après leur séparation, les Sex Pistols se produisent à Londres devant 25 000 personnes. 27. – Le Centre Georges-Pompidou expose, jusqu'au 14 octobre, les œuvres du peintre britannique Francis Bacon (1909-1992).

JUILLET

5-7. – Les 8es Eurockéennes de Belfort battent les records en rassemblant près de 90 000 personnes. 9-31. – Plus de 40 spectacles de théâtre, de danse et de musique se partagent l'affiche du 50e Festival d'Avignon.

DISPARITIONS

- **Gerry Mulligan** (68 ans), saxophoniste de jazz (20 janvier).
- **Joseph Brodsky** (55 ans), Prix Nobel de littérature 1987 (28 janvier).
- **Gene Kelly** (83 ans), acteur (2 février).
- **Hervé Bazin** (84 ans), romancier (17 février).
- **Marguerite Duras** (81 ans), romancière (3 mars).
- **Krzysztof Kieslowski** (54 ans), cinéaste (13 mars).
- **René Clément** (83 ans), cinéaste (17 mars).
- **Ella Fitzgerald** (79 ans), chanteuse de jazz (15 juin).
- **Marcel Carné** (90 ans), cinéaste (31 octobre).
- **Maria Casarès** (74 ans), comédienne (22 novembre).
- **Edison Denisov** (67 ans), compositeur (24 novembre).
- **Georges Duby** (77 ans), historien (3 décembre).
- **Marcello Mastroianni** (72 ans), acteur (19 décembre).
- **Mireille** (90 ans), chanteuse (29 décembre).

CULTURE

Danse, musique et théâtre au pied des HLM

Vingt-neuf projets contre la fracture sociale

LE FILM *Zone franche*, actuellement sur les écrans, est l'un des vingt-neuf « projets culturels de quartier » lancés par le ministère de la culture pour l'année 1996. Tous ont débouché sur des créations dirigées par des artistes de différents domaines. Implantés dans des quartiers pauvres, ils ont eu pour interprètes des jeunes et des adultes chômeurs ou RMistes.

Zone franche est ainsi le fruit d'une collaboration, à Mulhouse, entre des jeunes de ZUP et le cinéaste Paul Vecchiali. Ils ont inventé l'intrigue et joué la plupart des personnages avec talent, incarnant les jeunes d'une cité, aux prises avec le racisme et la force policière. A Sarcelles, Armand Gatti, le dramaturge et metteur en scène familier des jeunes en difficulté, présente à la fin du mois un spectacle sur Jean Cavaillès, philosophe exécuté par les Allemands en 1944.

MULTICULTUREL

Chaque histoire de ces vingt-neuf projets est singulière. Les spectacles portent l'empreinte des créateurs qui les ont accompagnés et celle de l'expérience locale. Les banlieues lyonnaises, engagées depuis près de quinze ans dans les danses urbaines (hip-hop, breakdance...), ont participé en septembre à la Biennale de la danse, dédiée au Brésil. A cette occasion, plusieurs chorégraphes ont préparé un gigantesque carnaval avec les jeunes des cités périphériques. Quelque 150 000 personnes ont suivi le défilé dans les rues du centre de Lyon...

L'importante communauté gitane de Perpignan a vu reconnaître son génie musical à travers le projet mené par l'association Musique interculturelle catalane. Un nouveau lieu s'est ouvert, la Casa musicale, où les jeunes Gitans, mais aussi les Maghrébins, peuvent approfondir leur formation. Les enfants de Feyzin, au sud de Lyon, ont participé à la très belle création de Christiane Véricel, metteur en scène habituée des quartiers multiculturels.

L'ensemble de ces projets, du Havre à Montbéliard, du Mans à Marseille, ont reçu 40 millions de francs de l'Etat et presque autant des collectivités locales. Ces initiatives font suite aux expériences menées dans les banlieues depuis près de quinze ans. Elles ont montré que des créations artistiques de haut niveau étaient possibles au pied des HLM.

Mais leur petit nombre (vingt-neuf, quand plus de quatre cents quartiers « difficiles » sont officiellement recensés) en souligne les limites. En 1997, elles devraient être reconduites dans les mêmes sites. Si le souci de continuité est louable, il abandonne des populations entières à leur vide culturel.

Catherine Bédarida



Les milieux artistiques déchantent, le « modèle français » s'essouffle

Un climat de morosité a envahi l'ensemble des secteurs de la vie culturelle. Sauf, peut-être, le cinéma

L'ANNÉE 1996 marquera le retournement de la politique gouvernementale et donc de l'activité culturelle en France. Après deux septennats socialistes, marqués par la personnalité de François Mitterrand et celle de son ministre de la culture, Jack Lang, qui ont vivifié le tissu culturel national, l'alternance aura entraîné un net fléchissement de la volonté gouvernementale et suscité de nombreuses inquiétudes dans les milieux artistiques.

Lors de la campagne pour l'élection présidentielle en 1995, puis à la faveur de son intervention télévisée le 14 juillet, Jacques Chirac, s'était engagé à consacrer 1 % du budget de l'Etat au ministère de la culture. Cette promesse réitérée n'aura pas été tenue, le budget de la culture passant même sous la barre de 0,8 % en 1997.

Le ministre de la culture, Philippe Douste-Blazy, a donc été confronté à de difficiles arbitrages. Après une vaste mobilisation des professionnels de la culture, qui s'est traduite par un rassemblement, le 3 juin, au théâtre des Bouffes du Nord à Paris, un gel budgétaire décidé au printemps a été levé début juillet. Mobilisation encore, en décembre, des intermittents du spectacle pour le maintien de leur système d'assurance-chômage. Ils ont été rejoints par de nombreux professionnels qui s'inquiétaient de la diminution constante de leurs subventions.

Ainsi, le patrimoine, qui a fait l'objet d'une attention particulière avec le vote d'une loi portant création d'une fondation privée dont on peine à dessiner les contours, a été particulièrement visé par les restrictions budgétaires, comme l'ont été le développement culturel et les formations. C'est donc un certain « modèle culturel français » qui est désormais en panne.



Le gouvernement n'aura pris cette année qu'une intitiative d'envergure, la création au Palais de Chaillot à Paris en 2002, d'un Musée des civilisations et des arts premiers, projet cher au président de la République qui regroupera les collections du Musée des arts africains et océaniens et du Musée de l'homme. Cette décision ne masquera pas pourtant la crise profonde traversée par la Réunion des musées nationaux, établissement public dans une situation financière catastrophique en raison de la baisse importante de la fréquentation des principales institutions françaises.

Ce climat de morosité s'est étendu à la quasi-totalité des secteurs de la vie artistique. 1996 aura marqué la persistance de la désaffection du public pour la musique vivante. Les stars du chant, les instrumentistes les plus célèbres, l'opéra et les orchestres baroques ont échappé à ce phénomène. La musique de chambre, quant à elle, est aujourd'hui sinistrée malgré la programmation exemplaire de l'Auditorium du Musée du Louvre. On n'en finit pas de s'interroger sur la lente, mais constante « provincialisation » de l'Opéra national de Paris. Tandis que la façade de l'Opéra-Bastille se désagrège dangereusement, la politique artistique de cet établissement-phare défie l'analyse. Les « grandes voix », les « grands chefs » se font attendre quand les réalisations scéniques sont, presque systématiquement, confiées à des professionnels de second ordre.

Les institutions symphoniques de la capitale mériteraient des directions artistiques suffisamment visionnaires pour les hisser à une norme de qualité que l'on admire chez leurs homologues étrangers. Personne n'ose plus espérer la construction d'un auditorium qui leur permettrait de se produire dans des conditions acoustiques favorables. Dans les régions, malgré les incertitudes budgétaires, les opéras de Lyon, Toulouse, Marseille, Bordeaux et Nice tiennent leur rang. L'Opéra de Rennes a remporté, sans aucun doute possible, la palme du meilleur rapport moyens-résultats.

Le théâtre français, comme on a pu le constater lors d'un cinquantième Festival d'Avignon juste convenable, tient son rang dans un climat budgétaire déprimé. La nouvelle génération tarde à s'imposer vraiment quand les principales institutions, au premier rang desquelles la Comédie-Française, s'en tiennent à des choix sans risques véritables. On n'en finit pas d'en appeler au répertoire sans se soucier vraiment des écritures contemporaines. On attend les effets d'entraînement que pourraient susciter l'arrivée de Georges Lavaudant au Théâtre national de l'Odéon et celle d'Alain Françon au Théâtre national de la Colline...

Les milieux de la danse sont plus enjoués, même si l'« effet répertoire » joue là aussi à plein. Il touche non seulement les formations classiques mais aussi les compagnies contemporaines, phénomène très nouveau, et nécessaire. Mais l'année aura été marquée par la bonne santé de Karine Saporta, Catherine Diverrès ou Mathilde Monnier et par les progrès des danses urbaines. ...

MULTIPLEXES

Le cinéma français est certainement le secteur le plus favorisé. La fréquentation des salles a progressé d'environ 10 % en France, et de près de 6 % en Ile-de-France. Les parts de marché du cinéma français sont pourtant en légère baisse (32 % contre 35 % en 1995) au profit du cinéma américain (57 % contre 54 %). Ce mauvais score est dû à l'échec des films réputés à fort potentiel commercial, comme *Le Jaguar*, de Francis Veber, ou *Hommes femmes : mode d'emploi*, de Claude Lelouch. *Secrets et mensonges*, de Mike Leigh, et *Breaking the Waves*, de Lars von Trier, ont connu une belle carrière. Ils avaient été les triomphateurs d'un Festival de Cannes salué comme l'un des plus riches depuis longtemps.

Le phénomène le plus important de l'année aura été le développement des multiplexes, malgré l'opposition d'une partie des professionnels et la limitation de principe votée par le Parlement. Beaucoup s'inquiètent aussi de l'augmentation du nombre de producteurs directement liés à une chaîne de télévision ; ce mouvement témoigne d'une concentration dangereuse pour les cinéastes indépendants.

Les professionnels ont été choqués aussi par la procédure de renouvellement des concessions accordées par le CSA à TF 1 et M 6 sans que leurs préoccupations aient été évoquées. Ils se sont inquiétés enfin de la signalétique anti-violence sur les chaînes hertziennes qui risque de « pré-formater », davantage encore, les films coproduits par les chaînes.

Si le ministre de la culture n'a pas vraiment convaincu en lançant ses « projets culturels de quartiers » destinés à lutter contre la fracture sociale dans les banlieues défavorisées, il s'est montré plus offensif dans son soutien aux institutions menacées par les élus du Front national, à Orange et à Châteauvallon. Mais on attend toujours de lui le même engagement pour les dossiers en souffrance et la même combativité pour retrouver les moyens budgétaires nécessaires au rayonnement de la culture française.

Olivier Schmitt

Le Front national à l'assaut de la liberté d'expression

« L'affaire de Châteauvallon » a illustré la méthode des municipalités d'extrême droite

EN 1996, Marignane, Orange et Toulon, les trois municipalités Front national du sud de la France, ont prouvé que la censure restait l'arme des adversaires de la liberté d'expression et du pluralisme culturel. Toulon a été « exemplaire » de cette intolérance. Tout au long de l'année, ce que l'on a appelé « l'affaire de Châteauvallon », qui oppose Jean-Marie Le Chevallier, maire de la ville, à Gérard Paquet, directeur du Festival de Châteauvallon, a illustré la manière d'agir de l'extrême droite. Notamment par l'utilisation du harcèlement procédurier.

Ainsi, à Toulon, le 14 novembre 1996, a-t-on pu voir un juge prendre seul la décision de condamner à six mois de prison ferme les chanteurs du groupe de rap NTM (Nique Ta Mère) pour *« outrage par paroles à l'égard de l'autorité publique »*. Condamnation assortie d'une seconde interdiction : celle *d'« exercer la profession de chanteur de variétés pendant six mois »*. Assisté d'une batterie d'avocats, Jean-Marie Le Chevallier s'emploie à éliminer Gérard Paquet. Il n'a pas supporté que le directeur de Châteauvallon refuse les subventions de la ville FN au lendemain des municipales, dénonçant les idées des amis de Jean-Marie Le Pen.

Après une période d'observation, l'offensive est lancée : demande d'un audit des comptes auprès du trésor public de Châteauvallon, en avril 1996, tentative de « démissionner » Gérard Paquet de ses fonctions, en mai. En juin, le conflit s'envenime. La cause : le groupe NTM, déjà. Les rappeurs sont programmés à Châteauvallon, en juillet, dans le cadre du festival d'été. On trouve, au côté du maire, le préfet du Var, Jean-Charles Marchiani, qui intervient *« en tant que représentant de l'Etat, chrétien et homme »*, et demande, dans une lettre datée du 3 juin 1996, la déprogrammation de NTM, menaçant, dans le cas contraire, de supprimer les subventions. Le ministère de la culture désavoue la position du préfet. En vain.

La mairie de Toulon a décidé de s'approprier Châteauvallon – le seul lieu jouissant d'une renommée internationale dans le Var – devenue, parallèlement à ses activités artistiques, un « forum de réflexion contre le racisme et la tyrannie », capable de rassembler des hommes politiques de tous bords, des artistes, des intellectuels. Au tribunal de grande instance, les assignations contre Gérard Paquet se multiplient.

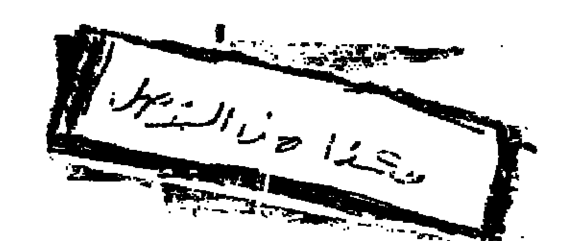
TACTIQUE DU GRIGNOTAGE

Le 15 octobre 1996, l'une d'elles aboutit à la nomination d'un admistrateur provisoire. Le 13 février 1997 sera jugée la demande de dissolution de l'association qui régit Châteauvallon, introduite par Jean-Marie Le Chevallier. Les paroles et les pétitions ne suffisent plus. Le FN utilise la tactique du grignotage, agissant sur le terrain, à partir des positions qu'il a conquises. Jusqu'à quand le directeur de Châteauvallon résistera-t-il, si l'Etat n'intervient pas ?

A Toulon, encore, la mairie s'autorise à raser la fontaine de René Guiffrey, inaugurée en 1993, sans que ni le ministère ni l'artiste ne soient prévenus. Le 22 novembre 1996, la municipalité juge *« inopportune »* la présence de l'écrivain Marek Halter à la Fête du livre de Toulon.

En 1996, à Marignane et à Orange, la chasse aux idées s'est déroulée sur le terrain des bibliothèques municipales. Celle d'Orange donne des ordres pour favoriser l'achat de livres faisant l'apologie du fascisme. A Marignane, dès septembre, la bibliothèque mettait fin aux abonnements de *Libération*, de *La Marseillaise*, ainsi qu'à celui de *L'Evénement du Jeudi*, imposant *Rivarol* ou *National Hebdo*, publications d'extrême droite.

Dominique Frétard



8. – Peter Stein, directeur de la programmation du théâtre du Festival de Salzbourg, annonce qu'il ne demandera pas le renouvellement de son mandat, qui s'achève en 1997. 11. – Bilan positif pour le septième festival Paris, Quartier d'été. Depuis le 14 juillet, 110 712 spectateurs ont assisté aux 159 représentations à l'affiche.

SEPTEMBRE

2. – Le 20e Festival des films du monde de Montréal décerne le Grand Prix des Amériques à *Different for Girls*, du Britannique Richard Spence, et le Grand Prix spécial du jury allant à *Un air de famille*, de Cédric Klapisch.
7. – La 53e Mostra de Venise, présidée par le cinéaste Roman Polanski, décerne le Lion d'or à *Michael Collins*, de l'Irlandais Neil Jordan. La coupe Volpi pour la meilleure interprétation féminine est attribuée à Victoire Thivisol (quatre ans au moment du tournage) pour *Ponette*, de Jacques Doillon.

OCTOBRE

2-5. – Muyng-Whun Chung dirige trois concerts à Paris, où il ne s'est pas produit depuis son renvoi de l'Opéra-Bastille en octobre 1994. 2-7. – 144 galeries, dont 60 % venues de l'étranger, sont présentes quai Branly pour animer la 33e Foire internationale d'art contemporain (FIAC). 2-7. – La 48e Foire du livre de Francfort est marquée par la présence des éditeurs d'Europe centrale et orientale, et décerne au Péruvien Mario Vargas Llosa son Prix de la paix. 7. – Jacques Chirac annonce la création d'un Musée des civilisations et des arts premiers qui regroupera, en 2002, au Trocadéro à Paris, le Musée des arts africains et océaniens et le Musée de l'homme, entraînant le déménagement du Musée de la marine. 12-27. – La troisième édition du Temps des livres propose quatre mille manifestations destinées à favoriser l'accès au livre et à la lecture, en France et à l'étranger. 15. – Le tribunal de grande instance de Toulon (Var) nomme un administrateur judiciaire provisoire pour trois mois, en remplacement de Gérard Paquet, directeur du Théâtre de la danse et de l'image à Châteauvallon.
18. – Le Grand Palais expose, jusqu'au 20 janvier, 144 portraits de femmes peints par Pablo Picasso tout au long de sa vie. 23. – Philippe Douste-Blazy inaugure le Studio-Théâtre, troisième salle de la Comédie-Française.

NOVEMBRE

4. – Le prix Femina est décerné à Geneviève Brisac pour *Week-end de chasse à la mère* ; le Femina étranger revient à Javier Marias pour *Demain dans la bataille pense à moi* ; le Médicis est attribué à Jacqueline Harpman pour *Orlando* et à Jean Rolin pour *L'Organisation* ; le Médicis étranger revient à Ludmilla Oulitskaïa pour *Sonietchka*. Le Médicis essai récompense Viviane Forrester pour *L'Horreur économique*. 8-13. – Le magazine *Les Inrockuptibles* fête ses dix ans d'existence. 12. – Le prix Goncourt est attribué à Pascale Roze pour son premier roman *Le Chasseur Zéro*, et le Renaudot à Boris Schreiber pour *Un silence d'environ une demi-heure*. 14. – L'historien d'art Pierre Rosenberg, président de l'établissement public du musée du Louvre depuis octobre 1994, est reçu à l'Académie française, au fauteuil du philosophe Henri Gouhier. 18. – Inaugurée le 14, la nouvelle salle du Théâtre de la Ville, les Abbesses, ouvre ses portes. 22-24. – Reprise en main par la mairie Front national, la Fête du livre de Toulon, rebaptisée « Fête de la liberté du livre », est boycottée par les libraires organisateurs et par beaucoup d'auteurs, qui protestent contre les déclarations du maire, Jean-Marie Le Chevallier, jugeant l'hommage à Marek Halter *« inopportun »*. Le 22, en présence de Jack Lang et de nombreux auteurs, le ministre de la culture rend hommage à l'écrivain à Châteauvallon. 23. – Les cendres d'André Malraux sont transférées au Panthéon.

DÉCEMBRE

10. – Les intermittents du spectacle réunissent plus de vingt mille professionnels dans toute la France opposés à la modification de leur régime spécifique d'assurance-chômage. Ce régime est prorogé, le 19, jusqu'au 30 avril 1997. 12. – Le prix Louis-Delluc 1996 est attribué à *Y aura-t-il de la neige à Noël ?*, premier film de Sandrine Veysset. 17. – Jacques Chirac inaugure la Bibliothèque de France - François-Mitterrand sur le site de Tolbiac à Paris, avant son ouverture au public, le 18. 19. – Le biologiste François Jacob est élu à l'Académie française au fauteuil de Jean-Louis Curtis.

EN VEDETTE

■ **WISLAWA ZYMBORSKA**, poète polonaise, prix Nobel de littérature.
■ **JORGE LAVELLI**, metteur en scène, Grand Prix des arts de la scène de la Ville de Paris.
■ **FRANÇOIS BAYLE**, compositeur, Grand Prix de la musique de la Ville de Paris.
■ **LOUIS SCLAVIS**, musicien de jazz, Grand Prix national de la musique du ministère de la culture.
■ **PHILIPPE TORRETON**, comédien, pensionnaire de la Comédie-Française, Grand Prix Gérard-Philipe de la Ville de Paris.
■ **JEAN-LUC COURCOULT**, fondateur de la compagnie de théâtre de rue Royal de Luxe, Grand Prix national du théâtre du ministère de la culture.
■ **PATRICE CHÉREAU** refuse le Molière du meilleur metteur en scène pour *Dans la solitude des champs de coton* de Bernard-Marie Koltès.

CULTURE

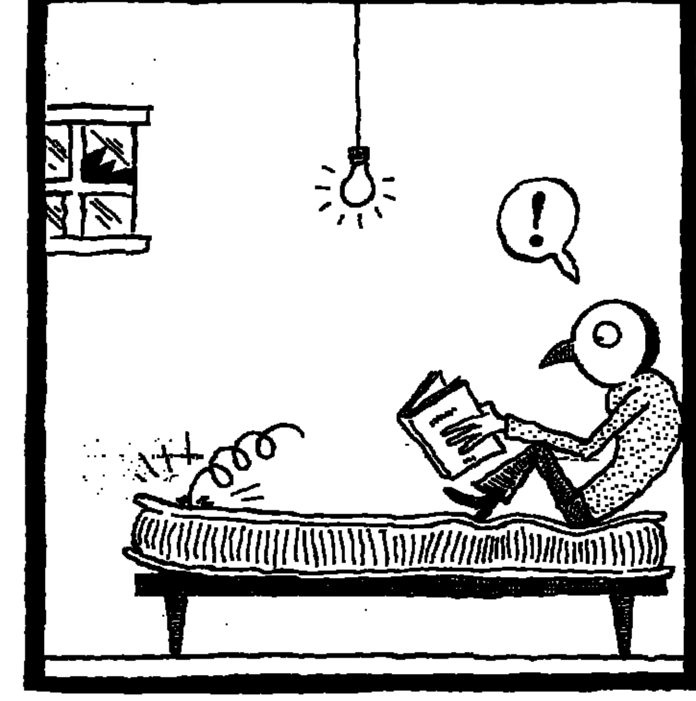
Une truie, des intellectuels qui s'interrogent et quelques polémiques...

Livres. 1996 a révélé de jeunes auteurs comme Marie Darrieussecq et Stéphane Zagdanski

LA LITTÉRATURE ayant une relation conflictuelle avec l'information, au jeu du bilan de l'année, on est presque sûr de perdre. Le « phénomène » de 1996, c'est *Truismes* (éd. POL), le premier roman de Marie Darrieussecq, vingt-sept ans. Plus de 150 000 exemplaires vendus, après un emballement médiatique – venu surtout des hommes – à propos d'un bon livre, racontant, à la première personne, la métamorphose en truie d'une employée de parfumerie, prostituée à ses heures.

L'idée qu'une femme, enfin, se transforme en « cochonne », a dû enchanter quelques inconscients masculins... Il reste à espérer que ce tintamarre ne tue pas l'écrivain que peut devenir Marie Darrieussecq – bien qu'il soit, à l'évidence, fait pour ça – si elle se libère du côté « générationnel » qui fait la faiblesse de son texte.

Quoi qu'il en soit, *Truismes* court loin devant le premier roman honorable, mais moyen, de Pascale Roze, *Le Chasseur Zéro* (Albin Michel), auquel on a décerné un improbable prix Goncourt. Toutefois, si l'on se passionne pour le syndrome « fin de siècle » – village planétaire, spectacle généralisé, démission de l'intelligence –, on pourra préférer un autre premier roman, *Les Intérêts du temps* (Gallimard) de Stéphane Zagdanski. Certainement beaucoup plus radical que celui de Marie Darrieussecq dans sa critique sociale, mais moins original dans sa facture, parce qu'on y sent la marque de ses « pères » littéraires, Philip Roth et Philippe Sollers. Ce dernier, justement, pour lequel 1997 va marquer le quarantième anniversaire d'une entrée remarquée en littérature (à vingt et un ans), a publié, en 1996, trois livres, à lire comme un triptyque : *Les Passions de Francis Bacon* (Gallimard), *Picasso, le héros* (Cercle d'art) et *Sade contre l'Etre suprême, Sade dans le temps* (Gallimard), une manière plurielle de continuer l'une des réflexions fondatrices de son oeuvre : qu'est-ce qu'un artiste ? La première réponse est sans doute : quelqu'un qui ne se laisse pas enfermer dans les bilans de l'année...



TROP DÉRANGEANT

Du côté du débat d'idées, il y a eu, en France, un grand livre de mémoires politiques, *Loués soient nos seigneurs*, de Régis Debray. Il a été célébré, primé (prix Novembre), mais malheureusement le débat a été escamoté. Peut-être n'avait-on pas envie de s'interroger vraiment sur ce long apprentissage de l'« athéisme » politique que décrit magnifiquement Debray. Trop dérangeant. La polémique, en revanche, a été vive, dans plusieurs pays, autour de deux ouvrages d'histoire contemporaine. La palme du succès – et du scandale – est revenue au livre d'un politologue de Harvard, Daniel Goldhagen, *Hitler's Willing Executionners* (les bourreaux volontaires de Hitler), publié au printemps aux Etats-Unis. Prenant à rebrousse-poil opinion publique et historiens, Goldhagen a cherché à montrer que le génocide perpétré par les nazis a bénéficié d'un large soutien populaire, en raison d'une tradition d'antisémitisme « éliminationniste », dont l'Allemagne aurait, selon lui, été imprégnée. Malgré l'hostilité de beaucoup d'historiens, ce livre a connu, lors de sa sortie en Allemagne, à la fin août, un triomphe, assorti d'une tournée de promotion qui a attiré un large public : en quelques semaines, le tirage avait atteint 130 000 exemplaires.

Succès commercial plus modeste – quelques milliers d'exemplaires seulement –, mais écho considérable en France pour le livre de Karel Bartosek, *Les Aveux des archives* (Seuil), paru en novembre. L'essentiel de l'ouvrage, nourri des archives du Parti communiste de Tchécoslovaquie, est consacré à Prague, base arrière et soutien financier des PC occidentaux. Mais, en ce cas, c'est la remise en cause, non d'un peuple mais d'une figure, Arthur London, jadis popularisée par Yves Montand dans le film *L'Aveu*, qui a suscité de nombreuses controverses.

Josyane Savigneau et Nicolas Weill

« Breaking the Waves », le film-emblème

Cinéma. Le réalisateur danois Lars von Trier a su conquérir le public et les critiques

CHAQUE ANNÉE a ses films vedettes et ses films mémorables, qui ne sont pas toujours les mêmes. 1996 n'a pas échappé à la règle. Au hasard, parmi les « vedettes », *Independance Day* et *Chacun cherche son chat*, *Beaumarchais* et *Mission : Impossible*, *Secrets et mensonges*, *Casino* et *Microcosmos*... Parmi les « mémorables », *Coûte que coûte* et *Gabbeh*, *Le Violon de Rotschild*, *For Ever Mozart* et *Irma Vep*, *Au loin s'en vont les nuages*, *Le Complexe de Toulon* et *La Seconda Volta*...

Et, cumulant les deux qualificatifs, *Les Voleurs*, *Encore* ou *Comment je me suis disputé*. Il est néanmoins moins fréquent que se révèle un titre qui, dans le public, la critique et parmi les professionnels suscite une reconnaissance et une admiration aussi massive que *Breaking the Waves*, du cinéaste danois Lars von Trier.

Coiffé sur le poteau au palmarès de Cannes par le très consensuel *Secrets et mensonges* de Mike Leigh – mais gratifié du Prix spécial du jury –, il vient de recevoir le trophée du meilleur film européen (le Félix) et d'être récompensé par les critiques américains. Il figurera en bonne place parmi les candidats aux César et Oscar du meilleur film étranger.

Ce sont des indices, plutôt que des preuves, d'une popularité internationale qui dépasse largement le verdict de quelques assemblées de spécialistes. Pourquoi *Breaking the Waves* est-il devenu, qu'on le tienne ou pas pour le plus beau film de l'année, « le » film de 1996 ? Pourquoi pareille renommée en faveur d'un récit long (2 h 40) et sombre, situé dans un univers austère (le *Nord désertique et glacé de* l'Ecosse) et frotté de mysticisme ?

Son premier atout est évident : il s'appelle Emily Watson. La révélation avec une telle force d'évidence d'une grande actrice produit nécessairement un écho considérable. La deuxième réponse tient à la mise en scène qui, de l'incessant mouvement de la caméra portée à la construction en chapitres ironiquement séparés par des cartes postales et des rengaines des années 70, invente une forme moderne à cette histoire d'amour fou – d'un *romantisme qui pouvait paraître* daté, mais qui remue les sentiments les plus profonds et les plus partagés –, à cette affaire de rédemption qui pouvait sembler d'un autre âge, mais trouve, dans son élan même, une nouvelle légitimité.

*Il est pourtant possible que le vé*ritable ressort transformant le quatrième long métrage de Lars von Trier en film-emblème se situe ailleurs, dans les replis de son scénario.

Breaking the Waves raconte, souterainement, l'histoire d'une conversion, du protestantisme au catholicisme : Bess, appartenant à une rigoriste communauté luthérienne, devient l'héroïne d'une fable catholique. (Il se trouve par ailleurs que le réalisateur, issu d'un univers protestant et converti au catholicisme peu avant la mise en oeuvre du film, a suivi la même trajectoire.) Une fable catholique, c'est-à-dire où la grâce n'est plus donnée mais conquise, où les actes effectivement commis décident du sort final, et où surtout il est possible d'agir pour les autres, de se sacrifier pour sauver aussi un autre que soi-même.

Que vient faire un tel distinguo théologique dans la réussite d'un film ? Il vient faire beaucoup, si on veut bien considérer le scénario protestant et le scénario catholique aussi comme des modèles cinématographiques. De ce point de vue, le scénario protestant fournit le modèle hollywoodien actuel, celui de la formule bouclée sur elle-même, qui assigne à chacun sa place dans le récit et dont toute la force tiendra à l'efficacité de l'agencement qui doit mener chacun là où il doit aboutir, et pour son propre compte.

Tandis que le scénario catholique serait, lui, exemplaire d'une approche plus ouverte des histoires et *d'une liberté d'interaction entre les* personnages, ouverture et liberté auxquelles prétend en particulier le cinéma européen.

Mais pourquoi, alors, justement ce film-là ? D'abord parce qu'il fait de ce face-à-face le sujet caché de son histoire. Ensuite parce que, outre ses qualités formelles et d'interprétation déjà mentionnées, il s'agit d'un film nordique, d'un film issu d'une culture protestante, et qu'il propose ainsi un point de rencontre, une intersection possible, fût-elle conflictuelle, entre ces deux idées du récit et de la représentation.

Pourquoi pareille renommée en faveur d'un récit long (2 h 40) et sombre, situé dans un univers austère, le nord désertique et glacé de l'Ecosse, et frotté de mysticisme ?

Alors que le cinéma « latin », au premier chef le cinéma français, plus radical et plus évident dans son évitement des formes qui lui sont étrangères, serait condamné à ne plus suciter qu'un intérêt minoritaire (*qui ne signifie ni « mineur »* ni « minable »). Un horizon extrême de la dénégation de la formule dominante hollywoodienne quand Lars von Trier aurait inventé, lui, une version négociée et plan à plan défendue de la rencontre entre *les deux modèles*.

A ce titre, et sans préjudice de la « continentalité » de son montage de production et du cosmopolitisme de ses interprètes et de son équipe technique – tous deux par ailleurs bien réels –, *Breaking the Waves* serait bien le premier modèle viable de cette chimère tant recherchée, un « film européen ».

Jean-Michel Frodon

Louis Couperin, l'orgue en soixante-dix pièces

Musique. La révélation d'un manuscrit du XVIIe éclaire toute l'histoire de cet instrument

CE FUT l'une des heureuses nouvelles de l'année 1996 : la révélation d'un manuscrit de soixante-dix pièces de Louis Couperin (1626-1661). Si l'on peut espérer encore la découverte des *Leçons de ténèbres* manquantes de François Couperin, dit « le Grand », il est impossible de sous-évaluer l'importance de ces soixante-dix pièces : c'est un chaînon manquant de l'histoire de la littérature pour orgue qui ainsi est restitué. Du deuxième tiers du XVIIe siècle français, on ne connaissait en effet presque rien pour l'instrument, entre Jehan Titelouze (1563-1633) et Guillaume Nivers (1632-1714).

Presque quarante ans après sa découverte, le claveciniste, organiste et musicologue britannique Davitt Moroney, installé à Paris, « hérite » spirituellement du manuscrit : il l'édite et l'enregistre sur l'orgue historique Jean Boizard (1714) de l'abbaye de Saint-Michel-en-Thiérache, dans l'Aisne (3 CD Tempéraments-France Musique TEM 316001-2-3, distribués par Harmonia Mundi).

On revient de loin... En 1957, un collectionneur britannique amateur de musique, Guy Oldham, achète un cahier de musique de maroquin rouge in-quarto à l'italienne. Il contient cent dix-sept pièces signées Couperin (sans prénom), ainsi que d'Anglebert et Chambonnières, deux auteurs-clés pour le répertoire du clavecin au Grand Siècle.

Le manuscrit est soumis à quelques spécialistes, qui repèrent deux pièces pour orgue de Louis Couperin déjà authentifiées. Mais les soixante-huit autres, de quel Couperin sont-elles ? Le style permet de les attribuer sans trop de peine au même compositeur, mais un détail retient l'attention des chercheurs : la vingt-sixième pièce du groupe, une *Fantaisie*, porte la mention *« Couperin Organiste de St. Gervais, à Paris, le 4 juillet 1653 »*.

CACHÉ SOUS LE SOMMIER

Aucun doute ne subsiste. En 1653, l'organiste de la paroisse de Saint-Gervais était bien Louis Couperin. Le monde organistique et surtout les premiers amateurs et praticiens de la musique ancienne font le siège du collectionneur, se font communiquer quelques instants le manuscrit afin d'en copier des extraits.

Mais Guy Oldham est inflexible : il ne dévoile rien de sa trouvaille, accentuant le mythe du manuscrit secret et faramineux. Les copies de quelques pièces circulent, fautives, tandis que le précieux livre de maroquin rouge reste caché sous le... sommier de l'excentrique sourcilleux.

En 1968, le jeune Davitt Moroney, encore étudiant, fait la connaissance de Guy Oldham par l'entremise de son professeur d'orgue, Susi Jeans. Dix ans après sa découverte, le manuscrit demeure toujours inaccessible, et ce n'est que quelque temps avant de disparaître, voilà trois ans, que Susi Jeans convainc son ami Guy Oldham de laisser Davitt Moroney s'occuper de l'édition graphique et discographique des soixante-dix pièces.

Entre-temps, il est vrai, Moroney s'est affirmé sur la scène internationale comme musicien et musicologue : il enregistre, entre autres, l'oeuvre pour clavecin de Louis Couperin. Une proposition financière substantielle suffira à convaincre les dernières réticences du propriétaire.

En 1995, le conseil général de l'Aisne et France Musique s'associent : les soixante-dix pièces vont être gravées par les Editions de l'Oiseau-Lyre et enregistrées sur l'instrument-phare de la région, le Boizard de Saint-Michel-en-Thiérache.

POLYPHONIE SUPERBE ET GRAVE

La musique ? Un « art de la fugue à la française », déclare Davitt Moroney, une polyphonie superbe, grave, archaïque parfois, souvent marquée par des noirceurs, des dissonances. Comme l'écrit joliment et justement la claveciniste Blandine Verlet dans le tome III de sa propre intégrale (Astrée-Auvidis) de la musique de clavecin de Louis Couperin : *« Profondément, c'est un rebelle, un hors-la-loi. (...) Louis Couperin est hanté, sur le fil du rasoir (...). En danger. Dangereux aussi comme sont dangereuses les sorcières ou les saintes. »*

Renaud Machart

Le Monde

PERSPECTIVES 1997

RÉUNIONS INTERNATIONALES

4 février : Ouverture du Forum économique de Davos, en Suisse.
2 juin : Trente-troisième sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), au Zimbabwe.
16 et 17 juin : Conseil européen, à Amsterdam (Pays-Bas), consacré à la conclusion de la Conférence intergouvernementale (CIG) sur la révision du traité de Maastricht.
Du 20 au 22 juin : Sommet du G7 à Denver, dans le Colorado.

31 janvier

Les deux cents ans de Schubert

Né le 31 janvier 1797, mort en 1828, Franz Schubert est le musicien de l'année. Le Musée de Vienne lui consacrera une exposition à partir de mai. Peu jouée de son vivant, il fallut attendre la seconde moitié du XX[e] pour que son oeuvre s'installe au répertoire : aujourd'hui célèbres, ses sonates pour clavier furent exhumées par Eduard Erdmann et Arthur Schnabel au début des années 20 ! L'année 1997 devrait approfondir notre connaissance d'une œuvre très abondante dont certains pans restent méconnus. Sait-on par exemple que Schubert a composé seize opéras ? L'année commence avec la publication de ses *Conjurés* par la petite maison Opus 111 et continue par « La Folle journée Schubert » organisée par la Ville de Nantes : six cents artistes y donneront quatre-vingt-douze de ses œuvres au cours de quatre-vingts concerts.

Du 23 au 25 septembre : Conférence annuelle du FMI et de la Banque mondiale, à Hongkong.

ANNIVERSAIRES

31 janvier : Vingtième anniversaire du Centre Georges-Pompidou, à Paris.
25 mars : Quarantième anniversaire de la signature du traité de Rome, qui créait la Communauté économique européenne.
1er mai : Soixantième anniversaire de la Fête du travail.
5 juin : Cinquantième anniversaire de la déclaration Marshall, à l'université Harvard, aux Etats-Unis.
4 septembre : 850e anniversaire de la ville de Moscou au cours duquel sera inaugurée la cathédrale du Saint-Sauveur, entièrement rénovée.
7 novembre : 80e anniversaire de la révolution bolchevique.

JOURNÉES

8 mars : Journée internationale de la femme.
21 mars : Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.
22 mars : Journée mondiale de l'eau.
7 avril : Journée mondiale de la santé.
9 mai : Huitième journée de l'Europe.
17 octobre : Journée mondiale du refus de la misère.
20 novembre : Journée nationale des droits de l'enfant.
1er décembre : Journée mondiale contre le sida.

SALONS

Du 23 février au 2 mars : Salon de l'agriculture, porte de Versailles, à Paris.
Du 26 avril au 8 mai : Foire de Paris.
Du 15 au 22 juin : Salon international de l'aéronautique et de l'espace, à l'aéroport du Bourget.
Du 11 au 21 septembre : Salon international de l'automobile, à Francfort.
Du 1er au 11 novembre : Salon de l'automobile de Paris.

1er avril

Un ciel européen sans frontières

Toutes les restrictions dans le ciel tomberont pour les compagnies aériennes européennes le 1er avril 1997. British Airways ou Lufthansa pourront ouvrir sans contrainte des lignes intérieures en France, comme Paris-Nice, et Air France pourra, si elle le souhaite, partir à la conquête du ciel de ses concurrents. Les précédentes initatives d'Alitalia sur Nantes-Lyon ou de Lufthansa sur Marseille-Bordeaux étaient très strictement encadrées.

CINÉMA

12 février : *Tout le monde dit I love you !*, de et avec Woody Allen et Julia Roberts.
19 ou 26 février : *Level Five*, de Chris Marker.
26 février : *Lucie Aubrac*, de Claude Berri, avec Carole Bouquet et Daniel Auteuil.
26 février : *Mars attaque !*, de Tim Burton, avec Jack Nicholson.
Mai : *Assassins*, de Mathieu Kassovitz, avec Michel Serrault.
7 mai : *The Fifth Element*, de Luc Besson.
21 mai : *Absolute Power*, de et avec Clint Eastwood et Gene Hackman
A la fin de l'année : *Eyes Wide Shut*, de Stanley Kubrick, avec Tom Cruise et Nicole Kidman.
A la fin de l'année : *The Lost World*, de Steven Spielberg

THÉÂTRE

Du 21 février au 23 mars : *Zakat*, d'Isaac Babel. Mise en scène de Bernard Sobel. Théâtre de Gennevilliers.
Du 4 mars au 5 avril : *Karl Marx, théâtre inédit*, essai théâtral de Jean-Pierre Vincent, Bernard Chartreux et Jean-Paul Chambas. Nanterre/Amandiers.
Du 4 au 26 mars : *Germania III, spectres autour de l'homme mort*, de Heiner Müller. Mise en scène de Jean-Louis Martinelli. Théâtre national de Strasbourg.
Du 15 mars à juillet 97 : *Tartuffe*, de Molière, mise en scène de Dominique Pitoiset. Comédie-Française.
Au festival Exit de Créteil, du 27 mars au 5 avril.
Du 22 avril au 14 juin : *Les Enfants du paradis*, de Jacques Prévert. Mise en scène de Marcel Maréchal. Théâtre du Rond-Point à Paris.
Du 10 juillet au 2 août : Le 51e Festival d'Avignon s'ouvrira dans la Cour d'honneur avec *Nathan le sage*, de Lessing, dans une mise en scène du Québécois Denis Marlowe, avec Sami Frey.
Mi-septembre : Le 26e Festival d'automne à Paris, qui mêle créations de théâtre, de danse, de musique contemporaine, le cinéma et les arts plastiques, ouvrira avec la création française de *La Maladie de la mort*, de Marguerite Duras, dans une mise en scène de Robert Wilson avec Michel Piccoli.

7-18 mai

Cannes, cinquantième

Le cinquantième Festival de Cannes, créé en 1946 – mais privé de deux éditions qui n'eurent pas lieu – se déroulera du 7 au 18 mai. L'anniversaire sera l'occasion de nombreuses festivités. Celles organisées à titre officiel, et tenues secrètes jusqu'à l'annonce du programme de la manifestation début avril, menaçaient de prendre le pas sur les nouveaux films : les responsables du Festival, Pierre Viot et Gilles Jacob, ont convenu d'en concentrer l'essentiel sur une journée. La Croisette s'attend à la présence d'un nombre inhabituel de vedettes et de grands cinéastes, notamment des bénéficiaires, mais aussi des « oubliés » des palmarès depuis l'origine.

DANSE

Du 10 janvier au 23 février : Danse à la Bastille, au Théâtre de la Bastille.
A partir du 17 janvier : Béjart Ballet Lausanne en création avec *Le Presbytère n'a rien perdu de son charme ni le jardin de son éclat*, au Théâtre national de Chaillot.
Les 21 et 22 février : Tremplins hip hop, au TNDI de Châteauvallon.
Du 18 au 22 février : Anne Teresa de Keersmaeker au Théâtre de la Ville.
Du 11 au 15 mars : *La Chamoule ou l'art d'aimer*, création de Jean-Claude Gallotta, au Cargo de Grenoble.
Du 25 au 29 mars : Trisha Brown, au Théâtre de la Ville.
Du 9 au 19 juin : Entrée au répertoire du Ballet de l'Opéra national de Paris du *Sacre du printemps*, de Pina Bausch.
Du 13 au 29 juin : Pina Bausch, au Théâtre de la Ville.
Du 20 juin au 4 juillet : William Forsythe et le Ballet de Francfort, au Châtelet.
Festivals d'été : Montpellier-Danse, avec pour thème « Si loin, si proche », débutera fin juin. Danse à Aix souhaitera son vingtième anniversaire, en juillet.

1er juillet

Hongkong redevient chinoise

Hongkong réintégrera le giron chinois, le 1er juillet, après plus d'un siècle et demi de présence coloniale britannique. Aboutissement d'une transition amorcée par la *« déclaration conjointe »* de 1984 signée par Londres et Pékin, cette rétrocession présente un triple enjeu. Politique : la communauté internationale surveillera de très près le sort qui sera réservé aux libertés civiles dont jouit la colonie britannique. Economique, ensuite : la Chine se fait fort de démontrer qu'elle est capable de préserver la prospérité de ce temple du capitalisme mondial. Stratégique, enfin : le retour de Hongkong s'inscrit dans une entreprise de réunification de la patrie chinoise qui doit se solder par la réappropriation de Taïwan.



Tous les dessins de ce supplément ont été réalisés par Fabio.

EXPOSITIONS

18 janvier-23 mars : Abstraction/abstractions, géométries provisoires, Musée d'art moderne de Saint-Etienne.
30 janvier-29 septembre : Made in France 1947-1997, Centre Georges-Pompidou.
24 janvier-6 avril : Van Dongen retrouvé, l'œuvre sur papier, Musée des Beaux-Arts de Lyon.
2 février-26 mai : Angkor, dix siècles d'art khmer, Grand-Palais à Paris.
14 février-25 mai : Les années 30 en Europe, Musée d'art moderne de la Ville de Paris. Au Musée des monuments français (30 janvier-15 avril), à Paris.
20 février-12 mai : L'empreinte, Centre Georges-Pompidou
22 février-9 juin : Man Ray, Musée d'art moderne et contemporain de Nice.
8 mars-20 mai : Sarkis, Musée des beaux-arts de Nantes.
9 mars-25 mai : *Signac et la libération de la couleur*, Musée de Grenoble.
21 mars-14 juillet : Paris-Bruxelles-Paris, 1914-1948, Grand Palais.
22 avril-22 juin : Les Francs, Petit Palais.
29 mai-29 septembre : Fernand Léger, Centre Georges-Pompidou.
9 juin-19 octobre : César, Jeu de paume, à Paris.
Juin : Ouverture du Musée des Beaux-Arts de Lille.
27 septembre-7 janvier 1998 : Prud'hon, Grand-Palais, à Paris.
Novembre : Ouverture des salles égyptiennes du Musée du Louvre.

PHOTOGRAPHIE

17 janvier-16 mars : Cecil Beaton, hôtel de Sully.
20 mars-31 août : Henri Cartier-Bresson, Maison européenne de la photographie.
14 mai-11 août : Anthony Hernandez, Carl de Keyzer, Pascal Convert, hôtel de Rothschild.
10 juin-31 août : Un été photographique : Eugène Cuvelier, Louis Robert, donation Berlewi, Musée d'Orsay.
20 juin-7 septembre : Lartigue et la Côte d'Azur, hôtel de Sully.
15 octobre-15 janvier 1998 : Les photographes et leurs modèles, 1839-1914, Bibliothèque nationale de France, site François-Mitterrand.

8-9 juillet

L'OTAN s'élargit

Les seize membres de l'Alliance atlantique doivent se retrouver les 8 et 9 juillet à Madrid pour amorcer la procédure d'élargissement de l'OTAN à l'est. Sur le papier, on compte pas moins d'une dizaine de candidats, mais, concrètement, seuls trois dossiers sont considérés comme prioritaires : ceux de la Hongrie, de la Pologne et de la République tchèque. Pour apaiser la colère d'un Kremlin farouchement opposé à cette ouverture de l'Alliance, le sommet de Madrid devrait, simultanément, accueillir la signature d'un « pacte de sécurité » entre l'OTAN et la Russie. Un tel document associerait de près la Russie aux activités de l'OTAN et lui donnerait nombre de garanties de sécurité.

LITTÉRATURE

● Centenaire de la naissance de Louis Aragon (octobre), avec le début de la publication de son œuvre dans la « Bibliothèque de la Pléiade » (Gallimard, mai).
● 17e Salon du livre de Paris, avec pour invité d'honneur, le Japon (12-17 mars).
● Exposition Montesquieu, à Bordeaux, à partir d'octobre, à l'occasion du 250e anniversaire de *L'Esprit des lois*.
● 49e Foire du livre de Francfort, avec pour invité d'honneur le Portugal (15-20 octobre)

SPORTS

● **JANVIER**
TENNIS : Internationaux d'Australie à Melbourne, du 13 au 26.
RUGBY : Tournoi des Cinq Nations : Irlande-France, Ecosse-Galles, le 18.
PATINAGE ARTISTIQUE : Championnats d'Europe à Paris, du 19 au 26.
RUGBY : finale de la Coupe d'Europe des clubs, le 25.
SKI ALPIN : Championnats du monde à Sestrières du 2 au 16.
RUGBY : Tournoi des Cinq Nations : France-Galles, Irlande-Angleterre, le 15.
● **MARS**
RUGBY : Tournoi des Cinq Nations : Angleterre-France, Ecosse-Irlande, le 1er.
OMNISPORTS : Choix des villes finalistes pour l'organisation des Jeux olympiques de 2004, le 7 à Lausanne.
ATHLÉTISME : Championnats du monde en salle du 7 au 9 à Paris.
AUTOMOBILE : Début de la saison de F1, Grand Prix d'Australie, le 9 à Melbourne.
RUGBY : Tournoi des Cinq Nations : Galles-Angleterre, France-Ecosse, le 15.
PATINAGE ARTISTIQUE : Championnats du monde du 16 au 23 à Lausanne.
● **AVRIL**
CYCLISME : Paris-Roubaix, le 13.
● **MAI**
AUTOMOBILE : Grand Prix de Monaco de F1, le 11.
HANDBALL : Championnats du monde du 17 au 1er juin au Japon.
CYCLISME : Tour d'Italie, du 17 au 8 juin.
FOOTBALL : Finale retour de la Coupe de l'UEFA, le 21.
TENNIS : Internationaux de France du 26 au 8 juin à Roland-Garros.
FOOTBALL : Finale de la Ligue des champions, le 28 à Munich.
RUGBY : Finale du championnat de France, le 31.
● **JUIN**
FOOTBALL : Tournoi de France du 3 au 11 à Lyon, Nantes, Montpellier, Lens et Paris.
OMNISPORTS : Jeux méditerranéens, du 13 au 25 à Bari, en Italie.
AUTOMOBILE : 24 heures du Mans, les 14 et 15.
TENNIS : Tournoi de Wimbledon du 23 au 6 juillet.
BASKET-BALL : Championnat d'Europe du 24 au 6 juillet en Espagne.
AUTOMOBILE : Grand Prix de France de F1 le 29 à Magny-Cours.
● **JUILLET**
CYCLISME : Tour de France du 5 au 27.
● **AOÛT**
ATHLÉTISME : Championnats du monde du 1er au 10, à Athènes.
FOOTBALL : Début des championnats de France de D1 et D2 le 2.
NATATION : Championnats d'Europe du 18 au 24, à Séville.
TENNIS : Internationaux des Etats-Unis à Flushing Meadow du 25 au 7 septembre.
● **SEPTEMBRE**
VOILE : Départ de la Whitbread le 21 à Southampton.
VOILE : Départ de la mini-Transat le 28 à La Trinité-sur-Mer.
● **OCTOBRE**
JUDO : Championnats du monde du 9 au 12 à Paris.
VOILE : Départ de la transat Le Havre-Carthagène, le 10.
CYCLISME : Championnats du monde sur route, le 12 à Saint-Sébastien.
● **NOVEMBRE**
TENNIS : Finale de la Coupe Davis du 28 au 30.
● **DÉCEMBRE**
FOOTBALL : Tirage au sort de la phase finale de la Coupe du monde, le 4 à Marseille.

15-16 août

Inde et Pakistan, dos à dos

L'Inde célébrera, le 15 août, le 50e anniversaire de son indépendance. Le Pakistan l'imitera le lendemain. Cette double naissance se fit dans la douleur en 1947, quand les Britanniques prirent la décision d'abandonner le joyau de leur empire : alors que le sous-continent assistait à un effroyable transfert de population entre l'Inde et le Pakistan, des centaines de milliers de personnes trouvaient la mort lors de terribles affrontements entre hindous et musulmans. Cinquante ans plus tard, les séquelles de ce sanglant démembrement perdurent, l'Inde et le Pakistan restant profondément divisés sur la question du Cachemire, une querelle héritée de la partition.

ENSEIGNEMENT

● **Vacances d'hiver** : du mercredi 19 février au mercredi 5 mars dans la zone A, du mercredi 12 février au mercredi 26 février, dans la zone B et du mercredi 5 février au mercredi 19 février, dans la zone C.
● **Vacances de printemps** : du samedi 12 avril au lundi 28 avril, dans la zone A, du jeudi 10 avril au jeudi 24 avril, dans la zone B, du samedi 5 avril au lundi 21 avril, dans la zone C.
● **Début des vacances d'été** : samedi 28 juin, dans les trois zones.
● **Rentrée scolaire des élèves** : jeudi 4 septembre dans les écoles et collèges, jeudi 11 septembre dans les lycées.
● **Vacances de Toussaint** : du vendredi 24 octobre au mardi 4 novembre, dans les trois zones.
● **Vacances de Noël** : du samedi 20 décembre au lundi 5 janvier 1998, dans les trois zones.

5 septembre

Quelle ville pour les JO de 2004 ?

La ville-hôte des Jeux olympiques d'été de 2004 sera élue par le Comité international olympique au cours de sa 106e session à Lausanne (Suisse). La centaine de membres auront le choix entre les quatre ou cinq villes retenues le 7 mars au cours d'une présélection entre les onze candidates, c'est-à-dire Rome, Istanbul, Stockholm, Séville, Saint-Pétersbourg, San Juan de Porto-Rico, Le Cap, Athènes, Buenos Aires, Rio de Janeiro et Lille.

